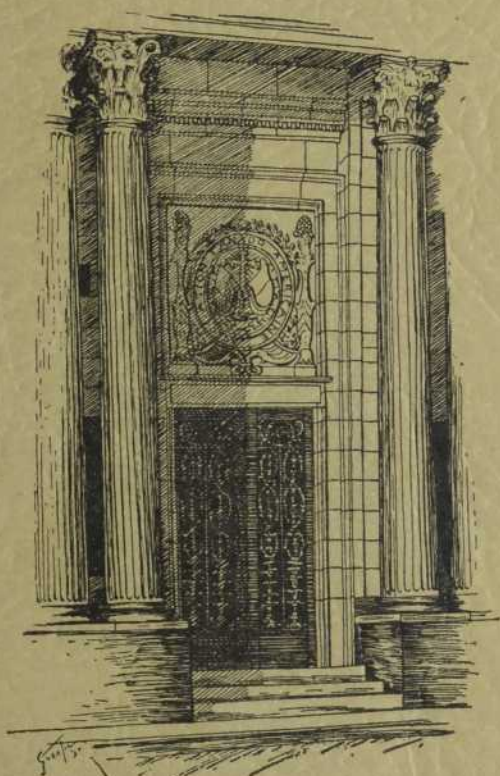


ADOLPHE ROBERT

MEMORIAL



PORTAIL DE L' A. C. A.

D'après un dessin de Gabriel Guertin

*L'Association
Canado-Américaine*



Bibliothèque
nationale

Québec



368.3006
R639m

48115

Post-Office, Montreal, Quebec, Canada



À la Finne Antoinette Besnard,
Chère de Saint Victors,
Communauté à laquelle je
vous de formation qui a rendre
possible est ouvrage.

Abbé G. Rouey

1 Oct. 1946



Faint, illegible text, possibly a header or title, located in the upper middle section of the page.

Several lines of very faint, illegible text are scattered in the middle section of the page.

Faint, illegible text located in the lower middle section of the page.

Vermont, 176.

Americanisation, 1918 = 164-165.

Garant (fusil) : né à S. Remi, 4^e année seulement, au collège. Famille de chasseurs.
357 : mort de Ulysse Daignault, mai 1937 - 57 ans.

Biron = 87

Gauthier = 120

Ciné Chevalier, 269.

Bracq, 328.

Lepailleur, 101.

Adolphe ROBERT

MEMORIAL DES ACTES

de

L'ASSOCIATION CANADO-AMERICAINE

48115

accompagné d'une narration des principaux
événements auxquels elle a été mêlée depuis 50 ans.

"With malice toward none"

Abraham Lincoln

CANADIANA

L'AVENIR NATIONAL
Manchester, N. H.

1946

BIBLIOTHÈQUE COLLÈGE BOIS-DE-BOULOGNE

Du même auteur:

HENRI D'ARLES, étude critique

LOUIS ROBERT ET SES DESCENDANTS, généalogie

ILS ONT AGRANDI LA PATRIE, conférence

ECRIVAINS JOLIETTAINS, conférence

UN LETTRE ILLETTRE, biographie

325.2710973
R641m
1946

À
L'ASSOCIATION CANADO-AMÉRICAINNE
QUI FUT
TOUTE MA CARRIÈRE
J'OFFRE
AVEC GRATITUDE
ADMIRATION
AMOUR
CE MÉMORIAL DE SES ACTES
À L'OCCASION DE SON
JUBILÉ D'OR
1946



POUR S'ORIENTER . . .

L'histoire de l'Association Canado-Américaine présente, à un point de vue économique, trois phases assez distinctes les unes des autres, et que l'on peut arbitrairement définir ainsi: **tâtonnements, rajustements, développements.**

Cette subdivision servira de structure à ce Mémorial.

La période des tâtonnements va de 1896 à 1920. C'est celle où l'Association cherche sa voie, hésite à asseoir ses fondations sur les dernières données scientifiques de l'assurance, s'en tient pendant huit ans à des méthodes désuètes et ne se résoud à les abandonner que pour adopter des demi-mesures de sécurité, crainte d'imposer de trop lourds sacrifices d'argent à ses membres âgés et estimant en définitive qu'une réserve de fonds est plus nécessaire dans le portefeuille des sociétaires que dans le coffre-fort de la société.

Sous la pression des lois civiles cependant, l'Association se verra forcée, en 1921, d'entrer dans la phase des rajustements de taux. Les assurés ont, hélas! mangé leur pain blanc le premier. Il va falloir compenser pour toutes ces années où l'on a négligé d'accumuler une réserve de fonds en prévision de l'avenir. Ceci entraîne, soit une augmentation dans le taux des cotisations mensuelles, soit une diminution dans la valeur des certificats d'assurance. Opération nécessaire sans doute, mais douloureuse quand même. D'où récriminations d'un côté, explications laborieuses de l'autre. Sans compter que vers cette époque, la situation déjà difficile se complique d'une lutte autour de la gestion des biens des paroisses, lutte dans laquelle l'Association n'est pas directement concernée, mais dont elle devra néanmoins subir, sous l'empire des circonstances, les durs contre-coups.

Mais il y a une fin à tout, aux rajustements comme au reste. L'Association jouit enfin d'une ère de paix favorable à son développement, avec la certitude que sa charpente économique repose sur de solides fondations et qu'elle sera toujours en état de faire honneur à ses obligations, si tant est

qu'il est possible à une institution humaine de se réclamer d'un caractère de pérennité.

En même temps qu'elle luttait pour sa propre vie, l'Association ne s'est pas désintéressée toutefois de ce qui se passait autour d'elle. Elle a été mêlée aux principaux événements de l'histoire franco-américaine au cours des cinquante dernières années. On trouvera donc naturel que ce **Mémorial** sorte des cadres de l'Association et aborde la narration des faits auxquels elle a été associée directement ou indirectement.

Pour ce qui regarde les actes de l'Association, l'annaliste a pris comme source les procès-verbaux depuis la fondation, et le bulletin depuis 1900. Dans l'exposé de ces actes, sa préoccupation a été d'être exact; dans le récit des événements, il a voulu être objectif. Tout au plus, s'est-il permis d'intercaler ici un portrait, là un souvenir personnel.

En un mot, il raconte . . .

Il ne juge pas.

Et il laisse au lecteur de tirer ses propres conclusions.

A. R.

Tâtonnements



AUX ORIGINES DE LA FONDATION

Il faut remonter jusqu'en 1869 pour découvrir l'idée mère qui a donné naissance à l'Association Canado-Américaine.

Le 14 octobre 1869 avait lieu à Détroit la cinquième convention annuelle des Canadiens-Français des Etats-Unis. A cette époque, des Sociétés Saint-Jean-Baptiste, à caractère local, existaient à New York, St. Albans (Vermont), Biddeford (Maine), Wayne (Michigan).

Mais les délégués de ces sociétés

"... considèrent qu'elles ne pourraient que très imparfaitement remplir leur mission si elles restaient séparées dans leur action, étrangères les unes aux autres comme elles l'ont été jusqu'à présent. C'est pourquoi elles s'unissent aujourd'hui, et se constituent en une organisation commune".

A cette organisation commune l'on donna l'appellation: l'Union Canadienne de Secours Mutuel.

Le mouvement fédératif était lancé. Il se développa aux conventions subséquentes de St. Albans (1870), Worcester (1871), Chicago (1872), Biddeford (1873), New York (1874).

"... L'Union était alors, sans qu'on s'en rendit compte, à l'apogée de sa prospérité. Son rôle allait prendre fin. Sa décadence pouvait déjà apparaître comme inévitable à l'observateur disert. Sur quarante-sept sociétés affiliées, seize seulement avaient satisfait à leurs obligations. La stérilité qui engendre l'apathie caractérisait, sous les belles phrases et les discours sonores, les délibérations des conventions. On parlait beaucoup mais on accomplissait peu. On tâtonnait continuellement et on amendait si souvent la Constitution qu'on approchait de l'anarchie, tout en s'éloignant de plus en plus d'une formule d'action vraiment pratique." (Félix Gatineau. Historique des Conventions générales des Canadiens-Français aux Etats-Unis 1865-1901).

1874 marque en effet le commencement de la désagrégation pour l'Union. L'on voit les sociétés s'en retirer les

unes après les autres ou s'abstenir de participer aux conventions.

En 1875, lors de la convention de Glens Falls (New York), il est reconnu

"...qu'il est dans l'intérêt de l'Union que les proclamations des conventions des sociétés de secours mutuels soient faites séparément, et non pas conjointement avec celles des conventions nationales."

Les conventions néanmoins se continuèrent à Holyoke (1876), Troy (1878), où l'on constate que plusieurs sociétés ont jugé à propos de ne pas envoyer de délégués; d'autres ont des arrérages de plusieurs années; Boston (1879) où l'on note que le plan d'assurance sur la vie, élaboré avec tant de soin, n'a pas marché à la satisfaction générale; Northampton (1880) où l'on déplore que bien des sociétés ont décidé de rompre les liens qui les unissaient à l'Union; Springfield (1880) où l'on note avec amertume que l'Union tombe et s'en va pièce par pièce; Lawrence (1881) où la délégation ne comprenait aucun délégué des sociétés du Rhode Island, Connecticut, Vermont, Maine, et où l'on se rend à l'évidence que les conventions de l'Union n'ont plus leur raison d'être; Cohoes (1882), Albany (1884) où l'on oriente les délibérations vers l'établissement d'écoles, la naturalisation, l'émigration, un clergé national, etc.; Rochester (1885), Rutland (1886) où une délégation de Montréal fait adopter le projet d'une "Alliance Saint-Jean-Baptiste des Sociétés Nationales d'Amérique" avec le major Edmond Mallet comme président pour le secteur des Etats-Unis.

Et ceci nous amène à la convention tenue à Nashua (1888), où l'on expose aux délégués le projet d'unir ensemble, "par les liens d'une fédération puissamment constituée, toutes nos sociétés de secours mutuels aux Etats-Unis". Emile H. Tardivel, avocat, de Manchester, Emery Lapierre, de Concord, se prononcent en faveur de cette fédération. Cependant, le docteur N. Malo, de Pawtucket, est d'avis qu'elle est d'exécution impraticable et sur proposition de l'abbé Brouillet, de Worcester, la question est renvoyée à la prochaine convention générale.

Laissant la sphère des conventions nationales, venons-en maintenant à la première convention des Canadiens-Français de l'Etat du New Hampshire, tenue à Manchester le 24 juin 1890. Nous trouvons qu'à ce moment des sociétés locales existaient à Manchester, Nashua, Suncook, Epping, Rochester, Laconia, Claremont, Salmon Falls, Great Falls, Lebanon et Concord. Le docteur Auguste A. E. Brien, A. A. Adam, avocat, de Manchester, émettent l'idée

"...que nous unissions nos sociétés afin d'en former une seule qui pourra travailler plus efficacement dans les intérêts de nos compatriotes."

L. S. Boivin formule un plan d'alliance dont le siège social sera à Manchester, et Benjamin Lanthier, Joseph Quirin, François Robitaille, E. H. Tardivel, le docteur Joseph Thériault, le docteur A. Petit, l'abbé F. X. Chagnon donnent leur avis à ce sujet. Finalement un comité de quatre, H. Gazaille, W. Marcotte, F. H. Auger et L. S. Boivin est formé dans le but de préparer des règlements pour l'établissement d'une société d'assurance et consulter les différentes sociétés de l'Etat.

C'est pour répondre à ces desiderata que le 28 novembre 1896 naissait l'Association Canado-Américaine.

LA CELLULE-MERE

L'Association Canado-Américaine se réclame du titre d'aînée de nos sociétés fédératives nationales en Nouvelle-Angleterre.

D'où vient l'appellation: canado-américaine?

A l'époque de la fondation de la société, nos compatriotes étaient généralement désignés sous la rubrique: les Canadiens-Français des Etats-Unis. En réalité, ils étaient des Canadiens-Français d'origine, mais ethnographiquement, ils étaient devenus des Américains, citoyens pour la plupart des Etats-Unis d'Amérique. Leurs enfants nés aux Etats-Unis, pour les fins du recensement officiel étaient classifiés comme "native born". Il s'agissait donc de donner à la société un nom qui rappela l'origine ethnologique de ses membres, en même temps que le territoire où ces derniers étaient appelés à vivre. Et c'est alors que l'on s'arrêta sur la désignation canado-américain, afin d'unir dans un même amour le pays ancestral et le pays d'adoption. Ce n'est que plus tard que l'on inventa la formule: Franco-Américains, sous prétexte qu'à cause des liens historiques entre la France et les Etats-Unis, il était plus avantageux de se réclamer de ses origines françaises que de ses origines canadiennes. Quoi qu'il en soit, le terme "Franco-Américain" est aujourd'hui d'usage courant. Mais il n'en reste pas moins que le Canada est le pays de nos pères et qu'il doit passer avant notre grand-mère la France dans l'ordre de nos affections.

S'étant mis d'accord quant au nom de la société nouvelle, il importait maintenant de constituer un noyau d'adhérents. Deux sociétés à caractère local devinrent la cellule-mère. C'étaient la Société St-Augustin, fondée dans la paroisse de ce nom le 16 juin 1878, et l'Union St-Georges fondée en octobre 1891, dans la paroisse de ce nom également.

Le "Guide Canadien-Français de Manchester" pour les années 1894 et 1895 porte que Célestin Lefebvre était alors

le président de la Société Saint-Augustin et T. G. Biron vice-président. On y relève encore parmi les autres officiers les noms de Aimé E. Boisvert, Alfred Nerbonne, le docteur P. G. Laberge. La société comptait 158 membres. Elle accordait des secours en maladie à raison de \$5.00 par semaine et elle allouait \$35.00 pour frais funéraires. Elle possédait aussi une caisse d'assurance.

L'Union St-Georges de son côté avait pour président J. T. Biron et parmi ses officiers l'on remarque les noms de J. A. Labrecque, I. A. Lebel, F. H. Auger, François Lavoie, etc. L'Union payait \$5.00 par semaine de secours en maladie, \$35.00 pour frais funéraires et \$1.00 par membre aux bénéficiaires de ses membres défunts.

Tous les noms que nous venons de citer, on les retrouve au premier procès-verbal de l'assemblée de l'Association Canado-Américaine tenue le 15 avril 1897, sous la signature de Alfred Gadbois, secrétaire.

Comme il avait été décidé que les membres seraient groupés en cours, l'Union St-Georges ayant donné la première son adhésion à la nouvelle société (28 novembre 1896) devint la Cour St-Georges No 1, et la Société St-Augustin se mua en Cour St-Augustin No 2 (21 juillet 1897). Quant au conseil d'administration, il fut désigné sous le nom de Haute-Cour.

Dans le premier recueil des procès-verbaux, la date de fondation de la société est indiquée, en page titre, comme étant celle du 28 novembre 1896. Mais entre cette dernière date et celle du premier procès-verbal, le 15 avril 1897, soit pour une période de quatre mois et demi, les archives font complètement défaut.

* * *

Pour l'intelligence de ce qui va suivre, il n'est peut-être pas hors de propos d'expliquer ici les éléments essentiels qui sont à la base du fonctionnement de l'Association Canado-Américaine. Disons d'abord qu'elle est une démocratie et que les pouvoirs législatifs et électifs résident dans le corps des membres qui composent l'Association. A intervalles réguliers, prévus par les lois civiles, les membres, groupés en cours pour les hommes, en villas pour les femmes, élisent leurs

délégués à la Cour Suprême. Celle-ci se compose donc des délégués ainsi élus et des membres du conseil d'administration désigné sous le nom de Haute-Cour. La Cour Suprême vote les lois qui gouvernent la société et élit les officiers de la Haute-Cour dont c'est la fonction d'en surveiller l'application et l'exécution.

Les cours et villas élisent leurs propres administrateurs, dont l'un devient le percepteur des cotisations versées par les membres pour les fins d'assurance-vie, secours en maladie, etc., lesquelles sommes sont envoyées par lui chaque mois à la Haute-Cour, qui les emploie aux fins prévues par les lois civiles et les statuts particuliers de l'Association.

Le droit de vote, la liberté de parole sont des principes fondamentaux reconnus pour tous les membres adultes de la société. Comme dans la forme coopérative, les profits sont partagés entre tous les membres indistinctement en manière de ristournes.

La langue française est la langue officielle de l'Association et la seule permise dans ses délibérations.

Il faut être catholique romain pour en faire partie, jouir d'une bonne santé, être de bonnes moeurs, ne pas dépasser 60 ans et être d'origine française ou canadienne-française.

Bref, l'Association est un organisme de service social, dont les membres sont unis entre eux par des liens religieux, culturels et économiques en vue d'une fin ultime, la protection du foyer.

1897

LES DEBUTS

La première assemblée de la Haute-Cour fut tenue le 15 avril 1897, au numéro 18, de la rue Orange, à Manchester. La Haute-Cour était à ce moment composée comme suit: T. G. Biron, président, contremaître dans une filature; P. G. Laberge, médecin; Alfred Gadbois, secrétaire, épicier; F. H. Auger, trésorier, marchand; François Lavoie, ouvrier; Alfred Nerbonne, boulanger; J. A. Labrecque, marchand; Ignace A. Lebel, commis; J. A. Neveu, ouvrier. Les règlements sont adoptés. La société se donne comme devise: Unité, Bienfaisance, Concorde. J. A. Neveu, François Lavoie, H. Desrosiers sont constitués en comité pour faire incorporer civilement l'Association Canado-Américaine.

Voici l'essentiel des décisions prises par la Haute-Cour, au cours des assemblées subséquentes tenues en 1897 et ultérieurement, aux diverses dates indiquées dans la marge.

18 avril J. A. Labrecque est élu trésorier en remplacement de F. H. Auger, démissionnaire, et l'on décide que les membres de la Cour St-Georges seront admis comme par le passé.

14 mai Une demande de charte est présentée à Ezra I. Stearns, Secrétaire d'Etat, sous la signature de T. G. Biron, P. G. Laberge, A. L. Gadbois, François Lavoie, Joseph A. Neveu, H. Desrosiers, F. H. Auger, Alfred Nerbonne, I. A. Lebel et J. A. Labrecque, aux fins suivantes, savoir:

The mutual benefit of members in cases of sickness and the payment of death benefits to widows, orphans, heirs or dependents of members at their death, also the care of its sick members and the burial of the same, and for such other purposes as said association may from time to time designate, and that, by that name, we may sue and be sued, prosecute and defend to final judgment and execution, and be vested with all of the powers and privileges and subject to all the liabilities of corporations of similar nature, and

put in operation such by-laws, ordinances and resolutions not being contrary to the laws of the state as may seem necessary for the regulation, government and purposes of said association.

1er juin La Haute-Cour veut se procurer un sceau.

18 octobre Fondation de la Cour Ste-Marie No 3 avec Wilfrid Bergeron, président; J. A. Neveu, vice-président; Alexis Leclerc, secrétaire-financier; Alphonse Roy, secrétaire-archiviste; Donat Biron, trésorier; Dr. J. E. Larochelle, Vital Fortier, Charles Boisclair, Frank Noury, Siméon Dupuis, Eugène Charpentier, Nestor Raiche, Joseph Halde, Joseph Dussault, etc. . .

6 décembre Un comité est formé pour voir John C. Linehan, commissaire d'assurance, à propos de la charte.

1898

PREMIERE CONVENTION

4 janvier L'Association est autorisée à émettre des certificats d'assurance sur la vie comme en fait foi la pièce suivante :

STATE OF NEW HAMPSHIRE
Insurance Department.

Know all men by these presents:

That the Association Canado-Américaine of the city of Manchester, in the State of New Hampshire, having satisfied the commissioner that it has complied with the requirements of the laws of New Hampshire, relating to assessment and fraternal beneficiary associations, is hereby fully authorized to transact the business of fraternal beneficiary insurance in this state in accordance with the laws thereof until the first day of April next after the date hereof. In witness whereof I have hereunto set my hand and affixed the Seal of the Department at the City of Concord, this fourth day of January, A. D., 1898.

JOHN C. LINEHAN
Insurance Commissioner

- 4 mars** François Lavoie est élu trésorier général en remplacement de J. A. Labrecque.
- 24 mai** On parle de louer une salle pour tenir les assemblées.
- 3 août** L'Association est apparemment en déficit et il est question de prélever une contribution spéciale de .15c par membre pour le combler.
- 22 août** La Cour suprême, ce qui comprend la Haute-Cour et les délégués des cours, s'assemble pour la première fois. Outre les officiers de la Haute-Cour, les délégués sont les suivants: Cour St-Georges: Dr J. Lemay, Joseph Gosselin, H. Beaudet, et J. Bourque, M. Cartier était absent;

Cour St-Augustin: Dr J. W. D. MacDonald, L. S. Boivin, Hilaire Prince; Cour Ste-Marie: W. Bergeron, Tél. Martel, Vital Forcier, Jean-Baptiste Lefebvre. L'actif de la société est de \$507.33. Le Comité de la Constitution est autorisé à continuer son travail. Une amende de \$1.00 pour les officiers et .50c pour les délégués est imposée à ceux qui ne se rendent pas aux assemblées. Il faut dire ici que commencée le 22 août, la convention s'est ajournée le 7 septembre. On siégeait seulement quelques heures chaque fois et sept séances avaient été tenues. Au cours d'une de ces séances, il avait été constaté "qu'un grand changement est nécessaire dans l'administration de la Haute-Cour." Les élections avaient donné le résultat suivant: Président, T. G. Biron; vice-président, H. Desrosiers; secrétaire, F. H. Auger; trésorier, Alfred Nerbonne; médecin, Dr P. G. Laberge; directeurs, W. Bergeron, Joseph Gosselin, Vital Fortier, L. S. Boivin et Norbert Descôteaux. Les salaires étaient comme suit: président, \$30.00 par année; secrétaire, \$60.00; trésorier, \$25.00. La convention avait aussi voté un per diem de \$2.50 aux délégués.

23 septembre Le premier décès consigné aux procès-verbaux est celui d'Hector Gélinas, assuré pour \$494.00. Séance tenante, un chèque a été émis pour ce montant. D'après une statistique publiée dans le bulletin de la société, le 31 août 1901, il est dit toutefois que le premier décès enregistré dans l'Association est celui de Joseph Côté, 30 ans, épicier, Manchester, et assuré pour \$350. Il avait été admis le 19 mars 1897, et il était décédé le 19 octobre de la même année, la paralysie étant indiquée comme la cause du décès. Il avait été examiné par le docteur J. E. Lemaître.

* * *

La première édition des règlements de l'Association Canado-Américaine est sortie en 1898, des ateliers typographiques de Rémy Bécharde. Ils s'intitulent: **Règlements de la Cour Suprême, des Hautes Cours, des Cours Subordonnées et des Loges des Chevaliers Canado-Américains de l'Association Canado-Américaine, Sous le Patronage de St-Jean-Baptiste.**

Nous y lisons que

“le but de cette organisation sera de promouvoir l'amitié, l'union et la véritable charité chrétienne entre ses membres. L'amitié, en se portant secours les uns aux autres par tous les moyens honorables en leur pouvoir. L'union, en s'unissant pour secours mutuels, en cas de maladie et en cas de mort, et en pourvoyant au besoin des veuves et des orphelins des frères défunts. La charité chrétienne, en faisant aux autres ce que nous voudrions qu'il nous fut fait à nous-mêmes”.

Il n'est peut-être pas hors de propos de rappeler ici qu'en marge du but avoué de la société, il en existait un autre. Le premier président, T. G. Biron, était contremaître dans une manufacture. Il voyait la protection que s'accordaient entre eux les membres des sociétés secrètes américaines. Il rêvait par conséquent d'une société secrète, limitée aux Franco-Américains du New Hampshire, composée surtout de membres de la classe ouvrière et dont la fin ultime serait de travailler à l'avancement des siens dans tous les domaines, politique, commerce, métiers, etc. M. Biron nourrissait même une sorte de préjugé à l'endroit des professionnels et il ne se cachait pas, dans ses discours, de mettre les ouvriers en garde contre les gens de profession. Bref, il voulait d'une société secrète, dans les bornes du New Hampshire et composée surtout de membres de la classe ouvrière. Ce raisonnement n'était pas accepté par tous, loin de là.

**PRELIMINAIRES A LA FONDATION DE L'UNION
SAINT-JEAN-BAPTISTE D'AMERIQUE**

24 février La Société St-Jean-Baptiste, d'Holyoke, invite la Haute-Cour à une assemblée qui aura lieu le 26 de ce mois, en cette ville, dans le but de jeter les bases d'une fédération des sociétés canadiennes-françaises de la Nouvelle-Angleterre. Le secrétaire, F. H. Auger, suggère que la Haute-Cour réponde à la Société St-Jean-Baptiste en posant la question, savoir: "s'il ne serait pas plus avantageux pour votre société de s'affilier à la nôtre" plutôt que de fonder une deuxième fédération.

26 mai Le docteur Servule St-Pierre intente un procès devant la Haute Cour au président de la Cour St-Georges Jovite Benoit, pour avoir refusé de convoquer une assemblée spéciale dans le but de contester les élections des officiers et médecins de la Cour St-Georges. Après audition des témoignages, il fut proposé de suspendre le dit Jovite Benoit. Mais la proposition est rejetée par un vote de cinq contre quatre.

9 juin H. Desrosiers est exonéré d'une suspension prononcée contre lui par le président T. G. Biron.

21 juin La Cour Suprême s'assemble en convention. Il est question pour la première fois de l'admission des femmes dans l'Association. Vingt-trois délégués sont présents représentant les Cours St-Georges No 1, St-Augustin No 2 et Ste-Marie No 3, de Manchester; St-Joseph No 4, d'Épiping; St-Joseph No 5, de Manchester; St-Jean-Baptiste No 6, de Dover; les Zouaves Pontificaux No 7, de Manchester, et St-Rosaire No 8, cette dernière d'Hooksett. L'élection des officiers de la Haute-Cour donne les résultats suivants: chapelain, l'abbé I. H. C. Davignon; président, T. G. Biron; vice-président, I. A. Lebel; secrétaire, Michel Lussier; trésorier, Alfred Nerbonne; médecin, Dr J. W. D. MacDonald; direc-

teurs, Omer Allard, J. B. Lefebvre, J. Gagnon, Joseph Gosselin, J. E. Morrissette, L. S. Boivin.

3 juillet La salle St-Jean-Baptiste est mentionnée comme endroit de réunion, mais un comité est toutefois constitué pour voir au loyer d'un appartement devant servir de bureau au secrétaire et de local pour les assemblées de la Haute-Cour. Le Comité s'enquerra aussi de meubler ce bureau.

7 juillet Un compte de \$3.75 est approuvé pour paiement du loyer et de la lumière dans l'édifice Upton.

30 août Une lettre du Commissaire des assurances du New Hampshire indique que les amendements apportés à la charte et à la constitution sont approuvés. La Haute-Cour loue une chambre dans l'édifice Kennard, au prix de \$5.50 par mois, éclairage et chauffage compris.

8 septembre F. H. Auger porte des accusations contre le docteur Servule St-Pierre.

15 septembre Servule St-Pierre offre d'entrer en pourparlers avec la Haute-Cour, afin d'empêcher des poursuites contre les officiers.

26 septembre Servule St-Pierre écrit au secrétaire Lussier qu'il a "150 témoins à faire entendre" dans la cause qui le concerne. Il trouve que la salle choisie pour régler le débat entre lui et F. H. Auger est trop exigüe pour y placer ses témoins. En définitive, la Haute-Cour vote à l'unanimité l'expulsion du docteur St-Pierre des rangs de l'Association.

6 octobre M. E. Lussier donne sa démission comme secrétaire. Cette démission est laissée sur la table.

9 octobre La démission de M. E. Lussier est acceptée et Joseph Francoeur est élu pour le remplacer.

3 novembre Joseph Francoeur démissionne comme secrétaire général et M. E. Lussier redevient secrétaire. Afin de mettre fin aux procès, plaintes et accusations, la Haute-Cour décide qu'un dépôt de \$10.00 soit exigé de la part

de tout plaignant, \$25.00 dans le cas d'une cour ou membre qui en appelle à la Cour Suprême, le dit dépôt devant être confisqué si l'accusation est jugée fausse ou l'appel rejeté.

10 novembre Le projet d'un cérémonial ou rituel est proposé par le docteur MacDonald.

17 novembre La Cour St-Jean-Baptiste No 9, de Franklin, est organisée.

* * *

Nous avons vu qu'en date du 24 février 1899, la Haute-Cour avait pris connaissance d'une lettre de la Société St-Jean-Baptiste d'Holyoke, concernant la fondation d'une fédération des sociétés. Le secrétaire Auger avait répondu en demandant pourquoi une fédération, lorsqu'il en existait déjà une. Nous lisons à ce propos dans les papiers intimes laissés par Félix Gatineau :

"En 1899, les 26 et 27 février, eut lieu à Holyoke une convention organisée par la Société St-Jean-Baptiste de cette ville dans le but de voir aux meilleurs moyens à prendre pour organiser une société fédérative. La convention fut appelée à l'ordre par Adélarde M. Potvin, président de la Société St-Jean-Baptiste d'Holyoke. Edouard Cadieux qui était le président du comité d'organisation de la convention, fut alors choisi pour présider cette dernière, avec le professeur J. O. De Bondy, de Lynn, comme secrétaire. A peu près deux cents délégués, représentant différentes sociétés, assistaient à ces assises qui durèrent deux jours. Il y eut beaucoup de discussion et plusieurs projets furent présentés pour étude. Des délégués du Connecticut voulaient adopter le plan des Chevaliers St-Louis de cet Etat; des délégués du Rhode Island voulaient le plan des Chevaliers Jacques-Cartier du même Etat; d'autres délégués voulaient adopter le plan de l'A. C. F. A. de l'ouest. Mais le plus grand nombre des délégués ne croyait pas que le projet d'une fédération était pratique, même nécessaire, vu que nos sociétés indépendantes, à peu d'exceptions, étaient prospères. La convention était pour se terminer sans prendre aucune action, lorsque Félix Gatineau, de Southbridge, appuyé par Pierre F. Péloquin, de Fall River, fit motion de nommer un comité composé de ceux qui avaient suggéré différents plans de fédération, d'étudier ces plans et de faire

rapport à leur discrétion. Après un peu de discussion, la motion fut adoptée et le comité suivant fut constitué par un comité de la convention: Edouard Cadieux, Holyoke, président; Charles Boivin, Fall River, secrétaire; Philippe Boucher, Woonsocket, trésorier; F. A. Sylvestre, Pawtucket, représentant les Chevaliers Jacques-Cartier du Rhode Island; Amable L'Heureux, Taftville, représentant les Chevaliers St-Louis du Connecticut; Louis P. Lamoureux, No. Grosvenordale, le docteur J. H. Desrochers, Adams, Israël Molleur, et Louis Guilbert, Cohoes, Joseph Voyer et E. Verreau, Lewiston, Adélar M. Potvin, Joseph Beauchemin, Daniel Proulx, Pierre Bonvouloir et Odilon Moreau, Holyoke. Le comité eut des réunions à plusieurs reprises à Worcester comme chef-lieu, ainsi qu'à Woonsocket et Holyoke. Le 27 mars 1900, à une assemblée tenue à Woonsocket, le comité fit rapport de ceux qui avaient donné leur adhésion et de ce jour l'Union St-Jean-Baptiste d'Amérique était fondée."

Dans le procès-verbal de la Haute-Cour, le 24 février, il est fait mention que celle-ci n'avait pas l'argent nécessaire pour payer les frais de voyage de ses délégués à la réunion d'Holyoke.

La deuxième édition de la **Constitution et Lois générales de la Cour Suprême, de la Haute-Cour et des Cours subordonnées de l'Association Canado-Américaine, sous le patronage de St-Jean-Baptiste**, parut aux ateliers typographiques de l'**Avenir National** en 1899. De vague qu'il était d'abord, le but se précise par la suite. Nous voyons en effet que

"Le but est de promouvoir l'amitié, l'union et la véritable charité chrétienne: l'Amitié, en ouvrant des relations amicales entre ses membres. L'Union, en les unissant par des secours mutuels en cas de maladie ou de mort. La Charité Chrétienne, en faisant aux autres ce que nous voudrions qu'il nous fut fait à nous-mêmes. Unir fraternellement toute personne saine de corps et d'esprit et de bonnes moeurs, qui est socialement acceptable, qui a l'âge tel que requis ci-après et qui n'en est pas empêchée par la Constitution et les Lois de l'Association. Donner à ses membres et à ceux qui en dépendent toute l'aide matérielle possible. Améliorer la position sociale et intellectuelle de ses membres. Créer une caisse de secours pour ses membres malades. Etablir une caisse de bienfaisance de laquelle, sur preuve satisfaisante du décès d'un membre de l'Association qui s'est conformé à tous ses règlements légaux, sera payée une somme n'excé-

dant pas mille dollars, seulement à la famille, aux héritiers, aux parents, à la fiancée, ou aux personnes dont il est le soutien, que ce membre aura constitutionnellement désigné. Procurer à ses membres 5 dollars par semaine pour secours en maladie. Trente-cinq (35) dollars pour frais de funérailles. Les entr'aider dans le commerce, de parler en bien les uns des autres, et de se porter secours dans les affaires ou autrement, par tous les moyens honnêtes et honorables qui pourront se présenter. Protéger le nom, la réputation et le crédit de tous et chacun des membres de l'Association. De veiller et de voir à ce qu'aucune injustice ne leur soit faite."

En date du 22 août 1899, une assemblée spéciale de la Cour Suprême avait été tenue dans les salles de la Cour Ste-Marie, édifice Larivière. Outre les membres de la Haute-Cour, quinze délégués étaient présents, représentant les Cours St-Georges, St-Augustin, Ste-Marie, St-Joseph, les Zouaves Pontificaux, de Manchester, et St-Rosaire, d'Hooksett. Il est résolu d'enlever de la charte, sur recommandation du Commissaire des assurances du New Hampshire, toute expression vague permettant d'interpréter que la Haute-Cour pourrait accumuler des fonds au détriment des cours subordonnées. Le personnel de la Haute-Cour, décide-t-on, comprendra un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier, un médecin, trois syndics, deux gardes et une sentinelle. La contribution à la caisse des malades est fixée à .40c par mois, ce qui donnera droit à \$5.00 par semaine de bénéfiques en maladie, pendant 15 semaines par année. Une contribution trimestrielle de .25c est obligatoire pour les fins d'administration de la société. Les honoraires d'initiation varient de \$5.00 à 18 ans, jusqu'à \$50.00 à 50 ans. Avant d'ajourner, la Cour Suprême exprime le désir que tous les membres de l'Association se fassent un devoir de devenir par la naturalisation, et dans le plus bref délai possible, citoyens américains, afin de pouvoir participer aux privilèges que confère ce beau titre, et, par leur bulletin, contribuer à la prospérité de cette grande république en général et à l'avancement de l'élément canadien-français en particulier.

1900

FONDATION D'UN JOURNAL HEBDOMADAIRE

- 5 janvier** Ouverture d'une cour à Newmarket.
- 12 janvier** L'Union Canadienne-Française, de Littleton, est admise.
- 2 février** Fondation de la Cour Mercier, de Nashua.
- 16 février** L'Union St-Jean-Baptiste, de Lebanon, demande son admission.
- 6 avril** Un referendum ayant été pris auprès des cours existantes concernant l'admission des femmes dans la société, la majorité se prononce en faveur de cette mesure.
- 13 avril** Il est question d'admettre la Cour St-Jean-Baptiste No 14, de Berlin.
- 8 juin** Le docteur Lavallée, de Berlin, est d'avis que dans l'intérêt de la société, il serait sage de payer promptement la réclamation au décès de M. Thibeault. Sur quoi, la Haute-Cour décide d'emprunter \$500 pour solder cette réclamation séance tenante, anticipant que le prestige de l'Association en sera grandement rehaussé.
- 26 juin** Ouverture de la troisième session annuelle de la Cour Suprême, salle St-Jean-Baptiste, Manchester. Pour la première fois, le groupe de dames constitué sous le nom de Villa Marie-Antoinette No 1, est représenté à la convention par un délégué dans la personne du docteur P. G. Lamberge. La caisse des malades est fondée. Les séances de la convention se continuent le 27 juin. Une échelle de taux est adoptée pour les membres de 40 à 50 ans. Un comité nommé à cette fin recommande la fondation d'un organe officiel devant être publié hebdomadairement et devant s'appeler le Bulletin de l'A. C. A. Il est résolu que la société établisse des cours et villas dans n'importe quel Etat où elle pourra ob-

tenir un permis. Lebanon est choisi comme endroit de la prochaine convention et la Cour Suprême ajourne au mois de juin 1901. L'élection des officiers donne les résultats suivants: T. G. Biron, président général; Cyrille Lamoureux, 1er vice-président; Calixte Morin, Jr; 2e vice-président; John E. Rivard, 3e vice-président; M. E. Lussier, secrétaire; Alfred Nerbonne, trésorier; docteur Auguste A. E. Brien, médecin; François Lavoie, ex-président; Joseph Francoeur, maître des cérémonies; Elphège Messier, apurateur pour trois ans. Directeurs: Louis F. Roy, Henri I. Lemay, Arthur Racine, J. V. Ferron, docteur Moïse Guérin, Joseph Gosselin, docteur C. S. Rodier; chapelain, l'abbé I. H. C. Davignon. L'intronisation de ces officiers aura lieu au mois de juillet.

29 juin Le docteur J. W. D. MacDonald donne sa démission comme médecin en chef avant l'entrée en fonction de son successeur. Le docteur Moïse Guérin est élu médecin en chef jusqu'à l'intronisation des officiers de la Haute-Cour en juillet.

24 juillet Salle St-Jean-Baptiste, intronisation des officiers. John E. Rivard proteste l'élection du docteur Brien comme médecin en chef, parce qu'il n'était que membre social au moment de son élection comme délégué de la Cour Chenier, de Suncook. La cérémonie d'intronisation suit néanmoins son cours, mais le docteur Moïse Guérin quitte la salle comme marque de protestation.

3 août Salle de la Haute-Cour, chambre 307, édifice Kennard. Le docteur Moïse Guérin qui avait quitté la salle au moment de l'intronisation des officiers le 24 juillet, prête serment comme directeur. Mais le secrétaire donne lecture immédiatement d'une lettre du même docteur Guérin, protestant de nouveau contre l'élection du docteur Brien comme médecin en chef, sous prétexte qu'elle est en violation des règlements et alléguant que Joseph Francoeur est responsable de cette violation. Sur quoi, "après un moment de silence", dit le procès-verbal, le docteur Brien se lève à son tour et produit une lettre datée ce jour de ses bureaux, chambres 7 et 9, édifice Upton, coin Elm et Bridge, dans laquelle il dit qu'il est "déterminé à offrir sa résignation à cette charge" dans l'espoir de calmer quelques "agitateurs ambitieux"

et épargner à la Cour Suprême les frais d'une nouvelle convention. Joseph Francoeur propose l'acceptation de cette démission et de fait elle est acceptée. Puis, il propose de nouveau que le docteur Brien soit élu médecin en chef. La motion est adoptée par un vote de sept voix contre deux. Le président, le secrétaire et le trésorier conviennent de se rencontrer aux bureaux de la Haute-Cour le vendredi de chaque semaine pour voir à payer les réclamations de secours en maladie et autres comptes.

17 août Un comité est chargé de prendre arrangement avec J. E. Bernier pour la publication du bulletin.

27 août La Haute-Cour nomme un comité qui sera son représentant auprès de Me Aimé E. Boisvert, aux fins de préparer la défense dans la poursuite intentée à l'Association par Servule St-Pierre. Il est voté de faire rédiger une traduction anglaise des règlements.

7 septembre Le rapport du comité chargé de voir à la publication d'un journal est adopté et E. H. Tardivel, le docteur Brien et le docteur Rodier sont priés de préparer un article pour le premier numéro, avec pouvoir d'accepter ou de rejeter les manuscrits soumis pour publication.

17 septembre La Haute-Cour est invitée d'assister en corps à la célébration de la fête patronale de la Société des Artisans Canadiens-Français.

27 septembre La Haute-Cour repousse toute proposition d'entente ou compromis avec Servule St-Pierre et lui refuse la permission de comparaître devant elle.

30 novembre Location d'une salle au numéro 1087, rue Elm, Chambre 3, précédée d'une antichambre, éclairée, chauffée, avec usage du téléphone et d'un espace dans le coffre-fort. Cette salle est offerte par MM. Tardivel et Girardin, au coût de \$8.00 par mois, et elle est louée pour un temps indéterminé.

3 décembre La Haute-Cour s'assemble dans ses nouveaux quartiers, lesquels, dit le procès-verbal, sont "arrosés de bonne bière".

17 décembre Audition du procès de Célestin Lefebvre vs. la Cour St-Georges. Louis L. Roy est l'avocat de la Haute-Cour. Célestin Lefebvre présente sa propre cause, avec l'aide de Philias Gagnon. John E. Rivard représente la Cour St-Georges, assisté de trois témoins. Après audition de la cause, la Haute-Cour siège à huis-clos et donne gain de cause à Célestin Lefebvre sous certaines réserves.

28 décembre Le secrétaire Lussier annonce qu'à raison de \$10.00 par semaine, il est prêt à s'occuper exclusivement des affaires de l'Association.

* * *

L'année 1900 marque l'admission des femmes dans l'Association, au sein de groupes désignés sous le nom de villas. Pourquoi ce nom? La raison n'en est indiquée nulle part. D'après la Constitution et les Règlements des villas de dames promulgués le 28 juin 1900, il est dit que

"Le but principal de la formation des Villas est de créer une assurance de \$500 et \$1000 payables à la mort d'un ou d'une assurée, au moyen d'une légère contribution de tous les membres de l'Association. Un autre but est de créer des relations amicales entre les Dames et demoiselles Canadiennes d'une même ville et même des villes voisines."

Le Canado-Américain, organe officiel de l'Association, parut le 18 octobre 1900. Il était publié le samedi, au numéro 70, de la rue Merrimack, sur les presses de l'**Avenir National**. Le journal est adressé gratuitement aux membres, mais pour les étrangers, l'abonnement est de \$1.00 par année ou .02c le numéro.

Un correspondant de Claremont note qu'il y a dans cette localité au moins 2000 Canadiens, tandis que les Irlandais sont tout au plus 750. Et cependant, ajoute ce correspondant, les deux prêtres qui desservent la paroisse, comprenant trois missions, ne savent pas ou savent peu le français. Il dit encore: "nous avons un couvent dirigé par des religieuses canadiennes, où les quatre-cinquième des élèves étaient canadiens, mais ces soeurs ont été remplacées, on ne sait pourquoi, par d'autres qui savent en général le français très mal, de sorte que les enfants grandissent en parlant de préférence la langue anglaise. Avec la langue, ils prennent les habitudes

américaines, ce qui les conduit en définitive au matérialisme et à l'indifférence religieuse". Aux Canadiens de Claremont, le bulletin suggère de dresser une requête respectueuse, signée par les chefs de famille et de l'adresser à l'Évêque de Manchester qui se fera un plaisir non seulement de leur donner un prêtre canadien, mais de faire de Claremont une paroisse exclusivement canadienne.

Le bulletin reproduit aussi un article de l'Avenir National expliquant que les Canadiens représentent un quart de l'électorat de la ville de Manchester et un dixième de l'électorat du New Hampshire où nous comptons pour 16% de la population totale. "Nous ne disons pas cela parce que nous voulons lancer un défi au neuf-dixième de l'électorat du New Hampshire . . . tout ce que nous désirons, c'est qu'on sache ce que nous sommes."

M. l'abbé J. A. Chevalier est nommé curé inamovible de la paroisse St-Augustin de Manchester par Mgr Bradley.

Le bulletin publie le modèle d'une requête à Sa Sainteté le Pape Léon XIII dont les Canadiens peuvent se servir là où le besoin de prêtres de notre nationalité se fait sentir. Il annonce que Mgr Eis, évêque de Marquette, a ordonné aux prêtres de son diocèse de prêcher en anglais dans les églises. L'on donne aussi les raisons pour lesquelles un évêque de langue française devrait être placé sur le siège de Portland où existe une vacance. Enfin, à un correspondant qui prétend que les Canadiens du New Hampshire sont bien traités au point de vue religieux, le bulletin cite la liste des localités, où la majorité des fidèles, bien que de langue française, est desservie par des pasteurs de langue anglaise. "Non, conclut-il, les catholiques canadiens du New Hampshire n'ont aucune raison d'être et ne sont point satisfaits de la manière dont ils sont traités par les autorités ecclésiastiques du diocèse."

**PREMIERES DIFFICULTES. — LE CONGRES
DE SPRINGFIELD**

25 janvier "Sur l'insistance des membres de notre clergé", dit le procès-verbal, l'argent versé par George Doran lui est retourné et il est rayé de la liste des membres. Le secrétaire est autorisé d'en aviser l'abbé I. H. C. Davignon.

15 février Le secrétaire fait rapport que l'Association comprend 16 cours et 10 villas régulièrement organisées, avec un effectif d'environ 2175 membres. Le président attire l'attention sur l'opportunité de l'admission d'Irlandais-Canadiens.

4 mars La Villa Marie-Anne, de Franklin, soumet la proposition d'une représentation féminine aux réunions de la Cour Suprême. Cette proposition est mise de côté.

11 mars La Villa Marie-Anne, de Franklin, revient à la charge et demande la permission d'élire une déléguée pour la représenter à la convention annuelle. Cette permission lui est refusée.

1er avril Aimé E. Boisvert, avocat, demande que la Haute-Cour commence à se préparer en prévision des poursuites de Servule St-Pierre vs. Lussier, et St-Pierre vs. Nerbonne, ainsi que le bref de mandamus St-Pierre vs. l'Association. Les poursuites contre le secrétaire et le trésorier sont pour refus de ces derniers de remettre au dit St-Pierre les livres de l'Association. L'avocat Emile H. Tardivel est adjoint à son collègue M. Boisvert dans la préparation de la défense. Le docteur Moïse Guérin avertit la Haute-Cour, en date du 29 mars, que "vu les difficultés qui existent entre les membres de la Haute-Cour et votre humble serviteur, je vous donne ma résignation comme président et membre du comité de la défense dans le procès intenté à Servule St-Pierre."

15 avril La Haute-Cour autorise le président général à convoquer une session spéciale des membres de la Cour Suprême de 1900, aux fins de: 1. reconsidérer la résolution concernant le lieu et la date de l'assemblée régulière de la Cour Suprême; 2. voir s'il y a lieu d'amender cette partie de la constitution qui détermine le nombre et la qualification des délégués; 3. préparer les amendements aux statuts. La date de la convention spéciale est fixée au 30 avril dans les salles de la Société St-Jean-Baptiste. (Cette convention fut tenue le 30 mai).

1er mai Le secrétaire donne un aperçu du coût des conventions et de l'état actuel des finances de la société. Il démontre la nécessité pour la Haute-Cour de garder ses revenus, afin de les appliquer au développement de l'organisation. Il explique qu'il est en pourparlers avec les Commissaires d'assurances du Maine, Rhode Island et Vermont pour y implanter l'Association.

30 mai Convention spéciale des délégués de la Cour Suprême de 1900, en la Salle St-Jean-Baptiste. Sur une assistance possible de 44, 34 délégués sont présents, y compris les officiers de la Haute-Cour. Manchester est choisie pour siège de la prochaine convention plutôt que Lebanon. Cette convention aura lieu en juin. Chaque cour et villa aura droit à un délégué. Une cour ou villa comptant 50 membres aura droit à deux délégués, plus un délégué additionnel pour chaque groupe de 100 membres au-dessus de 150. Les villas de dames devront être représentées par des délégués du sexe masculin.

3 juin L'avocat Aimé E. Boisvert comparait devant la Haute-Cour et suggère de faire un "test case" dans la poursuite de Servule St-Pierre contre le trésorier Nerbonne. Le trésorier est autorisé à prélever \$50.00 des fonds généraux pour payer les témoins.

25-26-27 juin Réunion de la Cour Suprême, sous la présidence de T. G. Biron. 73 délégués sont présents, y compris les officiers de la Haute-Cour, avec 27 cours et 23 villas représentées. D'après les rapports, il appert que six membres sont décédés durant l'année; 3100 membres composent l'effectif; la Haute-Cour a tenu 31 assemblées;

lors de la convention de 1900, la Haute-Cour est restée avec une dette de \$300; la convention de 1901 accuse un surplus dans l'actif de \$29.13; trois séances occupent la première journée. Au cours de la deuxième journée, l'avocat Tardivel fait part de son entrevue avec le Commissaire des assurances de l'État du Maine, qui insiste que la société adopte une échelle de taux reconnue par l'Association des sociétés fraternelles des États-Unis. La convention décide de retenir les services d'un avocat-conseil. Le salaire du président est fixé à \$200, secrétaire \$600, trésorier \$200. L'élection des officiers de la Haute-Cour donne les résultats suivants; président, T. G. Biron, qui défait Calixte Morin; 1er vice-président, Paul Mineau; 2e vice-président, docteur J. A. Lagassé; 3e vice-président, L. A. Gélinas; secrétaire, M. E. Lussier; trésorier, J. A. Boivin; médecin, docteur Auguste A. E. Brien qui défait le docteur Lavallée; maître des cérémonies, Joseph Francoeur; directeurs, Ludger Rinfret, Arthur Racine, Frank Vigneault qui défait Henri I. Lemay; A. J. Plamondon qui défait Calixte Morin, jr; J. E. Bernier qui défait Calixte Morin, jr; Joseph Guerette; Henri I. Lemay qui défait J. V. Ferron. La Haute-Cour est autorisée par la Cour Suprême à conclure un arrangement avec le docteur St-Pierre pourvu que celui-ci reconnaisse ses torts envers les officiers de la Haute-Cour et l'Association en général; pourvu en outre qu'il retire toutes ses plaintes contre l'Association, cette dernière devant agir de même dans ses poursuites contre lui; et pourvu enfin qu'en le réadmettant membre de l'Association, la Haute-Cour déclare qu'il n'a aucun droit à cette faveur, mais que cette concession est faite dans les intérêts de la concorde et de la paix et pour le plus grand bien de l'Association en général. La convention se termine par une messe et un pique-nique dont les dépenses sont pour "costumes chez Dozois, coton pour shirtwaist, façon, déplacements, repas, politesses, chevaux, programme français, une pelotte, fournitures nécessaires à la partie de baseball et un hack pour les officiers généraux".

15 juillet Intrônisation des officiers de la Haute-Cour par Joseph Francoeur. La Haute-Cour décide de se réunir le troisième lundi de chaque mois. Le président, le secrétaire et le trésorier ainsi que deux syndics s'assembleront chaque semaine pour solder les comptes. Un comité est nommé pour approcher le docteur St-Pierre, afin d'en arriver

à une entente amicale avec lui. Des prix sont demandés pour la publication du bulletin. Joseph Francoeur est engagé comme organisateur général à raison de \$30.00 par mois, plus les deux-tiers du prix des chartes des cours et villas.

26 juillet Le comité chargé de voir le docteur St-Pierre rapporte que toute entente avec lui est impossible et qu'il n'est pas de bonne foi. J. E. Bernier présente une soumission à l'effet d'imprimer le bulletin de la société à raison de .20c par année, par membre, même format que par le passé. Il assume les frais d'expédition. Si on lui permet de publier des annonces, il versera à la Haute-Cour la moitié du montant perçu. Un contrat pour trois ans est signé séance tenante. La Haute-Cour organise une loterie de deux montres en or, l'une pour dames, l'autre pour messieurs, afin de prélever des fonds pour défendre l'Association devant les tribunaux à l'occasion des poursuites intentées par le docteur St-Pierre. Le docteur Brien, membre du comité d'organisation du congrès des Canadiens-Français de la Nouvelle-Angleterre et de l'Etat de New York, fait ressortir la nécessité qu'il y aurait pour la Haute-Cour d'être représentée par un délégué au congrès de Springfield, en octobre prochain. L'avocat Emile Tardivel est nommé délégué à cette fin.

19 août Joseph Francoeur est autorisé à commencer un travail d'organisation dans le Rhode Island, dans les premiers jours de septembre.

27 août Assemblée tenue au numéro 1087, rue Elm, chambre 3. Formation d'un comité pour étudier la possibilité d'obtenir une salle commune pour les assemblées de toutes les cours et villas ainsi qu'une voûte pour y conserver les archives. Les heures de bureau du secrétaire seront de 9 à 12h a. m. et de 2 à 5h p. m., ainsi que de 7 à 9h p. m. les jeudis et samedis soirs. L'organisateur est autorisé d'initier de petits groupes isolés de Canadiens dans les endroits où il n'y a pas possibilité de fonder des cours.

16 septembre Un comité est constitué pour étudier diverses échelles de taux, ce comité étant composé de Emile H. Tardivel, le docteur J. A. Lagassé, de Nashua, le docteur Emile St-Hilaire, de Concord, Arthur Rainville, de Suncook, Calixte Morin, de Franklin, le docteur Brien et J. E.

Bernier, de Manchester.

21 octobre La Haute-Cour décide de se réunir deux fois par mois, le premier et le troisième vendredis à 8h p. m.

1er novembre M. Francoeur écrit du Rhode Island qu'il a eu une entrevue avec le secrétaire général de l'Union St-Jean-Baptiste d'Amérique, J. Adélarde Caron. Ce dernier est prêt à aider notre organisateur à ouvrir des cours dans le Rhode Island, pourvu que de son côté l'Association prête son concours dans le but de faire admettre l'Union St-Jean-Baptiste d'Amérique dans le New Hampshire. Ce à quoi la Haute-Cour répond par un télégramme à M. Francoeur ainsi conçu: "High Court will give answer at an early date."

22 novembre La Cour Ste-Marie No 3 gagne un portrait du président général pour avoir vendu le plus grand nombre de billets d'une soirée donnée sous les auspices de l'Association.

6 décembre Ouverture de la première villa fondée dans le Rhode Island. Il s'agit de la Villa du Précieux-Sang à Woonsocket. La Haute-Cour décide de convoquer une session spéciale des membres de la Cour Suprême de 1901 pour prendre en considération et adopter, s'il y a lieu, le rapport du comité de la constitution. La réunion est fixée au 8 janvier 1902, à 2h p. m., aux salles de la Société St-Jean Baptiste.

* * *

Au cours des pages qui précèdent, il a été souvent question des démêlés du docteur St-Pierre avec l'Association. Les archives contiennent à ce propos, "**Une Réponse à quelques insinuations malveillantes portées contre le docteur St-Pierre par les officiers de l'Association Canado-Américaine.**" Cette réponse n'est pas datée. Elle est imprimée et semble être la substance d'une déclaration faite par le docteur St-Pierre au journal "**Daily Mirror**" de Manchester. Voici donc l'exposé des griefs du docteur St-Pierre.

"Aussitôt après mon entrée dans l'Association, j'ai remarqué des irrégularités de la part de plusieurs des officiers. Ils se montraient partisans et donnaient beaucoup plus de privilèges à certains membres, que les règlements

ne leurs permettaient. J'ai tiré la conclusion que cette association était administrée d'après les mêmes méthodes que les sociétés à bénéfices, frauduleuses, qui ont trompé tant de gens, il y a quelques années.

J'ai alors décidé de me retirer, mais les officiers sont venus me supplier de rester.

Cependant, je continuais de surveiller attentivement ce qui se passait. J'ai souvent été invité par la Haute Cour, à parler dans les assemblées, dans les intérêts de l'ordre, mais vu que j'avais une réputation à sauvegarder, comme citoyen et homme de profession, j'ai refusé, parce que je ne voulais pas paraître favoriser une semblable société, tant que je ne serais pas convaincu que ses affaires étaient conduites d'une manière sage et prudente.

J'ai alors résolu d'examiner les livres de la Haute-Cour, c'est ce que j'ai fait en compagnie du Dr Lemay. Nous avons trouvé que de l'argent avait été enlevé des fonds de cotisations, qui étaient considérés comme un bien sacré, réservé pour le bénéfice des veuves et des orphelins. Le Haut Trésorier a essayé d'expliquer l'erreur en prétendant que cet argent avait été enlevé de ce fonds pour payer une cotisation antérieure.

J'ai aussi découvert que l'association avait reçu plus qu'elle n'avait payé et qu'elle avait obligé les veuves à signer un reçu en entier, lorsqu'elles avaient reçu une somme moindre qu'elles auraient du avoir, et les forçait à prendre cela ou rien du tout.

J'ai aussi découvert que l'Association était incorporée illégalement et je l'ai alors déclaré en pleine séance de la Cour St. George, et alors j'ai dit que je ne voulais pas faire partie de la société plus longtemps. J'ai demandé à ce que l'on remit l'argent que j'avais payé entre les mains du Trésorier à un des hôpitaux de la ville, soit l'hôpital Notre-Dame ou à l'hôpital du Sacré-Coeur, vu que je ne voulais pas qu'il garde cet argent et que c'était mon intention formelle de leur tirer ma révérence pour toujours, mais ils me tournèrent en dérision et m'ordonnèrent de garder le silence, sous peine d'une expulsion immédiate. Ce qu'ils promirent de faire si je voulais élever la voix, dans les réunions de la Cour.

Le président de la Cour St Georges n'était qu'un instrument entre les mains des officiers de l'Etat et du président général qui prenait part aux assemblées. Les autres officiers étaient prêts à faire toutes sortes d'injustices pour se conserver en place.

On m'accuse d'avoir recherché une position dans l'association. Cela n'est pas vrai. Lorsque je fus élu Vice-Président sans mon consentement, je répondis que j'étais telle-

ment occupé dans la pratique de ma profession, que je ne pouvais pas accepter une telle position.

J'ai été expulsé de l'ordre parce que je suis aller me plaindre aux autorités de l'Etat du New Hampshire des méthodes employées par la Canado-Américaine.

Il est vrai que plusieurs des signataires de la requête à la Cour Suprême, se sont retirés, mais c'est parce qu'ils ont été effrayés, trompés et menacés par les agents des chefs de l'A. C. A. Ils ne connaissaient pas les lois, ni les procès devant les cours de justice et on leur a dit que les frais seraient énormes, qu'ils seraient obligés de payer ou d'aller en prison, mais quand à moi, ces menaces sont puériles et me font rire. Je continuerai ce procès, quand même je resterais seul. Je ferai mettre ces hommes dans la boîte aux témoins pour exposer les méthodes et les petits moyens employés par les officiers de l'A. C. A. Je maintiens de plus que les élections de la Cour St-Georges sont illégales, parce que les officiers ont été nommés par le Président Général et le Haut Secrétaire, dans le but de se maintenir au pouvoir.

L'incorporation de la société est illégale. Elle a été incorporée le 4 mai, 1897, en vertu du chapitre 86 des lois 1895. Lorsque j'ai mentionné le fait que l'incorporation n'était pas légale, on a essayé d'effectuer une deuxième incorporation, mais l'on s'est embourbé plus profondément que la première fois.

La loi disait qu'aucune corporation, ordre ou société, existant alors, pourrait se prévaloir de cet acte à son choix, mais l'A. C. A. ne pouvaient le faire parce qu'elle n'existait pas en 1895, époque de la passation de la loi.

Je me suis aussi adressé au commissaire des assurances, John C. Linehan, et je lui ai demandé d'agir. Il promit de le faire et en présence des témoins, déclara alors que si les livres de la Haute Cour ne coroboraient pas le rapport du Président Général, les officiers de la dite Cour étaient passibles des plus sévères condamnations comme parjures. Il examina les livres et trouva une erreur de \$600.00 dans un seul item, le Haut Secrétaire ne put expliquer la différence.

Le Commissaire Linehan a refusé de me donner une copie des rapports, selon les lois de l'Etat, même après que j'eusse offert paiement. Il me demanda pourquoi je voulais ces rapports et je répondis, parce que je voulais mettre le Président Général et le Secrétaire devant le Grand Juré, pour parjure.

Pour faire mieux connaître les méthodes en usage dans l'A. C. A. que l'on me permette de citer un cas arrivé dernièrement à la Cour St-Augustin. Le Secrétaire Financier, Norbert Décoteau, lors de sa sortie de charge, se trouvait

avoir un déficit de \$119.00. Il promit de payer le tout, ce qu'il fit en partie jusqu'à concurrence de \$37.00 seulement. Alors il prétendit, qu'il ne devait plus rien. Ses cautions, le Président Général Biron et l'avocat Boisvert, vinrent à l'assemblée de la Cour et intimidèrent les membres, en leur faisant croire qu'il était trop tard pour réclamer le montant du déficit. Ceci montre clairement comment certaines gens essaient de frauder les Canadiens-Français de cet état.

Les officiers de la Haute-Cour, contre lesquels j'ai proféré les accusations qui précèdent, sont spécialement le Président Général T. G. Biron, le Haut Secrétaire Auger et le Haut Trésorier Nerbonne.

Je déclare solennellement que je n'ai pas mis cette affaire devant les Cours de justice par malice ou vengeance envers le commissaire des assurances ou les officiers de l'A. C. A., mais seulement dans le but de démontrer s'ils sont honnêtes ou moi-même un menteur.

Après mon expulsion j'ai fait la demande d'une copie des papiers et des records de la Haute Cour, selon le Chapitre 144, des Statuts du New Hampshire, Pouvoir Général des Corporations, Section 12, mais le Haut Secrétaire, M. E. Lussier, m'a refusé après lui avoir offert le paiement requis par la loi. Alors le même M. Lussier craignant les conséquences, a vendu sa part du journal à son associé M. Bernier, mais pas assez vite pour empêcher une saisie de \$187.00, balance due par l'acheteur. Cette action est maintenant pendante devant les tribunaux.

J'avais donc le droit de faire une telle demande au Haut Secrétaire, car quand même j'étais expulsé, j'avais droit d'appel dans les soixante jours qui suivaient mon expulsion, et alors, si les règlements me donnent le droit d'appel, j'étais par le fait même membre jusqu'au jugement final de la Haute Cour de la dite Association. Ce droit d'appel est confirmé dans tous les jugements des cours civiles du New Hampshire.

M. A. Nerbonne peut continuer à emprunter et à prêter les fonds de la société aux messieurs de la Haute-Cour, avec l'espérance qu'avec l'intérêt l'on remet tout le capital plus tard, mais cela ne m'a pas empêché de mettre une saisie sur ses propriétés, situées sur la rue East High. Ils peuvent continuer à chanter sur la harpe, que j'agis par malice lorsque la Cour Suprême aura pris en considération les preuves convaincantes que j'ai à leur soumettre, le public pourra juger, si j'agis par malice ou si je suis simplement poussé par des sentiments d'honnêteté et d'intégrité pour combattre les farceurs et les blagueurs qui se sont unis ensemble pour tromper et escamoter l'argent de la classe ouvrière de notre Etat.

Apprenez messieurs que l'objet de l'Association, est l'union, en s'unissant pour secours mutuels en cas de maladie et en cas de mort, et en pourvoyant au besoin des veuves et des orphelins des frères défunts et non pas vouloir essayer de leur arracher leur pain quotidien en retenant par des moyens malhonnêtes et illégales, une partie de l'argent que l'Association doit leur payer.

Après avoir reproduit intégralement, fautes d'orthographe comprises, ce plaidoyer pro domo, lequel semble avoir été écrit avec les pieds, voyons maintenant le degré d'importance qu'attachait aux griefs du docteur St-Pierre le tribunal de justice devant lequel il les avait portés pour obtenir un redressement. Nous lisons à ce sujet dans le bulletin du 15 juin 1901 :

Le juge Pike a rendu son jugement cet avant-midi, dans la cause de St Pierre vs. Nerbonne. Le demandeur a obtenu \$5 de dommages-intérêts.

Ce verdict s'applique aussi à la cause de St Pierre vs. Lussier, les faits étant identiques les deux causes ont été plaidées en même temps.

L'Association Canado-Américaine considère l'issue du procès comme une victoire.

Hier, devant le juge Pike, s'est plaidée la cause de St-Pierre vs. Nerbonne. Le demandeur poursuit M. Nerbonne pour \$1,000 de dommages-intérêts. La cause peut se résumer en quelques lignes. Au mois de septembre 1899, le demandeur a été expulsé de l'Association Canado-Américaine parce que, dit-on, il avait refusé de comparaître devant la Haute Cour de l'Association pour répondre à certaines accusations portées contre lui. En ce temps-là, le demandeur courtisait Mme veuve Ida Bergeron, de Fall River, à laquelle il était fiancé. Celle-ci l'aimait, mais lorsqu'il a eu du trouble avec l'A. C. A. elle lui a déclaré qu'elle ne voulait pas marier un "agitateur" et que s'il ne parvenait pas à lui prouver que les accusations portées contre lui étaient fausses, leurs relations devaient finir là. Cela se passa à Fall-River, vers le milieu du mois d'octobre 1899. Le demandeur promit de revenir avec des preuves de son innocence. Pour obtenir ces preuves, il lui fallait examiner les livres de l'Association Canado-Américaine. Il se rendit donc chez M. Alfred Nerbonne, trésorier de la Haute Cour, où il demanda une copie de tous les livres, documents, papiers, etc., etc., appartenant à l'Association. La Haute Cour refusa, vu que le demandeur avait été expulsé de la société et celui-ci n'a pu prouver son innocence aux yeux de sa fiancée. Mme Bergeron lui rendit alors l'anneau qu'elle avait reçu et lui annonça qu'elle ne le

marierait pas. Le demandeur ayant perdu l'objet de sa flamme, sa réputation et sa clientèle, poursuit M. Nerbonne, comme trésorier de l'Association, pour la somme de \$1,000.

Hier avant-midi, il a raconté son histoire devant le juge Pike. A deux heures et un quart on a commencé l'audition des témoins.

Mme veuve Ida Bergeron a d'abord été appelée. Voici, à peu près, ce qu'elle a dit: Elle connaît celui qui a été son fiancé depuis 15 ans environ. Elle l'a rencontré pour la première fois à Fall-River. Six ans après elle l'a perdu de vue et elle s'est mariée à M. Ludger Bergeron, de Fall-River. M. Bergeron est décédé au mois de décembre 1898 et il a été enterré le premier janvier 1899. Au mois de juillet 1899, la jeune veuve s'est donnée en fiançailles au demandeur. Tout alla à souhait jusqu'au mois d'octobre, date à laquelle le fiancé a eu du trouble avec l'Association Canado-Américaine. Mme Bergeron a repris sa promesse lorsque son promis n'a pu lui prouver son innocence.

Les autres témoins ont été M. le Dr J. D. Lemay, M. Charles Caron, M. M. E. Lussier, M. Alfred Nerbonne et M. T. G. Biron.

Si nous nous sommes arrêtés un peu longuement sur le peu intéressant personnage que fut le docteur St-Pierre, qui mourut quelques années plus tard (la date n'a pas d'importance) dans un asile d'aliénés, ça été tout simplement pour faire ressortir ce qu'a été pour l'Association Canado-Américaine ce que les avocats appellent sa "nuisance value". Nous n'y reviendrons plus.

La Cour St-Augustin joue la comédie "**Chicot**" et la Villa des Anges, de Lebanon, donne le drame "**La drôle princesse**".

La Cour St-Thomas, de East Ware, décide de commencer la construction d'un édifice en bois devant servir de salle de réunion et d'église, dans l'espérance que Mgr Bradley, touché de la foi de ces braves gens, sera assez bon pour leur envoyer de temps à autre un prêtre de notre nationalité pour dire la messe, baptiser les enfants, administrer les malades, chose qui jusqu'à présent leur a fait complètement défaut. Une souscription est ouverte par la Haute-Cour pour leur venir en aide dans ce projet de construction.

L'année 1901 marque les assises du congrès des Canadiens-Français de la Nouvelle-Angleterre et de l'Etat de New York, tenu à Springfield. On a vu que l'avocat Emile H. Tar-

divel avait été élu délégué de la Haute-Cour à ce congrès. De son côté, la Cour des Zouaves Pontificaux avait formé une délégation composée de Henri I. Lemay et Philius Gagnon. Une tradition orale veut que le moment venu pour la délégation canado-américaine de porter la parole au congrès, l'avocat Tardivel ne répondit pas à l'appel de son nom. C'est alors que Calixte Morin jr se substitua à lui et traita de la question des sociétés nationales. Le congrès se déclara en faveur de la fédération, en une seule grande association, de toutes les sociétés de secours mutuels recrutant leurs membres parmi les personnes d'origine française. Un incident avait précédé les assises du congrès. La Haute-Cour de l'Ordre des Forestiers Catholiques avait en effet interdit à ses cours canadiennes d'envoyer des délégués au congrès de Springfield, le motif non avoué de cette décision étant que ce congrès n'avait pas l'approbation des autorités ecclésiastiques. D'où protestations dans la presse, notamment **La Tribune**, de Woonsocket, **Le Messager**, de Lewiston, **L'Indépendant**, de Fall River, **La Justice**, de Biddeford, **Le Progrès**, de Lawrence, **Le Pionnier**, du Nomingue, **La Patrie**, de Montréal. "C'est, disait ce dernier journal, une nouvelle et provocante manoeuvre des Irlandais catholiques aux Etats-Unis contre nos compatriotes, contre notre langue et notre race." Tous les journaux cités étaient unanimes à conseiller aux Canadiens qui faisaient partie de cette société d'en sortir au plus tôt. J. E. Bernier, directeur de **L'Avenir National**, avait été nommé rapporteur pour le diocèse de Manchester. Il y avait démontré que la population catholique du diocèse se chiffrait à environ 100,000 âmes, réparties comme suit: Canadiens, au moins 70,000; Irlandais et quelques autres, environ 30,000. Pour desservir ces 70,000 Canadiens, il y a trente prêtres de notre race. Pour desservir les 30,000 Irlandais et autres, il y a soixante prêtres. Devant cette situation, qui semblait plutôt générale à travers tous les diocèses de la Nouvelle-Angleterre, le docteur Omer Larue, de Putnam, président du congrès, s'était écrié: "A Rome! A Rome! C'est de là que nous viendra le salut." C'était un bel acte de foi de la part du docteur Larue. Mais l'inéluctable réalité est que si Rome ne s'oppose pas à la conservation des particularismes de races, elle n'a pas pour mission de les préserver. Lorsque Rome jette les yeux sur l'Amérique, elle y voit deux grands pays, dont l'un est un Dominion britannique et l'autre définitivement anglo-américain.

Aux yeux de Rome, l'Amérique est donc un pays de langue anglaise, au sein duquel vit un petit peuple d'origine française. Jamais Rome ne voudra nuire à la foi de ce petit peuple . . . Mais n'anticipons pas des actes et des jugements du Saint-Siège. La politique la plus sûre pour les Franco-Américains est de lui rester fidèles toujours, sachant que la justice est immuable et éternelle et, qu'un jour, — affaire de temps — de Rome nous viendra en effet le salut, suivant la prédiction du Dr Larue. En somme, le congrès de Springfield, auquel avait participé l'Association, ne fut rien autre chose qu'une grande et belle manifestation dont les résultats d'ordre pratique furent à peu près nuls. Tout au plus peut-on concéder qu'il aura contribué à éveiller l'opinion publique en France. En effet, la revue **Vérité Française**, après avoir rapproché le mouvement inauguré autrefois par M. Cahensly parmi les catholiques allemands aux Etats-Unis de celui des catholiques d'origine française, formula ce jugement :

“L'objet de ce congrès, dit la revue, était l'examen des doléances sur les entraves apportées à l'emploi du français dans l'instruction religieuse et dans l'enseignement primaire. Le congrès a élu une commission chargée de rechercher des données statistiques sur cette question et d'adresser un mémoire au Saint Siège pour lui demander, au nom des intérêts religieux, l'envoi de prêtres et missionnaires français. La presse nativiste enregistre cette nouvelle et ajoute que le congrès de Springfield n'est qu'une nouvelle édition du “Cahenslyisme” traduite en français, revue et corrigée. A ce titre, ajoute la revue, nous ne saurions que féliciter les 750 délégués français. Nous sommes convaincus que leur démarche auprès du Saint Siège ne sera pas vaine, d'autant plus qu'à la suite du voyage de Mgr Scalabrini, évêque de Plaisance, entrepris dans le même but en faveur des Italiens établis aux Etats-Unis, Sa Sainteté a daigné ordonner l'envoi de missionnaires italiens, chargés de veiller à la pastoration de leurs compatriotes en Amérique.”

En autant que nous sachions, les données statistiques ne furent jamais recueillies et le mémoire anticipé jamais rédigé. D'ailleurs n'est-ce pas le cardinal Rampolla qui disait un jour en parlant des mémoires canadiens-français : “Des mémoires! des mémoires! nous en avons jusque là.” Et l'éminentissime cardinal indiquait une marque imaginaire d'au moins un pied au-dessus de sa tête.

LUTTE AUTOUR D'UNE ECHELLE DE TAUX

3 janvier Correspondance de l'Union St-Jean-Baptiste d'Amérique sollicitant la coopération de l'Association Canado-Américaine en vue de former une grande union des sociétés de bienfaisance d'Amérique. La lettre de l'Union est laissée sur la table jusqu'à la prochaine assemblée, avec instruction au secrétaire général de l'Association Canado-Américaine d'écrire au secrétaire général de l'Union que son invitation est mise à l'étude. La Cour Sacré-Coeur de Marlboro, se plaint que son député ne sache pas lire et la cour d'Ashland que son président ne sache pas écrire. La Haute-Cour répond dans l'un et l'autre cas qu'elle n'y peut rien. Deux délégués de la C. M. B. A. viennent traiter avec la Haute-Cour de l'admission de leur groupe dans l'A. C. A. Michel Lussier offre sa démission comme secrétaire général.

8 janvier La Haute-Cour fixe au 29 janvier les assise d'une convention spéciale. Michel Lussier retire sa démission comme secrétaire général et décide d'attendre après la convention spéciale pour prendre une attitude définitive.

17 janvier La lettre circulaire de l'Union St-Jean-Baptiste d'Amérique en vue de la formation d'une grande union des sociétés de bienfaisance d'Amérique est ramenée sur le tapis. La Haute-Cour décide d'envoyer des délégués à l'assemblée convoquée par l'Union, les délégués nommés étant Joseph Francoeur et le docteur Auguste A. E. Brien.

29 janvier Les délégués de la Cour Suprême de 1901 s'assemblent en convention spéciale, aux salles St-Jean-Baptiste, le 29 janvier. Le comité spécial chargé de réviser la Constitution recommande à la considération de la convention l'adoption d'une échelle de taux présentement en vigueur dans l'Ordre Ancien des Travailleurs Unis (Ancien Order of United Workmen). Ludger Rinfret propose, appuyé par Philius Gagnon, que l'Association conserve le status

quo et que l'échelle de taux ne soit pas adoptée. Le vote donne 47 voix en faveur de cette proposition et 20 contre. La convention décide d'abolir les postes d'ex-président, maître des cérémonies et syndics. Le nombre des vice-présidents est réduit à un et celui des directeurs de sept à cinq. Le poste de chapelain général est créé, sauf que le titulaire ne sera pas tenu de faire partie de l'Association. Les dépenses des délégués aux conventions seront dorénavant à la charge de la Haute-Cour au lieu des cours et villas. Le secrétaire général devra donner tout son temps à l'Association.

14 février Le comité chargé de louer une salle ou acheter un immeuble a consulté deux avocats qui ont émis l'avis que la charte de l'A. C. A. confère à cette dernière le droit de posséder un immeuble. Le comité a trouvé à acheter un grand terrain, avec maison, sur la rue Chestnut. M. Bernier propose, appuyé par M. Gélinas, que le trésorier général soit autorisé d'émettre un chèque de \$150 à l'ordre de George Blanchet, que ce montant soit le premier paiement fait sur l'immeuble situé rue Chestnut et appartenant à E. M. Slayton, que la Haute-Cour consent au dit achat aux conditions suivantes: le terrain comprenant environ 6,600 pieds est vendu à raison de \$6,000, dont \$150 comptant et \$30 par mois en diminution sur le capital et ce à partir d'un an à dater de la signature de l'acte d'achat, avec intérêt de 4½% sur la balance du montant total plus haut cité.

21 février H. H. Larivière demande la permission de se servir du monogramme A. C. A. comme marque de commerce pour la fabrication de cigares. Cette permission est accordée à condition que M. Larivière envoie une boîte des nouveaux cigares aux membres de la Haute-Cour.

7 mars On décide d'inviter un écrivain français, Hugues Leroux, pour donner une conférence sous les auspices de l'Association.

25 mars Le docteur Brien annonce qu'il n'a pu retenir les services de Hugues Leroux.

29 avril La Haute-Cour tient une assemblée spéciale au cours de laquelle comparait Philius Gagnon qui étant assermenté et interrogé accuse Henri I. Lemay d'avoir

divulgué à H. Desrosiers des décisions de la Haute-Cour tenues pour secrètes. Ces décisions ont été communiquées au témoin par H. Desrosiers. La Haute-Cour envoie chercher H. Desrosiers à sa demeure, le tire du lit et l'interroge. Celui-ci admet avoir rencontré M. Gagnon le samedi soir précédent "mais, dit-il, pour être franc, nous étions à avoir du bon temps et je ne me rappelle pas ce que nous aurions pu dire au cours de la veillée, car nous avons un peu fait la noce et il était trois heures du matin lorsque je suis rentré chez moi. Je suis d'ailleurs un peu endormi, ajoute-t-il, car vos envoyés m'ont pris au lit." En définitive, la Haute-Cour exonère Henri I. Lemay de l'accusation portée contre lui. Au cours de la même assemblée, il est question de l'admission dans l'Association d'une succursale de la C. M. B. A. formant aujourd'hui la Cour Gagnon No 35. Il appert, d'après le témoignage de Philias Gagnon, que les 54 membres admis ont été examinés par le docteur Moïse Guérin, mais leur examen n'a jamais été révisé par le médecin en chef de la C. M. B. A., ce qui entraînerait une fraude.

23 mai A propos de la propriété que la Haute-Cour avait projeté d'acheter, l'avocat de l'Association a le droit de la passer à un particulier aux mêmes conditions qu'il l'a obtenue.

28 mai M. Francoeur donne sa démission comme organisateur, puis consent à rester en fonctions sur paiement d'une rémunération de \$40.00 comme commission et \$35.00 pour frais de voyage.

10 juin A propos de la propriété dont l'achat a été projeté par la Haute-Cour, l'avocat de l'Association dit que cette dernière a le droit d'en effectuer le transport au docteur Brien, aux mêmes conditions qu'elle l'avait obtenue. Le docteur Brien déclare qu'il va s'entendre avec l'agent de la propriété à ce sujet et qu'il fera rapport à une prochaine assemblée.

24 juin La Commission du docteur Moïse Guérin comme médecin-examineur est révoquée.

27 juin A propos de l'achat d'une propriété, le président est autorisé de nommer un comité de trois membres pour voir M. Blanchet et tâcher d'en arriver à une entente à

ce sujet. Il est décidé d'inviter tous les membres du clergé canadien à assister à l'ouverture de la convention le 8 juillet prochain.

2 juillet La Cour Chenier, de Suncook, annonce qu'elle assistera en corps à l'ouverture de la convention, avec uniformes, drapeaux et bannières. On demandera aux curés des différentes paroisses d'annoncer au prône la messe de la convention.

8, 9, 10 juillet Salle de l'hôtel de ville, Manchester, cinquième session de la Cour Suprême sous la présidence de T. G. Biron. A ses côtés, l'abbé I. H. C. Davignon, curé de la paroisse St-Georges, chapelain général. 89 délégués sont autorisés à siéger. Le secrétaire note qu'il y a un surplus de \$1,934.69 dans la caisse d'administration. 25 membres sont décédés dans le cours de l'année, assurés pour \$22,500. Le surplus de la caisse des malades est de \$2,760.35 et dans la caisse mortuaire, il y a une balance de \$381.63. L'effectif est de près de 6,000 membres, répartis entre 38 cours et 38 villas dans le New Hampshire et le Rhode Island. La convention renonce à l'achat d'un immeuble pour la Haute-Cour. Mme P. G. Laberge est signalée pour son travail. La Cour St-Paul, de Laconia, et la Villa Marie-Antoinette, de Manchester, gagnent les drapeaux offerts par la Haute-Cour pour le recrutement. La convention reçoit un télégramme de bons souhaits de la part de l'Union St-Jean-Baptiste d'Amérique. Camille Nourie et A. J. Plamondon demandent que les avis officiels soient publiés en anglais et en français dans le bulletin. Cette demande est rejetée. Il est proposé que le salaire du président soit porté à \$400. La convention ratifie le chiffre de \$300. Le secrétaire recevra \$1000 et le trésorier \$200. A partir de juillet 1902, la Cour Suprême s'assemblera tous les deux ans. La convention adopte une échelle de taux sujette à ratification par les deux-tiers des cours et villas, à la suite d'un referendum. La prochaine convention aura lieu à Franklin Falls dans deux ans. L'élection des officiers donne les résultats suivants: président général, T. G. Biron qui défait Alexis F. Bisson; 1er vice-président général, H. H. Larivière qui défait Célestin Lefebvre et J. B. Robert; 2e vice-président général, Arthur Decelles; 3e vice-président général, C. F. Collin; secrétaire général, Michel E.

Lussier. N. E. Biron ayant été aussi proposé, retire sa candidature. Trésorier général, J. A. Boivin qui défait Albert Laquerre; médecin général, Auguste A. E. Brien. Les docteurs Guérin, Laberge et Létourneau dont les noms avaient été prononcés déclinent d'être candidats. 1er directeur, Ludger Rinfret; John Rivard se retire; deuxième directeur, Arthur Racine qui défait Ephrem Roy et Henri Rainville; 3e directeur, J. E. Bernier qui défait A. J. Plamondon. W. G. Dupont se retire; 4e directeur, Alfred P. Brien qui défait Omer Allard et J. L. Richer. W. G. Dupont et Joseph Côté se retirent; 5e directeur, Henri I. Lemay qui défait N. E. Biron; H. Desrosiers et Camille Nourie se retirent; 6e directeur, A. J. Plamondon qui défait le docteur Létourneau. Cyrille Lamoureux se retire. 7e directeur, Hector Morin, qui défait L. A. Gélinas. Paul Plouffe et le docteur Damase Caron se retirent. Apurateur, Moïse Allard qui l'emporte sur quatre candidats au deuxième tour de scrutin.

11 juillet Joseph Francoeur nommé organisateur avec voix délibérante aux séances de la Haute-Cour, au salaire régulier de \$850 par année, plus une commission de \$50.00 pour chaque cour ou villa nouvelle fondée par lui. Les assemblées de la Haute-Cour sont fixées aux 1er et 3e mardis de chaque mois, avec appel à 8h15 et clôture à 10h30.

15 juillet Les services de l'avocat Emile H. Tardivel sont retenus par l'Association aux fins d'assister aux assemblées des cours et villas de Manchester, afin d'expliquer aux membres la nature de l'échelle de taux.

30 juillet Le président général est autorisé de suspendre tous les membres de la Cour des Zouaves Pontificaux qui, à l'assemblée du 28 du courant, ont conspiré contre l'intérêt de l'Association en tenant des propos séditieux de nature à décourager les membres à faire partie de l'Association et en votant de se séparer de cette dernière.

6 août La Haute-Cour apprend qu'il est rumeur que la charte de l'Association est illégale et elle demande une opinion par écrit à ce sujet de la part de l'avocat Aimé E. Boisvert.

23 septembre Le comité autorisé par la Cour Suprême à examiner les moyens à prendre pour opérer dans les Etats voisins suggère comme première condition l'adoption des taux du **Ancient Order of United Workmen**.

29 septembre M. Francoeur reçoit instruction d'entreprendre une tournée des cours et villas, afin d'enseigner aux officiers la nouvelle méthode de tenue des livres et expliquer, au meilleur de sa connaissance, les avantages qu'il y aurait pour l'Association d'adopter l'échelle de taux recommandée par la Cour Suprême.

29 octobre Le referendum auprès des cours et villas sur la question de l'adoption de l'échelle de taux recommandée par la Cour Suprême sera pris lundi, 17 novembre, dans toutes les cours et villas. On votera par bulletin marqué OUI pour l'adoption, NON contre l'adoption. M. Francoeur dit qu'il a visité 34 cours et villas et la Haute-Cour conclut d'après le rapport de son organisateur, que la visite de celui-ci a certainement contribué à garder dans l'Association bon nombre de membres qui étaient sur le point de la quitter, sur la foi de rumeurs colportées par des individus qui cherchent à nuire à la société.

24 novembre La Haute-Cour prend connaissance du vote des cours et villas sur la question de l'adoption d'une échelle de taux. 2337 votes ont été déposés dont 791 oui et 1546 non. La Haute-Cour décide qu'à l'avenir aucune correspondance ne sera publiée dans l'organe officiel sur la question de l'échelle des taux. L'Association s'étant prononcée contre, il n'en sera plus question sous l'administration actuelle. La Haute-Cour songe à demander un permis d'opérer dans les Etats du Michigan, Illinois, Nebraska, Indiana et Connecticut.

16 décembre A partir du mois de janvier il n'y aura plus qu'une assemblée par mois.

* * *

Nous avons vu que l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique avait pris l'initiative, au commencement de 1902, de convoquer, à Woonsocket, un congrès des sociétés nationales en vue de former une grande union des sociétés de bienfaisan-

ce d'Amérique. Ce congrès fut tenu au cours du mois d'avril sous la présidence de Urbain Ledoux, consul général des Etats-Unis aux Trois-Rivières. Outre l'Union St-Jean-Baptiste d'Amérique, les sociétés représentées étaient les Artisans Canadiens-Français, l'Alliance Nationale, de Montréal, l'Association Canado-Américaine, le Cercle Jacques-Cartier de Central Falls, etc. Des travaux furent présentés par Germain Beaulieu, Alphonse Gaulin, le docteur Boucher, Joseph Francoeur, Adélarde Caron, et autres. Au nombre des résolutions adoptées, il en était une à l'effet d'enrayer si possible l'affiliation des nôtres aux sociétés de langue anglaise par une propagande active et honnête, en améliorant, d'après les données scientifiques modernes, leur condition matérielle, tout en s'unissant entre elles par des liens moraux de plus en plus étroits. Prenant prétexte de ces résolutions, une campagne s'amorça dans le bulletin de l'Association Canado-Américaine en faveur de l'adoption, par cette dernière, d'une échelle de taux. Un écrivain, qui signait "Canado" et qui était vraisemblablement J. E. Bernier, publia toute une série d'articles dans le bulletin, ces articles représentant en somme un véritable cours d'assurance. Il expliquait ce qu'il fallait entendre par taux uniformes, gradués, classifiés, fixes, proportionnels, progressifs, stationnaires, périodiques, éventuels, limités et illimités. Il établissait une comparaison entre les taux du Congrès fraternel, des Forestiers Indépendants, des Forestiers Catholiques, de l'Union St-Jean-Baptiste d'Amérique. Il démontrait que l'adoption d'une échelle de taux pour l'Association Canado-Américaine épargnerait de l'argent aux deux-tiers des membres, soit tous ceux de moins de 40 ans. Il rappelait que la Société des Artisans, la société **Modern Woodmen**, la plus forte en Amérique, étaient sur le point d'adopter une échelle scientifique de taux. Il reproduisait du bulletin de l'Alliance Nationale ce passage où il était dit: "Lors de la fondation de l'Alliance Nationale, il nous souvient qu'on nous a reproché d'avoir adopté des tarifs trop élevés et les pessimistes ne voyaient rien de bon dans cette mesure prudente. Leurs prédictions ont été loin de se réaliser puisque notre société a aujourd'hui une réserve d'un quart de million et que les sociétés alors existantes (allusion aux Forestiers Catholiques et aux Artisans) sont contraintes aujourd'hui d'emboîter le pas à sa suite et d'adopter des taux encore plus élevés." L'échelle de taux que M. Bernier recommandait, d'accord avec

le comité nommé à cet effet par la Cour Suprême était la suivante, sur la base de \$1,000 d'assurance :

20 à 25 ans	.66
26 à 30 ans	.73
31 à 35 ans	.82
36 à 40 ans	.95
41 à 45 ans	1.14
46 à 50 ans	1.45
51 à	1.93

Le comité en question, en outre de M. Bernier, comprenait Emile H. Tardivel, Cyrille Lamoureux, J. O. Decelles, T. Duchesneau, J. E. Rivard, et le docteur J. A. Lagassé. Ce comité s'était enquis des exigences des lois, en matière de taux d'assurance, auprès des départements d'assurance du Vermont, Massachusetts, Maine et New York. De façon générale, les réponses étaient que nulle société ne pouvait opérer dans ces Etats, à moins que les taux en vigueur, quels qu'ils soient, ne soient pas plus bas que les tables de mortalité du **National Fraternal Congress of America**. Le comité en concluait donc que si l'Association voulait se répandre en dehors du New Hampshire, elle devait satisfaire aux exigences des lois des autres Etats où elle voulait opérer. Nombre de collaborateurs vinrent à la rescousse du comité, la plupart sous des pseudonymes. C'étaient Noël Opan (le docteur Matte, de Keene), Joseph Gosselin, Hélie M. Lechasseur, Un des membres du comité, Jean Chercheur, Wenceslas Théberge, Marcia, Trois X. C'est à pleines colonnes qu'ils remplissaient le bulletin de leurs arguments, le tout afin de disposer les cours et villas à se prononcer par referendum pour l'adoption de l'échelle de taux recommandée par le comité et votée par la Cour Suprême.

Dans cette lutte pour l'adoption d'une échelle de taux, Calixte Morin prend figure de chef d'opposition, arguant que c'est "folie d'essayer à parler d'une échelle d'âge avant que nous ayons au moins 20,000 membres. C'est mettre notre société en danger de s'écrouler." Il ajoute: "Vous comprenez comme moi que cette convention des sociétés dernièrement n'était que pour faire de la réclame pour l'Union St-Jean-Baptiste d'Amérique. Tout ce qui s'est dit n'étaient que des louanges pour leur société, et lorsqu'il s'est agi de l'admission des femmes, ils ont semblé ignorer que nous exis-

tions." Il invoquait l'exemple de certaines sociétés qui avaient opéré pendant dix à trente ans sous le système en vigueur dans l'Association Canado-Américaine. Il rappelait que les sociétés qui n'ont pas d'échelle d'âge peuvent prélever des contributions supplémentaires au besoin, tandis que celles qui opéraient d'après une échelle sont obligées d'en adopter une autre si l'argent vient à manquer.

C'est donc au milieu de cette controverse que le vote fut pris par referendum. Trente cours se prononcèrent en faveur de l'échelle d'âge et 45 contre, soit près des deux-tiers des cours et villas en existence. Devant ce résultat, le président Biron avouait avec amertume "qu'on a fait une lutte déloyale et malhonnête en alléguant que l'adoption d'une échelle de taux était demandée par la Haute-Cour afin d'avoir plus d'argent à gaspiller et en ajoutant que celle-ci se servirait de la caisse d'assurance pour des fins d'administration. Le projet d'échelle d'âge, conclut-il, est mort et enterré. Nos successeurs s'occuperont de la question si elle est de nouveau soulevée."

N'empêche qu'au sein de cette lutte, les Canados de Hooksett prélèvent \$662 et ceux de Pittsfield \$350 pour la restauration de l'église d'Hooksett. Le "**Manchester Union**" et à sa suite le "**Boston Herald**", lancent le canard de la candidature de William Marcotte à la mairie de Manchester, en l'agrémentant de commentaires défavorables aux groupes minoritaires. Disait le "**Manchester Union**": "Le désir de devenir des citoyens utiles et de promouvoir le bon gouvernement d'après les méthodes déjà indiquées en ce pays, serait plus évident s'ils se fondaient dans la masse et s'ils démontreraient leurs aptitudes pour des fonctions officielles à un autre titre que celui de leur ancienne nationalité." Ce à quoi le bulletin répondait: "Nous connaissons et comprenons bien les devoirs et les obligations que nous impose notre titre de citoyen américain. Quand nous allons déposer notre bulletin dans l'urne électorale nous agissons comme citoyens et sans arrière-pensée. Les candidats de nos partis respectifs reçoivent nos suffrages et toujours, non seulement à Manchester, mais dans tout le New Hampshire nous avons su respecter la discipline de parti. Comme quoi, s'il y a exclusivisme, concluait le bulletin, il est du côté de ceux qui s'ingénient à nous barrer

la route des fonctions publiques à cause de notre nationalité. Et les preuves à l'appui de cette assertion ne manquent pas."

L'année 1902 voit disparaître un des pionniers de l'Association, le docteur P. G. Laberge. La Villa Ste-Agnès, d'Ashland, donne en représentation "**Un mariage fin de siècle**". Paul Deschanel, ancien président de la Chambre des députés en France, prononce à Bordeaux un discours très remarqué sur la mutualité, dans laquelle il voit un puissant instrument de sécurité et de concorde. Vos "associations, dit-il, sont des foyers d'éducation civique et lorsque les citoyens ont appris eux-mêmes à débattre leurs intérêts, à discuter leurs affaires, à toucher du doigt les difficultés pratiques, à controverser sur des questions aussi délicates et aussi complexes que celles des retraites, par exemple, il est impossible que leur esprit soit désormais accessible à la violence et aux chimères. . . Leur raison, en passant au crible de la controverse, s'épure; elle ne se laisse plus prendre au mirage des formules et des mots et, le jour où vous verrez vos mutualités prospères, la guerre des classes sera frappée à mort. . ."

1903

FONDATION D'UN COLLEGE CLASSIQUE —
UNE COLONIE FRANCO-AMERICAINE EN CAROLINE
DU SUD. — UNE ODE.

7 janvier M. Francoeur note qu'il est bien difficile de progresser dans le Rhode Island depuis le rejet de l'échelle de taux.

3 février Le docteur Moïse Guérin comparait devant la Haute-Cour et demande d'être relevé de sa suspension comme médecin-examineur après un plaidoyer à cette fin de 45 minutes.

3 mars La Villa Précieux Sang, de Woonsocket, demande d'être fusionnée avec la Villa Maria de la même localité, parce qu'il lui paraît impossible de continuer d'exister. Le médecin général reçoit l'autorisation de réintégrer le docteur Moïse Guérin dans ses fonctions de médecin-examineur.

14 avril La Haute-Cour constate qu'il y a présentement en circulation cinq à six insignes d'un modèle différent. Lequel est officiel? Le président nomme un comité pour faire un choix. La Haute-Cour remplit les formalités nécessaires en vue de l'admission de l'Association dans l'Etat du Michigan. Une allocation spéciale de \$75.00 est votée pour faire recopier les vieux livres dans les nouveaux. On revient au système de deux assemblées par mois.

19 mai Le président signale la mort d'un des directeurs de l'Association dans la personne d'Alfred Brien, de Suncook.

2 juin La Haute-Cour choisit un successeur à Alfred Brien. Sont proposés à ce poste: Georges Marier, de Berlin, J. R. Pepin, de Suncook, Joseph Richer, de Manchester. Georges Marier est élu. Les bureaux de la Haute-Cour sont dra-

pés de noir pendant trente jours comme marque de deuil à l'occasion de la mort d'Alfred Brien.

7 juillet La somme de \$250 est mise à la disposition de M. Francoeur en vue d'implanter l'Association dans le Michigan. La Haute-Cour adopte pour une période de quinze ans le modèle de bouton-insigne soumis par Henri I. Lemay.

1er septembre M. Francoeur écrit du Michigan qu'il a l'espoir d'y fonder sous peu une cour et une villa.

15 septembre Fondation d'une cour et d'une villa à Escanaba, Michigan. La Haute-Cour se voit dans l'obligation de demander une cotisation additionnelle pour la caisse des malades.

15 décembre M. E. Lussier donne sa démission comme secrétaire général, des remerciements lui sont votés et l'on procède à l'élection de son successeur. Sont proposés pour ce poste: Thomas Melançon, N. E. Biron, Calixte Morin. N. E. Biron est élu pour finir le terme. La Haute-Cour apprend avec peine le décès de Mgr Denis M. Bradley, évêque de Manchester, et adopte des résolutions de sympathies.

16 décembre N. E. Biron est assermenté comme secrétaire général pour finir le terme, avec cette réserve qu'il n'a aucunement l'intention d'être candidat pour une réélection.

* * *

L'année 1903 marque la fondation du Collège de l'Assomption, de Worcester, par les Pères Augustins de l'Assomption. Depuis 1902, les Assomptionnistes avaient la direction d'une paroisse hispano-américaine à New York, sous le vocable de Notre-Dame de l'Espérance. Le supérieur était le R. P. Thomas Darbois. A la même époque, Mgr Dugas, Prototaire Apostolique, était curé de la paroisse franco-américaine de Cohoes, N. Y. Invité un jour par Mgr Dugas à prêcher dans sa paroisse, le Père Darbois fut mis au courant que l'abbé Crevier, curé de la paroisse du Précieux-Sang, d'Holyoke, possédait, dans une petite localité située non loin d'Holyoke et

qui s'appelle Granby, une propriété qu'il aurait voulu confier à une communauté pour en faire un centre d'instruction. Des pourparlers s'engagèrent entre le T. R. P. François Picard, Supérieur général des Assomptionistes, Mgr Beaven, alors évêque de Springfield, l'abbé Crevier, avec le résultat que la fondation fut décidée. La Sacrée Congrégation de la Propagande ratifia les arrangements et en mai 1903, les premiers Assomptionistes arrivaient à Granby. L'abbé Crevier pourvoit de suite à leur installation. Mais voici que des difficultés surgissent, les choses se gâtent et bientôt les nouveaux arrivés replient bagage et s'en retournent à New York. Était-ce la fin du beau rêve entrevu? Non. La Providence avait d'autres desseins. Mis au courant de la mésaventure de Granby, Mgr Beaven conseilla aux Pères de s'adresser à l'abbé Brouillette, curé de la paroisse Notre-Dame des Canadiens à Worcester. Nouvelles négociations entre le curé de Notre-Dame et les Pères. Ceux-ci finalement arrivent au presbytère de Notre-Dame où le curé les héberge pendant plusieurs mois. On se met alors à la recherche d'un local convenable, on parcourt la ville en tous sens à cette fin et voici que, dans la banlieue de Greendale, au pied d'une verte colline que dominent de beaux arbres, l'on trouva l'habitation désirée. C'était le numéro 27, de la rue Fales. C'était une maison en bois, avec dix pièces séparées et un sous-sol. Le 12 novembre 1903, en prenaient possession les Pères Thomas Darbois, Isidore Gayrand, M. J. Laity, qui formèrent le premier noyau de la communauté avec deux frères convers: Philippe Ucéda et Jean Després, soit cinq personnes en tout. L'année scolaire était commencée, il ne pouvait être question d'ouvrir une école. Aussi les Pères se bornèrent-ils à faire du ministère dans les paroisses où leurs services étaient requis par les curés titulaires. Au cours de ces visites de prédication, les Pères s'appliquaient à faire partager leur espoir de la fondation d'une maison d'enseignement. Cet espoir, Mgr J. A. Prévost, curé de la paroisse Notre-Dame de Lourdes, de Fall River, le caressait depuis longtemps. Il s'en était exprimé dans une communication à la presse franco-américaine en disant que le projet était éminemment désirable, mais que des objections d'ordre matériel y mettaient pour le moment entrave.

A propos de Mgr Prévost, le journal "**Springfield Union**" annonçait vers la même époque son projet de fonder une colo-

nie franco-américaine dans la Caroline du sud, ayant à sa disposition 60,000 acres de bonnes terres arables, avec tous les privilèges que l'Etat concède aux colons, outre les facilités de transport offertes par la compagnie de chemin de fer Southern. La presse franco-américaine voyait ce projet d'un oeil équivoque. Olivar Asselin ne se gêna pas de le qualifier d'insensé. Quoi qu'il en soit, l'on vit des familles de Fall River et de New Bedford se diriger vers la Caroline du sud. Au nombre des partants se trouvait Michel Lussier qui avait donné sa démission comme secrétaire général de l'Association, afin d'aller s'établir à Jedburg, où il avait acheté une ferme.

Dans le New Hampshire, la convention constitutionnelle ayant soumis un amendement imposant l'obligation pour tout électeur de savoir lire et écrire en anglais, l'Association conseilla à ses membres de voter contre cet amendement, dans lequel elle voyait un reste du levain d'intolérance qui existait jadis en cet Etat, réclamant en même temps le droit de cité pour toutes les langues dans cette République. La convention ayant aussi soumis un amendement accordant aux femmes le droit de suffrage, l'Association était d'avis que l'administration de la chose publique n'est pas du domaine de la femme et il est manifeste que le New Hampshire n'a pas plus besoin de cette innovation que le reste du pays. L'Association se prononçait en même temps pour une diminution du nombre des représentants à la Chambre basse du New Hampshire, de même que pour l'amendement abolissant le statut qui interdisait aux catholiques le droit de remplir des fonctions publiques. Enfin, l'Association se prononça pour le régime de la vente des spiritueux dans l'Etat.

A Franklin Falls, sous l'impulsion de Calixte Morin, nos compatriotes avaient commencé un mouvement dans le but de s'ériger en paroisse séparée et avoir un curé de notre nationalité. Les catholiques de langue française comptaient pour environ 1500 sur une population de 1900. L'on parlait même d'aller jusqu'à Rome. Le comité à la tête de ce mouvement se composait de Léon Hébert, Joseph Hébert, Charles Hucher, Hubert Beauchemin, Calixte Morin sr, Calixte Morin jr et Hector Morin. En marge de ce mouvement, Calixte Morin jr adressait un communiqué à la presse de langue française du Canada et des Etats-Unis, sollicitant des souscriptions

au bénéfice du Comité permanent créé par le congrès de Springfield, afin que cet organisme eût les moyens nécessaires pour entreprendre le travail de la fondation de paroisses nouvelles et l'obtention de prêtres de notre nationalité comme desservants de ces paroisses. Ce à quoi **"La Tribune"**, de Woonsocket, fit observer que telle n'était pas la fonction du Comité permanent, lequel ne doit entrer en scène que lorsque tous les moyens raisonnables auront été épuisés auprès des évêques.

A Gonic, la Cour Rochambeau joue **"La candidature forcée"** et la Villa Marie-Rose, de la même localité, **"La fête de Virginie"**. A Franklin, le Club Canado, de Laconia, interprète **"Le portefeuille rouge."**

A No. Tiverton, R. I., sur les confins de la ville de Fall River, au cours d'une cérémonie d'intronisation des officiers de la Cour St-Sacrement et de la Villa Fleur de Lys, l'abbé D. V. Dellemare, curé de la paroisse du St-Sacrement, récite, pour la première fois, une ode de sa composition, dédiée à l'Association. La voici :

O Canados! sur le sol d'Amérique,
Si vous voulez prospérer et grandir,
Si vous voulez dans l'arène civique,
Pour vos enfants des lauriers à cueillir.

O Canados! Soyez toujours fidèles
A l'idéal de vos nobles aïeux!
Soyez, comme eux, des citoyens modèles,
Humbles chrétiens, tempérants, religieux.

Si vous voulez que la Branche nouvelle
De Tiverton assure le progrès,
Soyez unis rivalisez de zèle;
L'enthousiasme est la clef du succès.
Au président, respect et confiance;
Sous son drapeau des obstacles vainqueurs,
Vous marcherez remplis de vaillance
Et de la foi de loyaux et francs cœurs.

Pour assurer l'ordre et la discipline
Dans vos motions une fois acceptées
Que tous s'unissent et que tout front s'incline,
Qu'en vos débats règne l'urbanité.
N'oubliez pas le côté pécuniaire;
Aux réunions soyez bien assidus;
Soyez en règle avec le secrétaire,
Au trésorier, payez bien vos dus.

Si vous voulez, amis, sur votre branche
Du Dieu d'amour attirer les faveurs;
Si vous voulez que sur vous il épanche
Tous les trésors de ses bienfaits sauveurs,
Soyez du St-Sacrement les apôtres;
De la paroisse, il est le protecteur
Consacrez-vous à lui, vous et les vôtres
Il sera votre rémunérateur.

Dans la forêt, près du tronc séculaire
Pousse parfois une fragile fleur
Bien à l'abri sous l'ombre tutélaire,
Elle prodigue un parfum séducteur!
O Canados! Croissez comme des chênes,
Etendez bien vos rameaux amis,
Et près de vous aux époques prochaines,
Croîtront sans peur les douces Fleurs de Lys.

Cette ode mise en musique par Doria L. Richard, servit longtemps d'hymne officiel.

1904

**LA QUESTION DES TAUX REGLEE . . . PAR
UNE DEMI-MESURE**

- 5 janvier** Joseph Francoeur donne un compte rendu de son voyage dans le Michigan.
- 20 janvier** La Haute-Cour entre en communication avec le Commissaire d'assurance du Wisconsin, en vue d'opérer dans cet Etat.
- 2 février** La Haute-Cour vote un montant de \$350 pour annoncer l'Association dans le Michigan. Les fonds sont retirés de la banque First National et déposés à la banque Amoskeag.
- 16 février** Il est proposé de reconsidérer le transfert des fonds de la First National Bank à la Amoskeag National Bank.
- 1er mars** Il est décidé de consulter l'avocat-conseil relativement au changement de banque.
- 5 avril** Il est question de l'admission de la Ligue des Patriotes de Central Falls.
- 17 mai** Par un vote de 5 contre 3, la Haute-Cour décide de redéposer à la banque First National les fonds qui avaient été transférés à la banque Amoskeag.
- 19-20 juillet** Sixième convention régulière de la Cour Suprême, tenue à la salle Canado, Franklin Falls, sous la présidence de T. G. Biron. Une messe marque l'ouverture de la convention. Elle est célébrée par le curé Timon, assisté par les abbés Hanon, de Laconia, et Eugène Lesnard, de Manville. Le sermon est donné par l'abbé I. H. C. Davignon, chapelain général. Il prend comme texte: **Esto vir.** La bienvenue aux délégués est souhaitée par H. E. Rain-

ville, président de la Cour St-Jean-Baptiste, Daniel M. Whittaker, représentant le maire de Franklin, l'abbé Eugène Lessard, curé à Manville. L'Union St-Jean-Baptiste d'Amérique adresse un télégramme à la convention exprimant ses bons souhaits. Est admissible dans l'Association, tout Canadien-Français ou reconnu comme tel, entre les âges de 17 à 50 ans pour les femmes, et 18 à 50 ans pour les hommes, catholique romain pratiquant, de bonnes mœurs, ayant fait son devoir pascal. Cette dernière exigence soulève une longue discussion. Sur la question de l'échelle de taux, se prononcent Célestin Lefebvre, W. G. Dupont, Ed. Lampron, l'abbé Eugène Lessard, Cyrille Lamoureux, le docteur Damase Caron. Les discours sur la question étant limités à cinq minutes, les délégués, à tour de rôle, cèdent leur droit d'expression au docteur Damase Caron, afin de lui permettre de faire un exposé complet. Il est finalement proposé par le docteur Z. Vadnais, appuyé par le docteur J. E. Mercier, que la Cour Suprême adopte les taux du **National Fraternal Congress**. Le vote sur la question montre que 60 délégués sont en faveur et 46 contre. La motion est déclarée perdue parce que n'ayant pas réuni les deux-tiers des voix. Sur quoi, J. B. Gilbert propose, appuyé par A. Montmigny, que la Haute-Cour soit autorisée d'adopter l'échelle de taux qu'elle jugera la meilleure, sujet à approbation par les cours et villas au moyen d'un referendum. Les salaires sont fixés comme suit: président \$300; secrétaire \$1300, y compris un assistant; trésorier \$300; organisateur \$1200, frais de voyage compris. On vote en outre \$1000 pour l'impression du journal; \$200 pour un rédacteur; 180 pour trois apurateurs; \$150 pour l'avocat conseil. Une cotisation spéciale de .50c par membre sera prélevée pour défrayer les dépenses de la convention. L'élection des officiers donne les résultats suivants: chapelain général, l'abbé I. H. C. Davignon; assistant chapelain, l'abbé N. J. Monnier; président, T. G. Biron; 1er vice-président, Cyrille Lamoureux; 2e vice-président, Séraphin Fortier, Joseph Decelles s'étant retiré en sa faveur; 3e vice-président, docteur Z. Vadnais. Sont proposés pour secrétaire: L. P. Côté, Calixte Morin, Antoine Letendre. Ce dernier s'étant retiré en faveur de Calixte Morin, le vote est pris entre Calixte Morin et L. P. Côté. Le premier l'emporte par 70 voix contre 39. Trésorier, J. A. Boivin; médecin général, sont proposés pour ce poste: le docteur Auguste A. E. Brien, le docteur Z. A. Lavoie et le docteur Lé-

tourneau. Le docteur Brien est élu, ayant remporté 59 voix contre 22 au docteur Létourneau et 29 au docteur Lavoie. Directeurs, Ludger Rinfret, W. G. Dupont, J. E. Bernier; Arthur Demontigny et N. E. Biron retirent leur candidature pour le poste de quatrième directeur et le docteur Létourneau est déclaré élu. Jules Larivée et Henri Lemay sont proposés pour cinquième directeur. Jules Larivée l'emporte par 85 voix contre 24, à Henri Lemay. Georges Lanoie et Arthur Demontigny sont proposés pour le poste de sixième directeur. Georges Lanoie se retire et Arthur Demontigny est déclaré élu. Septième directeur, Joseph Courtemanche. Les apurateurs sont E. C. Messier, Georges Marier, Antoine Letendre. La prochaine convention aura lieu à Keene en 1906.

21 juillet A minuit et demi, au sortir de la convention, Joseph Francoeur est élu organisateur par la Haute-Cour pour un terme de deux ans.

1er août La Haute-Cour donne instruction de voir à louer d'autres bureaux. En ce qui concerne les avis légaux, l'on consultera de préférence Me J. A. Boivin, trésorier général, qui donnera ses opinions par écrit. Un comité est formé pour voir à la rédaction du journal et un autre comité pour préparer une table de taux. Ce dernier comité se compose de J. E. Bernier, J. A. Boivin, Calixte Morin, Ludger Rinfret, W. G. Dupont, Joseph Courtemanche et Jules Larivée. L'assemblée est suspendue pour cinq minutes . . . afin de prendre un verre d'eau froide.

26 août Le comité chargé de louer des bureaux n'a pu trouver un endroit propice. La Haute-Cour à la recherche d'un rédacteur pour le bulletin, ouvre un concours littéraire dont le vainqueur obtiendra le poste. Les juges du concours sont N. E. Biron, le docteur Lemaître et Sabin Noury.

12 septembre Le comité chargé de préparer une échelle de taux à être soumise par referendum au vote des cours et villas présente son rapport, lequel est adopté par 11 voix contre 1. On décide de faire installer le téléphone.

21 novembre Le vote des cours et villas sur l'échelle des taux montre que 1623 membres se sont pro-

noncés pour et 692 contre. Les nouveaux taux sont déclarés en vigueur à partir du 1er janvier 1905. Les membres admis en décembre paieront les nouveaux taux. La Haute-Cour décide de faire les démarches nécessaires pour l'affiliation de l'Association au **National Fraternal Congress of America**. Le secrétaire général est autorisé de retenir les services d'un assistant et d'acheter un portrait agrandi du président général pour orner les bureaux.

26 décembre On décide de faire fabriquer une grande armoire pour conserver les archives et la papeterie.

* * *

A la convention tenue à Franklin au mois de juillet, un grand banquet avait eu lieu au cours duquel les orateurs avaient été le docteur Damase Caron, Daniel M. Whittaker, T. G. Biron, l'abbé N. J. Monnier, J. B. Gilbert, maire de Berlin, N. E. Biron, J. E. Bernier, le docteur Vadnais, de Marquette, le docteur Poirier, du Rhode Island, le docteur Napoléon Matte, de Keene, l'abbé Eugène Lessard. Avaient aussi été invités à la convention, mais s'étaient excusés par lettre, le docteur Omer Larue, de Putnam, Alphonse Gaulin, maire de Woonsocket, et Henri Bourassa, député de Labelle. La convention avait aussi voté, après un remarquable discours du docteur Caron, d'adopter telle échelle de taux que la Haute-Cour jugera à propos de recommander. Cette dernière constitua donc un comité dont nous avons donné plus haut la composition, lequel comité recommanda l'adoption des taux fixes du **National Fraternal Congress of America**, avec la limite que l'Association prélève seulement le montant suffisant pour payer les décès. Le comité ajoutait dans son rapport: "Le paiement mensuel des taux du Congrès fraternel produirait dans une seule année une réserve d'environ \$70,000. CETTE RÉSERVE, NOUS N'EN VOULONS PAS. PREMIÈREMENT, PARCE QU'ELLE N'EST PAS NECESSAIRE; DEUXIÈMEMENT, PARCE QUE NOUS NE VOULONS PAS OBERER LES VIEUX MEMBRES." Calixte Morin, qui s'était vivement opposé jusqu'ici à l'adoption d'une échelle de taux commença à mettre de l'eau dans son vin. Il entre dans des explications un peu embarrassées en disant: "Il est tout probable que la question de l'échelle d'âge a eu beaucoup à faire pour nous faire perdre des membres. Pour ma part, je ne l'attribue pas

à l'échelle d'âge. Je l'attribue à des personnes qui n'ayant pas été élues aux fonctions qu'elles convoitaient se sont alors mises à essayer de faire peur à nos membres en se servant de la question d'échelle d'âge, tandis que leur principale raison était de n'avoir pas été élues. Elles agissaient ainsi pour se venger." Puis, à pleines colonnes dans le bulletin, il donne des explications sur la nouvelle échelle de taux, plaide en faveur de son adoption, répond aux objections que l'on peut formuler contre le projet. Ce dernier fut définitivement adopté comme on l'a vu.

La Cour St-Jean-Baptiste et la Villa Marie-Anne, de Franklin, donnent en représentation le drame "**L'affaire de la rue Lourcine**". La Cour Rochambeau et la Villa Marie-Rose, de Gonic, interprètent la pièce intitulée "**Le testament de Madame Patural**". La Villa des Anges, de Lebanon, joue une comédie en trois actes intitulée "**Le laquais de Madame**". La Cour Ste-Marie No 3, de Manchester, décide de faire poser au cimetière, sur les fosses de ses membres décédés, une plaque de bronze rappelant que le défunt était membre de la cour. La Villa Marie-Anne, de Franklin, se hasarde dans l'opérette et joue "**Brouillées à mort**" et "**Un rat dans un panier**".

Le bulletin publie toute une série de lettres signées Ezekias et faisant valoir les avantages qu'il y aurait pour les Franco-Américains de s'établir à Summerville, Caroline du sud, et plus particulièrement au village Prévost.

Mgr Delany ayant été élu deuxième évêque de Manchester en remplacement de feu Mgr Bradley, la Haute-Cour décida d'envoyer une délégation pour prendre part à la procession qui eut lieu en septembre en l'honneur du nouvel évêque.

1905

**LA SOCIÉTÉ FRANCO-AMÉRICAINE DU DENIER DE SAINT
PIERRE. — FONDATION DE L'ORDRE DES
FORESTIERS FRANCO-AMÉRICAINS**

30 janvier Le procès-verbal de l'assemblée de la Haute-Cour est rédigé en anglais en prévision d'une demande à la Législature de changer le nom de L'Association Canado-Américaine en celui de Association Canado-Américaine.

17 avril Correspondance de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique invitant l'Association à se faire représenter à une assemblée qui sera tenue à Woonsocket dans le but de fonder une société franco-américaine du Denier de Saint Pierre. Séraphin Fortier et Joseph Francoeur représenteront l'Association à cette assemblée. Une contribution spéciale de .50c est prélevée au bénéfice de la caisse des malades. Il est question de fonder des équipes costumées.

15 mai Sur la foi des rapports de Joseph Francoeur et Séraphin Fortier, l'Association est heureuse de se joindre à l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique pour travailler d'accord avec elle en vue d'assurer le succès de l'oeuvre du Denier de Saint Pierre.

5 juillet Le secrétaire général s'informerá des exigences des lois relativement à l'admission de l'Association dans les Etats du Maine, Wisconsin, Illinois.

17 juillet Préparation d'un blanc de rapport à l'usage des cours et villas, afin de faire remise des contributions perçues pour le Denier de Saint Pierre.

7 août Le docteur Auguste A. E. Brien et l'avocat J. A. Boivin sont chargés de mission auprès du gouvernement de la province de Québec, en vue d'obtenir un permis d'opérer dans cette province. Joseph Francoeur est rappelé du Michi-

gan. Cyrille Lamoureux et W. G. Dupont sont chargés de l'obtention d'un permis d'opérer dans le Maine; Joseph Courtemanche et le docteur Létourneau dans le Vermont; Ludger Rinfret et Jules Larivée dans le Connecticut.

18 septembre Ludger Rinfret et Jules Larivée font rapport qu'ils ont obtenu pour l'Association un permis d'opérer dans le Connecticut. La délégation envoyée à Québec dans le même but présente le rapport de sa mission et les plans d'une réception en l'honneur du sénateur Tessier, du Ministre de la Colonisation de la province de Québec et du secrétaire de ce dernier sont formulés.

15 novembre Le docteur Auguste A. E. Brien et Joseph Francoeur sont délégués à Québec pour compléter les arrangements relatifs à l'obtention d'une licence.

11 décembre Cyrille Lamoureux ayant été absent de trois assemblées consécutives, le poste de 3e vice-président général est déclaré vacant. John B. Gilbert, de Berlin, et le docteur Damase Caron, de Franklin, sont proposés pour lui succéder. John B. Gilbert est élu par sept votes contre trois au docteur Caron. Une invitation est transmise au Père Louis Lalonde, S. J., de donner une conférence à Manchester sous les auspices de l'Association.

* * *

Il est à propos de rappeler ici l'histoire de la fondation de la Société Franco-Américaine du Denier de Saint-Pierre, à laquelle l'Association a été mêlée. Nous emprunterons presque le mot à mot du récit de cette fondation par celui qui fut son premier secrétaire, J. L. K. Laflamme.

La Société Franco-Américaine du Denier de Saint Pierre a été fondée à Woonsocket, (Rhode Island) le 26 avril 1905, par le bureau des directeurs de l'Union St-Jean-Baptiste d'Amérique, avec la très haute approbation de Son Excellence Mgr Diomède Falconio, Délégué apostolique à Washington, D. C.

Elle a pour but de fournir aux catholiques franco-américains un moyen pratique de prouver leur attachement au Saint Siège.

Voici le texte des principaux documents et le compte rendu des démarches qui ont abouti à la fondation de la société:

Résolution adoptée par le bureau des directeurs de l'Union St-Jean-Baptiste d'Amérique réunis en assemblée régulière à Woonsocket, R. I., les 24 et 25 janvier 1905:

Il est proposé par J. Adélarde Caron, secrétaire général, proposition appuyée par N. F. Balthazar, directeur,

Que l'Union St-Jean-Baptiste d'Amérique prenne l'initiative dans la formation d'une Société Franco-Américaine du Denier de Saint Pierre, afin de fournir à tous les catholiques franco-américains des Etats-Unis (au nombre de un million huit cent mille) un moyen pratique de répondre à l'appel en faveur de la caisse pontificale lancé au monde catholique par Son Eminence le Cardinal Secrétaire d'Etat.

Qu'un comité de deux membres, le Rév. F. X. Chagnon, de Champlain, N. Y. et l'honorable Philippe Boucher, de Woonsocket, R. I. soit chargé de jeter les bases de cette organisation et de solliciter pour l'oeuvre naissante la bénédiction du Délégué apostolique.

Le comité ainsi nommé chargera deux délégués, le Rév. F. X. Chagnon, de Champlain, N. Y. et M. J. L. K. Laflamme, journaliste, rédacteur en chef de la "**Tribune**", de Woonsocket, d'aller soumettre le plan projeté au Délégué apostolique.

Le 6 mars 1905, MM. Chagnon et Laflamme se présentaient chez Mgr Diomède Falconio à qui ils remirent une ébauche des règlements de la société et la requête suivante, laquelle se résumait à demander l'autorisation au Délégué apostolique de fonder une Société Franco-Américaine du Denier de Saint Pierre, d'après le modèle fourni par l'oeuvre belge du denier de Saint Pierre, si habilement dirigée par un vétéran des oeuvres catholiques, le comte Verspeyen.

L'autorisation sollicitée fut accordée le 15 mars et elle fut suivie d'autres approbations épiscopales, écrites et verbales, émanant de sept évêques dont six de la Nouvelle-Angleterre et un de l'Etat de New York. C'étaient NN. SS. Thomas Beaven, de Springfield, H. Gabriels, d'Ogdensburg, Matthew Harkins, de Providence, Wm Stang, de Fall River, N. Tierney, de Hartford, John B. Delany, de Manchester, et Jean Etienne

Michaud, de Burlington. L'archevêque de Boston, Mgr Williams, avait été plus réticent: "Mon diocèse, disait-il, a déjà fait plus que sa part pour cette oeuvre et nous ne voulons pas nous en occuper plus spécialement". Forte de ces autorisations, l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique invita à une assemblée, à Woonsocket, les personnalités franco-américaines suivantes: Rév. M. Charles Dauray, Woonsocket, R. I., Rév. M. Alphonse Gratton, Pawtucket, R. I., Dr C. Henri Boucher, Central Falls, R. I., Hon. M. J. E. Legris, Arctic Centre, R. I., M. J. L. K. Laflamme, Woonsocket, R. I., Rév. M. J. E. Marcoux, Fitchburg, Mass., Rév. M. J. B. Parent, Lynn, Mass., Hon. Pierre F. Péloquin, Fall River, Mass., M. Alexandre Bélisle, Worcester, Mass., M. Edouard Cadieux, Holyoke, Mass., M. Elzéar H. Choquette, Lowell, Mass., Dr J. L. Fortier, Waterville, Maine, M. Alfred Bonneau, Biddeford, Maine, Dr E. C. Tremblay, Manchester, N. H., Association Canado-Américaine, Manchester, N. H., avec prière d'envoyer deux représentants, Rév. M. J. T. Audet, Winooski, Vt, Dr A. H. Bellerose, Rutland, Vt, Dr A. O. Baribault, New Haven, Conn., Dr J. F. McIntosh, No. Grosvenordale, Conn., Rév. M. F. X. Chagnon Champlain, N. Y. (avec mission de choisir deux délégués).

Tous les personnages cités promirent leur appui au mouvement, et la presse franco-américaine commenta favorablement sa fondation. C'étaient l'**Opinion Publique**, de Worcester, l'**Etoile**, de Lowell, l'**Avenir National**, de Manchester, **La Tribune**, de Woonsocket, l'**Indépendant**, de Fall River, **Le Courrier National**, de Lawrence, **Le Jean-Baptiste**, de Pawtucket, **La Justice**, de Biddeford, **Le Courrier**, de Salem, **Le Canado-Américain**, organe de l'association de ce nom, l'**Impartial**, de Nashua, l'**Echo de l'Ouest**, de Minneapolis.

A la première assemblée de la société tenue à Woonsocket le 26 avril, il est proposé par M. J. A. Caron que l'Association Canado-Américaine, de Manchester, soit tout particulièrement remerciée pour la part qu'elle s'est empressée de prendre dans l'organisation de la Société Franco-Américaine du Denier de Saint Pierre. Cette proposition est appuyée par M. Félix Gatineau et adoptée sans opposition. Au cours de la même assemblée, M. Joseph Francoeur est élu vice-président de la société. Il est proposé par le docteur J. H. Boucher que l'Association Canado-Américaine soit considérée,

conjointement avec l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique, société fondatrice de la Société Franco-Américaine du Denier de Saint Pierre. Cette proposition est appuyée par M. J. L. K. Laflamme et adoptée sans opposition. Au cours des assemblées subséquentes, il est proposé par M. Joseph Francoeur que la devise de la société soit: "Tu es Petrus". Cette proposition est appuyée par M. Alexandre Bélisle et adoptée à l'unanimité des voix. Dans le Bureau de direction de la société, l'on verra encore apparaître plus tard les noms de représentants de l'Association Canado-Américaine, soit M. l'abbé Eugène Lessard, de Manville, le docteur Paul Denis, d'Arc-tic Centre, le docteur Auguste A. E. Brien, Adolphe Robert. La société tint quatre congrès: à Woonsocket le 26 avril 1905, à Woonsocket le 27 septembre 1906, à Holyoke le 10 septembre 1908, et à Manchester le 5 septembre 1910. La première année de sa fondation, la société faisait parvenir à Sa Sainteté la somme de \$1200; la deuxième année \$2300; la troisième année \$3300; la quatrième année \$3800. D'après les rapports du trésorier, les souscriptions de l'Association Canado-Américaine avaient été de \$33.45, \$541.85, \$1115.-80, cette dernière souscription représentée par un chèque payable à l'ordre d'Alexandre Bélisle, portant le numéro 377, et tiré sur la banque First National de Manchester.

Le dernier congrès de la Société Franco-Américaine du Denier de Saint Pierre fut tenu le 5 septembre 1910. La société disparut ensuite parce que l'on venait d'instituer dans les diocèses américains des quêtes annuelles pour l'oeuvre de la Propagation de la Foi. Il se peut aussi que les changements survenus dans l'administration de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique aient eu quelque chose à faire avec cette disparition.

* * *

Un autre événement auquel l'Association ne fut pas directement rattachée, si ce n'est longtemps après, fut la fondation de l'Ordre des Forestiers Franco-Américains, détaché de l'Ordre des Forestiers d'Amérique. La Cour Iberville, de Springfield, prit l'initiative de fonder au sein de l'Ordre des Forestiers d'Amérique, une Haute-Cour française, pour le bénéfice de quelques sept mille Franco-Américains qui faisaient partie alors de cette société neutre. A cette fin, elle convoqua à Springfield une assemblée des intéressés, laquelle

assemblée eut lieu le 23 juillet. Les membres présents à la réunion approuvèrent le projet de la cour Iberville, lequel projet soumis à une convention de l'Ordre tenue à Buffalo, fut mis au panier, la convention ayant même décrété qu'aucune cour nouvelle ne pouvait être formée ou recevoir une charte à moins qu'elle n'emploie la langue anglaise dans son rituel. Ceci mit le comble à une mesure déjà pleine. Il appartenait à la Cour Lafontaine, de Woonsocket, d'attacher le grelot et de proclamer la déclaration d'indépendance, ce qu'elle fit dans les termes suivants :

"Attendu que, à la convention des Forestiers d'Amérique, tenue à Buffalo, le 25ème jour d'août 1905, il a été décrété par ladite convention que l'usage de la langue française sera dorénavant prohibé dans toutes les nouvelles cours canadiennes-françaises;

"Attendu que, à ladite convention, il a aussi été décrété que, à l'avenir, la Cour Suprême dudit Ordre des Forestiers d'Amérique ne fera plus imprimer de rituels, règlements, formules, etc., rédigés dans la langue française;

"Attendu que, à ladite convention, il a aussi été décrété que, à l'avenir, tous les documents, rituels, formules, etc., seront rédigés dans la langue anglaise seulement;

"Il est arrêté que, la Cour Lafontaine No 37 de l'Ordre des Forestiers d'Amérique considère que les décisions de la Cour Suprême dudit Ordre des Forestiers d'Amérique est une violation des droits et des privilèges dont jouissent les cours subalternes et dont elles ont toujours joui; que c'est un acte d'autocratie intolérable de la part de ladite Cour Suprême, que c'est un attentat aux principes sacrés de liberté et de fraternité qui doivent faire la base de toute société fraternelle;

"Et le comité conclut que, dans les circonstances, la Cour Lafontaine est justifiable de se séparer dudit Ordre des Forestiers d'Amérique;

"Et le comité recommande donc que la Cour Lafontaine rompe sans tarder toute relation avec ledit Ordre des Forestiers d'Amérique et s'érige en corps indépendant."

La Cour Iberville suivit bientôt l'exemple de la Cour Lafontaine, puis ce fut au tour de la Cour Canada, de Marlboro, si bien qu'au bout de quelques semaines le bulletin de l'A. C. A. faisait cette observation :

"Nos frères Forestiers canadiens prouvent une fois de plus, que l'on ne touche pas à la langue française sans toucher au cœur du Canadien, et que celui-ci est prêt à n'importe quel sacrifice du moment qu'il s'agit de la conservation de la belle langue de nos ancêtres."

Bien que la nouvelle échelle de taux fût entrée en vigueur le 1er janvier, les membres furent dispensés de verser la contribution mensuelle de ce mois à la caisse mortuaire. Dans les églises franco-américaines du diocèse de Manchester, une lettre pastorale de Mgr Delany, rédigée en français, fut lue au prône. "C'est la première fois, croyons-nous, note le bulletin, dans l'histoire du diocèse qu'un document épiscopal est rédigé dans la langue de la majorité des fidèles. Les catholiques français ont été très sensibles à cette marque de considération de leur évêque. . . ." La Villa Ste-Hélène, de Natick, joue deux saynètes, "**Trois bonnes sous le même bonnet**" et "**Les deux soeurs de lait**". En même temps, la Villa Palma, d'Arctic Centre, interprète "**Vouloir c'est pouvoir**", et la Villa Royale, de Dover, "**Consultations gratuites**".

1906

FONDATION D'UNE ASSOCIATION ET CONGRES
DE JOURNALISTES FRANCO-AMERICAINS

8 janvier. J. B. Gilbert, de Berlin, élu vice-président général, prend séance. Le président de la banque Amoskeag fait don aux membres de la Haute-Cour d'une boîte de cigares.

12 février L'on discute de l'affiliation de l'Association au **National Fraternal Congress of America.**

3 avril L'Association s'abonne aux journaux suivants: **L'Opinion Publique**, de Worcester, **L'Indépendant**, de Fall River, **La Tribune**, de Woonsocket, et **L'Avenir National**, de Manchester.

14 mai Un comité enquêtera sur l'opportunité d'admettre l'Association Canadienne-Française, de Concord, une société dont un des fondateurs fut Ferdinand Gagnon. Un groupe de l'Association des Maccabées, de Moosup, est admis.

16-17 août Septième réunion de la Cour Suprême tenue à Keene. Musique en tête, les délégués assistent en corps à une messe en l'église St-Bernard. T. G. Biron préside. Le rapport du secrétaire Calixte Morin indique les balances suivantes dans les différentes caisses: mortuaire, \$2,356.54; malades \$1,849.70; administration \$131.26. L'effectif comprend 8,755 membres. 139 délégués sont présents, y compris les membres de la Haute-Cour. La convention adresse un télégramme de sympathies au docteur Brien, dangereusement malade. La convention reçoit aussi par télégramme les bons souhaits de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique et des Chevaliers de Saint-Louis, du Connecticut. On y définit que l'Association a un triple but: (a) aider ceux de ses membres qui sont incapables de vaquer à aucune occupation pouvant leur rapporter profit; (b) assurer une aide

pécuniaire à l'un ou l'autre des époux conjoints, aux héritiers ou ayant droit de ses membres; (c) promouvoir l'amitié et la véritable charité chrétienne parmi toutes les personnes d'origine française en Amérique et contribuer à leur avancement collectif et individuel. Le siège social de l'Association est fixé à Manchester et l'usage de la langue française est déclaré officiel. Les membres sont partagés en trois classes: honoraires, bénéficiaires, sociaux. Les salaires sont déterminés comme suit: Président, \$400 par année; secrétaire, \$1500; assistant secrétaire, \$300; trésorier, \$400. L'on vote en même temps \$700 pour les dépenses des directeurs, \$180 pour les apurateurs, \$300 pour l'éditeur du journal, \$1500 pour l'organisateur, y compris ses frais de voyage, \$1800 pour la publication du bulletin. Une contribution spéciale de cinquante sous sera imposée à tous les membres en vue de payer les dépenses de la convention. Parmi les délégués présents, on voit plusieurs membres du clergé, notamment les abbés Camille Villiard, Louis Brodeur, Eugène Lessard, L. O. Massicotte, N. J. Monnier. L'élection des officiers donne les résultats suivants: chapelain général honoraire, l'abbé I. H. C. Davignon; chapelain général, l'abbé Eugène Lessard; assistant chapelain général, l'abbé N. J. Monnier. Sont mis en nomination pour président général, T. G. Biron et J. B. Gilbert. Celui-ci s'étant retiré, T. G. Biron se trouve élu. Sont proposés pour 1er vice-président général, J. B. Gilbert et Séraphin Fortier. J. B. Gilbert reçoit 73 voix et Séraphin Fortier, 63. Deuxième vice-président général, le docteur Paul Denis; troisième vice-président général, le docteur Z. Vadnais; secrétaire général, Calixte Morin; trésorier général, J. A. Boivin; inspecteur-organisateur, Joseph Francoeur; directeurs, Ludger Rinfret défait Emery Lapierre pour premier directeur par un vote de 95 contre 37; W. G. Dupont défait Napoléon Bournival pour deuxième directeur par un vote de 79 contre 53. Les troisième, quatrième, cinquième et sixième directeurs élus sont J. E. Bernier, docteur J. N. Létourneau, Jules Larivée, Arthur Demontigny. Sont proposés pour septième directeur, Joseph Courtemanche, V. Dufault et James Russell. Courtemanche reçoit 90 voix, Dufault 22, Russell 20. Les apurateurs seront: L. P. Côté, Antoine Letendre, E. Messier. Une commission médicale est formée, composée des docteurs A. Lavallée, Gaspard Boucher, J. A. Lagassé, J. W. MacDonald. Le docteur Auguste A. E. Brien, bien qu'absent de la conven-

tion pour cause de maladie, et le docteur Damase Caron sont proposés pour le poste de médecin en chef. Le docteur Caron est élu par 68 voix contre 54 au docteur Brien. La convention nomme celui-ci médecin général honoraire et lui vote une allocation spéciale de \$500. La prochaine convention aura lieu à Providence.

23 août Me Aimé E. Boisvert est retenu comme avocat-conseil et l'Association achète, pour en faire son hymne officiel, l'ode composée par l'abbé D. V. Dellemare, mise en musique par Doria L. Richard. Il est décidé d'étudier la méthode de comptabilité de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique en vue de son adoption, si trouvée avantageuse.

13 novembre Le secrétaire général est autorisé à écrire au secrétaire général de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique que le projet de la fondation d'une fédération morale des sociétés va recevoir de l'Association toute la considération possible.

10 décembre La société décide d'annoncer dans les journaux de la province de Québec. Un comité est constitué composé du chapelain général Eugène Lessard, Calixte Morin et J. A. Boivin pour étudier l'opportunité de l'alliance morale des sociétés canadiennes-françaises des Etats-Unis et du Canada.

* * *

Les 24 et 25 septembre 1906, les journalistes franco-américains de la Nouvelle-Angleterre se réunissaient en congrès à Woonsocket et se formaient en Association. Etaient présents: J. B. Couture, **Le Messager**, de Lewiston; docteur R. Janson Lapalme, **Le Progrès**, Lawrence; C. Edmond Bélisle, **L'Opinion Publique**, Worcester; J. L. K. Laflamme, **La Tribune**, Woonsocket; Alfred Bonneau, **La Justice**, Biddeford; Eugène Jalbert, **Le Progrès**, Woonsocket; Arthur Laberge et Joseph E. Brochu, **La Justice**, Central Falls; J. G. LeBouthillier, **L'Avenir National** et **Le Canado-Américain**, Manchester; G. de Tonnancourt, **L'Indépendant**, Fall River; J. B. S. Brazeau, **Le Jean-Baptiste**, Pawtucket; Maxime Lépine, **L'Etoile**, Lowell; A. E. Roberge, **Le Courrier National**, Lawrence; Aimé Gauthier, **Le Courrier**, Salem; A. L. Beauchamp, **L'Estafette**, Marlboro. Les résolutions adoptées par les journalistes

avaient trait à la naturalisation et la langue française, le clergé national réclamant des évêques d'origine canadienne-française dans les paroisses où les catholiques de langue française étaient en majorité, ainsi que des desservants parlant le français dans les paroisses contenant des familles franco-américaines. Les résolutions faisaient aussi mention des écoles paroissiales, du Denier de Saint Pierre, des journaux. Enfin, traitant de la question des sociétés nationales, il était dit :

“La société de secours mutuels fournissant aux différents groupes ethniques leur principal moyen d'organisation, les journalistes franco-américains recommandent à leurs compatriotes de s'enrôler de préférence dans leurs associations nationales fédératives, dont l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique, l'Association Canado-Américaine et la Société des Forestiers Franco-Américains sont les types les plus parfaits, tout en engageant ces trois associations à étudier les moyens d'opérer entre elles une fédération de leurs forces; ils insistent sur la nécessité pour les Franco-Américains de s'enrôler de préférence dans leurs propres sociétés franco-américaines; ils condamnent l'enrôlement de leurs compatriotes dans les sociétés de langue anglaise, neutres ou autres, et font de ce principe d'action un des articles essentiels de leur programme”.

Cette association de journalistes ne fut malheureusement pas maintenue, pour des causes que nous ignorons.

Quelques semaines avant le congrès des journalistes, le **“Catholic News”**, de New York, annonçait que la Fédération Américaine des Sociétés Catholiques, dont le protagoniste avait été Mgr McFaul, reconnaissait entièrement la puissante influence de la langue maternelle pour la préservation de la foi et la formation du caractère; reconnaissait en outre le droit des immigrants et de leurs enfants de recevoir l'instruction religieuse dans la langue qu'ils comprennent le mieux ou qu'ils chérissent le plus; reconnaissait enfin l'injustice et l'absurdité de tout effort pour contraindre ces immigrants et leurs descendants à abandonner l'usage de leur langue maternelle et déclarait que la solution du problème de fondre en une nation homogène les divers peuples qui ont immigré sur nos rives devait être laissée au cours naturel du temps. . .

Un concours de popularité avec bazar sont organisés par les cours et villas de Manchester, dans le but de prélever les fonds nécessaires pour payer le permis exigé par le gouver-

nement de la province de Québec pour opérer dans cette province. Ce concours de popularité est gagné par Joseph Dubois, avec Césarine Guérin deuxième, et Antoine Letendre troisième. Le permis d'opérer dans Québec est enfin obtenu. Il est signé par Sir L. A. Jetté, lieutenant-gouverneur, L. Rodolphe Roy, secrétaire provincial, et il est daté du 26 novembre 1906. Octave Brochu, de la cité de Lévis, est nommé agent principal. L'Association est la première société canadienne-française des Etats-Unis à traverser la frontière. Théophile G. Biron, président général, est nommé contremaître du département des tisseurs dans la filature numéro 3 de la Corporation Amoskeag. Il a obtenu ce poste de confiance après plus de trente années de fidèles services. Ouverture de la première villa dans le Connecticut, sous le nom de Villa Ste-Marie No 54, de Willimantic, avec 43 membres. Un grand banquet fut offert au Dr Caron, le 12 septembre, à l'occasion de son élection au poste de médecin général. Les villas Lorette et Fleur de Laurier, de Providence, interprètent l'opérette "**Brouillées à mort**" et "**Les deux timides**".

1907

**MGR GEORGES-ALBERT GUERTIN
ELU EVEQUE DE MANCHESTER**

7 janvier Le télégramme suivant est adressé au Cardinal Merry del Val, secrétaire d'Etat, par l'intermédiaire de Mgr Diomède Falconio, délégué apostolique: "L'Association Canado-Américaine, dix mille membres, représentant cinquante mille âmes, catholiques et canadiennes-françaises des Etats-Unis, vous prient d'offrir à Sa Sainteté, dans ses épreuves au sujet de l'Eglise de notre ancienne mère patrie la France, une filiale sympathie et nos voeux ardents de paix." Signé: T. G. Biron, président, Calixte Morin, secrétaire.

Réponse

Sa Sainteté est heureuse d'agréer les sentiments de dévouement filial que vous lui avez exprimés au nom de l'Association que vous présidez. Sa Sainteté vous bénit tous. Signé: Cardinal Merry del Val.

La Haute-Cour apprend avec joie la nomination de l'abbé Georges-Albert Guertin, curé de la paroisse St-Antoine de Padoue, de Manchester, au poste de troisième évêque de Manchester. Les résolutions suivantes sont adoptées séance tenante:

"Attendu qu'il a plu à la Sacrée Congrégation de la Propagande de recommander à notre Très Saint Père le Pape la nomination du Révérend G. A. Guertin au siège épiscopal de Manchester;

Attendu que notre glorieux Pontife Pie X a daigné faire droit à cette recommandation en ratifiant le choix fait par la congrégation de la Propagande;

Attendu que le nouveau titulaire de l'évêché de Manchester est un homme éminemment doué sous tous les rapports et que nul autre ecclésiastique, dans notre opinion, ne pouvait

remplir avec plus de dignité et de compétence les hautes fonctions de premier pasteur de ce diocèse;

Attendu que la Haute-Cour de l'Association-Américaine qui représente des milliers de catholiques de ce diocèse a des raisons particulières de se réjouir du choix fait par Rome;

Attendu que l'honneur insigne conféré à M. l'abbé Guertin, par le fait de son élévation à la dignité épiscopale, a comblé de joie la grande majorité, sinon la totalité des catholiques de ce diocèse;

Attendu que notre nouvel évêque a toutes les qualités propres à lui attirer l'amour, le respect et la vénération de toutes ses ouailles, sans distinction de nationalité, sentiments dans tous les cas qui s'imposent envers le représentant de Jésus-Christ;

Résolu

Que les membres de cette Haute-Cour, au nom de l'Association Canado-Américaine toute entière, présentent à Mgr Guertin l'expression la plus vive et la plus sincère de leurs félicitations et vœux pour les intérêts religieux de ce diocèse;

Qu'ils protestent hautement de leur amour filial envers leur nouveau chef spirituel, lui donnant l'assurance d'une parfaite soumission à ses enseignements et conformité à sa direction en toute chose;

Que l'Association Canado-Américaine, comme société catholique, par ses hauts officiers et directeurs généraux exprime son désir de le seconder dans ses efforts pour l'extension de l'oeuvre de Dieu, chaque fois que l'occasion s'en présentera;

Que les présentes résolutions soient envoyées à Sa Grandeur Mgr Georges-Albert Guertin dès que sa nomination sera officiellement confirmée par l'arrivée des documents pontificaux, et que copie en soit également adressée à "**L'Avenir National**" et au "**Canado-Américain**", organe de l'Association, pour publication."

La Haute-Cour décide en même temps d'offrir, au nom de l'Association, un cadeau à Mgr Guertin à l'occasion de son sacre et de lancer une souscription à cet effet.

14 mai Résolu que l'Association Canado-Américaine encourage le plus possible l'oeuvre des écoles paroissiales pourvu que le français y soit enseigné.

11 juin W. G. Dupont et Joseph Francoeur sont autorisés à assister à la convention des Canadiens-Français du Maine, les 24 et 25 juin, si les chances d'être admis à opérer dans cet Etat sont encourageantes.

13 août La Haute-Cour accepte l'invitation des Canadiens-Français du Connecticut d'assister à leur convention devant être tenue à Bridgeport. La délégation de l'Association à cette convention se composera du Docteur Paul Denis, de Arctic Centre, le Docteur J. A. Girouard, de Willimantic, et Wm F. Roy, de Moosup.

12 novembre \$25.00 en or sont mérités par Alfred Desjardins, de Somersworth, pour avoir présenté le plus grand nombre de membres dans un récent concours.

* * *

Il fut une époque où il existait aux Etats-Unis un épiscopat d'origine et de langue françaises. Il fut même un temps où la juridiction de Mgr de Laval, premier évêque de Québec, s'étendait sur toutes les colonies américaines. Après Mgr de Laval vinrent (1810-1823) Mgr Jean-Louis Lefebvre de Cheverus, premier évêque de Boston, et Mgr Benoit J. Flaget (1810-1850), premier évêque de Bardstown, aujourd'hui transféré à Louisville, (Kentucky). L'histoire de l'Eglise aux Etats-Unis renferme les noms d'une cinquantaine d'évêques de langue française. Les uns après les autres ayant été remplacés par des évêques d'autres nationalités, il n'existe plus aujourd'hui d'épiscopat français aux Etats-Unis. Aussi, n'y a-t-il pas lieu de s'étonner que dans les congrès nationaux des Canadiens-Français des Etats-Unis, de même que dans les congrès d'Etat, de sociétés, de presse revienne toujours comme un leitmotiv sur le mode mineur:

Donnez-nous des évêques,
Donnez-nous des prêtres,
Donnez-nous des écoles.

C'est que les Franco-Américains regardent ce qui se passe autour d'eux et voient qu'il existe un épiscopat de langue française pour Québec, un épiscopat de langue française pour les provinces des prairies de l'Ouest canadien, un épiscopat de langue française pour le groupe ontarien. Voici même qu'aujourd'hui, les Acadiens des provinces maritimes ont un épisco-

pat de leur nationalité. Seuls les Franco-Américains, qui sont la majorité des catholiques dans trois ou quatre diocèses de la Nouvelle-Angleterre, n'ont pas un évêché de leur langue et paraissent délaissés. Il existe, il est vrai, un survivant de l'évêché français de jadis, mais il est en Louisiane et n'a aucun contact avec le groupe de la Nouvelle-Angleterre. Dans ces conditions, l'on conçoit avec quel immense sentiment de satisfaction, avec quelle reconnaissance dans le coeur, les Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre, ceux du New Hampshire en particulier, apprirent l'élévation de Mgr Georges-Albert Guertin au siège laissé vacant par la mort de Mgr Delany. Le cercueil de celui-ci était à peine fermé que le clergé franco-américain du New Hampshire se mettait à l'oeuvre pour préparer l'avènement de Mgr Guertin. A l'insu de tous, trois prêtres, les curés I. H. C. Davignon, Julien Richard et L. J. A. Doucet parcoururent les paroisses du diocèse, recueillant des statistiques sur la population des catholiques de langue française. Les affidavits obtenus étaient assermentés devant l'avocat J. A. Boivin, trésorier général de l'Association Canado-Américaine. Munis de ces statistiques, dûment contrôlées, deux des prêtres sus-nommés se rendirent à Washington, furent admis en audience par le Délégué Apostolique du temps, Mgr Falconio, et lui présentèrent leur supplique à l'effet de recommander au Saint Siège la nomination de l'abbé Guertin au siège évêché de Manchester. Après avoir pris connaissance de la documentation, le Délégué Apostolique exhuma de ses archives des articles de journaux où l'on faisait valoir les prétentions des catholiques de langue française de Manchester à un évêque de leur nationalité, faisant observer en même temps qu'il n'était pas dans les habitudes de Rome de nommer les évêques sous la pression d'une campagne de presse. Ce à quoi la délégation rétorqua que les articles en question provenaient de journaux étrangers au New Hampshire. Satisfait de cette explication, le Délégué Apostolique prit la requête, avec les documents qui l'accompagnaient, mit le tout sous enveloppe, sous les yeux de la délégation, et assura cette dernière que le colis serait expédié à Rome sur le champ. On sait ce qu'il en advint. En définitive, Mgr Guertin fut nommé au siège évêché de Manchester. Seul l'abbé J. A. Chevalier, doyen du clergé franco-américain du New Hampshire, avait manifesté quelque réticence quant au choix de l'abbé Guertin, avant le voyage de la

délégation à Washington. Le curé Guertin avait la réputation d'être infiniment bon. Mais il avait aussi le défaut de cette qualité, et le curé Chevalier avait noté chez lui une certaine faiblesse de caractère, enclin qu'il était à se laisser influencer par son entourage. Le vieux doyen de St-Augustin semblait être le seul toutefois à entretenir pareilles appréhensions, et c'est une vague de joie, d'amour, de confiance qui aida l'évêque-élu à gravir les degrés de son trône épiscopal. Aux félicitations qui lui furent adressées par l'Association Canado-Américaine, Monseigneur répondit: "Vos félicitations et vos souhaits ont été une source de joie, de consolation et d'encouragement à l'évêque-élu de Manchester. En retour, il prie l'Auteur de tous dons parfaits, de répandre sur vous ses bénédictions de choix pour votre bonheur temporel et éternel." A l'appel de la Haute-Cour, les cours et villas souscrivirent les sommes nécessaires pour l'achat de la crosse présentée au nom de l'Association à l'évêque-élu. Cette crosse était dans le style gothique. Dans la courbe, il y avait la statue de la Sainte-Vierge, avec deux anges à ses côtés. Elle portait les armes de Sa Grandeur, ainsi que l'inscription rappelant qu'elle était un don de l'Association. La délégation chargée d'en faire la présentation se composait des chapelains I. H. C. Davignon et Eugène Lessard, ainsi que Emery Lapierre, Jules Larivée et Calixte Morin. L'interprète de la délégation avait été l'abbé Eugène Lessard. A la cérémonie du sacre, l'Association était représentée par l'abbé Eugène Lessard, T. G. Biron, Calixte Morin, Emery Lapierre et le Docteur Damase Caron. Le don de la crosse fut accompagné plus tard d'une bourse au montant de \$318. Le jour du sacre, l'Association fut honorée de la visite des délégations de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique et de la Société des Artisans Canadiens-Français.

A la convention des Canadiens-Français du Connecticut tenue à Bridgeport, voici quel avait été le rôle joué par la délégation canado-américaine. Le Docteur Paul Denis avait été le porte-parole de la délégation, tandis que le Docteur Girouard avait été élu secrétaire de la convention, et William F. Roy premier vice-président du Comité exécutif. La convention avait insisté pour obtenir, au nom des 50,000 catholiques franco-américains du diocèse de Hartford, des curés d'origine canadienne-française dans les paroisses exclusivement franco-américaines et dans les paroisses mixtes où les nôtres

étaient la majorité, des vicaires de notre langue; l'emploi, dans des proportions raisonnables, du français à l'église, ainsi que l'érection de paroisses séparées là où le chiffre de la population d'origine française le justifiait.

La première cour et la première villa sont fondées dans la province de Québec. C'étaient la Cour Racine No 55 et la Villa Valentine No 57, de Sherbrooke. La Villa Marie-Antoinette interprète la comédie **"Sur la sellette"** ainsi que **"Comme dans le grand monde"**; la Villa Victoria, de Central Falls, joue **"Le drame d'Arthémise"**; à Suncook, la Villa des Lauriers donne la représentation **"Londres en feu"**; le club dramatique de la Cour Saint-Jean-Baptiste No 13, de Lebanon, joue le drame **"Félix Poutré"**; la Villa Gabrielle, de Manville, présente la comédie **"Servante et maîtresse"**, et la Villa Fleur de Laurier No 53 de Providence, **"Le testament de César Girodot"**. Mme Emma Tousignant, secrétaire-archiviste de la Villa Jeanne d'Arc No 11, de Concord, compose **"Les dix commandements d'un Canado"**. Les voici:

1. Les Sociétés tu soutiendras
Les Canadiennes-Françaises seulement.
2. Tous les efforts, tu feras
Pour entrer des Canados continuellement.
3. A la constitution, tu seras fidèle
Afin de vivre paisiblement.
4. Au bon accord dans ta cour, tu surveilleras
Pour en assurer le succès parfaitement.
5. Pour la gloire des Canados
Tu travailleras constamment.
6. Tes frères Canados tu aimeras
Et tes soeurs pareillement.
7. A toutes les assemblées de ta villa
Tu te rendras la première invariablement.
8. Frères et soeurs tu respecteras
Afin de vivre longuement.
9. Un membre tu feras entrer
Au moins une fois l'an.
10. Chaque mois, tes contributions paieras
Afin de mourir heureusement.

1908

FIN DE LA PRESIDENCE DE T. G. BIRON

9 juin L'Association adresse à Mgr Paul-Eugène Roy, évêque d'Eleutheropolis, auxiliaire de Québec, à l'occasion de son élévation au siège épiscopal de Québec, le message suivant: "Permettez aux dix mille membres de l'Association Canado-Américaine de venir vous dire toute la joie qu'ils ont éprouvée en apprenant l'heureuse nouvelle de votre élévation à l'épiscopat. Oui, nous vous félicitons de tout coeur et nous prions Dieu de vous accorder un long et heureux règne sur le siège de Québec, le phare lumineux de tous les Canadiens-Français du Canada et des Etats-Unis". Signé: T. G. Biron, président; Calixte Morin, secrétaire.

Réponse

"J'adresse mon salut bien cordial et mes vifs remerciements aux membres de l'Association Canado-Américaine pour le si touchant hommage de sympathie qu'ils m'ont envoyé à l'occasion de ma consécration épiscopale. Je bénis de grand coeur l'Association et lui souhaite longue et heureuse vie." Signé: Mgr Paul-Eugène Roy, évêque d'Eleutheropolis, auxiliaire de Québec.

11-12-13 août Huitième réunion de la Cour Suprême à Providence. Le 11 août, ouverture de la convention à Infantry Hall, par une réception à laquelle assistent plus de 2,500 personnes. Le docteur Paul Denis préside et souhaite la bienvenue. Des artistes jouent la bouffonnerie musicale d'Offenbach "**Les deux aveugles**", ainsi qu'une comédie en un acte "**Nous divorçons**". Au programme musical prennent part Florence Rivard, de Providence; Samuel Côté, Woonsocket; le professeur Henri-Joseph Faucher, et Marie Bouchard Faucher, Providence; Ruth O. Denommée, Arctic; Rose Théroux, Phenix; Aurilda Boissy, Woonsocket; le professeur E. Mandeville, Manville; Céline Whalen et Eva Hurteau, Woonsocket; Aurore Cournoyer, Manville; Evelina Bouchard et Corinna Bouchard, Providence; Eugénie Bou-

chard, Harrisville. Le 12 août, messe d'ouverture de la convention en l'église St-Charles Borromée. L'officiant est l'abbé Eugène Lessard, chapelain général, assisté des abbés L. J. Brodeur et O. Bousquet, comme diacre et sous-diacre. Son Excellence James H. Higgins, gouverneur du Rhode Island, et Son Honneur James McCarthy, maire de Providence, assistent dans la nef. Le sermon est prononcé par l'abbé Camille Villiard. Un banquet a lieu dans la soirée à Rocky Point, le voyage de Providence à cet endroit s'étant effectué à bord du vapeur "City of Newport". Le docteur Denis présidait. 250 convives étaient présents. Les orateurs furent le docteur Damase Caron, de Franklin, le docteur Emile St-Hilaire, de Québec, l'abbé Louis-Joseph Brodeur, de Berlin, T. G. Biron, J. Adélarde Caron, de Woonsocket, le docteur J. W. D. MacDonald, de Manchester, et David E. Lavigne, de Woonsocket. Les délibérations de la convention furent présidées par T. G. Biron. Il est décidé entre autre de prélever de la balance actuelle et des recettes futures des caisses mortuaire et de maladie, une somme de 5% devant être affectée aux dépenses d'administration. La Haute-Cour est autorisée de fonder des gardes d'honneur dans les localités où il y a des cours et villas de l'Association, pourvu que ces gardes acceptent la direction morale et financière des cours. L'on discute la proposition de publier le journal une fois par mois. Les salaires sont déterminés comme suit: président général, \$600; secrétaire général \$1500; trésorier général \$500; délégués \$5.00 par jour; officiers de la Haute-Cour, \$3.00 par assemblée, plus frais de voyage; apurateurs, \$75.00; organisateur général \$1500, plus les frais de voyage; dépenses d'impression du journal, \$1800. Les résolutions ont trait au civisme américain, à l'entraide entre membres, la langue française, les écoles paroissiales. Il est recommandé à la Haute-Cour de se procurer une voûte de sûreté et de retenir les services d'un rédacteur pour le bulletin. Les élections donnent les résultats suivants: le docteur Auguste A. E. Brien est élu président général avec 98 voix contre T. G. Biron 63; 1er vice-président général, docteur J. D. N. Dubeau, de Providence; 2e vice-président général, docteur Z. Vadnais, de Marquette; 3e vice-président général, docteur Charles Amyot, d'Asbestos; secrétaire général, Calixte Morin; trésorier général, Joseph A. Boivin qui l'emporte par 103 voix contre 59 à John Mathieu; inspecteur général, Joseph Francoeur; 1er directeur, J. E. Ber-

nier élu par 81 voix contre 78 au Dr MacDonald; 2e directeur, W. G. Dupont, Berlin; 3e directeur, un premier tour de scrutin donne les résultats suivants: Dr J. W. D. MacDonald, 54 voix; Joseph Bourque 32; Dr J. N. Létourneau 55; un deuxième tour de scrutin donne: J. W. D. MacDonald 72 voix, Dr J. N. Létourneau 72; au troisième tour de scrutin, le docteur J. N. Létourneau l'emporte par 77 voix contre 70 au docteur J. W. D. MacDonald; 4e directeur, premier tour de scrutin, Dr Emile St-Hilaire 61, Jules Larivée 10, Dr Charles Charest 21, Alfred Ferland 41; deuxième tour de scrutin, Alfred Ferland 87 élu contre le docteur Charles Charest 50; 5e directeur, J. B. A. Guertin élu par 97 voix contre Ephrem N. Roy, 33; 6e directeur Vertume Dufaut élu par 66 voix contre Jules Larivée 61; 7e directeur, Dr Emile St-Hilaire; médecin général, le docteur Damase Caron est élu par 101 voix contre le docteur Paul Denis 58. Aux postes d'apurateurs sont élus L. P. Côté, Antoine Letendre, Elphège Messier. La Commission médicale comprendra le docteur A. Lavallée, de Berlin, le docteur Gaspard Boucher, de Woonsocket, le docteur Napoléon Leduc, de Somersworth, et le docteur J. A. Lagassé, de Nashua. Les gardes nommés par le président général sont Hector Morin et J. H. Francoeur; les sentinelles: Ulric Dextraze et Arthur Desmarais. Les villes de Nashua, Sherbrooke et Montréal sont proposées comme endroit de la prochaine convention. Le vote donne 10 voix en faveur de Nashua, 51 pour Sherbrooke et 78 pour Montréal.

20 août L'abbé Eugène Lessard et Alfred Ferland sont nommés délégués de l'Association au premier congrès de l'Association Catholique de la Jeunesse Franco-Américaine, à Worcester, les 23 et 24 août. La Haute-Cour retient les services d'Aimé E. Boisvert, comme avocat-conseil. Un comité de trois membres composé de J. A. Boivin, J. E. Bernier et Calixte Morin est nommé pour engager un assistant secrétaire qui remplira en même temps les fonctions de rédacteur du bulletin. Des remerciements sont votés aux journaux qui ont publié des comptes rendus de la convention, soit **L'Avenir National**, de Manchester, **La Tribune**, de Woonsocket, **La Patrie**, de Montréal, **L'Action Sociale**, de Québec, et **L'Indépendant**, de Fall River.

9 septembre Le procès-verbal de l'assemblée est rédigé par Adolphe Robert qui vient d'entrer en fonctions comme assistant secrétaire et rédacteur du bulletin. Un comité est nommé pour voir à l'ameublement des bureaux et à la location d'une voûte. Une somme de \$50 par année est votée pour abonnement aux journaux et achat de volumes. La Cour St-Georges reçoit la permission de former une garde d'honneur.

14 octobre Le secrétaire général est autorisé à écrire aux curés dans les localités où il y a des cours et villas et à leur offrir un certain nombre de copies du journal de l'Association pour fins de distribution dans les écoles.

11 novembre Au gouverneur Aram J. Pothier qui vient d'être élu à ce poste dans le Rhode Island, l'Association adresse le télégramme suivant: "A l'occasion de votre élection au poste de gouverneur de l'Etat du Rhode Island, l'Association Canado-Américaine vous prie d'accepter ses plus vives félicitations." La réponse du gouverneur, datée du 11 novembre, est libellée comme suit: "Veuillez remercier chaleureusement votre société des félicitations si cordiales qu'elle m'envoie. Cette victoire aura des conséquences heureuses pour notre élément en ce pays, et je suis heureux de constater l'intérêt que porte votre société à cet événement." Signé: Aram J. Pothier, gouverneur. La convention ayant voté de prélever 5% de la balance actuelle et des recettes futures des caisses mortuaire et de maladie pour fins d'administration, la Haute-Cour décide, sur les représentations qui lui sont faites à l'effet que la caisse des malades est toujours en déficit, de soumettre par referendum, au vote des cours et villas, la proposition suivante, savoir: qu'elle (la Haute-Cour) soit autorisée à prélever une somme de 10% des recettes de la caisse d'assurance, telles que rapportées à la dernière convention, et de prélever pareil pourcentage sur les recettes futures, afin de défrayer les dépenses de la convention et activer le recrutement. La Haute-Cour décide d'agrandir ses bureaux en louant deux pièces nouvelles, ce qui donnera un local de cinq pièces en tout.

* * *

Nous venons de voir qu'à la convention de Providence, Théophile G. Biron avait été remplacé à la présidence de l'As-

sociation par le docteur Brien. Quelques détails sur le président sortant de charge sont ici de mise. M. Biron a occupé la présidence depuis la fondation en novembre 1896, jusqu'au mois d'août 1908, soit une période de douze ans. Il n'avait aucun entraînement préalable pour l'assurance-vie, et il est assez curieux de constater qu'au cours de toute la période de sa présidence, on n'ait pas songé à consulter un actuaire. En réalité, jamais le mot actuaire ne semble avoir été prononcé aux assemblées de la Haute-Cour, dans les conventions, dans le bulletin. Cependant, les actuaires sont les spécialistes des choses de l'assurance. Cette lacune ne fait que ressortir davantage le mérite de M. Biron, qui n'avait pour se guider dans le dédale des difficultés et le fouillis des complications que son jugement, sa ténacité, son opiniâtreté. Sans être un illettré, lui-même confessait qu'il avait fait son cours d'étude en six mois. Les premiers trois mois, les petits Irlandais l'avaient martyrisé, et les trois derniers mois, le maître avait oublié de le faire lire. Sa mère suppléa à ce manque d'éducation en lui enseignant le catéchisme et la grammaire. A neuf ans, il avait commencé à travailler. En quittant les fonctions de la présidence, M. Biron ne rompit pas ses attaches avec la société. En vertu d'un statut particulier, il continua de faire partie de la Haute-Cour à titre d'ex-président général, et ce jusqu'à sa mort survenue en 1941, alors qu'il était âgé de 88 ans. Il eut ainsi, sa vie durant, la satisfaction de voir se développer graduellement l'oeuvre dont il avait été un des premiers ouvriers, et pour laquelle il avait rudement peiné. Il se plaisait à raconter qu'un jour, M. Francoeur et lui avaient parcouru à pied la distance entre Franklin et Tilton, dans le but d'implanter en cette dernière localité une cour de la société. Ils avaient dîné d'une boîte de sardines et de framboises cueillies le long de la route. Physiquement, M. Biron avait l'apparence d'un vieux bourgeois. Il était d'une stature plus que moyenne, plutôt mince de taille et il portait sa barbe taillée en pointe, ce qui lui donnait une petite allure aristocratique. Il était né le 22 octobre 1852, à St-Thomas de Pierreville, au pays de Québec. La terre paternelle, située sur la rivière aux Orties, aboutissait au lac St-Pierre. Il était le premier-né de sa famille. Son père, un habitant à l'aise, avait perdu ses économies en les plaçant dans l'exploitation des mines de fer de Shawinigan. C'est pourquoï, en 1855, il prit la route des Etats-Unis et planta sa tente

à Manchester. A cette époque, il n'y avait ni église, ni prêtre catholique à Manchester. Nos compatriotes se rendirent donc en délégation auprès de l'évêque de Boston pour lui demander d'être érigés en paroisse. L'évêque acquiesça à leur désir en leur envoyant l'abbé MacDonald. Un des premiers mariages célébrés à l'église St-Augustin par le curé Chevalier fut celui de Théophile G. Biron et de Thérèse Fréchette, celle-ci fille d'Euchariste Fréchette, originaire de Côteau, sur la rivière St-François. Euchariste Fréchette était un colosse que la soif des aventures avait conduit jusqu'au Mississippi, dont il avait descendu le cours sur des trains de bois flottant. Théophile Biron eut au coeur deux grandes amours: sa nationalité et sa famille. A l'une, il laisse une oeuvre à laquelle son nom restera à tout jamais attaché; à l'autre, il procura les avantages d'une forte éducation, ce qui est après tout le meilleur héritage qu'un père puisse léguer à ses enfants. Mais sur ces deux amours, un troisième vient se greffer, l'amour de la terre. Il y eut toujours en lui du défricheur. Quelques années après son mariage, il retourna au Canada, avec femme et enfants, et s'établit sur un lot de colonisation, dans le comté de Wolfe. L'entreprise n'ayant pas marché au gré de ses désirs, il revint aux Etats-Unis et reprit son poste à la compagnie Amoskeag, qu'il servit pendant plus d'un demi-siècle avec une loyauté à toute épreuve. A 70 ans, la compagnie le mit à la retraite, mais lui, toujours vigoureux, sentait le besoin de respirer l'humide parfum qui s'élève le matin des guérets fraîchement labourés. Il lui manquait le grand air et l'espace. Il lui fallait manier la faux dans le foin qui ondule sous le souffle de la brise. Il voulait revenir, le soir, au soleil couchant, vers la grange aux portes grandes ouvertes, en suivant, la fourche sur l'épaule, la charrette qui grince sous la charge des lourdes javelles. Décidé de réaliser coûte que coûte son rêve, il part pour les régions neuves de l'Abitibi, bien déterminé à commencer une vie de colon. Mais devant les objurgations de sa famille, il abandonne son projet et se contente de l'achat d'une petite ferme à quelques milles de Manchester. Non seulement il aime la terre, mais il aime en particulier les chevaux. En ce siècle d'automobiles filant à toute allure sur les grandes routes, d'avions sillonnant le ciel et de bateaux rapides labourant les eaux, il était resté fidèle au cheval et au sulky d'antan, et il n'y avait pas pour lui de jouissance comparable à celle de conduire à travers nos rues, un beau

cheval au poil luisant, rênes solidement en mains, fouet tenu comme un sceptre. Lorsqu'il mourut, sa dépouille mortelle fut exposée dans les salons de l'Association Canado-Américaine et veillée par les membres de la société. Il fut inhumé au cimetière Mont Calvaire, et il est à désirer que la société érige, ou fasse apposer sur le monument funéraire de la famille, une inscription rappelant que celui qui dort sous ce tertre fut le premier président général de l'Association Canado-Américaine et un bon patriote par surcroît.

L'Association Canado-Américaine n'a eu rien à faire avec la fondation de l'Association Catholique de la Jeunesse Franco-Américaine, à l'Université Ste-Marie de Baltimore, le 4 janvier 1908. Si nous en parlons ici, c'est simplement à titre documentaire. L'instigateur de cette association fut l'abbé Denys Lamy, qui eut comme co-fondateurs des étudiants franco-américains aux facultés de théologie et de médecine des séminaires et universités de Baltimore. C'étaient: Philippe Lafleur, Arthur Langlois, Louis Perras, Arthur Desjardins, P. Roy, Osias Boucher, Joseph Montillard, F. Pallanche, Albert Dame, E. Daull, Ant. Plasse, Jean Chatagnon, M. Chataignon, E. Blanchet, L. Drouin, W. Lapointe, Benoit Favard, E. Vuillermoz, H. Guillemain, Paul Caty, Raoul Caty. Le premier président de l'Association, en réalité l'unique président, fut le docteur Louis Perras, de New Bedford, alors étudiant en médecine. Les deux vice-présidents étaient originaires du Maine et de la Louisiane, le secrétaire était de Worcester, et l'abbé Denys Lamy, de Spencer, s'était constitué aumônier-directeur provisoire, en attendant que les PP. Assomptionistes, de Worcester, prennent la direction du mouvement. Cette association avait comme prototypes les associations catholiques de la Jeunesse Française et de la Jeunesse Canadienne-Française. Le premier cercle fut institué à Baltimore sous le nom de Cercle Bonaparte. L'Association avait comme devise: Piété, Etude, Action. Le Délégué Apostolique, Mgr Diomède Falconio, donna son appui à l'association naissante. Sollicités d'en faire autant, les évêques de la Nouvelle-Angleterre se montrèrent ou évasifs ou réticents. De France et du Canada, l'abbé Lamy reçut par contre les témoignages d'encouragement de personnages haut placés. Des cercles de Jeunesse furent fondés à Woonsocket, Salem, Worcester, Manchester, New Bedford, Lynn, Central Falls, Webster, Pawtucket, Lewiston, etc., avec le résultat qu'en définiti-

ve un premier congrès fut tenu à Worcester, au Collège de l'Assomption, dans le cours du mois d'août. Comme nous l'avons dit plus haut, l'Association Canado-Américaine était représentée à ce congrès par l'abbé Eugène Lessard et Alfred Ferland. Des travaux furent présentés par le président Louis Perras, le R. P. Tranquille Pesse, supérieur du Collège de l'Assomption, Joseph A. Germain Langlois, Amédée Turcotte et l'abbé Emile Chartier, délégués de la Jeunesse Canadienne, Adolphe Robert, l'abbé Rosario Richard, etc. L'élection des officiers donna les résultats suivants: aumônier-directeur, l'abbé Alphonse Gratton, Pawtucket; président, Louis Perras, New Bedford; vice-présidents, Emile Hébert, Manchester, Albert Brais, Pawtucket; secrétaire, Adolphe Robert, Manchester; trésorier, Phydime J. Hémond, Woonsocket; secrétaires-correspondants, Georges Gosselin, Salem, Edmond Valcourt, Pleasant View; administrateur, Ovide Ricard-Tessier, Woonsocket. L'Association de la Jeunesse tint un conseil fédéral à Woonsocket les 11 et 12 juillet 1910 auquel assista Omer Héroux, de Montréal, ainsi qu'à Manchester le 4 septembre 1910. Ce dernier fut particulièrement remarquable par la présence de Pierre Gerlier, président de l'Association de la Jeunesse de France, V. E. Beaupré, président de la Jeunesse Canadienne-Française, Mgr Guertin, évêque de Manchester, etc. Le président Gerlier, qui devait devenir plus tard Son Eminence le Cardinal Gerlier, archevêque de Lyon et Primat des Gaules, apporta à la jeunesse franco-américaine une bénédiction écrite de la main de Son Eminence le Cardinal Vanuttelli, légat du Pape au congrès eucharistique de Montréal. Malgré la munificence de ce congrès, il fut pour l'Association de la Jeunesse le chant du cygne. L'évêque de Providence, Mgr Harkins, ayant révoqué l'abbé Alphonse Gratton comme aumônier, l'Association de la Jeunesse resta sans direction spirituelle et telle fut la fin d'un beau rêve et d'un beau mouvement.

Le bulletin reproduit une lettre dans laquelle "Un actionnaire" désire des renseignements au sujet de la **New England Investment Company**, renseignements que les agents de cette compagnie ne donnent pas. Joseph de Champlain, président de la **New England Investment Company**, répond à "Un actionnaire", mais celui-ci en profite pour poser de nouvelles questions. Un peu plus tard, "Un actionnaire" devient plus précis. Il n'interroge plus, il attaque la **New England**

Investment Company, dissèque le rapport soumis au public, annonce qu'il a retiré son argent et conseille aux autres de faire de même. Il allègue que la compagnie a ouvertement violé la loi et que le président et les directeurs sont passibles d'amende et de poursuite. Mais dans **La Nation**, organe officiel de la **New England Investment Company**, "Un groupe de Canados" proteste contre "la besogne que l'on fait accomplir au journal de notre société depuis quelque temps... Si M. Bernier, dit la protestation, veut faire la lutte à la **New England**, qu'il la fasse dans son journal, mais qu'il ne se serve pas du **Canado-Américain** contre le gré des membres de l'Association." La **New England Investment Company** avait pour fondateur Joseph de Champlain, qui rêvait de réunir le capital franco-américain dans des entreprises devant rapporter profit aux actionnaires et dans le but d'étendre l'emprise économique des Franco-Américains sur les industries et le commerce de la Nouvelle-Angleterre.

A Manville, la Cour St-Eugène, de concert avec les autres sociétés de la paroisse, prend part à une grande soirée dont les recettes sont destinées à l'école paroissiale. Sur quoi, les Canados de Concord font observer qu'en ce qui concerne l'appui aux écoles paroissiales, les Canados de Manville n'ont pas la priorité, car, disent-ils, dès le mois de novembre dernier, les Canados de Concord ont organisé au profit de l'école paroissiale du Sacré-Coeur, deux jolies petites fêtes qui ont rapporté un profit net de plus de \$100. Les Canados de Rochester donnent une soirée d'amusement dans le but de venir en aide aux jeunes étudiants de la paroisse qui fréquentent les collèges du Canada. Une recette de \$100 a été divisée entre quatre jeunes gens qui poursuivent leurs études.

Au sujet des relations de l'Association Canado-Américaine avec les autres sociétés, le bulletin prend à partie le docteur Moll, de Cambridge, qui dans un discours à Lowell, le 31 mai, à l'occasion du Jubilé d'Argent des Forestiers Catholiques, a reproché aux sociétés canadiennes d'être fanatiques, parce qu'elles admettaient seulement des membres de langue française, tandis que les Forestiers Catholiques admettent des catholiques de toutes nationalités. Le bulletin trouve que le docteur Moll a mauvaise grâce de reprocher aux Canadiens-Français de se grouper dans leurs propres associations. Par ailleurs, le bulletin prévoit que la fédération projetée des sociétés fran-

co-américaines sera avant peu un fait accompli. Il assume même que les Franco-Américains affiliés à la Société des Artisans se détacheront de cette dernière pour se joindre à la fédération projetée, et il pousse cette botte aux Artisans: "Nos amis qui composent les diverses cours des Artisans Canadiens-Français de la Nouvelle-Angleterre, cours dont la création opportune a pu sauver nos frères du pays natal d'un naufrage assuré, — ces amis devront avant longtemps se séparer du bureau central de Montréal si les officiers suprêmes ne font pas preuve de plus de connaissances pratiques que l'ont indiqué les récentes conventions de Worcester, Providence et Biddeford. Nos Artisans de la Nouvelle-Angleterre commencent à être ahuris des empiètements des gros bonnets de Montréal et, comme ceux-ci ont la tête dure et la vue courte, la scission ne tardera guère". Cette déclaration fut désavouée dans le numéro suivant du bulletin sous la signature de Calixte Morin, secrétaire général. "Je n'ai pas vu, confesse M. Morin, l'article sur la fédération des sociétés, car si je ne l'avais pas jeté au panier, j'aurais du moins enlevé la partie qui fait allusion aux Artisans. Car, ajoute-t-il, les officiers du Bureau exécutif qui dirigent cette société méritent nos éloges et toute notre estime. . . Je désapprouve donc toute cette partie de l'article qui critique les Artisans."

Traitant de la situation religieuse, le bulletin observe: "Le dernier recensement religieux dans le diocèse de Manchester montre les progrès étonnants et constants de l'élément franco-américain dans le New Hampshire. Dans le diocèse de Portland, les deux-tiers de la population catholique sont d'origine française — 85,000 Franco-Américains en regard de 35,000 Irlandais. Le prochain évêque de Portland appartiendra à notre race, si les indices ne sont pas trompeurs. Dans vingt-cinq ans, nous devrions compter au moins quatre évêques franco-américains dans la Nouvelle-Angleterre."

La Cour St-Bernard et la Villa Mance, de Keene, jouent le drame en un acte: "**L'orgueil puni**". Le 18 mars, la société compte 10,000 membres. La première cour de Montréal est fondée par Joseph Francoeur sous le vocable de Cour Olier No 65. Sous les auspices de la Villa Albani, de Manchester, et la direction de Joseph Dumais, professeur de diction, l'on représente la comédie en deux actes "**Madame Beaucordon a rêvé chats**", ainsi que la comédie en trois actes "**L'hôtellerie du lapin sauté**". A Somersworth, la Société

Saint-Jean-Baptiste célèbre le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation et Adolphe Robert représente l'Association au banquet et répond à la santé "Le Canada". M. Félix Gatineau représentait de son côté l'Union St-Jean-Baptiste d'Amérique et avait à répondre à une santé. Son tour venu, il commence son discours. Mais il y avait à peine cinq minutes qu'il parlait qu'un des convives se lève, lui coupe la parole, et s'adressant au président du banquet, lâche ce paquet: "M. le président, je me lève sur une question de privilège. Ce monsieur (pointant M. Gatineau) est bien intéressant, mais il ne doit pas oublier qu'il y en a d'autres après lui." Tout interloqué, ayant perdu le fil de son discours, ne sachant s'il devait rire ou se fâcher, M. Gatineau fait mine de reprendre son siège. Mais l'auditoire lui crie, Continuez! continuez! pendant que son interrupteur était poliment reconduit dehors, afin de rafraîchir son cerveau un peu surchauffé par le vin généreux du banquet.

**LE DOCTEUR AUGUSTE BRIEN AU GOUVERNAIL.
L'INCIDENT LEPAILLEUR**

13 janvier Le referendum à l'effet de modifier la décision de la convention de Providence sur la question de prélever 5% des recettes de la caisse mortuaire et 5% des recettes de la caisse des malades, en y substituant 10% de la caisse mortuaire, sans toucher à la caisse des malades, donne le résultat de 2,183 pour et 748 contre. Ce rapport est accepté et la Haute-Cour est autorisée de prélever 10% des recettes de la caisse mortuaire, telles que rapportées à la dernière convention et de prélever pareil pourcentage sur les recettes futures, afin de défrayer les dépenses de la convention et activer le recrutement. Le secrétaire est autorisé de faire classifier les documents.

17 février A Sanbornville, l'église en bois élevée il y a environ sept ans par les catholiques de langue française de cette localité devient la proie des flammes. La Cour Demers No 79 y tenait ses assemblées et elle a perdu ses archives dans l'incendie. La Cour Demers sollicite la permission de faire circuler parmi les cours des listes de souscriptions, afin d'aider à la reconstruction. La Haute-Cour accorde cette permission.

10 mars La Haute-Cour approuve la décision du président général de faire cesser les abus de liqueur et les danses. Elle adopte à cet effet les résolutions suivantes:

Considérant que pour le bon fonctionnement de toute société, l'ordre et la discipline doivent être maintenus en toute circonstance;

Considérant qu'il est de notre devoir de seconder notre clergé dans sa lutte contre l'intempérance;

Considérant que l'usage des liqueurs au sein des assemblées est de nature à détruire la bonne harmonie qui doit exister durant les délibérations;

Considérant qu'il ne sied pas à la dignité des membres de notre Association d'abuser des liqueurs enivrantes;

Considérant également que les soirées de danse nuisent à la bonne renommée de notre Association;

A ces fins,

Il est résolu

De recommander instamment à toutes les cours et villas de faire cesser les abus du genre ci-haut mentionnés.

10 mars Félix Desrochers, avocat, de Montréal, est choisi comme conseiller juridique de l'Association dans la province de Québec.

14 avril La Haute-Cour ne permet pas la fondation de gardes d'honneur dans les villas.

12 mai Les chapelains généraux I. H. C. Davignon et Eugène Lessard, ainsi que le docteur Auguste A. E. Brien, Calixte Morin et le docteur Damase Caron représenteront l'Association aux fêtes du 75^e anniversaire de fondation de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal ainsi qu'au congrès qui sera tenu à cette occasion.

9 juin La Haute-Cour décide d'adresser le bulletin de la société aux communautés religieuses, surtout enseignantes, ainsi qu'aux personnalités dont les noms seront soumis par le chapelain général.

14 juillet La Haute-Cour autorise la fondation d'un quatuor qui sera connu sous le nom de "Quatuor Canado de la Cour St-Georges".

11 août La Haute-Cour prend connaissance d'un manifeste annonçant les assises d'une convention des Franco-Américains du Connecticut devant être tenue à Norwich. Le président général est autorisé à nommer les délégués de l'Association à ce congrès. Le docteur Brien et Joseph Francoeur sont priés de visiter les cours et villas du Michigan. La Haute-Cour fait l'achat d'une machine à additionner et il est décidé de prélever une contribution spéciale de .50c par membre pour le bénéfice de la caisse des malades.

8 septembre Il est décidé de faire l'achat d'une machine à adresser le journal, et l'on considère le projet d'installer les bureaux de la société dans l'édifice que se propose d'acquérir le Club Jolliet.

27 octobre Les aspirants travaillant dans les mines d'Asbestos, d'Israëli, Thetford, East Broughton sont considérés comme risques hasardeux. L'admission des hôteliers et commis de bar est référée à la prochaine convention.

17 novembre Le projet de louer des bureaux dans l'immeuble du Club Jolliet est laissé sur la table indéfiniment. Il est question de réduire le nombre des délégués aux conventions.

15 décembre La Haute-Cour défend aux cours et villas de faire circuler par la poste des billets de loterie. L'on considère l'opportunité de remettre aux cours le fonctionnement de la caisse de secours en maladie.

* * *

En prenant en mains le gouvernail des affaires de l'Association, il semble que le premier souci du docteur Auguste Brien fut de mettre de l'ordre dans la maison. De suite, il insiste pour agrandir les bureaux. La Haute-Cour était logée dans trois pièces; elle en occupera maintenant cinq. Les archives, lettres, rapports, etc., étaient roulés par paquets, attachés avec des ficelles et déposés dans des barils, des boîtes de carton, etc. Dorénavant, ces archives seront conservées dans des classeurs. En plus de classeurs, l'on se procure des machines à additionner, à adresser le journal, etc. La Haute-Cour, à l'instigation du président, défend les abus de liqueur, les danses. La Villa Marie-Antoinette No 1 se fait un point d'orgueil d'être la première à accepter cette discipline. La circulation des billets de loterie par la poste est prohibée. La fondation de gardes d'honneur est encouragée. La Cour St-Georges fonde une de ces gardes. Bientôt les Cours Ste-Marie No 3 et Lévis No 54, de Manchester, la Cour Mercier No 49, de Providence, et la Cour St-Jean-Baptiste No 14, de Berlin, suivent l'exemple de la Cour St-Georges. La Cour Ste-Marie prend même l'initiative de jeter les bases d'une corporation dont le but sera d'ériger dans cette section de Manchester qui s'appelle Notre-Dame un édifice où les sociétés de secours mutuels pourront se réunir. Un comité est constitué à cette fin composé d'Euclide F. Geoffrion, Albert Beudet, Arcadeus Brassard, John Marcotte et Alfred Gagnon. L'assistance pour le maintien des écoles paroissiales n'est pas oubliée. La

Villa Maria No 2, de Manchester, décide de donner des prix aux enfants des écoles paroissiales. Il en est de même pour la Villa Maria No 29, de Woonsocket, la Villa Jeanne d'Arc No 11, de Concord, la Villa Marie-Antoinette No 1, de Manchester, la Cour Chenier No 17, de Suncook. Enfin, dans un bazar organisé dans la paroisse St-Antoine de Padoue, de Manchester, pour le bénéfice de l'école, un soir est spécialement réservé aux membres de l'Association. Pendant ce temps, la Cour Mercier No 11, de Nashua, se lance dans le sport et fonde un club de "baseball." Bien que la vogue soit aux gardes d'honneur et au sport, et pendant que l'on vient au secours des écoles paroissiales, les choses de l'esprit ne sont pas négligées. La Villa des Anges No 17, de Lebanon, joue la comédie "**Une lettre de Rimouski**" et "**La belle-mère**"; la Villa Fleur de Laurier, de Providence, donne deux opérettes: "**Les deux priseuses**" et "**Baronne et femme de chambre**" ainsi que "**Le vieux et la vieille allant au ciel**"; la Cour Notre-Dame No 157, de Charny, interprète "**On demande un acteur**". Le docteur J. D. N. Dubeau, vice-président général, est élu président de la Société médicale franco-américaine du Rhode Island. L'abbé I. H. C. Davignon ayant été promu à la cure de la paroisse Ste-Marie, de Manchester, les paroissiens de St-Georges, dont il était le pasteur, organisent en son honneur une réception d'adieu avec le docteur Brien comme porte-parole. Le bulletin annonce que samedi, 25 septembre, à sa demeure 182, rue Concord, s'est éteint après une longue maladie, Célestin Lefebvre, âgé de 65 ans, ancien président de la Société Saint-Jean-Baptiste, de la Société Saint-Augustin et l'un des membres fondateurs de l'Association.

Parmi les événements de l'année, il convient de noter le troisième congrès de la Brigade franco-américaine indépendante, à Worcester; un congrès des organistes franco-américains à Holyoke; un congrès des Forestiers Franco-Américains à Manchester; les préliminaires de la construction de Villa Augustina, à Goffstown, grâce à la générosité du curé Chevalier, et sous la direction des Dames de Jésus-Marie; l'élection d'Aram J. Pothier au poste de gouverneur de l'Etat du Rhode Island, pour un second terme. Le gouverneur Pothier ne fit jamais partie d'aucune société nationale. Peut-être n'avait-il pas été sollicité à cette fin, ou peut-être l'avait-il été au mauvais moment. Quoi qu'il en soit, il est assez curieux de mettre cette attitude en regard des sentiments qu'il

exprimait publiquement, à l'endroit des sociétés, au cours d'un discours prononcé à Worcester, alors qu'il était l'invité de la Société des Artisans. Il disait donc :

“L'importance du rôle des sociétés devient de plus en plus sérieuse et je n'hésite pas à l'affirmer: de leur action dépend le progrès des nôtres dans cette République. Il faut qu'elles restent dans leurs attributions. Chercher à envahir d'autre terrain que celui qui leur est propre, c'est inviter la discorde, le désordre et l'affaiblissement. Le mécanisme social ou national doit être bien ordonné, pour que son fonctionnement soit parfait. Il convient donc que ces puissantes organisations ayant un but particulier, soit religieux, politique ou patriotique, ne faussent pas leur mission, et que ceux qui les dirigent soient toujours choisis parmi les hommes de notre race les plus distingués par leur talent, leur tact et leur caractère.”

Lors de la célébration du 75^e anniversaire de fondation de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, l'on avait jeté les bases d'une fédération de toutes les sociétés canadiennes-françaises et acadiennes, catholiques, du Canada et des Etats-Unis, en vue d'une action commune sur le terrain national, chacune conservant son autonomie pour ses oeuvres propres. Au congrès tenu à cet effet, le docteur Brien avait été élu président d'honneur du congrès et ensuite vice-président de la fédération. Comme l'on s'étonnait, en certains milieux, que l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique ne fut pas représentée dans cette fédération, le secrétaire de l'Union, J. Adélarde Caron, avait donné l'explication suivante :

“A part l'Association Canado-Américaine, de Manchester, N. H., qui fait du recrutement au Canada et qui, par là, avait voix au chapitre, quelques sociétés franco-américaines seulement ont demandé à être reconnues dans ce congrès et nous remarquons que ces sociétés semblent avoir adopté pour programme de ne jamais aider un mouvement ayant en vue l'intérêt des nôtres aux Etats-Unis, comme celui de l'A. C. J. F. A. ou du Denier de Saint Pierre.”

Ce à quoi l'Association avait rétorqué :

“Nous faisons, il est vrai, du recrutement dans la province de Québec; mais quand cela ne serait pas, nous nous serions tout de même déclarés en faveur de la fédération, parce que nous reconnaissons que les Canadiens-Français, sous quelque ciel et quelque climat qu'ils vivent, en dépit des circonstances de milieu où ils peuvent se trouver, doivent n'avoir qu'un but et qu'une ambition: être en Améri-

que, les propagateurs de l'idée française et catholique. Or, pour arriver à ce résultat, nous sommes convaincus, — et combien d'autres le sont avec nous— que la fédération des sociétés catholiques francophones du Canada et des Etats-Unis peut être d'un immense concours; d'où la raison de notre attitude."

La Cour St-Jean-Baptiste No 14, de Berlin, était aussi représentée à ce congrès par Antoine Babin, Adélar Bilodeau, Elzéar Roberge et Amédée Lapointe. Ce fut en somme un autre de ces mouvements où l'on s'endormit

..... au rythme des formules,

Comme des cavaliers au pas berceur des mules.

L'année 1909 vit aussi d'autres congrès, notamment celui des Franco-Américains du Maine, tenu à Brunswick, où les délégués demandent "avec toute l'énergie dont nous sommes capables, des curés de notre nationalité dans les paroisses où nous formons la majorité des fidèles. Nous réclamons également une desserte convenable en français pour les groupes franco-américains formant une minorité importante dans les paroisses mixtes; des écoles gratuites, selon que les circonstances et la situation financière des paroisses le permettent, des institutrices canadiennes-françaises, l'enseignement de l'histoire du Canada et de l'histoire des Etats-Unis." De leur côté, les Franco-Américains du Connecticut s'étaient réunis à Norwich. Le docteur Brien avait adressé, au nom de l'Association, un message de bons souhaits à la convention et le docteur Charles Charest, de Derry, avait été le délégué officiel de notre société. Au cours de cette convention, il avait été constaté que les apostasies chez un grand nombre sont dues au manque d'un clergé national suffisant. L'on réclamait en conséquence de la part des autorités ecclésiastiques que les nôtres soient desservis par des pasteurs de notre nationalité et que le français soit enseigné sur le même pied que l'anglais. Peu de temps après, Mgr Michael Tierney, évêque de Hartford, mourait le 5 octobre, et L'INDEPENDANT, de Fall River, publiait l'information suivante:

"Si nos renseignements sont exacts, le diocèse de Hartford sera bientôt divisé, et les deux futurs évêques seront nommés l'automne prochain. On nous assure même que l'un des évêques sera choisi parmi les prêtres franco-américains, à cause de l'importance numérique de notre élément dans ce diocèse."

A l'automne de 1909, le docteur Brien et Joseph Francoeur entreprirent la tournée des cours et villas du Michigan, visitant les compatriotes d'Escanaba, Iron Mountain, Marquette, Calumet, Lake Linden, Detroit, Bay City, enfin Chicago. Au cours de son voyage, le docteur Brien note ainsi ses impressions: "Nous sommes reçus royalement partout et nos bons Canadiens sont bien disposés et en général de bons patriotes, mais la situation religieuse dans laquelle ils se trouvent est déplorable et je suis surpris de voir que malgré cette pénible situation, ils aient si bien conservé leur langue et leur foi. C'est surtout la jeunesse qui est exposée, et nos associations feraient un bien immense si elles étaient plus répandues. L'assimilation fait sourdement son chemin et si elle est moins brutale, elle n'en est que plus dangereuse. Sentant moins souvent l'aiguillon dans les reins, les Canadiens de l'Ouest sont menacés de s'endormir dans une fausse sécurité. Le clergé franco-américain n'y est pas assez nombreux. Les autorités diocésaines, allemandes pour la plupart, ne sont pas favorables à nos compatriotes. Dans le seul diocèse de Menominee, pour une population de 18,000 à 20,000 Franco-Américains, il n'y a que six prêtres d'origine canadienne-française, alors qu'il en faudrait au moins vingt-cinq." Du Maine, du Connecticut, du Michigan, de partout, ce sont les mêmes doléances. Pendant ce temps, le siège épiscopal de Burlington était devenu vacant par la mort de Mgr Michaud. Le diocèse comprenait dans les 75,000 catholiques, dont environ 52,000 Franco-Américains. Les pronostics allaient bon train quant au choix d'un successeur, lorsque J. L. K. Laflamme, dans LA REVUE FRANCO-AMERICAINE, alluma ce pétard:

"On ne peut pas rendre par exemple, toute la douleur indignée avec laquelle on se disait, il n'y a pas un mois, que le principal avocat d'un candidat irlandais à l'évêché de Burlington, n'était autre que le chapelain d'une grande société canadienne-française ayant de puissantes ramifications aux Etats-Unis".

Jean Bourget, dans LA VERITE, de Québec, y allait aussi de sa petite grenade:

"Je trouve étrange qu'un prêtre, officier d'une organisation de société canadiennes-françaises dont le but est de grouper nos forces nationales pour l'action et la revendication de nos droits, fasse partie d'une société accusée de travailler à l'oeuvre de l'assimilation, c'est-à-dire de combattre l'influence française au Canada et aux Etats-Unis."

Sur quoi J. Adélard Caron, dans L'UNION, organe de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique, renchérisait :

"Comment? voilà un homme qui joue un rôle important, qui possède, grâce à ses titres nombreux, une influence considérable, un homme qui se met à la tête de tous les grands mouvements nationaux et qui profite de la confiance des Canadiens-Français et des Franco-Américains pour les solliciter à faire partie des sociétés assimilatrices et modernistes? Et ce faux frère, cet endormeur, cet anti-patriote jouerait son triste rôle sans soulever de protestations. Fi donc!"

De son côté, l'Association Canado-Américaine apporta son grain de poivre à la sauce en demandant que la lumière se fasse.

A la grande stupéfaction de tous, l'on vit alors le chanoine G. M. LePailleur, aumônier de la Société des Artisans Canadiens-Français et secrétaire de la Fédération Catholique, coiffer le bonnet. Dans une communication aux journaux, il dit :

"1. Je suis le seul prêtre officier de la Fédération Catholique, puisque l'autre prêtre qui siège au conseil de cette admirable société en est l'aumônier, et que l'aumônier, premier dignitaire, n'est pourtant pas un officier, tandis que moi j'ai accepté par élection l'office de secrétaire correspondant. Or, ce prêtre officier est pris à partie, parce qu'il serait Knight of Columbus. Comme question de fait, je ne suis pas Chevalier de Colomb.

2. On accuse le chapelain d'une grande société canadienne-française de Montréal ayant de puissantes ramifications aux Etats-Unis, d'être le principal avocat d'un candidat irlandais à l'évêché de Burlington, de faire passer sous le manteau des mémoires qui ne sont en résumé que la reddition des forteresses. Il est inexact que j'aie passé sous le manteau des mémoires, que je sois l'avocat d'un candidat irlandais à l'évêché de Burlington."

La question en était là lorsque Rod Lefort, (pseudonyme de Firmin Picard), dans L'EVANGELINE, de Moncton, jeta de l'huile sur le feu en écrivant :

"Le 9 juin dernier (j'aime à préciser), tandis que les Forestiers Catholiques étaient les hôtes de la ville contenant la plus grande population française de l'Acadie, M. le chanoine LePailleur manifesta le désir d'assister à l'assemblée de la succursale de la Société mutuelle de l'Assomption, assemblée qui avait lieu le soir de ce jour, 9 juin, à 8 heures. On alla chercher M. le chanoine LePailleur à la loge des Knights of Columbus, où le Congrès des Forestiers Catholiques se réunissait. M. le chanoine demanda qu'on ne fit

point mention, dans les journaux, de sa démarche auprès de la succursale . . . Durant trois quarts d'heures au moins, M. le chanoine LePailleur s'efforça de démontrer aux Français qu'ils doivent souffrir en silence, baiser sans se plaindre la main qui les frappe, ne rien dire en un mot quand on les accable . . . J'en appelle à tous nos compatriotes qui ont encore du sang dans les veines: l'oppression qui nous étreint n'est-elle pas cent fois pire que la tyrannie de Denys l'Ancien de Syracuse? La tyrannie de ce soldat de fortune n'était que jeu d'enfant comparée à celle qui fait gémir l'Acadie depuis 150 ans!"

Sous ce dernier coup de matraque, le chanoine LePailleur décida, en coup de scène, de porter sa cause devant un jury d'honneur composé des présidents généraux et des aviseurs spirituels de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique, de l'Association Canado-Américaine et de la Société de l'Assomption, sollicitant en même temps l'intervention de Son Excellence le gouverneur Pothier. Sur réception de cette demande, les Bureaux généraux de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique et de l'Association Canado-Américaine se concertèrent et décidèrent de tenir à Manchester, le mardi 6 décembre, une assemblée préliminaire pour juger de l'attitude à prendre à l'endroit de la demande du chanoine LePailleur. Au jour indiqué étaient présents: l'abbé G. A. Rainville, l'abbé Eugène Lessard, Félix Gatineau, J. Adélarde Caron, le docteur Auguste A. E. Brien, Calixte Morin et Adolphe Robert. La réunion devait se tenir à l'insu de M. LePailleur, mais voici que ce dernier avait été prévenu secrètement par Félix Gatineau et il se présenta à l'assemblée, laquelle ne s'attendait pas à sa visite. Quoi qu'il en soit, le chanoine LePailleur déclara sur sa parole d'honneur, qu'il n'avait jamais été l'avocat d'un candidat irlandais à la succession de feu Mgr Michaud, qu'il n'avait jamais fait passer de mémoire sous le manteau et qu'il n'avait jamais écrit une seule ligne en faveur de tel curé irlandais aspirant au siège épiscopal de Burlington. On ne doute pas de la parole d'honneur d'un chanoine. D'autre part, le R. P. Ignace Adam, Jésuite, de Montréal, tenait pour certain qu'un mémoire avait été écrit et que le chanoine LePailleur avait offert à des prêtres de le lire. On ne doute pas également de la parole d'un Jésuite. De sorte que, . . . "entre les deux, devine si tu peux, et choisis si tu l'oses". Chose certaine toutefois, c'est que Mgr Rice fut nommé successeur de Mgr Michaud.

1910

ARC DE TRIOMPHE DES FRANCO-AMERICAINS AU CONGRES EUCHARISTIQUE DE MONTREAL. — DEMISSION DE CALIXTE MORIN COMME SECRETAIRE GENERAL.— CONVENTION DE MONTREAL

19 janvier Mort du docteur Narcisse Létourneau, médecin et pharmacien, pendant six ans directeur de l'Association. Médecin de la ville de Laconia et du comté de Belknap. Le docteur Charles Charest, de Derry, élu son successeur.

16 février Le docteur Charles Charest prend séance et est assermenté comme directeur. La Haute-Cour proteste vigoureusement contre une loi actuellement devant le Sénat et tendant à priver les sociétés qui publient un journal ou une revue du droit qu'elles ont de faire de la réclame dans les colonnes de leur publication en faveur de telle marchandise, telle maison de commerce, etc. Cette protestation est adressée aux sénateurs fédéraux du New Hampshire à Washington. La Société Saint-Jean-Baptiste et l'Union Canadienne de Claremont projettent de joindre l'Association.

9 mars La Haute-Cour reçoit l'invitation d'assister à la célébration des Noces d'Argent sacerdotales de l'abbé Eugène Lessard, chapelain général. L'abbé Louis J. Brodeur, le docteur Auguste Brien et Adolphe Robert représenteront l'Association à cette manifestation. Il est aussi décidé de la présentation d'un cadeau.

20 avril Il est résolu que la Haute-Cour approuve l'article défendant J. A. Caron comme journaliste catholique, et regrette que certains membres soient restés sous l'impression que cet article comportait une attaque contre des membres, des conseils de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique et le gouverneur Pothier. (Il en sera question plus loin.)

25 mai La Haute-Cour accepte une invitation de se joindre à la célébration de la Saint-Jean-Baptiste à Worcester. Elle nomme comme ses représentants à cette fête Calixte Morin, le docteur Damase Caron, Vertume Dufault et le docteur Charles Charest. La Haute-Cour dépose aux archives une protestation de la Cour Mercier, de Providence, contre l'article publié dans le bulletin à la défense de J. Adélarde Caron, secrétaire de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique. Me Adjutor Rivard, de Québec, est choisi comme conseiller juridique de l'Association pour la province de Québec. La Société Saint-Jean-Baptiste et l'Union Canadienne, de Claremont, ne sont pas admissibles. Le bulletin de l'Association devra insister davantage sur la nécessité de la naturalisation.

15 juin La Cour Mercier No 49, de Providence, revient à la charge au sujet de sa protestation et n'entend pas qu'elle meure aux archives. La question est renvoyée à la prochaine assemblée. La Haute-Cour approuve le projet de l'érection par les Franco-Américains d'un Arc de Triomphe, à l'occasion du Congrès eucharistique de Montréal.

20 juillet Le comité chargé du règlement des difficultés survenues entre la Haute-Cour et la Cour Mercier, de Providence, fait son rapport, lequel est accepté.

16-17-18 août Neuvième réunion de la Cour Suprême à Montréal. Les quartiers généraux de la Haute-Cour sont à l'hôtel Riendeau, place du Marché Bonsecours. Les séances de la convention ont lieu à la maison provinciale des Pères Oblats, Eglise St-Pierre-Apôtre, rue Visitation. Le 16 août, veille de l'ouverture de la convention, une délégation de la Haute-Cour rend visite à la Société des Artisans, aux quartiers généraux de cette dernière. Cette délégation se composait du docteur Auguste Brien, T. G. Biron, Calixte Morin, Vertume Dufault, docteur Damase Caron, docteur Paul Denis, Henri T. Ledoux, P. I. Magnan. Les délégués sont reçus en assemblée du Conseil général de la Société des Artisans par J. V. Desaulniers, président, qui souhaite la bienvenue, et des allocutions sont prononcées par l'abbé Joseph Edmond Perreault, curé du St-Nom de Jésus, de Worcester, et L. J. Gauthier. Le lendemain, en l'église St-Pierre, messe d'ouverture de la convention célébrée par l'abbé Louis J. Brodeur, assistant chapelain général, assisté de l'abbé Fré-

chette, de St-Côme, et de l'abbé A. O. Poirier, de Manchester, comme diacre et sous-diacre. Au trône, Mgr Paul Bruchési, archevêque de Montréal. Le sermon est prononcé par le R. P. Simard, O.M.I. "Le verbe français et le credo catholique, dit l'orateur sacré, ont dessiné notre physionomie ethnique, moulé notre âme nationale et fixé pour jamais notre idéal commun." A la fin de la messe, l'archevêque de Montréal quitte son trône, s'avance à la balustrade et prononce l'allocution suivante:

"Vous êtes ici chez vous, car vous êtes véritablement nos frères par la langue, la religion, le même glorieux passé, les traditions, le même idéal et les mêmes aspirations. Le diocèse de Montréal a donné sans compter aux Franco-Américains des Etats-Unis, des prêtres pour leur enseigner les vérités de la foi, des religieux et des religieuses pour donner à leurs enfants les solides leçons de l'instruction chrétienne et catholique. Les vœux que je forme donc pour vous, je les forme pour tous ceux que vous avez laissés là-bas. Votre société est encore jeune. Elle a déjà accompli beaucoup de bien, mais elle peut en accomplir encore davantage. C'est déjà beaucoup d'avoir un but mutuel, mais il faut qu'elle ait aussi, avec toutes les autres sociétés-soeurs, un but social. Toutes ont le devoir de s'intéresser aux oeuvres de religion, de patriotisme, de charité. Je sais que vous vous êtes déjà engagés dans cette voie, continuez. Les sociétés de secours mutuels ainsi comprises et ayant un but social seront dans l'ordre économique, religieux et national, de puissants auxiliaires."

A l'ouverture de la convention, prirent place sur l'estrade, Mgr l'archevêque de Montréal, le maire James Guérin, l'échevin U. H. Dandurand, l'abbé F. X. Chagnon, de Champlain (New York), L. P. Bissonnette, de Bridgeport, représentant l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique, le R. P. Jodoin, O.M.I., ainsi que plusieurs prêtres délégués à la convention. Mgr Bruchési ayant donné sa bénédiction à l'assistance, des allocutions furent prononcées par quelques-uns des personnages mentionnés ci-haut. La convention comprenait 238 délégués, représentant 15,842 membres. Des télégrammes de bons souhaits avaient été reçus de Elie Vézina, Chicago, l'abbé Eugène Lessard, Manville, le docteur Louis Perras, New Bedford, Clarence F. Cormier, Waltham. L'assistant chapelain général, l'abbé Louis J. Brodeur, venait à peine de terminer la lecture de son rapport que l'abbé Eugène Lessard, chapelain général, fit son entrée. Dans le rapport du président Brien, il

est fait mention des progrès accomplis depuis la convention de Providence, des réformes dans l'administration interne, du bulletin de l'Association, la situation des nôtres au Michigan, des améliorations qu'il importe d'adopter en amendant les statuts. Le rapport du secrétaire montre que 100 cours ont été fondées par Joseph Francoeur durant les deux dernières années. Le médecin en chef prouve par la statistique que la tuberculose est la principale cause des décès survenus dans la société. Le trésorier général montre que l'avoir de la société se chiffre à \$30,525.36. Les résolutions adoptées ont trait à la religion, le civisme, le clergé, les paroisses et écoles, la fédération des sociétés de langue française, la naturalisation et la presse. La convention décide que tout membre ayant atteint l'âge de 70 ans et ayant appartenu à l'Association pendant vingt ans ou perdant l'usage de ses deux bras, de ses deux jambes ou de ses deux yeux peut, s'il le désire, et avec l'assentiment de la Haute-Cour, cesser de payer ses contributions. Au décès d'un membre jouissant du privilège précité, la Haute-Cour déduit du montant total du certificat dont il était porteur, une somme égale au montant des cotisations non-payées depuis la date de son dernier versement régulier, plus les intérêts à 4%. La convention abolit la pratique de prélever 10% des recettes de la caisse mortuaire pour fins d'administration et, en lieu et place, décide que la contribution mensuelle à la caisse d'administration sera dorénavant de .15c au lieu de .10c. Pour le présent, le trésorier est autorisé d'emprunter de la caisse d'assurance le montant nécessaire pour payer les délégués, quitte à rembourser dans le plus bref délai possible. De biennales qu'elles étaient depuis 1902, les conventions de la Cour Suprême seront désormais triennales. L'élection des officiers de la Haute-Cour donne les résultats suivants: président, Auguste A. E. Brien, Manchester; premier vice-président, docteur Charles Amyot, Asbestos; deuxième vice-président, J. B. N. R. Galipeau, Pawtucket; troisième vice-président, P. Eudore Mayrand, Lake Linden; secrétaire, Calixte Morin, Manchester, élu par 173 voix contre 34 à Alfred Ferland, de Providence, et 26 à Alfred Labine, de Nashua; trésorier, J. A. Boivin, Manchester; inspecteur-organisateur, Joseph Francoeur, Manchester; médecin en chef, docteur Damase Caron, élu par 148 voix contre 83 au docteur Lacasse, de Manchester; directeurs: J. E. Bernier, Manchester; W. G. Dupont, Berlin; Henri T. Ledoux, Nashua, élu par 113

voix contre 90 à Vertume Dufault et 10 à James Russell; Emile St-Hilaire, Québec; docteur J. W. D. MacDonald, Manchester; J. A. Tanguay, Montréal; Arthur Caron, Milford. Les apurateurs seront: L. P. Côté, Somersworth, Charles H. Martel, Manchester, Antoine Letendre, Manchester. Commission médicale: docteur J. A. Lavallée, Berlin, docteur Gaspard Boucher, Woonsocket, docteur J. A. Lagassé, Nashua, docteur Z. A. Lavoie, Manchester. Au cours d'une des séances de la convention, la Cour Suprême reçut la visite d'une délégation de la Société des Artisans comprenant Ludger Gravel, le chanoine LePailleur, l'abbé J. Edmond Perreault, L. J. Gauthier. Il se produisit un autre coup de scène lorsque, se donnant l'accolade, le chanoine LePailleur demanda son admission dans l'Association, en même temps que l'abbé Eugène Lessard demandait son admission dans les Artisans. Le premier jour de la convention, dans la soirée, sous une tente éclairée à giorno, et sur le terrain du Club Champêtre Canadien, à la Pointe-aux-Trembles, les délégués furent reçus à un banquet offert en leur honneur par les membres de Montréal. Le banquet était sous la présidence de J. G. Albert Decelles, président de la Cour Champêtre No 200, de Montréal. Les orateurs furent: l'abbé Eugène Lessard, l'abbé Louis J. Brodeur, le docteur Brien, le docteur Damase Caron, J. Adélarde Caron, de Woonsocket, E. A. B. Ladouceur, de Montréal, et le docteur J. W. D. MacDonald, de Monchester. Avant de lever séance, la Cour Suprême avait voté une contribution de \$100 à Mgr Bruchési pour le Congrès Eucharistique. Le comité de Montréal qui avait charge des préparatifs de la convention se composait de A. Blondin, J. A. Tanguay, Gédéon Routhier et Eugène Courtois.

6 septembre Me Aimé E. Boisvert est choisi comme avocat-conseil de l'Association. L'abbé Louis J. Brodeur, le docteur Brien et le docteur Caron seront les délégués de l'Association au Congrès Eucharistique. La Haute-Cour fait une visite à l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique réunie en congrès à Manchester. L'abbé Eugène Lessard ayant donné sa démission comme chapelain général, l'abbé Louis J. Brodeur remplit cette fonction en attendant le choix d'un successeur.

12 octobre La Haute-Cour décide de s'assembler dorénavant tous les trois mois et de déléguer ses pou-

voirs dans l'interim à une Commission Permanente composée du président, du secrétaire, du trésorier et du médecin en chef de la société.

21 octobre Première séance de la Commission Permanente.

Elle décide de soumettre à l'approbation du Commissaire des assurances la résolution votée par la convention d'emprunter de la caisse des assurances \$10,000 pour payer les frais de la convention.

4 novembre Le Commissaire des assurances du New Hampshire donne avis que la Haute-Cour ne peut emprunter de la caisse d'assurance pour payer les dépenses de la convention.

16 novembre La Haute-Cour note avec peine la mort de François Lavoie, décédé dimanche, 16 octobre, au numéro 1348, de la rue Elm, Manchester, à l'âge de 80 ans. Le défunt était né à Napierville et avait été instituteur. Il avait été un des fondateurs de l'Union St-Georges, fondateur de l'Association et membre de la Haute-Cour. Aux obsèques, en l'église St-Georges, la Haute-Cour était représentée par le docteur Brien et Calixte Morin. La Cour St-Georges avait aussi envoyé une délégation composée de I. A. Lebel, J. Hamel, Joseph Larivière, M. H. Chatel. La Haute-Cour adopta des résolutions de sympathie.

30 novembre Calixte Morin donne sa démission comme secrétaire général.

9 décembre J. E. Lachance, commis à la Haute-Cour, est élu secrétaire général au salaire de \$20.00 par semaine en remplacement de Calixte Morin, démissionnaire. Les fonds de la société sont retirés de la banque Manchester Savings et déposés à la banque Amoskeag National. Un emprunt devra être effectué auprès de cette banque pour rembourser la caisse d'assurance du montant qui en avait été soutiré pour payer les dépenses de la convention, en conformité avec les résolutions de cette dernière, mais sans l'approbation du département des assurances du New Hampshire. Calixte Morin est engagé comme comptable.

Donc, après quatorze ans d'existence, la société comptait un effectif de près de 16,000 membres, ce qui représentait un accroissement graduel au rythme de plus de 1,000 membres par année. Cependant, son avoir total se limitait à \$30,525.36. On saisit de suite la disproportion entre le chiffre de l'effectif et le chiffre de l'avoir. L'Association pouvait présenter une façade respectable, mais tout l'édifice reposait sur de bien précaires fondations. C'était comme un château de cartes que le moindre vent de tempête pouvait balayer en un clin d'oeil. La situation était telle, comme on l'a vu, que la convention avait autorisé la Haute-Cour à emprunter \$10,000 de la caisse d'assurance pour payer les frais de cette réunion. C'est à ce moment que Calixte Morin démissionna comme secrétaire général. C'était une figure typique. Dans l'intimité, nous l'appelions "le père Calixte" ou "papa Canado". Père, il l'était non seulement par une famille qui compte dans ses rangs un prêtre et deux religieuses, mais aussi par un état d'esprit qui le rendait paternel envers tous. Né en 1864, à St-Célestin, comté Nicolet, il arriva aux Etats-Unis vers la trentaine. Il demeura d'abord à Harrisville, puis à Franklin, où il devint possesseur d'une épicerie. En 1899, il joignit les rangs de l'Association Canado-Américaine, fut élu secrétaire général à la convention de Franklin et réélu au même poste aux conventions subséquentes de Keene, Providence et Montréal. C'est en 1908 que je le connus. Roux de poil, rond de partout, il était taillé en boule comme ces arbustes qui ornent la devanture de nos maisons. Les bureaux de la Haute-Cour comprenaient alors trois petites chambres. L'une servait de secrétariat, l'autre de salle d'assemblée, la troisième de débarras. Il arrivait de bonne heure au bureau, enlevait son habit et se mettait en manches de chemises. Sa première occupation était le dépouillement du courrier. Au lieu d'employer un coupe-papier pour ouvrir les lettres, il insérait un doigt dans quelque partie non collée de l'enveloppe, et il en arrachait le contenu, comme on vide un oeuf à la coque avec une cuiller. Il se mettait ensuite en frais de répondre aux lettres, se servant de deux doigts qui tapaient le clavographe avec une rapidité et une régularité étonnantes. Il signait d'une écriture un peu lâche, la dernière syllabe de Calixte séparée du reste, comme en deux mots: CALIX TE. Il ne prenait pas le temps d'essuyer sa plume avant de la poser. Il la lâchait au hasard, encore pleine d'encre, de sorte que le

dessus de son bureau n'était pas toujours un modèle d'ordre et de propreté. Mais il avait l'habitude de dire qu'un bureau trop propre, cela a l'air inoccupé. La correspondance toutefois n'était pas son élément. C'est dans les chiffres qu'il se plaisait. Il posait deux doigts à la tête d'une colonne de chiffres, les descendait jusqu'en bas d'un seul trait, sans arrêt: l'addition était faite. Sa prédilection pour les mathématiques lui faisait rechercher la solution de problèmes compliqués. Le journal "**The Globe**", de Boston, publiait, dans le temps, de ces problèmes. A ses moments de loisir, le père Calixte en cherchait la solution et il était, avec deux ou trois autres, l'une des rares personnes capables de trouver la réponse juste. Cela lui valut d'intéressantes correspondances avec quelques-uns des mathématiciens les plus fameux du pays. Recevait-il un visiteur lui annonçant une bonne nouvelle, il avait une manière de témoigner sa joie en frappant du plat de la main sur le bord de son pupitre, ce qui avait pour effet de faire sauter plumes, papiers, crayons, etc. Et lorsque sa joie était particulièrement grande, il accompagnait ce tintamarre d'une bourrade à l'épaule de son interlocuteur au point de faire chanceler celui-ci. Il avait un style unique. Jugez-en par cet entrefilet, détaché du bulletin:

EN VOILA ENCORE DES DROLES DE CANADOS

Voici une copie d'une lettre qui m'a fait beaucoup plaisir, vous allez voir que le carême n'empêche pas aux gens de Somersworth de faire des Canados, et vous pouvez le croire car c'est un docteur qui me le dit, c'est le Dr N. Leduc qui m'apprend la nouvelle suivante et voici comment il s'y prend pour me donner sa nouvelle, c'est une lettre très agréable pour tout coeur Canado. (Suit la lettre) Pensez-y 42 aspirants, ce n'est plus de l'ordinaire, et il faut bien le croire car le S.A. vient de m'apprendre la même nouvelle en me disant: "Commencez à jeûner pour vous faire les côtes, car vous allez rire, rire bien fort, car nous allons vous en faire une surprise à Pâques, vraiment la pensée que je vais recevoir 42 Canados de Somersworth, va me faire trouver le carême court, car voilà depuis quelque temps que je ris et cette nouvelle a mis Papa Canado au comble du bonheur. Je dirai donc à mon ami, le Dr Leduc, que nous allons faire faire une nouvelle "Side-Track" ou bien faire allonger celles qui existent, pour pouvoir accommoder tous nos nouveaux Canados de Somersworth, N. H. Je vous le dis que quand un médecin se décide, ce n'est pas drôle, il faut que ça marche.

De ces élans d'enthousiasme, le bulletin débordait chaque semaine. C'est dans le même style, mais en tenant compte toutefois de la qualité du personnage, qu'il écrivait un jour à Léon XIII pour lui exposer, dans une longue supplique, la situation des Franco-Américains qui manquaient de prêtres de notre nationalité. Il avait le souci de la conservation de la foi chez les siens et il croyait en toute candeur qu'il suffisait d'adresser une lettre au Saint-Père pour qu'elle atteignit sa destination. De 1911 à 1932, il resta attaché au personnel de la Haute-Cour. C'est le 7 novembre 1932 qu'il fut inhumé dans le cimetière Ste-Croix, à Franklin, sur un plateau balayé par le vent froid de l'automne, dans un décor de forêt aux sapins verts et de montagnes aux sommets bleuâtres. Il fut de la génération des bâtisseurs qui ont édifié les oeuvres nécessaires à la survivance des Franco-Américains. Jamais bourru ou malcommode. Jamais un mot de médisance ou de calomnie. Toute sa vie a été orientée vers un seul but: le progrès de l'Association Canado-Américaine.

A l'époque dont nous parlons, il y avait en Nouvelle-Angleterre un journaliste, Français d'origine, du nom de John B. Sabaté. Dans le **Providence Journal** et le **Worcester Telegram**, il avait entrepris de démolir l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique, qui avait critiqué dans son bulletin certains actes du gouverneur Pothier, et il en voulait principalement à J. Adélard Caron, le secrétaire de cette société. Les choses en vinrent au point qu'un jour l'Association Canado-Américaine, dans son journal, jugea de se porter à la défense de M. Caron. Aussi disait-elle au cours d'un article:

"Il ne nous appartient pas de porter des jugements sur les actions du Bureau de direction d'une société qui mérite les sympathies et l'encouragement de l'élément franco-américain tout entier; nous ne voulons pas nous immiscer dans des questions où des intérêts politiques complètement étrangers pour nous entrent en jeu, mais puisque l'on en est arrivé à vouloir écraser un confrère distingué en mutualité, un journaliste catholique éclairé, un sincère et ardent défenseur de la cause franco-américaine, nous croyons qu'il est de notre devoir de protester avec la dernière énergie. Ils sont si rares en effet parmi nous les hommes de la trempe de J. A. Caron, le secrétaire de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique, que nous tenons à honneur de le défendre contre ceux qui, trop obtus et trop remplis d'eux-mêmes pour comprendre la grandeur et l'importance de sa mission, veulent le mettre au ban des membres de sa société et le ruiner

dans l'estime de ses compatriotes. . . Et puisque c'est à la convention de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique qui sera tenue à Manchester que l'on veut porter le coup de jarnac, que M. Caron compte sur nous, nous serons là."

Le défi était de taille, comme on le voit. Aussi, les réactions furent-elles à l'avenant. C'est ainsi qu'après une retraite de trois semaines prêchée dans la paroisse St-Augustin, de Manchester, le R. P. Ignace Adam, Jésuite, au cours d'une conférence donnée le dimanche soir 15 mai, disait:

"Rien ne m'a fait autant plaisir que de voir tout récemment l'Association Canado-Américaine donner franchement la main à l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique dans la lutte que celle-ci venait d'engager pour la défense de nos principes. Aux Franco-Américains et aux jeunes gens surtout, je conseillerai d'entrer dans ces deux grandes sociétés qui sont les mieux outillées pour les combats que notre élément doit livrer. Que les Franco-Américains soient unis, qu'ils s'affilient à l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique et à l'Association Canado-Américaine et le jour viendra où ils connaîtront le suprême triomphe."

La Cour Mercier No 49, de Providence, vit la question sous un angle tout différent, comme en fait foi la protestation suivante adressée à la Haute-Cour:

Providence, R. I., 29 avril 1910

A l'Association Canado-Américaine
Manchester, N. H.

A son assemblée tenue le 28 avril 1910, la cour Mercier No 49 de Providence, R. I., a adopté les résolutions suivantes:

Attendu que le "Canado-Américain" organe officiel de l'Association Canado-Américaine, dans son numéro du 23 mars 1910, a publié un article intitulé "M. J. A. Caron",

Attendu que par cet article, l'Association Canado-Américaine a épousé une cause très regrettable et qui ne la regarde pas du tout, ce qui est de nature à lui faire un tort incalculable,

Attendu que cet article est injurieux à son Excellence Aram J. Pothier, gouverneur de l'Etat du Rhode-Island,

Attendu que cet article est aussi injurieux à tous les membres de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique qui ne partagent pas les idées et les opinions de M. J. A. Caron, lesquels membres sont pour la plupart Canado-Américains,

Attendu que par cet article, l'Association Canado-Américaine provoque et injurie les délégués de l'Union St-Jean-

Baptiste d'Amérique qui s'opposent à la réélection de M. J. A. Caron comme secrétaire général à la convention de l'Union St-Jean-Baptiste qui sera tenue à Manchester, N. H.

Il est résolu que nous protestons contre tel article et le désapprouvons, et que cette résolution soit publiée dans le "Canado-Américain", organe officiel de l'Association Canado-Américaine.

E. J. Jalbert
 J. Damphousse
 J. Heroux
 L. G. Galarneau
 P. Richard
 A. Houle
 A. Leblanc
 A. Ferland, secrétaire

Cette protestation ne fit pas reculer la Haute-Cour, laquelle resta sur ses positions en disant qu'elle approuvait l'article défendant J. A. Caron comme journaliste catholique, mais regrettant toutefois que certains membres soient restés sous l'impression que cet article comportait une attaque contre des membres, des conseils de l'Union et le gouverneur Pothier. Il fallait tout de même se mettre d'accord. C'est pourquoi, le 23 juin, le docteur Damase Caron et Adolphe Robert assistaient à l'assemblée de la Cour Mercier, afin qu'il y eut explications de part et d'autre. L'assemblée débuta de façon un peu houleuse, mais elle se calma à la fin sur la formule que l'article incriminé n'avait pas d'autre objet que la défense d'un journaliste catholique, qu'une presse hostile attaquait injustement.

Réunis à Woonsocket en juin, aux quartiers généraux de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique, les représentants des principales sociétés fédératives franco-américaines ont cru répondre au désir de tous en coopérant au grand acte de foi catholique qui s'accomplira en septembre prochain, à Montréal, lors du Congrès Eucharistique. Ils se sont constitués en comité spécial et ils ont décidé d'élever, sur le parcours de la procession, un Arc de Triomphe qui serait le monument de reconnaissance et d'amour que les Franco-Américains doivent à la Divine Providence. Le comité de l'Arc de Triomphe se composait de Mgr J. A. Prévost, P. A., Fall River; docteur Auguste Brien, Manchester; J. Adélar Caron, Woonsocket; J. H. Guillet, Lowell; Philippe Boucher, Woonsocket; J. Martineau, Willimantic; Adolphe Robert, Manchester. Ce comi-

té désirant que ce soit l'oeuvre du peuple franco-américain tout entier, ouvrit une souscription populaire et demanda aux sociétés une contribution de \$1.00 à \$10.00. Les cours et villas de l'Association Canado-Américaine souscrivirent environ \$300 pour l'érection de l'Arc de Triomphe. Le coût de la construction se termina toutefois par un déficit, et l'Association en paya sa part. Cet Arc de Triomphe avait été érigé sur la rue St-Hubert, à Montréal, et portait l'inscription: Hommage des Franco-Américains à Jésus-Hostie.

Au début de l'année 1910, l'abbé Eugène Lessard, de Manville, était le chapelain général de l'Association. Il avait rendu bien des services à cette dernière. Aussi, la Cour St-Eugène No 36, de Manville, sous la signature de Henri Gauvin, Albert Vandal, Joseph Raymond, Hector Goudreau et F. X. Delisle adressa-t-elle une circulaire à toutes les cours et villas de l'Association, les invitant à se joindre à elle pour offrir un cadeau à l'abbé Lessard, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de son ordination à la prêtrise. Cet anniversaire fut commémoré du 24 avril au 1er mai par une parade des sociétés, messe, inauguration de nouvelles orgues, séance publique et offrande de cadeaux. Une trentaine de cours et villas répondirent à l'invitation de la Cour St-Eugène et contribuèrent au don d'une chasuble. La Haute-Cour de son côté présenta à l'abbé Lessard une lampe électrique en verre ciselé. Dans sa réponse aux adresses, l'abbé Lessard avait dit:

"Les sociétés bien connues de ma paroisse me permettront d'adresser un merci spécial à la Haute-Cour de l'Association Canado-Américaine de Manchester, dont les membres ont bien voulu me faire parvenir un magnifique souvenir de fête par l'entremise de son dévoué et distingué président, M. le docteur A. A. E. Brien, du distingué assistant chapelain et de l'assistant secrétaire, ainsi qu'aux autres cours et villas qui ont voulu elles aussi me prouver leur reconnaissance d'une manière royale. Ces chers Canado-Américains et tous les membres des sociétés religieuses et fraternelles voudront bien accepter une fois encore l'expression de notre plus vive gratitude avec la promesse d'un complet dévouement à la belle cause qu'ils servent si bien et à la noble fin qu'ils poursuivent avec tant de zèle et de succès."

Pour répondre au voeu émis par la Fédération des sociétés, l'année précédente, à son congrès de Montréal, "que les membres des sociétés catholiques franco-américaines de la

Nouvelle-Angleterre et de l'Etat de New York s'unissent en une fédération", le docteur Brien convoqua, à Manchester, le 9 mars, une assemblée à laquelle prirent part Jos. Côté, représentant l'Institut Jacques-Cartier, Lewiston; J. Marchessault, le docteur J. Ubalde Paquin et le docteur Thuot, les Francs-Tireurs, New Bedford; J. H. Guillet, les Forestiers Franco-Américains; Félix Gatineau et Philippe Boucher, l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique; Philias H. Berthiaume, la Brigade des Volontaires; Adolphe Robert, l'Association de la Jeunesse; le docteur Brien, Calixte Morin, J. A. Boivin, le docteur Damase Caron, l'Association Canado-Américaine. Une Fédération franco-américaine fut donc fondée, mais elle en resta toujours à l'état de fondation et n'alla jamais plus loin.

Au nombre des grandes manifestations de l'année, il y eut, à Manchester, les 4 et 5 septembre, un ralliement franco-américain à l'occasion du congrès de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique, de la Société du Denier de Saint Pierre, de l'Association Catholique de la Jeunesse, avec campement pour la Brigade des Volontaires. L'Association prit part à la grande parade par ses gardes d'honneur et donna une coupe à la compagnie ayant la plus belle apparence.

La Villa Notre-Dame des Neiges, de Arctic, donne une représentation au bénéfice des oeuvres paroissiales, et la Villa Marie-Antoinette No 1, de Manchester, offre huit médailles en or comme récompenses de fin d'année. Au congrès de la Brigade des Volontaires tenu à Salem du 30 janvier au 1er février, la garde d'honneur de la Cour St-Georges est représentée par J. A. Mathieu et P. J. Pelletier, tandis que la garde de la Cour Mercier, de Nashua, a pour délégués J. M. Dupont et J. B. Leclerc. L'abbé Camille Villiard, chapelain de la Cour Champlain, de Providence, donne, devant les membres de cette cour, une conférence sur l'école sans Dieu, ruine de la France. A l'occasion de la célébration de la fête Saint-Jean-Baptiste à Calumet, P. E. Mayrand, de Lake Linden, vice-président général de l'Association, publie une brochure illustrée contenant un historique de la paroisse Sainte-Anne, sociétés, industries, personnalités de Calumet. En présence des membres de la Cour St-Sacrement et de la Villa Fleur de Lys, le curé D. V. Dellemare bénit la salle que ces organisations ont érigée à leur usage à No. Tiverton. La cérémonie est suivie de l'exécution d'un programme musical. J. B. N. R. Gali-

peau, de Pawtucket, deuxième vice-président général, y représente la Haute-Cour. La Cour Ste-Marie, de Manchester, nomme un comité dont la fonction sera de faire naturaliser ceux des membres de l'Association qui ont les qualités requises pour devenir citoyens américains. A Trois-Rivières, les membres de la Cour St-Antoine font la communion pascalle en corps. La Villa des Roses, de Pascoag, interprète **"La lettre d'Arthémise"**, **"Nous divorçons"**, **"Madeleine ou l'orpheline des Pyrénées"** et **"On demande un acteur"**; la Cour St-Martin et la Villa Jeanne d'Arc, de Somersworth, **"Une lettre au bon Dieu"**; la Villa Notre-Dame des Neiges, d'Arctic, **"La fête de mademoiselle Virginie"**.

CHANGEMENT DANS LE MODE DE REPRESENTATION AUX CONVENTIONS. — CRISE DANS LE MAINE

11 janvier L'abbé I. H. C. Davignon, nommé chapelain général, prend séance. Le salaire du secrétaire, J. E. Lachance, est fixé à \$25.00 par semaine et celui du comptable Calixte Morin à \$20.00. En amendement, il est toutefois décidé que l'un et l'autre recevront \$22.50 par semaine chacun. Un article du bulletin traitant de la question du clergé national ayant été critiqué par un curé d'une ville avoisinante, il est résolu d'en référer aux chapelains généraux. Une contribution de .90c est prélevée de chaque membre pour le bénéfice de la caisse d'administration, afin de remettre à la caisse d'assurance le montant qui en avait été soustrait d'après la résolution de la convention de Montréal.

27 janvier Il est décidé d'exiger un cautionnement des secrétaires-trésoriers et de faire poser dans les bureaux un appareil de téléphone.

1er mars La Commission des assurances de Québec s'enquiert de la condition des affaires de l'Association et il est décidé que le docteur Brien fera le voyage à Québec pour porter au Commissaire des assurances les explications nécessaires.

19 avril La résolution suivante est adoptée: "Considérant que les dépenses de conventions sont beaucoup trop élevées proportionnellement aux recettes ordinaires de la caisse d'administration; considérant que les appels spéciaux demandés après chaque convention pour payer les dépenses des délégués sont de nature à faire tort à l'Association; considérant surtout la recommandation expresse du Commissaire d'assurance d'amender la constitution de manière à réduire les dépenses de convention; il est résolu, que la Haute-Cour en appelle au referendum tel que prescrit par l'art. 82 de la

Constitution; que tous les membres soient priés d'assister à la première assemblée de mai dans leurs cours, villas et succursales respectives pour répondre à la question suivante: Etes-vous en faveur de la diminution des dépenses de conventions? Il est résolu, de plus, que, si le résultat du premier referendum est affirmatif, la Haute-Cour présentera aux cours, villas et succursales, les deux plans suivants pour approbation: 1. Etes-vous en faveur que la représentation reste telle que maintenant, mais que les dépenses des délégués soient payées par les cours et villas qu'ils représentent; 2. Etes-vous en faveur d'un plan de district, ayant 250 membres, avec un représentant pour chacun et dont les dépenses seront payées par la Haute-Cour?"

5 mai La Haute-Cour discute de l'opportunité de prélever une contribution supplémentaire pour la caisse des malades.

12 mai La Cour Mercier, de Providence, proteste contre la décision de la Haute-Cour d'en appeler par referendum au vote des membres en vue de réduire les dépenses de conventions.

26 mai L'Association donne son adhésion au Congrès du Parler Français qui sera tenu à Québec en 1912. Le docteur Damase Caron fera la présentation d'une médaille d'or offerte par l'Association à l'école de la paroisse St-Pierre, dirigée par les PP. Oblats de Montréal.

2 juin Adolphe Robert est nommé délégué de l'Association au congrès des Franco-Américains du Maine devant être tenu à Biddeford. Un emprunt de la caisse d'administration au montant de \$2,500 est contracté pour le bénéfice de la caisse des malades.

9 juin Joseph Raymond, de Manville, faisant de l'agitation dans le Rhode Island au sujet du referendum pour la diminution des dépenses de conventions, il est décidé d'expliquer la situation au Commissaire des assurances. A la demande de l'Amoskeag Manufacturing Company, le bulletin entreprendra une campagne de publicité dans le but de faire connaître Manchester et ses industries, afin d'y attirer la main d'oeuvre ouvrière.

30 juin Le vote des membres ayant indiqué que la majorité favorisait une diminution des dépenses de conventions, un comité est formé pour étudier divers modes de représentation, ce comité devant être composé, en outre des membres de la Commission Permanente, des sociétaires suivants: Norbert Martel, Manchester; Antoine Babin, Berlin; Alfred Desjardins, Somersworth; Séraphin Fortier, Manville; Eugène Courtois, Montréal.

12 juillet A une assemblée conjointe de la Commission Permanente et du comité susdit, Amédée Lapointe, de Berlin, remplaçant Antoine Babin, il est décidé comme suit: Les membres seront appelés par referendum à voter pour l'un ou l'autre de ces deux plans, savoir que le mode de représentation reste le même, mais que les dépenses soient payées par les cours et villas; ou que la représentation soit par district de 250 membres chacun, avec un délégué par district, et les dépenses de conventions aux frais de la Haute-Cour. Le vote devra être pris avant le 1er septembre.

19 juillet On vote d'acheter des insignes pour les officiers de la Haute-Cour.

28 juillet De concert avec la Chambre de Commerce de Manchester, la Haute-Cour adresse à Sir Wilfrid Laurier une invitation de visiter Manchester.

30 août La Cour Mercier, de Providence, demande que le vote pris par referendum au sujet de la diminution des dépenses de conventions soit annulé.

8 septembre 1443 membres se prononcent par referendum en faveur de la représentation aux conventions par un délégué, par district de 250 membres. 1225 membres sont en faveur du mode de représentation actuel avec dépenses payées par les cours et villas. Se conformant au désir de la majorité, la Haute-Cour décide que pour les fins de représentation, la société sera dorénavant divisée par districts de 250 membres, avec un délégué par district. L'assemblée ajourne, afin dit le procès-verbal "de donner une chaleureuse poignée de main à M. Francoeur à l'occasion de son mariage avec Blanche Ayotte, de Providence". Une horloge lui est présentée.

13 octobre La Cour Mercier, de Providence, retient les services de l'avocat Albéric Archambault, aux fins de contester la validité du referendum relatif à la représentation aux conventions. L'avocat des plaignants soumet une requête laquelle est référée à la Haute-Cour.

18 octobre La Haute-Cour prend connaissance de la requête de l'avocat Albéric Archambault, au nom de la Cour Mercier, de Providence, et de la protestation de Joseph Raymond, de Manville, touchant le referendum. Requête et protestation sont déposées aux archives. Des résolutions de sympathie sont adoptées à l'occasion de la mort du général Baron de Charette, commandant des Zouaves Pontificaux, et de l'abbé F. X. Chagnon, curé à Champlain, (New York), surnommé le père des conventions nationales.

20 octobre Le permis d'opérer dans la province de Québec n'ayant pas été renouvelé, le président devra faire le voyage de Québec, afin de régler la difficulté avec le surintendant des assurances.

27 octobre Sur une nouvelle protestation de Joseph Raymond, de Manville, concernant la représentation aux conventions, la Haute-Cour décide d'en référer à Georges H. Adams, Commissaire des assurances de l'Etat du New Hampshire.

3 novembre Gustave Gautherot, docteur ès lettres, professeur à l'Institut catholique de Paris, est fait membre honoraire de l'Association, à la suite d'une conférence donnée à Manchester sous les auspices de l'Association et le haut patronage de Sa Grandeur Mgr Guertin.

29 novembre Henri T. Ledoux, avocat, Nashua, donne sa démission comme directeur général, afin de se porter candidat au prochain congrès de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique pour la présidence de cette société.

20 décembre Lettre de M. Adjutor Rivard, Québec, demandant à l'Association de convoquer une réunion des Franco-Américains de Manchester à l'occasion du prochain congrès du Parler Français. L'Association retient les services de l'avocat Edwin F. Jones en prévision d'une me-

nace de poursuite par la Cour Mercier, de Providence, au sujet du referendum.

* * *

Le début de l'année 1911 apporta à la Haute-Cour un double souci. Il s'agissait en somme de solutionner le problème de la représentation aux conventions et de rembourser la caisse d'assurance du montant qui en avait été soustrait, en vertu d'une décision de la convention de Montréal, pour payer les dépenses occasionnées par cette réunion. Comme il arrive toujours dans pareils cas, la Haute-Cour dut faire appel à la bonne volonté des sociétaires, qui versèrent une contribution additionnelle de .90c, afin de permettre à la caisse d'administration de rembourser la caisse d'assurance. Pour ce qui est de la représentation à la convention, la Haute-Cour procéda par échelons. Elle demanda d'abord aux membres s'ils étaient, de façon générale, en faveur d'une réduction des dépenses de conventions. Naturellement, les sociétaires dirent oui. Ce premier pas franchi, elle demanda aux cours et villas de soumettre des plans de représentation. Plusieurs obtempérèrent à cette invitation et un comité fut alors constitué pour étudier ces plans, les concrétiser sous forme applicable aux besoins de la société et les soumettre finalement par referendum au vote des membres. On a vu par les procès-verbaux ce qui en était résulté, de sorte qu'à partir de 1911, la représentation aux conventions fut établie dans la proportion de un délégué ou représentant pour chaque groupe de 250 membres. Une vive opposition cependant s'éleva contre cette réforme, bien qu'elle eût été recommandée par le commissaire des assurances du New Hampshire, George H. Adams. L'on prétendit que la Haute-Cour n'avait pas donné assez de temps aux cours et villas pour discuter cette question et voter en conséquence. L'on objecta enfin que la Haute-Cour aurait bien pu attendre à la prochaine convention pour proposer ce changement, puisque les délégués au congrès de Montréal avaient voté d'augmenter de .05c la contribution mensuelle à la caisse d'administration, en vue précisément d'amasser les fonds nécessaires pour défrayer ces dépenses de convention. La Haute-Cour ne se laissa pas arrêter par ces objections, et forte de l'appui d'une majorité des membres, elle appliqua le règlement que l'on sait. Les tractations autour de cette question durèrent toute l'année 1911.

Au début de l'année également, un incident se produisit. Prenant prétexte d'une ordination qui venait d'avoir lieu à Montréal, le bulletin avait fait observer, édition du 4 janvier, que sur vingt-deux ecclésiastiques élevés à la prêtrise, cinq seulement étaient de notre nationalité. Ceci, ajoutait le bulletin, nous a amené à constater que le nombre de nos prêtres, relativement à notre population, était plutôt restreint et qu'à l'exemple des Acadiens, nous devons tâcher de trouver les moyens de prélever des fonds pour l'instruction de jeunes franco-américains ayant des aptitudes pour l'état ecclésiastique. A l'appui de l'assertion que nous avons besoin de prêtres, le bulletin citait les noms de certaines localités du diocèse de Manchester, où les nôtres, bien qu'en majorité, étaient desservis par des pasteurs de langue anglaise. Dans une ville avoisinante de Manchester, le curé d'une paroisse, au cours d'une intronisation d'officiers à laquelle il était présent, critiqua vivement cet article et en reporta le blâme sur la Haute-Cour. Quelques jours plus tard, Mgr Guertin appela le docteur Brien à la chancellerie, lui reprocha la publication de l'article incriminé, et ce à peu près dans les mêmes termes dont s'était servi le curé de la ville voisine. A l'assemblée de la Haute-Cour tenue le 11 janvier, le docteur Brien rapporta ce qui s'était passé, avec le résultat que la Haute-Cour confia à ses chapelains de régler la difficulté. Aussi, l'abbé I. H. C. Davignon, qui venait précisément d'être nommé chapelain général, suggéra que la précision suivante soit faite par le bulletin, savoir: "En toute justice pour Sa Grandeur l'Évêque du diocèse de Manchester, nous aurions dû ajouter que s'il n'y avait pas de prêtres franco-américains dans les localités mentionnées, nous ne pouvions en rendre responsable l'autorité ecclésiastique, qui fait tous les efforts possibles pour répondre aux désirs et aux aspirations des fidèles et sauvegarder la foi des âmes. En toute justice également pour les prêtres d'origine étrangère à la nôtre qui sont à la tête de ces paroisses, nous aurions dû dire que quelques-uns d'entre eux parlent très bien le français; les autres en ont une connaissance suffisante et tous semblent animés d'excellentes intentions à l'égard de leurs ouailles franco-américaines." C'était une solution . . . qui ne solutionnait rien.

On a vu que l'Association s'était fait représenter par un délégué à la convention des Franco-Américains du Maine, tenue à Biddeford les 7 et 8 juin. Cette convention avait aussi

attiré des représentants de la presse de langue anglaise et de langue française du Canada et des Etats-Unis. La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal avait délégué son président Olivar Asselin. Celle de Québec, par l'intermédiaire de son président Cyrille F. Delâge, avait adressé à la convention un message qui se résumait dans l'adage latin: "**Suaviter in modo, fortiter in re**", c'est-à-dire prudence et fermeté. Les esprits étaient dans un état de surexcitation extrême, comme on peut en juger par la résolution suivante adoptée par la convention:

"Attendu les malaises nombreux causés par l'exclusion des contribuables de l'administration des biens paroissiaux, forts de la coutume séculaire reconnue dans l'Eglise en admettant les laïques dans l'administration de ses biens temporels, reconnaissant la compétence des pouvoirs civils à légiférer dans les questions de droit, de propriété, et constatant que l'exclusivisme actuel est exercé à notre détriment en vertu de lois civiles, affirmant le droit naturel indéniable qu'ont les parents sur l'éducation de leurs enfants, dans le choix des maîtres et des écoles, constatant que le Comité Permanent des Franco-Américains de cet Etat, d'après les instructions à lui données par la convention tenue à Brunswick (Maine) le 5 octobre 1909, a saisi la soixante-quinzième Législature de l'Etat du Maine d'un projet ou l'amendement de l'acte constituant le "Roman Catholic Bishop" de Portland et ses successeurs une: "Corporation Sole". Il est résolu que cette convention approuve les dites démarches du dit Comité Permanent et qu'elle recommande un nouvel appel à la Législature, aux tribunaux civils et aux autorités romaines, selon que les circonstances l'exigent, afin de faire disparaître les abus nombreux et criants dont les catholiques franco-américains du diocèse de Portland ont à se plaindre, dont ils se plaignent et dont la loi dite "Corporation Sole" est la cause principale."

Pour mettre le comble à une mesure déjà pleine, il fut annoncé, en pleine séance de la convention, que l'Evêque de Portland refusait la sépulture ecclésiastique aux restes mortels du docteur Jean-Louis Fortier, de Waterville, décédé quelques jours auparavant. L'Evêque avait seulement permis qu'on entrât le corps dans l'église pour un enterrement privé, mais sans le sacrifice de la messe, alléguant que par ses paroles et ses écrits il avait attaqué l'autorité, incité les gens à la sédition et, malgré maints avertissements, n'avait jamais fait acte de réparation ou de rétractation. On conçoit si dans ces conditions les délibérations de la convention furent pleines d'allusions à

l'incident qui venait de se passer, et s'il en fut de même dans les discours au banquet de la convention que présidait Alfred Bonneau et où les orateurs furent: J. Adélarde Caron, de Woonsocket, le docteur Girard, de Biddeford, J. L. K. Laflamme et Omer Héroux, de Montréal, l'avocat Godfroi S. Dupré, de Biddeford, l'avocat Fortunat Belleau, de Lewiston, et le docteur L. O. Lussier, de Rumford. Quant à Olivar Asselin, dont on se rappelle le tempérament, il avait adressé la parole à une des séances de la convention. Ce geste de l'Evêque de Portland eut sa répercussion jusque dans les rangs de notre société, et l'on vit la Cour Napoléon, de Woonsocket, faire chanter un service, le 26 juin, en l'église du Précieux-Sang, pour le repos de l'âme du docteur Fortier. Le conflit n'en resta pas là. Les Franco-Américains du Maine combattirent devant la Législature, mais sans résultats, l'abolition de la Corporation Sole, afin d'y substituer la Corporation Paroissiale. L'Evêque prononça l'interdiction contre six des principaux partisans de la mesure. Finalement Rome parla, décrétant que "la coutume de confier toutes les propriétés ecclésiastiques d'un diocèse à un seul homme doit être complètement abolie" et recommanda la méthode des corporations paroissiales en vigueur dans l'Etat de New York.

Pendant que ces misères se déroulaient dans le Maine, la **New England Investment Company**, à laquelle tant des nôtres avaient confié leurs épargnes, tombait en liquidation et faisait ainsi perdre des milliers de dollars à ses actionnaires. De son côté, l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique se débattait dans des procédures judiciaires au cours desquelles la Cour Supérieure avait confié l'administration de la société aux mains d'un commissaire enquêteur, qui convoqua un congrès spécial à Providence les 12 et 13 décembre. C'est au cours de ce congrès que Henri T. Ledoux fut élu président général de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique, après avoir donné sa démission comme directeur de l'Association Canado-Américaine.

Dans les cours et villas, la vie continuait son cours. La Cour Lévis, de Manchester, avait invité le Père Louis Lalande, Jésuite, à donner une conférence sous ses auspices. Le conférencier avait pris pour sujet: **Réclame et vérité**. Il avait été présenté par le docteur Brien. De son côté, la Cour de Mazenod, de Montréal, avait invité Félix Desrochers à donner

une causerie. La Villa Fleur de Laurier, de Providence, la Villa des Anges, de Lebanon, la Cour St-Rosaire et la Villa Rachel, de Hooksett, donnaient des soirées dont les recettes étaient destinées aux écoles paroissiales. A Hooksett, cette recette s'élevait à \$365.15. Le docteur Brien était élu membre d'honneur du congrès du Parler Français. La Villa Marcia No 15, de Claremont, participait à la célébration du vingt-cinquième anniversaire d'ordination de l'abbé A. R. Simard. M. Bellemare, président de la Succursale St-Paulin, était élu député du comté de Maskinongé, à Ottawa. La Cour St-Georges projetait l'achat d'un immeuble devant servir d'endroit de réunion pour toutes les sociétés de Manchester. La Cour des Zouaves présentait la comédie CHICOT. Le docteur Damase Caron, médecin général, quittait Laconia pour s'établir à Manchester. A Nashua, au cours d'une manifestation de sociétés, en juillet, à laquelle prenaient part, comme représentants de l'Association, le docteur Auguste Brien et Henri T. Ledoux, la déclaration suivante était faite par Mgr Guertin:

"Il y a assez longtemps que la désunion règne dans nos rangs. Nous avons trop de sociétés et pas assez de sociétés réellement puissantes et influentes. Par conséquent, nous ne devrions plus en fonder de nouvelles; mais au contraire, unir celles que nous avons déjà, sinon toutes, du moins les plus importantes pour former des groupements de 100,000 membres, ayant une direction unique, un idéal commun, un même but, une plus grande somme d'influence pour le bien et le progrès de la race. Pour obtenir quelques succès durables, il faut de toute nécessité que nos sociétés aient des statuts basés sur des principes religieux, et qu'elles soient assises sur des bases financières solides, inébranlables."

1912

LE CONGRES DU PARLER FRANÇAIS A QUEBEC

17 janvier J. M. Lévesque, de Nashua, est élu directeur de la Haute-Cour en remplacement de Henri T. Ledoux. La Haute-Cour décide de se laisser poursuivre par la Cour Mercier No 49, de Providence, au sujet du referendum et confie sa défense aux avocats Jones et Boisvert.

24 janvier Le docteur Brien et J. E. Lachance représenteront l'Association dans une nouvelle organisation appelée l'Union franco-américaine, dont le but est de prélever des souscriptions pour offrir à Sa Grandeur Mgr Guertin, en juillet, à l'occasion du cinquième anniversaire de sa consécration épiscopale, une automobile de la marque Peerless. C'est le docteur Brien qui, à la date fixée, fit la présentation.

7 février Le docteur Emile St-Hilaire, de Québec, représentera l'Association au Congrès de la Presse catholique qui sera tenu en cette ville.

28 février De concert avec d'autres organisations du pays, l'Association formule des résolutions devant être communiquées aux deux sénateurs et aux congressmen du New Hampshire, à l'effet de réduire à un sou le tarif des lettres.

27 mars A la suite de difficultés avec des officiers de la Villa Epiphanie No 14, de Berlin, M. l'abbé Paradis donne sa démission comme chapelain. Le 17 avril suivant, cette villa était sommée par la Haute-Cour de présenter des excuses à son chapelain, pour désobéissance à ses instructions.

12 avril Ceux qui travaillent sur les rivières au métier de drapeurs sont considérés comme risques hasardeux.

29 mai Emprunt de \$2,000 de la caisse d'administration pour le bénéfice de la caisse des malades et deman-

de d'une contribution supplémentaire de .50c pour la caisse des malades.

5 juillet Charles H. Martel donne sa démission comme "auditeur" général, laquelle est laissée sur la table.

28 août J. E. Lachance et le docteur Damase Caron représenteront l'Association au campement de la Brigade, à Fall River.

8 novembre Les employés de la poste à bord des trains sont considérés comme risques hasardeux.

27 novembre George Dyre Eldridge, actuaire, de Boston, offre ses services à l'Association.

* * *

L'année 1912 fut celle du premier Congrès du Parler français tenu à Québec. Des émissaires de la Société du Parler français parcoururent toute la Nouvelle-Angleterre pour inviter les Franco-Américains à s'organiser en prévision de ces solennelles assises. C'est ainsi que Manchester reçut, le 15 avril, Mgr Paul-Eugène Roy, évêque de Québec, Adjutor Rivard, l'abbé Alexandre Roy. Une grande réunion fut tenue à la salle Ste-Cécile sous la présidence du docteur Brien. L'Association Canado-Américaine fut priée de percevoir des souscriptions et de recueillir des adhésions dans le diocèse de Manchester. Les souscriptions s'élevèrent à \$927.75 et les adhésions atteignirent le chiffre de 9,180. Parmi les personnalités franco-américaines qui assistèrent et présentèrent des travaux au congrès, nous rappellerons les noms de Sa Grandeur Mgr Guertin, qui prononça un sermon de haute inspiration à la messe d'ouverture du congrès; le docteur Auguste Brien, Henri T. Ledoux, de Nashua, le docteur J. Armand Bédard, de Lynn, J. H. Guillet, de Lowell, J. Arthur Favreau, Boston. A la suite du congrès, le docteur Brien fut choisi pour faire partie du Comité Permanent. L'Association était aussi représentée au congrès par Adolphe Robert. L'abbé Elie Auclair, rapporteur de la section de la propagande, donna, sur le compte de l'Association Canado-Américaine, l'appréciation suivante:

"... L'Association Canado-Américaine, dont nous parle M. le docteur Brien, de Manchester, son président général, a fait beaucoup pour l'expansion de la langue et pour sa protection . . . Fondée à Manchester en 1896 . . . son but est triple: unir les forces, aider les malades, assister les héritiers. Ce qui retient surtout mon intérêt, c'est que le français est la seule langue officielle. Remarquez-le, Messieurs, ils ont du mérite souvent à ne parler que le français nos frères de là-bas. Nous ferions bien de le comprendre avant de condamner trop cruellement quelques faiblesses. Aidons-les plutôt, c'est le vrai moyen, de toute notre sympathie. La Canado-Américaine, nous expose M. Brien, a fait naître les paroisses françaises, elle a encouragé les écoles françaises, elle a poussé l'usage du français dans le commerce, elle publie un hebdomadaire en français, elle veut maintenant, par ses cercles, établir des cabinets d'étude, des cercles littéraires . . . français, toujours français, cela va sans dire . . . Bref, comme son président, l'Association, en toute loyauté, et dans le plus parfait respect des institutions américaines, entend que ses membres soient et parlent français. Messieurs, je salue ces frères de mon sang et de ma langue. Ils ont droit de compter sur nous."

Un incident faillit compromettre la participation franco-américaine au congrès, lorsque le curé Charland, de Waterville, révéla que dans une lettre à lui adressée par Adjutor Rivard, secrétaire du congrès, les six interdits du Maine ne seraient pas admis à la réunion. Le comité organisateur remit toutefois les choses au point en disant que la porte était ouverte à tous les Canadiens-Français et Acadiens. L'un des vœux du congrès fut que

"tout en fortifiant leur autonomie locale, puis régionale, et, sans fusion, les associations canadiennes ou acadiennes du Canada et des Etats-Unis s'unissent de mieux en mieux en maintenant entre elles par un comité permanent du Congrès du Parler Français et par un secrétariat permanent, l'union demandée par presque tous les rapporteurs des travaux présentés au congrès."

En autant que les Franco-Américains étaient concernés, il fut assez difficile de toucher du doigt les résultats pratiques de ce premier congrès. Il y eut même une note discordante, comme en fait foi une communication adressée à un journal de Montréal, puis reproduite par LA JUSTICE, de Biddeford, dans laquelle un visiteur de passage en Nouvelle-Angleterre avait recueilli les impressions suivantes:

"... Je dois vous dire que le Congrès du Parler français est un désenchantement général chez les Franco-Américains.

Leur raisonnement est juste en somme et peut se formuler ainsi. Pourquoi n'avoir pas accordé une plus grande attention à l'étude de la situation des Canadiens aux Etats-Unis en rapport avec la conservation de la langue française? M. X. . . ., de Fall-River, me disait à ce sujet:—Mais, mon cher ami, ce n'est pas pour la province de Québec qui est le châteaufort de la langue, mais où vous la parlez si mal, qu'il convenait de préparer tant de plans de défense; c'est pour nous que le danger existe et non pour vous. Au cours de la St-Jean-Baptiste de jasage qui a eu lieu à Québec, vous avez trouvé le moyen de parler du grec et du latin, du rôle de la langue française dans les soirées du grand monde, mais pas un n'a eu assez de raison et de patriotisme pour inviter un Canadien des Etats, connaissant exactement la situation, à la définir devant le congrès. On compte pourtant un nombre considérable d'hommes courageux et avertis qui eussent pu rendre d'inappréciables services au congrès. Je vous certifie que j'en sais quelques-uns qui auraient dit que dans les centres canadiens, ce sont les évêques irlandais qui tuent la langue française par une assimilation méthodique, effrénée. Les écoles publiques n'enseignent que l'anglais; alors que voulez-vous que le français devienne si l'école et l'Eglise lui sont fermées?... Prenons un exemple, au hasard, des oublis. On a passé un grand nombre de résolutions, formulé des voeux et des sous-voeux à n'en plus finir. Eh bien, dans tout cela, pas une ligne qui nous concerne, pas plus que nos compatriotes d'Ontario, province située à côté, tout près de chez vous. Tous ces beaux parleurs auraient bien pu s'informer s'il n'y avait pas moyen d'adopter un plan d'ensemble pour nous aider à garder la langue française, mais non, ils ont préféré écouter les étrangers qui leur parlaient de tout, excepté de ce qu'ils devaient parler."

Tel n'était pas toutefois l'avis de J. Arthur Favreau, secrétaire de la Société Historique franco-américaine, qui disait:

"Les Franco-Américains ont particulièrement raison d'être flattés de la part qu'on leur a faite dans l'organisation du congrès et du Comité Permanent; ils ont aussi raison d'être fiers des succès remportés par leurs représentants au congrès même, où des Franco-Américains ont brillé dans la chaire sacrée, dans les séances publiques, dans les séances d'étude et jusqu'au concert. Après ce congrès, nos frères de Québec ne sauraient mettre en doute la fidélité des Franco-Américains à conserver et à faire fructifier outre-quarante-cinquième les meilleures qualités de la race. Et les liens fraternels qui se sont peut-être un peu relâchés à certaines heures, se resserreront plus fermes, plus tenaces que jamais."

Restons-en sur ce jugement qui après tout laisse assez bonne bouche.

Dans une causerie donnée devant les membres de la Cour Jacques-Cartier, de Moosup, l'abbé J. C. Mathieu fut du même avis que J. Arthur Favreau.

Au sein de l'Association, l'année 1912 fut une année de recrutement intense où l'on vit aux prises la Cour St-Georges No 1, de Manchester, et la Cour St-Jean-Baptiste No 14, de Berlin. Un poète (!) du nord décocha à la Cour St-Georges, au milieu de l'amical conflit, cette flèche:

Confrères, que signifie votre silence?
Avec toute votre clémence,
Vous provoquez notre impatience,
Et avec toutes vos espérances
Vous ne prenez toujours pas d'avance.

Comme quoi, en matière de recrutement, il est possible de faire flèche de tout bois et même de poésie! A la fin, ce furent les gars du nord qui l'emportèrent, et au cours d'une célébration à laquelle assistaient outre les officiers de la Haute-Cour, une délégation de la Cour St-Georges, l'on vit un "coq" du nord s'avancer au bord de l'estrade, sur l'invitation de personne, et lancer, pour le bénéfice de la délégation de la Cour St-Georges, un cocorico à rendre jaloux Chanteclerc lui-même. Parmi les événements de l'année, il convient de noter la visite de Mgr Guertin aux quartiers généraux de la Haute-Cour, visite au cours de laquelle il accepta le titre de chapelain général honoraire; l'élection de Paul Labonté, ancien président de la Cour St-Martin, de Somersworth, à la mairie de cette ville, et celle du docteur W. A. Lemire, ancien secrétaire de la Cour Léon XIII, d'Escanaba, à la mairie de la même localité; l'élection de l'abbé Henri Beaudé et de J. E. Lachance aux postes respectifs de vice-président et sous-secrétaire de la Société Historique franco-américaine; le décès de l'abbé Louis Brodeur, curé de Hooksett, assistant chapelain général de l'Association; la publication du COURRIER DU MICHIGAN, à Lake Linden, par M. P. Eudore Mayrand, vice-président général. La Villa des Roses, de Pascoag, donne en représentation "**L'anglaise parisienne**"; la Villa Marguerite No 4, de Laconia, "**Nous divorçons**"; la Villa des Anges No 17, de Lebanon, "**Trois bonnes sous le même bonnet**"; la Villa Notre-Dame des Neiges No 51, d'Arctic, "**La chaumière bre-**

tonne"; la Cour Ste-Marie No 3, de Manchester, "**Le Musicien**". L'abbé Henri Beudé (Henri d'Arles) accorde sa collaboration au bulletin dans des études extraites de son ouvrage **Eaux fortes et tailles douces**, ainsi qu'une étude sur les poètes français contemporains. Devant les membres de la Villa Marie-Antoinette No 1, il commente l'ouvrage récemment publié chez Lemerre, à Paris, par Paul Morin, "**Le Paon d'émail**".

**L'ASSOCIATION COMMENCE A ACCUMULER UNE
RESERVE DE FONDS, DEUXIEME PAS DANS
LA BONNE DIRECTION**

2 janvier W. G. Dupont, directeur général, est chargé de soumettre à la Législature l'amendement suivant à la charte de l'Association, lequel amendement sera ratifié le 21 février. En voici la teneur:

"Be it enacted by the Senate and House of Representatives in General Court convened:

Section 1. Section 3 of Chapter 150 of the session Laws of 1905 is hereby amended by striking out the words: "ten thousand dollars" and inserting in place thereof the words "twenty-five thousand dollars" in addition to the sums collected and held in its sick, burial, and death funds, so that said section as amended shall read as follows: Sec. 3. Said corporation may levy and assess and collect from its members such dues and assessments for its expenses and the conduct of its business and for the payments of sick, burial, death and other benefit as shall be in conformity with its constitution, rules and by-laws; and it may take by deed, gift or otherwise, purchase and hold real and personal property to an amount not exceeding twenty-five thousand dollars in addition to the sums collected and held in its sick, burial and death benefit funds, and may use, sell, convey and otherwise dispose of the same at pleasure.

Section 2. This act shall take effect upon its passage.

Approved February 21, 1913.

New Hampshire Session Laws of 1913.

Chapter 297.

8 janvier La Haute-Cour projette l'achat d'une maison et d'un terrain, rue Concord. En vertu d'une décision de Sa Grandeur Mgr Guertin, l'abbé L. J. A. Doucet est nommé assistant chapelain général en remplacement de feu l'abbé Louis J. Brodeur. La Haute-Cour décide de tenir une assemblée tous les deux mois d'ici à la convention.

5 février Les chambres du New Hampshire ratifient le "Mobile Bill" avec les amendements apportés par la conférence de New York. Aux termes de la nouvelle loi, si

l'évaluation des polices au 31 décembre 1917 indique que la valeur présente des cotisations futures, plus la réserve accumulée, sont moindres que la valeur présente de l'assurance en vigueur plus les obligations encourues, une société devra à chaque évaluation triennale subséquente démontrer que sa condition financière est aussi bonne sinon meilleure qu'au 31 décembre 1917. Faute de quoi, la société aura trois années pour se conformer à la loi. Une audience publique étant convoquée pour le 4 mars aux fins d'examiner ce projet, la Haute-Cour décide de ne pas s'y faire représenter, parce qu'elle est favorable à l'adoption de la nouvelle loi.

26 février Le projet de l'achat d'une propriété, rue Concord, étant abandonné, il est question de louer les bureaux au numéro 1034, de la rue Elm.

11 mars La Haute-Cour décide de se faire représenter le 14 mars à une assemblée convoquée dans le but de fonder une chambre de commerce franco-américaine pour la Nouvelle-Angleterre.

19 mars Adolphe Robert donne sa démission comme assistant secrétaire et rédacteur du bulletin, ayant assumé le poste de rédacteur d'un nouveau journal fondé par le clergé franco-américain de Fall River. Il est remplacé à la rédaction du bulletin par Arsène Croteau.

26 mars La Haute-Cour loue de nouveaux quartiers généraux au numéro 1034, rue Elm, et elle confie à l'architecte Wilfrid Provost le soin de tracer les plans de l'aménagement des nouveaux quartiers, y compris la construction d'une voûte de 12 par 25 pds.

9 avril La Haute-Cour reçoit une invitation de participer à la célébration des fêtes qui marqueront le soixantième anniversaire de la fondation de la Société St-Jean-Baptiste d'Ottawa, et le cinquantième anniversaire de la fondation de l'Union St-Joseph du Canada.

21 mai J. A. Tanguay, de Montréal, directeur général, donne sa démission à ce poste et Adolphe Robert, de Fall River, est élu pour le remplacer. Henri Langelier, de Woonsocket, est nommé assistant secrétaire d'ici à la convention.

- 17 juin** L'actuaire Abb Landis, de Nashville, (Tennessee) est consulté par l'Association en matière d'évaluation des certificats.
- 24 juin** Un emprunt de \$1000 est contracté de la caisse d'administration pour le bénéfice de la caisse des malades.
- 27 juin** Un mobilier de bureau, chaises, pupitres, longue table de douze pieds, linoleum sont achetés pour l'aménagement des nouveaux quartiers.
- 16 juillet** La Haute-Cour fournit à l'abbé Bachand, de Plattsburg, la liste des cours et villas en vue d'une demande de souscription pour l'érection d'une école des hautes études dans cette ville.
- 30 juillet** Adolphe Robert prend séance comme directeur général. Une invitation des Knights of Columbus de participer à une parade est laissée sur la table.
- 8 août** La Haute-Cour accepte d'être représentée à un congrès des Franco-Américains du Connecticut devant être tenu à Hartford et Adolphe Robert est nommé délégué à cette fin. Feront aussi partie de la délégation: Cyrille Routhier, Adelphis Fortier, William F. Roy.
- 31 août** Le docteur Auguste Brien est nommé par le gouverneur Felker commissaire des licences pour l'Etat du New Hampshire.
- 1-2-3 septembre** Dixième réunion de la Cour Suprême à Manchester. Elle débute par une parade, à laquelle prennent part la Haute-Cour, les délégués, les gardes d'honneur, les délégations de sociétés. L'état-major de la parade est commandé par Ubalde Hébert, assisté de Médéric Ménard, Rodolphe Boucher, Dolor Génard, Albert Parent, J. H. Gagné, Alphonse Grenier, Albert Hamel, Ernest Lesmerises. La parade se dirige vers l'église Ste-Marie où est célébrée la messe d'ouverture de la convention. Mgr Guertin préside au trône, assisté des abbés Doucet et Paradis, le premier, curé de la paroisse St-Antoine, de Manchester, le second, de la paroisse Ste-Anne, de Berlin. L'officiant est l'abbé I.

H. C. Davignon, chapelain général, assisté des abbés A. O. Poirier et N. J. Gilbert, comme diacre et sous-diacre. Le sermon est prononcé par l'abbé Henri Beaudé, qui prend comme texte la devise de la société: Religion, Patriotisme, Fraternité. Il n'est peut-être pas hors de propos de souligner ici qu'à la fondation, la devise était: Unité, Bienfaisance, Concorde. Il est assez difficile de déterminer à quelle date cette devise a été abandonnée pour y substituer la nouvelle. Quoi qu'il en soit, la dernière devise existait à l'époque de la convention de Providence en 1908, car ces trois mots, Religion, Patriotisme, Fraternité formaient une partie du décor de la salle de la convention, à l'Infantry Hall. Ceux qui ont entendu l'abbé Beaudé dans la chaire sacrée imagineront facilement avec quel bonheur d'expression et quelle profondeur de pensée il commenta le texte qu'il avait choisi. A l'issue de la messe, du haut de son trône, Mgr Guertin prononça une allocution dont nous détachons ce passage:

"Votre présence ici est un spectacle qui réjouit le coeur de notre sainte mère l'Eglise. Votre présence est une leçon que vous donnez à la jeunesse d'aujourd'hui. C'est un enseignement contre le matérialisme, contre le socialisme, contre l'indifférence et l'infidélité. Votre présence ici est un acte qui caractérise l'esprit de votre Association, laquelle s'applique à perpétuer les traditions ancestrales dont la plus grande est l'amour du Dieu tout-puissant. Et maintenant, comme nos pères, comme nos aïeux après la prière du matin, défrichaient le sol, y jetaient la semence, demandaient à Dieu la rosée et le soleil qui feraient mûrir les moissons, vous venez de faire votre prière du matin: allez maintenant à vos travaux. Votre champ est vaste: il a besoin de défrichement. Ce défrichement consiste dans l'organisation, le ralliement et l'échange des idées. Votre champ a surtout besoin de la semence de bons principes, de lois sages, de la lumière d'en Haut qui éclaire l'intelligence à la faveur de la vérité. Allez donc et procédez. Rappelez-vous ce que le prédicateur vous a dit, que vous étiez des frères pour travailler comme des frères, pour aider des frères. Que la justice et la charité président à vos délibérations. Que l'égoïsme soit inconnu chez vous. Apprenez que le peuple canadien-français est assez grand, assez pur, assez noble pour ignorer et mépriser ce qui a nom jalousie. Maintenant, au travail. Tâchez que votre Association se multiplie. Que la moisson soit abondante et riche pour la gloire de Dieu et l'amour du nom canadien. Allez, ma bénédiction vous accompagne."

Les séances de la convention furent tenues dans les salles du Club Jolliet, le même immeuble dont l'Association est aujourd'hui propriétaire. L'ouverture des séances fut marquée par les souhaits de bienvenue du maire de Manchester, Charles C. Hayes, et par une allocution de Me Adjutor Rivard, de Québec. Soixante-deux délégués furent admis à siéger sous la présidence du docteur Auguste Brien. Le rapport de celui-ci traite de l'action sociale catholique et note que l'effectif se chiffre à 16,270 membres, assurés pour \$12,150,450, avec un avoir de \$62,591.01. L'augmentation nette dans l'effectif, depuis la dernière convention est de 430 membres. Le président est d'avis que le défaut d'augmentation est attribuable en grande partie à une contribution supplémentaire de .90c imposée aux membres pour défrayer les dépenses de la convention de Montréal, lesquelles dépenses s'élevaient à \$10,300. Le président note en outre que les tribunaux civils ont donné gain de cause à l'Association, dans les poursuites intentées par une cour du Rhode Island, touchant la légalité du referendum ayant trait à la diminution de la représentation aux conventions. Le président insiste particulièrement sur la nécessité pour l'Association de créer une réserve de fonds, afin de se conformer aux exigences d'une loi récemment adoptée par les Chambres du New Hampshire. Les délibérations de la convention se terminèrent par les élections des officiers comme suit: président, Dr Auguste Brien, Manchester; 1er vice-président, docteur Emile St-Hilaire, Québec; 2e vice-président, J. B. N. R. Galipeau, Pawtucket; 3e vice-président, P. Eudore Mayrand, Lake Linden; secrétaire, Henri Langelier, Manchester; trésorier, J. A. Boivin, Manchester; médecin en chef, docteur Damase Caron, Manchester; organisateur, Joseph Francoeur, Manchester; directeurs, J. E. Bernier, Manchester; W. G. Dupont, Berlin; J. M. Lévesque, Nashua; J. M. Dagneau, Thetford Mines; docteur J. W. D. MacDonald, Manchester; Arthur Caron, Milford; J. Emile Lussier, Montréal; apurateurs, Charles H. Martel, Manchester, L. P. Côté, Somersworth, Antoine Letendre, Manchester. Le salaire du président fut fixé au même chiffre que par le passé; secrétaire, \$1800; organisateur, \$1500 plus \$2.00 par jour pour frais de voyage; trésorier, \$600; délégués \$5.00 par jour. La Commission médicale se composait du docteur Arsène Laval-lée, de Berlin; Dr Z. A. Lavoie, Manchester; docteur J. A. Lagassé, Nashua; docteur Gaspard Boucher, Woonsocket. La

principale mesure votée par la convention fut qu'à partir du 1er janvier 1914, les taux du **National Fraternal Congress** seraient obligatoires pour tous les membres, suivant l'âge atteint au 1er janvier 1905 pour ceux admis avant cette date, et suivant l'âge d'entrée pour ceux admis après cette date. La contribution à la caisse des malades fut augmentée à .50c par mois au lieu de .40c. Au cours du banquet offert aux délégués, les orateurs furent: l'abbé I. H. C. Davignon, représentant l'Evêque de Manchester; Charles C. Hayes, maire de Manchester; Me Adjutor Rivard, de Québec; Me Henri T. Ledoux, président de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique; le docteur Emile St-Hilaire, de Québec; J. E. Bernier, de Manchester, et le docteur Joseph Thériault, de Concord.

10 septembre La Haute-Cour reçoit une invitation d'envoyer un représentant à la convention des Franco-Américains du Maine devant être tenue à Augusta le 16 septembre.

17 septembre La Haute-Cour entre en négociations avec George Dyre Eldridge, actuaire, de Boston, en vue d'obtenir sa coopération pour faire admettre l'Association dans les Etats limitrophes.

1er octobre A No. Tiverton, Providence, Manchester et un peu partout, il est question que les cours se séparent de la Haute-Cour en matière de secours en maladie, les cours étant désireuses de former des caisses de secours indépendantes de la caisse centrale. Les officiers de la Haute-Cour, dans leurs districts respectifs, visitent les cours, se multiplient en pas et démarches, afin d'expliquer la portée du rajustement des taux et empêcher ainsi les radiations. La Haute-Cour songe à opérer dans les Etats du Maine, Vermont, New York et la province d'Ontario. J. E. Bernier est élu membre de la Commission Permanente.

22 octobre L'actuaire George Dyre Eldridge, de Boston, visite l'Association, examine son fonctionnement, suggère des améliorations à la comptabilité, approuve la méthode d'évaluation des certificats.

19 novembre L'abbé I. H. C. Davignon donne sa démission comme chapelain général.

24 décembre La Haute-Cour met à l'étude le projet de la création d'une caisse alimentée par des contributions volontaires, afin de venir en aide à des jeunes gens dans leurs études.

31 décembre Adélarde Soucy, de Woonsocket, est engagé comme rédacteur du bulletin, vu la démission de Arsène Croteau.

* * *

Il y avait une femme qui possédait un amour de petit chien dont elle raffolait. Elle s'en fut un jour consulter un vétérinaire pour faire couper la queue de son chien, en suggérant qu'on la raccourcisse (la queue) d'un petit bout à la fois, afin que cela cause moins de douleur à l'animal. Il semble que l'Association a voulu procéder ainsi avec les rajustements de taux. On a opéré par petits bouts, pour que ça fasse moins mal. Rappelons ici les principales étapes de ces rajustements. De 1896 à 1904, les membres sont cotisés au fur et à mesure des besoins occasionnés par les décès. De 1905 à 1913, la situation reste la même, avec cette différence que les taux sont ceux du **National Fraternal Congress**, payables six mois par année. De 1914 à 1921, les mêmes taux sont obligatoires douze mois par année, en prenant comme base l'âge atteint au 1er janvier 1905 pour les membres admis avant cette date, et l'âge d'entrée pour ceux admis après cette date. On ne tint pas compte cependant que tous les membres admis avant 1913, par le fait du paiement de cotisations inadéquates, avaient créé un déficit qu'il faudrait tôt ou tard rembourser, d'une manière ou d'une autre, pour rendre la société parfaitement solvable. Mais il n'y avait plus à tergiverser. Sous la pression du **National Fraternal Congress of America**, les Etats adoptaient les uns après les autres une législation nouvelle obligeant les sociétés à prendre des mesures de sécurité pour l'avenir de leurs cotisants. Au moment de la convention de Manchester, une loi semblable était déjà en vigueur dans l'Etat du New Hampshire. Les délégués étaient donc forcés d'obtempérer coûte que coûte. Un autre pas en avant fut donc accompli, mais il aurait fallu exiger que tous les membres admis avant 1914 paient les nouveaux taux à leur âge atteint à cette date, plutôt qu'à leur âge d'entrée.

L'année 1913 vit une tentative de réorganisation de l'Association Catholique de la Jeunesse franco-américaine,

lorsque cinquante jeunes gens en décidèrent ainsi à une réunion tenue à Boston le 19 janvier. L'hôte d'honneur fut l'avocat Gustave Monette, de Montréal, secrétaire de l'Association Catholique de la Jeunesse canadienne-française. Au nombre des témoignages d'approbation reçus par les initiateurs du mouvement, il en était un du docteur Brien et un autre de J. E. Lachance, respectivement président et secrétaire de l'Association Canado-Américaine. D'autre part, Adolphe Robert agissait comme secrétaire de la réunion. La Brigade des Volontaires tint aussi un congrès à Manchester les 2, 3 et 4 février. Adolphe Robert était maître des cérémonies au banquet et le docteur Auguste Brien fut au nombre des orateurs. Il y eut aussi un congrès des Forestiers Franco-Américains à Holyoke, en même temps que se tenait le congrès de notre société à Manchester. Entre les deux congrès, des télégrammes de bons souhaits furent échangés.

Le 28 février est décédé, à sa résidence numéro 7 Washington Block, Ignace Alfred Lebel, âgée de 66 ans, né à Notre-Dame du Lac, comté de Témiscouata. Il avait suivi des cours à l'école militaire de Québec et avait fait partie du contingent envoyé par le gouvernement canadien pour repousser l'invasion des Fenians. Il était un des signataires de l'acte d'incorporation de l'Association, avait été directeur général de 1896 à 1898, vice-président de 1899 à 1900 et avait fait partie du personnel du bureau de 1909 à 1912. Il avait été un des piliers de la Cour St-Georges et de la Cour des Zouaves, et il avait été aussi particulièrement actif en politique.

La Villa Bonheur No 10 fait une recette de \$228 dans une soirée, la moitié de cette somme étant versée à un orphelinat et la balance affectée aux enfants pauvres des écoles de St-Louis de Gonzague. De son côté, la Cour Raymond, de Lake Linden, organisait une grande soirée avec recettes destinées aux oeuvres paroissiales. Enfin, la Villa Etoile de la Mer, de Thetford Mines, prenait à ses charges l'ornementation d'un autel pour l'église St-Alphonse.

Dans le bulletin de la société, l'abbé Napoléon J. Gilbert avait commencé la publication d'une série d'articles de doctrine catholique.

L'ABBE DAVIGNON CESSE D'ETRE CHAPELAIN

7 janvier La Haute-Cour demande à Mgr Guertin, évêque de Manchester, et à Mgr Larocque, évêque de Sherbrooke, de nommer des chapelains pour les cours et villas dans leurs diocèses respectifs.

14 janvier La Haute-Cour exprime ses regrets de la démission de l'abbé I. H. C. Davignon, comme chapelain général, et elle lui offre ses remerciements pour les services rendus à la société depuis la fondation. Elle sollicite de Mgr Guertin la nomination d'un remplaçant. D'après l'actuaire George Dyre Eldridge, l'Association ne peut opérer dans les Etats voisins à moins de traduire son nom en anglais, soit **Canadian-American Association**. Le médecin général ayant visité les mines de Thetford, Black Lake, Asbestos, est d'avis que les dynamiteurs doivent être considérés comme risques prohibés; les foreurs comme risques hasardeux, et tous les autres comme risques ordinaires. Le service de production commence à prendre corps avec Joseph Francoeur pour les Etats-Unis, J. H. Berthelet pour la province de Québec, et Elphège Decelles qui s'occupera principalement du Connecticut. Ouverture d'un bureau à Montréal au numéro 1577 ouest, rue Notre-Dame.

18 février Le premier placement sur débentures effectué par l'Association est de \$10,000 dans les obligations de la Manchester Traction Light & Power Co.

25 février Le placement de \$10,000 sur obligations de la Manchester Traction Light & Power Co. est rescindé pour \$5,000 d'obligations de la New England Telephone and Telegraph Company.

25 mars La Haute-Cour accepte une invitation d'assister à la célébration du cinquantième anniversaire de fondation de la Société St-Jean-Baptiste de Springfield, et

nomme comme ses délégués l'abbé L. J. A. Doucet et le docteur Brien.

1er avril Les Sociétés Fédérées demandent de combattre l'adoption de la loi présentement devant le Parlement d'Ottawa donnant le droit aux compagnies d'assurance de faire de l'assurance de groupe.

8 avril L'abbé L. J. A. Doucet ayant été nommé chapelain général comme successeur de l'abbé I. H. C. Davignon, et le poste d'assistant chapelain étant devenu de ce fait vacant, l'Evêque de Manchester nomme l'abbé Henri Beaudé assistant chapelain général qui prend séance. Une demande d'affiliation à l'Union Générale des Franco-Américains de Manchester est laissée sur la table, liberté étant toutefois accordée aux cours et villas d'en faire partie. Des procédures légales sont intentées contre un nommé Laflamme qui a vilipendé l'Association à Greenville. Sur le témoignage de l'organisateur Joseph Francoeur, la Haute-Cour constate que le recrutement est de plus en plus difficile et qu'il faut s'efforcer de conserver plutôt que de recruter.

13 mai La Haute-Cour décide la fondation d'une caisse écolière. Adélarde Soucy est remplacé à la rédaction du bulletin par E. B. Vernier.

3 juin La société demande son admission dans le Vermont.

24 juin Deux semaines de vacances sont accordées aux employés de la Haute-Cour chaque année, dont une semaine payée.

1er juillet Un incendie ayant ruiné une partie de la ville de Salem et un nombre considérable de familles franco-américaines se trouvant sans abri, la Haute-Cour, à l'instar de nombre d'autres organisations, ouvre une liste de souscriptions pour venir en aide aux sinistrés et s'inscrit pour \$50.00, ce geste étant imité par les officiers de la Haute-Cour pour des montants divers.

22 juillet Il est décidé que le bulletin n'acceptera pas d'annonces politiques.

19 août La guerre étant déclarée en Europe et le Canada étant affecté, la Haute-Cour demande aux Forestiers Catholiques et aux Maccabées ce qu'ils entendent faire au sujet des membres qui s' enrôlent.

9 septembre La Haute-Cour décide que ceux des membres de la société qui s' enrôleront pour le service militaire en Europe seront classifiés comme risques prohibés, exception faite pour les membres canadiens qui auront le droit de s' enrôler pour la défense de l' Empire britannique.

14 octobre Une invitation est faite à Henri Bourassa de donner une conférence à Manchester.

21 octobre La Haute-Cour décide de soumettre au vote des membres par referendum le projet de publier le journal mensuellement au lieu de hebdomadairement.

4 novembre Une invitation est faite au juge Lemieux, de Québec, de donner une conférence à Manchester.

16 décembre Dans la question du referendum pour la publication mensuelle du bulletin, 2,488 votes sont déposés dont 1859 pour et 629 contre. A partir du dernier jeudi de janvier 1915, le bulletin sera publié mensuellement.

* * *

Si l' Association Canado-Américaine a survécu aux années laborieuses qui suivirent la fondation, elle le doit pour une bonne part à l'abbé I. H. C. Davignon. Le président Biron se plaisait à rappeler que lorsqu' il était trop découragé, il allait se confier à l'abbé Davignon et il en revenait reconforté. L'abbé Davignon fut l' une des plus belles figures sacerdotales de la vieille génération. Lorsqu' il passait à travers les rues de Manchester, ses longs cheveux blancs tombant en boucles d' argent sur le col de son habit, sa canne à la main, il n' était pas un chapeau qui ne se levât à sa rencontre. Sa disparition du sein de l' Association fut vivement et toujours regrettée. A sa mort, survenue en 1927, après 42 ans de ministère sacerdotal chez les Franco-Américains et 54 de prêtrise, l' on vit l' Association fermer ses bureaux le jour des funérailles et inviter tous les membres à y assister en l' église Ste-Marie. Au lendemain des obsèques, le bulletin disait :

LA MORT A PASSE

“La mort a passé dans les rangs du clergé franco-américain du diocèse de Manchester et elle a fait deux victimes. Le 20 décembre 1926, M. l'abbé Onésime-J. Desrosiers, curé de la paroisse Saint-Martin, de Somersworth, était enlevé à l'affection de ses paroissiens. Moins d'un mois plus tard, soit le 19 janvier 1927, c'était au tour de M. l'abbé I.-H.-C. Davignon, ancien curé de la paroisse Sainte-Marie, de Manchester, de quitter cette terre. Le premier était âgé de 75 ans, dont 49 consacrées au sacerdoce. Le second est mort à 79 ans, après 54 années de prêtrise.

Le grand nombre de prêtres assistant à leurs obsèques dit assez en quelle estime et quelle vénération ils étaient tenus par leurs confrères dans le diocèse. Quant à la foule des fidèles, elle fut dans les deux cas innombrable. Devant le cercueil de l'abbé Davignon, nous avons vu par centaines ses anciens paroissiens défilier, toucher la dépouille mortelle avec des objets de piété, faire contempler à des petits enfants les traits du défunt, Nous avons vu également des vieillards parcourir à pied, au milieu des flaques d'eau d'une journée de dégel, la distance assez longue qui sépare l'église du cimetière, afin d'accompagner jusqu'à sa dernière demeure leur ancien curé décédé. Toutes ces marques de respect, d'attachement et de sympathie montrent que nos populations franco-américaines ont la mémoire du coeur. Leur admiration est à jamais acquise à cette phalange de prêtres pionniers qui, par leurs luttes quotidiennes, leurs travaux incessants, leur talent administratif et leur claire-vue de l'avenir ont édifié les institutions nationales qui nous sauvent. Elles estiment avec raison que la nationalité franco-américaine a contracté à l'endroit de ces prêtres patriotes jusqu'au bout, bâtisseurs d'oeuvres, gardiens du dépôt de la foi, une dette de reconnaissance que les générations futures devront avoir à coeur d'acquitter en perpétuant leur souvenir et en demeurant fidèlement attachées aux oeuvres qu'ils ont fondées et aux idées qu'ils ont défendues.

Devant ces tombes à peine fermées, les Officiers et Directeurs de l'Association Canado-Américaine tiennent à honneur de rendre à la mémoire de MM. les curés Desrosiers et Davignon ce témoignage par lequel se traduit toute leur admiration: “Ils ont bien mérité de la nationalité”.

L'abbé Davignon finit ses jours à l'Hôtel-Dieu de Saint-Hyacinthe. Nous l'y avons conduit en automobile, Ben Lambert et moi. C'était au temps de la prohibition, et l'on ne voyageait guère sans un petit flacon dans sa poche. Les voyageurs vers Saint-Hyacinthe ne firent pas exception à la règle commune, mais à l'insu de l'abbé Davignon. A un

arrêt, en cours de route, toujours en cachette du curé, deux des voyageurs que l'on devine tentèrent de se mouiller la lulette. Mais l'abbé Davignon étant apparu au moment psychologique, force fut donc de remettre subrepticement le bouchon sur la bouteille, tout en prenant un petit air innocent. Arrivés à Knowlton, chez le frère de l'abbé Davignon, à l'heure du souper, l'hôte des lieux servit un petit coup d'appétit. L'abbé Davignon prit son verre, le leva à la lumière pour admirer les reflets de la liqueur ambrée et lâcha dans un soupir: "Dommage! si nous en avions eu de la pareille en cours de route." Un incident auquel l'Association ne fut pas directement mêlée, mais qu'il est à propos de rappeler ici, fut la décision de Mgr Harkins, évêque de Providence, de confier la direction de la paroisse Ste-Anne, de Woonsocket, à la communauté des PP. Maristes. Cette décision ne fut pas accueillie avec faveur par les paroissiens de Ste-Anne, qui prétendaient avoir érigé les institutions paroissiales pour le bénéfice du clergé franco-américain et demandaient par conséquent la nomination d'un curé franco-américain. Leurs démarches à cet effet n'ayant pas abouti, ils décidèrent tout simplement de monter la garde autour du presbytère de Ste-Anne, afin d'empêcher les PP. Maristes d'y entrer. Le gouverneur Pothier, qui en était à son sixième terme comme chef de l'Etat du Rhode Island, offrit ses services de médiation, avec le résultat que l'abbé Camille Villiard, dont le nom a été cité à plusieurs reprises dans ces pages, fut nommé à la cure de Ste-Anne. Au nombre de ceux qui dirigèrent le mouvement se trouvait l'avocat Elphège J. Daignault, qui devait devenir plus tard président de l'Association.

Dans les cours et villas, l'on vit, au cours de 1914, la Cour Raymond et la Succursale Ste-Claire, de Lake Linden, affecter \$300 pour l'achat d'une verrière représentant Jésus bénissant les enfants et destinée à l'église St-Joseph, de Lake Linden; la Villa Bonheur, de Nashua, présente à son chapelain, l'abbé Paul Desaulniers, une canne en bois d'ébène avec poignée d'or portant inscription; la Cour Mercier, de Nashua, gagne un concours de popularité organisé par un journal local; la Cour Lafayette et la Villa Bonsecours, de Penacook, donnent en représentation l'opérette "**L'anglaise parisienne**"; la Villa Fleur de Laurier, de Providence, organise une série de soirées à domicile au profit des oeuvres de la paroisse; la Cour Ste-Marie, de Manchester, patronise l'interprétation des piè-

ces "**L'expiation**" et "**Le photographe**"; la Villa Theresa, de Marlboro, la Cour Sacré-Coeur, de Manchester, travaillent aussi pour les oeuvres paroissiales; la Villa Royale, de Dover, fournit l'ameublement d'une salle pour l'école; les cours et villas de Manchester participent à la fête du drapeau avec de nombreux figurants dans la parade précédés de deux chars allégoriques; les cours de Montréal fondent un Comité du Bien-Etre et manifestent leur opposition à la publication mensuelle du journal, qu'elles veulent hebdomadaire. Ce comité se composait de Achille Leroux, J. Emile Lussier, F. X. Parizeault, Armand Couture, Osias Chicoine et J. E. Sauvé.

1915

ANNEE CREUSE

6 janvier La Haute-Cour décide qu'une Américaine mariée à un Canadien peut être admise dans l'Association.

17 janvier La Cour Roy, de New Britain, joue "Jocrisse".

3 février A l'assemblée de la Haute-Cour tenue ce jour, Joseph Francoeur déclare que le recrutement est presque nul. La Haute-Cour décide d'être représentée au prochain congrès de la Brigade des Volontaires les 14, 15 et 16 février, à Lowell, par le docteur Brien et Henri Langelier. Au cours du banquet donné à l'occasion de ce congrès, Adolphe Robert est toastmaster. E. B. Vernier, rédacteur du bulletin, est remercié de ses services et passe à l'emploi de LA GAZETTE, de Fall River. L'Association souscrit \$50 au profit de l'Association d'Education canadienne-française de l'Ontario. La Cour St-Joseph, de Epping, imite ce geste en souscrivant \$9.50 et la Villa Thérèse, de Marlboro, \$5.00. Prenant prétexte de ces souscriptions, LE DROIT, d'Ottawa, dit: "Il est bon de faire remarquer ici, à la gloire de notre belle société nationale, l'Association Canado-Américaine, qu'elle a été la première et la seule à voter quelque chose pour la lutte admirable que font à l'heure actuelle nos compatriotes de la province d'Ontario pour la conservation de la langue française". LA GAZETTE, de Fall River, apprécie ce geste dans le même sens que LE DROIT.

3 mars Le bulletin de l'Association, hebdomadaire jusqu'ici, c'est-à-dire depuis 1900, sera publié dorénavant mensuellement, sur six pages, sept colonnes de large, au lieu de quatre pages.

26 mai La Villa Marguerite No 4, de Laconia, célèbre le quinzième anniversaire de sa fondation. L'actuaire George Dyre Eldridge fait les calculs relatifs à l'évaluation

des certificats d'assurance détenus par les cotisants et démontre que le pourcentage de l'actif en regard du passif est de 80%. La loi exige 100%.

26 août La Haute-Cour accepte une invitation des Forestiers Franco-Américains pour le congrès de cette société devant être tenu à Fitchburg, le 8 septembre. D'autre part, l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique tient un congrès à Worcester et la Haute-Cour s'inquiète de n'avoir pas reçu d'invitation. Henri Langelier reçoit même instruction de voir J. A. Favreau, de Boston, un des officiers de l'Union, pour élucider les raisons de cette absence d'invitation. Quoiqu'il en soit, des télégrammes de bons souhaits seront échangés entre les deux sociétés à l'époque du congrès.

10 novembre L'abbé Henri Beaudé donnera une causerie à Victoriaville le 18 novembre en prenant comme sujet "L'Association Canado-Américaine".

Décembre La Cour St-Georges recueille des souscriptions pour l'aménagement d'une propriété dont elle vient de faire l'acquisition au numéro 32, de la rue Myrtle, à Manchester. Mgr Guertin est en tête de la liste des souscripteurs, avec une contribution de \$100.

1916

LA CONVENTION DE NASHUA. — ENCORE UNE FEDERATION

31 mai Lettre de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique sollicitant l'adhésion de l'Association à l'établissement d'un conseil fédéré des sociétés de langue française avec siège social aux Etats-Unis. Le docteur Brien, Henri Lange-lier, l'avocat J. A. Boivin sont nommés délégués de l'Association à une assemblée qui sera tenue pour traiter de ce projet.

28 juin En cas de guerre avec le Mexique, la Haute-Cour accorde aux membres le droit de s'enrôler dans le contingent américain tout en restant classés comme risques ordinaires.

16 août J. M. Dagneau, de Thetford Mines, directeur de la Haute-Cour, s'excuse de ne pouvoir assister à la prochaine convention. Le **Michigan Fraternal Congress** annonce qu'un amendement sera soumis à l'électorat de cet Etat, aux fins d'abolir les sociétés fraternelles. P. E. Mayrand, de Lake Linden, est prié par la Haute-Cour d'alerter les membres, afin de voter contre cet amendement.

18-19 septembre Onzième session de la Cour Suprême, aux salles de la Société St-Jean-Baptiste, de Nashua. La journée débute par une parade où l'on voit défiler plusieurs fanfares, des sociétés locales, les délégués, les officiers de la Haute-Cour, les Ligues du Sacré-Coeur, les délégations de l'extérieur. Cette parade est sous le commandement de Charles Desmarais, assisté de A. B. Collette et Ed. J. Labrecque. La messe d'ouverture est célébrée en l'église St-François-Xavier, avec l'abbé L. J. A. Doucet, chapelain général, comme officiant, assisté de l'abbé Henri Beaudé, diacre, et l'abbé Joseph Roy, sous-diacre. La chorale est dirigée par l'abbé J. C. Morin, fils de Calixte Morin. Le prédicateur a pris pour texte "La part de Dieu et la part de l'ouvrier dans l'Association Canado-Américaine". L'orateur sacré n'est autre que le R. P. Lamarche, des Dominicains de St-Hyacin-

the. Définissant ce qu'il entend par la part de Dieu, il dit: "Voyant le soin avec lequel vous écartez de vos rangs les unités vicieuses ou compromises; lisant en tête de vos règlements: pour appartenir à l'Association Canado-Américaine, il faut professer la foi catholique et n'appartenir à aucune société suspecte ou condamnée; et constatant qu'aux effusions solitaires de la piété cachée vous savez joindre les démarches édifiantes de la dévotion en commun, je déclare que vous êtes non seulement l'honneur de notre peuple, mais la joie de notre Eglise, et à ceux qui demandent quelle est la part de Dieu dans vos préoccupations journalières, je réponds sans hésiter: la voilà. Si l'on veut savoir maintenant quelle est la part du pauvre ou de l'ouvrier, je répondrai que l'effort final de votre Association comme de toutes les mutualités catholiques, tend sans cesse vers une solution graduelle et de plus en plus équitable de la question ouvrière, et partant de la fameuse question sociale elle-même." Après la messe, fête champêtre à Lawndale et concours entre les gardes Marquette, de Nashua, Nationale, de Haverhill, St-Georges, de Manchester, et Rochambeau, de Nashua. Le soir, au banquet, tenu sous la présidence du docteur Brien, les orateurs furent: l'abbé L. J. A. Doucet; J. B. Crowley, maire de Nashua; Wilfrid J. Mathieu, de Woonsocket; Adolphe Robert, l'abbé Henri Beaudé, les avocats J. E. Lachance et Arthur Tremblay. A l'ouverture de la convention dont les délibérations sont présidées par le docteur Brien, 78 délégués sont admis à siéger. Dès le début de la convention, l'on donne lecture de l'échange suivant de messages: câblogramme au Pape Benoit XV. "L'Association Canado-Américaine, quatorze mille membres, réunie onzième convention triennale envoie à Sa Sainteté Benoit XV hommage et dévouement filial et La prie humblement lui accorder bénédiction apostolique". Signé: Abbé Henri Beaudé, assistant chapelain général. Réponse: "Rome, 14 septembre, Mgr l'Evêque de Manchester. Saint Père agréant bien volontiers hommage filial dévouement Association Canado-Américaine réunie onzième congrès triennal, envoie de coeur à ses membres et leurs familles, spécialement abbé Beaudé, assistant aumônier général, bénédiction apostolique implorée." Signé: Cardinal Gasparri. La convention prend aussi connaissance d'autres messages de bons souhaits venant du COURRIER, de Salem, COURRIER, de Lawrence, Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique, Forestiers Franco-Américains, Cheva-

liers Jacques-Cartier du Rhode Island. Georges Chartrain, de Manchester, est admis au nombre des délégués à titre d'honneur spécial pour avoir recruté 50 membres. Le rapport du président Brien atteste que l'effectif est de 13,408 membres, ce qui représente une diminution de 2,862 depuis la dernière convention. Par contre, la réserve en fonds s'est accrue au chiffre d'un quart de million. Parmi les principales décisions prises par la convention, il en est une qui permettait à la Haute-Cour d'émettre des certificats d'assurance de \$100 à \$3,000. La limite jusqu'ici était de \$1,000. La convention décida en outre d'établir trois catégories de secours en maladie: 1. maladie ou accident; 2. invalidité; 3. vieillesse. Les membres de la première catégorie recevront \$5.00 par semaine pendant quinze semaines par douze mois, soit \$75.00; deuxième catégorie: \$5.00 par semaine pendant dix semaines par douze mois, soit \$50.00; troisième catégorie, \$2.50 par semaine pendant dix semaines par douze mois, soit \$25, le tout jusqu'à concurrence de \$400, y compris le montant qu'un membre aurait pu retirer depuis le 1er janvier 1914. Il fut décidé en outre d'adopter une échelle graduée de taux pour la caisse des malades et d'abolir les frais funéraires. Dorénavant, les sociétaires du sexe féminin auront droit aux secours en maladie, moyennant certaines restrictions. Enfin, la convention accorda à la Haute-Cour le droit de prélever 5% du fonds d'indemnité en maladie, pourvu qu'il y ait au moins \$3,000 dans ce fonds, et ce pour fins d'administration. Les apurateurs de comptes, au nombre de trois jusqu'ici, furent réduits à un. Le salaire du secrétaire fut augmenté de \$1800 à \$2000 par année. Pour la première fois, l'Association, par ses résolutions, signale l'oeuvre des caisses populaires, des Cercles Lacordaire, et conseille à la jeunesse de se prévaloir des cours spéciaux donnés dans les écoles industrielles et textiles. La création d'une Légion d'Honneur est décrétée, dans laquelle seront admis les membres ayant rendu à la société des services signalés. L'élection des officiers donna les résultats suivants: président, Auguste Brien, Manchester; premier vice-président J. Emile Lussier, Montréal, qui l'emporte par cinquante-six voix contre dix-sept au docteur Emile St-Hilaire, Québec; deuxième vice-président, J. B. N. R. Galipeau, Pawtucket, élu par cinquante-six voix contre dix-sept à Hilaire Girouard, Manville; troisième vice-président, P. E. Mayrand, Lake Linden; secrétaire, Henri Langelier; avocat-conseil, J. E.

Lachance; médecin en chef, le docteur Damase Caron; trésorier, J. A. Boivin; organisateur, Joseph Francoeur; 1er directeur, J. E. Bernier, Manchester; 2e directeur, W. G. Dupont, Berlin; 3e directeur, J. M. Lévesque, Nashua; 4e directeur, J. A. Bourke, Thetford Mines, ce dernier un ancien membre de la vieille Union St-Georges; 5e directeur, Norbert Martel, Manchester, qui l'emporte par cinquante-sept voix contre seize à Euclide Geoffrion; 6e directeur, Ernest Lebel, Somersworth, élu par trente-huit voix sur J. M. Laforce, Dover, trente-deux, et Arthur Desmarais, Suncook, treize; 7e directeur, docteur Gaspard Boucher, Woonsocket, qui reçoit cinquante voix contre Calixte Coutu, Arctic, vingt-trois; 8e directeur, F. X. Parizeault, Montréal, est élu par trente-huit voix contre P. H. Marineau, Trois-Rivières, vingt, et Joseph Gosselin, Manchester, quatorze. Apurateur des comptes, Charles H. Martel, Manchester.

25 septembre J. E. Bernier est élu membre de la Commission Permanente.

4 octobre Les amendements adoptés à la onzième convention sont ratifiés par le département des assurances du New Hampshire.

15 novembre La Haute-Cour retient de nouveau les services de Adolphe Robert en qualité de rédacteur du journal et comptable.

27 décembre Les Commissaires d'assurance des différents Etats de l'Union américaine ayant autorisé les sociétés fraternelles à admettre les enfants de leurs membres, George Dyre Eldridge, actuaire, demande la coopération de l'Association pour présenter à la Législature du New Hampshire, un projet de loi permettant aux sociétés d'émettre des certificats d'assurance sur la vie des enfants des membres.

* * *

Entre les conventions de Manchester en 1913, et Nashua 1916, l'Association subit une dégringolade de plus de 2,800 membres. Ceci était apparemment la conséquence directe du rajustement de taux décrété en 1913. Il est vrai que la Haute-Cour fit valoir en contrepoids l'augmentation des fonds de la caisse d'assurance, laquelle atteignait déjà le quart de

million. Mais cette augmentation n'était pas suffisante pour assurer la solvabilité de la société, car le pourcentage de l'actif en regard du passif en restait encore à 82.25%. Les règlements adoptés pour la gouverne du fonds de secours en maladie n'améliorèrent pas les choses. Les membres âgés se croisent lésés dans leurs droits, du fait que leurs bénéficiaires éventuels étaient réduits à \$25 par année, au lieu de \$75 tels que précédemment. Pour les membres affiliés au fonds de secours en maladie, ces règlements nouveaux eurent l'effet d'un rajustement et causèrent de la dissatisfaction. Si on ajoute à cela que la convention avait permis à la Haute-Cour de prélever 5% du fonds de maladie pour des fins d'administration, à condition que la balance dans le fonds de maladie s'élevât à au moins \$3,000, plusieurs en tirèrent la conclusion que l'on dépouillait les membres âgés au bénéfice de la caisse d'administration. Quoi qu'il en soit, les mécontents étaient encore le petit nombre, et la majorité semblait satisfaite du résultat de la convention.

* * *

Dorénavant, ces conventions auront lieu tous les quatre ans. De 1896 à 1902, elles étaient annuelles. De 1902 à 1910, biennales; de 1910 à 1916, triennales, pour devenir finalement quadriennales.

A l'invitation de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique, les représentants de cinq sociétés, soit cette dernière, l'Association Canado-Américaine, les Forestiers Franco-Américains, les Chevaliers Jacques-Cartier et la Brigade des Volontaires, l'on jette les bases de la Fédération Catholique franco-américaine. L'assemblée est tenue le 25 septembre, aux salles du Cercle Dramatique, Woonsocket. La séance débute par des allocutions de l'abbé Dauray, curé du Précieux-Sang, et de Joseph Lussier, éditeur de LA JUSTICE, de Holyoke, protagoniste du mouvement. Un comité est constitué pour rédiger des statuts, ce comité étant composé du docteur Auguste Brien, Wilfrid J. Mathieu, Elie Vézina, Henri Langelier, André A. Côté et Henri Vincent. L'on se met de suite d'accord sur le but de la Fédération, savoir: cimenter les liens de fraternité si nécessaires entre les sociétés de langue française aux Etats-Unis; préparer des relations sympathiques avec les autres sociétés catholiques, afin de rendre plus efficaces nos efforts communs pour la protection et l'avancement des intérêts ca-

tholiques en ce pays et la diffusion des oeuvres de piété, d'éducation et de charité; étudier les questions sociales afin de diriger les Franco-Américains dans la bonne voie; leur enseigner les devoirs qu'ils ont à remplir envers l'autorité civile et religieuse, la patrie américaine et leurs foyers; répandre la bonne littérature, surtout les journaux franchement catholiques; travailler à la diffusion des bons principes dans toutes les sphères de la société, dans la politique et le commerce comme dans les relations sociales.

L'année 1916 vit la célébration des Noces d'argent sacerdotales de l'abbé L. J. A. Doucet, chapelain général et curé de la paroisse St-Antoine de Manchester. A la messe du jubilé, Mgr Guertin prononça l'éloge du jubilaire et le docteur Damase Caron présenta la bourse des paroissiens, en même temps que le docteur Auguste Brien présentait de son côté un ciboire en argent, don de l'Association. Au nombre des décès survenus, notons celui du docteur Zacharie Vadnais, de Marquette, qui fut le premier vice-président de l'Association au Michigan. Il était né à St-Cuthbert en 1874, avait fait ses études au Séminaire de Joliette, reçut médecin en 1898, établi à Marquette peu après où il avait été médecin de la ville ainsi que "supervisor". Autre décès à noter fut celui de Alfred Nerbonne, un des signataires de l'Acte d'incorporation et pendant de nombreuses années trésorier général. Enfin, celui du docteur Moïse Guérin que l'on vit participer activement aux affaires de l'Association au cours des années qui suivirent la fondation. Dans les cours de la société, le vent est aux conférences. Me J. E. Lachance traite de Paul Déroulède, poète et soldat, devant la Cour Saint-Georges No 1; Marie-Antoinette, reine de France, devant la Villa Marie-Antoinette No 1; la naturalisation devant le Club Ferdinand Gagnon, de Nashua; Henri Langelier donne aussi une conférence sur les sociétés nationales devant le Club Ferdinand Gagnon, de Nashua. A Manchester, les cours et villas forment un comité de bien-être sur le modèle de celui de Montréal. Les officiers en sont: Jules Larivée, David Levasseur, John Marcotte, Wilfrid G. Brûlé, Arthur Ballard, François Champoux, Georges Dionne, Louis H. Paré. En décembre, le bulletin paraît pour la première fois dans une toilette nouvelle, douze pages, quatre colonnes, forme tabloid. La première page s'orne d'une vignette de l'immeuble de la **New England Telephone and Telegraph Company** que l'Association est censée avoir acheté pour y installer

ses bureaux en 1918. Cet immeuble est voisin de celui qu'occupe présentement la société au numéro 52, de la rue Concord. En septembre, eut lieu, à Fall River, les fêtes du dévoilement d'une statue équestre élevée en l'honneur du général Marquis de Lafayette. L'Association était représentée à ces fêtes par le docteur Auguste Brien, Henri Langelier et de nombreuses gardes affiliées à la Brigade des Volontaires. Pour la première fois dans l'histoire des Franco-Américains, l'on vit un Ambassadeur de la France aux Etats-Unis, Jules Jusserand, venir prendre contact avec notre groupe.

1917

C'EST LA GUERRE . . .

La narration des événements de 1917 n'exige pas d'avoir recours aux procès-verbaux. En réalité, le bulletin est plus détaillé que les procès-verbaux eux-mêmes. Suivons donc le bulletin, comme nous nous proposons de le faire ultérieurement, si les circonstances le justifient.

Donc, 1917 c'est la guerre . . .

Dans son message aux Chambres, le président Wilson a déclaré: "Nous allons accepter la bataille avec l'ennemi naturel de la liberté et, si nécessaire, dépenser toute la force de la nation pour arrêter et rendre nuls ses prétentions et son pouvoir". Ce n'étaient pas là de vains mots, et bientôt toute la nation fut sur le pied d'armes. Quelle devait être l'attitude de l'Association? Les règlements exigeaient que les soldats et marins en service actif soient classés comme risques prohibés, ce qui équivalait à l'annulation de leurs certificats d'assurance et la perte de leurs droits de sociétaires. Appliquer le règlement n'eût été guère patriotique. C'eût été une nouvelle cause de mécontentement. D'où la nécessité de ne pas faire accroc au civisme des uns, tout en sauvegardant l'intérêt des autres en cas de trop nombreuses pertes de vie. La Haute-Cour eut donc recours à une consultation populaire parmi les membres et leur soumit par referendum les deux propositions suivantes:

1. Voulez-vous suspendre pour la durée de la guerre les règlements de la classe prohibée s'appliquant aux militaires et aux marins; payer une contribution individuelle de \$1.00, dont .50¢ en décembre et .50¢ en janvier, afin de créer un fonds de guerre devant subvenir aux obligations encourues par le décès des membres enrôlés; enfin permettre à la Haute-Cour de demander d'autres cotisations supplémentaires si le fonds de guerre vient à manquer?
2. Voulez-vous amender la Constitution de façon à permettre le prélèvement de 5% de la balance du fonds de secours en maladie à la fin de chaque mois, au lieu de 5% du total des contributions mensuelles?

A la première question, 1732 membres répondirent oui et 527 non; à la seconde 1365 oui, 673 non. Dans les deux cas, la majorité avait répondu de façon affirmative. Une première contribution additionnelle de \$1.00, payable en deux versements, fut donc demandée en 1917. A la fin de 1918 cependant, une deuxième contribution de \$1.00 fut exigée. Les deux contributions mises ensemble formèrent un fonds de guerre de \$26,166.95. Les décès de soldats représentant un total de \$10,000 en assurances, le fonds de guerre resta en possession d'une balance de \$16,166.95. Cette balance fut transportée au crédit de la caisse d'administration, après approbation du Commissaire des assurances du New Hampshire et ratification par la convention de 1920. La question se pose ici: pourquoi avoir demandé une contribution supplémentaire de \$1.00, lorsque la première était suffisante pour solder les réclamations au décès? C'est qu'en décembre 1918 l'Association avait déjà acquitté des réclamations d'assurance pour décès de soldats au montant d'environ \$5,000, et il restait encore des réclamations pendantes pour un montant égal. Mais le Ministère de la guerre à Washington venait d'annoncer qu'une nouvelle liste de pertes, comprenant 16,000 noms était encore à publier. La Haute-Cour craignit qu'au nombre de ces 16,000 noms il s'en trouvât de membres de l'Association, et c'est la raison pour laquelle la deuxième contribution de \$1.00 fut demandée. Ce fonds de guerre de \$26,166.95 dénote bien l'esprit de civisme des sociétaires. 3,102 membres, entre les âges de 18 à 45, étaient sujets à la conscription. Le nombre des enrôlements, volontaires ou conscrits, ne dépassa guère 400. La guerre terminée, l'Association eut à enregistrer quinze décès de soldats, dont voici les noms:

BOUSQUET Alfred H., 22 ans, soldat de la compagnie de mitrailleuses du 309e d'Infanterie, tué au front, en France, le 17 septembre 1918. Membre de la Cour Sacré-Coeur No 291, de Manchester, N. H., depuis le 4 août 1912.

BRIEN Armand A., 27 ans, caporal, compagnie des Quartiers-Généraux du 303e régiment d'artillerie de campagne, mort à Royat, Puy de Dôme, France, le 8 octobre 1919; inhumé au cimetière américain de Clermont-Ferrand, France. Membre de la Cour Lévis No 54, de Manchester, N. H., depuis le 28 décembre 1909. Fils du président général de l'A. C. A.

- CASTONGUAY Napoléon, 26 ans, soldat, 14e bataillon d'Infanterie des Forces Expéditionnaires Canadiennes, décédé le 1er octobre 1918, à la suite de blessures reçues au feu le 23 septembre en France. Membre de la Cour Les Montagnes Blanches No 50, de Gorham, N. H., depuis le 24 juin 1916.
- CYR William, 24 ans, 5th. Canadian Mounted Rifles, Forces Expéditionnaires canadiennes, tué au front entre le 14 et le 16 septembre 1916. Admis dans la Cour St-Georges No 1, de Manchester, N. H., le 14 juillet 1909.
- DESROSIERS Georges, 23 ans, soldat, 42e Cie, 154e Depot Brigade, décédé le 29 septembre 1918, à l'hôpital de base du camp Meade, Maryland, inhumé à Woonsocket. Membre de la Cour St-Eugène No 36, de Manville, R. I., depuis le 28 septembre 1915.
- DUPONT Ernest, 30 ans, marin à bord du "Ticonderoga"; péri en mer le 30 septembre 1918, à la suite d'une attaque par un sous-marin allemand. Faisait partie de la Cour les Montagnes Blanches No 50, de Gorham, N. H., depuis le 18 avril 1912.
- GAGNE Odilon, 24 ans, caporal, Infanterie, tué au front le 2 novembre 1918. Membre de la Cour St-Jean-Baptiste No 14, de Berlin, N. H.
- GAUTHIER Albert, 30 ans, soldat, 8e compagnie, 153e Depot Brigade, décédé le 4 août 1919, au U. S. General Hospital No 1, New York, inhumé à Nashua, N. H. Membre de la Cour Pothier No 229, de Nashua, depuis 1914.
- GOUDREAU Eugène, 29 ans, soldat, décédé au camp Kenoza, le 15 octobre 1918. Membre de la Cour les SS. Anges No 57, de Westville, N. H., depuis le 19 décembre 1915.
- HEBERT Joseph, 25 ans, marin à bord du "U.S.S. Preston". Péri en mer le 15 juin 1917, emporté par une vague. Membre de la Cour St-Augustin No 2, de Manchester, N. H., depuis le 1er septembre 1908.
- HOULE Théodore P., 23 ans, soldat, mort de la pneumonie à l'hôpital de base du camp Upton, le 30 septembre 1918. Initié dans la Cour St-Jean-Baptiste No 13, de Lebanon, N. H., le 10 avril 1918.
- LABONTE Narcisse, 22 ans, soldat, mort au front en France le 17 juillet 1918. Faisait partie de la Cour Sacré-Coeur No 32, de Marlboro, N. H., depuis le 29 décembre 1913.
- MARTIN J. J. G., 40 ans, lance-caporal suppléant, 7th Canadian Railway Troops, tué d'un éclat d'obus le 28 juillet 1917, inhumé au cimetière militaire Ligssenthock, Pope-

ringhe, Belgique. Membre de la Cour St-Ludger No 287, de Fraserville, Qué., depuis le 30 novembre 1912.

PLANTE Léo, 22 ans, lance-caporal, 24^e bataillon, V.R.C., infanterie, tué de deux balles à la tête sur le champ de bataille en France, le 11 avril 1918. Membre de la Cour St-Joseph No 32, de Disraëli, Qué., depuis le 16 août 1912.

THIBEAULT Albert, 29 ans, soldat, compagnie E, 9^e infanterie, tué à l'engagement de la ferme Medeah en France, le 2 octobre 1918. Était membre de la Cour St-Georges No 1, de Manchester, depuis le 9 mai 1917.

Une plaque de bronze, oeuvre du sculpteur Lucien Gosselin, fut apposée dans les quartiers généraux de la société en mémoire des membres décédés sous les drapeaux, dans l'exercice de leur devoir patriotique. Cette plaque de bronze montre une femme vêtue de longs voiles de deuil symbolisant l'Association. Elle fait le geste de déposer une couronne sur le cadavre d'un soldat gisant sur les degrés de l'autel de la patrie, étreignant son drapeau, les doigts encore crispés sur la poignée de son épée brisée. L'inscription porte: A LA MEMOIRE DES MEMBRES DE NOTRE SOCIETE MORTS AU SERVICE DE LA PATRIE AMERICAINE ET DE LA CAUSE DES ALLIES. Les noms des décédés sont inscrits en colonnes, par ordre alphabétique, sur les bas côtés de la plaque. La contribution de l'Association à l'effort de guerre n'en resta pas là toutefois. Dès le début des hostilités, la Haute-Cour souscrivit, pour environ \$100,000, aux divers emprunts de guerre américains, français, anglais, russes et canadiens. Le prêt à la Russie fut une perte nette pour l'Association. D'autre part, cette dernière versa régulièrement sa contribution à la Croix Rouge et remit \$350 à l'abbé Thellier de Poncheville, au lendemain d'une conférence à Manchester, pour l'oeuvre de la restauration des églises dévastées dans le nord de la France. Pendant ce temps, deux membres de l'Association, l'abbé L. A. Ramsay, s'enrôlait comme aumônier militaire, étant le premier prêtre franco-américain du New Hampshire à occuper ce poste, et le docteur Charles Charest, de Derry, ancien directeur de la Haute-Cour, proposait de lever un régiment franco-américain de 1,000 hommes dans le New Hampshire pour combattre sous les drapeaux des Etats-Unis. Le docteur Charest était un militaire de carrière, officier de campagne, diplômé des écoles de cavalerie et d'infanterie. Enfin, à son congrès tenu à Central Falls en février,

la Brigade des Volontaires franco-américains faisait parvenir au président Wilson le télégramme suivant: "The Brigade des Volontaires Franco-Américains des Etats-Unis in convention assembled at Central Falls, Rhode Island, wishes to reassert the undivided allegiance of its members to their flag as American citizens and as an organized body stands ready to respond to the defense of American ideals in the present crisis." Le Club Calumet, de Fall River, dont le président était Hector L. Bélisle, surintendant des écoles, adressait au président Wilson un télégramme conçu dans le même esprit que celui de la Brigade. Au milieu de ces offres de service, il se trouva cependant un journal américain pour mettre en doute le patriotisme canadien-français, et par ricochet le patriotisme franco-américain. Le HERALD, de Boston, alléguait que devant un auditoire de 10,000 personnes à Montréal, l'abbé Thellier de Poncheville avait déclaré que Dieu permettait la guerre actuelle pour châtier la France de son impiété. Le journal ajoutait que les Canadiens-Français étaient déloyaux à l'Angleterre, rêvant rien moins qu'une révolte à main armée. Et cette dernière assertion était appuyée sur les soi-disant témoignages de l'abbé J. A. D'Amours, rédacteur à L'ACTION CATHOLIQUE, l'abbé L. Perrin, p.s.s., supérieur du Grand Séminaire de Montréal, et du Frère Hermias, directeur de l'Institut des FF. de la Charité, de Montréal. J. A. Favreau, secrétaire de la Société Historique franco-américaine, n'eut pas de peine à mettre la hache dans cet échafaudage de mensonges dont le HERALD semble être coutumier chaque fois qu'il y a une chance d'empoisonner l'opinion publique sur le compte des Canadiens-Français.

Au début de l'année 1917, l'Association demanda à l'un de ses directeurs, W. G. Dupont, de Berlin, représentant de cette localité à la Législature du New Hampshire, de se faire le parrain d'un projet de loi permettant aux sociétés de secours mutuels d'assurer les vies des enfants de ses membres. J. E. Lachance, avocat-conseil de la société, comparut devant le comité judiciaire du Sénat pour témoigner en faveur de l'adoption du projet. Il en fut de même de George Dyre Eldridge, actuaire consultant de l'Association. Le projet fut finalement ratifié par les deux Chambres et reçut la sanction du gouverneur en mars. La société différa toutefois de se prévaloir du privilège accordé par la nouvelle loi,

parce que l'on venait précisément de mettre en opération de nouveaux modes d'assurance pour adultes, soit Dotation de 20 Ans, Dotation à 70 ans, Taux à réduction tous les cinq ans, et Certificats acquittés après 20 ans, ainsi que taux de la caisse des malades pour les deux sexes. C'était là une innovation notable et sortir du vieux cadre, car on s'était toujours limité jusqu'ici aux certificats de vie entière.

L'année 1917 marque en quelque sorte une période de recommencement pour toutes les sociétés. C'est en 1917 en effet que le *Mobile Bill*, amendé par la conférence de New York, fut appliqué. La nouvelle loi exigeait une évaluation des certificats en vigueur au 31 décembre 1917. Si dans les trois années suivantes, c'est-à-dire si l'évaluation du 31 décembre 1920 montrait qu'une société n'avait pu maintenir la situation financière qu'elle possédait au 31 décembre 1917, le Commissaire des assurances lui donnait un premier avertissement. Une société avait ensuite trois ans pour mettre ordre à ses affaires, de sorte que si au 31 décembre 1923 elle n'était pas solvable sa disparition devenait imminente. Les départements d'assurance du New Hampshire et du Rhode Island, représentés par six inspecteurs, procédèrent donc, au cours du mois d'octobre, à un examen des livres et des affaires de l'Association. Ils trouvèrent que le pourcentage de solvabilité de l'actif en regard du passif était de 80.92%. La société avait par conséquent jusqu'à 1923 pour atteindre 100%. C'est ce qui amena le rajustement de 1920, dont il sera question plus tard.

On a vu que l'Association avait manifesté le désir d'acheter l'immeuble de la **New England Telephone and Telegraph Company**, rue Concord, pour y installer ses bureaux en 1918. Les premières tractations dans ce but avaient été faites avec le gérant local de la compagnie du téléphone. Mais quand vint le moment de passer le contrat d'acquisition, l'administration centrale de la compagnie à Boston se récusait, alléguant que son gérant de Manchester n'avait jamais été autorisé à vendre la propriété et qu'en réalité celle-ci n'était pas à vendre. L'affaire par conséquent tomba à l'eau.

C'est en 1917 que l'Association donna son affiliation au **National Fraternal Congress** et pour la première fois elle fut représentée aux assises annuelles de cette organisation à Chi-

cago par le docteur Brien et Henri Langelier. L'Association donna aussi son adhésion à la Fédération Catholique franco-américaine, et échangea des bons souhaits avec les congrès des Forestiers Franco-Américains, de la Brigade, des Chevaliers de Jacques-Cartier et des Franco-Américains du Connecticut qui, cette année-là, se formèrent en Union des Franco-Américains du Connecticut. Il fut aussi question au cours de l'année de fusionner la vieille Société St-Jean-Baptiste de Manchester, laquelle mourut de sa belle mort quelques années plus tard, et même d'entrer en pourparlers de fusion avec les Forestiers Franco-Américains. Consulté à ce sujet, l'actuaire George Dyre Eldridge fut d'avis qu'avant de parler de fusion, il valait mieux de toute façon fonder une société nouvelle et y transférer les opérations de l'Association. Cette dernière en effet n'avait pas de permis d'opérer dans le Massachusetts, tandis que les Forestiers l'avaient.

Pour la première fois dans son histoire, la ville de Manchester se paie le luxe d'un maire franco-américain dans la personne de Moïse Verrette. Deux villes avoisinantes, Nashua et Lowell, ont aussi pour candidats à la mairie des Franco-Américains: le docteur Migneault, à Lowell, et l'avocat Henri Burque à Nashua. En cette dernière ville, Henri T. Ledoux, ancien directeur général, est nommé maître de poste. Lewiston élit aussi un maire franco-américain, Charles Lemaire. Arthur E. Moreau, de Manchester, est nommé membre de l'état major du gouverneur Keyes. Le 6 mars, les Chambres du Massachusetts donnent une existence légale au Collège de l'Assomption en lui conférant le pouvoir d'accorder le grade de bachelier ès arts, grade reconnu par les universités américaines. Edmond Boisvert est choisi comme inspecteur des licences dans le New Hampshire. L'élection de M. Verrette à la mairie de Manchester traça la voie à cinq de ses successeurs, tous membres de l'Association. Ce furent: George E. Trudel, Arthur E. Moreau, Dr Damase Caron, Me Wilfrid Laflamme et Josaphat Benoit. Leurs portraits à la peinture par Lorenzo de Nevers, Gabriel Guertin et le P. Raphaël Pfisster, O.S.B., ornent les salles de l'immeuble de l'Association. La Cour les SS. Anges, de Westville, célèbre le dixième anniversaire de sa fondation. La Villa Evangeline, de Nashua, donne une soirée au profit des écoles paroissiales. A l'occasion du dixième anniversaire de la consécra-

tion épiscopale de Mgr Guertin, la Haute-Cour adresse à Sa Grandeur la lettre suivante:

"Les directeurs et les membres de l'Association Canado-Américaine, unis de coeur et de pensée avec tous les catholiques de ce beau et florissant diocèse, profitent de la célébration du vingt-cinquième anniversaire d'ordination sacerdotale et du dixième anniversaire de consécration épiscopale de Votre Grandeur, pour lui renouveler l'hommage de leur filial attachement et Lui offrir l'expression de leurs meilleurs voeux.

"Daigne la Providence conserver encore longtemps à la tête de l'Eglise catholique du New Hampshire, le noble et saint évêque qui l'honore de son savoir, de ses vertus et de son zèle apostolique.

"Ad multos et faustissimos annos!" Tel est le voeu, Monseigneur, qu'en ce double anniversaire les directeurs et les membres de l'Association Canado-Américaine sont heureux de déposer aux pieds de Votre Grandeur."

Sa Grandeur répondit à ces bons souhaits dans les termes suivants:

"L'Evêque de Manchester vous remercie bien sincèrement de toutes vos bontés à l'occasion de ses noces d'argent et du dixième anniversaire de sa Consécration épiscopale".

L'ACTION CATHOLIQUE, de Québec, et LE DROIT, d'Ottawa, ont l'amabilité de complimenter l'Association pour la nouvelle apparence de son bulletin, dont Adolphe Robert a repris la direction.

1918

**UNE RAFALE D'AMERICANISATION. — CREATION
D'UNE BIBLIOTHEQUE. — PREMIERE SOUSCRIPTION
POUR LE COLLEGE DE L'ASSOMPTION.**

25 janvier A l'assemblée tenue ce jour, la Commission Permanente prend connaissance d'une lettre signée "Un membre", datée de Beecher Falls, Vermont, le 24 décembre 1917, et reproduite le 5 janvier 1918 par L'INDEPENDANT, de Fall River. Elle était ainsi conçue:

LE CANADO-AMERICAIN annonçait dernièrement que le referendum à propos du fonds de guerre et le 5% à prélever de la caisse des malades pour être versé à la caisse d'administration avait obtenu une majorité.

L'administration a oublié que les intéressés seuls auraient dû voter sur ce transfert de fonds d'une caisse à l'autre. Si je comprends bien tous les membres ont voté tandis que seuls les membres appartenant à la caisse des malades auraient dû voter. Il n'est donc pas surprenant que cette caisse ne soit pas prospère et impopulaire.

Je profite de l'occasion pour remarquer que l'administration répond souvent par des injures aux demandes d'information qu'on leur fait.

Le règlement concernant la représentation à la Cour Suprême ne donne pas justice et à la prochaine convention quelque chose devrait être fait pour remédier à cet état de choses.

- 5 avril** La Haute-Cour décide d'affecter une somme de \$5.00 chaque mois pour l'achat de livres.
- 10 mai** L'Association obtient un permis d'opérer dans l'Etat de l'Illinois.
- 15 mai** L'Association achète de M. Adélard Lambert, au prix de \$3,000, dont \$500 comptant et \$500 payables annuellement, jusqu'à expiration, une collection de livres et de revues comprenant environ 2,000 pièces, toutes se rapportant aux établissements français en Amérique.

9 août L'Association consulte l'actuaire George Dyre Eldridge sur la possibilité d'opérer dans le Massachusetts.

11 octobre Il est constaté que du 24 septembre à date, 70 sociétaires sont décédés, porteurs de \$54,000 d'assurance, emportés par l'épidémie de l'influenza. L'Association décide d'emprunter \$50,000 pour solder les réclamations d'assurance, en donnant comme sécurité collatérale des valeurs déjà en portefeuille, plutôt que de revendre ces valeurs à un prix inférieur au coût d'achat. L'assemblée de la Haute-Cour devant avoir lieu en octobre est supprimée. Un interdit est mis sur le recrutement de nouveaux membres et la tenue d'assemblées.

8 novembre L'interdit sur le recrutement est levé, l'épidémie d'influenza paraissant sous contrôle.

11 décembre Il est décidé de mettre en opération l'assurance infantile à partir du 15 février 1919. La Haute-Cour approuve le programme d'américanisation formulé pour le New Hampshire. A la suite d'une conférence à Manchester, Henri S. Béland, ancien ministre des postes au Canada et prisonnier de guerre des Allemands avec 1001 jours en prison, est fait membre d'honneur de l'Association.

* * *

✓ C'est Theodore Roosevelt, ce "barbare très intéressant" comme le définissait J. Ernest-Charles dans la REVUE BLEUE, qui lança la formule: One country! one flag! one language!

✓ Cette formule fut reprise le 3 avril 1918, lorsque le secrétaire de l'Intérieur, Franklin D. Lane, convoquait à Washington une réunion des gouverneurs et des présidents des comités de sécurité publique, afin de jeter les bases d'un programme d'américanisation, devant unifier dans un même sentiment d'amour et de loyauté envers la République, les éléments hétérogènes qui composent la grande nation américaine. Considérant que le premier pas à faire dans la voie de l'américanisation était d'établir un parler commun, il fut décidé que la langue nationale du pays, l'anglais, devra être enseignée non seulement à tous les enfants en âge de fréquenter l'école, mais même aux adultes d'origine étrangère.

De retour dans leurs Etats respectifs, les gouverneurs et les présidents des comités de sécurité publique se mirent immédiatement à l'oeuvre et confièrent à des comités spéciaux le soin de mettre à exécution le programme d'américanisation élaboré à Washington par le **"United States Bureau of Education"**. A partir de ce moment, une rafale d'américanisation passa sur le pays. Dans certains Etats, elle balaya tout. Ailleurs, l'on réussit à sauver quelques vestiges de libertés culturelle. Sous la rubrique **"Curbing Parochial Schools"**, le journal THE CHRISTIAN SCIENCE MONITOR annonça en mai que l'on soumettrait aux électeurs du Michigan, au mois de novembre prochain, un amendement à la Constitution visant pratiquement à la suppression des écoles paroissiales. Le même journal, vers la même époque, rapportait que par ordre de la Commission de la sécurité publique du Minnesota, toutes les écoles paroissiales et privées de cet Etat devront abolir l'enseignement des langues étrangères et faire de l'anglais le seul medium d'instruction. De son côté, le Bureau de l'Instruction publique du Connecticut décréta que tous les livres en usage dans les écoles de cet Etat devront être en langue anglaise et que l'emploi de tout manuel, fascicule, revue ou journal écrit ou imprimé dans une langue étrangère quelconque est prohibé. Dans l'Iowa, le gouverneur lança une proclamation interdisant l'enseignement et même la prédication en langues étrangères. Au Massachusetts, Alexandre Whiteside, président du comité d'américanisation, déclara que l'américanisation ne comporte pas la suppression des journaux en langues étrangères, mais que c'était l'intention du comité de faire tout en son pouvoir pour encourager l'enseignement de l'anglais et l'usage de la langue anglaise comme moyen de communication. Le PROVIDENCE VISITOR, organe du diocèse de Providence, crut le moment opportun pour appuyer du pouce sur le plateau de la balance en disant: "bien qu'il puisse exister, dans le diocèse de Providence, à cause des exigences du temps, des paroisses françaises, italiennes, portugaises, polonaises et syriennes, il n'y a pas lieu d'arguer de ce fait que l'Eglise catholique admet l'argument souvent présenté que la langue et la foi sont indissolublement liées". Dans le New Hampshire, le Comité d'américanisation présidé par Frank S. Streeter, fit adopter par les Chambres la législation suivante, savoir:

1. Que dans l'instruction des enfants de toutes les écoles y compris les écoles privées, en lecture, écriture, épellation, arithmétique, grammaire, géographie, physiologie, histoire, gouvernement civil, musique et dessin, la langue anglaise doit être employée exclusivement au double point de vue de l'enseignement et de l'administration générale;
2. L'usage exclusif de l'anglais au double point de vue de l'enseignement et de l'administration générale n'a pas pour objet de prohiber les exercices religieux dans une autre langue que l'anglais dans les écoles privées;
3. Une langue étrangère peut être enseignée dans les écoles élémentaires pourvu que le cours d'étude (ou son équivalent) déterminé par le département de l'Instruction publique du New Hampshire dans les matières primaires anglaises, à savoir la lecture, l'écriture, l'épellation, l'arithmétique, la grammaire, la géographie, la physiologie, l'histoire, le gouvernement civil, la musique et le dessin, ne soit pas abrégé, mais enseigné conformément aux lois d'Etat.

Ce *modus vivendi* reçut la sanction de Mgr Guertin.

A Québec, l'attitude de l'Évêque de Manchester provoqua un haussement d'épaules. Que serait-il arrivé en effet si l'évêque avait riposté par un "non" énergique et péremptoire à la législation projetée en annonçant sa détermination d'aller, si nécessaire, jusqu'en Cour suprême des Etats-Unis pour combattre cette législation, s'appuyant sur la Constitution américaine qui pourvoit que le "Congress shall make no law respecting an establishment of religion, or prohibiting the free exercise thereof; or abridging the freedom of speech, or of the press, or the right of the people peaceably to assemble", etc. Le Procureur général d'un Etat de la Nouvelle-Angleterre émettait un jour l'opinion qu'il doutait fort de la constitutionnalité de toute loi interdisant ou limitant l'enseignement d'une langue étrangère dans les écoles privées maintenues par la générosité de groupes confessionnels. Quoi qu'il en soit, à une assemblée de la Haute-Cour, à laquelle assistaient deux représentants du Comité d'américanisation du New Hampshire, l'abbé Beaudé, assistant chapelain général, dit tout haut ce que chacun pensait tout bas:

"Ce n'est pas tout de nous assurer que vous ne voulez pas que le français ni qu'aucune langue propre aux divers groupements ethniques soit bannie de nos écoles confessionnelles. Si d'autre part vous chargez le programme

scolaire d'une si grande multiplicité de matières à être enseignées en anglais seulement, où prendrons-nous le temps de glisser le français au milieu de tout cela? Les heures de classe sont limitées, et limitée aussi est la capacité réceptive du cerveau de nos enfants. Comment pourront-ils absorber le français s'ils sont déjà saturés de notions purement anglaises? Et quelle affection garderont-ils pour le français, langue de leurs pères, si, dans ces années premières où les impressions sont si vives, où l'âme de l'enfant est si malléable, l'on agit de façon à leur faire croire que la langue française n'importe pas, que ce n'est qu'une superfétation, une chose de luxe dont on peut se passer? Vous nous dites que vous voulez que le français soit enseigné? Pour Dieu, Messieurs, laissez-nous en le temps et la faculté. Nous ne voulons pas l'enseigner à la dérobée, fenêtres et portes closes, en nous cachant comme on se cache pour faire une mauvaise action; nous voulons l'enseigner ouvertement, officiellement, en nous en faisant gloire, de par un droit qui n'a pas été écrit de main d'homme, et qui est gravé en caractères indélébiles au fond de notre cœur et qui s'appelle le droit naturel. Vous le voulez aussi? Encore un coup, laissez-nous alors équilibrer les programmes d'études de façon que la justice naturelle soit sauvegardée, de façon que vos promesses loyales ne soient pas un leurre, et que nos légitimes revendications ne se heurtent pas non plus à une impossibilité pratique."

Au cours de la même assemblée, l'Association donna son adhésion au mouvement d'américanisation dans le New Hampshire, en indiquant qu'elle avait le devoir de coopérer avec l'Évêque et l'autorité civile dans la poursuite du bien commun. De son côté, l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique, par son secrétaire Elie Vézina, déclara qu'elle était satisfaite du *modus vivendi* si l'Association Canado-Américaine l'était aussi.

Le premier congrès de la Fédération Catholique Franco-Américaine, fondée en 1917, fut tenu à Fitchburg les 3 et 4 février, sous la présidence du docteur Auguste Brien. Trente-cinq délégués étaient présents représentant la Brigade des Volontaires Franco-Américains, l'Association Canado-Américaine, l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique, les Chevaliers de Jacques-Cartier, les Forestiers Franco-Américains. La principale, pour ne pas dire l'unique décision prise par le congrès, fut de lancer une souscription de \$50,000 au profit du Collège de l'Assomption, de Worcester. La campagne, sous la direction de Joseph Lussier, de Holyoke, devait durer

du 16 au 24 juin. Environ \$65,000 furent recueillis et versés au collège. Les cours et villas de l'Association Canado-Américaine, la Haute-Cour aidant, contribuèrent la somme de \$500 au montant total. A la fin du congrès, la Fédération procéda à l'élection d'un Bureau composé comme suit: docteur Auguste Brien, Elie Vézina, Rodolphe Boucher, Wilfrid J. Mathieu, docteur C. H. Boucher, Henri T. Ledoux, J. E. Bernier, A. H. Quessy, Joseph Lussier, J. A. Favreau. Le congrès avait été précédé d'une séance publique au cours de laquelle l'abbé Henri Beaudé avait prononcé une remarquable conférence sur "la déportation des Acadiens". Les délégués de l'Association au congrès étaient le docteur Auguste Brien, Henri Langelier, J. A. Boivin, J. E. Bernier, Adolphe Robert, J. E. Lachance, les abbés L. J. A. Doucet et Henri Beaudé, Wilfrid Lessard et J. E. Laforce.

La décision la plus importante prise à l'assemblée trimestrielle de la Haute-Cour, le mercredi, 15 mai, fut celle de l'achat de la Collection Lambert, comprenant plus de 2,000 volumes ayant trait à l'histoire de notre race en Amérique ou ayant pour auteurs des Canadiens-Français. L'histoire de la Collection Lambert n'est ni longue, ni compliquée, lisons-nous dans le bulletin du temps. Elle peut se résumer en quelques lignes. Adélard Lambert, demeurant aux Etats-Unis depuis sa plus petite enfance, était un marchand de thé pour le compte d'une maison de commerce de Manchester. Il était de ceux pour qui les livres sont plus qu'un divertissement, une véritable passion. Dans l'exercice de ses fonctions de commerçant, en colportant son thé de maison à maison, il avait trouvé le moyen de dénicher une foule d'ouvrages aujourd'hui introuvables en librairie. Que de fois parti le matin avec sa cargaison de marchandises, il revenait le soir avec sa voiture pleine de livres. De plus, il n'est guère paru un seul ouvrage canadien-français depuis trente-cinq ans qu'il n'en ait acheté un exemplaire. A son modeste foyer, les revues s'entassaient en même temps que les livres. A force d'amasser et de compiler, M. Lambert se trouvât un beau jour en possession d'une collection évaluée à plusieurs milliers de dollars. Advenant sa mort soudaine, que deviendraient tous ces volumes, toutes ces séries de revues, réunis avec tant de peine et au prix de tant d'argent? L'abbé Henri Beaudé dira plus tard de cette collection: "Il y a là des spécimens d'édi-

tions très rares, des bouquins introuvables ailleurs, et des pamphlets très anciens et très importants pour notre histoire religieuse et politique." De son côté, Son Excellence Mgr Georges Courchesne, aujourd'hui archevêque de Rimouski, mais en séjour en Nouvelle-Angleterre en 1918, écrira: "Je ne suis qu'un hôte de mes frères franco-américains, et je ne songe pas à leur donner une leçon. Il me sera bien permis de les féliciter de l'effort qu'ils font pour tenir à la portée de leurs chercheurs des trésors d'histoire nationale comme en contient la Collection Lambert". Cette collection fit aussi l'objet d'une étude d'un universitaire américain, Edward B. Ham, dans MODERN LANGUAGE NOTES. Enfin, Adolphe Robert lui consacra un article élaboré, en même temps qu'il traça une biographie de Adélarde Lambert dans LES CARNETS VIATORIENS. Cette bibliothèque, depuis augmentée du double, est évaluée à \$35,000 par un expert en canadienne, le libraire Ducharme, de Montréal. Une Commission des Archives, présidée par l'abbé Adrien Verrette, assisté de Adolphe Robert, le juge Emile Lemelin, l'avocat Ernest R. D'A-mours, le docteur Gabriel Nadeau, de Rutland, et J. Ernest Laforce, de Québec, pourvoit à sa conservation. Un tableau à la peinture de Adélarde Lambert, par Lorenzo de Nevers, don de Malvina Martineau, de Los Angeles, orne les salles où est conservée la collection.

Le 23 juin, la colonie franco-américaine, de Concord, célébrait les Noces d'Or de la plus ancienne de ses sociétés, l'Association Canadienne-Française, affiliée à l'Association Canado-Américaine, ainsi que les Noces d'Argent sacerdotales de l'abbé Georges A. Demers, curé. Le docteur Brien assistait à ces fêtes, accompagné de Charles Pelissier, Nazaire Isabelle, Noé F. Phaneuf et Délia Gagnon, les seuls survivants des fondateurs de l'Association Canadienne-Française de Concord. Un vieux citoyen de l'endroit fit appel à ses souvenirs et rappela que l'Association Canadienne-Française fut fondée le 8 avril 1868. Son premier président fut Frank Labonté; le second, James McCauley, le troisième Nazaire Isabelle. C'était l'époque où Ferdinand Gagnon bataillait ferme par la plume et par la parole pour la conservation de la langue et des traditions. Gagnon se trouvait alors à Concord, mais il ne fit jamais partie de l'Association Canadienne-Française. Son père cependant en était. Il y appartint pendant plusieurs années. "On s'aimait alors, dit le vieillard de qui nous te-

nous ces renseignements, on avait hâte d'être rendus au mardi pour nous retrouver dans notre petite salle et causer des choses qui nous tenaient tant au coeur. Je voudrais être encore de ce temps-là, il me semble qu'on était plus patriote qu'aujourd'hui." Bien que nous n'ayons pas de renseignements positifs à ce sujet, il semble que c'est au sein de la société que germa l'idée d'une paroisse séparée pour les Canadiens-Français de Concord. L'évêque était bien consentant, mais à une condition; il voulait que les Canadiens-Français se rendissent responsables pour l'achat du terrain où devait s'élever la future église. Or, ce terrain était évalué à \$11,000. Quand vint le moment de signer l'acte d'achat, trois Canadiens se présentèrent pour endosser de leur responsabilité le billet promissoire contracté par la future paroisse: ces trois Canadiens étaient Emery Lapierre, Alphonse Venne et Nazaire Isabelle.

La chronique de 1918 signale la mort du docteur Omer Larue, de Putnam. C'était une figure quasi-légendaire dans les annales franco-américaines. Les habitués des conventions nationales d'autrefois se rappellent encore avec quel feu, quelle émotion, nous pourrions dire avec quelle passion il revendiquait pour les nôtres le droit de parler leur langue et de l'enseigner à leurs enfants. C'est lui qui, à la convention de Rutland en 1886, avait prononcé l'éloge de Ferdinand Gagnon. Il en avait été le collaborateur à l'ancien TRAVAILLEUR. Son discours au congrès de Springfield en 1901 est resté dans la mémoire des survivants de cette époque.

"Nous avons eu de nombreux congrès, disait-il; lisez l'histoire de ces congrès, vous y verrez qu'à chaque fois que nous nous sommes réunis, nous avons dû entendre une longue liste de plaintes... Tous ces congrès ont exprimé par des résolutions, adoptées à l'unanimité, qu'il était de notre intérêt national et religieux d'être desservis par des prêtres de notre origine, et que partout où la chose était possible, nous devions établir des congrégations franco-américaines et bâtir des écoles où l'on enseignerait à nos enfants la religion de leurs pères, les sciences élémentaires et la connaissance du français et de l'anglais. C'étaient là le voeu et la volonté des nôtres. Pourquoi, après tant d'années, voyons-nous encore l'exposé des mêmes griefs? Comment se fait-il que dans cette religion toute d'amour et de justice, l'on entende encore les plaintes des opprimés?..."

Un autre décès à signaler fut celui de l'abbé Frédéric Audet, fondateur de la paroisse St-François-Xavier, de Wi-

nooski, en 1868. Le P. Hamon lui consacra une page émue dans son ouvrage sur les Canadiens-Français des États-Unis, lorsqu'il décrit la scène de la vente des bancs dans une église qui n'existait pas encore. Dans les cours et villas de l'Association, l'on vit, au cours de l'année, le P. Louis Lalande, Jésuite, donner une conférence sous les auspices de la Villa des Alliées, de Manchester, devant un auditoire de 1200 personnes. Il avait pris pour sujet: le comte Albert De Mun. Toutes les recettes de la conférence furent versées aux pauvres. Autres conférences sous les auspices de la Cour Saint-Georges par J. E. Laforce, représentant du Gouvernement canadien à Manchester, l'avocat Wilfrid J. Lessard, l'avocat J. E. Lachance. Le premier décoré de la Légion d'Honneur de l'Association Canado-Américaine fut Georges Chartrain, de Manchester; le second, Hilaire Girouard, de Manville; le troisième, Alfred Canuel, de Lewiston. Adolphe Robert publia dans LA REVUE CANADIENNE un travail sur Pamphile Lemay et Blanche Lamontagne; dans LE DEVOIR, un portrait du sculpteur Lucien Gosselin; dans la REVUE NATIONALE, de Montréal, une étude sur la Fédération Catholique Franco-Américaine. Devant les ravages causés au sein de la société par l'épidémie de l'influenza, à la vue de ces convois funèbres qui s'acheminent vers les cimetières, il écrivit ces SUPPLICATIONS que le P. Louis Lalande, prédicateur à ce moment-là d'une retraite à Manchester, récitera un soir devant le Saint-Sacrement exposé:

Sur un mode évangélique

SUPPLICATIONS

"Seigneur, descend avant que mon fils ne meure." — Ces paroles de l'officier royal de Capharnaüm, nous vous les adressons dans notre profonde misère, ô Maître, car votre malédiction s'est appesantie sur nous, et ceux que nous aimons s'en vont dans les bras de la mort éternelle.

* * *

"Maître, nous périssons! Sauvez-nous!" — Sur le lac Gérasa, la tempête s'était élevée pendant que vous dormiez à la poupe. Les vagues écumaient sous le vent hurlant, le tonnerre grondait dans la nue sillonnée d'éclairs et la barque allait sombrer. Mais vous vous êtes dressé, ô Maître, pour commander le calme aux éléments déchaînés. Ainsi, Seigneur, le vent du malheur souffle sur nous et de sombres théories s'acheminent vers les cimetières. Faibles devant

le péril de mort, nous vous criions comme vos disciples sur le lac Gêrasa: Seigneur, sauvez-nous, nous périssons.

* * *

"Ma fille se meurt, peut-être même est-elle déjà morte; mais venez, étendez votre main sur elle et elle sera guérie, ou même si elle est morte, elle vivra." — Nous n'espérons pas, Seigneur, que votre main divine s'étendra sur nos chers disparus et que vous leur direz comme à la fille de Jaïre: "Talitha cumi—Lève-toi." Mais nous vous supplions à genoux, au nom de nos malades et de nos mourants cloués sur un lit de souffrance et d'agonie, pour que vous leur ordonniez, ainsi qu'au paralytique: "Lève-toi, prends ton lit et marche!"

* * *

"Seigneur, si vous le voulez, vous pouvez me guérir." — Nous avons nous aussi, ô Maître, la foi du lépreux. N'est-ce pas assez de veuves en deuil, d'orphelins sans soutien, de mères torturées au plus intime de leurs sentiments maternels? Arrêtez votre courroux, ô Dieu redoutable, car nous le savons, d'un geste, vous pouvez mettre un frein à l'horrible fléau.

* * *

"Seigneur, fils de David, ayez pitié de moi", suppliaient la Cananéenne et l'aveugle de Jéricho. C'est la prière que l'on entend partout, ô Maître, en ces jours de deuil et d'angoisse. Elle vibre à peine sur les lèvres pâlies des agonisants, mais elle éclate déchirante autour des cercueils se succédant sans répit dans vos temples, plaintive dans les chants liturgiques, sereine et confiante dans le coeur de ceux qui ont le bonheur de croire en Vous.

* * *

"Seigneur, si vous eussiez été ici, mon frère ne serait pas mort," soupirait Marthe, la soeur de Lazare. Nous le confessons, ô Dieu vengeur, si les hommes ne vous avaient banni de leurs cités, de leurs lois et de leurs foyers, votre droite ne les aurait pas frappés sans miséricorde. Mais vous vous éloignez d'eux à cause de leurs crimes, et vous les punissez dans leurs affections terrestres.

* * *

O Christ, quand vous parcouriez jadis les routes de la Judée et de la Samarie, vous daigniez vous pencher sur les miséreux, les infirmes, les mourants pour les guérir et les apaiser. Au souvenir de tous ces bienfaits, nous espérons, Seigneur, en votre clémence infinie, et nous soupirons après la parole qui consola la veuve de Naïm: "Ne pleure plus!"

L'épidémie d'influenza avait enlevé à l'Association 163 membres, assurés pour \$135,500. Elle avait été plus désastreuse que la guerre.

1919

LES EFFETS DE LA RAFALE D'AMERICANISATION ET COMMENT ON Y A PARE

24 janvier Réouverture des tractations pour l'achat des propriétés New England Telephone and Telegraph Company, Club Jolliet, Cour St-Georges et restaurant Baldwin.

12 février W. G. Dupont, de Berlin, est nommé membre de l'état-major du gouverneur Bartlett et directeur de la banque Guaranty Trust, de Berlin.

21 février La Haute-Cour décide d'amender la charte de l'Association à l'effet d'approprier \$50,000 pour l'achat d'un immeuble.

28 février L'Association donne son adhésion à la Ligue du Ralliement français en Amérique, récemment fondée, et verse une souscription de \$25 pour lui venir en aide.

23 avril J. E. Lachance, avocat-conseil, est nommé commissaire des incendies de la ville de Manchester; Henri Langelier, secrétaire général, commissaire des parcs; le docteur Damase Caron, médecin général, surintendant de l'hôpital du comté de Hillsborough; Wilfrid J. Lessard, membre du Bureau d'éducation de l'Etat du New Hampshire.

9 mai L'Association s'oppose à l'adoption d'un projet présenté à la Législature du Massachusetts obligeant les sociétés à tenir leur comptabilité en anglais et à publier dans cette langue les amendements apportés aux statuts.

13 juin L'avocat-conseil émet l'avis que l'Association ne peut destituer un membre qui s'est mis hors de l'Eglise s'il était reconnu comme catholique au moment de son admission.

30 juillet La Haute-Cour décide de déposer dans une banque canadienne les argents provenant des mem-

bres canadiens, de payer à même ce dépôt toutes les réclamations faites par eux et de placer le surplus, une fois les réclamations soldées, sur obligations canadiennes. Il est en outre décidé que les femmes ayant recruté cent membres ont droit d'être déléguées aux conventions.

15 août La Haute-Cour reçoit une invitation d'assister à la convention des Franco-Américains du Connecticut, à New Haven, les 15 et 16 septembre, et à celle des Forestiers Franco-Américains, à Springfield, en septembre. Joseph Francoeur et Adolphe Robert sont nommés délégués à cette dernière convention.

5 septembre Ouverture de la première cour de l'Association dans l'Illinois sous le vocable de Cour Pierre Ménard No 310, avec la collaboration de MM. Dupont, Bachand-Vertefeuille et Fortin.

29 octobre L'Association ouvre une liste de souscriptions pour l'oeuvre de sa bibliothèque. Mgr Guertin verse le montant de \$100; l'abbé L. J. A. Doucet \$50; la Villa des Alliées No 300 \$150, etc. Un poste de la Légion américaine ayant été fondé sous le nom de William F. Jutras, la Haute-Cour présente un drapeau au nouveau poste.

12 décembre L'Association obtient un permis d'opérer du département des assurance du Dominion à Ottawa, après avoir déposé comme garantie auprès du Surintendant la somme de \$10,000.

* * *

Devant la rafale d'américanisation qui continua de souffler sur le pays en 1919, les Franco-Américains réussirent à organiser une résistance effective, et ce, dans certains cas, avec l'appui même de l'épiscopat de langue anglaise. Nous avons vu au chapitre précédent que l'Association Canado-Américaine, à la suite de Mgr Guertin, avait approuvé le *modus vivendi* adopté dans le New Hampshire, parce que les écoles restaient en somme sous la direction diocésaine et que le français y gagnait un *status officiel*, privilège qui ne lui était pas concédé sous l'ancienne loi. Dans un article à la REVUE NATIONALE, de Montréal, Henri d'Arles (l'abbé Henri Beaudé) précisa:

“Théoriquement, ce *modus vivendi* est acceptable. L'autorité diocésaine, qui était partie contractante, ne l'eut jamais ratifié, signé et imposé, s'il eut méconnu le droit naturel, et si nos inaliénables privilèges n'y eussent été spécifiés. Mais un *modus vivendi* n'est pas une entité abstraite et destinée à rester dans la catégorie de l'idéal; il est fait en vue de la pratique, et la pratique est la pierre de touche qui en fera éclater la vertu ou le défaut. C'est pourquoi, tant que le système proposé n'aura pas subi la longue épreuve de la réalisation et de l'adaptation concrètes, mieux vaut s'abstenir de se prononcer d'une façon absolue à son sujet.”

Et l'abbé Beaudé en appelait au jugement de Jules Cambon qui disait avec profondeur: “Il y a dans toutes les lois un point où il faut s'en remettre aux individus qui les appliquent.”

Dans d'autres Etats de la Nouvelle-Angleterre, il semble qu'il y eut diversité de direction de la part de l'épiscopat, à l'endroit du mouvement d'américanisation. Dans le Massachusetts, ce furent les projets de loi Jackson et Chamberlain. Le cardinal O'Connell, sans se mettre directement en cause avait dit, lors de la dédicace d'une nouvelle église franco-américaine à Everett: “Dans ce pays, moins que partout ailleurs, il n'est nul besoin de supprimer les instincts et les traditions que les races ont apportés ici. Au contraire, ces traditions, ces instincts doivent recevoir assez de latitude pour exercer leur influence naturellement bienfaisante. La langue, le tempérament, les dons et facultés variés qui sont distribués à la race humaine doivent être cultivés et consolidés pour la plus grande gloire de Dieu”. Mais s'il s'en tint à cette déclaration de principe, le Cardinal O'Connell envoya son surintendant diocésain, l'abbé Hickey, à l'audience publique au sujet du projet de loi Jackson. Sur les 600 personnes présentes à l'audience, 90 pour cent étaient des Franco-Américains. Et là, l'abbé Hickey ne mâcha pas ses mots. Il dit que l'Etat n'avait pas besoin de mettre le nez dans les écoles privées qui ne reçoivent pas un sou de subvention de la caisse publique, d'autant plus que ces maisons d'éducation font de bons citoyens et que l'étude des langues étrangères dans ces écoles était plutôt un avantage qu'autrement. Henri Achin, de Lowell, vétéran franco-américain de la Législature, se fit le porte-parole de ses compatriotes: “Ce bill, M. le président, dit-il, s'attaque à la racine même du patrimoine naturel de plusieurs races qui constituent notre peuple cosmopolite, il leur enlève-

rait des droits et privilèges distincts qui ajoutent à leur valeur comme Américains plutôt qu'à la diminuer et c'est pourquoi nous sommes ici pour nous y opposer". Dans le Vermont, Mgr Rice protesta dans une lettre à un sénateur de cet Etat, lettre rendue publique par le récipiendaire. Après avoir déclaré que ce projet de loi n'était inspiré ni par le patriotisme ni par l'intérêt que l'on porte à l'éducation, mais par le socialisme, en ce sens qu'il enlève au père les droits essentiels qu'il a en ce qui touche l'éducation de son enfant, après avoir rappelé le rôle joué par les écoles paroissiales du Vermont, l'Evêque concluait: "Je ne suis pas d'origine française, mais j'ai vécu d'heureuses années en contact intime avec les Canadiens; je les connais bien, aussi je les aime et je les admire pour leurs hautes qualités. Aussi bien, au nom de l'américanisme vrai et du patriotisme sincère, j'élève ma voix pour protester contre cette manière ingrate et aveugle de traiter les loyaux Canadiens-Français du Vermont". Dans le Rhode Island, le PROVIDENCE VISITOR, organe de l'évêché, émit l'opinion que l'américanisation était d'un intérêt pratique pour l'Eglise, en ce sens qu'elle visait à l'unification des langues. L'Evêque du diocèse de Portland se montra également favorable au mouvement. Enfin, l'Evêque du diocèse de Hartford déclara qu'il n'avait jamais été consulté sur la question de l'enseignement des langues dans les écoles privées. Tout le monde attendait une déclaration générale de l'épiscopat. Elle fut formulée dans la ECCLESIASTICAL REVIEW par Mgr Philip R. Mc Devitt, évêque de Harrisburg. Elle se résumait à ceci: "La tactique consistant à reconnaître le contrôle par l'Etat tout en réfrénant, en restreignant et en réglementant au préalable les dangers susceptibles de se présenter après l'adoption du contrôle, semble à mon propre jugement, être la tactique la plus sage et la meilleure pour la protection de nos intérêts d'éducation." Chez les Franco-Américains, le mouvement d'américanisation eut un effet tout autre que celui anticipé par les américanisants. En douze mois, à la suite d'habiles campagnes, ils souscrivirent \$800,000 pour les oeuvres des paroisses, en particulier pour les écoles. Qu'on en juge par cette liste: St-Jean-Baptiste, de Pawtucket, \$96,300; paroisse Notre-Dame, de Central Falls, \$80,000; paroisse St-Louis, de Woonsocket, \$52,000; paroisse du Précieux-Sang, de Woonsocket, \$100,000; paroisse Ste-Famille, de Woonsocket, \$44,000; paroisse Notre-Dame des Victoires, de Woonsocket,

cf. 164-165 ✓

\$70,000; paroisse St-Joseph, d'Attleboro, \$26,000; paroisse Ste-Anne, de Fall River, \$104,000; paroisse de No. Adams, \$76,000; paroisse du St-Sacrement, de Fall River, \$35,000. Ajoutons à cela que l'année précédente, près de \$65,000 avaient été prélevés pour le Collège de l'Assomption. Cette liste est loin d'être complète malheureusement. Le mouvement d'américanisation donna aussi naissance à la Ligue du Ralliement français en Amérique, fondée à Boston le 23 janvier et dirigée par un comité comprenant les curés G. A. Rainville, Salem, J. J. Richard, Nashua, J. S. Fortin, Woonsocket, Camille Villiard, Woonsocket, l'abbé Henri Beaudé, Manchester, l'abbé A. O. Poirier, Manchester, l'abbé Hormidas Tétréault, Nashua. Dans le manifeste initial de la Ligue, il était dit:

"L'heure est grave pour tous les Français d'Amérique. Nous sommes menacés dans nos intérêts les plus chers. Le problème qui se pose devant nous peut se définir à l'aide des mots célèbres: Etre ou ne pas être. Un vaste mouvement d'anglicisation par l'école se prépare: en certains milieux, il est déjà lancé. La vague d'assaut s'en vient, et ses larges ondulations balayeront, si nous n'y prenons pas garde, le trésor sacré de notre langue maternelle. C'est au nom d'un sophisme que se fait cette campagne: sous prétexte de nous américaniser, l'on veut nous frapper de mort; et jamais peut-être le noble mot de patriotisme n'aura été davantage profané, car il sert ici à couvrir un plan qui est la négation pure et simple de ce sentiment."

L'un des premiers gestes de la Ligue de Ralliement fut d'inviter Henri Bourassa, directeur du DEVOIR, de Montréal, à donner une conférence à Manchester sur la langue française et la civilisation américaine, devant un auditoire de plus d'un millier de personnes réuni à la salle Ste-Cécile, le 6 mai. "Vous seuls aux Etats-Unis, dit-il, et nous au Canada pouvons faire bénéficier l'Amérique de la civilisation française". La venue du directeur du DEVOIR provoqua un échange de correspondances aigres-douces entre le docteur Gustave Lafontaine et l'abbé Henri Beaudé. Le docteur Lafontaine protesta contre la visite de M. Bourassa, parce qu'il voyait en lui un adversaire de Sir Wilfrid Laurier. L'abbé Beaudé répondit en faisant naturellement l'éloge du visiteur. Ce à quoi le docteur Lafontaine rétorqua par une lettre d'un ton plus que douteux, dont on jugera par cette simple citation: "J'admets, M. Pince-sans-rire, que je ne manie pas la plume en écrivain

comme Henri d'Arles, protégé de Laurier, comme un aumônier d'orphelinat qui n'a que faire que de bailler aux corneilles et faire sa prose malsaine, ou encore comme un moine défroqué." Passons vite . . . La Ligue de Ralliement exerça son action par la publication de tracts, sur les sujets suivants: LE FRANÇAIS DANS LE CONNECTICUT, par Henri d'Arles; LE FRANÇAIS DANS NOS ECOLES, par Henri d'Arles; LA LANGUE FRANÇAISE ET LE CHRISTIANISME, par Mgr Guertin; LA RECONSTRUCTION SOCIALE, étude publiée par le Conseil national catholique de guerre sous la signature des évêques Muldoon, de Rockford; Schrembs, de Toledo; Hayes, de Tagaste; Russell, de Charleston; LE FRANÇAIS DANS LE NEW-HAMPSHIRE, abbé Henri Beaudé; NOS LEGITIMES ASPIRATIONS, abbé Georges Courchesne; PARLONS-NOUS UN PATOIS?, Louis-Arthur Richard; DES JUSTES LIMITES A L'ACTION DE L'ETAT, par le Cardinal O'Connell; UNE INTERESSANTE HISTOIRE, abbé D. M. A. Magnan; LA RACE FRANÇAISE, abbé D. M. A. Magnan; LA PAROISSE FRANCO-AMERICAINE, abbé D. M. A. Magnan; LA LANGUE FRANÇAISE, abbé D. M. A. Magnan. Il se peut que cette liste ne soit pas complète, mais il ne s'en manque guère.

Le sujet de l'américanisation et celui de la naturalisation fournirent le thème principal des délibérations du deuxième congrès de la Fédération Catholique Franco-Américaine tenu à Worcester les 23 et 24 février. Le docteur Auguste Brien présidait. L'Association y avait comme représentants, outre le docteur Brien, J. E. Bernier, l'abbé Henri Beaudé, l'abbé Georges Courchesne, Henri Langelier, J. A. Boivin, J. E. Lachance, J. E. Laforce et Adolphe Robert. La veille de l'ouverture du congrès, un grand concert fut donné par Irène Boucher et par le chœur des élèves du Collège de l'Assomption sous la direction du docteur A. J. Harpin. Deux conférences furent prononcées, l'une par Marguerite Clément, agrégée de l'Université de Paris, sur le sujet "La race française et franco-américaine, hier, aujourd'hui et demain"; l'autre par le capitaine Roth, attaché à la Mission française de Washington. Des messages furent adressés à Sa Sainteté Benoit XV, au président Wilson, au gouvernement français, ainsi qu'à Lady Laurier, à l'occasion de la mort de Sir Wilfrid Laurier. Les résolutions adoptées par le congrès, touchant l'américanisation et la naturalisation, furent les suivantes:

Il est arrêté:

1. Que la Fédération Catholique Franco-Américaine admet que la connaissance de la langue anglaise peut favoriser une plus intime union politique, sociale et économique entre les divers groupes qui forment la nation américaine.
2. Que la Fédération Catholique Franco-Américaine n'admet pas cependant que cette union exige l'abandon de la langue maternelle et des qualités ethniques de ces mêmes groupes;
3. Que la Fédération Catholique Franco-Américaine soutient même que la conservation de la langue maternelle et des qualités ethniques ne peut qu'être utile à la culture intellectuelle et morale, et augmenter la valeur civique et économique des divers éléments de la nation;
4. Qu'en conséquence la Fédération Catholique Franco-Américaine s'inscrit en faux contre toute tentative de supprimer et de restreindre l'usage et l'enseignement des langues autres que la langue anglaise dans la famille, à l'école ou dans la presse;
5. Que la Fédération Catholique Franco-Américaine engage ses membres à employer tous les moyens légitimes à leur disposition pour empêcher le projet dit d'américanisation de dévier de ses fins raisonnables;
6. Que la Fédération Catholique Franco-Américaine suggère comme moyen d'action pratique: (a) de se servir de l'influence des chefs et des groupements franco-américains pour agir par la persuasion auprès des chefs et des groupes politiques et industriels au bénéfice des principes ci-dessus énoncés; (b) de recommander à ceux des nôtres qui ne savent pas assez l'anglais d'en compléter leur connaissance par la fréquentation des cours spéciaux qui s'organisent à cette fin.

En ce qui concerne la naturalisation, le congrès recommandait l'organisation de comités permanents de naturalisation et engageait les citoyens par droit de naissance ou de naturalisation à s'inscrire fidèlement sur les listes électorales et à exercer leur droit de suffrage à chaque élection. La Fédération s'engageait également à combattre les idées anti-sociales, notamment le bolchévisme, par le tract, la conférence et le journal. Ceci venait en conformité avec un travail présenté au congrès par l'abbé J. J. Richard, de Nashua, président de la Ligue de Ralliement. Les officiers de la Fédération élus à ce congrès furent Henri T. Ledoux, Nashua, Léonidas Pouliot, Central Falls, André Côté, Fitchburg, Wilfrid J. Ma-

thieu, Woonsocket, Me J. A. Boivin, Manchester, le docteur Auguste Brien, Manchester, le docteur Charles Boucher, Central Falls, le docteur Alfred H. Quessy, Fitchburg, Elie Vézina, Woonsocket, et J. A. Favreau, Boston.

L'année 1918 marque l'admission dans l'Association des enfants des membres, groupés dans une caisse d'assurance infantile. Il s'agissait d'un système d'assurance à terme en vertu duquel, au décès d'un assuré avant l'âge de 16 ans, les héritiers touchaient une somme maximum de \$250, \$500 ou \$1000, suivant le taux de la contribution mensuelle.

Rajustements

1920

LA SOCIÉTÉ DÉCRETE UN RAJUSTEMENT DE TAUX RADICAL

2 janvier De passage au bureau pour vérifier le portefeuille des obligations détenues par la société, John J. Donahue, commissaire des assurances du New Hampshire, déclare qu'il ne peut permettre à la Haute-Cour de contracter des emprunts des caisses d'assurance et de maladie pour subvenir aux besoins de la caisse d'administration.

9 janvier Vu que l'Association a obtenu un permis fédéral du département des assurances à Ottawa, le dépôt de \$5,000 auprès du gouvernement provincial est retiré et l'Association paiera dorénavant l'honoraire provincial seulement.

14 janvier Les Belges, Alsaciens, Lorrains sont admissibles dans l'Association.

6 février Une recette brute de \$514.43 est réalisée par les cours et villas de Manchester par l'organisation de deux soirées au bénéfice de la Collection Lambert.

16 avril L'Association demande son affiliation au **Canadian Fraternal Congress**.

21 avril La Haute-Cour transfère à la caisse d'administration la balance du fonds de guerre au montant de \$16,166.95, sujet à ratification par la Cour Suprême et le département des assurances du New Hampshire.

14 mai L'abbé Georges Courchesne, principal de l'École normale de Nicolet, est invité à prononcer le sermon à la messe d'ouverture de la convention. Le peintre Lorenzo de Nevers fait le dessin du sceau qui orne la papeterie de l'Association.

4 juin La Fédération Catholique Franco-Américaine sollicite l'adhésion de l'Association à l'oeuvre de la

construction d'un collège de hautes études commerciales et textiles à Woonsocket. Le chapelain général transmet à Mgr Guertin une invitation d'honorer de sa présence la messe d'ouverture de la convention. L'invitation reste sans réponse de la part de l'Evêque qui n'approuve pas, paraît-il, le choix du prédicateur.

11 juin La convention républicaine nationale ayant inscrit dans son programme la création d'un ministère fédéral de l'instruction publique exerçant un contrôle sur tout le système scolaire, la Haute-Cour, par une résolution, manifeste son opposition à ce projet.

22-23 juin Douzième réunion de la Cour Suprême tenue aux salles de la Société Saint-Jean-Baptiste, de Laconia. Une messe précède l'ouverture de la convention. Elle est célébrée par l'abbé L. J. A. Doucet, chapelain général, assisté de l'abbé Henri Beaudé et de l'abbé Pilon, ce dernier de l'Assomption, Qué. L'Orphéon Canado-Américain, quarante voix d'hommes, sous la direction de René Janelle, chante une messe harmonisée, avec Roland Boisvert comme organiste. Le sermon est prononcé par l'abbé Georges Courchesne, principal de l'Ecole normale de Nicolet. Il a pris pour texte: Celui qui honore son père aura de longs jours. Le prédicateur développe ce thème et conclut:

"Il y a plusieurs manières de faire le bien. D'autres mutualités catholiques existent, créations d'hommes d'autres races, adaptées à leurs besoins et à leur caractère, propres à leur aider à persévérer dans leur foi comme dans leurs vertus ethniques. Ces sociétés sont bonnes, excellentes . . . pour d'autres que vous. Rien ne vous empêche de leur tendre la main comme association distincte, chaque fois que la religion et la patrie le demandent. Mais vous avez raison de vouloir subsister et vous répandre comme nos autres sociétés nationales, pour aider d'abord les vôtres à rester dignes de leurs origines et de leurs destinées."

Outre la cérémonie religieuse, deux autres manifestations marquèrent la convention: une réception civique et une conférence-concert. A la réception civique, Son Honneur le maire Mitchell et l'échevin Normandin souhaitèrent la bienvenue aux délégués. Quant à la conférence, elle fut prononcée par le commandant Jean Malye, de l'armée française. L'Orphéon Canado-Américain interpréta un programme de

musique vocale. Il y eut aussi une investiture dans la Légion d'Honneur. Les délibérations de la convention, présidées par le docteur Brien, furent précédées d'allocutions par les abbés Georges Bédard, de Woonsocket, Camille Roy, Québec, l'avocat Adélarde Archambault, Woonsocket. Tous trois traitèrent de l'établissement d'un collège de hautes études commerciales. Les sociétés catholiques franco-américaines, dirent-ils, ont contribué il y a deux ans à l'oeuvre du Collège classique de l'Assomption. Dans un pays industriel comme le nôtre, il faut aussi songer à créer des compétences dans l'industrie et le commerce. Les Franco-Américains de Woonsocket ont déjà une somme de \$100,000 en mains pour l'érection d'une institution technique. Ils ont en outre obtenu une charte civile, l'autorisation de l'Evêque, le personnel enseignant et l'appui de manufacturiers. Tout ceci leur permettrait de fonder une institution à caractère local, mais ils veulent faire plus grand afin de subvenir aux besoins éducatifs de toute la Nouvelle-Angleterre. Une entreprise de ce genre ne va pas sans argent et l'aide des sociétés est nécessaire dans une large mesure à la réussite du projet. Suivant le conseil de l'abbé Camille Roy, cessons d'être des agitateurs de drapeaux pour être des faiseurs d'avenir. La convention reçut un télégramme de bons souhaits de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique. 101 membres eurent droit de siéger comme délégués. La convention décréta un rajustement de taux dans le but de rendre la société solvable sur la base de 100% de l'actif en regard du passif. Elle ratifia le transfert du fonds de guerre au fonds d'administration. Elle augmenta à .25c par mois par membre la contribution mensuelle à la caisse d'administration, laquelle contribution avait été jusque-là de .20c. La Haute-Cour cessera de prélever chaque mois 5% des recettes de la caisse des malades pour le bénéfice de la caisse d'administration. L'AVENIR NATIONAL, LA PRESSE, LA PATRIE avaient envoyé des représentants au congrès. Médéric Martin, maire de Montréal, invita l'Association à tenir ses prochaines assises dans la métropole canadienne. Les résolutions adoptées par la convention eurent trait à l'obéissance aux lois de l'Eglise, collaboration avec le clergé, assistance aux écoles, urgence de la naturalisation, approbation du Collège de l'Assomption, nécessité d'une école de hautes études commerciales, distribution d'ouvrages de littérature canadienne comme récompenses de fin d'année aux enfants des écoles.

Les salaires furent déterminés comme suit: président, \$2,000; secrétaire, \$2,750; trésorier, \$800; médecin, \$1,500; apurateur des comptes, \$600; délégués, \$5.00 de per diem plus \$3.00 pour dépenses d'hôtel. Joseph Francoeur ayant donné sa démission comme organisateur, la convention recommanda qu'il soit maintenu dans ses fonctions. Les élections donnèrent les résultats suivants: président, docteur Auguste Brien, Manchester; 1er vice-président, J. Emile Lussier, Montréal; 2e vice-président, Hilaire Girouard, Manville, J. B. N. R. Galipeau s'étant retiré; 3e vice-président, P. E. Mayrand, Lake Linden; secrétaire, Adolphe Robert; inspecteur, Henri Lange-lier; médecin, docteur Damase Caron; trésorier, Me J. A. Boivin. Furent proposés comme 1er directeur, Luc Bergeron, F. J. Houlné, B. C. Lambert, J. E. Bernier. Luc Bergeron ayant retiré sa candidature, F. J. Houlné obtint 32 voix, B. C. Lambert 30, J. E. Bernier 35. Au deuxième tour de scrutin, B. C. Lambert reçut 30 voix, F. J. Houlné 29, J. E. Bernier 39. F. J. Houlné retira alors sa candidature et au troisième tour de scrutin B. C. Lambert reçut 55 voix contre J. E. Bernier 42 et fut déclaré élu; 2e directeur, W. G. Dupont, Berlin; 3e directeur, Jean-Joseph Vigneault, Nashua; 4e directeur, Norbert Martel, Manchester; 5e directeur, docteur J. A. Allard, Bromptonville; 6e directeur, F. X. Parizeault, Montréal; 7e directeur, Ernest Lebel, Somersworth; 8e directeur, Willie Chrétien, La Baie Shawinigan. Enfin, apurateur des comptes, Charles H. Martel. Le coût de la convention s'était élevé à \$5,416.17. Immédiatement après la convention eut lieu une assemblée de la Haute-Cour, au cours de laquelle B. C. Lambert fut élu membre de la Commission Permanente et où l'on retint les services de Joseph Francoeur comme organisateur, suivant les besoins.

2 juillet La Haute-Cour décide de convoquer immédiatement des assemblées régionales des présidents et secrétaires des cours et villas pour expliquer le rajustement des taux.

23 juillet L'Association entre en relations avec Francis Saint-Pierre, de la Royal Securities Corporation, de Montréal, pour le placement des fonds canadiens.

28 juillet De l'aveu presque général, le rajustement semble n'avoir pris personne par surprise. A Shawi-

nigan et à Grand'Mère, suivant Willie Chrétien, ce n'est pas tant la question du rajustement qui cause un malaise dans les villas que le discours prononcé à la convention par l'abbé Beaudé touchant le rôle social de la femme. L'abbé Beaudé s'était en effet objecté à la participation des femmes aux conventions. Directement mis en cause, il déclara qu'il n'avait jamais eu l'intention d'offenser qui que ce soit. Il s'en était simplement tenu au principe général, reconnu par l'Eglise, que la place de la femme n'est pas dans la vie publique. Son rôle n'est pas inférieur à celui de l'homme, mais il est orienté dans un sens différent. Le féminisme, tel que compris de nos jours, est d'essence anglo-saxonne. On le voit fleurir en Angleterre, "cet inépuisable réservoir de vieilles vierges", suivant l'expression de Marcel Prévost. Mais c'est en vain qu'on le cherche dans les pays latins, la France, l'Italie, l'Espagne. L'abbé Beaudé ajouta qu'il publierait dans le bulletin de la société un article où il préciserait le rôle de la femme dans les oeuvres d'action catholique. Il conclua en disant que des prêtres éminents du Canada déploraient le succès remporté chez les Canadiens-Français par certaines sociétés, qui tout en étant catholiques, n'ont rien de notre caractère national. Ces sociétés sont en train de jeter un immense filet sur tout le Canada français, afin d'y enfermer les forces vives de la nation.

6 août La Haute-Cour constate que d'ici un an, il n'y a pas à compter sur le recrutement dans les vieilles cours. Le rajustement provoque une crise. Mieux vaut orienter les efforts vers les centres nouveaux où l'Association n'est pas encore connue. De la sorte, les organisateurs n'auront pas à dépenser une partie de leur temps avec les vieux membres pour discuter du rajustement.

3 novembre La Haute-Cour reçoit une invitation d'assister au cinquantenaire de la Société Saint-Jean-Baptiste de Nashua.

24 novembre Des pourparlers sont engagés en vue de l'affiliation de l'Union Saint-Pierre de Manchester à l'Association.

1er décembre Visite de John J. Donahue, commissaire des assurances, pour traiter de la question du rajustement, du mode employé à cette fin, des précédents, etc.

29 décembre Le département des assurances, d'Ottawa, donne avis que l'évaluation de la caisse des malades est obligatoire et que le permis d'opérer pour cette caisse est conditionnel au résultat de l'évaluation.

* * *

Dans l'espace de quatre ans, soit entre les conventions de Nashua et de Laconia, l'effectif de la société avait rebondi de 13,408 membres à 16,005 membres. "Si le rajustement s'accomplit sans entraves, écrit l'actuaire Eldridge, vous placez votre Association au premier rang des sociétés qui sont fidèles aux responsabilités qu'elles ont assumées et vous bâtissez solidement et réellement pour l'avenir." Des entraves hélas! il y en eut en masse. Voici les principales objections que la Haute-Cour eut à démantibuler. Pourquoi un rajustement? — La société n'est-elle pas assez riche? — La société ne se trouve-t-elle pas à manquer à son contrat? — N'a-t-on pas promis que les taux ne changeraient jamais? — Ne vaut-il pas mieux déposer notre argent à la banque? — Ne serait-il pas plus avantageux d'entrer dans une autre société? — Pourquoi ne pas imposer une contribution plus élevée aux nouveaux membres seulement? — Le recrutement de nouveaux membres ne peut-il pas contrebalancer le déficit des anciens? — Quelle garantie les jeunes d'aujourd'hui ont-ils que leurs contributions ne seront pas augmentées plus tard? — N'est-ce pas l'administration de la société qui coûte trop cher? La Haute-Cour commença d'abord par tenir des assemblées régionales. Il en est qui furent houleuses. Certains membres ne voulurent rien entendre et sortirent en claquant les portes ou en cassant des barreaux de chaises. Tous les officiers et directeurs, les employés du bureau se multiplièrent pendant des semaines et des mois pour donner aux membres les explications nécessaires. Le rajustement devant prendre effet le 1er janvier 1921, l'on vit, au cours des mois de décembre et janvier, des membres faire queue à la porte des bureaux de la Haute-Cour pour obtenir des renseignements sur leur cas particulier. A de certains moments, on aurait dit d'une course sur une banque. Les secrétaires des cours et villas furent mis en possession d'une liste de leurs membres, avec les chiffres relatifs à un chacun. De quoi s'agissait-il en somme? L'évaluation des certificats ayant démontré que le pourcentage de l'actif atteignait seulement

80 en regard du passif, il fallait faire accepter à chaque membre soit une augmentation de taux ou une diminution de bénéfices équivalent à 20%. Pour faciliter cette transaction chaque membre était invité à faire son choix de l'une des sept options suivantes. Pour expliquer la signification de ces options, prenons le cas d'un membre en particulier.

1ère option—X, âgé de 44 ans, paie actuellement \$1.22 par mois pour \$1,000 d'assurance. S'il accepte la première option, il paiera à partir du 1er janvier 1921 le taux de \$1.77 par mois et son certificat vaudra \$1,000 en tout temps.

2e option—S'il accepte la deuxième option, il continuera à payer \$1.22, mais son certificat diminuera tous les mois de la différence entre \$1.22 et \$1.77, soit .55¢ par mois. A sa mort, la société déduira tous les .55¢ non payés depuis le 1er janvier 1921 avec l'intérêt annuel à 4%.

3e option—S'il accepte la troisième option, il paiera à l'avenir \$1.25, mais à sa mort le certificat vaudra \$750.

4e option (a)—S'il accepte la quatrième option (a), il continuera à payer \$1.22, mais il devra rembourser immédiatement la somme de \$98.64 montant de son déficit.

4e option (b)—S'il accepte la quatrième option (b), il continuera à payer à l'avenir \$1.22, mais à sa mort la société retiendra du certificat le montant du déficit, soit \$98.64, plus l'intérêt annuel de 4% depuis le 1er janvier 1921.

5e option—S'il choisit la cinquième option, il recevra un certificat acquitté de \$124 payable à la mort.

6e option—S'il accepte la sixième option, il restera assuré pendant quinze mois.

7e option—La septième option était offerte seulement aux membres âgés de 70 ans et plus. Elle leur permettait de revendre leur certificat à la société pour un montant de \$300 en argent comptant.

Chaque membre fut invité à signer une formule manifestant son choix de l'une ou l'autre des options ci-dessus. Ceux qui au bout de six mois n'exprimèrent pas leur intention furent considérés comme ayant choisi la deuxième option. C'est parmi les membres de 62 ans en montant que le recrutement causa le plus de perturbation. Ceux-ci en effet ne purent garder à leur certificat sa pleine valeur qu'en payant une contribution mensuelle de \$4.50. Dans certaines familles, les enfants entendirent vitupérer contre la société avec tant de

force et d'éclat que, même aujourd'hui, après 25 ans, il est impossible d'aborder le sujet du rajustement sans les mettre hors de leurs gonds. Ajoutons à cela qu'il se trouvât un curé, l'abbé C. S. Lacroix, de Rochester, qui fit une scène du haut de la chaire en déchirant en morceaux, en présence de toute la congrégation, le certificat d'assurance qu'il détenait dans l'Association. Ah! ce ne furent pas des jours aisés que ces jours-là, allez!

Au cours de l'année, avait eu lieu à Boston, soit le 19 avril, le troisième congrès de la Fédération Catholique Franco-Américaine. Henri-T. Ledoux était président. Un travail sur la naturalisation avait été présenté par l'avocat Oscar Lamontagne, de Holyoke. Le vent était alors aux études techniques. Aussi, Mgr Georges Gauthier, archevêque de Montréal, l'abbé Charles Dauray, le P. Deydier, supérieur du Collège de l'Assomption, traitèrent-ils de la nécessité des études techniques et de la fondation d'un collège de hautes études à Woonsocket. "Les congressistes, lisons-nous dans les résolutions, reconnaissant l'importance de donner aux nôtres accès aux différentes carrières de l'activité moderne, recommandent tout spécialement aux chefs des différents groupes d'encourager dans leurs milieux l'envoi de nos jeunes gens dans les institutions d'enseignement technique et professionnel; ils attirent leur attention sur les exigences nouvelles constatées chaque jour de notre développement industriel et commercial et sur l'importance qu'il y a pour les groupes qui veulent vivre et grandir de former des compétences." Les délégués de l'Association à ce congrès avaient été l'abbé Alphée Leclerc, l'abbé Napoléon Gilbert, Henri Langelier, J. E. Bernier, J. E. Lachance, J. E. Laforce et Adolphe Robert. Ce dernier avait été élu secrétaire de la Fédération dans un Bureau composé des avocats J. H. Guillet et Léonidas Pouliot, André Côté, Pierre Bonvouloir, Philippe Erard, Henri T. Ledoux, le docteur Brien, Adélar Archambault et Alphonse Chagnon. En décembre de la même année, la Fédération Catholique avait décidé d'envoyer un représentant à Washington pour s'opposer à l'adoption du Bill Smith-Towner tendant à la suppression des écoles confessionnelles. L'on devait en même temps alerter tous les Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre touchant la nocivité de ce projet et chaque société était invitée à protester auprès des congressmen et des sénateurs de son Etat.

Dans l'Association, l'on vit la fondation de l'**Orphéon Canado-Américain**, lequel donna son premier concert à Manchester, le 25 mai, avec le concours de Léon Rothier, basse de l'opéra Metropolitan, de New York, et Christiana Caya, de Woonsocket. La Villa Marie-Antoinette célébra le vingtième anniversaire de sa fondation. La Cour Saint-Antoine, de Manchester, fit l'acquisition d'une propriété. J. Emile Lussier représenta l'Association à la convention du **Canadian Fraternal Congress**. Au congrès des médecins de langue française de l'Amérique du nord, tenu à Québec, le docteur Damase Caron fut élu vice-président. Les souscriptions au bénéfice de la Collection Lambert s'élevèrent à \$1181. Enfin, la Haute-Cour prit position au sujet du vote des femmes. Que ça plaise ou non, disait-elle, le droit de vote pour les femmes est un fait accompli. La Haute-Cour estime comme un devoir de recommander aux membres des villas des Etats-Unis de faire inscrire leurs noms sur les listes électorales et d'exercer le droit de suffrage. Les femmes de langue anglaise ne failliront pas à cette obligation et leur influence pèsera d'un poids considérable dans la balance des prochaines élections. Il est donc important que les femmes canadiennes se prévalent du nouveau privilège qui leur est conféré, sans quoi l'avancement politique de notre élément en ce pays se trouve fort retardé.

Lors de la convention de 1920, J. E. Bernier avait été remplacé comme directeur général de la Haute-Cour, poste qu'il occupait depuis 1901. N'est-ce pas une ironie des choses qu'il ait disparu de la scène de l'Association juste au moment où l'on venait de décréter ce rajustement de taux pour l'adoption duquel il avait tant combattu. Il n'est pas un délégué aux conventions de l'Association qui n'ait gardé le souvenir de cet homme à la haute et corpulente stature, au visage sérieux et sévère que relevaient, de reflets plus clairs, le gris argent des cheveux et la mince ligne d'or du pince-nez. Ses lèvres que voilait à demi une moustache aux pointes tombantes, à la gauloise, ne semblaient pas de celles qui s'ouvrent aisément pour le sourire ou la facétie. Et à travers les verres du lorgnon, les yeux bruns avaient l'air de plonger jusqu'au fond des consciences. Au premier abord, on ressentait à son endroit une gêne excluant toute familiarité. Si un débat s'élevait au cours des délibérations, il écoutait attentivement les opinions exprimées de part et d'autre. Et lorsqu'il

jugeait que la discussion avait assez duré, il démêlait l'écheveau embrouillé en quelques phrases brèves, claires, tranchantes. D'ordinaire, son intervention mettait fin au débat, car la solution proposée par lui était toujours celle du bon sens. Une de ses nombreuses qualités était la ponctualité. Franc comme l'épée du roi, il avait un mépris instinctif pour les chercheurs de faux prétextes, les diplomates à double entente, les partisans des demi-mesures. Sa conversation s'émaillait de souvenirs livresques et d'anecdotes qu'il narrait avec un choix de mots nettement descriptifs et parfois impayables. Seuls les intimes savent quel cœur d'une affectueuse sensibilité battait sous sa rude écorce. Un jour, dans une convention, à la faveur d'une cabale, on avait réussi à faire passer une résolution de nature à lui causer de l'ennui. Il avait trop de force de caractère pour s'en plaindre. Mais à la séance suivante, un peu honteux, les délégués revinrent sur leur décision. Et on vit alors une grosse larme tomber sur le papier qu'il tenait en main à ce moment-là.

**NOCES D'ARGENT DE L'ASSOCIATION. — LE MONT
ST-CHARLES. — POLEMIQUES DE PRESSE AU SUJET DE
L'AFFILIATION DE LA FEDERATION CATHOLIQUE FRAN-
CO-AMERICAINE AU NATIONAL CATHOLIC WELFARE
COUNCIL. — INCIDENT AU SUJET DES
"KNIGHTS TEMPLAR".**

12 janvier L'actuaire George Dyre Eldridge assiste à l'assemblée de la Haute-Cour et donne des explications sur la marche de la législation qui régit aujourd'hui les sociétés fraternelles. Il rend hommage aux sociétés catholiques de langue française, qui furent les premières à comprendre la portée de la nouvelle législation et à s'y conformer. Il explique que le surplus de la réserve, après rajustement, a été porté au crédit des membres âgés de 62 ans et plus, afin d'alléger le fardeau de leurs obligations. La Haute-Cour constate, d'après les témoignages des directeurs, que l'augmentation des taux de la caisse d'administration provoque plus de commentaires que le rajustement lui-même.

19 janvier Le chapelain général dit qu'il est allé voir le curé Lacroix, de Rochester, à propos de la scène que celui-ci a faite en chaire, touchant le rajustement des taux. L'abbé Lacroix apporte comme excuse qu'il ne connaissait pas la situation et il suggère de convoquer une assemblée générale des membres de la société résidant à Rochester pour rétablir les faits. Il annoncera cette assemblée et il y assistera.

2 mars L'Association retient les services de Sidney H. Pipe, actuaire, Toronto, pour ce qui touche les opérations de la société au Canada.

9 mars Le département des assurances à Québec fournit à l'Association des formules de renouvellement de licence imprimées en anglais. Le secrétaire général refuse de les accepter et exige des formules françaises.

6 avril Il est constaté que 6,220 membres ont signé la première option; 336 la deuxième; 234 la troisième; 42 la quatrième (a); 9 la quatrième (b); 460 la cinquième; 18 la sixième; 10 la septième. Il reste encore 1275 options à obtenir.

22 avril Le premier rapport d'évaluation des certificats d'assurance, depuis le rajustement, atteste que le pourcentage de l'actif en regard du passif est de 100.26. Ce rapport est signé par l'actuaire George Dyre Eldridge.

27 avril L'abbé Edmour Hébert, directeur des Oeuvres sociales catholiques du diocèse de Montréal, est présent à l'assemblée et traite de l'oeuvre des Syndicats ouvriers catholiques. Le rajustement des taux a provoqué jusqu'à date la radiation de 949 membres. A Berlin, 170 membres ont abandonné d'un coup.

24 mai Le surintendant des assurances du Dominion du Canada avise l'Association qu'elle n'a pas le droit d'admettre de nouveaux membres au Canada pour la caisse des malades. Le bulletin sera dorénavant publié à huit pages au lieu de douze. La Haute-Cour note avec peine la mort de W. G. Dupont, de Berlin, directeur général. Par cette mort, dit le bulletin, l'Etat du New Hampshire et la ville de Berlin perdent un citoyen intéressé à la chose publique, le monde des affaires, dans lequel il faisait excellente figure, un homme d'une haute intégrité et l'Association Canado-Américaine un directeur dont les sages et précieux conseils n'ont jamais manqué d'être pleinement appréciés. Le défunt était âgé de 47 ans seulement. Il avait été élu directeur à la première convention qui suivit la fondation.

14 juin L'actuaire George Dyre Eldridge prépare un factum destiné au département des Assurances d'Ottawa, concernant le refus d'accorder à l'Association un permis d'opérer pour la caisse des malades.

1er juillet Aucun concours de recrutement ne sera lancé tant que la question de l'obtention d'une licence pour la caisse des malades au Canada n'aura pas été réglée.

6 juillet T. G. Biron déplore que l'Association Canado-Américaine ait enlevé ses décorations, à l'occasion d'une démonstration à Manchester des **Knights Templar**.

Nous vivons dans un pays que nous considérons comme nôtre, mais nous refusons de reconnaître ses institutions. Ainsi, nous ne voulons pas envoyer nos enfants aux écoles publiques à cause de leur neutralité, et nous fondons à côté des écoles catholiques. Le Y.M.C.A. recevait nos jeunes gens. Un décret de Rome vient de leur interdire l'accès à cette organisation. Nous refusons d'entrer dans les autres associations américaines et nous avons nos sociétés pour nous. Tout cela est très bien, et loin de moi l'intention de jeter le blâme sur ce que les nôtres ont fait jusqu'à présent. Mais il me semble que lorsqu'il s'agit d'un mouvement d'ensemble, intéressant toute une ville ou une municipalité, il ne faut pas faire de distinction comme celles qui ont été faites dernièrement, et nous devons nous montrer Américains purement et simplement. Ces choses-là nous font du tort, en ce sens qu'elles excitent le préjugé et le fanatisme des autres races. Nos jeunes gens dans les manufactures, ceux qui ont l'ambition de monter et d'atteindre aux premières places, subissent le contre-coup de pareils écarts. Encore une fois, dit M. Biron, je regrette que l'Association ait été forcée de prendre une pareille attitude. M. Martel ajoute de son côté qu'un contremaître, membre de la Cour St-Georges, a donné sa démission pour protester contre l'enlèvement des décorations de l'Association, lors de la visite des **Knights Templar**. Le président général explique l'incident. A l'occasion de la démonstration des **Knights Templar**, on nous avait demandé de payer notre quote-part pour décorer l'édifice où sont nos bureaux. Nous avons accepté et les décorations ont été posées. Mais le chapelain général, sur un ordre du chancelier du diocèse, lequel agissait, disait-il, au nom de l'Évêque, est venu nous commander d'enlever ces décorations, sans quoi tous les chapelains de l'Association étaient retirés par l'Évêque. La raison donnée est que les **Knights Templar** est une société nommément condamnée par l'Eglise, et il n'appartient pas à une société catholique de décorer en son honneur.

19 août Une lettre de George Dyre Eldridge avise l'Association qu'après évaluation des certificats de la caisse des malades, il est constaté que les taux sont adéquats jusqu'à l'âge de 30 ans seulement. Il recommande une nouvelle échelle de taux pour les membres canadiens.

6-13-21-27 septembre L'Association adresse un télégramme de bons souhaits aux Forestiers Franco-Américains en convention à Southbridge, nomme une délégation au congrès de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique les 10 et 11 octobre, délègue le docteur Damase Caron aux fêtes du vingt-cinquième anniversaire de l'arrivée des Artisans Canadiens-Français aux Etats-Unis, ces fêtes devant avoir lieu à Worcester, et LA PRESSE, de Montréal, annonce qu'elle consacrera la page frontispice de son édition du 19 novembre au vingt-cinquième anniversaire de fondation de l'Association.

5 octobre Le docteur A. Lavallée, de Berlin, prend séance en remplacement de feu W. G. Dupont au poste de directeur.

21 octobre Il est décidé de faire frapper une médaille souvenir des fêtes du vingt-cinquième anniversaire de fondation.

18 novembre Le président général donne la substance de l'entrevue qu'il a eue avec le surintendant des assurances à Ottawa, où nous avons été mandés d'urgence. Le résultat de cette conférence peut se résumer comme suit: notre licence pour la caisse des malades est refusée à moins de changements radicaux.

16 décembre Lors de l'entrevue d'Ottawa avec le surintendant des assurances du Dominion, M. Eldridge, présent à l'entrevue, avait promis qu'il proposerait un moyen de changer les règlements pour les rendre conformes aux volontés du surintendant. Le secrétaire général annonce qu'il a reçu le plan en question, lequel se résume à ceci: Demander par referendum l'abolition des articles 209, 210, 211, amender l'article 208 et l'article 212, ce dernier au moyen d'une nouvelle table de taux. Après avoir discuté le plan, la Commission Permanente nomme un comité de trois, composé du secrétaire, de l'inspecteur et de l'actuaire, pour soumettre à M. Eldridge les propositions suivantes: 1.—Les articles 209, 210, 211 étant désapprouvés par le surintendant des assurances du Dominion resteront lettre morte dans nos Statuts jusqu'à la prochaine convention qui les abrogera; 2.—De nouveaux taux seront adoptés par la Haute-Cour pour

les nouveaux membres du Canada et des Etats-Unis désirant s'affilier à la caisse des malades; 3.—La nouvelle table de taux devant être adoptée immédiatement pour les nouveaux membres et ratifiée à la prochaine convention pour les anciens membres sera basée sur un total d'indemnité de \$300. Advenant le décès d'un membre après l'adoption de cette nouvelle table de taux, s'il n'a pas déjà retiré le plein montant de l'indemnité promise, la balance partielle ou totale sera versée à ses bénéficiaires sous forme de frais funéraires; 4.—Il n'y aura pas de referendum, parce que cela serait de nature à faire un tort considérable à l'Association. Il vaudrait mieux, plutôt que d'avoir un referendum, hâter la date de la prochaine convention.

30 décembre La Haute-Cour appuie sans réserve la candidature de Elphège J. Daignault, de Woonsocket, au poste de juge de la Cour supérieure du Rhode Island.

* * *

C'est le jeudi, 24 novembre, jour d'Action de grâces au New Hampshire, que furent célébrées les Noces d'Argent de l'Association Canado-Américaine. Ce jour-là, le ciel était gris, la température humide et glaciale, et il avait même neigé le matin, alors qu'on se préparait pour la grande parade civique et semi-militaire, sous le commandement du major Treflé Raïche, assisté du capitaine Ubalde Hébert, du capitaine Sylvio Leclerc et de Albani Hébert, Rodolphe Boucher, Stephen Thibeau, Joseph Dionne, Falida Faucher, Georges Davignon, Ernest Lesmerises, Joseph Mooney, etc. La parade fut suivie d'une messe solennelle en l'église St-Georges, de Manchester, grâce à l'obligeance de l'abbé T. J. E. Devoy, curé, qui rappela les souvenirs historiques rattachant l'Association Canado-Américaine à la paroisse St-Georges. Son Excellence Mgr Guertin assistait au trône. L'officiant fut l'abbé L. J. A. Doucet, ainsi que les abbés Alphée Leclerc et N. J. Gilbert, diacre et sous-diacre. L'Orphéon canado-américain, sous la direction de René Janelle, chanta la "Messe des orphéonistes" de Charles Gounod, avec le concours de Médora Duval, soprano, de Providence. La collecte avait été faite par M. et Mme Auguste Brien, M. et Mme J. E. Lussier, Hilair Girouard et P. E. Mayrand. Après la messe, Mgr Guertin prononça une allocution dont nous détachons ce passage:

"De l'Association Canado-Américaine, il est juste d'affirmer que jamais elle n'a manqué aux traditions de sa foi catholique. Son histoire est une protestation de dévouement à notre Saint Père le Pape et aux Evêques. Ses manifestations publiques de même que les assises de ses congrès ont toujours revêtu un caractère franchement catholique. L'Evêque de Manchester lui sait gré de son loyal appui au cours du récent mouvement scolaire qui donne déjà des résultats si encourageants pour l'avancement des nôtres; de l'aide qu'elle a sans cesse prêtée au clergé franco-américain dans le développement des institutions paroissiales et spécialement de son empressement à protester avec les fidèles du pays tout entier, contre des principes et des projets de loi portant atteinte aux droits des parents en matière d'éducation. L'appui de la société ne pouvait non plus manquer aux écoles secondaires. Aussi, le Collège de l'Assomption a-t-il trouvé en elle une protectrice généreuse et zélée. Toujours elle a ravivé chez notre peuple l'amour de la langue française et le souvenir des ancêtres. Sous l'empire de ce double sentiment, elle a fait l'acquisition d'une bibliothèque unique où l'historien franco-américain de l'avenir puisera une documentation authentique et variée. Parmi ses membres, nos journaux et nos revues ont trouvé un grand nombre de leurs lecteurs les plus assidus et les plus intéressés. Son zèle pour la naturalisation des nôtres a agrandi notre sphère d'activité politique et multiplié le nombre des positions que nous pouvons légitimement conquérir. De tout temps, l'Association s'est livrée aux oeuvres sociales par la pratique de la charité chrétienne envers ses membres malades ou affligés. L'Association s'était proclamée loyale à la patrie américaine. La guerre mondiale l'a donc trouvée prête à payer l'impôt du sang. Vous avez fait sculpter un bronze à la mémoire de ceux de vos membres qui sont morts au loin dans l'accomplissement du devoir. Rappelez-vous que vos héros disparus conservent des droits sur les membres survivants et que ce bronze deviendrait un reproche si vous qui vivez encore, dédaigniez les vertus dont ils ont donné un si magnifique exemple. Telle vos fondateurs avaient rêvé votre société, telle elle s'est révélée."

Et plus loin Mgr Guertin ajoutait:

"Il faut rendre à l'Association Canado-Américaine ce témoignage que la première elle a compris le besoin d'une grande société fédérative nationale. La première aussi, elle a senti que nos petits groupes étaient trop faibles pour se soutenir contre la destinée, qu'il leur serait impossible de répondre d'une façon complète et durable aux besoins de notre race aux Etats-Unis. Nous ne méconnaissons pas le mérite de nos vieilles sociétés, ni l'importance des leçons

acquises de nos premières tentatives dans le champ de la mutualité, ni encore le zèle des anciens si souvent exercé au service des paroisses naissantes, mais il n'est pas moins vrai de dire qu'un jour est venu où dans l'isolement de nos associations de bienfaisance, on a discerné une source de faiblesse pour les nôtres, un danger pour notre foi, notre langue et nos coutumes. Le groupement de nos compatriotes sous une même bannière s'imposait donc. Si le projet a d'abord paru téméraire à certains yeux, il a depuis longtemps conquis toutes les adhésions si bien qu'aujourd'hui, on s'étonne du retard apporté à sa réalisation. Vous avez été de véritables pionniers parce que, les premiers, vous avez élargi le cadre étroit où s'agitaient péniblement nos premières sociétés nationales. Si vous avez connu le dur labeur des débuts, vous avez goûté la réconfortante joie des premiers succès. Honneur donc à l'Association Canado-Américaine et à ses clairvoyants fondateurs!

Mgr termina son allocution en insistant sur la nécessité d'un supplément de relations organisées entre tous les catholiques du pays. On verra plus loin comment cette directive fut accueillie par la presse franco-américaine.

La messe fut suivie d'un lunch d'honneur au Club Derryfield et, à deux heures de l'après-midi, en la Salle Ste-Cécile, eut lieu une initiation publique avec décoration de la Légion d'Honneur pour F. X. Chatel, Elizabeth Gamache et Elzéar Roberge. Le soir, dans la même salle, banquet où les orateurs furent le R. P. Deydier, supérieur du Collège de l'Assomption, Worcester; John J. Donahue, commissaire des assurances du New Hampshire; Albert O. Brown, gouverneur du New Hampshire; Me Eugène L. Jalbert, Woonsocket, et J. E. Bernier, directeur de L'AVENIR NATIONAL, Manchester. Le maître des cérémonies fut l'avocat Cyprien J. Bélanger. Au programme musical figurèrent Médora Duval, soprano, et le folkloriste Charles Marchand, de Montréal. Dans son discours, le gouverneur Brown avait dit:

"L'histoire des Canadiens-Français est le roman du nouveau monde. A eux fut présenté le défi du désert et par eux il a été accepté... J'ai vu le Canada français, du lac Memphramagog au lac St-Jean et des bords de l'Ontario à la Rivière-du-Loup. Je me suis promené en calèche dans les rues de Beauport où les maisons sont construites en faisant coin au vent afin de mieux y résister. J'ai observé les larges fermes et les petites maisons des habitants. J'ai remarqué les églises, les écoles, les calvaires érigés le long des routes par un peuple pieux, j'ai fait un estimé de la

civilisation et j'ai trouvé qu'elle est substantielle et sûre pardessus tout. C'est de cette civilisation que vous êtes sortis. Et c'est l'ordre qui durant cinquante ans a donné au New Hampshire, directement ou indirectement, un quart de sa population."

Ce discours du gouverneur Brown fut commenté par *Hobart Pillsbury*, correspondant du *BOSTON HERALD*, à Concord, le *MANCHESTER MIRROR*, *L'AVENIR NATIONAL*, etc. D'autres journaux, *LA PRESSE*, de Montréal, *LA RENTE*, de Montréal, *LA TRIBUNE*, de Woonsocket, *LA JUSTICE*, de Holyoke, *THE FRATERNAL MONITOR*, de Rochester, N. Y., y allèrent aussi d'appréciations flatteuses. Des lettres et des télégrammes de félicitations et de bons souhaits furent reçus par la société, émanant de Henri Roy, président du **National Fraternal Congress of America**, Adélard Soucy, maire de Woonsocket, l'abbé J. A. Chevalier, doyen du clergé franco-américain du New Hampshire, l'honorable Henri S. Béland, ministre du rétablissement des soldats au Canada, l'honorable Rodolphe Lemieux, Elie Vézina, secrétaire de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique, Siméon Viger, vice-chef ranger des Forestiers Catholiques, Rodolphe Bédard, président de la Société des Artisans Canadiens-Français, J. A. Favreau, secrétaire de la Société Historique Franco-Américaine, etc. Le comité général des fêtes était composé comme suit: docteur Auguste Brien, Adolphe Robert, Henri Lange-lier, J. A. Boivin, docteur Damase Caron, Benjamin C. Lambert, Norbert Martel, T. G. Biron, l'abbé L. J. A. Doucet, Charles H. Martel, Hilaire Prince, Edouard Lemarier, Joseph Gosselin, David Lévasseur, Napoléon Pinard, Angelina Bousquet, Rosalie Rodier, Almina Morin, Ida Charette, Marie Hébert, Emma Mondor, Yvonne Long, Joseph Francoeur.

Le projet de l'érection du Mont St-Charles à Woonsocket tint l'affiche durant toute l'année 1921. Dès le mois de janvier, la Fédération Catholique Franco-Américaine adressa une lettre circulaire à tous les membres du clergé franco-américain, dans laquelle il était dit:

"Un grand nombre de nos enfants, malgré les collègues catholiques français et anglais du Canada et des Etats-Unis, sont obligés de recourir trop souvent, hélas! aux bons offices d'institutions indifférentes, où ils risquent d'ébrécher leur foi et la mentalité reçue de nos pères. Quatre vingt dix pour-cent d'entre eux ne peuvent suivre un cours classique;

habitant un milieu essentiellement industriel et commercial, ils se destinent à vivre d'industrie et de commerce. Il leur faut donc suivre un sérieux entraînement spécial en ce sens. Or, si nous tournons nos regards du côté des hautes études commerciales, industrielles et techniques, nous sommes obligés de reconnaître que nous sommes totalement dépourvus. Nous ne pouvons répondre au besoin de nos jeunes gens. C'est fort regrettable."

La circulaire continuait sur ce ton et finissait en disant que la Fédération avait jeté son dévolu sur la ville de Woonsocket, où un ensemble de circonstances favorables permettait d'envisager la construction d'un établissement d'enseignement supérieur, commercial, industriel et technique. En février, la Fédération publia, de concert avec l'abbé Georges Bédard, de Woonsocket, un tract intitulé: "**POUR FAIRE DES HOMMES**". C'était un nouvel appel en somme en faveur de l'oeuvre du Mont St-Charles. En avril, la Fédération lança une campagne de souscriptions dans le but de prélever \$500,000, pour la construction du Mont St-Charles. La campagne devait durer du 1er au 30 juin. Joseph Lussier, directeur de LA JUSTICE, de Holyoke, avait accepté l'organisation de la campagne, assisté de J. H. Guillet, Lowell, Henri T. Ledoux, Nashua, Philippe V. Erard, Springfield, Norbert Decelles, Woonsocket, Elie Vézina, Woonsocket, Auguste Brien, Manchester, Alphonse Chagnon, Willimantic, docteur L. Landry, Fall River. Dans l'esprit de plusieurs se posait cependant une question. Il leur paraissait que la construction d'une école de hautes études ressemblait à la tactique de mettre la charrue devant les boeufs. Avant, pensait-on, d'aborder les hautes études, il faut tout de même passer par les études secondaires. Afin d'en avoir le coeur net, l'on invita deux universitaires canadiens-français, Edouard Montpetit, secrétaire de l'Université de Montréal, et Victor Doré, à assister au congrès de la Fédération, lequel fut tenu à Manchester les 29 et 30 mai. Edouard Montpetit principalement expliqua ce qu'il fallait entendre par un collège de hautes études commerciales et techniques, avec le résultat qu'il devint clair, dans l'esprit des congressistes, que le Mont St-Charles ne pouvait être autre chose qu'une école secondaire, ou une **high school**. A ce congrès de Manchester, l'avocat Eugène L. Jalbert, de Woonsocket, avait été élu président de la Fédération. Les souscriptions pour le Mont St-Charles commencèrent à rentrer, mais le projet avait du plomb dans l'aile et traînait. Quoi

qu'il en soit, l'on vit les sociétés de Somersworth souscrire le montant de \$1,016. Dans l'Association, d'autres souscriptions furent prélevées par les cours et villas de Lewiston, Berlin, Tilton, Dover, Biddeford, Central Falls, No. Tiverton, Manchester, Littleton, Concord, Bartlett, Franklin, New Britain, etc. C'est à la suite de ce congrès de Manchester qu'une polémique s'engagea entre L'AVENIR NATIONAL d'une part, LA TRIBUNE, de Woonsocket, L'INDEPENDANT, de Fall River, et LA JUSTICE, de Holyoke, de l'autre, sur le projet d'affilier la Fédération Catholique Franco-Américaine au **National Catholic Welfare Council**. Lors du congrès de la Fédération tenu à Boston, le 19 avril 1920, la résolution suivante avait été adoptée:

"En vue de consolider les forces catholiques du pays, pour faire face à certaines exigences provoquées par l'état de trouble laissé dans la nation depuis la conclusion de la paix en Europe, le congrès recommande à son Conseil fédéral de mettre à l'étude l'opportunité d'une affiliation, comme section française distincte, de la Fédération Catholique Franco-Américaine avec le **National Catholic Welfare Council**."

Au congrès de 1921, P. W. Grady, représentant du **National Catholic Welfare Council**, demanda la permission d'être admis. Cette permission lui ayant été accordée, il en profita pour exposer dans tous leurs détails le but et le fonctionnement du **National Catholic Welfare Council**, et il invita la Fédération à joindre les rangs de cette organisation. L'AVENIR NATIONAL, de Manchester, appuya le projet soumis par le représentant du **National Catholic Welfare Council**, mais juste à ce moment-là, le bulletin de la **American Legion** publia une lettre de A. C. Monahan, directeur du service de l'éducation dans le **National Catholic Welfare Council**, dans laquelle il était dit que les catholiques et les dirigeants des écoles catholiques étaient absolument d'accord avec le mouvement lancé par la Légion pour faire de l'anglais la langue véhiculaire dans les écoles publiques, privées, paroissiales. Les journaux déjà cités, c'est-à-dire LA TRIBUNE, L'INDEPENDANT, LA JUSTICE, en profitèrent pour tirer à boulets rouges sur l'écrivain de L'AVENIR NATIONAL, qui avait préconisé l'affiliation de la Fédération Catholique Franco-Américaine au **National Catholic Welfare Council**. Ces organes de presse mettaient la Fédération en garde contre la politique d'unilinguisme prêchée par la **American Legion** et le **National**

Catholic Welfare Council. Une autre tentative d'affiliation eut lieu auprès de la Ligue des Présidents, laquelle venait d'être fondée à New Bedford. La polémique eut son dénouement en octobre, lorsque le président de la Fédération, Me Eugène L. Jalbert, après une entrevue avec un représentant autorisé du **National Catholic Welfare Council**, fit cette déclaration:

"Le **Council** formule un programme catholique et c'est déjà quelque chose pour nous, Franco-Américains, qui n'en avons pas. Mais ne soyons pas trop pressés d'aller porter à cette organisation l'appui d'un groupe d'un million et demi sans nous être assurés de ses intentions à notre égard. Suivant le mot de Raymond Poincaré: "Une entente, oui; une alliance, non."

En conclusion, la Fédération ne crut pas, dans les circonstances, qu'il était urgent pour elle de s'affilier au **National Catholic Welfare Council**.

Au cours de l'année 1921, le fonds de la Collection Lambert s'éleva à \$1,182, grâce aux souscriptions des cours et villas; l'Association protesta auprès des sénateurs et des congressmen du New Hampshire contre l'adoption du projet Smith-Towner visant à la création d'un ministère fédéral de l'éducation; elle participa aux fêtes du Cinquantenaire de la paroisse St-Augustin, de Manchester; la Cour Martel de Lewiston, reçut l'abbé Thellier de Poncheville.

1922

**MORT DU DOCTEUR BRIEN ET ELECTION DE ELPHEGE J.
DAIGNAULT. — TRACTATIONS AU SUJET
DE LA CAISSE DES MALADES**

20 janvier Il est porté à la connaissance de la Haute-Cour que la souscription pour la construction du Mont St-Charles a rapporté une trentaine de mille dollars.

3 février A la demande de George Dyre Eldridge, l'Association donne son appui et se fait représenter à une audience devant le Comité des assurances de la Législature du Massachusetts, touchant un projet de loi aux termes duquel une société pourrait affecter aux dépenses d'administration le surplus de la réserve.

10 février Devant la crise ouvrière qui nous menace, dit le procès-verbal, l'Association se rallie d'avance à la ligne de conduite que le clergé tracera, et elle s'engage à promouvoir telle solution que l'Évêque proposera pour le règlement du conflit.

24 février. La Cour St-Martin, de Somersworth, demande à la Haute-Cour de faire pression auprès du gouverneur du New Hampshire, afin que celui-ci convoque une session spéciale de la Législature dans le but de faire adopter la loi des 48 heures de travail.

1er mars La Haute-Cour constate que dans le New Hampshire les grèves paralysent le recrutement, tandis qu'au Canada, c'est l'imbroglio de la caisse de maladie et accident.

7 mars La Haute-Cour décide de rédiger un mémoire sur la question de la caisse de maladie et accident, d'en faire tenir des copies auprès de trois Ministres canadiens, les honorables Jacques Bureau, Lomer Gouin et Henri S. Béliand, et de solliciter l'intervention de ceux-ci auprès du Ministre

des finances du Dominion en vue de l'obtention d'un permis d'opérer pour la caisse des malades au Canada.

17 mars Il est décidé que seul le trésorier général aura accès aux voûtes de sûreté de la banque Amoskeag qui a la garde des valeurs de l'Association, et toujours il devra se faire accompagner d'un autre officier. La Haute-Cour nomme un comité pour aviser aux moyens d'aider les membres affectés par la grève.

24 mars La substance des résolutions adoptées par la Haute-Cour, le 1er mars, touchant la caisse de maladie et accident, sont soumises au département des assurances du New Hampshire qui les approuve.

31 mars A la suite d'une conférence au département des assurances du Dominion à Ottawa touchant les affaires de la caisse de maladie et accident, le rapport suivant est inscrit au procès-verbal.

Partis de Manchester le 25 au soir, nos représentants (le secrétaire général et le médecin général) arrivèrent à Montréal le 26 au matin. Après s'être concertés avec M. Francis Saint-Pierre, qui leur avait ménagé une entrevue avec Sir Lomer Gouin, Ministre de la Justice, ils se présentèrent tous trois, à midi précis, à la résidence de ce dernier, rue Peel. Sir Lomer leur tint en substance le langage suivant: Si je comprends bien la situation, telle qu'exposée par votre mémoire dont j'ai pris connaissance, vous avez une licence pour la caisse d'assurance et vous en voulez une aussi pour votre caisse de secours en maladie. Vous reconnaissez que vos taux de cette dernière ne sont pas assez élevés, et vous avez décidé, par une résolution adoptée le 1er mars 1922, d'accepter des taux nouveaux, lesquels s'appliqueront dès à présent aux nouveaux membres, et aux anciens à partir de 1924. Et sur la foi de ces résolutions, vous voulez que M. Finlayson renouvelle votre licence. Qu'arrivera-t-il si votre prochaine convention refuse de ratifier pareille décision? —Nous perdrons notre licence, et il ne nous restera plus qu'à nous retirer du Canada. —Mais comment traiterez-vous les membres qui de 1922 à 1924 auront payé les taux nouveaux? —Nous les mettrons dans une classe séparée, répondent nos représentants, et nous ferons la division des fonds. Je ne comprends pas, continue le Ministre de la Justice, comment vous qui êtes versés dans les questions d'assurance et êtes

des hommes d'affaires, avez attendu si longtemps pour rendre vos sociétés solvables. C'était tromper les membres que de prétendre faire \$2.00 avec \$1.00. Vos actuaires, dont il est tant question, auraient dû vous donner tout de suite des taux assez élevés pour garantir les paiements des obligations à échéances. Il n'y a pas que chez-vous que ce mal existe. Ici même, dans la Province de Québec, nous avons une foule de petites sociétés qui opèrent d'après des données fausses. Moi-même, je viens d'apprendre que ma police d'assurance dans les Forestiers Indépendants vaut à peu près rien. Il y a trente ans que je suis entré dans cette société. C'était plutôt pour l'exemple... Ce n'est que sur la pression des lois et des commissaires d'assurances que vous vous êtes décidés à agir et à rendre vos sociétés solvables. Nos représentants établissent alors la différence entre l'évaluation d'une police d'assurance sur la vie et une police d'assurance contre la maladie. Dans le premier cas, on peut se baser sur la mort certaine de l'assuré; dans le second cas, il est impossible de prévoir si le membre touchera ou non une indemnité en maladie. "Que ferez-vous, demande le Ministre de la Justice, si le surintendant des assurances refuse de vous accorder une licence? —La loi nous donnant jusqu'en 1925 pour assurer la solvabilité de tous nos fonds, nous engagerons un avocat pour plaider notre cause auprès du surintendant." Ici, Sir Lomer fait comprendre à nos représentants que ça ne sert à rien d'avoir des avocats et que l'on ne peut forcer le surintendant à nous accorder une licence, si telle n'est pas sa volonté. Le Ministre de la Justice conclut en disant: "J'arrêterai moi-même au bureau de M. Finlayson ou plutôt je le ferai venir à mon bureau; je crois que nous sommes dans la même bâtisse." L'entrevue avec le Ministre de la Justice prit fin sur ces paroles. Elle avait duré trente minutes. Le lundi, 27, à midi et trente, nos représentants avaient une conférence avec l'honorable docteur Béland, Ministre des Pensions. Après avoir fait à l'honorable ministre un court exposé de la question, ils lui remirent le mémoire et rendez-vous fut pris pour l'après-midi, au Parlement, entre trois et six heures. Dans l'intervalle, l'honorable ministre espérait avoir le temps de prendre connaissance du mémoire. Le mardi, 28, le secrétaire général, le médecin général, Francis Saint-Pierre, George Dyre Eldridge et William T. Eldridge étaient reçus par le Surintendant des Assurances, G. D. Finlayson, et par l'actuaire du département, M. Watson. Après les présentations d'usage, lesquelles furent empreintes de cordialité, le surintendant ouvrit la conférence par la lecture des termes échangés entre lui et le président général, l'inspecteur général et George Dyre Eldridge lors de la conférence du mois de novembre dernier. M. Eldridge

ayant ratifié le procès-verbal de cette conférence, le surintendant demanda ce que nous avions de nouveau à lui soumettre. C'est alors que nous lui fîmes part des résolutions adoptées par la Haute-Cour le 1er mars. Une copie de ces résolutions assermentée par le secrétaire général, approuvée par le commissaire des assurances du New Hampshire, et portant le sceau du département des assurances du New Hampshire fut présentée au surintendant. Il en fit la lecture à haute voix, demandant ici et là une explication complémentaire. Le point principal qu'il souleva fut à propos des taux. M. Eldridge l'ayant assuré que la formule employée dans la préparation de cette table de taux avait été fournie à M. Pipe, le surintendant n'ajouta rien de plus. Il demanda si nous étions certains que la prochaine convention ratifierait notre décision? Nous répondîmes que les actes et décisions de la Haute-Cour ayant pour but de satisfaire aux exigences de la loi et à celles du département, nous ne voyions pas comment une convention pourrait nous blâmer d'avoir voulu nous conformer aux lois. Il demanda en outre des explications au sujet du déficit de la caisse des malades. Nous lui expliquâmes que de 1913 à 1921, nous avions pris 5% de la caisse des malades pour fins d'administration. "Cinq pour-cent par année?" demanda M. Watson, l'actuaire du département. —Non, cinq pour-cent de la balance tous les mois. —Soixante pour-cent alors! s'exclama M. Watson, qui se mit à rire. Le surintendant posa plusieurs questions d'ordre technique à M. Eldridge. Au fur et à mesure des réponses, il prenait des notes. Lorsque M. Eldridge lui eut dit que l'évaluation de notre caisse d'assurance donnait 101.25 pour-cent, le surintendant admit: "That sounds pretty good, doesn't it, Mr. Eldridge?" Le surintendant voulut savoir ensuite si notre rapport d'évaluation avait été soumis à son département. M. Watson répondit qu'il n'avait pas encore reçu le rapport en question et M. Eldridge ajouta que le dit rapport était entre les mains de l'actuaire Pipe, et que le département ne tarderait pas à le recevoir. Sur ce, le surintendant déclara qu'il était satisfait des résolutions adoptées, qu'il renouvellerait notre licence à la caisse d'assurance dès le 31 mars 1922 et qu'il nous accorderait une licence pour la caisse des malades aussitôt qu'il aurait reçu de M. Pipe le rapport d'évaluation de cette caisse.

7 avril Depuis le 2 avril, le docteur Auguste Brien, président général, est confiné à l'hôpital Notre-Dame de Lourdes, sous les soins du docteur Damase Caron. Celui-ci le remplace à la présidence de la section médicale de la **Canadian Fraternal Association**, et B. C. Lambert présidera dorénavant les séances de la Commission Permanente, jusqu'à la mort du docteur Brien, survenue le 20 novembre.

21 avril Willie Chrétien, directeur général, annonce à la Haute-Cour que l'honorable Jacques Bureau, ministre à Ottawa, a appuyé le mémoire de l'Association concernant le renouvellement du permis pour la caisse des malades.

28 juin Le pourcentage de la caisse des malades, tel qu'établi par l'actuaire Pipe, est de 70.69.

13 septembre Sur les représentations du département des assurances du Rhode Island, et après consultation avec le département des assurances du New Hampshire, il est constaté que les obligations du gouvernement français, des villes françaises, des villes canadiennes et des services publics canadiens ne sont pas légaux pour l'Association et elle devra en disposer.

20 septembre Sidney H. Pipe, de Toronto, devient actuaire consultant de l'Association.

23 novembre A l'assemblée de la Haute-Cour tenue ce jour, l'on procède à l'élection d'un nouveau président général, en remplacement de feu le docteur Auguste Brien. La séance est présidée par J. Emile Lussier, vice-président général. Après les formalités d'ouverture de l'assemblée, le docteur Damase Caron prend la parole et s'exprime en substance comme suit :

“Vous me permettrez d'exprimer une opinion. Je suis convaincu de l'importance de choisir immédiatement un président général pour les raisons suivantes. Aux termes de la Constitution, la Haute-Cour a le droit de remplir toute vacance qui se produit dans son sein. La Haute-Cour est aussi compétente que la Cour Suprême pour élire l'homme qualifié pour la présidence de notre société. Nous avons besoin d'un chef, chose qui nous manque depuis plusieurs mois. Mais “malheur prévu ne prend personne au dépourvu”, dit le proverbe. La longue maladie du président général nous faisait un devoir de lui chercher un successeur. C'était donc au lendemain de l'assemblée de la Haute-Cour, au mois de juillet dernier. Au cours d'une petite réunion des officiers de la Commission Permanente, nous en vîmes à parler des candidatures possibles à la présidence. Plusieurs noms furent suggérés, entre autres, celui de l'ex-président (Félix Gatineau) d'une grande société-soeur, celui du secrétaire (J. Arthur Favreau) d'une autre société, et finalement ceux de diverses personnalités au

milieu desquelles l'une se détachait avec un relief tel, que spontanément nous fûmes tous d'accord. Or, depuis cette date, nous sommes restés d'accord... Vous avez maintenant hâte d'entendre, comme j'ai hâte de le prononcer, le nom de ce candidat, et c'est avec fierté que je propose comme président général en remplacement du docteur Brien, Elphège J. Daignault, avocat, de Woonsocket.

Le docteur Caron donna ensuite une biographie du candidat et fit l'éloge de celui-ci. Aucune autre candidature ayant été proposée, Elphège J. Daignault fut déclaré élu président général. Il fut intronisé par le vice-président Lussier. Dans son discours d'acceptation, le nouveau président remercia la Haute-Cour de l'avoir élu pour continuer l'oeuvre des Biron et des Brien. Tout en donnant à la question financière l'attention qu'elle réclame, il veut que l'Association fasse aussi de l'action nationale. "Je regretterais d'avoir accepté la présidence, dit-il, si notre société devait se borner à être un comptoir d'assurance. Si j'ai accepté ce poste, c'est que j'y voyais une occasion de mieux servir la race. C'est mon intention de faire de l'Association le centre de mes activités et l'oeuvre capitale de ma vie. Et vous verrez qu'en somme votre président ne coûtera pas cher. Nous devrions compter de vingt à vingt-cinq mille membres à la prochaine convention, et c'est le but que je m'assigne immédiatement".

29 novembre Le président général Daignault est reçu en audience par Mgr Guertin, évêque de Manchester, qui le félicite de son élection et l'assure de son concours. La Haute-Cour apprend avec fierté que l'Académie Française vient d'honorer l'abbé Henri Beaudé, assistant chapelain général, en lui décernant son grand prix de l'année, soit la Médaille d'or Richelieu, pour la publication de l'ouvrage ACADIE.

* * *

Le docteur Auguste-Alexis-Eustache Brien avait occupé la présidence pendant quatorze ans, soit de 1908 à 1922. Lors de son élection à ce poste, la société comptait 11,000 membres et l'avoir se chiffrait à \$17,329.14. Au moment de son décès, l'effectif était d'environ 15,000 membres et l'avoir de \$901,863. Sous son administration, les bureaux avaient été aménagés comme il convient à une place d'affaires, les archives avaient été classifiées et la société avait fait

l'acquisition de la Collection Lambert. Il avait noué des relations intéressantes avec l'extérieur, et la société avait définitivement pris rang parmi les grandes associations fraternelles des Etats-Unis et du Canada. C'est grâce à lui si la société était sortie de son écaille. Pour ceux qui l'ont connu, ce rayonnement extérieur n'est pas un sujet de surprise. Le docteur Brien avait une affabilité de manières qui lui gagnait tous les coeurs. Et cette affabilité était la même pour les pauvres comme pour les riches, pour les jeunes comme pour les vieux. Je m'excuse de me mettre en cause, en disant que lors de mon arrivée à l'Association Canado-Américaine, en 1908, le docteur Brien m'a non seulement honoré de son amitié, mais il a été mon guide, mon conseiller, mon protecteur. Je lui en garderai toute ma vie une reconnaissance émue. Il était né le 11 octobre 1858, à St-Simon de Bagot. Il avait fait ses études au Séminaire de St-Hyacinthe, à l'Ecole Normale Jacques-Cartier, de Montréal, et à l'Ecole de Médecine et de Chirurgie du Collège Victoria. Il demeurait aux Etats-Unis depuis 1883. Il avait exercé sa profession à Suncook, de 1883 à 1893, puis à Manchester où en outre de la médecine il avait pratiqué la pharmacie. Durant son séjour à Suncook, il avait fondé le Cercle dramatique et littéraire, une institution qui existe encore. Il était aussi l'un des membres fondateurs de la Société Historique Franco-Américaine et le premier président de la Fédération Catholique Franco-Américaine. De 1901 à 1906, il avait occupé le poste de médecin en chef de l'Association. C'est le 2 avril 1922 qu'il tomba malade. Entre cette date, et celle de sa mort, provoquée par un cancer à l'estomac, il continua de s'intéresser aux affaires de l'Association. Deux ou trois fois par semaine, je me rendais à son chevet de malade, pour le tenir au courant de ce qui se passait. Il fut inhumé le 23 novembre, au cimetière St-Augustin de Manchester, à la suite de funérailles très solennelles auxquelles assistaient l'Evêque du diocèse, le Gouverneur de l'Etat, le Maire de la ville et une infinité de délégations de sociétés franco-américaines. Les porteurs honoraires étaient six médecins de langue française, les docteurs J. E. Larochelle, Gustave Lafontaine, Pierre Bergeron, E. C. Tremblay, Z. A. Lavoie et Wilfrid Biron. Les porteurs du corps étaient six officiers du Troisième régiment de la Brigade des Volontaires: le colonel Falida Faucher, le lieutenant-colonel Ernest Lesmerises, le major Joseph Héroux, le major Roméo Rochette, l'ad-

jutant Edouard J. Robitaille et l'adjutant Albert F. Roy. En 1914, le gouverneur Felker avait nommé le docteur Brien membre de la Commission des licences de l'Etat du New Hampshire.

Son successeur, Elphège J. Daignault, était né à Woonsocket, le 8 juin 1879. Il avait étudié aux collèges de Sherbrooke, Ste-Marie de Montréal, Boston College et l'Université Columbia. Admis à la pratique du droit en 1903, il avait été membre de la Législature du Rhode Island, juge de la Cour des tutelles, puis procureur de la ville de Woonsocket. C'est au sein d'une organisation franco-américaine militante, appelée **les Croisés**, que les officiers supérieurs de l'Association l'avaient connu, et c'est l'avocat J. A. Boivin, alors trésorier général de la société, qui le premier avait suggéré son nom comme successeur éventuel du docteur Brien. Le poste lui avait été offert au cours d'une réunion préliminaire à Boston, dans l'été de 1922.

Au congrès de la Fédération Catholique Franco-Américaine, tenu à Lowell, en septembre, on avait noté avec surprise la dissolution du **National Catholic Welfare Council**, en vertu d'un décret de la Sacrée Congrégation de la Consistoriale émis le 25 février. Ce qui faisait dire à Arthur Preuss dans la **FORTNIGHTLY REVIEW**: "Le **National Catholic Welfare Council** était trop déterminé à être parfaitement américain, et il a oublié, s'il l'a jamais su, ce que Brownson disait il y a longtemps déjà: ce que nous appelons notre américanisme fait très bien en politique, mais il ne peut être infusé dans l'Eglise sans hérésie ou sans schisme." Grâce au momentum pris par le mouvement d'américanisation au cours des années précédentes, la rafale finit par atteindre le Rhode Island, sous la forme du projet de loi dit **Peck Educational Bill**. Son objet était de centraliser entre les mains d'une commission d'Etat tout ce qui avait trait à l'éducation. Déjà la Fédération, par son président Eugène Jalbert, et l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique, par ses représentants, avaient protesté contre l'adoption de ce projet devant les Chambres du Rhode Island. On avait aussi insisté auprès du gouverneur SanSouci pour qu'il apposât son veto à la loi. Le gouverneur obtempéra à ces demandes, mais trop tard. Finalement, le projet de loi échoua devant la Cour Suprême de l'Etat du Rhode Island, où il fut démolé pièce par pièce au moyen d'un maître plaidoyer de l'avo-

cat Jalbert. C'est à ce même congrès de la Fédération que fut exprimée l'idée-mère qui donna naissance un peu plus tard à la fondation du Cercle des Etudiants Franco-Américains de Boston, par celui qui est aujourd'hui le trésorier général de notre société, le juge Emile Lemelin, alors étudiant à l'École de Droit de l'Université de Boston. C'est l'abbé Bélisle, de Woonsocket, qui le premier avait parlé de la nécessité d'un foyer pour les étudiants franco-américains, dans une communication à la Fédération. Le P. Deydier, supérieur du Collège de l'Assomption, revint donc sur le sujet. En ce moment, avait-il dit en substance, il y a près de cinquante jeunes gens qui suivent des cours universitaires à Harvard, Boston University, Boston College ou à Tech. Ces jeunes gens sont perdus au milieu des protestants. Après un an ou deux de relations avec ces derniers, certains finissent par se laisser influencer. En l'espèce, il s'agirait donc de louer ou acheter un immeuble, d'en aménager les différentes pièces, obtenir des autorités ecclésiastiques les services d'un ou deux Dominicains, Oblats ou Assomptionnistes pour diriger l'oeuvre, et enfin inviter les étudiants franco-américains à faire de cette pension, durant leur stage universitaire, leur propre foyer. En conséquence, le congrès de la Fédération avait adopté la résolution suivante: "La Fédération encourage de toutes ses forces la création de maisons universitaires, où nos étudiants des grandes universités trouveront comme un foyer ami et des contacts propres à favoriser leurs meilleures aspirations." Le P. Deydier avait fait aussi une autre déclaration d'une extrême importance, et qu'il est à propos de consigner ici.

"Je tiens à vous dire, à vous qui êtes ici rassemblés de tous les points de la Nouvelle-Angleterre, que nous sommes vos collaborateurs dans les grandes oeuvres que vous entreprenez et nous désirons nous adapter à votre mentalité. Voici le mot d'ordre que j'ai reçu de Paris, lorsqu'on m'a envoyé ici: —Vous allez là-bas faire oeuvre canadienne-française. Le collège dont vous aurez la direction est pour les Canadiens-Français établis aux Etats-Unis; souvenez-vous bien que le jour où le collège changerait d'orientation, il n'aurait plus sa raison d'être."

L'hôte d'honneur du congrès avait été l'historien canadien, l'abbé Lionel Groulx, qui avait présenté un travail intitulé: "L'amitié française d'Amérique".

Au cours de la même année, les Franco-Américains eurent à combattre, devant les Chambres du Massachusetts, un

projet de loi dit, "Maternity Bill", lequel portait atteinte au sanctuaire inviolable et sacré de la famille. Cette fois, ce furent le docteur J. N. Carrière, plus tard maire de Fitchburg, et l'avocat Adonat J. Demers qui organisèrent la résistance.

L'Union des Franco-Américains du Connecticut tint un congrès à Waterbury. L'Association y était représentée par son secrétaire général. Au cours de ce congrès, l'abbé J. C. Mathieu, curé de Wauregan, avait présenté un travail de statistiques sur les écoles paroissiales du diocèse de Hartford, indiquant qu'il y avait 1,536 enfants dans les écoles exclusivement franco-américaines de Waterbury, Willimantic, Bristol, Hartford, Meriden, New Haven. Dans les paroisses mixtes, la fréquentation scolaire franco-américaine s'élevait à 3,842. C'était le cas de Putnam, Taftville, Danielson, Grosvenordale, Moosup, Baltic, Wauregan, Stafford Springs, New Hartford et Jewett City. Le grand total des enfants était donc de 5,378. Dans le New Hampshire, avec la bienveillante autorisation de Mgr Guertin, les Oblats ouvrirent un noviciat et un juniorat. Durant la même année, deux membres de l'Association, Edmond P. Talbot et Félix Toupin eurent la distinction d'être élus, le premier, maire franco-américain de Fall River, le second, lieutenant-gouverneur de l'Etat du Rhode Island. On rapporte au sujet de ce dernier l'anecdote suivante. C'était durant la dernière campagne électorale. Il prononçait un discours devant un auditoire composé de diverses nationalités et s'exprimait en anglais, lorsque tout à coup un Italien lui posa une question en mauvais anglais. Aussitôt M. Toupin cessa de parler anglais et répondit à son interlocuteur en italien. Il continua dans cette langue pendant quelques minutes, alors qu'un Franco-Américain plaça une interruption en français. Abandonnant l'italien, l'orateur donna la réplique en français et termina son discours dans cette langue.

1923

**JUGEMENT DE LA COUR SUPREME DES ETATS-UNIS
TOUCHANT LA QUESTION DE L'ENSEIGNEMENT DES
LANGUES. — L'ASSOCIATION DEVIENT
MILLIONNAIRE.**

4 janvier L'Association offre ses félicitations à Rodolphe Bédard, président de la Société des Artisans Canadiens-Français, qui vient d'être élevé à la dignité de Commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire le Grand, par le Pape Pie XI.

14 février Du 5 au 9 février, l'Association a été sujette à une inspection par les départements des assurances des Etats du New Hampshire, Rhode Island et Connecticut. Au lendemain de l'inspection, Philip H. Wilbour, commissaire des assurances du Rhode Island, écrit à l'Association: "Mr. Legris informs me that the results of the examination were very good. I am therefore pleased to congratulate your society upon its fine showing and to wish you continued progress." A la fin de leur rapport, les enquêteurs font cette observation: "Notre conclusion générale est que les affaires de l'Association sont conduites honnêtement, soigneusement et économiquement. Les officiers se rendent compte de leurs responsabilités à l'endroit des membres et agissent avec un esprit fraternel. L'Association est solvable par environ 102%, ses taux ont été récemment rajustés scientifiquement."

1er mars Norbert Martel, de Manchester, donne sa démission comme directeur général.

8 mars Le bail pour l'occupation des quartiers généraux de la société au numéro 1034, de la rue Elm, est renouvelé pour dix ans.

16 mars Le département des assurances du Dominion à Ottawa émet en faveur de l'Association un permis d'opérer pour sa caisse des malades.

25 avril Rodolphe Boucher, de Manchester, est élu directeur général en remplacement de Norbert Martel. On commence à parler de l'adoption des taux de la table **American Experience** et de la fondation d'une caisse scolaire.

28 juin Le président et le secrétaire général font rapport de leur mission au congrès national de l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-Française tenu à Sherbrooke où ils représentaient l'Association.

14 septembre La Haute-Cour crée son propre fonds de cautionnement.

27 septembre William T. Eldridge, actuaire, assiste à l'assemblée et l'on traite des mesures à prendre pour implanter l'Association dans le Massachusetts.

31 octobre Antoine Babin, de Berlin, est élu directeur général en remplacement du docteur A. Lavallée, décédé le 16 septembre. Celui-ci était directeur depuis 1921. Il avait été frappé de paralysie au lendemain des funérailles du docteur Brien, en novembre 1922.

* * *

La rafale d'américanisation se continua en 1923, et provoqua des poussées de fanatisme comme en fait foi cet extrait du BOSTON DAILY ADVERTISER en date du 22 janvier: "The Catholic church runs things in this city (Manchester). The parochial school system should be done away with. There should be a separation of Church and State. That means the parochial school system should go and go in a hurry". On conçoit que tel n'était pas l'avis des Franco-Américains. Dans le Connecticut, un projet de loi avait été présenté décrétant que la langue anglaise serait la langue véhiculaire de l'enseignement et de l'administration dans toutes les écoles élémentaires de l'Etat. "Ce projet est insensé", déclara Mgr Nilan. Alertée par la Fédération, l'Union des Franco-Américains du Connecticut, représentée par MM. Brodeur, Laramée et Forcier, combattit le projet avec vigueur et réussit à obtenir l'enseignement du français pendant une heure par jour. Dans le Rhode Island, un amendement au **Peck Educational Bill** fut soumis aux Chambres par les représentants Lamarre, de Pawtucket, et Belhumeur, de Woonsocket, à la demande de l'avo-

cat Jalbert, président de la Fédération. Par cet amendement, les Commissions scolaires avaient le pouvoir d'approuver les écoles privées lorsque l'enseignement de la langue anglaise dans ces écoles était l'équivalent de l'enseignement donné par les écoles publiques, et il reconnaissait aux écoles privées le droit d'enseigner une langue étrangère ou autre matière qui ne serait pas inscrite au programme des écoles publiques. L'Association demanda à toutes les cours et villas du Rhode Island d'envoyer des délégations au Capitole de Providence aux fins d'appuyer l'amendement. Dans l'Etat de l'Oregon, les écoles catholiques avaient été supprimées d'un trait de plume. Le **National Catholic Welfare Council**, qui à la suite du décret romain avait changé son nom en celui de **National Catholic Welfare Conference**, entreprit de combattre devant la Cour suprême des Etats-Unis la validité de cette loi. A cette fin, le **N.C.W.C.** sollicita des souscriptions auprès des groupes catholiques du pays. La Fédération versa le montant de \$100. C'est donc avec un soupir de soulagement que dans les cercles catholiques l'on prit connaissance de la décision rendue le 4 juin par le plus haut tribunal du pays, savoir: "La Cour suprême a aujourd'hui déclaré invalides, comme empiétant illégalement sur les droits conférés par la Constitution des Etats-Unis qui décrète — aucun Etat ne privera une personne quelconque de la vie, de la liberté ou de sa propriété sans un procédé légal régulier — les lois d'Etat qui prétendraient interdire l'enseignement ou l'emploi des langues étrangères dans toutes les écoles des Etats-Unis avant le huitième grade." Dans l'opinion du *EVENING POST*, de New York, la décision actuelle de la Cour suprême libère les écoles privées de la dictature d'Etat sur leurs cours.

Le Cercle des Etudiants Franco-Américains, de Boston, avait été fondé le 26 novembre 1922 par Emile Lemelin, de Manchester, alors étudiant en droit. Il en avait été élu président, avec Léopold H. Fraser, Salem, étudiant en médecine, vice-président; Valmore M. Carignan, Somersworth, étudiant en droit, secrétaire; Antonio D. DeLisle, Fitchburg, étudiant en médecine, trésorier; George Rice, étudiant en droit, Worcester, Bertrand Landry, étudiant au M.I.T., Boston, et J. Adolphe Anctil, étudiant en art dentaire, Nashua. Le 6 mai 1923, le nouveau Cercle eut son premier banquet à l'hôtel Kenmore. A cette occasion, les jeunes étudiants recevaient comme hôtes Elphège J. Daignault, Elie Vézina, le docteur J.

N. Carrière, Téléphore Malo, Eugène Jalbert et Adolphe Robert. A la suite du banquet il y eut programme musical par Camille Girouard et Rodolphe-Janson LaPalme. Emile Lemelin céda la présidence à Florian Ruest, de Pawtucket. Le Cercle était définitivement lancé et Emile Lemelin lui fit ses adieux pour se livrer dès l'automne à la pratique du droit.

A la fin de décembre 1922, Elphège Daignault avait lancé son premier manifeste comme président de l'Association. Il disait: "Je rêve une Association nombreuse, virile, agissante, dont les membres vivront la vie du catholique convaincu et pratiqueront les vertus civiques du citoyen intègre. Ainsi conçue, l'Association fera de l'action; elle fera des oeuvres. Forts des principes sur lesquels repose toute société chrétienne, promouvant l'éducation à base de religion et de morale, encourageant toujours le respect dû à l'autorité sous toutes ses formes, maintenant fidèlement l'intégrité de la famille et pratiquant toutes ces vertus sociales recommandées par l'Eglise, nous serons en mesure d'aller de l'avant." Les journaux LE DEVOIR, Montréal, LE DROIT, Ottawa, L'INDEPENDANT, New Bedford, les revues L'ACTION FRANÇAISE et LE MESSAGER CANADIEN, Montréal, signalèrent ce manifeste et le commentèrent en termes laudatifs. A l'occasion de l'intronisation des officiers des cours et villas de Manchester, l'honorable Joseph-Edouard Perreault, ministre de la colonisation, mines et pêcheries de la province de Québec, avait été l'hôte de l'Association. En présence d'un auditoire d'un millier de personnes, il avait traité des relations entre les Franco-Américains et les Canadiens-Français, traçant en même temps le rôle d'agent de liaison que l'Association pouvait exercer entre les deux groupes. Ce qui faisait dire à LA PATRIE, de Montréal: "Des associations comme la Canado-Américaine font un bien infini là-bas, parce qu'elles sont un lien puissant entre notre groupe et le leur." Cette déclaration était d'autant plus à propos que l'Association venait de faire distribuer 3,000 copies de la conférence de l'abbé Groulx sur L'AMITIE FRANÇAISE D'AMERIQUE.

A Central Falls et Pawtucket, \$100,000 furent souscrits en dix jours pour l'érection d'un hôpital franco-américain; à New Bedford, \$67,094 furent recueillis en quatre jours pour la construction d'un refuge de vieillards; à Worcester, ce fut l'établissement de l'hôpital Louis Pasteur; à Woonsocket, l'on commença les travaux de construction du Mont St-Charles.

Le 19 mai, l'Association était passée au rang des sociétés millionnaires, avec un avoir de \$1,008,922. Des félicitations furent reçues pour cet accomplissement de la part de George E. Trudel, maire de Manchester, Albert O. Brown, ex-gouverneur du New Hampshire, A. M. Heard, président de la banque Amoskeag, Elie Vézina, les journaux THE FRATERNAL MONITOR, Rochester, LA JUSTICE, Holyoke, L'AVENIR NATIONAL, Manchester. Dans le SUNDAY UNION-LEADER, Manchester, 1er juillet, James J. Sheehan consacra un article à l'Association, accompagné d'illustrations.

En fin de novembre 1922, avait été tenu à Fall River le congrès annuel de la Fédération. Le nombre des sociétés affiliées avait augmenté de façon notable. Les sociétés qui en faisaient alors partie étaient l'Union St-Jean-Baptiste d'Amérique, l'Association Canado-Américaine, les Forestiers Franco-Américains, la Société Jacques-Cartier du Rhode Island, la Brigade des Volontaires Franco-Américains, la Société de Tempérance Notre-Dame de Lourdes de Fall River, l'Union des Franco-Américains du Connecticut, l'Institut Jacques-Cartier, le Cercle Canadien, la Société des Défenseurs et l'Association St-Dominique, de Lewiston, la Société St-Jean-Baptiste, la Ligue du Sacré-Coeur et le Club Franco-Américain, de Meriden, la Ligue des Présidents et le Cercle Dollard Lacordaire, de New Bedford, la Société St-Jean-Baptiste, de Willimantic, les Fils de l'Assomption, de Worcester, et le Cercle Davignon, de Manchester. Les délégués de l'Association à ce congrès avaient été l'abbé L. J. A. Doucet, l'abbé Henri Beaudé, l'abbé J. A. Forcier, Warren, Elphège J. Daignault, Adolphe Robert, le docteur Damase Caron, J. A. Boivin, B. C. Lambert et J. E. Bernier. Les hôtes d'honneur étaient l'honorable Athanase David, secrétaire de la province de Québec, et l'abbé Georges Courchesne, principal de l'École Normale de Nicolet. Ce dernier avait traité le sujet: la femme et le foyer franco-américain. Il avait mis la femme franco-américaine en garde contre cette tendance de l'individualisme qui l'entraîne à vivre sa vie non en fonction de la famille et de la collectivité—nation ou patrie—mais chacune en fonction de soi-même. Il avait aussi exposé le concept chrétien au sujet des rapports entre les groupes ethniques appelés à vivre côte à côte dans un même pays et il avait démontré que l'assimilation des races au profit de l'unité nationale était un concept païen, en ce qu'il ne reconnaissait à autrui le droit à la con-

servation de son âme. Deux autres sujets importants avaient été traités, l'un par Félix Gatineau, sur le recensement de nos compatriotes établis en Nouvelle-Angleterre, et l'autre par Elphège J. Daignault, sur l'enseignement du français dans les écoles primaires et secondaires franco-américaines. Cette question avait soulevé un débat dont voici l'essentiel, emprunté au procès-verbal des délibérations.

C'est une profession de foi publique de père de famille américain de descendance canadienne-française que désire faire M. Daignault. Il répond à ces diverses questions: Pourquoi inscrire au programme de nos délibérations cette question de l'enseignement du français dans nos écoles? Ne l'enseigne-t-on pas suffisamment? Quelqu'un nous nie-t-il le droit de l'enseigner? Ceux et celles qui l'enseignent ou ont mission de le faire enseigner posent-ils des obstacles à son enseignement? Il répond à ces questions en démontrant qu'on nous nie positivement en maints endroits le droit à un enseignement du français compatible avec nos besoins spéciaux, qu'ailleurs l'on y met des entraves en en diminuant la quantité au point de le rendre insuffisant. Après avoir montré que le français est la raison d'être de nos écoles, il rappelle et expose le principe des droits des parents en matière d'éducation. Je crains peu la persécution civile, continue-t-il. Car si nous avons la liberté collective de maintenir le parler français chez-nous, nous le maintiendrons, même en face des plus grandes persécutions, et peut-être bien en proportion de ces persécutions, tant il est vrai que nous avons besoin de l'attaque pour nourrir nos caractères. Et de plus, nous avons la Constitution fédérale pour nous. Et l'orateur cite et commente le jugement rendu par la Cour Suprême des Etats-Unis dans la cause de Robert T. Meyer vs the State of Nebraska. Il s'agissait dans cette cause d'un statut de l'Etat de Nebraska prohibant l'enseignement des langues étrangères. La Cour Suprême décida que ce statut était arbitraire et de nul effet, parce qu'en contravention avec un article de la Constitution, le quatorzième, qui défend à un Etat de priver une personne de sa vie, de sa liberté ou de sa propriété. Quels sont les adversaires de l'enseignement du français? M. Daignault les passe en revue. Tout d'abord, dit-il, les francophobes, que leur patriotisme mal inspiré et leur fanatisme aveugle rendent peu dangereux. Il y a ensuite les partisans de l'unification des langues, qui se divisent en deux classes, selon les méthodes qu'ils poursuivent. Les uns, dont plusieurs absolument sincères, clament haut et fort qu'il ne faut en ce pays qu'une patrie, un drapeau, une langue. Les autres travaillent à cette unification par des moyens sournois, "without forcing the issue", comme le

conseille la *National Catholic Welfare Conference*. M. Daignault répond ensuite à ceux qui prétendent que nos écoles paroissiales sont inférieures aux autres écoles parce qu'on y enseigne trop de français, retardant ainsi les enfants qui les fréquentent. Il démontre par le savant pédagogue qu'est Mgr Ross, que "la formation première ne s'acquiert que par l'étude de la langue maternelle. Chaque être, en effet, se développe en fortifiant le principe qui lui a donné la vie. Pour lui inoculer une sève empruntée, il faut qu'il soit assez robuste pour se l'assimiler; sinon, il sera assimilé par elle." En résumé, l'orateur conclut que nous avons le droit naturel et constitutionnel à l'enseignement de notre langue maternelle. Cet enseignement est nécessaire, vital au point de vue national, utile au point de vue pédagogique.

L'avocat Oscar F. Moreau demande par quels moyens nous pouvons amener les parents à réclamer l'enseignement du français dans les écoles où il est négligé. Il cite une définition du dictionnaire Larousse disant que la langue maternelle est la langue du pays où l'on est né.

Il ne faut pas se fier à Larousse, rétorque le provincial des Assomptionistes, car au mot diacre, il donne comme définition: espèce de prêtre.

S'il y en a ici qui en connaissent plus long que Larousse, réplique M. Moreau, ils devraient nous faire un dictionnaire.

Le président Jalbert invite Me Wilfrid J. Lessard, surintendant des écoles paroissiales du New Hampshire, à adresser la parole.

Je m'empresse de déclarer, dit en substance l'avocat Lessard, que je ne parle pas comme surintendant diocésain, mais comme délégué à la Fédération. J'avoue que je m'attendais à un autre travail que celui que nous a présenté M. Daignault. Celui-ci nous a fait, d'une manière fort éloquente d'ailleurs, un exposé de principes que personne ne conteste, mais il ne nous a pas indiqué les moyens pratiques d'améliorer la situation. M. Lessard déclare que les curés ne trahissent pas les droits des parents. Toute résolution de la Fédération qui tendrait à faire croire que les curés trahissent serait fausse, dit-il, et d'avance je m'y oppose.

Le docteur Paquin est d'opinion que la conclusion à tirer du travail de M. Daignault est qu'il appartient aux parents d'exercer une pression sur les curés pour obtenir l'enseignement du français. C'est à nous, chefs de nos sociétés, de dire à nos membres d'avoir l'oeil ouvert sur les écoles.

Le R. P. Olivier, O.P., croit, à l'instar de l'orateur précédent, que l'intervention des parents peut, en bien des cas, aider à la solution de la question. Mais ce n'est pas

tout. Il y avait deux manières de traiter le sujet présenté par M. Daignault: 1. quelle est la proportion du français qui peut être légalement et normalement enseignée; 2. est-il possible d'améliorer l'enseignement au point d'en arriver à l'uniformité scolaire? Pour moi, ces deux questions n'ont pas reçu de réponse.

Quel est le minimum d'heures par semaine que l'on peut affecter à l'enseignement du français, demande Henri T. Ledoux?

Une heure de français par jour, c'est suffisant pour tuer la langue française dans nos familles, rétorque Elie Vézina. Ce dernier fait alors un exposé de la situation scolaire dans les Etats de l'ouest et du centre, et il montre que dans le Michigan, les Franco-Américains ont abandonné leurs écoles. Il donne ensuite les statistiques suivantes: dans le Massachusetts, sur 68 paroisses, 43 ont des écoles et 25 n'en ont pas; dans le New Hampshire, 14 paroisses ont des écoles et 2 n'en ont pas; dans le Maine, 23 paroisses ont des écoles, 6 n'en ont pas; dans le Connecticut, 17 paroisses ont des écoles, 8 n'en ont pas; dans le Vermont, 8 paroisses en ont, 3 n'en ont pas; dans le Rhode Island, 16 paroisses ont des écoles, 5 n'en ont pas; dans l'Etat de New York, 16 paroisses ont des écoles, 7 n'en ont pas. Parlant des projets de loi qui ont pour objet la création d'un ministère fédéral de l'éducation, M. Vézina croit que les partisans de cette mesure reviendront à la charge à une prochaine session. Aux parents de conserver leur autorité sur les Commissions scolaires, afin d'éviter la centralisation par l'Etat ou le gouvernement fédéral. M. Vézina conclut que sans l'école, nous allons disparaître. Et l'école qui n'enseigne pas le français est inutile pour nous au point de vue national. Il recommande, comme dernier mot, d'enlever le journal anglais des mains des enfants le soir au foyer et de le remplacer par le journal français.

Me Jalbert déclare que la thèse soutenue par M. Daignault n'était pas à faire, car elle ne trouve pas de contradicteurs parmi nous. M. Daignault nous a montré les dangers de l'assimilation par l'ambiance de l'affiche, des journaux, des conversations. Il aurait pu ajouter le cinéma. Il a rappelé une décision récente de la Cour Suprême des Etats-Unis protégeant les droits des parents. Cette décision est appuyée, il est vrai, sur la Constitution, mais il y a tendance à amender celle-ci. Nous en avons eu des exemples pour le suffrage féminin et la prohibition. Il y a déjà un mouvement organisé dans le secret des loges maçonniques pour modifier la Constitution de manière à supprimer l'enseignement des langues étrangères à l'école. Ce ne sont pas nos coreligionnaires qui nous aideront à repousser ces attaques. Examinant la situation telle qu'elle

lui apparaît à l'intérieur, M. Jalbert trouve qu'il y a matière à améliorations sous le rapport du nombre d'élèves par classes, du nombre de maîtres et maîtresses par rapport au nombre des élèves. J'ai constaté que sur 325 élèves enregistrés au début d'un cours, 7 vont jusqu'au bout, 18 complètent le cours primaire. Où sont les 300 autres? Il y a perte dans le matériel humain que nous préparons pour l'avenir. Quand même nous enseignerions le français dix heures par jour, à quoi cela servirait-il si les enfants ne restent pas à l'école pour l'apprendre. M. Jalbert conclut en suggérant que le secrétaire envoie, au nom de la Fédération, une lettre circulaire à tous les curés pour leur dire que la Fédération a noté ce qui nous manque et pour leur demander d'y remédier, s'il y a lieu de le faire.

L'abbé Philius Jalbert reprend après le président. Nous ne pouvons faire tout ce que nous voulons, dit-il, nous faisons tout ce que nous pouvons. Il confie un message à l'honorable Athanase David, celui de dire aux communautés religieuses de la province de Québec qu'elles ne doivent pas nous abandonner. Il recommande également de ne pas faire voyager tous les ans les religieux et religieuses qui ont charge de l'enseignement, afin de leur donner le temps de s'acclimater ici et d'obtenir une connaissance plus approfondie de nos besoins. L'abbé Jalbert ne voudrait pas que ses observations soient rapportées dans la presse, mais ce qui nous menace, déclare-t-il, ce sont les communautés trop essentiellement américaines. Nous avons ici des communautés de langue française qui risquent d'être étouffées par l'affluent des soeurs irlandaises. Dans une école de sept soeurs canadiennes et deux soeurs irlandaises, prenez garde que la mentalité ne devienne anglaise. L'abbé Jalbert suggère que la Fédération s'abouche avec les surintendants et visiteurs diocésains, afin de se mettre bien au fait de la situation dans chaque diocèse. Cette situation n'est pas la même partout. Mais ce qu'il faut à l'école, c'est qu'elle ait une mentalité française et que les prêtres qui s'en occupent, qui circulent parmi les élèves n'aient pas l'air de savoir l'anglais. Le nombre d'heures que l'on peut affecter à l'enseignement du français a moins d'importance que la mentalité que l'on donne à l'école. Il importe que nous fassions savoir au clergé que la Fédération insiste pour que l'enseignement du français soit respecté à l'école.

L'abbé Normand demande que la Fédération s'emploie à obtenir trois heures par jour d'enseignement du français dans les écoles du Connecticut au lieu d'une.

Il est finalement résolu, sur proposition de l'abbé Labossière, appuyé par Léger Morrissette, qu'une lettre circulaire soit envoyée à toutes les sociétés affiliées ainsi qu'au clergé pour attirer leur attention sur l'importance attachée par la Fédération à la question de l'éducation.

1924

**L'ASSOCIATION PREND POSITION DANS LA CAMPAGNE
MENEÉ PAR LE JOURNAL "LA SENTINELLE" TOUCHANT
LE PRELEVEMENT D'IMPOTS SUR LES PAROISSES.**

Les événements les plus notables en 1924 pour l'Association Canado-Américaine furent: la tenue de son treizième congrès à Manchester, en septembre, et sa participation au congrès de la Fédération Catholique Franco-Américaine à Willimantic, en décembre.

Voici d'abord l'essentiel de ce qui se passa à la convention de la Cour Suprême les 30 septembre et 1er octobre. Les délibérations eurent lieu à la salle de la Cour St-Georges. Elles furent précédées d'une messe en l'église St-Antoine, célébrée par l'abbé L. J. A. Doucet, chapelain général. Les séances furent présidées par Elphège J. Daignault. 73 délégués eurent le droit de siéger. De 16,500 membres qu'il était lors de la convention de 1920, l'effectif était retombé à 14,314 membres. Par contre, l'avoir se chiffrait à \$1,188,035. Le rajustement des taux, des grèves dans le New Hampshire et le Rhode Island, l'arrêt du recrutement dans la province de Québec comme conséquence du refus du surintendant des assurances du Dominion d'accorder un permis d'opérer pour la caisse des malades n'avaient pas peu contribué à la diminution de l'effectif. Quoi qu'il en soit, le moral était bon et les délégués semblaient déterminés à pousser de l'avant. L'ensemble des travaux du congrès pouvait se résumer comme suit: création de la caisse du Sou de l'Ecolier au moyen d'une cotisation obligatoire de .25c par année, par membre, payable en décembre; création de la caisse du Sou du Vieillard, au moyen d'une cotisation volontaire de .25c par membre, payable en juin; adoption des taux de la table **American Experience** pour les membres futurs, avec droit à des valeurs de retrait en argent, certificats de participation acquise, extension d'assurance, etc.; adoption de nouveaux taux à la caisse des malades pour les membres admis après 1924; quant aux membres admis avant 1924, ils continuèrent de payer les mêmes

taux qu'auparavant, mais les taux ainsi payés leur achetèrent un montant total réduit d'indemnité, basé sur la nouvelle échelle de taux. Cette réduction affectait particulièrement les membres âgés de 70 et plus, limitant dorénavant à \$100 le montant total d'indemnité qu'ils pouvaient recevoir. Et même pour leur accorder ces \$100, l'Association dut-elle prélever chaque mois du fonds d'administration une contribution de 4½ cts, laquelle contribution fut versée au fonds de maladie et accident. La convention vota \$200 au Cercle des Etudiants Franco-Américains, de Boston, et elle recommanda d'effectuer le recensement des Franco-Américains du New Hampshire, en conformité avec le voeu exprimé par la Fédération Catholique Franco-Américaine. Les salaires furent déterminés comme suit: président \$2,000; secrétaire \$3,600; médecin en chef \$1,500; trésorier \$800; vérificateur des comptes \$600; per diem des délégués \$5.00 plus \$3.00 par jour pour dépenses d'hôtel. A l'ouverture de la convention, le maire Trudel avait souhaité la bienvenue aux délégués. Des messages de loyauté avaient été adressés au président Coolidge et au gouverneur Fred H. Brown du New Hampshire, qui y répondirent. Une lettre fut aussi adressée à Mgr Guertin exprimant les sentiments de soumission de l'Association. Cette lettre resta sans réponse de la part de l'évêque. Par contre, la convention reçut des messages de bons souhaits de Mgr LePailleur, Elie Vézina, Wilfrid J. Mathieu, Lauré Lussier, Henri Roy. Les élections donnèrent les résultats suivants: l'abbé L. J. A. Doucet, chapelain général; l'abbé Henri Beaudé, assistant chapelain général; T. G. Biron, ex-président général; Elphège J. Daignault, Woonsocket, président général; Elisée Thériault, Québec, premier vice-président; P. E. Mayrand, Dé-troit, deuxième vice-président; Jean-Charles Boucher, Lewiston, troisième vice-président; Adolphe Robert, secrétaire; J. A. Boivin, trésorier; docteur Damase Caron, médecin en chef; B. C. Lambert, Manchester, Antoine Babin, Berlin, Ludger Kérouac, Nashua, Willie Chrétien, La Baie Shawinigan, J. A. Allard M. D., Bromptonville, L. P. Côté, Somersworth, Osias Chicoine, Montréal, Georges Chartrain, Manchester, Thaddée Thibodeau, Fall River, directeurs. Charles H. Martel avait été réélu apurateur des comptes. Au début de la convention, Valmore M. Carignan, président du Cercle des Etudiants, de Boston, avait sollicité l'aide de l'Association pour le maintien du Cercle. A la fin de la convention, c'est l'avocat Emile Le-

melin qui remercia l'Association d'avoir accordé au Cercle une subvention de \$200. Une séance publique eut lieu au cours de laquelle l'avocat Elisée Thériault, alors député de l'Islet au Parlement de Québec, refit en une vaste synthèse l'histoire de la race française en Amérique. Une décoration de la Légion d'Honneur fut accordée à Alexina Filion, de Shawinigan, Joseph Hurteau, de Woonsocket, et Charles Fortin, de Nashua. Un drapeau fut présenté à la Villa Juliette, de Shawinigan. La partie musicale fut remplie par le quatuor de Woonsocket, Georges Lévesque, Ovide Thibault, Albert Roy, Hector Dupré, assisté de Blanche Blondin, de Manchester, et Emile Brunelle, de Woonsocket. Au moment de clôturer la convention, l'ex-président Biron s'adressa ainsi aux délégués. "Je demeure aux Etats-Unis depuis 1854. C'est vous dire que je ne suis plus un jeune homme et pour me servir du langage des Indiens, il a neigé sur ma tête. C'est peut-être la dernière fois qu'il m'est donné de vous parler comme premier président et fondateur de l'Association, mais je conserve tout de même l'espoir que j'aurai encore ce plaisir dans quatre ans et je voudrais que ce soit au berceau de la race, sur le vieux rocher de Québec, à l'occasion de la prochaine convention de notre société. Le cri de ralliement que je vous donne est: A Québec en 1928, avec 20,000 membres! En dépit de mon long séjour en ce pays, je suis resté attaché à Québec, pays de nos ancêtres, par toutes les fibres de mon coeur. Quand je lis les journaux et que j'apprends qu'une catastrophe s'est produite sur un point quelconque de notre continent ou du continent européen, cela me fait un peu de peine, mais quand je vois qu'il s'agit d'un village de la province de Québec consumé par les flammes ou emporté par le St-Laurent qui déborde de ses rives, le coeur me serre davantage." Empoigné par le discours de M. Biron, le député de l'Islet monta à la tribune et prononça une harangue de quelques minutes qui électrisa l'auditoire. C'est sur cet incident que le congrès prit fin. Mais la fin du congrès signifia aussi autre chose, savoir, un autre rajustement de taux, pour la caisse des malades cette fois. D'où, nouveau malaise. Et la perturbation causée par le rajustement des taux de la caisse d'assurance en 1921 n'était pas encore calmée. Heureusement que le nombre des membres affectés était moins considérables que précédemment. La Haute-Cour s'employa aussi à atténuer les effets de ce rajustement. Lorsqu'un membre eut épuisé le montant total d'in-

demnité auquel il avait droit, il arriva souvent que le médecin général, pour diverses raisons, accorda à ce membre une prolongation d'indemnité. Il arriva aussi que par un curieux retour des choses, la caisse d'administration remboursa à la caisse des malades, pour la période de 1924 à 1940, une somme d'environ \$50,000 ce qui représentait un montant à peu près équivalent à celui soutiré de la caisse des malades pour le bénéfice de la caisse d'administration entre 1913 et 1921.

* * *

C'est sans appétence et sans plaisir que l'annaliste entre maintenant dans la narration de ce qu'il estime la période la plus difficile de l'histoire de l'Association, période où l'on vit le clergé divisé, les sociétés divisées, les journaux divisés, les familles divisées, où l'on vit même des catholiques agenouillés à la sainte table être traités comme des excommuniés, et des excommuniés s'agenouiller à la sainte table pour y recevoir la communion, où des curés perdirent leur cure et des vicaires furent renvoyés dans leurs familles, où des groupes de prêtres adressèrent des plaintes à Rome contre l'Ordinaire de leur diocèse, où des poursuites furent intentées devant les tribunaux ecclésiastiques et devant les tribunaux civils contre l'autorité religieuse, où des gens généralement prodigues de leur argent pour les besoins du culte divin refusèrent pendant des semaines et des mois de payer leur place de banc, où des auditeurs se portèrent par milliers à des assemblées de protestations, période où le désordre avait pris la place de l'ordre, où les consciences étaient inquiètes et troublées, où les souffrances morales minaient la santé des individus, où le progrès des oeuvres enregistrait un arrêt, période sans gloire dont on ne savait quelle serait l'issue. Cependant, de côté et d'autre on semblait de bonne foi, les uns tenant pour le maintien de l'obéissance à l'autorité, les autres pour le droit naturel des parents sur l'éducation de leurs enfants ainsi que les droits des fidèles dans la gestion des biens paroissiaux. Il s'en trouvera peut-être qui diront: Pourquoi revenir sur le passé? Pourquoi rappeler des souvenirs qui risquent de raviver de vieilles blessures et ranimer des conflits éteints? L'argument aurait du poids s'il fallait poser comme principe que le mémorialiste est libre de choisir entre les événements. Tel n'est pas, croyons-nous, le devoir de l'historien impartial. La directive en la matière vient de l'un des plus illustres pontifes que le monde ait connu, Léon XIII, qui, dans sa lettre du 8 septembre 1889

aux cardinaux de Luca, Pitra et Hergenrother disait: "L'historien de l'Eglise a le devoir de ne dissimuler aucune des épreuves que l'Eglise a eu à souffrir par la faute de ses enfants et parfois de la part de ses propres ministres." (The Catholic Encyclopedia). Sans compter que dans le cas qui nous occupe, il y a les précédents. Deux volumes relatent, chacun à leur manière, l'agitation qui bouleversa les Franco-Américains durant la période de 1924 à 1928. L'un de ces volumes intitulé THE SENTINELLIST AGITATION IN NEW ENGLAND, fut publié sur les presses du **Providence Visitor**, organe du diocèse de Providence. L'autre, LE VRAI MOUVEMENT SENTINELLISTE, avait pour auteur Elphège J. Daignault. De même que les chefs du mouvement ont jugé à propos de lancer dans le public leur version de ces événements, de même l'Association Canado-Américaine doit avoir la liberté de publier sa version d'une affaire à laquelle elle a été mêlée.

Avant d'en venir à l'exposé des événements qui marquèrent les débuts de la rupture, examinons un peu l'attitude de l'autorité civile et de l'autorité religieuse à l'endroit de l'enseignement des langues dans les écoles privées. On a vu, au chapitre précédent, que la Cour suprême des Etats-Unis avait invalidé les lois de l'Oregon décrétant la suppression des écoles catholiques. Dans le New Hampshire, le Massachusetts, le Rhode Island et le Connecticut les législateurs avaient mesuré au compte-gouttes le droit d'enseigner le français, tout en sauvegardant le principe de la liberté d'enseignement. Dans l'Etat du Maryland, le gouverneur Albert C. Ritchie venait de faire la déclaration suivante:

"Just as it is the State's duty to provide a competent public school system for its children of all creeds and denominations, so when recognized creeds or denominations maintain competent schools of their own, such, for example, as the parochial schools in Maryland, it is the State's duty not only to leave them alone, but to protect them too so that freedom of religion and freedom of education may be inviolately maintained."

Du côté de l'autorité religieuse, la directive était de ne pas provoquer de litige, de laisser au temps le soin de transformer le caractère de l'école. En 1922, la **National Catholic Welfare Conference** avait en effet publié "**A Catechism of Catholic Education**", dans lequel il était dit, à la page 75:

7. Question.—Comment le langage de l'école catholique prouve-t-il qu'elle est américaine?

Réponse.—La langue de l'école catholique est l'anglais. Dans certaines écoles catholiques, l'enseignement d'une langue étrangère est permis. L'arrangement a une valeur éducative distincte. Il donne à l'enfant la culture de la race de ses ancêtres et les avantages d'une connaissance pratique de plus d'une langue. Dans toutes les écoles catholiques, la langue fondamentale (basic) est l'anglais. La politique éducative catholique est d'insister pour que tous les sujets, sans excepter la religion, soient enseignés en anglais. (Not excepting religion). Il est nécessaire, cependant, de permettre l'enseignement de la religion dans une langue étrangère, dans les classes d'enfants d'immigrants nouvellement arrivés, qui ne comprennent pas encore l'anglais ou dont les parents insistent pour que le catéchisme, au moins, leur soit enseigné dans leur langue maternelle.

8. Question.—Dans la grande majorité des écoles catholiques, l'instruction n'est-elle pas donnée tout à fait dans une langue étrangère?

Réponse.—Non. Les écoles catholiques dans lesquelles l'instruction se donne complètement dans une langue étrangère sont très peu nombreuses, et leur nombre diminue chaque année. La politique de l'Eglise, en cette matière, n'est pas de provoquer le litige (force the issue), mais d'attendre patiemment le moment opportun où chaque groupe étranger sera préparé à accepter la langue anglaise. De cette façon, elle ne risque pas d'offusquer les susceptibilités de race de l'immigrant, et réussit cependant à transformer l'école de langue étrangère, dans un délai relativement court, en une école où la langue anglaise est le seul véhicule d'instruction. Les résultats ont prouvé la sagesse de cette méthode, lente et patiente, pour résoudre un problème très difficile."

C'est au milieu de cette ambiance que l'Evêque de Providence adressa aux curés de son diocèse le 23 mai 1923, la lettre suivante:

"Pendant près de quarante ans, les Pères du troisième Concile plénier de Baltimore ont fait retentir un appel dans tout le pays, priant les évêques, les prêtres et le peuple d'établir des écoles chrétiennes, du grade le moins élevé au plus élevé, dans tous les diocèses. Au nombre de ces institutions, on a surtout insisté sur les écoles supérieures (Scholae Superiores, Academiae), en même temps que sur les écoles primaires et les universités.

On a fait plusieurs tentatives dans notre diocèse pour répondre à l'appel des Pères du Concile de Baltimore, dont

les décrets constituent encore, dans une large mesure, la loi qui gouverne l'Eglise aux Etats-Unis. Presque tous ces efforts ont été faits sous les auspices des paroisses. Les écoles supérieures ainsi établies n'ont fonctionné, cependant, qu'avec difficulté et le jour est venu où nous devons admettre que les paroisses ne peuvent pas maintenir des écoles supérieures en état de rivaliser avec les écoles publiques du même genre.

Il est donc du devoir de l'évêque de se charger de cette grande oeuvre catholique, en conformité avec les instructions du Concile de Baltimore. Ces écoles supérieures seront donc à l'avenir des écoles diocésaines, établies par les contributions des paroisses de la région dans laquelle elles seront construites. Elles devront, de même, à l'avenir, être supportées par les mêmes paroisses.

Comme premier pas vers l'accomplissement de cet acte d'obéissance à la loi de l'Eglise, on fournit à tous les catholiques du diocèse une excellente occasion de faire des dons en argent ou des promesses d'argent pour les deux années à venir. Sans aucun doute, un bon nombre de nos loyaux curés et de nos paroisses recueilleront le montant fixé et plus encore, pendant la période de la campagne d'un million de dollars.

Cependant, un certain nombre peuvent ne pas prévoir un succès complet dans l'effort pour rassembler la somme déterminée. Alors, pour soulager l'esprit de tous les fidèles, des curés et des vicaires, votre évêque, après avoir consulté les membres de son Conseil, vous donne instruction, par la présente, que tout montant qui restera non payé, de la somme assignée à votre paroisse, en plus du montant déjà perçu par les contributions volontaires, devra être payé à la Chancellerie en trois versements, au cours de cette année, et des deux années prochaines.

De fait, cette taxe est imposée à votre paroisse et devra être payée à même les fonds paroissiaux que vous avez déjà ou à même les revenus ordinaires ou extraordinaires de la paroisse, soit par des collectes, des dons ou des amusements.

Ce n'est donc pas une affaire qui demande un vote quelconque de la Corporation, puisqu'il ne s'agit pas de contracter une dette nouvelle ou un emprunt.

Espérant que cette nouvelle sera de nature à soulager les curés de l'anxiété qu'ils pourraient ressentir à l'heure actuelle et en vous assurant que de cette façon nous pourrions annoncer avec fierté que chaque paroisse du diocèse et le diocèse lui-même a dépassé son objectif dans cette "drive" d'un million, si mémorable, pour les écoles supérieures catholiques, je demeure avec une appréciation sans

limites de votre coopération si généreusement accordée, et des actions de grâce à Dieu pour ses bénédictions sur notre entreprise,

A Vous, dans le Seigneur, avec affection,

William A. HICKEY,

Evêque de Providence.

Cette décision de l'Evêque fut interprétée comme un arrêt de mort des oeuvres paroissiales, puisque, écrivit plus tard Elphège Daignault, "nos paroisses se trouvaient, par le décret de l'Ordinaire, obligées de bâtir et de soutenir ces écoles supérieures diocésaines, en plus du fardeau que chacune d'elles portait déjà." La résistance s'organisa donc par la fondation du journal LA SENTINELLE, lequel parut le 4 avril 1924. Ce journal était financièrement appuyé par l'Ordre des Croisés, créé depuis une couple d'années. Elphège J. Daignault en était le principal collaborateur, avant d'en assumer la direction complète. Telle était la situation lorsque s'ouvrit, à Willimantic, le 15 décembre 1924, le septième congrès annuel de la Fédération Catholique Franco-Américaine. Outre les sociétés affiliées à la Fédération et déjà mentionnées au chapitre précédent, d'autres sociétés, depuis le congrès de Fall River, avaient joint l'organisation. C'étaient le Cercle Montcalm de Manville, le Gymnase Ste-Anne de Fall River, la Ligue du Sacré-Coeur de Willimantic, le Cercle des Etudiants Franco-Américains de Boston, la Société l'Assomption des Etats-Unis, l'Association Notre-Dame de Cambridge. Cela formait un total de vingt-cinq sociétés représentées au congrès, sans compter une délégation des élèves du Collège de l'Assomption de Worcester. Dans son discours d'ouverture, le président Jalbert fit une déclaration qui mit le feu aux poudres. Il disait :

“

Aussi bien, ne suis-je pas insensible aux attaques que certain journal et certaines personnes, "plus zélés qu'intelligents", pour me servir d'une expression tombée un jour des lèvres d'un évêque de nos amis, mènent depuis quelque temps contre Sa Grandeur Mgr l'Evêque de Providence et contre l'auguste vieillard qui dirige la paroisse du Précieux-Sang, de Woonsocket. Ces attaques, seraient-elles justifiées, qu'elles n'auraient pas leur raison d'être, car elles sont de nature à nous faire tort auprès des éléments de langues étrangères qui nous entourent, et surtout, oui surtout, auprès des autorités romaines. Si nous avons des griefs, Rome est

là pour nous entendre. Nous n'avons pas le droit d'étaler nos misères, réelles ou imaginaires, devant le tribunal de l'opinion publique. Car agir de cette sorte c'est, avec la religion que nous voulons défendre, nous livrer en pâture à la curiosité malsaine et au jugement malveillant de ceux qui ne partagent pas la foi que nous professons. Rechercher l'approbation publique, sous prétexte de vouloir éveiller l'attention de ses lecteurs, c'est, en définitive, méconnaître les droits de Rome, c'est traîner le respect de l'autorité dans la boue, et jeter dans les âmes le mépris et la haine qui précèdent le schisme.

.....

Je désavoue donc pour ma part toute cette campagne d'injures et d'insultes poursuivie depuis bientôt un an contre Sa Grandeur Mgr l'Evêque de Providence. Et j'ajoute l'espoir que nous saurons dans les résolutions de ce congrès en dégager la responsabilité de notre société."

C'est à l'ouverture de la séance de l'après-midi que le débat s'engagea. Au risque d'allonger les citations, nous n'avons pas d'autre alternative que de reproduire le procès-verbal, puisque c'est la seule pièce faisant autorité. Voici donc ce qu'il disait :

M. Jalbert, président, ouvre la séance. M. l'abbé L. J. A. Doucet se lève aussitôt et demande au président si les déclarations de celui-ci, dans son rapport au congrès, représentent son opinion personnelle ou s'il entend que la Fédération en porte la responsabilité.

M. Jalbert répond que son rapport représente son opinion personnelle et qu'il l'a fait sans consulter ses collègues. Il ajoute qu'il est bien déterminé à n'en rien retirer. Ce que j'ai affirmé, je le crois vrai, ce que je crois dangereux, j'estime de mon devoir de le signaler comme tel, et cela seulement dans le but de rendre service à mes compatriotes.

M. l'abbé Labossière demande au président si le rapport de celui-ci a été communiqué aux journaux.

Le président répond que copie de son rapport a été déposé aux archives et communiqué aux journaux suivant la coutume établie.

M. l'abbé Labossière émet l'opinion qu'il serait bon que le congrès donne des explications indiquant que le rapport représente l'opinion soit du président en particulier, soit l'opinion du congrès.

Le président s'empare alors de son rapport et en lit cette phrase: "Je désavoue donc pour ma part toute cette campagne, etc.", et explique par là qu'il s'agit de son opinion personnelle. J'ai fait bien attention de n'engager que moi-même, dit-il.

M. Adolphe Robert déclare que la question débattue dans le rapport du président étant mise devant le public, ce dernier va l'interpréter en quelque sorte comme une décision du congrès. En lisant le rapport du président de la Fédération, on va conclure que la Fédération en bloc condamne l'attitude de tel journal. Il ne nous appartient pas de dicter à un journal ou à une société la manière de lutter pour la cause. La Fédération devrait dégager par une résolution sa responsabilité du discours prononcé par le président et cette résolution devrait être insérée à la suite du discours.

M. Jalbert cède alors le fauteuil présidentiel à M. Alma Forcier, vice-président, et il déclare en substance: Je ne suis pas de l'avis de M. Robert. Vouloir par une motion ou résolution entreprendre de dégager la responsabilité de la Fédération à l'endroit des opinions émises dans mon rapport serait une façon indirecte de dire que l'on approuve ce qui se fait dans le Rhode Island. Ceci serait dangereux. Par le fait que les officiers de la Fédération sont mêlés à cette lutte, la Fédération elle-même se trouve mêlée au mouvement. J'ai voulu dégager ma responsabilité de ce mouvement, et je voudrais que la Fédération en fasse autant. M. Jalbert dénonce alors une réclame parue dans "LA SENTINELLE" pour annoncer une assemblée de protestants et montre qu'en gardant le silence on se rend en quelque sorte complice de ce qu'a fait le journal. Il ajoute que 99% des gens et grand nombre de membres du clergé sont d'opinion que pareil mouvement ne mérite pas notre encouragement et que si nous avons des griefs, il faut aller les porter à Rome et non les faire passer par la voie du journal.

M. Robert répond à M. Jalbert en disant qu'il constate par les applaudissements que celui-ci a les sympathies d'une certaine partie de l'auditoire. Il ne croit pas que l'agitation soit de nature à nuire à Rome et il cite le mot du cardinal Mathieu à des Franco-Américains, leur conseillant de faire de l'agitation s'ils voulaient que l'on entende parler de leurs griefs. Il ne voit pas que l'on puisse parler d'injures et d'insultes quand il s'agit de la publication de documents émanant de personnages ecclésiastiques. Il importe que le public soit renseigné, autrement c'est la lumière sous le boisseau. On va taxer les paroisses au profit d'institutions qui répondent nullement à nos aspirations, et au bénéfice de journaux qui sont des instruments d'assimilation. Il croit que "LA SENTINELLE" est justifiable d'exposer les faits purement et simplement. Il réprovoie l'annonce qui a paru dans "LA SENTINELLE" et il conclut que la Fédération devrait dégager sa responsabilité des idées exprimées par le président dans son discours.

M. Jalbert rétorque que la question est trop épineuse, trop importante, pour la passer sous la main. Il cite la parole d'un évêque à l'effet que les Canadiens des Etats-Unis doivent sauver l'école d'abord. Si Rome refuse de nous accorder justice, croyez-vous que vous allez la trouver ailleurs? Au lieu de crier dans les journaux et d'ourdir des complots, nous devrions mettre en commun nos ressources et nos énergies, imiter l'exemple d'autres sociétés qui ont pris l'argent de tout le monde et fondé à Rome des oeuvres, et avoir un cardinal qui se ferait l'apôtre de nos droits. M. Jalbert conclut en disant: En désapprouvant ce que j'ai condamné, vous y mettez, suivant l'expression de l'Evêque ami que j'ai cité, plus de zèle que d'intelligence.

M. Daignault répond à M. Jalbert que la question de l'annonce dénoncée par celui-ci n'a aucune importance et il raconte comment cette annonce s'est glissée. Quand on veut faire du bien, dit-il, le diable s'en mêle. Il ajoute que c'est après avoir entendu des protestations d'évêques et de prêtres qui disaient que le temps était arrivé de fonder un journal, que "LA SENTINELLE" a été lancée pour faire la lutte. Nous avons eu des approbations du cardinal Bégin, de Mgr Prud'homme, etc. On nous conseille d'aller à Rome. Nous y avons fait des démarches qui ont coûté de l'argent. Lorsque le deuxième paiement de la "drive" pour les high schools a été demandé, je me suis rendu à Washington auprès du Délégué Apostolique. Il nous a répondu: Vous êtes avocat, vous savez ce qu'il y a à faire. Nous avons pensé que c'était du pillage et qu'il était temps d'y voir.

M. Vézina déclare que c'est contre son désir qu'il entre dans cette discussion. J'ai contribué plus que n'importe qui, dit-il, à établir la Fédération et j'ai été le premier à appeler les représentants des différentes sociétés pour jeter les bases de la Fédération. Je ne voudrais pas voir celle-ci s'écrouler à Willimantic. Y a-t-il danger que la Fédération cesse d'exister sur la discussion d'un rapport de son président? Peut-être, parce que je crois que la Fédération n'existera qu'avec le concours et les talents de toutes les sociétés sans en excepter une. M. Daignault semble lancer un défi à la Fédération que l'Association Canado-Américaine se retirera si l'attitude du président n'est pas désapprouvée. Il faut bien s'entendre. Je crois que nous sommes tous des zélés et des intelligents, parce que nous avons puisé au sein de la lutte l'intelligence nécessaire. Il y a des armes dangereuses. Je ne voudrais pas juger la portée des armes dont on s'est servi pour traiter des choses du diocèse. Je regrette des excès. Nous n'avons pas tous la même manière d'apprécier les événements. Il ne faut pas toujours qualifier de chien couchant ceux qui sont prudents. Permettez-moi de vous dire une chose à vous tous, mes

amis, qui travaillent à nous conserver notre mentalité bilingue. Je n'ai jamais encore une fois dans ma vie vu ce qu'avait servi l'attaque d'un groupe contre son curé. Comme catholique, je ne crois pas qu'il soit permis d'égratigner l'autorité de l'église, cependant je n'ai jamais cédé un seul droit de ma race devant un évêque. On parle de Mgr Hickey. J'ai vu Monseigneur dans deux circonstances. J'étais en compagnie d'autres catholiques. Je n'ai donc pas eu l'occasion de discuter avec lui aucun des sujets qui nous intéressent. M. Vézina donne ici la version qu'il connaît de l'annonce insérée dans "LA SENTINELLE" et d'après laquelle M. Phydime Hémond aurait accepté cette annonce en parfaite connaissance de cause. Je crois, continue M. Vézina, que nous sommes arrivés à un point excessivement dangereux. M. Jalbert, le rapport qu'il a fait, il ne l'a pas soumis à ses amis. Il l'a écrit seul en face de sa conscience. Je ne l'ai pas lu. Il en a pris toute la responsabilité et il ne l'a pas discuté avec ses amis en dehors de la Fédération. Était-ce le moment de faire connaître ces misères à la Fédération? Je ne suis pas prêt à l'admettre. J'en doute. Il y a des choses qu'il vaut mieux taire. Il y a des situations qu'il vaut mieux laisser s'affirmer davantage. Il a cru qu'il devait faire cette déclaration parce que l'autorité ecclésiastique était en jeu. Il valait mieux ne pas discuter ces choses dans les journaux, parce que le peuple n'est pas en mesure de juger. J'ai entendu maudire l'évêque sur la rue, cependant on m'a enseigné que tous les évêques étaient les successeurs des Apôtres et qu'il faut toujours les regarder avec respect. Je vois en eux l'autorité suprême. Il me semble que l'on aurait pu en comité des chefs discuter des meilleurs moyens à prendre pour arriver à obtenir ce que "LA SENTINELLE" demande. On a parlé de pillage par l'Evêque des fonds paroissiaux. Un homme qui pille . . . il me semble que cela donne une mauvaise impression. Pour conserver à la Fédération toutes ses énergies, je crois que M. Jalbert devrait enlever cette partie de son rapport.

M. Erard succède à M. Vézina. Il me semble que cet après-midi nous en sommes à la croisée du chemin, et j'abonde dans les dernières paroles de M. Vézina. Me serait-il permis de suggérer qu'une commission soit nommée pour s'entendre avec le Comité des résolutions, avec pouvoir de recommander telle résolution susceptible d'adoption dans les circonstances. Je propose qu'un comité soit constitué à cette fin, composé de MM. les abbés J. B. Labossière, Philias Jalbert, L. J. A. Doucet et de M. l'avocat J. H. Guillet.

M. Eugène L. Jalbert répond. Vous me demandez de retirer ce que j'ai dit. Vous allez froisser d'un côté ou de l'autre. Je me demande pourquoi n'avoir pas déposé sur la table du Conseil fédéral les griefs que l'on pouvait avoir

contre l'évêque et ainsi demander le conseil des autres sociétés. Ce que j'ai dit, on en fera ce qu'on voudra. Si vous croyez que vos résolutions doivent faire silence, libres à vous, mais ce que j'ai écrit, je l'ai écrit pour qu'on l'entende. Je ne suis pas de l'avis de M. Vézina. Si les prêtres qui font partie du congrès veulent se réunir tous et retrancher cette partie de mon rapport, qu'ils le fassent, moi je ne la retrancherai pas.

M. Favreau propose que cette question soit renvoyée à la Commission des résolutions, en ajoutant à celle-ci les délégués qui n'en font pas partie et qui ont été nommés par M. Erard. La motion est appuyée par M. Erard.

M. l'abbé Philius Jalbert, s'adressant au président Jalbert, dit: Vous êtes convaincu, M. le président, que vous avez raison. Gardez votre conviction. D'autres prétendent que vous n'auriez pas dû soulever cette question. Je n'ai en vue qu'une chose, garder l'union dans la Fédération et ne pas laisser sortir une grande société. C'est le bien commun que nous devons rechercher et il me semble que dans les circonstances, tout en gardant vos convictions, vous devriez revenir sur l'opportunité de prononcer un jugement et dire: Si le bien de la Fédération le demande, je n'exprime pas mon opinion. S'adressant ensuite aux délégués, M. l'abbé Jalbert continue: Il existe un grand malaise dans la Nouvelle-Angleterre à l'endroit de cette lutte qui s'est engagée il y a un an ou deux. Aujourd'hui, nous sommes réunis pour échanger des idées et il me semble que des relations plus amicales en sortiront. Au fond, nous avons le même idéal; nous voulons conserver nos traditions. M. l'abbé Jalbert conseille de s'arrêter là et d'éviter un sujet de discorde pour le public. S'il y a des torts du côté de "LA SENTINELLE", qu'on les reconnaisse et que l'on fasse un acte d'humiliation. Sachez cependant, vous de "LA SENTINELLE", qu'il y en a qui ont approuvé bien de vos démarches. Je sais qu'il y a eu des prêtres avec vous et j'ai confiance que vous continuerez une lutte dans l'intérêt des Franco-Américains.

M. Daignault termine la discussion en niant à la Fédération le droit de condamner, par son président, l'oeuvre de "LA SENTINELLE", et il demande que cette condamnation disparaisse des archives.

La question est renvoyée au Comité des résolutions.

A la fin du congrès, le Comité des résolutions, par son président M. l'abbé Labossière, présenta un rapport qui fut adopté tel que présenté. Mais immédiatement après, l'abbé Labossière prit de nouveau la parole pour soumettre une autre résolution, formulée par le comité, et se lisant comme suit:

Votre Comité des résolutions ayant considéré le rapport du président estime que les déclarations qui y sont faites sont tout à fait personnelles et n'engagent en rien la Fédération.

Cette dernière résolution ne fut pas soumise par le président au vote de l'assemblée. Lorsque vint le moment de l'élection des officiers, Elphège J. Daignault, le docteur Damas Caron, B. C. Lambert, J. A. Boivin, tous représentants de l'Association Canado-Américaine, refusèrent de faire partie du nouveau Conseil fédéral. Restait Adolphe Robert, le secrétaire. Déclarant qu'il différerait peut-être d'avis avec ses collègues de l'Association, il exprima sa satisfaction de la résolution dégageant la responsabilité de la Fédération à l'endroit des déclarations du président Jalbert. Mais par esprit de solidarité avec ses collègues, il refusa d'assumer de nouveau les fonctions du secrétariat. Et c'est ainsi que l'Association Canado-Américaine rompit avec la Fédération. Son exemple devait être suivi par la Société Jacques-Cartier du Rhode Island. La Fédération tint par la suite deux autres congrès. L'un à Springfield, le 11 juin 1928, l'autre à Worcester, le 4 mai 1931. Le dernier procès-verbal en date du 6 juin 1933 fait part de la démission de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique, de la Société l'Assomption des Etats-Unis et de l'Union des Franco-Américains du Connecticut. Au moment du congrès de Wilimantic, voici quelles avaient été les oeuvres de la Fédération: 1. Elle avait tenu sept congrès; 2. Combattu les projets de loi Huddleston à Washington, Jackson et Chamberlain à Boston, Smith-Towner à Washington, Peck dans le Rhode Island et le projet no 381 dans le Connecticut; 3. Recueilli des souscriptions ou souscrit elle-même les sommes suivantes; pour le collège de l'Assomption \$67,180.57, Mont St-Charles \$32,078.37, Mont St-Charles \$1,000, Brigade des Volontaires \$300, **National Catholic Welfare Conference** \$100, hôpital de Central Falls \$100, hôpital de Worcester \$100, Cercle des Etudiants \$25.00, total \$100,883.94; 4. Réuni à deux reprises les journalistes franco-américains; 5. Aidé la Brigade à se réorganiser; 6. Imprimé et distribué 10,000 exemplaires de la conférence de l'abbé Groulx sur L'AMITIE FRANÇAISE D'AMERIQUE; 7. Entrepris le recensement des Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre, etc.

De retour à Manchester, les délégués de l'Association prirent connaissance d'un rapport inexact publié par L'AVE-

NIR NATIONAL le 16 décembre, touchant le congrès de la Fédération, ce qui les amena à faire, le 17 décembre, dans le même journal, la mise au point suivante :

Les soussignés, délégués de l'Association Canado-Américaine au congrès de la Fédération Catholique Franco-Américaine tenu à Willimantic, désirent faire la déclaration suivante :

1. Le rapport officiel présenté au congrès par le président de la Fédération, M. Eugène L. Jalbert, n'a pas été accepté tel que lu. Il n'a pas été soumis au vote des délégués; il a été simplement déposé aux archives.
2. Le président, dans son rapport, ayant condamné l'attitude d'un journal franco-américain, les délégués de l'Association Canado-Américaine ont protesté contre la condamnation de ce journal, la jugeant inopportune;
3. Le Comité des résolutions, composé de MM. les abbés J. B. Labossière, aumônier de la Fédération, L. J. A. Doucet, chapelain de l'Association Canado-Américaine, Philius Jalbert, assistant chapelain de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique, Me J. H. Guillet, docteur J. A. Girouard et Me Oscar F. Moreau, a adopté unanimement et a présenté au congrès la résolution suivante :

Votre Comité des résolutions ayant considéré le rapport du président estime que les déclarations qui y sont faites sont tout à fait personnelles et n'engagent en rien la Fédération.

Cette résolution n'a pas été soumise au vote des délégués, mais elle est inscrite au procès-verbal des délibérations du congrès et se trouve sur le même pied que le rapport du président.

Signé :

L. J. A. Doucet, ptre
 M. W. A. Prince, ptre
 Elphège J. Daignault
 Adolphe Robert
 J. A. Boivin
 Damase Caron, M. D.
 B. C. Lambert
 J. E. Larochelle, M. D.
 J. A. Girouard, M. D.

Au cours de l'année 1924, l'Association avait donné son appui à un mouvement de naturalisation et d'enregistrement sur les listes électorales pour les Franco-Américains de Manchester; elle s'était fait représenter au congrès des Franco-Américains du Connecticut à Putnam; Adolphe Robert avait

été un des orateurs au banquet donné en l'honneur de Henri A. Burque, nommé juge de la Cour supérieure; Rodolphe Boucher avait donné sa démission comme directeur de la Haute-Cour et il avait été remplacé par J. O. Gélinas; P. E. Mayrand avait recommencé, à Détroit, la publication du COURRIER DU MICHIGAN; l'intérieur des bureaux avait été complètement remodelé; Adolphe Robert et Emile Lemelin avaient représenté l'Association au deuxième banquet du Cercle des Etudiants.

1925

REVOCATION DES CHAPELAINS GENERAUX

Le procès-verbal de l'assemblée du 9 janvier porte ce qui suit:

La séance s'ouvre sous la présidence de M. E. J. Daignault, tous les membres de la Commission Permanente étant présents. Le chapelain général et l'assistant chapelain général se présentent à l'assemblée et donnent lecture d'une communication de Sa Grandeur Mgr l'Evêque de Manchester, laquelle communication est déposée aux archives. La Commission décide de demander une audience à Sa Grandeur et la séance est levée.

Voici le texte de la lettre que l'Evêque de Manchester avait adressée au chapelain général de l'Association, et dont lecture fut donnée à cette séance du 9 janvier:

BISHOP'S HOUSE
151 WALNUT STREET
MANCHESTER, NEW HAMPSHIRE

8 janvier 1925

Monsieur l'abbé L. J. A. Doucet, Prêtre-Curé
Chapelain Général de l'Association Canado-Américaine
Eglise Saint-Antoine de Padoue
Manchester, New Hampshire

Monsieur le Chapelain Général,

Certains actes récents de l'Association Canado-Américaine, société dont vous êtes le Chapelain Général, nous ont profondément affligé. Oubliant son caractère et ses traditions de société catholique, l'Association a pris, par la conduite publique de ses représentants officiels, une attitude tout à fait répréhensible. Fait inquiétant pour son avenir, c'est qu'elle a pu, sans hésitation, afficher aux regards stupéfaits de toute une convention, un complet mépris de l'autorité religieuse, une étrange liberté de pensée et d'action, dans un sans gêne et une violence de langage qui ont causé un malaise profond, un scandale retentissant. Nous le regrettons autant que vous le déplorez vous-même, Monsieur le Chapelain Général, lorsque la réflexion vous aura

permis d'en saisir toute la gravité. A cette fin nous vous engageons de lire attentivement les remarques et les injonctions qui suivent. Elles nous sont dictées par notre détermination de rétablir dans tout son éclat passé le principe du respect de l'autorité et par notre sollicitude pour les milliers de membres de cette société qui portent, sans l'avoir voulu, la responsabilité des égarements de leurs chefs.

Nous estimons que tous les catholiques, notamment les chapelains et les chefs de sociétés, doivent en tous temps travailler à la sauvegarde du principe de l'autorité. Jusqu'à ce jour, l'Association Canado-Américaine n'avait jamais failli à ce devoir. Aussi, avons-nous cru équitable de lui dire dans une circonstance solennelle, la célébration de ses Noces d'Argent, que jamais elle n'avait manqué aux traditions de sa foi catholique. Ce qui était vrai ne l'est plus et ce témoignage nous sera interdit à l'avenir. L'accord parfait qui doit exister entre les principes et les actes d'une société catholique n'a pas été maintenu par votre Association. Vous vous êtes étrangement abusés sur la légitimité de vos droits et sur la liberté qu'il convient à des catholiques d'exercer dans le choix de leurs moyens de revendication. Vous en êtes arrivés au point où les suggestions de la prudence, les conseils de la modération, les exigences de la simple politesse française ont perdu leur empire.

Dans le cas actuel, l'erreur de l'Association Canado-Américaine est manifeste, et il semble en outre qu'elle n'a pas surgi à l'improviste. Trop vraisemblablement elle a eu des antécédents dont l'examen vous convaincrà qu'une cure des intelligences et des consciences est nécessaire. C'est à quoi les chefs de l'Association devront s'employer sous votre direction, car nous ne pouvons croire qu'on ait froidement décrété le reniement de tout un passé honorable et la disparition de l'une des marques distinctives de toute association catholique: le respect de l'autorité.

En votre qualité de chapelain général vous devez élever la voix contre tout ce qui menace l'intégrité de l'Eglise. Vous êtes le défenseur attitré de l'autorité religieuse, le guide et le conseiller de ceux dont votre Evêque vous a confié la garde. Il vous appartient de faire respecter les principes catholiques et de rappeler à ceux qui l'oublent le sens des convenances et de la dignité.

Jugée à la lumière des enseignements de l'Eglise, la conduite de l'Association Canado-Américaine au Congrès de Willimantic, Connecticut, est intolérable. En afin de prévenir la contagion du mauvais exemple, nous vous enjoignons de condamner officiellement cette conduite et de faire comprendre à qui de droit que le respect de l'autorité, de l'ordre et de la bienséance est indispensable à la sécurité

comme à la moralité d'une société catholique. A vous de rappeler que le véritable but d'une telle association doit être de grouper étroitement tous les membres autour de la Chaire du Vicaire de Jésus-Christ, en vue de collaborer pour sa part, dans les limites de sa sphère, sous la direction de la Hiérarchie Catholique, par une parfaite union d'intention et d'action, à la restauration chrétienne de la société civile, à la défense des principes et des idéals catholiques. En conséquence, vous exigerez des officiers supérieurs de l'Association Canado-Américaine une rétractation complète, dont les termes devront nous être soumis, et qui devra être publiée le 17ème jour du mois courant dans le journal de langue française qui a porté à la connaissance du public de notre ville les actes et les écrits que notre charge épiscopale nous oblige de condamner. Nous vous enjoignons en plus, Monsieur le Chapelain Général, de nous faire un rapport écrit des démarches que vous allez faire et de leur résultat, — le 13 janvier 1925.

Vous voudrez bien faire part du contenu de la présente lettre à Monsieur l'Assistant Chapelain Général, l'abbé Henri Beaudé, afin de vous assurer sa collaboration.

Votre humble serviteur in Christo,

Georges-Albert GUERTIN,
Evêque de Manchester.

La lettre de Mgr Guertin, datée du 8 janvier, prise en considération le 9 janvier, provoqua de la part de l'Association la répanse suivante du 10 janvier:

Monseigneur Georges-Albert Guertin
Evêque de Manchester
Manchester, New Hampshire
Monseigneur,

Monsieur l'abbé L. J. A. Doucet, chapelain général, a donné connaissance au bureau de direction de l'Association Canado-Américaine de la lettre de Votre Grandeur portant la date du 8 du courant, et il nous en a laissé une copie pour étude.

Le bureau de direction de l'Association désire remercier Votre Grandeur pour ses paternels conseils et ses pressantes exhortations touchant le respect dû à l'autorité. Dans ses actes officiels, dans les résolutions de ses congrès, dans son journal, l'Association a proclamé à maintes reprises la vérité de ce principe; et Votre Grandeur a daigné reconnaître publiquement, lors de la célébration des Noces d'Argent de la société en 1921, que celle-ci n'avait jamais manqué aux traditions de sa foi catholique. Pour ce témoignage de

haute approbation, le bureau de direction et l'Association vous gardent, Monseigneur, un souvenir reconnaissant.

Votre Grandeur condamne toutefois la conduite des représentants de l'Association Canado-Américaine au Congrès de Willimantic, et Elle exige des officiers supérieurs de la société une rétractation complète. Nous avons peine à croire que pareille condamnation repose sur la foi d'un rapport de journal et que Votre Grandeur exige une rétractation avant même de nous avoir entendus. C'est pourquoi, confiants dans l'esprit de justice qui inspire Votre Grandeur, nous sollicitons respectueusement d'Elle la faveur d'une audience, afin de nous permettre de Lui exposer les raisons véritables de notre conduite à Willimantic.

Dans l'espoir qu'il vous plaira, Monseigneur, d'accéder à notre requête, nous demeurons,

de Votre Grandeur,
 les fils respectueux et soumis.
 LE BUREAU DE DIRECTION
 par le secrétaire
 Adolphe ROBERT

L'audience fut refusée par l'Evêque dans les termes suivants:

BISHOP'S HOUSE
 151 WALNUT STREET
 Manchester, New Hampshire

11 janvier 1925

Monsieur l'abbé L. J. A. Doucet, Prêtre-Curé
 Chapelain général de l'Association Canado-Américaine
 Eglise Saint-Antoine de Padoue,
 Manchester, New Hampshire

Monsieur le Chapelain général,

Nous avons reçu votre lettre en date du 10 janvier 1925, dans laquelle vous accusez réception de notre lettre du 8 janvier courant.

Pour toute réponse, nous devons vous renvoyer à notre lettre du 8 janvier courant que nous vous avons adressée en votre qualité de Chapelain Général de l'Association Canado-Américaine.

Votre humble serviteur in Christo,

Georges Albert GUERTIN
 Evêque de Manchester

Sur réception de cette lettre, l'abbé Doucet, agissant de sa propre autorité et sans consulter les officiers exécutifs de l'Association, écrivit à Monseigneur que M. Daignault était prêt à offrir sa démission de président général de l'Association, sujette à l'approbation du Bureau de direction de la société. Il ajoutait que les officiers exécutifs de l'Association croyaient faire acte de vrais catholiques en se conformant aux volontés de l'Ordinaire, et en déclarant qu'ils rétracteraient tout acte, paroles ou écrits constituant, au jugement de l'Ordinaire, un mépris de l'autorité. Cependant, avant d'envoyer cette lettre, l'abbé Doucet avait demandé à deux reprises d'être reçu en audience, mais chaque fois on alléguait que Monseigneur était absent. Aux propositions écrites de l'abbé Doucet, l'Evêque répondit par la lettre ci-après, laquelle était accompagnée du texte de la rétractation exigée par Sa Grandeur:

BISHOP'S HOUSE
151 WALNUT STREET
Manchester, New Hampshire

14 janvier 1925

Monsieur l'abbé L. J. A. Doucet, Prêtre-Curé
Chapelain général de l'Association Canado-Américaine
Eglise Saint-Antoine de Padoue,
Manchester, New Hampshire

Monsieur le Chapelain Général,

Votre rapport du 13 janvier 1925 nous a été remis. Nous le considérons incomplet en ce qu'il ignore une de nos plus importantes injonctions, et insuffisant en ce que les termes de la rétractation n'établissent ni la responsabilité, ni les regrets de l'Association Canado-Américaine. Il est vrai que le principe de l'autorité y est admis, mais cette profession ne peut être suffisante que si elle est accompagnée d'un désaveu formel des actes, des écrits et des paroles qui constituent la violation du principe; violation, d'autant plus grave que le dépositaire du don divin est plus élevé en dignité.

En cette grave circonstance, il faut que l'affirmation des principes soit adéquate et qu'elle reçoive toute la publicité qui a servi à la propagation de l'erreur. Pour ces raisons, nous vous transmettons un texte de rétractation apte à réparer le mal commis. L'Association Canado-Américaine devra en préparer deux copies, qui porteront les signatures de ses Chapelains Généraux, de son Président Général, de son Secrétaire Général, de son Trésorier Général, de son Médecin Général, et de son premier Directeur Général, — copies qu'elle devra ensuite soumettre à notre approbation. Ces

démarches devront être accomplies de manière à assurer la publication de cette rétractation en première page de l'Avenir National, à la date indiquée dans notre lettre du 8 janvier courant, à savoir, le 17ème jour de janvier 1925.

Votre humble serviteur in Christo,

Georges Albert GUERTIN
Evêque de Manchester

FORMULE DE RETRACTATION EXIGEE PAR L'EVEQUE

Le 9e jour de janvier 1925, à l'assemblée régulière du Bureau de Direction de l'Association Canado-Américaine, le Chapelain Général et l'Assistant-Chapelain Général, Messieurs les abbés L. J. A. Doucet et Henri Beaudé, ont déclaré que lors du Congrès de la Fédération Catholique des Sociétés Franco-Américaines, tenu à Willimantic, Connecticut, l'Association avait pris une attitude tout à fait répréhensible en affichant devant les délégués réunis un complet mépris de l'autorité religieuse, une étrange liberté de pensée et d'action, avec un sans-gêne et une violence de langage qui avaient causé un malaise profond, un scandale retentissant. Afin de rendre au principe de l'autorité l'empire qu'il n'aurait pas dû perdre et pour protéger les milliers de membres de l'Association qui portent sans l'avoir voulu la responsabilité des égarements de leurs chefs, Messieurs les Chapelains Généraux ont condamné officiellement la conduite des représentants attitrés de l'Association au Congrès de Willimantic, aussi bien que la déclaration publique faite par ces mêmes représentants dans l'Avenir National de Manchester, livraison du 17 décembre 1924.

Les soussignés, officiers supérieurs de l'Association Canado-Américaine, affirment que c'est un devoir essentiel pour tout catholique d'être respectueux envers l'autorité religieuse, et pour toute société, de maintenir un accord parfait entre ses principes et ses actes. Afin de conserver son caractère de société catholique et de rester fidèle à ses traditions, l'Association Canado-Américaine s'incline devant la volonté de ses Chapelains Généraux en faisant la déclaration suivante:

Nous estimons qu'une société catholique doit en tout temps travailler à la sauvegarde du principe de l'autorité. Nous nous reprochons d'avoir, au Congrès de Willimantic, failli à ce devoir.

Nous admettons que dans la revendication des droits il n'est pas permis d'ignorer les exigences du respect envers l'autorité, de la dignité et des convenances, exigences qui sont indispensables à la sécurité comme à la moralité d'une

société catholique. Nous déplorons donc tout ce que notre attitude a eu de répréhensible à ce sujet.

Nous désavouons la déclaration publique faite dans les colonnes de l'Avenir National, le 17 décembre 1924, par nos délégués officiels au Congrès de Willimantic, Connecticut.

De plus, nous reconnaissons que le véritable but d'une société catholique doit être de grouper étroitement tous ses membres autour de la Chaire du Vicaire de Jésus-Christ, en vue de collaborer pour sa part et dans les limites de sa sphère, sous la direction de la Hiérarchie Catholique, par une parfaite union d'intention et d'action, à la restauration chrétienne de la société civile, à la défense des principes et des idéals catholiques.

Nous prions Messieurs les Chapelains Généraux de soumettre la présente rétractation à l'approbation de Sa Grandeur Monseigneur Georges-Albert Guertin, Evêque de Manchester.

Enfin, nous nous engageons à publier cette rétractation telle qu'approuvée par Monseigneur l'Evêque, dans les colonnes de l'Avenir National, le 17 janvier, 1925.

L'ASSOCIATION CANADO-AMERICAINE

par.....
 Chapelain Général

 Assistant Chapelain Général

 Président Général

 Secrétaire Général

 Trésorier Général

 Médecin Général

 Directeur Général

Cette documentation parvint à l'abbé Doucet sur la fin de l'après-midi du 14 janvier. Le même soir, sur l'avis du chapelain général, le secrétaire général de l'Association partait pour Montréal, afin de consulter un canoniste. Il arriva dans la métropole canadienne le 15 janvier au matin et rencontra, à la gare Windsor, l'abbé Henri Beaudé, alors de passage à Montréal et déjà prévenu par téléphone. La première visite de l'abbé Beaudé et du secrétaire fut pour le P. Louis Lalande, s. j., qui était au courant de tout ce qui s'était passé au con-

grès de Willimantic. Le P. Lalande se récusait comme canoniste, de sorte que les délégués de l'Association se rabattirent sur l'abbé Lionel Groulx, qui suggéra le nom de l'abbé Edmour Hébert. Rendez-vous fut pris avec ce dernier. Il conseilla une nouvelle supplique auprès de Monseigneur pour qu'une audience soit accordée aux officiers visés, faute de quoi, il ne restait plus qu'un recours auprès de la Délégation Apostolique à Washington. Le secrétaire général repartit donc de Montréal le même soir, et dans la journée du 16 janvier, l'Association adressait à Sa Grandeur la lettre suivante dont le canoniste avait dicté les termes.

Sa Grandeur Monseigneur Georges Albert Guertin

Evêque de Manchester

Manchester

16 janvier 1925

Monseigneur,

Les officiers exécutifs de l'Association Canado-Américaine me prient de vous faire part qu'ils réitèrent à Votre Grandeur l'hommage de leur respect et de leur attachement sincère à Sa personne. Ils prennent la liberté de dire respectueusement à Votre Grandeur qu'ils croient en toute sincérité qu'Elle a été mal informée et que les renseignements qu'Elle a reçus ne sont point exacts et mettent l'Association sous un faux jour. S'ils ont manqué de respect envers Votre Grandeur, ils le regrettent sincèrement et sont prêts à accepter la décision qu'Elle portera. Mais ils croient que Votre Grandeur sera la première à déplorer qu'ils soient victimes d'une injustice et ils sont convaincus que les renseignements reçus par Votre Grandeur ne leur rendent pas justice.

C'est leur désir d'obtenir de Votre Grandeur une entrevue qui leur permette de Lui exposer loyalement et en fils respectueux toute la question. Ils restent convaincus que Votre Grandeur sera satisfaite de leur attitude et que les explications qu'ils sont en mesure de fournir permettront à Votre Grandeur de connaître la situation sous son vrai jour.

Que si Votre Grandeur persiste à leur refuser cette entrevue et à exiger d'eux une rétractation qu'ils croient être illégitime et non en rapport avec la vérité des faits, ils regrettent de dire à Votre Grandeur que s'autorisant du droit que l'Eglise accorde à tous ses fidèles, ils porteront leur cause devant le tribunal supérieur de qui relève Votre Grandeur, Son Excellence le Délégué Apostolique.

Je demeure, etc.,

le Secrétaire général de l'Association
Canado-Américaine,

Adolphe ROBERT.

En réponse à ce dernier appel, l'Évêque posa l'ultimatum suivant, lequel fut reçu par l'abbé Doucet, par livraison spéciale de la poste, entre 11h. et minuit:

BISHOP'S HOUSE
151 WALNUT STREET
Manchester, New Hampshire

16 janvier 1925

Monsieur l'abbé L. J. A. Doucet, Prêtre-Curé
Chapelain général de l'Association Canado-Américaine
Eglise Saint-Antoine de Padoue,
Manchester, New Hampshire
Monsieur le Chapelain Général,

Nous vous avons donné, dans notre lettre du 14 janvier dernier, des instructions formelles au sujet de la rétractation que nous attendons de l'Association Canado-Américaine. Or, le temps durant lequel vous pourrez vous conformer à ces instructions, sera bientôt entièrement écoulé. C'est pourquoi nous vous faisons savoir officiellement que si l'Avenir National, dans sa livraison du 17 janvier courant, ne contient pas une rétractation approuvée par nous et signée en conformité avec nos instructions du 14 janvier 1925, vous cessez, ipso facto, d'être Chapelain Général de l'Association Canado-Américaine.

Vous devrez avertir les officiers supérieurs de l'Association Canado-Américaine de votre révocation comme Chapelain Général et leur apprendre en même temps que cette révocation entraîne celle de Monsieur l'Assistant-Chapelain Général et celle de tous les Chapelains des Cours et Villas de l'Association.

Votre humble serviteur in Christo,

Georges Albert GUERTIN
Evêque de Manchester

La rétractation exigée n'ayant pas paru dans L'AVENIR NATIONAL du 17 janvier, à partir de ce jour-là, l'Association Canado-Américaine se trouva privée des services de ses deux chapelains généraux et des chapelains des cours et villas du diocèse de Manchester. Restait le recours à la Délégation Apostolique de Washington, tel que conseillé par le canoniste. Ce recours fut effectué le 7 février, dans les termes suivants:

7 février 1925

Son Excellence Monseigneur Pietro Fumasoni Biondi
Délégué Apostolique
Washington
D. C.

Excellence,

Le bureau de direction de l'Association Canado-Américaine s'adresse à Votre Excellence en toute confiance pour lui demander protection.

Sa Grandeur Monseigneur Guertin, évêque de Manchester, vient de retirer les chapelains de notre société. Nous en sommes profondément affligés, et nous ne comprenons pas la raison de cette mesure qui est de nature à causer un tort considérable à notre Association. Les Canado-Américains se sont toujours efforcés d'être de bons catholiques, et Sa Grandeur, lors de la célébration des noces d'argent de notre société lui a rendu le témoignage public qu'elle n'avait "jamais manqué aux traditions de la foi catholique."

La révocation des chapelains est due au fait que le bureau de direction de notre Association a refusé de signer une rétractation que Sa Grandeur lui a imposée à la suite du congrès que la Fédération Catholique Franco-Américaine a tenu à Willimantic, le 15 décembre dernier. Sa Grandeur se plaint que dans ce congrès les délégués ont manqué gravement de respect à l'autorité religieuse. La direction de notre Association, émue des plaintes de Sa Grandeur, a immédiatement sollicité de Sa Grandeur une entrevue en vue de lui expliquer l'attitude des délégués au congrès et de lui donner toutes les explications désirables. Sa Grandeur refusa l'entrevue et elle enjoignit aux officiers supérieurs de l'Association Canado-Américaine de signer une rétractation qu'elle a Elle-même préparée.

Nous n'avons pas voulu signer cette rétractation pour l'unique raison que nous la croyons en opposition formelle avec la réalité des faits; et nous avons de nouveau demandé à Sa Grandeur une entrevue lui faisant respectueusement remarquer que la rétractation qu'Elle nous imposait ne nous paraissait pas conforme à la vérité et que notre conscience nous empêchait de la signer.

Excellence, nous tenons à vous déclarer que nous avons pour l'autorité religieuse le plus profond respect: si nous avons commis des erreurs, nous sommes prêts à les réparer; si nous avons eu des torts nous sommes disposés à les reconnaître, mais Votre Excellence comprendra facilement qu'il nous est impossible en conscience de signer une rétractation qui ne répond pas à l'attitude des délégués au congrès

de Willimantic et qui nous oblige à condamner des actes qu'ils n'ont pas posés.

A notre humble opinion, tout le malentendu vient de ce que Sa Grandeur a été mal informée et que les renseignements qu'Elle a reçus mettent notre Association sous un faux jour. Il nous semble que Sa Grandeur aurait dû nous entendre avant d'enlever à notre société ses Chapelains. Nous sommes convaincus qu'une explication loyale des représentants officiels de notre Association aurait pleinement satisfait Sa Grandeur Monseigneur Guertin.

Nous avons confiance que Votre Excellence comprendra que la situation qui est faite à notre Association n'est pas juste et nous comptons sur son esprit de justice et de charité pour nous aider à faire renaître la confiance que Sa Grandeur lui a toujours témoignée.

Nous demandons respectueusement à Votre Excellence de nous obtenir de Sa Grandeur Monseigneur Guertin, évêque de Manchester, une entrevue en vue de nous permettre d'expliquer en toute franchise l'attitude des délégués au congrès de Willimantic et de lui donner toutes les explications qu'elle désirera.

Et nous ne cesserons de prier.

L'ASSOCIATION CANADO-AMERICAINE,

par le Secrétaire général

Adolphe ROBERT

Cinq pièces justificatives accompagnaient cet exposé, auquel la Délégation Apostolique répondit comme suit:

Apostolic Delegation
United States of America
No. 877-g

1811 Biltmore street
Washington D. C. March 2, 1925

Association Canado-Américaine
Bureau du Secrétaire Général
1034 rue Elm
Manchester, N. H.

Sirs:

At the direction of His Excellency the Apostolic Delegate, I have the honor to acknowledge your communication of February the 7th: regarding the recall of the chaplains of your Association by the Right Reverend Bishop of Manchester.

After considering the matter of your petition, this Apostolic Delegation has concluded that the action of Bishop

Guertin, in withdrawing the chaplains, was not at all provoked by a vindictive spirit.

It must rather be said that His Lordship has merely taken such steps as were necessary to prevent ecclesiastical authority from being burdened with the responsibility arising from an attitude which was certainly disrespectful.

Your Association may rest assured that the best means for reaching a settlement will be to make adequate reparation.

In the name of His Excellency the Apostolic Delegate,
I have the honor to remain,
Sincerely yours in Xto

Paul MARELLA
Auditor.

Toujours sur les conseils de son canoniste, l'Association revint à la charge le 10 avril auprès de la Délégation Apostolique, comme en fait foi la pièce suivante:

10 avril 1925

Excellence,

L'Association Canado-Américaine a reçu votre communication en date du 2 mars 1925 et elle remercie de tout coeur Votre Excellence de l'attention qu'elle a donnée à sa lettre du 7 février 1925. Les Canado-Américains renouvellent à Votre Excellence l'expression de leur profond respect et lui réitèrent l'assurance de leur entier dévouement.

Votre Excellence nous assure que Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque de Manchester, en retirant les chapelains de notre Association, n'a pas agi dans un esprit de vengeance, et Elle conseille à notre Association une réparation complète comme étant le meilleur moyen de régler la difficulté pendante.

Loin de nous la pensée, Excellence, de croire un moment que Sa Grandeur Monseigneur Guertin a agi dans un esprit de vengeance à notre égard: nous le savons incapable d'un pareil sentiment. Nous demandons respectueusement à Votre Excellence la liberté de lui faire observer que l'attitude de Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque de Manchester nous paraît bien sévère à plus d'un titre.

Le Congrès dont se plaint Sa Grandeur a tenu ses assises en dehors du diocèse de Manchester: vingt sociétés catholiques étaient représentées dont les délégués appartiennent à plusieurs diocèses, entr'autres, Providence, Boston, Springfield, Fall River, Portland, etc. Nous ne voulons pas juger la conduite de notre Evêque, mais nous trouvons étrange que notre société soit la seule à porter à la suite du congrès le poids d'une désapprobation publique. Mais ce qui nous attriste surtout et ce que nous ne comprenons pas, c'est

que Sa Grandeur nous ait condamnés, en retirant les chapelains de notre société avant même de nous avoir entendus, et pour l'unique raison que nous n'avons pas voulu signer une rétractation que réprouve notre conscience. La situation qui nous est faite ne nous paraît pas juste et nous nous adressons de nouveau avec confiance à Votre Excellence pour la solliciter de nous obtenir justice.

Fils dévoués et obéissants de l'Eglise, nous nous adressons à Votre Excellence comme à l'Auguste représentant du Saint-Siège, et c'est avec l'espoir que notre plainte sera entendue que nous nous soucrivons,

De Votre Excellence,

les très humbles serviteurs,

L'ASSOCIATION CANADO-AMERICAINE

par le secrétaire général

Adolphe ROBERT

Cette lettre resta sans réponse, et ce fut la fin des tractations.

L'attitude prise par l'Association dans cette affaire de la révocation des chapelains peut se ramener aux propositions suivantes: elle ne reconnaissait pas avoir manqué de respect envers l'autorité religieuse; elle estimait qu'elle ne devait pas être condamnée avant d'avoir été entendue; le président de la Fédération ne représentait pas l'autorité religieuse, c'était un simple laïque, et il n'avait aucun mandat de l'autorité pour condamner LA SENTINELLE; l'Ordinaire du diocèse de Providence n'ayant pas interdit LA SENTINELLE, l'Association n'avait pas cherché par conséquent à passer outre à une condamnation; pourquoi aurait-elle été tenue de se rétracter, alors que les autres sociétés étaient exemptées de cette obligation; l'autorité de Sa Grandeur l'Evêque de Manchester n'était pas en jeu, son nom n'ayant pas même été prononcé et le congrès ayant été tenu en dehors de son diocèse. Privée d'une direction spirituelle, que devenait la situation juridique de l'Association? Consulté à ce sujet, le canoniste donna l'explication suivante: 1. La position du chapelain dans une société comme la vôtre n'est pas une position juridique. L'évêque, en conséquence, peut à volonté nommer ou révoquer le ou les chapelains; 2. La révocation du chapelain par l'Autorité diocésaine n'est pas une condamnation de la société. Tant que ses statuts approuvés n'ont pas été modifiés, la société garde son caractère de société catholique. C'est, en définitive, l'approbation des statuts par l'Autorité diocésaine qui

donne à une société son caractère catholique; 3. La mesure que Mgr Guertin a prise n'atteint pas les chapelains des cours qui existent en dehors du diocèse, si toutefois il y en a, parce que la juridiction d'un évêque se borne aux limites de son diocèse.

"La société garde son caractère de société catholique", disait le canoniste. Voyons comment il en fut dans la pratique. Le 11 avril 1925, le curé C. S. Lacroix, de Laconia, refusait l'entrée de l'église à la Cour St-Paul et à la Villa Marguerite pour y faire la communion en corps, alléguant que sur l'avis de l'évêque, une société qui n'avait pas de chapelain ne pouvait entrer en corps dans l'église pour y faire la communion pascale. La Haute-Cour porta le fait à la connaissance de la Délégation Apostolique par une lettre en date du 19 mai, laquelle resta sans réponse. Le 26 juin, avaient lieu les funérailles de J. E. Bernier, qui avait été pendant dix-neuf ans directeur de l'Association. La veille des obsèques, celle-ci fut avisée que sa délégation ne serait pas admise dans l'église. Le 21 janvier 1927, l'Association apprenait avec douleur le décès de l'abbé I. H. C. Davignon, qui avait été son premier chapelain général. La Haute-Cour invita les membres à rendre un dernier hommage au disparu, en assistant à ses funérailles, le lendemain. Le même jour, l'abbé Alphée J. Leclerc, curé, signifiait à la Haute-Cour la loi ecclésiastique défendant l'entrée dans l'église, en corps ou avec des insignes, aux sociétés qui n'ont pas de chapelain. Le même curé supprima la publication d'une annonce relative à l'Association et sollicitée par l'Association des Anciens Elèves de l'école Hévey, de Manchester. Et pendant que ces choses se déroulaient dans le diocèse de Manchester, Son Eminence le Cardinal O'Connell, archevêque de Boston, nommait des chapelains pour les cours et villas de l'Association dans son archidiocèse. Rappelons enfin pour mémoire qu'une intervention fut faite par un prêtre canadien, ami de l'Association, auprès du Délégué Apostolique à Ottawa et ce, par l'intermédiaire de Sir Rodolphe Lemieux, alors président de la Chambre des Communes du Canada. Les pièces justificatives manquent pour la narration de divers autres incidents relatifs à la révocation des chapelains. Nous ne les racontons ici que d'après le témoignage de personnes dignes de foi. Ainsi, par exemple, le jour même où les chapelains devaient être révoqués, un avocat de Manchester se présenta à l'assemblée d'une des cours et

tenta de faire adopter une résolution obligeant les officiers de la Haute-Cour à se soumettre ou à se démettre. On rapporte aussi que J. E. Bernier, bien que souffrant du coeur, monta quatre à quatre l'escalier conduisant à la salle de rédaction de L'AVENIR NATIONAL et fit une belle scène à l'un de ses reporters pour avoir préparé un rapport tendancieux sur le compte de l'Association, rapport qui prit de suite le chemin du panier. Ou encore, cette réunion de quelques-uns des curés de Manchester, où l'on tenta de faire signer un document approuvant la conduite de l'Evêque dans son acte de la révocation des chapelains. On peut imaginer la consternation qui tomba sur l'assemblée, lorsque l'un des assistants, repoussant la plume déclara: "Je ne signerai pas ces flagorneries là." Le 6 septembre, du haut de la chaire, un curé fit allusion à cette réunion, de même qu'à "l'offre prétendue de la tête du président général de l'Association Canado-Américaine à Monseigneur de Manchester, en vue de résoudre la difficulté relative au retrait de ses chapelains dans le New Hampshire". Dans LA SENTINELLE du 17 septembre, Elphège J. Daignault donna sa version de cet incident. Les deux versions ne s'accordaient guère. Pour être complet, nous devons aussi mentionner une assemblée des officiers des cours et villas de Manchester, tenue à la salle de la Cour St-Georges, sous la présidence de T. G. Biron, au cours de la semaine où l'Evêque révoqua les chapelains. Le Bureau de direction avait jugé que les officiers des cours et villas devaient être renseignés de première main sur les événements. C'est pourquoi, tout ce qui s'était passé depuis le congrès de Willimantic jusqu'au moment de la révocation des chapelains, fut-il porté, avec textes à l'appui, à la connaissance des membres. Il nous souvient qu'à cette assemblée, l'un des fondateurs de l'Association, Joseph Gosselin, proposa un vote de confiance à l'endroit de la Haute-Cour, vote qui fut unanime. Du procès-verbal de l'assemblée de la Haute-Cour, tenue le 28 janvier, nous détachons ce qui suit:

"Le secrétaire général annonce qu'en vertu d'une décision de l'Ordinaire de Manchester, les chapelains généraux et les chapelains des cours et villas ont été révoqués le 17 janvier et il donne lecture des documents suivants: 1. Rapport présenté par le président de la Fédération Catholique Franco-Américaine au congrès de cette dernière à Willimantic; 2. Résumé des délibérations du congrès de Willimantic touchant le rapport du président de la Fédération; 3.

Correspondances échangées entre la Haute-Cour, le chapelain général et l'Evêque de Manchester touchant le congrès de Willimantic; 4. Mise au point publiée le 17 décembre par les délégués de l'Association au congrès de Willimantic; 5. Opinion d'un canoniste sur la révocation des chapelains par l'Ordinaire du diocèse; 6. Projet de lettre à adresser à Son Excellence le Délégué Apostolique. Immédiatement après la lecture de ces documents et après explication de la part du secrétaire, M. Babin propose, appuyé par M. Thibodeau, que la Haute-Cour réitère sa confiance à l'endroit des officiers exécutifs de l'Association, approuve l'attitude des délégués de l'Association au congrès de la Fédération Catholique Franco-Américaine tenu à Willimantic et approuve également la conduite des officiers exécutifs dans les événements survenus à la suite du congrès de Willimantic. Avant de mettre cette motion aux voix, tous les officiers présents se déclarent en faveur de son adoption. La motion est adoptée à l'unanimité. M. Thibodeau propose, appuyé par M. Kérouac, que l'Association se retire immédiatement de la Fédération Catholique Franco-Américaine. Cette résolution est adoptée unanimement".

Dans les procès-verbaux subséquents, il est noté que la Cour St-Eugène, de Manville et la Cour St-Antoine de Manchester approuvèrent l'attitude de la Haute-Cour dans les difficultés qui viennent d'être mentionnées. Un autre incident qui découla de ces difficultés fut la candidature de Adolphe Robert, au secrétariat de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique, lors du congrès tenu par cette dernière à Holyoke, en octobre. Cette démarche avait été faite à la suite de diverses requêtes de membres de l'Union, qui désiraient un changement dans l'administration de cette société. L'opposition de ces derniers subit un échec. En novembre avait lieu, au Poste Jutras de la Légion américaine, à Manchester, l'intronisation des officiers des cours et villas de cette ville. Elphège J. Daignault présidait, conjointement avec Théophile G. Biron. Vu la révocation des chapelains généraux au début de l'année, les ennemis de la société avaient répandu la rumeur que pas un prêtre franco-américain serait présent. Ces pronostics se trouvèrent démentis, alors que l'on vit sur l'es-trade trois curés de Manchester.

Au cours de l'année 1925, à la demande de la Haute-Cour, l'ex-gouverneur Albert O. Brown, alors représentant à la Législature du New Hampshire, soumit un projet amendant comme suit la charte d'incorporation de l'Association:

Be it enacted by the Senate and House of Representatives in General Court convened:

Section 1. Section 3, chapter 150, Laws of 1905, as amended by chapter 297, laws of 1913, is hereby amended by striking out the words "twenty-five thousand dollars" and substituting therefor the following: five hundred thousand dollars; so that said section as amended shall read as follows: Sect. 3. Said corporation may levy and assess and collect from its members such dues and assessments for its expenses and the conduct of its business and for the payment of sick, burial, death, and other benefits as shall be in conformity with its constitution, rules and by-laws; and it may take by deed, gift or otherwise, purchase and hold real and personal property to an amount not exceeding five hundred thousand dollars in addition to the sums collected and held in its sick, burial and death funds, and may use, sell, convey and otherwise dispose of the same at pleasure.

Approved April 28, 1925.

Charles H. Martel et B. C. Lambert avaient comparu devant le comité des assurances de la Législature pour arguer en faveur de l'adoption de l'amendement précité. Le 20 février 1925, l'Association voyait enfin la réalisation d'un projet depuis longtemps caressé, celui de l'obtention d'un permis d'opérer dans l'Etat du Massachusetts. La première cour fondée dans cet Etat fut la Cour St-Jean-Baptiste No 334, de Lowell. Les journaux LE BULLETIN et L'INDEPENDANT, de Fall River, L'INDEPENDANT, de New Bedford, L'ETOILE, de Lowell, signalèrent aimablement l'admission de l'Association dans le Massachusetts, et le commissaire des assurances du New Hampshire, John E. Sullivan, adressa une lettre de félicitations. Au cours de l'année, les souscriptions des cours et villas au profit de la caisse du Sou de l'Écolier atteignirent le chiffre de \$2,378.45. Pour la première fois dans son histoire, l'Association accorda 31 bourses écolières à des enfants de ses membres. L'année 1925 vit aussi la fondation du **New England Fraternal Congress**, et la célébration des Noces d'Argent des Villas Marie-Antoinette, Manchester, Marie-Anne, Franklin, Marguerite, Laconia, et Jeanne d'Arc, Concord. Avaient été admis dans la Légion d'Honneur, au cours de l'année: Ursule Grenier, de Manchester, Maria Levasseur, de Laconia, et Arthur Desmarais, de Suncook. Le docteur Damase Caron, médecin général, fit un voyage en Europe et fut remplacé en son absence par le docteur Zénon A. Lavoie.

1926

AU CONGRES EUCHARISTIQUE DE CHICAGO. — FETES DU TRENTIEME ANNIVERSAIRE.

Au mois de juin 1926, fut tenu à Chicago, un congrès eucharistique international, auquel l'Association se fit représenter par son secrétaire général. Les impressions recueillies par ce dernier, à cet extraordinaire congrès, ont leur place ici, En voici les parties essentielles :

20 juin. C'est aujourd'hui l'ouverture officielle du congrès. J'assiste à une messe matinale dans une église desservie par des Franciscains. Un prêtre s'avance à un autel latéral. Ceux qui sont entrés avec moi suivent la messe qu'il célèbre. D'autres, qui étaient entrés avant nous, suivent la messe d'un autre prêtre, officiant à un autre autel. Et ainsi de suite. Dans l'église, c'est un mouvement perpétuel de gens qui entrent, s'agenouillent, s'assoient, se lèvent et sortent.

La cathédrale Holy Name, où le cardinal Bonzano doit officier à la messe d'ouverture, est réservée au clergé et aux autorités laïques. Inutile de chercher à y pénétrer. Les abords du vaste édifice sont noirs de monde. Des haut-parleurs installés ici et là dans les rues avoisinantes apportent à la foule l'écho des scènes qui se déroulent à l'intérieur. Je retourne à l'hôtel. La salle d'attente est remplie de congressistes qui, groupés autour d'un haut-parleur de radio, écoutent le récit que fait l'annonneur des cérémonies de la cathédrale.

J'arrive au moment où il décrit le cortège ecclésiastique pénétrant dans le temple saint. En tête marchaient les ecclésiastiques des séminaires Quigley et St. Mary-on-the-Lake. Puis venaient les Frères des Ecoles Chrétiennes en soutane noire et rabat blanc; les Dominicains en soutane blanche, les Franciscains en bure brune, les Bénédictins, les Carmélites, les Jésuites, les Pères Blancs d'Afrique, les missionnaires de Chine en robe grise, les prêtres séculiers, les monsignori, les protonotaires apostoliques, les évêques du rite latin et du rite oriental dans leurs vêtements resplendissants de dorures, le cortège des douze cardinaux aux amples manteaux rouges, chaque cardinal accompagné de sa suite de chambellans aux uniformes écla-

tants, enfin fermant la marche et précédé de hérauts sonnants des trompettes d'argent, le légat du Pape, le cardinal Bonzano. La messe commença, les paroles latines répétées et traduites en anglais par l'annonceur de la radio. Par instant, l'annonceur faisait place au choeur de chant et l'écho du Kyrie Eleison, accompagné par la grande et majestueuse voix des orgues, se répercutait à travers les corridors sonores de l'hôtel. Au moment de l'élévation, quand le timbre sonna le premier coup, l'annonceur dit: "Nous sommes arrivés au moment le plus solennel de la messe, et par déférence pour les millions de catholiques réunis à Chicago à l'occasion du 28e Congrès Eucharistique international, nous demandons à toutes les personnes qui écoutent en ce moment à la radio de bien vouloir se mettre à genoux." Et l'on eut alors ce spectacle de gens agenouillés dans un vestibule d'hôtel, au milieu d'un silence relatif, la tête inclinée respectueusement, alors que le haut-parleur apportait nettement le son du timbre annonçant que là-bas, dans la cathédrale, le représentant du Vicaire du Christ élevait dans ses mains blanches l'hostie et le calice.

Les avis officiels du congrès étaient publiés en douze langues différentes. Il devait y avoir en conséquence autant de sections. Je suivis les séances de la section française, lesquelles étaient tenues à la salle Armory. On dit que cette salle peut contenir de 8 à 10,000 personnes. Lorsque j'y pénétraï, le dimanche après-midi, vers trois heures, elle était plus qu'aux trois-quarts remplie. Les séances de la section française étaient présidées par Mgr Gauthier, archevêque de Montréal, qui s'est révélé un président idéal. Orateur jusqu'au bout des ongles, expéditif, pas embarrassé pour un sou, l'archevêque de Montréal a montré qu'il savait allier les exigences de l'éloquence sacrée à la précision de l'homme d'affaires. Avec lui tout marcha rondement, mais sans brusquerie et sans heurts. A cette première séance, la section française fut honorée de la présence de leurs Eminences le cardinal Charost, archevêque de Rennes, et le cardinal Dubois, archevêque de Paris. Tous deux adressèrent la parole. Ce n'est que le lendemain, à la seconde séance, que le légat du Pape et le cardinal Mundelein, archevêque de Chicago, visitèrent la section française. Malheureusement, c'est à peine s'il y avait 2000 personnes à ce moment-là dans la salle, tandis que la veille, il y avait eu une assistance de 7 à 8000 personnes.

Que l'on se représente maintenant un vaste quadrilatère, borné à l'est par la rive du lac Michigan, sur laquelle viennent s'écraser des vagues rapprochées et tumultueuses, à l'ouest par les gratte-ciel de l'avenue Michigan, au nord par la colonne dorique du musée Field et dont l'extrémité

sud va se perdre entre les colonnades jumelles de l'amphithéâtre Stadium. C'est au centre de ce quadrilatère que s'élevait l'autel, imité de celui de la basilique de St-Pierre de Rome: quatre colonnes torses dorées supportant un baldaquin au sommet duquel un ange sonne de la trompette. Au-dessus de la foule, les drapeaux de toutes les nations, avec les couleurs papales et américaines en évidence, flottaient à la brise soufflant du large. C'est dans ce décor que des millions de personnes ont assisté à la messe du lundi chantée par les enfants, à celle du mardi chantée par les religieuses, à la séance des hommes, enfin à toutes les manifestations extérieures du congrès, hormis la procession. J'assistai à l'une des messes, des fenêtres du musée Field. J'avais devant moi un demi-million de personnes. Toutes ces têtes rapprochées que je dominais de l'endroit où je me trouvais, donnaient l'impression d'un immense tapis aux couleurs multicolores. C'est de là aussi que j'ai été témoin du défilé des cardinaux, archevêques et évêques se rendant en procession à l'autel pour y occuper leurs places. Sur cette foule immense planait la voix d'un orgue gigantesque, accompagnant un chœur de 60,000 enfants chantant la Messe des Anges. Spectacle incomparable dont on garde un ineffaçable souvenir!

Mercredi soir, 23 juin, veille de la St-Jean-Baptiste, fête patronale du peuple canadien-français, avait lieu, à l'hôtel Sherman, un banquet organisé sous les auspices de l'Association patriotique des Canadiens-Français de l'Illinois. M. Pierre Péloquin présidait ces agapes, lesquelles réunissaient les fils d'un même sang, accourus de toutes les parties de la Nouvelle-Angleterre, de l'ouest canadien et de l'ouest américain, des Provinces Maritimes, de l'Ontario, de Québec et jusque de la France lointaine. Des discours prononcés ce soir-là, deux furent particulièrement remarquables, celui de M. Péloquin qui eut le courage de montrer sous son vrai jour la situation des Franco-Américains des Etats-Unis, particulièrement ceux de l'ouest central, et celui du R. P. Gillet, dominicain, professeur à l'Institut catholique de Paris, qui fit un heureux rapprochement entre la civilisation latine et la civilisation américaine. Mille à douze cents personnes assistèrent à ce banquet, qui fit honneur à l'Association patriotique des Canadiens-Français de l'Illinois.

De la procession qui clôtura le congrès, il y a peu de choses à dire. Tous ceux qui en ont été les témoins sont d'accord pour reconnaître que celle du Congrès Eucharistique de Montréal, en 1910, fut infiniment supérieure, tant par l'ordonnance que par la majesté de la bénédiction solennelle donnée sur le flanc du Mont-Royal, dans la splendeur d'un beau coucher de soleil.

Si la température s'est démentie au dernier moment, par contre, l'attitude du public de Chicago à l'endroit des congressistes est restée déférente et cordiale jusqu'à la fin. Dans les rues encombrées de la grande métropole de l'ouest mitoyen, j'ai vu de frêles religieuses, qui n'avaient peut-être jamais quitté l'enceinte de leur couvent, être l'objet de la courtoisie des passants. Une d'elles se trouvait-elle effrayée d'avoir à traverser une rue où la circulation était intense, qu'il se trouvait à point une personne ou un policier obligeant pour l'escorter jusqu'au trottoir opposé. Dans les restaurants, j'ai vu des moines mexicains entrer d'un air timide, mais aussitôt un serviteur allait à leur rencontre et les conduisait à une table écartée, où ils étaient à l'abri de la curiosité du public. Cette attitude déférente se traduisait parfois par des cocasseries. C'est ainsi qu'au fronton des théâtres, et au beau milieu d'affiches et de placards plus ou moins lestes, s'étaient des inscriptions portant les mots: "Welcome Eucharistic."

Durant toute la période du congrès, la presse de Chicago a eu une tenue à peu près convenable, consacrant le moins d'espace possible aux meurtres, divorces, vols et suicides. Par contre, la plus large publicité a été accordée aux événements du congrès, avec ample reproduction de discours et de photographies. Le soir, aux coins des rues, des tas de journaux étaient amoncelés, tout prêts pour l'expédition. Il n'y avait qu'à donner des sous au vendeur, à mettre une adresse et celui-ci se chargeait de l'envoi par la poste.

Durant leur temps libre, les congressistes visitaient Chicago. Les deux principaux musées, le "Art Institute" et le "Field Museum" regorgeaient de visiteurs. Le "Art Institute" n'est pas à comparer avec les musées de Boston et de New-York. Le premier surtout n'a pas d'égal en Amérique pour sa collection de peintures. Celui de Chicago n'est pas à la hauteur sous ce rapport. En fait de sculptures, on y admire le "Forgeron" de Constantin Meunier, "Adam", de Rodin, "Premières funérailles", de Barrias, ce dernier groupe n'étant cependant qu'une reproduction en plâtre. Par contre, quelle richesse et quelle variété dans les collections du "Field Museum", où les spécimens des trois règnes, animal, végétal et minéral, particuliers à l'Amérique ont été réunis. De la bibliothèque municipale de Chicago, on peut dire qu'elle est une des plus complètes au monde.

L'impression générale rapportée du Congrès Eucharistique est que les Etats-Unis ont donné au monde entier une grande leçon de tolérance religieuse. Il est des pays dont les origines sont pétries de catholicisme et qui persécutent aujourd'hui la religion dans son dogme, ses ensei-

gnements et son culte. Contrairement à ce qui se passe ailleurs, les Etats-Unis ont démontré qu'ils entendent respecter la Constitution qui les régit, laquelle protège d'ailleurs le libre exercice de tous les cultes et la croyance en un Dieu de qui relèvent les rois et les empires.

Le Congrès Eucharistique aura aussi servi à démontrer que le peuple américain se dégage peu à peu d'un matérialisme vulgaire et aspire au spiritualisme, au règne de l'esprit sur la matière. Le Père Gillet le notait dans son discours au banquet de la St-Jean-Baptiste: "J'ai pénétré, disait-il, dans l'enceinte sacrée de vos universités et dans mes conversations avec les maîtres de la pensée, j'ai remarqué que l'enseignement de la philosophie devenait de plus en plus en honneur, sans rien négliger cependant de l'enseignement des sciences positives." On ne peut dire que le Congrès de Chicago avait pour fin ultime l'accroissement de la richesse nationale ou individuelle. Cependant des millions de personnes se sont dérangées pour y assister, témoignant par là de l'emprise que l'idéal religieux exerce sur la masse du peuple américain.

Des nationalités ont su profiter du congrès pour affirmer leur volonté de survivre. Par la bouche de Mgr Sigismond Waitz, évêque d'Innsbruck, Tyrol, il fut nettement signifié au gouvernement italien que "le peuple du Tyrol sud a droit à sa liberté, à ses propres écoles, à sa propre langue". Les catholiques mexicains ont aussi protesté contre le régime odieux dont ils sont les victimes. Chez nous, les choses se sont passées comme si tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes. Notre situation n'a pourtant guère changé depuis le Congrès Eucharistique de Montréal, où M. Henri Bourassa réclamait pour la race française en Amérique le droit à la vie. Mais M. Bourassa n'était pas à Chicago. Heureusement que Mgr Schrembs s'y est trouvé pour rappeler à tous quelques vérités saltaires et essentielles.

Après avoir déclaré que pendant six ans, il avait été missionnaire et desservant des catholiques franco-américains de l'Ohio, il ajoutait qu'il croyait absolument nécessaire de garder sa langue pour garder sa foi. Son expérience personnelle lui avait fait toucher du doigt cet axiome reconnu par un grand nombre d'aujourd'hui: "Je nie à qui que ce soit, ajoutait Sa Grandeur, le droit d'enlever à une race sa langue et ses coutumes. J'ai soixante ans passés, et je suis encore à étudier le polonais, le grec et le slave pour parler à mes diocésains dans leur langue maternelle. Si je m'astreins à une telle tâche, c'est pour causer un peu de bonheur et aider la foi chez ces gens qui ont immigré dans la grande république américaine. Dans mes tournées de confirmation, je tiens à parler la langue

des fidèles qui m'écoutent. . . Si aux Etats-Unis le courage est si grand, c'est qu'un grand nombre abandonne sa langue maternelle". C'est à une des séances de la section française, présidée par Mgr Gauthier, archevêque de Montréal, que l'évêque de Cleveland fit cette importante déclaration.

* * *

Les fêtes du trentième anniversaire de fondation de l'Association Canado-Américaine furent célébrées le 12 octobre 1926 et prirent la forme d'un hommage spécial rendu à celui qui avait été le premier président, Théophile G. Biron. A deux heures de l'après-midi, en la salle "Le Château", rue Lowell, eut lieu en présence d'un millier de personnes, le dévoilement d'un tableau à la peinture de M. Biron, tableau exécuté par l'excellent portraitiste franco-américain qu'est Lorenzo de Nevers. Tous les officiers de la Haute-Cour étaient présents et l'on remarquait en outre plusieurs membres du clergé dont l'abbé Béland, curé de Central Falls, l'abbé Prince, curé à Woonsocket, les abbés Doucet et Desaulniers, curés de Manchester, l'abbé Lavergne, curé à Québec, l'abbé Duplessis, de Salem, l'abbé Beauregard et l'abbé Erny, missionnaires colonisateurs. Adolphe Robert fit l'éloge de M. Biron, de même que Elisée Thériault, premier vice-président de l'Association et député de l'Islet. Le tableau fut dévoilé par Madeleine Robert, 11 ans, et Paul Martel, 10 ans. Des fleurs furent ensuite présentées à M. Biron par Paul-Emile Morin, 6 ans, et Constance Leblanc, 4 ans. Au programme musical figurèrent Ovide Thibault et Emile Brunelle, de Woonsocket, ainsi que Aline Tardif de Concord. Un banquet à l'hôtel Carpenter clôtura la journée. L'Association avait pour hôtes John G. Winant, gouverneur du New Hampshire, Arthur E. Moreau, maire de Manchester, le docteur Clément Fréchette, de Leominster, Aurèle Leclerc, greffier à Québec, George H. Moses, président pro tempore du Sénat de Washington, l'abbé E. V. Lavergne, curé à Notre-Dame de Grâces de Québec. Dans les difficultés au milieu desquelles l'Association se débattait, le discours de l'abbé Lavergne avait ranimé tous les courages. C'est en brochant sur ce mot qu'il avait trouvé la péroraison de son discours.

Courage! disait-il. Attachez-vous de tout coeur au Pape, père des âmes, convaincus que bientôt s'élèvera pour vous et les vôtres la grande voix de Rome qui, rétablissant

les droits de la justice, consolera vos coeurs affligés et vous annoncera des jours de paix et de triomphe.

Courage! notre survivance n'est possible que par la mise en valeur de toutes les énergies et de toutes les activités, à la condition que chacun s'applique, fidèle à la mission de sa race, à être un apôtre du Christ, de son Eglise et de la culture française.

Courage! nous serons des catholiques d'autant plus solides et mieux éclairés que nous garderons pur de tout alliage le verbe français qui exprime la vérité et la pensée catholique en des formules lumineuses telles que nul autre ne les a égalées: et que nous resterons fidèles à nos pratiques religieuses, source de vie surnaturelle et d'invincibles énergies, que nous conserverons notre amour et notre fidélité au Pape, vicaire de Jésus-Christ, pilote sûr, qui préservera notre barque des écueils où elle pourrait se briser.

Courage! si nous ne voyons pas les heures de la victoire, nous les aurons préparées à nos fils et leur aurons légué un exemple qu'ils devront suivre.

Son Honneur Arthur E. Moreau, maire de Manchester, déclara que la ville de Manchester était fière de posséder le siège social de l'Association. Le docteur Clément Fréchette avait parlé des sociétés nationales et dit que sans elles, les Franco-Américains se seraient enrôlés dans les sociétés étrangères où nos intérêts auraient été méconnus, nos aspirations étouffées, notre fierté nationale méprisée et où notre mentalité aurait infailliblement sombré. Charles-Emile Robitaille, le sénateur Moses, Elisée Thériault avaient aussi répondu à des santés. Le portrait à la peinture de M. Biron était un don des cours et villas à l'Association, leurs souscriptions ayant en effet dépassé \$600.

Au cours de l'année 1926, le président général et le secrétaire général prirent part à des assemblées convoquées par le groupe de LA SENTINELLE, à Nashua et à Berlin. A l'assemblée de Nashua, les dames et demoiselles de la Villa Bonheur assurèrent le service de propagande. En septembre, la Villa Ste-Thérèse, de Putnam, informa la Haute-Cour que l'Union des Franco-Américains du Connecticut, agissant sous la pression de Alma Forcier, avait décidé de ne pas inviter l'Association Canado-Américaine au congrès des Franco-Américains du Connecticut devant être tenu à Hartford en octobre. La Villa Ste-Thérèse, comme marque de protestation contre ce geste, avait décidé d'élire Elphège J. Daignault

son délégué au congrès de Hartford. Le secrétaire général fit réponse à la Villa Ste-Thérèse que puisque le Comité exécutif des Canadiens du Connecticut n'envoyait pas d'invitation à l'Association à cause de son président général, celui-ci, tout en étant reconnaissant à la Villa Ste-Thérèse d'avoir songé à en faire son délégué, ne voulait pas prendre un moyen détourné pour entrer au congrès par une porte de côté. L'Association s'abstint donc de participer à ce congrès, mais l'affaire n'en resta pas là, car Ernest Bérubé, de Hartford, et Mme Joseph Hallé, de Danielson, firent un beau tapage devant le congrès en protestant contre l'exclusion de l'Association Canado-Américaine à cause de son président.

Parmi les morts de l'année, notons en passant les noms de Mgr Paul-Eugène Roy, archevêque de Québec, que l'on pouvait considérer à bon droit comme un ami de l'Association; l'abbé D. V. Dellemare, curé de la paroisse du St-Sacrement, de Fall River, l'auteur de ce qui fut pendant longtemps l'hymne de la Société; le docteur Quessy, ancien président de l'Ordre des Forestiers Franco-Américains. P. Eudore Mayrand avait représenté l'Association au congrès des Sociétés canadiennes françaises et catholiques de l'Ouest, à Marquette. Elphège J. Daignault avait aussi été le délégué de l'Association au congrès de la **Canadian Fraternal Association**. Il y avait soumis deux résolutions, la première demandant que les honoraires de licence des sociétés fraternelles à Québec soient l'équivalent de ceux exigés par les Etats de l'Union américaine; la seconde à l'effet que le rapport annuel soumis au département du trésor à Québec ne soit pas assermenté par l'agent principal d'une société au Canada. Henri d'Arles avait reçu de Son Eminence le cardinal Gasparri, secrétaire d'Etat du Vatican, une lettre de félicitation pour la publication de son ouvrage **LAUDES**, dont un exemplaire avait été déposé à la bibliothèque vaticane. Les cours et villas de Rochester et Somersworth avaient célébré le vingt-cinquième anniversaire de leur fondation et, à cette occasion, Honoré L. Grondin, Féodora Cormier et Alfred Desjardins avaient été admis dans la Légion d'Honneur. Avaient aussi été décorés de la Légion d'Honneur, J. Emile Lussier, de Montréal, et Eustache Aubertin, de St-Hyacinthe. L'Association s'était fait représenter au vingt-cinquième anniversaire de fondation du Cercle Montcalm, de Manville. L'Association avait enfin signé la protestation adressée au gouvernement mexicain par

la Ligue d'Action Française, de Montréal, contre les persécutions dont étaient alors l'objet de la part du gouvernement Calles les catholiques du Mexique. La Cour St-Jean-Baptiste, de Lowell, avait voté cinq médailles d'or comme récompenses de fin d'année aux enfants des écoles paroissiales. C'est enfin en 1926 que fut fondée la Ligue civique franco-américaine, qui s'était donnée comme officiers les personnalités suivantes: président, Joseph A. Légaré, Lowell; 1er vice-président, le juge R. H. Beaudreau, Marlboro; 2e vice-président, Joseph A. Gauthier, avocat, New Bedford; secrétaire, Louis J. Jobin, bibliothécaire, Boston; trésorier, le docteur J. O. Beauchamp, Chicopee. Le but de la Ligue était indiqué comme suit:

"...aider à l'avancement honnête et efficace de notre élément dans l'administration de nos affaires publiques et encourager l'éducation civique et le progrès politique des citoyens franco-américains de cet Etat. La Ligue s'engage aussi à coopérer de tout coeur à tout mouvement visant au bien général de nos concitoyens. Les organisateurs considèrent que le nombre des votants de langue française dans le Massachusetts n'est pas proportionné au chiffre de la population franco-américaine de l'Etat et c'est leur intention de prendre les moyens nécessaires pour augmenter le nombre des votants en organisant des campagnes à cette fin dans toutes les villes et dans tous les villages de l'Etat.

La Ligue aura aussi pour but d'aviver l'intérêt dans les affaires gouvernementales, afin que les Franco-Américains de l'Etat puissent, au moyen de cette organisation, contribuer puissamment au bien général de l'Etat et de la Nation. Elle a l'intention de bien faire comprendre ces choses aux Franco-Américains. Elle tentera de leur faire sentir qu'ils constituent une partie vitale du pouvoir qui donne la force et la direction au mécanisme gouvernemental et elle les exhorte à se préparer à assumer entièrement leur responsabilité et leur pouvoir."

**LE PREMIER VOYAGE ORGANISE PAR L'ASSOCIATION.—
DEPART DU PRESIDENT GENERAL POUR ROME**

28 janvier A l'assemblée de la Haute-Cour tenue ce jour, des promotions et décorations sont accordées dans la Légion d'Honneur pour 71 sociétaires, en reconnaissance de services rendus.

Le secrétaire général donne lecture d'une lettre adressée par un prélat romain à un prêtre franco-américain, dans laquelle il est question de la révocation des chapelains généraux de l'Association par Sa Grandeur Mgr l'Evêque de Manchester et où il est conseillé de porter plainte contre cette révocation devant les tribunaux romains. MM. Biron, Côté, Chicoine, Allard sont d'opinion qu'il vaut mieux laisser les choses dans le status quo. MM. Robert, Thibodeau, Mayrand, expriment l'opinion contraire et déclarent qu'il est préférable d'aller jusqu'au bout afin de renseigner Rome. Finalement, le docteur Allard, B. C. Lambert, J. C. Boucher, L. P. Côté, Georges W. Chartrain se rangent à cet avis. Le président général exprime l'opinion que Rome ne voudra pas se prononcer, vu que le poste de chapelain dans une société n'offre aucun caractère juridique et relève tout simplement de la volonté de l'Ordinaire. Il cite l'exemple des catholiques franco-américains du Rhode Island qui ont présenté des pétitions à Rome, lesquelles furent rejetées parce que Rome ne voulait pas se prononcer contre l'Ordinaire du diocèse. Le président général favorise cependant un appel à Rome en ce qui concerne la révocation de nos chapelains, afin de renseigner les congrégations romaines sur la façon dont sont traités en général les catholiques de langue française en Nouvelle-Angleterre. Il y a déjà des protestations qui sont rendues à Rome venant du diocèse de Manchester et notre appel ne peut que les fortifier. Il est finalement proposé par B. C. Lambert, appuyé par le docteur Caron, que c'est le désir de la Haute-Cour que des démarches soient commencées devant les tribunaux romains, afin d'exposer la question de la révocation des chapelains

généraux de notre société. La question mise au vote est adoptée par onze voix en faveur, un membre n'ayant pas voté.

19 février Le secrétaire général annonce que le département des assurances du New Hampshire a commencé, le 18 février, l'inspection des affaires de l'Association pour le terme qui s'est écoulé entre la dernière inspection de 1923 jusqu'à date.

10 mars Conférence tenue au bureau du commissaire des assurances à Concord. Sont présents: John E. Sullivan, commissaire des assurances, Scott Harris, Paul Korfmann, A. S. Willits de Joseph Froggatt & Co., Adolphe Robert, secrétaire général, Charles H. Martel, apurateur général. Dès le début de la conférence, le commissaire des assurances déclara en substance: "J'ai ici un aperçu du rapport que les examinateurs vont soumettre à ce département, à la suite de l'examen de vos affaires. Il n'y a aucun doute que votre société est solvable, mais votre système en ce qui regarde les fins d'évaluation est si faible et si relâché (so weak and so slack), qu'il est presque impossible aux examinateurs d'en arriver à une conclusion quant au pourcentage exact de l'actif par rapport au passif. En vue de ce fait, je vous ai convoqués à cette conférence, afin de vous dire que je désire que votre Bureau de direction adopte une résolution me demandant d'interrompre l'inspection pour le moment, quitte à la reprendre l'an prochain, lorsque le nouveau système que vous allez installer sous la direction de Joseph Froggatt & Co. Inc. aura été mis en opération. Le sentiment que je professe à l'égard de votre société n'est pas celui d'un entrepreneur de pompes funèbres; je me considère à votre endroit comme un docteur et un ami. Je veux donner une chance à votre société de mettre de l'ordre dans son système. Vous devez vous rappeler que vous faites de l'assurance sur la vie, et qu'il n'y a rien de plus sacré que la vie. Je considère comme privé et personnellement confidentiel le rapport que les examinateurs de ce département vont me soumettre. Ce rapport ne fera pas partie des archives publiques du New Hampshire et aucune publicité n'y sera attachée. Aussitôt que votre nouveau système aura été mis en opération et fonctionnera régulièrement, je remettrai (surrender) ce rapport à votre société."

En réponse, MM. Martel et Robert firent les déclarations suivantes: "Vous avez dit, M. le commissaire, que les sentiments que vous professiez à l'égard de notre société n'étaient pas ceux d'un entrepreneur de pompes funèbres. Vous pouvez être assuré que de notre côté nous ne voulons pas être des fossoyeurs. Vous avez ajouté que vous vouliez être pour nous un ami et un docteur. Dans ce cas, vous allez trouver en nous des patients qui sont prêts à prendre leur médecine. Lors de la dernière inspection des affaires de l'Association, laquelle eut lieu en 1923 et fut effectuée conjointement par les départements du New Hampshire, du Rhode Island, du Connecticut, les examinateurs ont produit un rapport montrant que les affaires de la société étaient bien administrées et que les archives pour fins d'évaluation étaient en bon ordre et bien tenues. Comme nous ne sommes ni des actuaires ni des comptables experts, nous avons accepté leur parole et nous avons continué de tenir nos affaires d'après le même système et avec le même personnel. Aucun changement n'a été effectué que ceux recommandés par les examinateurs eux-mêmes en 1923. Sur qui allons-nous nous fier, si ce n'est sur les examinateurs du gouvernement, qui sont censés avoir la compétence nécessaire pour juger une situation? Aujourd'hui, vos examinateurs font des constatations tout à fait opposées à celles de vos examinateurs de 1923. Nous acceptons la parole et nous croyons en la véracité des présents examinateurs, comme nous avons accepté la parole et cru à la véracité des examinateurs passés. En vue toutefois de remédier aux maux qu'ils disent avoir trouvés, nous allons soumettre à notre Bureau de direction le projet d'établir tout un nouveau système de tenue des livres et des statistiques, par les soins et sous la surveillance de Joseph Froggatt & Co., Inc., qui sont les propres actuaires de ce département."

Le commissaire reprit: "Je tiens compte que votre société a 31 ans d'existence et le département des assurances du New Hampshire aurait dû, il y a longtemps, remédier à la situation que nous constatons. Le département prend sa part de responsabilité. Je ne veux pas jeter la pierre à ceux qui m'ont précédé et qui sont descendus dans la tombe. Il n'y a aucun doute qu'ils ont été de bonne foi, comme je l'ai été moi-même, lorsque j'ai recommandé votre admission dans l'Etat du Massachusetts, il y a un peu plus d'un an. Je me suis fié alors au rapport de votre dernière inspection, pour

affirmer au département des assurances du Massachusetts que votre système était complet. Je crois que l'attitude que votre Bureau de direction entend prendre est pratique et logique et elle a d'avance mon approbation. Comme conclusion à cette conférence, l'entente est que vous allez adopter une résolution me demandant d'interrompre l'inspection, que vous allez établir un nouveau système de tenue des livres et des statistiques sous la surveillance d'une compagnie de votre choix, — ma recommandation étant d'engager Joseph Froggatt & Co., Inc. à cette fin, — et que le rapport de la présente inspection sera strictement privé et personnel à moi-même, le dit rapport devant être remis à la société après l'établissement du nouveau système." Sur ce la conférence prit fin.

A la séance de la Commission Permanente qui suivit cette conférence, il est proposé par M. Lambert, appuyé par M. Boivin, que le présent examen des affaires de l'Association soit suspendu pour le moment, pour les raisons connues du commissaire des assurances du New Hampshire, et que Joseph Froggatt & Co., Inc., soit engagé pour établir un nouveau système de tenue des livres et des statistiques, au prix de \$750.

30 mars L'épouse du docteur Martel, de Lewiston, s'oppose à ce que la Cour Martel de l'Association Canado-Américaine porte le nom de son mari. Le cas est référé au chapelain de la cour, le R. P. Longtin, O. P.

1er avril L'examineur Paul Korfmann fait rapport d'une entrevue avec les autorités du département des assurances de l'Etat du Massachusetts, lesquelles s'opposent à ce qu'en passant dans la classe adulte, un membre de la classe infantile reçoive, sans examen médical, un certificat pour un montant plus élevé que celui auquel ses bénéficiaires auraient droit si l'assuré venait à mourir. Ces dispositions de nos règlements nous empêchent d'opérer dans l'Etat du Massachusetts pour la classe infantile. Etant donné ces conditions, M. Boivin propose, appuyé par M. Robert, que l'Association demande un permis d'opérer pour la classe infantile dans le Massachusetts, et que tel règlement de la classe infantile venant en contravention avec les lois de cet Etat soit suspendu jusqu'à nouvel ordre et que la présente résolution soit soumise pour ratification à la prochaine convention.

29 juin L'assemblée trimestrielle qui devait être tenue en juillet est remise au 4 septembre, à Montréal, coïncidant avec l'excursion en bateau que la Haute-Cour organise.

28 octobre J. E. Laforce informe l'Association que le gouvernement de la province de Québec fera une réception officielle aux délégués de la prochaine convention, par l'intermédiaire de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec.

* * *

Au lendemain de la guerre franco-prussienne de 1870-1871, après la cession de l'Alsace-Lorraine à l'Allemagne, les patriotes français continuèrent de maintenir leurs contacts avec les Alsaciens-Lorrains sous le couvert de voyages d'excursion. L'Association croit de même que les contacts doivent être maintenus entre les groupes français d'Amérique par le moyen des voyages en groupes, dans les cadres d'une organisation. Le premier voyage organisé par l'Association eut lieu le 4 septembre 1927. 190 sociétaires, accourus de divers points de la Nouvelle-Angleterre, prirent donc part à une excursion à bord du vapeur "Turbinia" de la **Canada Steamship Lines**, qui laissa Montréal à midi, descendit le fleuve St-Laurent jusqu'à Sorel pour revenir à Montréal à six heures du soir. La température était superbe, une de ces journées de l'été finissant et de l'automne commençant, où le soleil réchauffe sans brûler. Une brise légère soufflait sur le fleuve, et les deux rives inondées de soleil défilaient sous les yeux ravis des voyageurs, avec leurs clochers d'argent pointant dans l'azur et leurs villages blancs cachés dans la verdure. Après les repas servis de 1h à 3h, l'on se réunit sur le pont arrière, face à une estrade improvisée où avaient pris place les officiers et directeurs généraux de l'Association. Des allocutions furent prononcées par Lauré Lussier, le docteur J. A. Allard, Armand Gauthier, Calixte Morin, Elphège J. Daignault. A cette occasion des promotions et décorations dans la Légion d'Honneur furent décernées pour succès obtenus dans le recrutement.

La Cour St-Martin, de Somersworth, ainsi que la Villa Jeanne d'Arc, avaient passé des résolutions de sympathie à l'occasion de la mort du curé Onésime Desrosiers. Dix vieillards furent, en 1927, assistés par la caisse dite du Sou du Vieillard. Les recettes de cette caisse pour les années 1925,

1926 et 1927 avaient été de \$1542. L'INDEPENDANT, de Fall River, dans son édition de la Saint-Jean-Baptiste, publia une notice historique sur les Cours St-Sacrement et Ste-Anne. Le 16 novembre, le président général, Elphège J. Daignault, s'embarqua pour Rome, afin d'aller plaider devant les tribunaux romains la cause des Franco-Américains du Rhode Island. Le secrétaire général, Adolphe Robert, avait adressé la parole à deux assemblées convoquées par LA SENTINELLE, l'une à New Bedford, l'autre à West Warwick. A l'occasion du soixantième anniversaire d'ordination à la prêtrise du doyen du clergé franco-américain du New Hampshire, l'abbé Chevalier, l'Association lui avait adressé ses hommages et bons souhaits et le bulletin avait publié ce portrait du curé fondateur de St-Augustin:

* * *

Un mot de lui le peint tout entier.

Un jour, — il y a de cela dix à douze ans, — je le rencontrai dans un parc de Manchester, alors qu'à pied, la canne à la main, il réintégrait son presbytère.

Il y avait quelque temps que je ne l'avais vu, et je lui trouvais la démarche allègre comme celle d'un jeune homme.

— "Père Chevalier, vous ne vieillissez pas!" lui dis-je.

— "Oh! ça ne presse pas, ça ne presse pas!" me répondit-il de cette voix un peu chantante qui lui est particulière.

En effet, le Père Chevalier ne s'est pas pressé de vieillir. Doucement, tranquillement, sans faire de bruit, sans rien bouculer, sans jamais s'emporter, toujours d'humeur égale et de caractère paisible, à pas mesurés, il a gravi les échelons qui mènent au soir de la vie.

Il a déjà atteint le 83è. A ceux qui lui en font des compliments, il répond que son père est mort à 94. . . S'il est dans les desseins de la Providence de le conserver à l'affection des siens jusqu'à cet âge, il s'y rendra sûrement, et cela sans rien changer à son mode de vie.

Couché à 9 heures, debout à 5 heures, repas réglés, nourriture très sobre, heures de travail et de récréation bien balancées, pendant 40 ans, le Père Chevalier a suivi le même régime. Il y a là l'indice d'une force de caractère peu commune, car dans le siècle où nous vivons, on est plutôt porté à brûler les étapes et à se laisser emporter vers la mort au moyen de tous les engins de vitesse que la science met à notre disposition.

Lui, au contraire, a su ménager sa santé, afin de faire produire à sa vie le maximum de rendement, et ce pour la plus grande gloire de Dieu et le bien de sa nationalité.

Le 11 août amène le soixantième anniversaire de son ordination à la prêtrise.

A cette occasion, on va sans doute rappeler qu'il est le doyen du clergé franco-américain du New Hampshire, qu'il fut le premier curé de langue française dans le diocèse de Manchester, que la fondation de sa paroisse, Saint-Augustin, remonte au temps de la guerre franco-prussienne en 1871, que de cette même paroisse St-Augustin sont issues les six autres paroisses franco-américaines de Manchester, et qu'à son arrivée en cette ville, tout était à créer en fait d'organisme paroissial et qu'il a créé tout, église, presbytère, couvent pour les filles, école pour les garçons, orphelinat, cimetière, salle paroissiale, pensionnat d'enseignement secondaire. Voilà pour le bâtisseur d'oeuvres.

D'autres diront qu'il fut un prêtre selon le coeur de Dieu et que son ministère a toujours porté l'empreinte d'une piété sincère et profonde, d'une charité dénuée de toute ostentation, d'une souveraine commisération pour les faiblesses des hommes.

Mais ce que l'on ne dira jamais trop, c'est que tout en s'occupant du bien-être spirituel de ses ouailles, le Père Chevalier a aussi travaillé à leur bien-être matériel. J'en appelle ici au souvenir d'une foule de familles qui sont venues demander à l'Etat du New Hampshire un asile et du pain. A leur arrivée à Manchester, leur premier soin était de se procurer un emploi. Vite on allait trouver le Père Chevalier. Celui-ci rendait visite au surintendant de la compagnie Amoskeag, sollicitait l'emploi désiré et en peu de temps, le père, ainsi que les garçons et les filles en âge de travailler étaient entrés à la manufacture. Les premiers Canadiens qui ont rempli des fonctions publiques à l'Hôtel-de-Ville, à l'administration des postes, dans les magasins, dans les banques, le doivent aussi en grande partie au Père Chevalier. Ce qu'il en a donné dans sa vie de lettres de recommandations, et ce qu'il en a fait de démarches pour caser celui-ci ou celle-là.

Nul plus que lui n'a mieux contribué à rehausser sa nationalité dans l'estime des Américains. Qu'on aille trouver n'importe lequel d'entre eux, président de banque, patron d'usine ou gérant de magasin, et il vous dira que le Père Chevalier typifie le vieux gentilhomme français d'ancien régime par son urbanité, sa politesse, son savoir-vivre.

Mais ce n'était pas toujours à son tour à demander des services aux Américains. Il arrivait parfois que ces derniers s'adressaient à lui. Il est passé dans les traditions d'une certaine banque qu'elle a été sauvée d'une crise, grâce à l'ancien curé de Saint-Augustin. Dans un moment de panique financière, il y avait eu ce que dans l'argot finan-

cier on appelle "une run sur la banque", c'est-à-dire que tous les déposants voulaient retirer leur argent. A un moment où ceux-ci se bouscullaient aux portes pour entrer et aux alentours des guichets, on vit arriver, calme, souriant comme toujours, le Père Chevalier. Il avait à la main une sacoche remplie d'argent. Alors que chacun voulait retirer de la banque son avoir, lui, au contraire, venait y déposer le sien. Son geste eut pour effet de ramener la confiance parmi la foule et la banque fut sauvée.

Des anecdotes semblables, on pourrait en trouver de nombreuses au cours de la vie d'un homme qui a exercé pendant plus d'un demi-siècle les fonctions de curé.

Terminons par une dernière.

L'an passé, on célébrait la St-Jean-Baptiste à Manchester.

C'était par un beau dimanche après-midi. La procession déroulait, à travers les rues de la ville, la théorie de ses chars allégoriques, représentant des scènes historiques ou des tableaux de la vie rustique, pendant que les musiques jouaient des airs nationaux. La feuille d'érable décorait toutes les boutonnières et les coeurs étaient à la joie et à l'allégresse. Quelqu'un avait eu l'heureuse pensée d'aller chercher le Père Chevalier et de l'installer confortablement dans une voiture, afin qu'il puisse suivre la procession et être vu des milliers de Franco-Américains alignés en bordure des trottoirs. La plupart ne l'avaient pas revu depuis qu'il avait pris sa retraite, à la suite d'une attaque de paralysie. Or, dès que la voiture portant le vénérable vieillard apparut, un chuchotement courut à travers la foule: "Voilà le Père Chevalier! Voilà le Père Chevalier!" Les uns battirent des mains; d'autres soulevèrent leurs chapeaux en signe de respect. Plus d'un coeur se gonfla et bien des yeux se mouillèrent.

C'était le prêtre franco-américain, bâtisseur d'oeuvres et protecteur de son peuple, qui passait.

**REELECTION DE ELPHEGE J. DAIGNAULT A LA
PRESIDENCE DE L'ASSOCIATION, BIEN QUE SOUS
LE COUP D'UNE EXCOMMUNICATION**

L'affaire du Rhode Island eut, en 1928, une répercussion infiniment plus grave pour l'Association que la révocation des chapelains. Voici le cours que prirent les événements. Dans dix des paroisses franco-américaines du diocèse de Providence, des paroissiens, au nombre d'une soixantaine, avaient institué des procédures devant les tribunaux civils pour empêcher les corporations paroissiales d'obtempérer aux ordres de l'Evêque, qui enjoignait à ces corporations de soutirer des fonds paroissiaux certains montants jugés par lui nécessaires pour la construction d'écoles supérieures et le maintien d'une presse catholique. La Cour supérieure avait donné gain de cause aux plaignants sur divers points, mais elle avait aussi décidé que les fonds versés par les paroissiens pour des fins culturelles, éducatives et charitables s'appliquaient à l'Eglise en général et non pas seulement à l'église locale. Les plaignants en appelèrent à la Cour suprême de cette interprétation. La Cour Suprême maintint cependant le jugement de la Cour subordonnée, pour les raisons indiquées ci-après. Les articles 3 et 4 de la loi régissant les corporations paroissiales statuaient comme suit :

Sec. 3. Such body corporate shall have power to receive and hold by gift, grant or purchase, all property real or personal, that may be conveyed thereto, for the purpose of maintaining religious worship according to the doctrine, discipline and ritual of the Roman Catholic Church, and for the support of the educational or charitable institutions of that church.

Sec. 4. Such body corporate shall at all times be subject to the general laws and discipline of the Roman Catholic Church, shall receive and enjoy its franchises as a body politic, solely for the purposes mentioned in the third section of this act.

It is contended by complainants that the words "that church" refer to the incorporated local respondent corpora-

tion and not to the support of the educational or charitable institutions connected with the Roman Catholic Church in general. They argue that the use of a small letter "c" in the word "church" so indicates. This contention is not sound. No grammatical reason exists which calls for a capital "c". The natural antecedent of the word "that" is "Roman Catholic". To construe "that" as referring only to the local parish corporation would be inexact. The words would be needless because the power would be inherent to so use its own funds. The words of section 3 plainly refer to a generic type of worship and of educational and charitable institutions. It would be a forced construction to hold that the first part of the sentence was dealing with generalities in the type of worship and that the latter portions suddenly shifted to localisms in the type of charitable or educational institutions. An examination of the entire act of 1869 indicates that it invariably referred when dealing with the specific local church corporation, to "such body corporate" or "this corporation". The natural meaning of the paragraph is that the uses to which the general funds and property of the local parish corporation may be put are such as are connected with the Roman Catholic Church in general. The uses of corporate funds naturally will be made largely for the maintenance and advancement of the particular corporation, but a construction of the language of the act as so confining the uses of the funds and preventing their employment, in part at least, if properly authorized, for the advancement of the general policies of the Roman Catholic Church for the carrying out of which the several respondent corporations exist, is too narrow.

That respondents might use general funds of their several churches for local educational and charitable Roman Catholic institutions, complainants do not question. It is not denied that the purposes for which the funds were used in the present cases were for the advancement of the interests of the Roman Catholic Church in general. Without such denial, in view of our interpretation of the act of incorporation, the bill is fatally defective on demurrer, as the superior court correctly held. ("The Atlantic Reporter", June 7, 1928, Vol. 141—No. 8, page 705).

La décision de la Cour Suprême fut rendue le 25 avril. Revenu de Rome depuis la fin de janvier, le président général y était retourné à la fin de mars. Il s'y trouvait encore à la date du 4 mai, lorsque les "Acta Sedis Apostolicae" publièrent un décret de la Sacrée Congrégation du Concile excommuniant Elphège J. Daignault, ainsi que ceux qui avaient porté plainte devant les tribunaux civils, et mettant à l'index le journal LA SENTINELLE.

C'est au sein de cette atmosphère troublée que s'ouvrit à Québec, le 31 juillet, la quatorzième convention de la Cour suprême de l'Association Canado-Américaine. Le gouvernement de la province de Québec, dont l'honorable Alexandre Taschereau était alors le Premier ministre, avait assumé les frais de la réception, sous le couvert de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec. Cette dernière avait offert un banquet aux délégués sous la présidence du docteur Jules Dorion, directeur du journal L'ACTION CATHOLIQUE, commandeur de l'Ordre de St-Grégoire et chevalier de St-Sylvestre. "La Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, avait dit le docteur Dorion, reste toujours la vieille société nationale, la mère de toutes les sociétés semblables fondées dans l'Amérique du nord. Aussi s'intéresse-t-elle à ses enfants et est-elle toujours heureuse de les recevoir. Nous sommes en effet heureux de voir réunis ici, ce soir, ce faisceau de Canadiens-Français qui, aux Etats-Unis, se sont unis pour y vivre, grandir et prospérer au milieu d'un peuple appelé le roi des affaires et de l'or. Vous avez voulu aussi vous assurer cette force qui fut celle de nos ancêtres: la paroisse; et vous vous êtes groupés afin d'être plus forts dans la lutte. Vous êtes bien nos frères, car vous avez les mêmes aspirations, les mêmes espoirs. Dans votre pays d'adoption, on ne vous a pas toujours aimés, mais on a fini par comprendre que vous aviez la ferme détermination de vivre et de grandir. Votre première préoccupation fut d'assurer à vos enfants un terrain fertile, où ils pourront continuer votre oeuvre. C'est admirable de votre part et je vous en félicite, et au nom de la Société Saint-Jean-Baptiste qui représente bien la race canadienne-française, je vous souhaite la plus cordiale bienvenue." L'honorable Elisée Thériault, député de l'Islet et vice-président général de l'Association, le docteur P. H. Bédard, leader du Conseil et représentant du maire, s'exprimèrent dans le même sens. Aux souhaits de bienvenue répondirent Elphège J. Daignault et Adolphe Robert.

Les délibérations de la convention furent précédées d'une messe en l'église Notre-Dame de Grâce, célébrée par l'abbé Napoléon Tanguay. L'abbé E. V. Lavergne, curé, adressa la parole aux délégués. "Ayez confiance, dit-il, la race canadienne-française peut avoir des jours de deuil, perdre quelques-uns de ses membres. Ayez confiance, vous qui formez l'élite. Vous maintiendrez l'idéal des Canadiens-Français et après vous, vos fils continueront votre oeuvre".

Les séances de la convention furent tenues dans la salle de la Cour du recorder à l'hôtel-de-ville. Avant d'entrer en séance, une réception civique fut accordée aux délégués par Son Honneur le maire Auger, ainsi que par J. A. Paradis, assistant surintendant des assurances, accompagnés de quelques échevins et fonctionnaires publics. Les séances de la convention furent présidées par Elphège J. Daignault. 76 délégués étaient présents. La société comptait à ce moment-là 15,600 membres, ce qui représentait une augmentation de 1286 membres depuis la convention de 1924. Le rapport du secrétaire montrait que la moyenne du taux d'intérêt sur les placements rapportait 5.25%; le pourcentage de l'actif en regard du passif était de 111.40; la mortalité actuelle en regard de la mortalité prévue était de 63.65%. Enfin la moyenne d'âge des membres était de 43 ans et une fraction. Les salaires furent déterminés comme suit: président, \$3,000 par année; secrétaire, \$4,800; trésorier, \$1,800; médecin en chef, \$1,500. La convention autorisa la Haute-Cour à retenir les services d'un avocat-conseil; l'Association en avait été privée depuis 1920. L'élection des officiers donna les résultats suivants: président général, Elphège J. Daignault; 1er vice-président général, Elisée Thériault; 2e vice-président général, P. E. Mayrand; 3e vice-président général, Jean-Charles Boucher; secrétaire général, Adolphe Robert; trésorier général, Charles H. Martel; médecin général, docteur Damase Caron; directeurs généraux, B. C. Lambert, Antoine Babin, Ludger Kérouac, Willie Chrétien, J. A. Allard, Napoléon Leduc, Osias Chicoine, Georges W. Chartrain, Joseph Z. Boucher.

Dans les épreuves au milieu desquelles elle se débattait, l'Association avait trouvé à Québec un accueil réconfortant. Le président général était sous le coup d'une excommunication, plusieurs des délégués étaient dans la même situation. Cependant, il ne se trouva personne pour invoquer cet article des statuts de la société, pourvoyant qu'un membre était passible d'expulsion lorsqu'il tombait sous le coup d'une excommunication prononcée par les autorités religieuses. Au banquet qui précéda la convention, Me Daignault fut l'objet d'une ovation. Et lorsqu'il fut proposé de nouveau pour président général par l'avocat Lemelin, à la suite d'un discours passionné de celui-ci, il fut encore longuement acclamé. Probablement que sur le rocher de Québec, il en était en ce moment-là qui formulaient des réserves sur la façon dont la lutte

était conduite et sur les armes dont on se servait, mais dans l'ensemble, c'était un sentiment de sympathie qui enveloppait des frères malheureux, en qui on voyait des victimes plutôt que des révoltés. Cette convention reçut une énorme publicité de la part des journaux L'ACTION CATHOLIQUE, LE SOLEIL, de Québec, LA PRESSE et LA PATRIE, de Montréal, LE DROIT, d'Ottawa, L'OPINION PUBLIQUE, de Worcester, le TELEGRAM, de Nashua, L'INDEPENDANT, de Fall River, LE MESSENGER, de Lewiston. Les comptes rendus de LA TRIBUNE de Woonsocket et de LA JUSTICE de Holyoke furent dans le ton adopté par ces journaux au temps de l'affaire du Rhode Island. L'AVENIR NATIONAL, de Manchester, ne souffla mot. La convention de Québec vit disparaître du sein de la Haute-Cour un fidèle serviteur de l'Association, dans la personne de Me J. A. Boivin, qui avait rempli les fonctions de trésorier général pendant vingt-sept ans. En plus d'assumer les fonctions de la trésorerie, Me Boivin avait fait bénéficier la société de ses connaissances légales, étant avocat au barreau du New Hampshire. Il avait été pendant des années le président de la Caisse Populaire Ste-Marie, et il était plus que qui que ce soit responsable de la venue de M. Desjardins en Nouvelle-Angleterre pour l'établissement des caisses populaires. Bref, les délégués revinrent du congrès de Québec après avoir vécu les heures d'or de l'hospitalité canadienne-française et en méditant ces paroles du docteur Dorion qui, après avoir rappelé la fécondité des larmes et de l'épreuve chrétiennement acceptée, avait formulé cet espoir: "N'oublions pas que nous ignorons les desseins de la Providence et, que chez les peuples comme chez les individus, Elle n'éprouve fortement que ceux à qui Elle réserve de grands destins" . . .

Il est un autre heureux souvenir que les délégués rapportèrent de la convention de Québec, celui d'une adorable excursion jusqu'au lac St-Jean, par le fleuve St-Laurent et la rivière Saguenay. Nous cédonc ici la plume au narrateur de ce voyage, dans le compte rendu qu'il en fit pour le bulletin de la société.

* * *

9 heures du matin.

Un gai soleil chauffe les ponts du vapeur "Saguenay",
de la Canada Steamship Lines.

Là-haut, Québec baigne dans une lumière blonde.

Un coup de sirène du bateau, un autre coup, puis, nous
démarrons.

Nous voici en route pour le royaume du Saguenay.

A bord règne un peu de confusion, celle de tous les départs, car il s'agit de loger les bagages dans les cabines, de localiser celles-ci, de se débarrasser au plus vite des encombrantes besognes, afin de monter sur les ponts pour admirer Québec, vu de l'eau.

Notre groupe comprend environ 200 personnes, délégués et excursionnistes. Les groupes se forment sur les ponts, à l'avant, à l'arrière. Québec, que nous laissons, apparaît comme "une montagne d'édifices de formes variées, d'où s'élancent des portiques, des frontons, des colonnades, des flèches, des tours, des toitures coniques, des pignons pointus et des dômes, le tout couronné par la vieille forteresse, juchée à près de cinq cents pieds de hauteur." De l'autre côté, au sud, c'est Lévis, en avant de nous, voici l'île d'Orléans, avec ses vieilles paroisses qui sont, sans que nous le sachions peut-être, le lieu d'origine de bien de nos familles. A gauche, les excursionnistes se montrent la chute de Montmorency "comme un rideau de dentelle blanche jeté devant une ouverture coupée dans la tapisserie d'émeraude de la Côte." L'île d'Orléans passe pour la plus belle des îles du St-Laurent, après celle de Montréal. Elle avait été appelée l'île de Bacchus par Jacques-Cartier en 1537, mais plus tard il lui donna le nom d'île d'Orléans. L'île une fois dépassée, nous avons à notre droite la rive sud, les îles Madame et aux Reaux, tandis que de l'autre côté c'est Saint-Joachim et le cap Tourmente, haut de 1850 pieds. Dépassant celui-ci, nous arrivons à l'île-aux-Coudres, située en face de la baie St-Paul, avec au fond de la baie, le village de la baie St-Paul. C'est sur l'île-aux-Coudres, en 1535, le 7 septembre, que fut célébrée la messe pour la première fois en Nouvelle-France. Nous rappelons à un de nos amis américains qui accompagne l'excursion, M. Richard H. Durell, de Manchester, que l'avant-garde de la flotte de Wolfe jeta l'ancre à l'île-aux-Coudres et que cette avant-garde était commandée par son homonyme, l'amiral Durell. Pendant que les officiers anglais se livraient aux plaisirs de la chasse sur l'île, un d'entre eux fut capturé par François Savard et Nicette Dufour, tous deux habitants de l'île, qui l'amènèrent au capitaine de Niverville. Or le prisonnier en question était le petit-fils de l'amiral Durell. Conduit à Québec par le capitaine de Niverville, il fut livré au marquis de Vaudreuil, qui l'accueillit paternellement.

De la baie St-Paul, nous nous dirigeons vers les Eboulements, puis de là, vers Saint-Irénée-les-Bains. Comme son nom l'indique, Saint-Irénée-les-Bains est un endroit de villégiature. De gracieuses villas, véritables châteaux en miniature, s'érigent au flanc de la côte abrupte. Le premier vice-président général de l'Association, M^{re} Elisée Thériault, député de l'Islet, y a sa résidence d'été.

Notre bateau accoste à Saint-Irénée-les-Bains. Des réparties s'échangent entre les touristes sur le quai et les excursionnistes à bord. M. Origène Touchette, de Putnam, harangue les touristes et leur décrit les luttes des Franco-Américains, leurs espoirs, leurs difficultés. Il leur parle de M. Daignault et va pour le leur présenter, mais le président général s'est esquivé et M. Touchette se tire d'embarras en désignant comme le Président général le confrère Georges-W. Chartrain, qui se trouve par hasard à ses côtés. Le confrère Chartrain se donne un air grave, enlève son chapeau, salue, pendant que les excursionnistes s'esclaffent devant cette substitution. Nous quittons Saint Irénée-les-Bains au chant de l'hymne national. Nous dépassons la Pointe-aux-Pic et nous voici à la Malbaie, résidence d'été de l'ex-président Taft. L'arrêt à la Malbaie est pour plus d'une heure, de sorte que plusieurs excursionnistes débarquent, louent des voitures et s'en vont visiter les environs, entr'autres le superbe Manoir Richelieu. Le nouveau trésorier général, M. Charles-H. Martel, respirant autour de lui les arômes d'un bon tabac canadien est pris du désir d'y goûter. Il entre dans le premier magasin venu, choisit une pipe et en demande le prix au marchand. Celui-ci répond: — Cette pipe se vend \$2.50, mais je vais vous la laisser pour \$2.00, afin que vous gardiez un bon souvenir de la Malbaie.—Très bien, répond M. Martel, mais je ne vous donne pas plus de trente sous pour cette pipe! — C'est correct, gardez-la, rétorque le marchand. Et voilà comment M. Martel se pavana tout le reste du voyage avec une pipe de \$2.50 qui lui avait coûté trente sous. Une pareille transaction fait bien augurer de son administration comme trésorier général. Pendant que notre bateau, "Le Saguenay" est amarré au quai de la Malbaie, voici un autre bateau qui s'amène, le "Saint-Laurent". Notre bateau démarre, s'en va au large, et le "Saint-Laurent" prend sa place le long du quai. Après quelques instants, la sirène du "Saint-Laurent" lance le signal du départ, les voyageurs descendus sur le quai se précipitent pour rembarquer, et dans ce nombre se trouve l'avocat-conseil de l'Association, Mtre Emile Lemelin, qui ne s'était pas aperçu que le "Saint-Laurent" avait pris la place du "Saguenay". Mais le "Saint-Laurent" avait à peine lâché ses amarres que Mtre Lemelin s'aperçoit de sa méprise. C'est en vain qu'il supplie le capitaine de faire machine en arrière et de lui permettre de débarquer. Le "Saint-Laurent" continue sa route vers Québec emportant notre compagnon. Plusieurs ont trouvé rigoureuse l'attitude du capitaine du "Saint-Laurent" et tous regrettent l'incident qui nous prive de la compagnie de Mtre Lemelin. Le lendemain, celui-ci partit de Québec, redescendit à la Malbaie afin de rembarquer sur le "Saguenay" lorsque ce dernier reviendrait de Chicoutimi. A son

arrivée à bord, des plaisants se saisirent de lui et l'attachèrent pendant quelques minutes à un poteau afin, disaient-ils, de ne pas le perdre de nouveau. La Malbaie est le pays d'origine de Laure Conan, la romancière canadienne-française. Ce nom de Malbaie (Malle-Baie) fut donné à l'endroit par Champlain, parce qu'il avait trouvé que les eaux, à l'intérieur de la baie, étaient toujours agitées.

Quittant la Malbaie, nous passons le Cap-à-l'Aigle, longeant la côte nord en direction de Tadoussac où nous arrivons vers les sept heures du soir, par un beau soleil couchant.

Nous quittâmes Tadoussac à la nuit tombante pour entrer dans la rivière Saguenay. Ici se place un incident qu'il est bien permis de raconter, étant donné le caractère de l'excursion, qui était toute de plaisir.

Le directeur du concours, M. Calixte Morin, s'était affublé, dès le départ de Québec, le matin, d'un costume de matelot, bérêt à pompon rouge, vareuse bleue, etc. . . Toute la journée, il avait été le boute-en-train de l'excursion, taquinant tout le monde, mettant de la vie et de l'animation dans tous les groupes. En le voyant se dépenser ainsi, lui si calme d'ordinaire, il vint à l'idée de quelqu'un qu'il était peut-être malade. C'est pourquoi une opération d'urgence fut décidée. Afin que chacun en fût informé, on afficha un écriteau au pied du grand escalier, annonçant que ce même soir, à 8 hrs, le père Calixte serait opéré pour un "steamer" (une tumeur) dans le corps. L'opération devait être pratiquée par le Dr Larochelle, le Dr Caron, le Dr Labelle, le Dr Boucher, le Dr Falcon, le Dr Beaudet, etc. A l'heure indiquée, on s'empare du patient, on l'étend par terre, on le maintient de force, et le Dr Caron commence l'opération avec une paire de ciseaux. Mais au lieu de découvrir un "steamer", c'est un morceau de fromage de Limbourg que l'on découvre sur le patient, ce qui eut pour effet de faire reculer tout le monde, y compris la docte faculté. Avisé, le père Calixte avait dissimulé ce morceau de fromage dans ses habits, se rappelant sans doute cette morale de La Fontaine que "tel est pris qui croyait prendre". Le lendemain, il se déguisait en femme et mystifiait tout le monde à bord.

Le voyage de nuit sur la rivière Saguenay s'accomplit par un merveilleux clair de lune, dont il nous est impossible de donner une description réaliste.

Le lendemain matin, nous sommes devant Chicoutimi.

Comme c'est le premier vendredi du mois, plusieurs excursionnistes se rendent à la cathédrale et font la communion. D'autres visitent la ville en auto. D'autres, enfin, se rendent jusqu'à Arvida, village où s'exécutent d'importants travaux. A sept heures, nous repartons pour descendre, de jour cette fois, la mystérieuse rivière.

Tout le jour, nous voguons vers Québec, où nous arrivons vers onze heures du soir. Québec, vu de nuit, offre un spectacle non moins beau que Québec vu de jour. Durant le retour, les chants canadiens furent maintes et maintes fois chantés. Mais à l'arrivée à Québec, avant de se retirer pour la nuit, car tous doivent coucher à bord du bateau, les excursionnistes entonnent une dernière fois "O Canada" et pour finir, "Star Spangled Banner".

Le voyage est fini.

Le lendemain, samedi, il pleut à verse. Pluie froide, maussade. A sept heures, tout le monde a quitté le bateau et regagne les hôtels. De là, on se disperse soit pour revenir aux Etats-Unis, soit pour visiter d'autres endroits de la province.

Dans l'après-midi de ce jour, un groupe d'excursionnistes se rencontrèrent au Sanctuaire du Cap-de-la-Madeleine, qu'ils voulaient visiter. Ils furent reçus par le R. P. Joyal, O.M.I., qui leur raconta le miracle du pont de glaces, leur fit visiter la vieille église datant de 1714, le pont des chapelets, etc. Il leur fit vénérer des reliques, puis un salut du Saint-Sacrement fut chanté par le Père Joyal, avec le concours d'un chœur de chant improvisé composé de Mtre Emile Lemelin, M. Adolphe Robert, Mlle Jeanne Soucy. L'orgue était joué par M. Gérald Robert.

Le 3 février 1919, l'abbé Georges Courchesne, alors en repos à Manchester, devenait membre de l'Association Canado-Américaine. Et le 3 février 1928, juste neuf ans après jour pour jour, la Délégation Apostolique à Ottawa confirmait la nouvelle que l'abbé Georges Courchesne, devenu chanoine honoraire de la cathédrale de Nicolet en 1925, était nommé évêque de Rimouski, en remplacement de Mgr Léonard, qui avait donné sa démission pour cause de santé. Durant son séjour aux Etats-Unis, et même après, le nouvel évêque de Rimouski avait eu des contacts étroits avec l'Association. En 1919, il était un des délégués de la société au congrès de la Fédération Catholique Franco-Américaine, à Worcester. Il avait été nommé membre du Comité des résolutions. En 1920, il prononça le sermon de circonstance à la messe de la convention, à Laconia. A peu près vers la même date, il fut l'orateur principal au banquet de la Saint-Jean-Baptiste, à Woonsocket, sous la présidence de Elphège J. Daignault. Enfin, en décembre 1923, il avait été de nouveau l'invité de la Fédération Catholique Franco-Américaine, à son congrès de Fall River. La nouvelle de son élévation à l'épiscopat fut donc accueillie avec joie dans la société, et de suite la Haute-Cour

lança une souscription parmi les cours et villas pour l'achat d'une croix pectorale devant être offerte à Mgr Courchesne à l'occasion de son sacre. Cette croix, lisons-nous dans le bulletin du temps, est en or solide, ornée de quatre diamants et de deux améthystes. Aux quatre extrémités sont des dessins en or mât, représentant le symbole des apôtres. Les autres dessins sont en or blanc et platine. La croix s'ouvre en deux parties et le centre est aménagé en reliquaire. L'envers est uni. Il porte simplement, au milieu, les armes de Mgr Courchesne, avec la devise: "Deus Dilexit Nos". L'agrafe qui permet à l'évêque d'accrocher la croix à sa boutonnière est dissimulée derrière un modèle en forme de mitre. La chaîne mesure soixante pouces de longueur, et le passant s'orne également des armes de monseigneur. Cette croix fut présentée au nouveau prélat par le secrétaire général de l'Association, le mercredi 23 mai, dans le salon particulier de Sa Grandeur, à l'évêché. En faisant la remise de la croix, l'envoyé déclara qu'il apportait également à Son Excellence les hommages, les félicitations et les bons souhaits de l'Association Canado-Américaine. Il ajouta: "Vous remarquerez, Excellence, que cette croix, nous l'avons voulue délicate et légère; vous verrez en cela un symbole". Et monseigneur de répondre: "Oui, je comprends, vous ne voulez pas que je trouve ma croix trop lourde à porter". Le lendemain, 24 mai, l'envoyé de l'Association assista à la cérémonie du sacre, ainsi qu'au banquet qui suivit.

C'est en 1928 que, sous l'inspiration de Germain A. Clément, les cours et villas de Fall River inaugurèrent un concours d'histoire du Canada pour les enfants des écoles paroissiales de cette ville. Ces concours se sont continués depuis sans interruption, sous les auspices d'une nouvelle organisation qui porte aujourd'hui le nom de Société des Concours de français, et dont le docteur J. E. Mercier, directeur de l'Association, est le trésorier depuis la fondation. Lors du premier concours de 1928, c'est Yvette Charest qui remporta le grand prix. De son côté, la Cour Martel, de Lewiston, organisa un concours d'élocution pour les enfants des écoles paroissiales. A la fin de l'année, l'Association atteignit son deuxième million. A l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de fondation du Collège de l'Assomption, de Worcester, l'Association entreprit une campagne de souscriptions en faveur de cette institution, et ce à la demande des autorités du collège.

1929

**UN AVERTISSEMENT DE LA SACREE CONGREGATION
DU CONCILE. — ACHAT D'UN IMMEUBLE**

Le 12 janvier, l'Association recevait de la Délégation Apostolique à Washington l'avertissement contenu dans la lettre ci-après:

Apostolic Delegation
United States of America
No 1891-h

1811 Biltmore Street
Washington, D. C.
January 7, 1929

Mr. Adolphe Robert
General Secretary
Association Canado-Americaine
Manchester, New Hampshire

Dear Sir:

The Sacred Congregation of the Council, in the course of its consideration of the deplorable action on the part of Mr. Elphege Daignault and his associates, against the lawful ecclesiastical authority, throughout the dioceses of New England and Quebec, has naturally adverted also to your association and its Catholic membership.

The Sacred Congregation has directed me to remind your Association, as I now wish to do through you, that an association cannot be considered Catholic which numbers among its members persons who have become excommunicated, and which elects to its presidency and retains in that office a man publicly excommunicated, as is Mr. Elphege Daignault.

In communicating this to you, my dear Mr. Robert, I express my kindest wishes and esteem.

Yours sincerely in Christ,

P. Fumasoni-Biondi, Abp. of Dioclea
Apostolic Delegate

Une assemblée spéciale de la Commission Permanente fut tenue le 14 janvier pour prendre connaissance de cet avertissement. Il fut décidé d'en accuser réception séance tenante et de le porter à l'attention de la Haute-Cour, qui devait s'assembler le 30 janvier. Dans l'intervalle, il avait été

convenu que l'Association consulterait son canoniste. Celui-ci donna son avis le 27 janvier, dans le sens indiqué ci-après:

a. De prier instamment M. Daignault de se faire relever de son excommunication dans le plus bref délai possible; et, en cas de refus, de le mettre en demeure de donner sa démission comme président de l'Association Canado-Américaine;

b. D'avertir officiellement et par écrit tous les membres de l'Association qui ont encouru l'excommunication que, s'ils n'ont pas été relevés de l'excommunication d'ici à Pâques, ils cesseront à partir de ce jour d'être considérés comme membres de l'Association.

c. D'adresser une copie des résolutions faites en ce sens au Délégué Apostolique.

Conformément à ces instructions du canoniste, la Haute-Cour fut saisie, à son assemblée du 30 janvier, de la résolution suivante:

Considérant que l'Association Canado-Américaine a "pour but l'union des catholiques de langue française en Amérique et leur développement religieux, social et économique" (cfr statuts, art. 2);

Considérant qu'un membre, "lorsqu'il tombe sous le coup de l'excommunication prononcée par les autorités religieuses, est passible d'exclusion" (cfr statuts, art. 294);

Considérant que l'Association Canado-Américaine entend rester fidèle à l'esprit de sa fondation, garder son caractère catholique et suivre la direction de l'Eglise;
Il est proposé, appuyé et adopté:

1. que M. Elphège Daignault soit prié instamment de se faire relever de l'excommunication portée contre lui par la Sacrée Congrégation du Concile, le plus tôt possible, au plus tard, d'ici à Pâques; et, qu'en cas de refus, il soit mis en demeure de donner sa démission comme président de l'Association Canado-Américaine;

2. que tous les membres de l'Association qui ont encouru l'excommunication soient avertis officiellement et par écrit que, s'ils n'ont pas été relevés de l'excommunication d'ici au 17 mai 1929, ils cesseront à partir de ce jour d'être considérés comme membres de l'Association.

3. que copie de la présente résolution soit adressée au Délégué Apostolique.

Au sujet de la résolution précitée, le procès-verbal porte ce qui suit:

M. Robert propose, appuyé par le docteur Caron, que l'Association fasse siennes les recommandations du canoniste qu'elle a consulté concernant le cas de membres excommuniés et que le rapport de ce canoniste soit déposé aux archives. Le docteur Allard propose en amendement, appuyé par Joseph Z. Boucher, que vu la gravité du cas, toute la question soit référée à un comité spécial pour en faire l'étude. Votent en faveur de l'amendement, les confrères Biron, Boucher J. Z., Boucher J. C., et le docteur Allard. Votent contre l'amendement: les confrères Mayrand, Lambert, Babin, Kérouac, Chrétien, Chartrain, Chicoinne, Caron, Martel, Robert. L'amendement est déclaré perdu. La motion principale est alors mise aux voix avec le résultat suivant; pour son adoption: Mayrand, Lambert, Babin, Kérouac, Chrétien, Chartrain, Chicoinne, Caron, Martel, Robert. Contre son adoption: Biron, Boucher J. C., Boucher J. Z., Allard. La motion est déclarée adoptée.

Elle fut transmise à la Délégation Apostolique le 31 janvier.

* * *

La charte de l'Association portait que celle-ci avait le droit d'acheter un immeuble pour y établir ses quartiers généraux, le prix de tel immeuble ne devant pas excéder \$500,000. La convention de 1928 avait autorisé la Haute-Cour à faire amender la charte de façon à ce que le prix d'achat soit portée à \$600,000. Le 6 février, l'avocat-conseil et le secrétaire général comparaissaient donc devant le Comité judiciaire de la Législature du New Hampshire pour donner des explications concernant l'amendement proposé. Une entrevue eut lieu également avec le Commissaire des assurances John Sullivan. L'opinion du Commissaire, laquelle semblait être partagée par certains membres du Comité judiciaire, était que le montant de \$600,000 demandé par la société pour l'achat d'une propriété représentait un trop fort pourcentage de la réserve. Le Commissaire était d'avis que l'Association pouvait placer sur un immeuble pas plus de 15% de l'actif total de la société. L'avocat-conseil, Me Emile Lemelin, passa les journées des 11, 12, 13 et 14 février à Concord, afin de continuer les pourparlers. Finalement, le 22 mars, le gouverneur Charles W. Tobey signait l'acte présenté par W. DeMoulied et passé par les deux Chambres autorisant la société aux fins suivantes, savoir: "purchase and hold real and personal property to an amount not exceeding seven percent of its total assets, and may use, sell, convey and otherwise dispose of the

same at pleasure." Le même jour, la Commission Permanente apprenait que l'ancien Club Jolliet, situé rue Concord et alors la propriété de la People's Baptist Church, était pour être vendu à l'encan le 9 avril. Une résolution fut immédiatement passée d'autoriser le comité en charge des négociations à faire les démarches nécessaires pour acheter la propriété en question. Le procès-verbal du 27 mars porte ce qui suit:

"A 5h30 p. m., la Commission Permanente s'est réunie en assemblée spéciale avec Walter M. Lang, agent d'immeuble, autorisé par la People's Baptist Church à disposer de l'immeuble dont cette dernière est propriétaire, rue Concord. Sont présents: Adolphe Robert, secrétaire général; docteur Damase Caron, médecin général; Charles H. Martel, trésorier général; B. C. Lambert, directeur général. Ce dernier remplit les fonctions de président pro tempore. La parole est donnée à Walter M. Lang, qui produit la lettre signée par les syndics de la People's Baptist Church l'autorisant à vendre la propriété. Il expose qu'il y a diverses hypothèques sur cette propriété, lesquelles se montent à environ \$27,000. Le docteur Caron fait remarquer que la propriété peut être achetée de la banque qui détient la principale hypothèque pour le montant de celle-ci, plus les intérêts accumulés, ce qui représente environ \$25,000. B. C. Lambert déclare que le montant de \$26,500 couvre en partie les hypothèques sur la propriété ainsi que la commission du vendeur. Le chiffre de \$26,500 reçoit l'approbation unanime des membres de la Commission et M. Lang s'engage de son côté à recommander à ses clients la vente de la propriété pour le montant indiqué. L'avocat-conseil est alors appelé à venir devant l'assemblée et, avec son approbation, la lettre suivante est remise à Walter M. Lang, agent. — In behalf of the Association Canado-Américaine, Manchester, New Hampshire, we hereby make the following offer: We agree to pay the sum of \$26,500 for the property owned by the People's Tabernacle situated on Concord street, Manchester, New Hampshire, said offer subject to the oral conditions as agreed upon with our Committee. Signed: Association Canado-Américaine, by Adolphe Robert, Secrétaire général."

Le procès-verbal de l'assemblée du 4 avril montre comment le marché fut conclu. Nous y lisons que:

"Une assemblée spéciale de la Commission Permanente fut tenue vers les 10 h du soir. Sont présents: Walter M. Lang, agent d'immeuble, représentant la People's Baptist Church; Adolphe Robert, secrétaire général; docteur Damase Caron, médecin général; Charles H. Martel, trésorier général; B. C. Lambert, directeur général. Walter M. Lang

est porteur d'un acte "Sales agreement" signé par la People's Baptist Church, Caroll E. Rennie, Joseph C. Weed, Alexander D. MacDonald, trustees. La People's Baptist Church accepte l'offre de \$26,500 faite par l'Association pour l'achat de l'immeuble dont elle est propriétaire, rue Concord. L'Association exige que les chaises qui font partie de l'auditorium, dans le dit immeuble, restent la propriété de l'Association. L'avocat-conseil, Me Emile Lemelin, est appelé en séance et il examine l'acte de vente. Il ajoute la clause concernant les chaises. L'acte ayant été ratifié du point de vue légal par Me Lemelin, M. Charles H. Martel propose, appuyé par le docteur Caron, que la Commission Permanente autorise le secrétaire et le trésorier à signer, au nom de l'Association, un contrat par lequel cette dernière s'engage à acheter l'immeuble de la People's Baptist Church pour la somme de \$26,500, et le trésorier est autorisé de plus à déposer en acompte un chèque au montant de \$1,000 comme garantie de notre bonne foi. L'acte de vente est alors contresigné comme suit: Association Canado-Américaine, par Adolphe Robert, secrétaire général, et Charles H. Martel, trésorier général. Signent comme témoins: Walter M. Lang et Emile Lemelin."

Enfin, à une assemblée spéciale de la Commission Permanente tenue le 8 juin, il fut décidé que l'Association achète pour la somme de \$7,850, toutes commissions, taxes et autres dépenses usitées comprises, la propriété Foster, située au numéro 48, de la rue Concord, et attenant, du côté ouest, à la propriété récemment acquise par l'Association. Grâce à ces transactions, celle-ci devenait propriétaire d'un terrain de 100 pieds de front, par 100 pieds de profondeur, sur lequel il y avait déjà deux bâtisses. Dès le 2 avril, l'architecte Jean Noël Guertin avait soumis des plans de restauration de la bâtisse située au numéro 52, rue Concord, et ces plans avaient été acceptés par la Commission Permanente. Quant à la propriété Foster, une vieille maison délabrée, toute en bois, et non occupée, il fut décidé de la démolir. Le contrat de démolition fut accordé à E. Lauzière, pour les matériaux qu'il pouvait y trouver. Quant aux autres contrats de construction, plomberie, chauffage, ventilation, électricité, etc., ils furent mis à l'enchère. Ces enchères furent ouvertes et examinées le 13 août, mais elles furent toutes rejetées, parce que les prix soumis dépassaient le montant permis par la charte. Les plans primitifs furent donc modifiés et de nouvelles enchères furent sollicitées, lesquelles furent examinées le 18 octobre.

Nom de l'en- chérisseur	Durée des travaux	Montant
Louis E. Martel	190 jours	\$77,050
Denis Roy	137 "	77,155
Perreault & Labonté	180 "	85,988
Anatole Caron	180 "	74,997
Joseph H. Bernier	85,000
Charles Demers	165 "	88,347
Joseph Pomerleau	150 "	79,103
Plomberie — Chauffage — Ventilation		
Léon H. Goulet		\$14,846.24
Rodolphe L. Duhaime		17,454.00
Bélangier frères		15,069.45
Electricité		
Adrien A. Duval		\$ 2,240.38
Wilfrid Gagné		2,010.00

Le contrat pour la construction générale fut accordé au plus bas enchérisseur, Anatole Caron; pour la plomberie, chauffage, ventilation, Léon H. Goulet; pour l'électricité, Wilfrid Gagné. Le 23 octobre, les contrats furent signés, la Commission Permanente mettant comme condition que la préférence pour l'engagement des ouvriers soit accordée d'abord à des membres de l'Association, et en second lieu à des membres des unions ouvrières. Les travaux commencèrent immédiatement.

Une réunion semi-annuelle de la Haute-Cour avait été tenue le 9 octobre. Le secrétaire général y avait résumé le travail accompli depuis le commencement de l'année. La Commission Permanente, disait-il, a en effet amendé la charte de la société en passant par la Législature et le Sénat du New Hampshire, amendé la loi de l'assurance infantile en passant par les mêmes formalités que pour la charte, acheté deux propriétés et fait démolir l'une d'elles, passé un contrat avec un architecte, vu à la préparation des plans et spécifications, organisé une souscription au profit du Collège de l'Assomption, tenu la convention de la Légion d'Honneur, arrêté les conditions du concours actuel et jeté les grandes lignes de l'organisation d'un voyage en Gaspésie, déclaré un dividende pour le mois de décembre 1929, pris part à la convention de l'Union des Franco-Américains du Connecticut à Taftville.

La souscription en faveur du Collège de l'Assomption avait rapporté un bénéfice de \$1,078.15, la principale recette provenant d'un concert donné le 24 avril sous les auspices de

l'Association, avec le concours de l'orchestre et de la chorale du collège, assistés de Madame Corinne Vadnais Doucet, R. Goyette, Bertrand Lamarche, Robert Allyson, Fabiola Normand, C. L. Chiasson et L. Antaya. Au début de l'année, l'Association avait voté son affiliation à l'Institut Français de Washington, une organisation "destinée à promouvoir dans les Etats-Unis d'Amérique l'étude de la civilisation française, son histoire, sa littérature, son art, et à perpétuer le pouvoir des contributions françaises au développement de la civilisation américaine par l'établissement de professorats, conférences, bourses et récompenses, archives et musées en coopération avec les universités, collèges, sociétés savantes et par la publication de documents, études spéciales, périodiques."

Le 3 avril, l'abbé Eugène Lessard décédait en son presbytère de la paroisse St-Jacques, de Manville, après une longue maladie. Il avait été le deuxième chapelain général de la société, de 1906 à 1910. Les assemblées de la Haute-Cour avaient alors lieu tous les mois. Il était rare qu'il en manquât une. Il se faisait également un devoir d'assister aux intronisations, initiations, etc. Il encourageait la jeunesse à faire partie de l'Association, et aux étudiants de sa paroisse dans les séminaires, il demandait de collaborer au bulletin mensuel par des articles. Son école était la moitié de sa vie. Bien des hommes mûrs d'aujourd'hui lui sont redevables d'une éducation supérieure. Peu de temps avant sa mort, il se fit transporter à l'église pour assister à la première messe d'un enfant de sa paroisse. Entre l'auteur de ce MEMORIAL et le curé Lessard, des liens très étroits existaient. Ils étaient tous deux du même pays, du même collège. Tous les ans, le curé de Manville faisait sa visite quasi rituelle à son vieux Séminaire de Joliette. Il visitait les classes, engageait ses jeunes auditeurs à passer aux Etats-Unis pour y servir la cause franco-américaine. C'est lui qui ouvrit à l'auteur de ces lignes la porte de l'Association, en 1908. C'est à une distribution de prix, en la paroisse St-Jacques, de Manville, que le même prononça son premier discours devant un public franco-américain. Pendant que le corps était exposé en chapelle ardente, au presbytère de Manville, il fit une dernière visite à celui qui lui avait si généreusement accordé sa protection. C'était sur l'heure du midi. Une odeur de friture et des éclats de voix arrivaient de la cuisine jusqu'à la chambre mortuaire, dans laquelle il n'y avait pas âme qui vive. Seuls deux cierges allu-

més sur des chandeliers gris pleuraient leurs larmes de cire. Autour du mort, la vie continuait, insouciant, l'oubli commençait déjà son oeuvre. Et ce vide autour du cercueil du prêtre défunt faisait mal au coeur. . . .

Gloire, jeunesse, orgueil, biens que la tombe emporte;
L'homme voudrait laisser quelque chose à la porte,
 Mais la mort lui dit: non!
Chaque élément retourne où tout doit redescendre,
L'air reprend la fumée et la terre la cendre,
 L'oubli reprend le nom.

(Victor Hugo)

Le 13 avril, le président général Elphège J. Daignault s'embarqua pour un troisième voyage en Italie et en France. Il revint aux Etats-Unis vers la mi-juillet. Ceci lui permit de présider à une cérémonie de la décoration de la Légion d'Honneur, pour 112 sociétaires qui s'étaient fait spécialement remarquer pour leur travail de recrutement. La cérémonie eut lieu à Shirley Hill, au pied des Monts Uncanoonuc, dans un décor de beaux arbres, de fleurs, de verdure. Le président général était escorté d'officiers du Troisième régiment de la Brigade des Volontaires en uniformes. C'étaient Ernest Lesmerises, F. J. Houlmé, Wenceslas Brown et le docteur J. C. B. Charest. Ce dernier prononça une allocution ainsi que Calixte Morin, Anna Panneton, des Trois-Rivières, Philippe Arcand, de New Bedford, Philius Gagnon, de Lewiston, Dollard Bourgault, de Chicopee. De son côté, le président général avait fait cette prédiction:

"Je demande votre indulgence non pas pour les choses que je vais dire, mais pour celles que je suis obligé de taire. En présence de l'élite de notre société, je reconnais les mérites des membres qui se sont dévoués pour son avancement, bien qu'elle ait perdu ses chapelains et que son chef ait été excommunié. Ces deux événements auront fait des Canado-Américains des précurseurs, car dans dix ans, pas une seule des sociétés franco-américaines n'aura de chapelain, parce que ceux-ci sont nommés par les évêques qui veulent la perte des sociétés foncièrement françaises."

Comme cette convention de la Légion d'Honneur avait été tenue le 14 juillet, le télégramme suivant avait été adressé à Son Excellence Paul Claudel, ambassadeur de France à Washington:

Légion d'Honneur Association Canado-Américaine réunie en congrès ce jour de fête nationale de France adresse à Votre Excellence hommage attachement à grand'mère patrie, réitère fidélité à sa langue, forme vœux pour grandeur et prospérité du peuple français.

L'ambassadeur répondit comme suit:

J'ai été particulièrement sensible au télégramme que vous m'avez envoyé à l'occasion des fêtes du 14 juillet et je vous remercie vivement des vœux que vous formulez au nom de la société canado-américaine, auprès de laquelle je vous prie d'être mon interprète pour l'assurer de tous les souhaits que je forme pour la grandeur et la prospérité du peuple canadien de langue française que représente si dignement votre société.

(P. Claudel)

L'Association adressa aussi ses félicitations à l'honorable Elisée Thériault, vice-président général, conseiller du roi, procureur municipal de la ville de Québec et député du comté de l'Islet, qui venait d'être élevé au Conseil législatif par le gouvernement Taschereau.

Dans le cours du mois de juin, eut lieu, à l'hôtel de ville de Lewiston, sous les auspices de la Cour Martel, un concours d'élocution entre les élèves des écoles de langue française de Lewiston et Auburn. Dans l'auditoire, l'on remarquait un groupe de membres du Cercle Français du Collège Bates, ainsi que la veuve du docteur Martel, patron de la cour, le maire Wiseman, etc. Les juges étaient Adolphe Robert, Emile Lemelin, Georges Filteau, Mme E. N. Giguère et Mme J. B. St-Pierre. Le gagnant du concours fut Philippe Hamann.

Le premier dividende accordé aux membres de l'Association, sous forme de l'omission du paiement d'une contribution mensuelle à la caisse mortuaire, fut effectué en décembre 1929. Les assurés bénéficièrent ainsi d'une somme de \$17,000 qu'ils n'eurent pas à déboursier.

Le 24 novembre, à Sherbrooke, et le 8 décembre, à Worcester, furent tenues des conventions des secrétaires-trésoriers et agents-recruteurs. On y avait traité seulement de questions de régie interne.

En juillet, l'Association fit installer dans ses bureaux un grand portrait à la peinture du docteur A. A. E. Brien, deuxième président général, tableau exécuté par Lorenzo de Nevers.

1930

CROISIÈRE EN GASPÉSIE. — DEDICACE DE L'IMMEUBLE

Deux événements dominent toute l'année 1930: une croisière de cinq jours en Gaspésie et la dédicace des quartiers généraux de l'Association. Avant toutefois d'en venir à la relation de ces événements, passons en revue, d'un coup d'oeil rapide, les autres événements de moindre importance.

Grâce à de grandes poussées de recrutement, sous la direction de Joseph Goddu, à Holyoke, Fall River, New Bedford, Manchester, Southbridge, Webster et Worcester, l'effectif s'était augmenté de 3,012 membres et l'assurance en vigueur de \$2,155,580; 41 boursiers avaient été placés sous la protection de la caisse du Sou de l'Ecolier; la Villa Royale, de Dover, et la Villa Bonheur, de Nashua, avaient célébré, la première, ses Noces d'Argent, la seconde, le trentième anniversaire de sa fondation; un dividende avait été payé aux membres en décembre; le pourcentage de l'évaluation des certificats attestait une solvabilité de 111%; l'avoir de la société se chiffrait à \$2,377,779; une campagne de naturalisation avait été entreprise par la Cour Martel, de Lewiston; l'Association avait prélevé une souscription au profit de ses membres victimes d'une conflagration à Nashua; le président général avait représenté l'Association au cinquantenaire de la Société Saint-Jean-Baptiste, de Willimantic; Charles Martel et Osias Chicoine avaient été délégués au dévoilement du monument Vauquelin, à Montréal; la société avait eu à enregistrer le décès de Jean-Joseph Vigneault, ancien directeur de la Haute-Cour de 1920 à 1928, survenu à Nashua, le 27 mai; ainsi que celui de Me J. A. Boivin qui, pendant vingt-huit ans, avait rempli les fonctions si pleines de responsabilités de trésorier général et ce de façon à satisfaire les plus exigeants; la première assemblée tenue par la Haute-Cour dans les nouveaux quartiers de l'Association fut le 29 décembre.

* * *

La croisière de l'Association Canado-Américaine en Gaspésie et au Saguenay s'effectua du 23 au 27 juin. Les prési-

dents d'honneur du comité d'organisation étaient: Arthur E. Moreau, maire de Manchester; Edmond P. Talbot, maire de Fall River; le docteur Joseph N. Carrière, maire de Fitchburg; George E. Trudel, ex-maire de Manchester, ainsi que les membres de la Commission Permanente. L'excursion avait son organe officiel, LE GASPESIEN. Les rédacteurs en étaient les journalistes franco-américains, Georges F. Bénard, Philippe-Armand Lajoie, Louis-Philippe Gagné, Wilfrid Beaulieu, Edmond Turcotte et Paul Asselin, ce dernier de Montréal. Les différents comités d'excursion étaient sous la direction du docteur Gérald E. Dufort, de Manchester; Germain A. Clément, Fall River; J. N. Guertin, Manchester; Mme Charles H. Martel, Manchester; Mme Elodie Hallé, Danielson, et Joseph M. Goddu, Springfield. Un peu plus de 300 excursionnistes firent le voyage à bord du vapeur "St-Laurent", de la **Canada Steamship Lines**. L'itinéraire comportait un arrêt au sanctuaire du Cap de la Madeleine; célébration de la Saint-Jean-Baptiste à bord; arrêt à Tadoussac; arrêt à Percé et retour à Gaspé avec réception par Son Excellence Mgr Ross, puis arrêt à la Malbaie avec visite du manoir Richelieu. Entre les arrêts, mascarade, concerts, concours de cartes, décorations de la Légion d'Honneur, etc. Dans L'ÉTOILE, de Lowell, dont il était alors le rédacteur, Edmond Turcotte relata ses impressions de cette croisière, dans un article de haut style que voici:

Evocation d'une croisière

I

Il sera bien toujours vrai de dire que le recul du temps exalte le charme du souvenir. Dès le jour où le passé commença d'allonger sa douce pénombre sur cette à jamais mémorable croisière de Gaspésie où me conviait si gracieusement en juin dernier l'Association Canado-Américaine, quelques images, confuses d'abord, se détachèrent peu à peu de la grisaille de ma pensée, pour s'estomper ensuite et fixer obstinément dans mon subconscient leur coloris de plus en plus vif.

Ces images, j'avais résolu de les garder pour moi seul, de les admirer, de les chérir en secret. Est-ce chez moi pudeur du sentiment? Ou est-ce encore ce fatalisme profondément lassé, qui est le fond de mon caractère, et qui, engendrant chez moi le mépris de l'action, me fait opposer à toute vaine agitation un éternel: A quoi bon? Ou plus prosaïquement encore, sans déguisement flatteur pour moi, se peut-il que mon esprit soit seulement tombé dans le ser-vage du moindre effort érigé commodément en principe?

Je ne saurais dire. Je sais seulement que ce soir une voix intérieure a troublé mon nirvana décadent. Cette voix, elle était jeune, elle était impérieuse. Cette voix, je l'ai reconnue. C'est celle-là même que dut entendre Musset dans une Nuit de Mai à jamais inoubliable:

Poète, prends ton luth; le vin de la jeunesse
Fermente cette nuit dans les veines de Dieu.

* * *

Lundi. Matin morne et gris. Il a plu. Le "Saint-Laurent" ne lève l'ancre qu'à dix heures. Nous déambulons dans la rue Sainte-Catherine, ma femme et moi.

Montréal me plait médiocrement. Ce fut pourtant jadis le pôle magnétique de toutes mes prédilections. C'est là que j'ai fait mes premières armes dans le journalisme d'opinion, le journalisme à la française, le journalisme d'idées, de polémiques et de luttes désintéressées. C'est là aussi que j'ai été initié aux mystères de la cuisine française, au Cordon Bleu de regrettée mémoire, où la bohème littéraire couvoyait le monde du théâtre.

Aujourd'hui, c'est l'heure des bureaux. Les passants, solennels dans le matin blafard, ont le pas affairé, comme des automates. A la Place d'Armes, tout le monde semble au pas de course.

Ville de gratte-ciel! Ville de mercantis! Ville d'esclaves! Comme c'est bien américain tout ça! Je n'aime plus Montréal parce que j'y retrouve tout ce que je viens de quitter. Ah! non, ce n'est plus le cachet d'autrefois. A la vérité, autrefois, c'était il y a bientôt quinze ans. En quinze ans, ce que l'on peut perdre d'illusions!

Je passe par la "Presse", où j'ai encore des amis. Cela remonte à la guerre. Je les revois toujours avec une joyeuse émotion. Trois ans déjà. Je leur serre la main. Que de souvenirs! L * * * a perdu des plumes. Moi aussi. Pauvre lui! Pauvre moi!

Encore une demi-heure avant le départ. Une taverne, place Viger. Devant une bouteille de Frontenac, j'accomplis le geste rituel d'un mauvais Américain en vacance. Cinq ou six bons lurons échangent des propos gais. Deux jeunes gens, sans cravate, col ouvert, muets comme des pontifes, vident chacun une énorme bouteille de bière. Les malheureux, ils vont se noyer.

Ici, pas d'ivresse, pas de "noble expérience."

* * *

C'est le Cap-de-la-Madeleine. Nous accostons. Trois enfants de chœur s'avancent en trottinant vers le débarcadère. L'un porte une croix, les deux autres un cierge. Nous débarquons, deux par deux, comme des écoliers. Un

oblat en soutane et en surplis, la mine réjouie, nous accueille d'un ton jovial. Il nous crie d'une voix de stentor: "Puisque vous venez en pèlerinage, mes amis, on va dire le chapelet."

Il commence, mais il n'a pas de chance. Personne ne répond. Du moins je n'entends rien. La piété des pèlerins est si profonde qu'elle se manifeste par un religieux silence. Nous marchons en plein soleil et il fait une chaleur accablante. Toutes les têtes tournent comme des girouettes. Nous sommes des pèlerins curieux venus au Cap plutôt pour voir et s'instruire.

Le sanctuaire est tout resplendissant de lumière. Lieu sanctifié par deux siècles de labeur pour que la foi catholique s'enracine à jamais dans la terre canadienne. Dans la chaire sacrée, une voix émue retentit. Elle nous dit la beauté de la survivance, la grandeur du sacrifice. Un prêtre vénérable, ployant sous le poids des années, semble incarner cette survivance même. Il prend le Saint-Sacrement de ses mains tremblantes et nous bénit. La minute est solennelle.

A la sortie, j'entrevois le Père * * * au sujet du rapport à faire pour le "Gaspésien". A quelques mots tombés de ses lèvres, je devine l'existence d'une louable émulation entre les grands sanctuaires nationaux du Canada, pour la plus grande gloire de Dieu et de l'Eglise.

* * *

Nous approchons de Québec. Sous cette latitude, c'est étonnant comme la nuit vient tard. Il est vrai que nous sommes au 23 juin. Des lumières scintillent dans la direction du cap Rouge. Voici le pont suspendu, qui enjambe le fleuve, géant d'acier, monstre impassible. Je le distingue très bien, dans le crépuscule finissant. Déjà une étoile brille au firmament. Elle semble, le narguer, lui, sa force, sa durée, son impassibilité. Elle, c'est l'infini.

Québec. Là-haut, des lueurs aux fenêtres du Château. On veille. Oui, certes, on veille, mais on veille mal. Le comte de Frontenac, assurément, veillait beaucoup mieux quand il menaçait de répondre par la bouche de ses canons à l'envahisseur qui outrageait sa citadelle. Mais Frontenac était d'un autre temps. Il avait grandi dans un autre culte. Aujourd'hui, c'est l'ère ignoble des mercantis, des brasseurs d'affaires et des grands démocrates.

Pauvre Québec! Pauvre vieux Québec! Toi qui parfois sut être sublime, comme ton passé glorieux doit souffrir de cette affreuse blessure à ton flanc, de cette horreur lumineuse accrochée au cap Diamant, de ces énormes lettres rouges qui flamboient dans la nuit et crèvent les yeux:

"OLD BOURBON WHISKEY". Et plus bas, en jaune:
"GOLDEN WEDDING WHISKEY". Sacrilège!

* * *

Matin de brume. Sirènes déchirantes. Bouées qui tintent, lugubres comme des glas. Nous sommes devant Tadoussac.

La brume lentement se dissipe. Un bateau-phare se dresse comme un fantôme. Je devine de hautes falaises jaunâtres. Est-ce là? Tiens, voici le Manoir. Un gamin dévale un escarpement, agile comme un jeune cerf, et se précipite vers nous. Nous accostons.

Un chemin poussiéreux longe un vieux cimetière, sur une pente. Nous grimpons. Comme il doit être ancien, ce cimetière. La clôture délabrée disparaît presque dans les ronces et les broussailles. Nous l'enjambons, ma femme et moi.

Nous sommes dans l'herbe haute jusqu'aux genoux, au milieu des cippes rudimentaires, des croix de bois décrépites. Je foule une terre sacrée. Je songe à la vie âpre des pionniers qui dorment ici leur sommeil séculaire. Je songe aux découvreurs, aux traitants, aux missionnaires, à la forêt toute proche, aux Peaux-Rouges.

Je regarde de plus près les inscriptions funéraires. Je lis les millésimes: 1887, 1897, 1904, 1913, 1916— Je suis en plein vingtième siècle! Pourtant, ici même, dans le cimetière, cette vieille chapelle indienne qui m'offre son vieux dos bossu et vermoulu, elle est bien authentique celle-là.

Le "Saint-Laurent" nous appelle. Adieu Tadoussac. Adieu bourgade paisible. Adieu, gamins va-nu-pied, gamines délicieuses, qui pour deux sous vous égosillez à chanter la "Marseillaise" ou "Les Anges dans nos Campagnes." Adieu, tous.

Un âne bien étrillé, bien parvenu, tout ritulant d'or et d'argent, réfléchit à haute voix. "On nous parle de survivance! Pouah! Parlez-moi de ça. Survivance d'une bande de quêteux, oui!"

Monsieur fait un beau voyage!

* * *

Nous sillonnons le flot rapide et noir du Saguenay, entre des massifs inaccessibles et farouches, d'une sauvagerie si uniformément grandiose que, monotone, elle finit par lasser. J'éprouve une vague inquiétude. J'ai l'impression de dériver au fond d'un précipice, de voguer vers un monde inconnu qui s'éloigne sans cesse. Je voudrais hâter la marche du navire, voir ce qu'il y a par delà cet horizon borné: Image de la vie, dont on voudrait sans cesse hâter le cours, pour en violer l'insondable secret.

Tout le monde court sur le pont. Nous aussi. Il faut payer tribut d'hommage aux deux géants qui sont les hôtes de ces lieux, les caps Eternité et Trinité. Ils sont là, devant nous, redoutables dans le silence solennel de leur solitude.

Soudain, des hurlements déchirants fendent l'espace. D'autres, et d'autres encore. C'est notre sirène. L'écho de la montagne s'en empare et se les renvoie de rocher en rocher. L'air a quelque chose de terrifiant. Je ressens une angoisse indicible. Je crois entendre les gémissements de quelque titan étreignant en combat mortel un monstre antédiluvien.

Je regarde, sur le pont, autour de moi. Des amis m'entourent.

Comme je reviens de loin!

* * *

II

Nuit d'encre. Minuit bientôt. Le golfe n'est pas loin. Déjà le "Saint-Laurent" se dandine, roule et tangué. Des visages inquiets de femmes paraissent dans l'entrebaillement des cabines. Elles s'enquièreent. Cap Chat! Nous venons de doubler le cap Chat. Là-bas, dans cette nuit noire, Sainte-Anne-des-Monts.

Matane, cap Chat, Mont-Louis, Sainte-Anne-des-Monts! Comme ces noms résonnent étrangement à mes oreilles de déraciné.

Cap Chat, Matane, Sainte-Anne!

Sainte-Anne, cap Chat, Matane!

Litanie du pays de mes pères, litanie bien française, douce litanie, douce à mes oreilles. . .

Cap Chat, Matane, Sainte-Anne!

Nos feux s'éteignent, un à un. Seules des lueurs sourdes éclairent le petit salon, comme des cierges. Cette nuit est sinistre. Il faut que je sorte, il faut que je voie. J'ai l'amour atavique de la mer. J'ai la nostalgie de ses nuits, de ses tempêtes, de son âme inasservie, de son immensité. Mon grand-père fut marin. Ici même, il a navigué. Je veux voir.

La bourrasque m'emporte. Je m'agrippe à la rambarde. Mes yeux plongent dans ces affreuses ténèbres, qu'ils interrogent avec effroi, comme s'ils craignaient d'y voir surgir l'inconnaissable.

Ténèbres tragiques, ténèbres d'épouvante, dans la désespérance de votre impénétrable mystère, j'entends, soudain, des accents lamartiniens. Dououreusement, ils interrogent:

Ainsi, toujours poussés vers de nouveaux rivages,
 Dans la nuit éternelle emportés sans retour
 Ne pourrons-nous jamais sur l'océan des âges
 Jeter l'ancre un seul jour?

* * *

Des voiles légères étalent leur blancheur dans le matin resplendissant de lumière. Sur la mer qui ondule et qui rutile sous un soleil d'or, mollement elles se bercent. Tout dans l'air est transparence et limpidité. A l'horizon, dans un ciel d'azur, sur la Gaspésie qui verdoie, passent doucement, comme des caresses, les dernières vapeurs du matin. Diaphanes, elles se dissipent, puis se reforment, sous les doigts d'une fée, tandis que surgissent, à travers cette ouate blanche, comme des apparitions brusques, des rochers, des pics, des arêtes. Ils émergent, s'effacent, disparaissent, puis soudain reparaissent, dans une trouée, comme des mirages.

Je me sens léger, plein de sève. Plus rien ne me pèse. Je hume l'air à pleins poumons, me baigne de lumière, de soleil, et m'écoute vivre dans le silence éloquent de cette nature grandiose.

Cette île au sommet aplati, aux falaises couronnées de sapins, c'est l'île Bonaventure. Des mouettes, par milliers, par myriades, y tournoient dans l'air. C'est un concert de couic-couic joyeux. Nuées de flocons blancs, elles tourbillonnent, elles pullulent, elles abondent, elles sont partout, innombrables, légions, s'accrochant à toutes les anfractuosités du roc, comme une neige vivante.

Île délicieuse, Arcadie gaspésienne, terre divine! Tout y semble jeune, pur, comme autrefois, lorsque les dieux habitaient la terre. Ce hameau, là-bas, ces pâturages, cette paix virgilienne, cette humble chapelle et ce petit clocher pointu qui montre du doigt l'éternité, c'est d'aujourd'hui peut-être, mais c'est aussi d'hier, et c'est de demain, c'est de toujours.

Ah! comme je voudrais y vivre dans la sérénité, comme je voudrais y laisser couler mes jours, loin de toute vaine agitation, loin de toutes les servitudes de la ville, loin de la bêtise, de la grossièreté, de la méchanceté des hommes!

Hélas, ô Gaspésie de rêve, tu ne seras jamais qu'un rêve!

* * *

Nous glissons sur un miroir sombre, qui nous renvoie, comme des lueurs fauves, le reflet d'un soleil finissant. Par tribord, la côte s'enténébre, quelques feux s'allument, des barques nous frôlent, comme des ombres.

Douce mélancolie de cette agonie du jour en mer!

Nous sommes seuls sur le gaillard d'avant, goûtant dans toute sa plénitude cette heure fugitive. Avec nous, M. C * * * s'appuie à la rambarde. Je l'écoute. Parfois de longs silences. Il est jeune, débordant d'espérance. Il est étudiant, à Montréal. Son coeur, sa pensée, son âme sont un livre ouvert. J'y lis comme dans moi-même, et, ô surprise, je m'y reconnais. Il y a dix ans, lui c'était moi. Même ferveur, même exaltation, même idéal, même ardeur à déchiffrer l'énigme de la femme, même impatience aussi des obstacles et même révolte devant la laideur ou l'ignominie, mêmes illusions enfin et même foi dans l'essentielle bonté de la vie.

Et il n'y a de cela que dix ans! Comme ça passe, comme tout passe, et vite! Dix ans seulement!

Aujourd'hui, c'est le pain quotidien, la vie sans horizon, l'asphyxie lente. C'est le masque approbateur devant le charlatanisme des uns, l'insondable bêtise des autres. C'est l'acquiescement, la lâcheté du silence, devant la niaiserie de l'imbécile, la suffisance du fat, la platitude morne du plus grand nombre.

Aujourd'hui, c'est l'ornière économique et la servitude sociale, c'est l'abdication devant les puissances d'argent et le cortège des compromissions avec Mammon, souverain du monde.

Aujourd'hui, pour tout dire, c'est l'instinct de conservation, puissant, vieux comme le coeur de l'homme, sous lequel étouffe l'idéal généreux et chimérique.

Et c'est ce que l'on appelle s'assagir! C'est ce que moi-même, parfois, pour apaiser mes rancœurs, mes remords, j'affuble du nom de réalisme.

Ah! qu'il en coûte parfois d'être réaliste! Redonne-moi dix ans de ma vie, ô Temps, pour que je redevienne moins sage, comme C * * *.

Une étoile solitaire, là, tout en haut, perce le bleu profond du firmament. A l'horizon, tout s'empourpre, tout rougeoie comme un immense embrasement. Bien loin, là-bas, derrière cette nappe de feu, ce doit être Anticosti. Des nuées violacées chevauchent dans ce brasier, sans but, poussées par un noir destin. Des châteaux élèvent leurs créneaux et leurs remparts, des dragons s'élancent, des chevaliers armés de pied en cap les renversent. . .

Nous nous sommes tus et j'admire en silence. Le crépuscule nous effleure de son aile. C'est une minute rare dans ma vie.

Et nous sommes seuls. Ce soir, quand la Beauté passe, éphémère et lumineuse comme une apparition céleste, on joue au bridge.

Soudain, notre navire tressaille. Il avance par soubresauts. Nous avons touché quelque chose. Sonneries brèves derrière moi, de la passerelle du commandant. Nous nous balançons lourdement de babord à tribord, comme quelqu'un qui danse sur des oeufs. Est-ce une épave submergée?

Vive alerte à bord. Je me retourne. Des mines inquiètes surgissent de partout. Nous continuons d'avancer péniblement en raclant l'obstacle. Un coup de barre énergique par babord. Nous y sommes . . . enfin! Le "Saint-Laurent" reprend sa course avec sérénité.

Il y a foule maintenant sur tous les ponts. Véritable Babel. Chacun raconte à son voisin ce qui vient d'arriver. L'un gesticule, l'autre ricane, celui-ci pose pour les dames, cet autre pérore au milieu d'un cercle d'admirateurs: Moi, quand c'est arrivé, j'étais . . . Sais-tu? . . . Ecoute donc. . . Il y a de l'eau dans la cale. C'est le capitaine qui a dû avoir une fière peur. On a frappé une baleine. Pas vrai, c'était un banc de sable. Qu'est-ce qu'il dit celui-là? On est ici dans le roc. Bah! c'est une épave. . .

Comme on affirme, quand on ignore! Comme on est savant, quand on ne sait rien!

* * *

Juché là-haut, dans l'ombre, sur un contrefort de la montagne, le Manoir Richelieu, avec son air de placidité moyenâgeuse, semble une retraite de fraîcheur contre l'ardent soleil de cet après-midi de juin canadien.

Sur le débarcadère, beaucoup de va-et-vient. De longues files de taxis s'affairent et démarrent en luisant au soleil. Vague impression de carnaval, de fête, d'oisiveté mondaine. Des rires fusent de partout. Des voix hèlent un cocher. Derrière un cheval qui trotte, des touristes passent dans un landau.

Au pied du cap, véritable caravansérail, paradis des touristes: Cartes postales, oriflammes, bibelots, souvenirs, tout et jusqu'aux couvertures bariolées, les inévitables couvertures de la Malbaie.

Nous grimpons presque à pic. De la poussière, de la poussière, encore de la poussière. Chaque fois qu'un taxi nous dépasse, il nous enveloppe d'un nuage gris. Le feuillage en est tout terne, défraîchi. L'air en est quasi irrespirable. Quel drôle de lieu de villégiature!

Le Manoir. Palace cossu pour gens chics. Vu de près, il perd tout le charme vieillot que lui donne, là-bas, vu du fleuve, son faux air de château d'autrefois. C'est neuf, tout flambant neuf, déplorablement neuf. Très neuves aussi, semble-t-il, bien des fortunes qui s'y étalent.

Tandis que je nage tranquillement dans la piscine du Manoir, en plein air, une dame au verbe haut patauge

à mes côtés. Beaucoup de spectateurs se prélassent dans des chaises d'osier, sur la véranda, et regardent les rares baigneurs. "Remember the last time?" crie à sa compagne la dame au verbe haut. "It was at the Lido. Yes! Don't you remember? It was at the Lido. Yesss! The Lido!"

Si quelqu'un ignore encore maintenant que Madame n'est pas du commun et qu'elle possède assez de gallette pour faire la navette entre Venise et la Malbaie, c'est vraiment qu'il y met un peu de mauvaise volonté.

* * *

Soir de mascarade. L'animation est grande à bord. Des masques passent et repassent. On s'apostrophe. On s'interpelle d'une cabine à l'autre. Des bouffons montent les escaliers quatre à quatre. Ils se hâtent vers le salon où les attirent les premiers sons de l'orchestre.

À l'arrière, où l'on danse, c'est l'abandon aux plaisirs les plus bruyants, à une enfantine joie de vivre. Des ballons en baudruche éclatent. D'autres, multicolores, s'allongent démesurément, à la grande hilarité des spectateurs et des danseurs inextricablement empêtrés dans un arc-en-ciel de serpents.

On danse, on danse. La chaleur devient insupportable, mais on danse encore. C'est un tourbillon affolé, une frénésie de jouissance et de burlesque, comme si l'on voulait, en ce dernier soir à bord, épuiser, vider jusqu'au fond, jusqu'à la dernière goutte, la coupe des plaisirs.

Moi aussi, j'y bois, ce soir, à satiété, et c'est avec un regret indéfinissable que j'aperçois, dans le lointain, les premiers feux de Québec.

Nous débarquons. Grand remue-ménage. On bouscule des bagages. D'autres aussi débarquent à Québec. Les voyageurs du "Saint-Laurent" se massent près de la passerelle. On agite des mouchoirs. Un chœur improvisé entonne: "Bonsoir, mes amis, bonsoir".

Bonsoir! Non pas bonsoir, mais adieu! Adieu, navire tout blanc, où durant quatre jours nous connûmes le bonheur! Adieu, grand fleuve! Adieu, côtes verdoyantes! Adieu, Gaspésie! Adieu, romance, rêve vécu! Adieu, amis d'un jour, vous tous que peut-être je ne reverrai plus. Adieu! C'est une page de ma vie que je tourne, une page que jamais plus je ne relirai et dont toujours je ne conserverai que l'image confuse du souvenir. Adieu!

(Edmond Turcotte)

Au banquet de la Saint-Jean-Baptiste, à bord, le 23 juin au soir, les orateurs avaient été le président Daignault, Henri Achin jr, le docteur Clément Fréchette et l'abbé Georges Duplessis. Ce compte rendu ne serait pas complet sans quelques citations de l'admirable allocution prononcée par Son

Excellence Mgr Ross, évêque de Gaspé, en sa chapelle cathédrale :

Soyez les bienvenus sur la terre canadienne et tout particulièrement dans les parages gaspésiens. Canadiens d'origine, portant dans vos veines le sang de ces héroïques pionniers qui ont découvert, colonisé, et civilisé cette immense contrée qui constitue aujourd'hui la Confédération canadienne, vous aimez revoir ce sol qui porte l'empreinte des pas de vos ancêtres, la trace de leurs travaux, le sol fertilisé par les sueurs, les héroïsmes, le sang de ceux qui sont vos pères comme ils sont les nôtres. "Je me souviens" : c'est le motto des Canadiens-Français du Québec; vous montrez aujourd'hui que cette devise est aussi la vôtre, par conséquent que vous êtes frères. Aussi c'est avec un sentiment d'émotion fraternelle que nous vous ouvrons tout grands nos cœurs et nos bras en vous disant: Vous êtes bienvenus, frères, dans l'héritage paternel.

Vous n'êtes pas des prodiges revenant au foyer; vous êtes des frères qui, se trouvant un jour à l'étroit dans la maison du père de famille, à la suite de circonstances que peuvent expliquer la situation d'un peuple jeune toujours en lutte et aussi le tempérament particulier des fils de ces audacieux fondateurs qui se grisaient des immenses espaces de tout un continent; vous êtes, dis-je, des fils qui, partis sans amertume, avec la louable ambition d'augmenter le patrimoine familial, avez apporté sur le sol de la libre Amérique la part de substance que vous teniez de votre race: je veux dire l'âme idéaliste de la France du dix-septième siècle, sa persévérante endurance, son verbe clair et pétillant, plein d'idéal et d'aspiration, sa foi religieuse et son attachement aux traditions ancestrales. Et vous nous revenez l'âme haute et fière de ces origines, le cœur gonflé de souvenirs, le visage épanoui du sourire qui retrace l'air de famille, le verbe français pour lequel vous avez combattu comme vos pères, retentissant, sonore et pur sur vos lèvres; vous nous ouvrez vos bras dans un geste enveloppant, vous nous tendez vos mains dans un mouvement d'étreinte, ayant conscience que vous n'avez pas gaspillé la part d'héritage que vous avez reçue au départ, mais au contraire nous apportant le témoignage qu'elle a fructifié entre vos mains.

Nous le savions déjà par la renommée qui nous apporte le nom de ceux des vôtres qui occupent des places d'honneur à ce banquet où la grande république réunit des convives de toutes les parties du monde, le nom de ceux qui jouent un rôle saillant dans la vie de la nation, ou encore qui plus modestement tracent un sillon d'honneur dans les divers milieux où la Providence a placé les nôtres.

Oui, nous le savions déjà avant que vous nous en ayez apporté la démonstration vivante par vos visites qui réjouissent vos frères. Car nous suivons avec notre coeur et notre âme de frère, vos travaux de là-bas; nous admirons vos organisations destinées à maintenir les forces traditionnelles qui soutiennent les énergies caractéristiques d'une race; vos épreuves nous remuent; vos succès nous réjouissent et nous les comptons comme un accroissement du bien patrimonial, parce qu'ils sont une affirmation des qualités natives qui assignent à notre race sa mission dans le nouveau-monde."

Son Excellence refit ensuite le précis historique des événements qui se déroulèrent à Gaspé, depuis ce jour de juillet 1534 où la Providence poussait les vaisseaux de Cartier dans l'admirable baie. Il parla de sa cathédrale incendiée, de la construction d'une basilique nationale dédiée au Christ-Roi. Après l'allocution de Son Excellence, les excursionnistes défilèrent à tour de rôle à la balustrade et déposèrent leur offrande pour la future basilique. Suivit une bénédiction solennelle du Très Saint-Sacrement, et Mgr Ross prit de nouveau la parole. Faisant allusion au geste de soumission posé par M. Daignault et ses collègues, à la demande des Congrégations romaines, en vue du relevé de leur excommunication à tous, il déclara qu'un acte de soumission est d'autant plus méritoire qu'il a été coûteux et qu'une victoire est souvent près d'être gagnée, quand la situation paraît la plus désespérée. Monseigneur l'évêque conseilla à tous d'être charitables. Il ne pouvait, disait-il, porter jugement sur les faits et gestes des Franco-Américains, mais il les assurait de son affection et il leur accordait la bénédiction apostolique.

* * *

Le deuxième événement d'importance, en 1930, fut l'inauguration du nouvel immeuble de l'Association, du 25 au 30 décembre. Le jour de Noël avait été réservé aux enfants, membres de la classe infantile. Les deux jours suivants, l'immeuble fut ouvert à l'inspection des membres de Manchester et du public en général. Le dimanche, 28 décembre, ce furent les membres du dehors qui reçurent, au foyer de la société, le plus cordial accueil. Enfin, le lundi, 29 décembre, avait lieu l'assemblée semi-annuelle de la Haute-Cour ainsi que le banquet de clôture des fêtes de la dédicace. Le gouvernement américain était représenté par W. W. Husband, sous-secrétaire du Travail à Washington, et par le sénateur George Moses, président pro tempore du Sénat; le gouvernement fé-

déral d'Ottawa, par l'honorable A. Duranleau, ministre de la Marine; l'Etat du New Hampshire, par le gouverneur Tobey; la ville de Manchester, par le maire Moreau. Les deux plus vieilles sociétés du Canada et des Etats-Unis, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal et la Société Saint-Jean-Baptiste de New York, avaient envoyé, l'une un télégramme de bons souhaits et de félicitations, l'autre un délégué. La Société des Artisans, la Société Jacques-Cartier du Rhode Island avaient aussi leurs représentants. Au banquet de clôture, les discours furent prononcés par l'abbé Georges Duplessis, Adolphe Robert, le maire Moreau, le gouverneur Tobey, le sénateur Moses, l'honorable Alfred Duranleau. Le président général, Me E. J. Daignault, prononça à cette occasion, en langue anglaise, l'un des meilleurs discours de sa carrière. Nous en donnons ce substantiel extrait, comme conclusion à ce chapitre:

The different racial groups which have invaded American soil, for the purpose of becoming Americans, have confronted the American nation with a problem long ago settled by the nations of Europe. Through a slow process of evolution, in the end some sort of composite national unity will result. However, characteristic racial traits and traditions will remain, as it has been the case with European nations which have existed for centuries. France has been a nation for over fifteen centuries, yet notice the difference in language, traditions and customs between the Bretons, the Basques, the Provençaux and the Normands. And yet they are all good Frenchmen, and all speak the French language in addition to their respective ancestral dialects. The same may be said of those Germans, who are either Prussians, Saxons of Saxony, Bavarians, Hessians, who speak the German language alongside of their own particular idioms. Most of the nations of Europe offer the same spectacle. Therefore, the struggle for the unity of the American people will not result in the elimination of certain particular traits from the different groups which constitute it and which die with the death of those who embody them — that which never happens. In the case of the Franco-American group, we hold that the conservation of our religious and family traditions, which include the French language, goes to the making of us better and more valuable citizens. It need not be asserted that our Catholic faith is not a danger to America. On the contrary it is one of the pillars upon which our government as well as all legitimate governments, of whatever nation, may rely for the upholding and protection of society — the very object for which governments are instituted and main-

tained. It has been truly said that religion is the foundation stone of all lasting national structures. Our family traditions are the results of three centuries of the purest social life of a people. They are free from contaminating doctrines. Revolutionary ideas have no place in them. The sanctity of marriage laws and the integrity of family life have produced an orderly, laborious, upright living individual, who can be a social and economic asset to any nation. Decline of religious spirit and the consequential disobedience to moral laws are the evils which governments should fear. And such fear need not be entertained on our account. Some fanatics have found our stubbornness in sticking to our mother tongue to be un-American. We feel that the speaking of a foreign language, besides the English language, has nothing to do with the question of loyalty to the American flag and nation. We owe allegiance to no other country but the United States. We learn and speak its language. We obey its laws. We are loyal artisans of its progress and prosperity. We are indifferent to no activity which has for object its social, political and economic development. And should occasion arise, we stand ready, as in the past, to shed our blood for our country, I mean the United States. What more can be required to prove our patriotism? The abandonment of the French language? Of what good would that be to the American nation? On the contrary, would that not result in the wasting of a valuable asset? And, moreover, would that not constitute some sort of cultural and economic suicide? We are convinced that the speaking of any language makes for culture. And that is why languages are taught in schools, colleges and universities. We are the proud possessors of two living languages. By what stretch of the imagination can it be seriously claimed that one of them should be abandoned, under the shallow pretext that it makes for un-Americanism? Action and not words prove one's Americanism These are the working principles which guide our society and its members in their relation to the civic, economic and political life of the American nation. By them we stand, convinced as we are, that they make for true Americanism. Our fidelity to them represents the measure of our loyalty to this great Republic.

Aucune cérémonie religieuse n'avait marqué les fêtes de la dédicace, pour ne pas embarrasser le clergé franco-américain du New Hampshire, dont les rapports avec l'Association n'avaient pas été rétablis depuis le retrait des chapelains. Ce n'est que plus tard, en 1937, que l'immeuble fut béni officiellement par Son Excellence Mgr Peterson, alors évêque de Manchester.

1931

CREATION DU "FONDS T. J. LABRECQUE"

Théophile Joseph Labrecque, décédé le 2 juin à Manchester, laissa par testament, daté du 6 mai 1931, une partie de ses biens à l'Association Canado-Américaine, moyennant obligation pour cette dernière de créer le FONDS T. J. LABRECQUE, destiné à pourvoir aux frais d'éducation de jeunes gens. M. Labrecque était âgé de 69 ans au moment de son décès, étant né le 25 mars 1862, à Beaumont, près de Québec. Il demeurait aux Etats-Unis depuis 1886. C'est dans le commerce d'épicerie qu'il s'enrichit. Pendant trente ans, de 1889 à 1919, il tint magasin à Manchester. Il vivait retiré des affaires depuis 1919 et employait ses loisirs à voyager. La politique l'attira. Il fut délégué de son parti à la convention nationale démocratique de 1912, à Denver, Colorado. Il avait été un marchand habile, prudent, expérimenté, économe. N'ayant fréquenté que l'école primaire de son village natal, il admirait l'instruction chez les autres. Souvent on l'entendait vanter les bienfaits de l'éducation et exprimer le regret de n'avoir pu pousser ses études plus loin. Ce qu'il jugeait lui avoir manqué dans la vie, il voulait que d'autres l'obtiennent, surtout ceux de sa famille, car lui-même était mort sans enfants. Voilà pourquoi, après avoir pourvu à divers legs, son testament portait ce qui suit :

... all the rest, residue and remainder of my property, real personal or mixed, of whatsoever nature or kind, or wherever situate, I give, devise and bequeath as follows, namely;—

One half to my said wife, Rose A. Labrecque. To have and to hold the same to her and her heirs forever.

The remaining one-half to the Association Canado-Américaine, of said Manchester, its successors and assigns, forever. The same to be and become a part of its Fund set aside for Educational purposes, and to be known as the "T. J. Labrecque Fund", the income of which only is to be used each year for educational purposes, and in accordance with the rules and regulations of said Association pertaining to its Educational Fund. I direct that preference be

given to the male heirs of my brothers, Alfred, Philius and Auguste Labrecque, in the allotment of scholarships, from said Fund, as well as the male descendants of Hosias Labrecque, who married the daughter of my brother Auguste.

Les dispositions de ce testament furent contestées par la veuve, avec le résultat que la succession entière fut régie non pas d'après le testament, mais d'après les statuts de l'Etat du New Hampshire. D'autres contestations furent soulevées, un procès fut intenté à l'exécuteur testamentaire et ce n'est qu'en 1942 que l'Association prit possession de la part nette de la succession qui lui revenait, soit \$12,973. Cet argent fut placé à intérêt et l'Association emploie les revenus du fonds pour l'octroi de bourses, sans toucher au capital. L'Association honore la mémoire de Théophile J. Labrecque comme un de ses propres bienfaiteurs et surtout un bienfaiteur de l'éducation de la jeunesse.

Au début de 1931, l'Association procéda à une campagne de recrutement à Sherbrooke et, après avoir obtenu un permis d'opérer dans l'Etat du Vermont, plusieurs cours y furent fondées. Le département des assurances du New Hampshire procéda à un examen triennal des affaires de l'Association. Le Club Jolliet, de Manchester, présenta à l'Association une plaque de bronze, que celle-ci fit apposer dans son immeuble, cette plaque portant ce qui suit:

LE CLUB JOLLIET
A L'ASSOCIATION
CANADO-AMERICAINE

EN TEMOIGNAGE
D'APPRECIATION POUR
AVOIR CONSERVE CET
EDIFICE AUX
FRANCO-
AMERICAINS

JANVIER 1931

La présentation de la plaque, portant en outre les noms des directeurs des deux organisations, fut faite à l'assemblée de la Haute-Cour, tenue le 25 mai, par George E. Trudel, alors

président du Club Jolliet. Il convient de rappeler ici que l'immeuble présentement occupé par l'Association avait été bâti par le Club Jolliet en 1910. Le club avait dû en disposer après la guerre, en faveur d'un poste de la Légion américaine, puis le bâtiment était ensuite passé en diverses mains, pour retomber finalement entre celles des Franco-Américains. La Villa Evangeline, de Nashua, et la Villa des Roses, de Derry, célébrèrent au cours de l'année le trentième anniversaire de leur fondation. Les cours de New Bedford organisèrent un concours d'épellation entre les enfants des écoles paroissiales de cette ville. La Société Saint-Jean-Baptiste, de Springfield, et la Ligue des Patriotes, de la même localité, s'affilièrent à l'Association. Cette dernière donna aussi son adhésion au **New England Fraternal Congress**. L'Association se procura, dans un but de conservation, les manuscrits de Henri d'Arles (l'abbé Henri Beaudé), un de ses anciens chapelains, décédé à Rome l'année précédente. La collection de manuscrits comprenait aussi celui de ACADIE, par Edouard Richard. Les cours et villas de Fall River continuèrent leur concours d'histoire du Canada, pour les enfants des écoles paroissiales, en dépit de certaine opposition en haut lieu. L'Association eut à enregistrer les décès de deux de ses anciens directeurs, Arthur Caron, autrefois de Milford, décédé à Central Falls, et L. P. Côté, Somersworth.

1932

NOUVELLES DEMARCHES POUR OBTENIR DES CHAPELAINS — CONVENTION A MONTREAL

Mgr Georges-Albert Guertin, troisième évêque de Manchester, était mort le 6 août 1931 à Morris (New Jersey), dans un établissement où il était sous traitement depuis deux semaines. L'acte de décès porte que la mort avait été causée par la tuberculose pulmonaire, diabète, artério-sclérose. Il était âgé de 62 ans, 5 mois, 19 jours. Ses funérailles eurent lieu le 11 août, à Manchester, et il fut inhumé dans la crypte de l'église-cathédrale Saint-Joseph. Au cours du mois d'avril 1932, pendant une séance de la Commission Permanente, la nouvelle fut reçue que Son Excellence John Bertram Peterson, évêque d'Hippone et auxiliaire de l'archidiocèse de Boston, avait été nommé au trône épiscopal de Manchester, en remplacement de feu Mgr Guertin. L'Association transmit immédiatement au nouvel évêque, alors en résidence à l'église Ste-Catherine de Gênes, à Somerville, le télégramme suivant:

Le Bureau exécutif de l'Association Canado-Américaine réuni en assemblée régulière hebdomadaire se réjouit à la nouvelle de l'élévation de Votre Excellence au siège épiscopal de Manchester et vous offre avec ses plus sincères félicitations, l'assurance de sa soumission et de son obéissance.

Le nouvel évêque répondit par l'imprimé suivant:

Mgr Peterson est profondément reconnaissant pour vos amicales félicitations et bons souhaits et se recommande ainsi que son diocèse à vos prières.

La mort de Mgr Guertin, la nomination de son successeur, l'acte de soumission du président général et le relevé de son excommunication en 1929 pavaien la voie, aux yeux de la Haute-Cour, pour une reprise de contacts officiels avec l'autorité religieuse du diocèse de Manchester et la réintégration des chapelains de la société. Voilà pourquoi, le 2 août,

à la veille de la convention quadriennale qui devait être tenue le 5 septembre à Montréal, la Commission Permanente adressa à Mgr Peterson la lettre suivante :

2 août 1932

Excellence,

Les soussignés, formant le Bureau exécutif de l'Association Canado-Américaine, désirent faire observer respectueusement :

1. Aux termes de ses statuts, l'Association Canado-Américaine est une société catholique. Il faut être catholique romain pratiquant et n'appartenir à aucune société défendue par l'Eglise pour en faire partie.

2. Les statuts pourvoient en outre à la direction spirituelle de la société par un chapelain général et un assistant chapelain général désignés par l'Evêque de Manchester, et par des chapelains locaux dans les cours subordonnées.

3. A l'heure actuelle, la société n'a pas de chapelains généraux ni de chapelains locaux pour ses diverses branches locales dans l'Etat du New Hampshire.

Conséquemment, les soussignés sollicitent respectueusement de Votre Excellence la nomination d'un chapelain général et d'un assistant chapelain général, ainsi que la nomination de chapelains dans les différentes localités du diocèse de Manchester, pour les branches de la société qui y sont implantées.

Suivaient les signatures: Elphège J. Daignault, président général; Adolphe Robert, secrétaire général; Dr Damase Caron, médecin général; Charles H. Martel, trésorier général; B. C. Lambert, directeur général.

Mgr Peterson répondit comme suit :

Your special delivery letter of August 2nd reached me only today because of my absence during the week on visitation of the Diocese.

Until such visitation is completed it is my purpose to provide only for essential matters. Your request can, I am sure, await my more accurate knowledge of diocesan needs.

Meantime, as an aid in my survey of the Diocese, I would ask you to send me a copy of the constitution and statutes of your Association.

I would ask also your explanation of the fact that, while your statutes provide, as your letter tells me, for spiritual direction by chaplains appointed by the Bishop of Manchester, no such chaplains are now provided.

I would ask you further to inform me as to how long each of your present general officers has held any general office in the association, and as to the dates of the different terms of office of each.

John B. PETERSON
BISHOP OF MANCHESTER

August 6, 1932

La lettre de l'Evêque requérait trois choses: 1. une copie des statuts de la société; 2. une explication du fait que la société n'avait pas de directeurs spirituels, contrairement aux exigences des statuts; 3. depuis combien de temps les officiers généraux étaient-ils en fonctions et la date d'expiration de ces dernières. Le secrétaire général répondit donc le 12 août, par la lettre suivante:

Excellence,

Le Bureau de Direction de l'Association Canado-Américaine a l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 6, en réponse à la nôtre du 2 du courant.

Le Bureau de direction désire d'abord vous exprimer sa profonde gratitude pour la considération que Votre Excellence a daigné accorder à notre humble supplique.

Il me charge en même temps de vous donner les renseignements demandés.

Nous n'ignorons pas que Votre Excellence est présentement en tournée épiscopale, et nous prenons note de son intention de s'occuper seulement des affaires essentielles. Si nous vous avons adressé notre supplique du 2 du courant, c'est uniquement parce qu'une convention quadriennale de notre société aura lieu à Montréal, le 5 septembre prochain, et nous aurions beaucoup aimé, à cette occasion, avoir l'assistance de chapelains généraux pour guider la convention dans les matières qui sont de leur ressort.

Nous adressons sous pli à Votre Excellence une copie des Statuts et Règlements de notre Association. Nous attirons son attention en particulier sur les articles 1, 2, 3, 7 et 23.

En réponse à l'avant dernier paragraphe de la lettre de Votre Excellence, vous me permettez de dire que l'Association Canado-Américaine a toujours eu des chapelains généraux et des chapelains locaux depuis 1896, date de sa fondation, à venir jusqu'au mois de janvier 1925. Le 16 janvier de cette même année, Son Excellence Monseigneur l'Evêque de Manchester a révoqué les chapelains généraux et les chapelains locaux du diocèse de Manchester, à la suite d'un incident survenu au congrès de la Fédération Catholique Franco-Américaine, tenu à Willimantic (Con-

necticut) le 15 décembre 1924. Cette organisation comprenait alors 20 sociétés, avec un effectif d'une centaine de mille membres. Le président de la Fédération, dans son discours d'ouverture, condamna l'attitude d'un certain journal alors publié dans le diocèse de Providence, et demanda aux sociétés réunies de faire de même. Les délégués de l'Association Canado-Américaine et ceux d'autres sociétés s'y objectèrent, dans le but d'éviter des dissensions parmi les sociétés et parce que la question n'était pas du ressort du congrès. Le point en litige fut alors référé à un comité composé comme suit: MM. les abbés J. B. Labossière, aumônier de la Fédération, L. J. A. Doucet, chapelain de l'Association Canado-Américaine, Philias Jalbert, assistant chapelain de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique, M. J. H. Guillet, le Dr J. A. Girouard, et Oscar F. Moreau. Ce comité conclua ainsi: "Votre comité de résolutions ayant considéré le rapport du président estime que les déclarations qui y sont faites sont tout à fait personnelles et n'engagent en rien la Fédération." Le congrès s'ajourna là-dessus. Mais Son Excellence l'Evêque de Manchester vit dans l'attitude des délégués de l'Association Canado-Américaine "un complet mépris de l'autorité religieuse, une étrange liberté de pensée et d'action, dans un sans-gêne et une violence de langage qui ont causé un malaise profond, un scandale retentissant." Son Excellence exigea alors une rétractation publique. Les représentants de l'Association Canado-Américaine demandèrent une audience, afin de présenter leur défense. Cette audience leur fut refusée. La rétractation ne fut pas signée, et les chapelains furent révoqués. Nous fûmes la seule société frappée.

C'est là, dans les grandes lignes, la cause de l'absence de chapelains généraux de l'Association Canado-Américaine. En refaire l'historique au complet, avec toutes les pièces officielles, dépasserait le cadre d'une lettre. Nous avons cru devoir nous limiter au fait essentiel, tout en assurant à Votre Excellence que nous tenons à sa disposition, pour le cas où Elle désire les examiner, les pièces officielles concernant ce malheureux incident. . .

La lettre finissait en donnant la liste des officiers exécutifs de l'Association, la date de leur élection et celle de l'expiration du mandat d'un chacun.

Les renseignements ainsi demandés par l'Evêque lui ayant été fournis, celui-ci prit l'attitude indiquée dans la lettre ci-après, datée du 15 août:

I received your letter of August 12th and its accompanying Constitutions of your Association. It will help me substantially in making my preliminary survey of my Diocese. I am most grateful for it.

I regret that I cannot meet your desire to have a chaplain general before the Montreal meeting. I had determined to appoint no person to any office until I had personally known him. I am sure you will understand my inability to consider such important appointments without this knowledge.

Could I ask you to send me the names of the chaplains-general of the several New England Dioceses? Knowing many of the Franco-American clergy, I am sure that I would recognize some who could be of assistance to me.

Trusting that your Montreal meeting will unequivocally confirm your loyalty to the Holy See and its Bishops, I am, etc. . . .

John Bertram PETERSON,
Bishop of Manchester.

D'après la teneur de cette lettre, l'Évêque indiquait qu'il ne voulait faire aucune nomination avant de connaître personnellement le sujet nommé, et il terminait en espérant que la réunion de Montréal confirmerait de façon non équivoque la loyauté de l'Association au Saint-Siège et à ses évêques. Il demandait enfin de lui envoyer les noms des chapelains généraux dans les différents diocèses de la Nouvelle-Angleterre. Étaient-ce là des méthodes dilatoires de la part de l'Évêque pour gagner du temps et se mieux renseigner sur le fond de la question? Que signifiait au juste le dernier paragraphe de sa lettre, à savoir l'espoir formulé que la convention de Montréal confirmerait de façon non équivoque la loyauté de l'Association au Saint-Siège et à ses évêques? Quoi qu'il en soit, la convention de Montréal s'ouvrit sans que la question des chapelains fut réglée.

Cette convention, la quinzième, fut tenue le 5 septembre à l'hôtel Windsor. Elle débuta la veille par un banquet où des allocutions furent prononcées par Elphège Daignault, l'abbé J. S. Vermette, curé à Lynn, l'échevin G. R. Brunet, maire suppléant de Montréal, le docteur Damase Caron, maire de Manchester, l'honorable Elisée Thériault, conseiller législatif, Me Guy Vanier, directeur de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, et Adolphe Robert. Au cours du banquet, Elzéar Morency, baryton, accompagné au piano par M. Leroux, chanta quelques pièces d'un répertoire classique. Les RR. PP. Jésuites accueillirent les délégués de l'Association dans leur église du Gesù. La messe fut célébrée par le curé Vermette, de Lynn, et une allocution fut prononcée par le R. P. Adélard

Dugré, provincial des Jésuites du Bas-Canada. Il rappela les enseignements de l'Eglise dans les questions d'affaires.

Les délibérations de la convention commencèrent immédiatement après la messe. Elles débutèrent par des envois de messages au Pape, à Mgr Courchesne, etc. Le câblogramme à Sa Sainteté se lisait comme suit :

Son Eminence Cardinal Pacelli
Secrétaire d'Etat de Sa Sainteté
Cité Vaticane
Rome, Italie

Association Canado-Américaine société catholique secours mutuels occasion quinzième congrès Montréal Canada prosternée au pied du Saint Père offre hommage respectueux soumission vénération sollicite bénédiction pour travaux délibérations et programme action catholique.

La réponse du Vatican fut adressée à Son Excellence Mgr Bruchési, archevêque de Montréal, qui la transmet à la convention. Elle était ainsi libellée :

Sa Sainteté remerciant paternellement Association Canado-Américaine société catholique secours mutuels se réjouit travaux inspirés principes action catholique forme vœux activité croissante daigne envoyer bénédiction apostolique gage nouvelles lumières divines pour fécond travail.
Card. PACELLI.

La convention comprenait 72 délégués. L'effectif était de 15,505 membres, ce qui représentait une rétrogression sur la convention de 1928. Par contre, l'avoir de la société s'élevait à \$2,456,756, soit une notable augmentation depuis la convention précédente. L'on inaugura le système du prêt automatique des contributions pour les membres arriérés dans le paiement de leurs cotisations. Les salaires des principaux officiers furent déterminés comme suit : président, \$3,000; secrétaire, \$4,800; trésorier, \$1,800; médecin, \$1,500. La convention vota en outre de recommander à la Haute-Cour de mettre le fonctionnement de la caisse du Sou de l'Ecolier sous la surveillance de deux éducateurs; ériger au temps, en la manière et dans la forme qu'elle jugera convenable, un monument commémoratif à un bienfaiteur de l'Association, Théophile J. Labrecque; convoquer une réunion de tous les anciens boursiers de l'Association; organiser de nouvelles croisières; solliciter l'aide du gouvernement de la province de Québec au profit du Collège de l'Assomption; répan-

dre les contes historiques publiés par la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, ainsi que les chants du terroir; cataloguer la collection Lambert et publier un volume historique sur l'Association, sa fondation, son développement, ses oeuvres. En tête des résolutions adoptées par la convention, venait celle-ci:

Que les membres de l'Association Canado-Américaine s'affirment les fils soumis et respectueux de l'autorité religieuse pontificale et diocésaine et reconnaissent les services inappréciables que l'Eglise a rendus aux Franco-Américains et à la race canadienne-française.

Cette résolution devait faire l'objet d'un commentaire de la part de Mgr Peterson, comme on le verra plus tard. Les élections avaient donné les résultats suivants: président général, Me E. J. Daignault, Woonsocket; 1er vice-président général, l'honorable Elisée Thériault, Québec; 2e vice-président général, P. E. Mayrand, Détroit; 3e vice-président général, Jean-Charles Boucher, Lewiston; secrétaire général, Adolphe Robert, Manchester; trésorier général, Charles H. Martel, Manchester; médecin général, Dr Damase Caron, Manchester; directeurs généraux, Georges W. Chartrain, Manchester; Antoine Babin, Berlin; docteur J. E. Mercier, Fall River, qui avait défait Arthur Roberge et le docteur J. D. Bachand; Willie Chrétien, Shawinigan; docteur J. A. Allard, Bromptonville; docteur A. P. Lachance, Worcester; J. E. Lussier, Montréal; Albert Beaudet, Manchester, qui avait défait Wenceslas Brown; Joseph Z. Boucher, New Bedford. Le lendemain de la convention, les officiers de la Haute-Cour furent les hôtes de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, à un déjeuner au Cercle Universitaire. Le soir de ce jour, le concert populaire de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, au Parc La Fontaine, fut dédié aux Canado-Américains. Me Daignault prononça une courte allocution à la foule et l'on y chanta, sur l'air de LA CANTINIERE, les strophes suivantes composées par Casimir Hébert:

Je vous salue, Monsieur Daignault
Cher président des Canados.
C'est un lutteur qui vous protège
Quand il se bat Monsieur Elphège.

REFRAIN

En avant les Canados
En avant les Canados.
Les Canados sont des héros.

Salut à vous, Monsieur Robert
Des Canados, fier secrétaire!
Ecrivez dans vos minutes
Qu'à Montréal, on sait vos luttes.

Je vous salue, Monsieur Lussier
Vous faites un vaillant officier
Vous défendez là-bas la langue
En prononçant mainte harangue.

Venez plus près, Monsieur Picard
La foule chante et fait sa part
Nos gens ont une âme qui vibre
A tous ceux qui veulent être libres.

Salut à vous, Monsieur Caron,
Voyez l'accueil qu'au maire ils font;
Monsieur le mair' de Manchester
Se bat pour le parler d'ses pères.

Je vous présente un autre docteur
Un patriote et un grand coeur
Les Canados ont bien d'la chance
D'avoir pour eux l'docteur Lachance.

Chers Canados, dit's à nos gens
Qu'ici l'on chante en espérant
Que la chanson grandit les âmes
Les fait vibrer de saines flammes.

Allez là-bas chanter nos chants
Pour conserver à vos enfants
La langue belle de nos pères
Qui sonne aux vents, sonore et claire.

De retour à Manchester, après la convention, le secrétaire général transmet à Mgr Peterson, en date du 17 septembre, avec les plus importantes décisions prises, copie des messages échangés entre l'Association et le Vatican, ainsi que copie des résolutions adoptées par la convention. Mgr Peterson répondit comme suit:

I am grateful for your letter of September 17th with its accompanying copy of cablegrams interchanged with the Holy See and the resolutions and recommendations adopted.

I followed the reports of your Convention with sympathetic interest, and was grieved to note that your President in his reported address seemed to set perilous limitations to the admirable first resolution adopted. I hope for more reassuring reports.

John B. PETERSON.

September 20, 1932.

Le dernier paragraphe de la lettre de Son Excellence, disant qu'Elle avait été peinée de constater que le président avait fixé de périlleuses limites à l'admirable première résolution adoptée, constituait une invite à de plus amples explications. Aussi, le 15 octobre, l'Association transmettait-elle à l'Évêque le texte même du discours du président général, en sollicitant qu'on lui signalât tels passages que Son Excellence pouvait trouver contraires à la foi, à la morale, au dogme et à la discipline. L'Évêque répondit comme suit:

I am grateful for your letter of October 13th which awaited my return to Manchester, and for your delicate attention in sending the original copy of the Presidential address made at your Montreal Convention.

When I read excerpts in the press I conceived the wish to see the authentic text, for I know the dangers in quotations and hesitate to make final judgement on them. But I would not presume to ask for it lest my request be misinterpreted. Your generous courtesy has, however, brought it unasked to my desk and I thank you for the helpful spirit which prompted its sending.

I return the manuscript herewith; and have taken the liberty of marking in pencil certain passages which I think are dangerous, at least by implication. The intimations that religious authority alone is the oppressor; that it necessarily involves the bigotry or, at the very least, the lack of understanding and sympathy which the inflammatory word "foreigner" connotes in such a context; and particularly that beyond the scope of dogma or moral religious authority is open to free challenge: all these involve I believe, perilous limitations to your Convention's first resolution.

It may be urged that no one of these implications was intended, or that the speaker surely did not intend to limit the authority of his Church to dogmatic and moral teaching alone. But surely he knows that distinctions must be sharply drawn in teaching truth, and that as the crowd cannot be depended upon to make them for themselves, the insinuating context determines their interpretation.

I offer this not in contention nor in condemnation; but only in the courteous spirit which prompted your letter.

I am still engaged with internal problems; and will come to other things in turn. I am ever open to any suggestions you may offer.

John B. PETERSON,
Bishop of Manchester.

Les passages du discours du président général incriminés par l'Évêque étaient les suivants:

Les briseurs de ponts, eux, sont devenus des patriotes, dans leurs paroles du moins. Voyant qu'il était redevenu de bon aloi de s'honorer de ses origines canadiennes-françaises, ils ont emboîté le pas. En public, ils n'oseront plus vous dire: qu'"il est faux que qui perd sa langue perd sa foi", que "garder sa langue c'est bien, mais garder sa foi, c'est mieux"; que "quiconque obéit à l'autorité en tout ne peut se tromper". Ces hérésies nationales ont eu leur jour.

L'Évêque avait souligné les mots: quiconque obéit à l'autorité en tout ne peut se tromper. Me Daignault avait dit encore:

Les puissants, qui avaient intérêt à nous faire disparaître, appuyés par une presse hostile, ont pu pendant un moment faire croire à une bonne partie de notre population, que nos pères avaient été dans l'erreur lorsqu'ils s'étaient imaginés qu'il fallait garder sa langue maternelle et ses traditions ancestrales pour garder sa foi, qu'ils en avaient exagéré l'importance en y insistant plus que sur la nécessité de la conservation religieuse, comme s'ils n'avaient pas eu recours à celle-là comme moyen de conserver celle-ci; et qu'enfin ils avaient eu tort de ne pas permettre à l'autorité —étrangère s'il vous plaît—d'être l'arbitre exclusif de leur destinée.

L'Évêque avait souligné le mot: **étrangère**.

Enfin, l'Évêque avait fait d'autres réserves sur les passages que voici:

Comme on devait s'y attendre, la lutte pour la conservation de la langue a créé des conflits avec l'autorité religieuse qui, en fin de compte, dirige nos écoles paroissiales.

Après les mots: conflits avec l'autorité religieuse, l'Évêque avait ajouté: **et civile**.

Mais obéir en quoi? En matière de dogme et de morale, oui, toujours, continuait Me Daignault. Et l'Évêque d'ajouter: **Rien que ça?**

Enfin, s'écriait Me Daignault:

Mais consentir à la construction, avec nos argents, d'écoles destinées à être des foyers d'anglicisation? Consentir à détruire le caractère vraiment bilingue de nos programmes scolaires? Consentir à laisser des étrangers être les maîtres de nos destinées propres? Et tout cela au nom de l'obéissance? Non, jamais! L'injustice n'a pas droit à l'obéissance.

En regard de tout ce paragraphe, l'Évêque avait inscrit:
Qui en serait juge?

La controverse n'alla pas plus loin.

C'est à la suite de la convention de Montréal que fut élaboré, entre la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal et l'Association Canado-Américaine, le plan d'une série d'entretiens franco-américains, par des Franco-Américains, du poste radiophonique CKAC, LA PRESSE. Les conférenciers furent Wilfrid Beaulieu, le docteur Damase Caron, le professeur Arsène Croteau, Me E. J. Daignault, Me Ernest R. D'Amours, le docteur Paul Dufault, le docteur Antoine Dumouchel, l'abbé Georges H. Duplessis, le docteur Clément Fréchette, Louis-Philippe Gagné, le professeur Alexandre Goulet, Philippe-Armand Lajoie, Lauré B. Lussier, Charles H. Martel, Adolphe Robert, Me Adrien Symays et l'abbé Stanislas Vermette. Ces entretiens portèrent sur les organismes vitaux des Franco-Américains, la langue française et sa conservation, les pierres d'achoppement. La série se termina par un exposé de la situation actuelle. Ces émissions durèrent de 1933 à 1936. Elles furent réunies ensuite en volume, par les soins de l'Association, et publiées aux Editions Albert Lévesque, série des documents sociaux, sous la rubrique: LES FRANCO-AMERICAINS PEINTS PAR EUX-MEMES, avec avant-propos par Adolphe Robert.

Deux dons de nature bien différente furent faits à l'Association, en 1932. Le docteur Damase Caron, maire de Manchester, découvrit, à Boston, une statue en bronze de Saint-Jean-Baptiste adolescent, signée P. Dubois, Rome 1861, avec la signature du fondeur, F. Barbedienne. Paul Dubois est un des plus grands sculpteurs que la France ait produit. On lui doit, entre autres, la fameuse statue équestre de Jeanne d'Arc, en face de la cathédrale de Reims. Paul Dubois avait gagné le Grand Prix de Rome et était étudiant à la Villa Médicis, en 1861, lorsqu'il composa son Saint-Jean-Baptiste. L'original en plâtre est conservé au musée du Luxembourg, à Paris. Le grand Larousse illustré en donne une reproduction. Ce bronze de Saint-Jean-Baptiste, le maire Caron en fit don à l'Association Canado-Américaine. L'autre don provint de la Société Saint-Jean-Baptiste de Springfield, qui, au cours de l'année précédente, s'était affiliée à l'Association Canado-Américaine.

Cette société possédait un mât en fer. Elle en fit cadeau à la nôtre, qui l'installa sur le toit de son immeuble, où il est encore.

Enfin, au cours de l'année 1932, l'Association participa à la célébration des Noces d'Or de mariage de M. et Mme Louis Desruisseaux, celui-ci un des plus anciens membres de la société et les père et mère de l'abbé Doria Desruisseaux, assistant chapelain général actuel; à l'occasion de l'élévation du docteur Damase Caron à la mairie de Manchester, l'Association réunit autour de lui, en un banquet, les anciens maires et maires actuels franco-américains de la Nouvelle-Angleterre, soit Félix A. Toupin, de Woonsocket, Jérôme A. Morin, de Biddeford, Ovide J. Coulombe, de Berlin, Arthur E. Moreau, de Manchester, Joseph N. Carrière, de Fitchburg, et George E. Trudel, de Manchester. Avaient envoyé des lettres d'excuse: les maires Harold F. Dubord, de Waterville, Pierre M. Gagné, de Somersworth, et Henry N. Paradis, de Lewiston; l'abbé Paul-Emile Doyon avait été le premier boursier de l'Association ordonné à la prêtrise, le 26 juin, pour le diocèse des Trois-Rivières; la Saint-Jean-Baptiste avait été célébrée par l'Association au moyen d'un programme radiophonique irradié du poste WFEA, de Manchester; l'Association s'était associée aux fêtes des Noces d'Argent sacerdotales de l'abbé Edouard V. Lavergne, de Québec, et de l'abbé Paul Desaulniers de Farmington; enfin, un club de baseball, équipé et costumé par l'Association, avait été formé pour le bénéfice d'un groupe de jeunes membres, fervents de ce sport.

1933

VOYAGE DE LA FRATERNITE

Au cours des années 1927, 1928 et 1930, l'Association avait organisé des croisières au Canada. En 1933, ce fut au tour des Canadiens de la province de Québec de venir visiter les Franco-Américains. C'est la Cour Ste-Elizabeth, de Montréal, qui prit l'initiative de ce mouvement, qu'elle baptisa de l'appellation, Voyage de la Fraternité. Les excursionnistes firent le trajet en autobus, et furent reçus officiellement à Burlington, Manchester et Woonsocket. A Manchester, le secrétaire général de l'Association salua ainsi les visiteurs :

Nous célébrons aujourd'hui la Saint-Jean-Baptiste, fête nationale de notre peuple. On a dit de Saint-Jean-Baptiste qu'il était un précurseur. Le mot précurseur a une étymologie latine. Il vient de "pre", avant, et de "cursor", coureur. Précurseur veut donc dire celui qui marche devant, prépare la voie, déblaye le terrain, annonce la venue de quelqu'un. Si votre voyage n'avait pas été baptisé du nom de Voyage de la Fraternité, je dirais que vous êtes le Voyage des Précurseurs, car vous précédez, vous déblayez la voie de ceux qui, suivant votre exemple, viendront après vous nous visiter. Il ajouta que les voyages de liaison, de survivance, etc., avaient été dirigés vers les provinces maritimes, du côté de Vancouver et jusqu'en Louisiane, mais qu'il semblait n'être venue à personne l'idée d'amener un groupe en Nouvelle-Angleterre. Cependant, dit-il, il y a ici quelques leçons à prendre, et l'orateur passe en revue les accomplissements des Franco-Américains. Comme Saint-Jean-Baptiste, notre race en Amérique a préparé la voie aux autres. Les premiers, nous avons parcouru les fleuves et les rivières, abattu la forêt, éroché les plaines, essouché, afin de planter partout la croix du Christ et l'école où s'enseigne le verbe de France. Notre race n'est pas de celles que l'on mène comme un mouton. Suivant l'expression de l'abbé Groulx: "Quand on est de la race de Pascal et de Saint-Louis, on n'a pas le droit de se croire supérieur aux autres, mais on a le devoir de ne se croire inférieur à personne."

Ce premier Voyage de la Fraternité devait être suivi d'un deuxième, en 1935, sous les auspices de la même Cour Ste-

Elizabeth, avec cette fois Son Honneur Camillien Houde, maire de Montréal, comme hôte d'honneur, ainsi que M^{re} Guy Vanier, C. R., directeur de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. Enfin, un troisième voyage eut lieu en 1938, sous les auspices de la Cour Lambert Closse, présidée par le major Roméo Tanguay. La délégation était accompagnée de Paul Mercier, alors député à Québec, plus tard juge, aujourd'hui décédé, et de l'échevin Omer Côté, présentement secrétaire d'Etat du Québec.

Au début de l'année, l'Association s'adressa à la Législature du New Hampshire pour faire adopter un projet de loi permettant d'admettre des enfants, qu'ils fussent ou non enfants de membres de la société. Des conventions régionales de secrétaires-trésoriers furent tenues, le 19 février aux Trois-Rivières, le 26 février à Sherbrooke, le 5 mars à Worcester et le 12 mars à Manchester. L'Association signala de façon particulière le cinquantenaire sacerdotal de Mgr Louis-Adolphe Paquet, le grand théologien qui avait rendu tant de services aux minorités françaises d'Amérique. Dans un article du bulletin, le secrétaire général évoqua ce souvenir personnel de Mgr Paquet:

Il me souvient d'une visite que je fis, au printemps de 1925, au bon et savant Mgr Paquet. Par les sombres et longs corridors, — ornés de portraits, — du Séminaire de Québec, notre petit groupe s'acheminait vers la chambre de l'éminent théologien. On entre sans frapper chez Mgr Paquet. Monseigneur était à son bureau. Pendant les présentations d'usage, une définition de Cicéron me vint à l'esprit: "Vir bonus dicendi peritus". Tout le portrait de Mgr Paquet est renfermé dans ces quatre mots. Nous exposâmes l'objet de notre visite. Pendant la conversation qui s'ensuivit, je songeais à cette pensée que la véritable science s'allie à l'humaine bonté. Plus il y a d'arrogance et de présomption chez les demi-savants, plus il y a d'indulgence et de générosité chez ceux qui possèdent les éternelles vérités. J'ai compris l'influence morale de cet humble prêtre sur ceux de sa génération, parce que je l'ai senti détaché de tout calcul humain et de tout égoïsme personnel. Les quatre murs de cette chambre étaient comme baignés de spiritualité, de méditation, de recueillement. Il en émanait des effluves de paix. Et c'est le coeur en paix que nous le quittâmes, après un bref entretien où nous apparut clairement que le devoir des Franco-Américains est de rester fidèles à l'Eglise d'abord, à leur passé historique—

langue, moeurs, traditions—tout en s'adaptant aux conditions du milieu dans lequel ils sont appelés à vivre.

Le général Gouraud, gouverneur militaire à Paris, ayant offert un drapeau à la Légion franco-américaine de Lawrence, l'Association fut invitée à envoyer des délégués à la remise de ce drapeau par Son Excellence l'ambassadeur de France à Washington, Henri Lefebvre de la Boulaye. L'Association se fit également représenter au cinquantenaire de la fondation des écoles paroissiales de St-Joseph de Lowell, où les hôtes d'honneur furent Son Eminence le Cardinal Villeneuve et l'ambassadeur de France à Washington. A cette époque-là, les Etats-Unis manifestaient en faveur du "National Recovery Act", promulgué par le gouvernement du président Franklin D. Roosevelt. Une grande parade eut lieu à Manchester en l'honneur du NRA. L'Association y participa au moyen d'un char allégorique rappelant le souvenir de ses membres décédés sous les drapeaux. Ce char remporta le premier prix de la section des sociétés. L'Association célébra la Saint-Jean-Baptiste au moyen d'une émission radiophonique du poste WBZA de Springfield. Dans le cours du même mois, Son Excellence Mgr Peterson, évêque de Manchester, visita, de façon non officielle, l'immeuble de l'Association. En date du 30 décembre, l'Association lui avait écrit ce qui suit:

Nous sommes à l'approche d'une année nouvelle et il est d'usage d'échanger des bons souhaits. Vous me permettez de me prévaloir de cette tradition quasi universelle pour exprimer à Votre Excellence mes vœux les plus sincères pour Son bonheur temporel et spirituel, ainsi que pour le succès des oeuvres qui lui sont chères.

Je veux aussi profiter de l'occasion pour exprimer à Votre Excellence l'humble témoignage de mon admiration pour le discours prononcé au déjeuner-communion de la paroisse Saint-Georges, le jour de la fête du Christ-Roi. Je considère ce discours comme l'un des événements capitaux de l'année pour les Franco-Américains du New Hampshire et de partout. J'en vois la preuve dans le fait que rares sont les journaux de langue française, tant aux Etats-Unis qu'au Canada, qui n'ont pas signalé, en termes très laudatifs, ce discours désormais historique. Quelques-uns des plus grands journaux d'Amérique l'ont commenté dans leurs colonnes éditoriales. J'avais même pensé un moment faire une collection de tous ces articles et vous les adresser, mais je me suis dit que sans doute la direction même de ces journaux vous en avait fait parvenir des exemplaires.

Permettez-moi aussi de vous réitérer, Excellence, que la société que j'ai l'honneur de servir n'entend pas suivre d'autre programme que celui que lui ont tracé vos paroles. Nous voulons garder notre foi, notre langue, nos traditions chrétiennes, nos coutumes de moralité, notre vie de famille, afin d'en faire bénéficier la patrie américaine. C'est mû uniquement par ce désir que nous osons parfois intercéder en faveur de ceux des nôtres que les circonstances ont placé dans une situation telle, qu'il leur est difficile de conserver l'héritage reçu de leurs pères.

Si dans l'ardeur de nos désirs de voir les nôtres groupés autour de l'église et du clocher paroissial, il nous est arrivé d'user d'un langage ou de méthodes que l'autorité désapprouve, veuillez croire, Excellence, que nous le regrettons et que nous subissons avec tristesse et résignation la peine portée contre nous.

Est-ce que cette peine, Excellence, n'a pas assez duré?

Votre coeur paternel et bon, juste et ferme aussi, en jugera.

Qu'il me soit seulement permis d'espérer qu'un jour, et puisse 1934 voir ce jour, l'Association Canado-Américaine reprendra une tradition malheureusement interrompue en 1925, celle d'avoir à sa tête des chefs spirituels.

L'Évêque répondit comme suit :

Your kind New Year message brought to me no little comfort and joy. I am sincerely grateful for your good wishes the cordiality of which I appreciate the more deeply because of our pleasant meetings during the past year. May they be even more frequent and friendly in the New Year.

I was pleased to know of the reception accorded my St. George's address. It expressed a conviction that the only worth-while benefit which the Canadian people could desire, for either themselves or others about them, was devotion to their own fine religious and social traditions. They cannot afford to lose them. America cannot afford to disdain them. I was not aware of the editorial reaction to the speech: though I did see an appreciative clipping which was sent me.

I appreciate and value the respect and good will of your Association. Its present situation is indeed unfortunate. But, again, I do not consider it penal. Priests and laymen high in your circles recognize that my hands are tied. Would that they were released that they might be raised in co-operative benediction upon you and yours. None more than I would welcome the opportunity.

Meanwhile please be assured that your kind New Year Wishes are sincerely reciprocated.

John Bertram PETERSON,
Bishop of Manchester.

January 8, 1934.

Comme on le voit, cette autre démarche pour la réintégration des chapelains n'apporta pas de meilleurs résultats. L'Évêque admettait que la présente situation de l'Association était en effet infortunée. Mais il ne la considérait pas comme une punition. Prêtres et laïques haut placés dans nos milieux reconnaissaient, disait-il, qu'il avait les mains attachées.

1934

"DUVERNAY NOUS VOICI"

L'année 1934 était celle du centenaire de la fondation de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. A la demande de cette dernière, l'Association prit l'initiative de l'organisation d'un pèlerinage franco-américain au pays des ancêtres, en arborant comme devise: Duvernay nous voici. L'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique coopéra de son côté. Si bien que plusieurs centaines de Franco-Américains assistèrent aux fêtes du centenaire. Le programme comprenait une réception à St-Jean, assistance à la messe et à la procession du centenaire, banquet franco-américain, congrès d'études et pèlerinage historique au Fort Chambly, soit trois jours de célébrations. A l'arrivée à St-Jean, les voyageurs furent accueillis au collège par M. l'abbé Chaussé, supérieur, qui prononça une très heureuse allocution. Il montra comment les eaux du lac George se déversent dans le lac Champlain, et du lac Champlain dans la rivière Richelieu, après s'être additionnées des eaux des grandes rivières et des petits ruisseaux, pour se jeter finalement entre les bras du roi des fleuves, le St-Laurent. De même, les Franco-Américains, venus de tous les points de la Nouvelle-Angleterre, s'acheminèrent vers le Richelieu par toutes les routes, pour arriver finalement jusqu'au St-Laurent. Comme les fleuves et les rivières suivent un cours naturel, de même les Franco-Américains suivirent la route au bout de laquelle un coeur maternel les attendait, celui de la province de Québec, qui se souvient d'eux et les a toujours regrettés. Les autres orateurs à la réception de St-Jean furent Georges St-Germain, maire de cette ville, Louis Régnier, maire d'Iberville, Me Guy Vanier, ex-président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, Camillien Houde, maire de Montréal, et le juge Elphège J. Daignault. Immédiatement après le discours de celui-ci, et au grand amusement de toute l'assistance, voici qu'une délégation s'amène, conduite par le docteur Armand Picard, dentiste, de Woonsocket. Celui-ci présenta au juge Daignault un mouton, tout éberlué d'avoir laissé sa mère et la

paix des champs. L'histoire veut qu'en cours de route, des voyageurs de Woonsocket avaient longé un champ où il y avait un troupeau de moutons. Non loin de là un fermier était à traire ses vaches. Les voyageurs s'adressant au fermier lui demandèrent s'il avait des moutons à vendre. Il répondit dans l'affirmative et s'enquêrit si l'on voulait un mouton noir ou un mouton blanc?

— Un blanc, répondit le docteur Picard, car des moutons noirs, j'en ai plein mon auto.

Dis-leur de ne pas lui faire mal au moins, conseilla la fermière à son mari.

C'est ainsi que le malheureux mouton, bêlant et moutonnant, pas peigné et pas lavé, fut présenté au juge Daignault. Quelqu'un cependant observa que le juge Daignault et un mouton, ça ne se ressemblait guère. Après la cérémonie à St-Jean, la délégation franco-américaine se transporta par auto jusqu'au parc Lafontaine à Montréal. Un officier de la police provinciale, debout au milieu de la rue, commandait d'une voix de stentor:

— Park to the right. Park to the left.

Entendant ces commandements, un Franco-Américain s'en fut trouver l'officier et lui dit:

— Nous avons fait trois cents milles pour entendre parler français, et voilà que vous nous parlez en anglais. L'officier ne broncha pas, mais de sa voix la plus vibrante, il reprit:

— Parquez à drette, parquez à gauche.

Au banquet franco-américain, les orateurs furent l'abbé Georges Duplessis, Victor Doré, l'honorable Honoré Mercier, Lauré B. Lussier. Le juge Daignault présidait. Adolphe Robert prononça une allocution en plein air, au parc Lalancette, devant une assistance de 10,000 personnes. Un congrès d'études fut tenu, le 25 juin, à l'École d'Enseignement ménager, sous la présidence de Victor Doré, avec participation d'environ 150 représentants des principaux groupes français du continent. Me Guy Vanier présenta un rapport sur l'élaboration d'un plan général d'action nationale. Les commentateurs furent Adolphe Robert, Me Leo Pelland, Me Eugène L.

Jalbert, l'abbé Lionel Groulx, Omer Héroux, le R. P. Charles Charlebois, le R. P. Joseph Papin Archambault et le maire Camillien Houde. Le tout se termina par un pèlerinage au fort historique de Chambly, sous la direction du Comité de Rapprochement de Montréal, ayant à sa tête J. Emile Lussier, le docteur A. A. Lefebvre, Emile Chicoine, le major Roméo Tanguay, J. Albert Harnois. L'abbé Lionel Groulx prononça une allocution, dans l'enceinte même du fort.

Autrefois, dit-il, les forts étaient nécessaires pour se protéger militairement. Aujourd'hui, les forts, ce sont des institutions fondées par les nôtres pour assurer notre survivance nationale. De là découle l'obligation pour nous, si nous voulons vivre, de monter la garde autour de ces institutions.

De Chambly, l'on se dirigea vers le monument de Madeleine de Verchères, dû au ciseau de Louis-Philippe Hébert. D'autres allocutions furent prononcées au pied du monument par le curé Laporte, de Verchères, le juge Daignault et Paul Simard, des Jeune-Canada.

L'année 1934 vit disparaître des rangs de l'Association deux personnalités bien connues, Calixte Morin et Joseph Francoeur. Nous avons déjà expliqué antérieurement quel avait été le rôle du premier. Quant au second, il était décédé le 27 décembre, à l'Hôtel-Dieu de Montréal, à l'âge de 81 ans, après avoir été au service de l'Association depuis 1897. Il était né le 15 juin 1853, à Ste-Anne de la Pocatière. Il était le père de 19 enfants, dont plusieurs survivaient au moment de sa mort. Il arriva aux Etats-Unis vers 1886. Il avait été propriétaire d'un hôtel à St-Henri de Lévis. Il était reconnu comme un organisateur particulièrement habile en temps d'élections. Ceci l'avait mis en contact avec quelques-uns des personnages politiques les plus éminents de son temps, notamment Sir John MacDonald, ancien premier ministre du Canada, qui le considérait comme un ami. M. Francoeur avait tout un répertoire d'anecdotes au sujet du vieux Sir John. Il avait aussi connu très bien quelques-uns des types que Louis Fréchette a dépeint dans ses ORIGINAUX ET DETRAQUES: Livier Chouinard, Georges Lévesque, de la Rivière-Ouelle, Grelot, etc. M. Francoeur pouvait au besoin les imiter de la façon la plus amusante. Sa perte fut d'autant plus ressentie qu'il avait été, dans les premières années, l'un des principaux artisans du développement de l'Association. C'est ce que T.

G. Biron fit ressortir à la première assemblée de la Haute-Cour qui suivit le décès, soit le 15 avril 1935, lorsqu'il déclara:

"Lorsque je retourne à M. Francoeur, prononça l'ex-président général, je retourne à la période de la pauvreté. M. Francoeur est arrivé dans l'Association à l'époque la plus critique, celle des débuts. C'est lui qui nous suggéra l'idée de faire de l'organisation. Nous n'avions alors que la Cour St-Georges. Les gens d'affaires n'avaient pas confiance dans notre entreprise. Il y avait cependant une demande de la part des Canadiens pour la fondation d'une société à caractère secret. La nôtre fut donc organisée pour empêcher nos compatriotes de s'affilier aux sociétés neutres. M. Francoeur s'imposa de lourds sacrifices personnels pour le succès de notre oeuvre. C'était un homme dévoué, sincère, honnête."

Un autre décès qu'il convient de signaler, pour d'autres raisons, fut celui de Jean-Charlemagne Bracq, auteur de l'ouvrage devenu classique, *THE EVOLUTION OF FRENCH CANADA*. Il ne passait guère une année sans faire une visite à l'Association. Bien que protestant de croyance, Jean-Charlemagne Bracq était né de parents catholiques. Ceux-ci sont inhumés dans le cimetière de la paroisse St-François-Xavier, de Winooski (Vermont). Son père avait même été chantre à l'église. Quoi qu'il en soit, le défunt professait une profonde et sincère admiration pour le clergé canadien-français, en particulier pour les Sulpiciens et la Congrégation de Notre-Dame. L'un des plus beaux souvenirs de sa vie était l'accolade fraternelle que lui avait donnée, à la suite d'une conférence à Ottawa, sur Lord Durham, Son Excellence Mgr Forbes. C'est avec vénération qu'il s'exprimait sur le compte de Soeur Anne-Marie, de la Congrégation de Notre-Dame, qu'il considérait comme l'une des femmes les plus distinguées de notre génération. Lors de la visite de la Mission française au Canada, pour les fêtes du Centenaire Cartier, le gouvernement de la province de Québec avait remis aux membres de la Mission des ouvrages sur le Canada français, dont celui de M. Bracq. Cela lui causa un plaisir extrême. Il s'intéressait à la vie franco-américaine. Il regrettait nos divisions. L'une de ses dernières lettres, datée du 5 juillet 1934, y contenait une allusion. "Quant à l'union entre les Franco-Américains, disait-il, il me semble qu'elle aurait dû être faite depuis longtemps. Je pourrais peut-être aider dans ce sens." Il était âgé de 81 ans, au moment de son décès. Il avait été délégué au congrès

international de la paix, à Rouen, en 1903, à celui de Nîmes en 1904, à celui de La Haye en 1913. Il avait publié des ouvrages sur les relations françaises et anglo-françaises protestantes, sur l'expansion coloniale de la France, sans compter un *Traité des droits français à Terre-Neuve*, lu devant l'Académie des Sciences Morales et Politiques. Il possédait des diplômes honorifiques des Universités de Montréal, Edimbourg, Paris, Colgate. Après s'être retiré du professorat, à Vassar, il vivait dans sa paisible retraite de Keene, appelée "Les Ombrages". C'est de là que nous accompagnâmes sa dépouille au cimetière Woodland. Nous y arrivâmes le soir, entre chien et loup. Dans un coin retiré, près d'une légère dépression de terrain, la fosse avait été creusée. Seuls les phares des automobiles éclairaient la scène. A l'occident, le soleil s'était couché derrière les montagnes, mais le bord de l'horizon était encore teinté de rose-orange, sur lequel se découpait la tour noire et carrée d'une église proche. Un grand calme régnait. Une cloche sonnait au loin, pardessus les arbres. Ainsi, au soleil couchant, M. Bracq descendit dans sa dernière demeure. Comme le soleil, il avait lui aussi terminé sa journée.

Vers le mois de mars, la Cour St-Jean-Baptiste No 9, de Franklin, avertit la Haute-Cour que le curé de la paroisse locale avait formulé le projet de faire disparaître le nom de l'Association d'une verrière de son église. Cette verrière avait été donnée par les membres de l'Association demeurant à Franklin. La Haute-Cour protesta de suite auprès de l'Evêque. Celui-ci venait d'être nommé assistant au trône pontifical. L'Association lui transmet ses félicitations. Au mois d'août, l'abbé Louis J. A. Doucet, ancien chapelain général, fut élevé à la prélature apostolique. La Haute-Cour assista aux fêtes qui furent données à l'occasion de son intronisation. Le président général représenta l'Association au quatrième centenaire de la découverte du Canada par Cartier, à Gaspé. Le président se rendit aussi à New York pour traiter du projet de l'affiliation de la vieille Société Saint-Jean-Baptiste de New York avec la nôtre. Au cours du mois de mai, l'abbé Valmore C. Marceau, de Somersworth, fut admis à la prêtrise. Il était le deuxième boursier de l'Association à recevoir l'onction sacerdotale. Il appartenait au diocèse de Salt Lake City.

1935

EN FACE DE LA DEPRESSION ECONOMIQUE

Franklin D. Roosevelt avait accédé à la présidence des Etats-Unis au mois de mars 1933. On se rappelle que le soir même de son inauguration, il ordonna la fermeture des banques du pays pour parer à une course sur ces institutions, dans le désarroi de la crise économique. Celle-ci se prolongea durant les années qui suivirent. En 1934, un moratorium fut déclaré sur le paiement des valeurs comptant des polices d'assurance détenues dans les compagnies d'assurance et les sociétés mutuelles. En 1935, l'industrie textile en Nouvelle-Angleterre fut affectée au point que des centaines de manufactures durent congédier une partie de leurs employés. Il y avait une tendance chez les manufacturiers à transporter leurs industries dans le sud, où la main d'oeuvre était moins dispendieuse. A son assemblée tenue le 15 avril, la Haute-Cour jugea à propos d'adopter la résolution suivante, savoir: que demande soit faite au sénat et au congrès des Etats-Unis, par l'intermédiaire des sénateurs et congressmen de la Nouvelle-Angleterre, d'adopter telle législation permettant: 1. d'élever les salaires textiles dans le sud au niveau des salaires payés dans le nord; 2. d'éliminer toutes formes de taxes sur la fabrication des tissus domestiques; 3. déclarer un embargo sur l'importation des tissus étrangers; 4. d'aider le capital à tenir les manufactures textiles ouvertes dans le nord. Ces desiderata furent transmis aux sénateurs et congressmen des Etats du Vermont, New Hampshire, Maine, Massachusetts, Rhode Island et Connecticut. Les sénateurs Keyes, Brown, Maloney, Lonergan, Coolidge, Austin, les congressmen Rogers, Tobey, Casey, Martin, Tinkham, Edith Nourse Rogers, Wigglesforth, Healey, Shanley, Smith, Brewster répondirent. Dans le même ordre d'idée, devant la fermeture des grandes filatures Amoskeag, de Manchester, la Haute-Cour adoptait, le 28 octobre, cette autre résolution:

ATTENDU que l'Association Canado-Américaine a son siège social à Manchester depuis sa fondation en 1896;

ATTENDU qu'elle a servi d'intermédiaire pour attirer à Manchester nombre d'ouvriers, sur promesse qu'ils trouveront de l'emploi dans les filatures;

ATTENDU que son effectif à Manchester dépasse 2,000 membres, et que plusieurs centaines de ces derniers sont présentement sans ouvrage, comme conséquence de la fermeture des manufactures Amoskeag;

ATTENDU que comme institution de Manchester, l'Association Canado-Américaine est vitalemment intéressée à la prospérité de cette ville;

ATTENDU qu'elle est en outre désireuse de faire sa part pour dissiper le malaise industriel qui existe présentement, trouver de l'emploi à ceux qui ont besoin de gagner leur pain, ramener la sécurité dans les coeurs et les foyers;

Il est présentement RESOLU par la Haute-Cour de l'Association Canado-Américaine, réunie en assemblée semi-annuelle à Manchester, ce 28 octobre 1935, d'adresser à M. Frédéric C. Dumaine, trésorier de la compagnie Amoskeag, une supplique à l'effet que c'est le désir et le voeu de cette Association que les filatures Amoskeag ouvrent leurs portes et reprennent leurs opérations avant que l'hiver nous apporte son cortège habituel de souffrances et de privations.

Il est en outre RESOLU que l'Association Canado-Américaine sympathise avec la Amoskeag Manufacturing Company dans ses difficultés et donne à cette dernière l'assurance de sa coopération, pour ramener les conditions de travail à Manchester à leur état normal.

LE BOSTON NEWS BUREAU, l'un des plus grands organes financiers du pays, fit écho à ces résolutions.

Au début de l'année 1935, soit le 25 février, l'Association eut à enregistrer la mort d'un de ses fondateurs, dans la personne de Alfred Gadbois, qui avait été le premier secrétaire général de l'Association et l'un des signataires de la chartre d'incorporation. Le défunt avait exploité de son vivant les commerces d'épicerie, automobiles, et il avait dirigé un établissement de funérailles. Il avait réussi dans toutes ces entreprises. Il était reconnu comme l'un des principaux hommes d'affaires de Manchester. Il s'était aussi occupé de politique municipale et avait été élu représentant de son quartier à l'hôtel de ville. Grâce à la générosité de son fils, Edgar L. Gadbois, la salle des délibérations de la Haute-Cour s'orne d'un portrait à la peinture du premier secrétaire général de la société, portrait exécuté par Lorenzo de Nevers.

A l'assemblée de la Haute-Cour tenue le 15 avril, il avait été voté que des félicitations et des souhaits de succès soient

adressés au journal L'INDEPENDANT, de Fall River, à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa fondation. La résolution ajoutait: Notre société reconnaît et apprécie les services rendus par ce journal à la mutualité franco-américaine, en témoignage de quoi, une subvention de \$50.00 fut votée en faveur du journal et une délégation fut nommée pour représenter la société aux fêtes. L'Association adressa en même temps des félicitations à Philippe-Armand Lajoie, rédacteur en chef de L'INDEPENDANT, qui venait d'être créé officier d'Académie par le gouvernement français. La délégation aux fêtes de L'INDEPENDANT se composait du docteur Damase Caron, Charles H. Martel, Adolphe Robert, le docteur J. E. Mercier et Joseph Z. Boucher.

Le 20 août, le vice-président général, P. E. Mayrand, de Détroit, et le secrétaire général Adolphe Robert, assistaient, à Marquette, au congrès de l'Union canadienne-française et catholique des Etats-Unis. Aussi pouvait-on lire dans LE DEVOIR, de Montréal, en date du 26 août, le compte rendu suivant:

Revenant de Marquette, (Michigan), à Manchester, (New Hampshire), en passant par Montréal, M. Adolphe Robert, secrétaire général de l'Association Canado-Américaine, a bien voulu nous donner quelques détails de la convention triennale de l'Union canadienne-française et catholique, tenue à Marquette le 20 août.

L'Union canadienne-française et catholique compte 43 ans d'existence; elle est par conséquent la plus ancienne société fédérative nationale établie aux Etats-Unis par les nôtres. Elle possède un effectif d'environ 2,500 membres et se recrute parmi les Franco-Américains du Michigan et du Minnesota. Le président, M. L. J. Rheault, est de St-Paul, et la secrétaire Mlle Blanche Thériault, de Marquette. C'est aussi à Marquette que sont situés les quartiers généraux de la société. La convention s'ouvrit par une messe célébrée en l'église St-Jean-Baptiste par M. l'abbé Jodocy. Après la cérémonie religieuse eut lieu l'ouverture officielle de la convention. Le maire Jacques, un Franco-Américain, souhaita la bienvenue aux délégués.

Lors de la deuxième séance, ceux-ci prirent connaissance de deux projets de fusion présentés par M. Elie Vézina, de Woonsocket, secrétaire général de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique, l'autre par M. Adolphe Robert, secrétaire général de l'Association Canado-Américaine. Le premier était accompagné de M. Jean M. Legris, de Providence, actuaire, le second de M. P. E. Mayrand, de Détroit,

éditeur du COURRIER DU MICHIGAN. Les délégués, à la presque unanimité, se prononcèrent contre tout projet d'affiliation pour leur société, ce qui indique de leur part un vouloir-vivre collectif. Un banquet à l'hôtel Clifton et une séance publique récréative furent offerts aux délégués. Des allocutions furent prononcées par MM. Vézina, Robert, le maire Jacques, etc.

"Il semble, a déclaré M. Robert, que chez les Canadiens du Michigan et du Minnesota, le coeur est resté plus français que les lèvres. Les délibérations ont lieu en français, mais la jeunesse parle de moins en moins notre langue et le français s'enseigne de moins en moins dans les écoles. Cette tendance vient de ce que l'on tient à passer pour Américain cent pour-cent. Là, comme ailleurs, la grande cause de faiblesse est dans le manque de contact entre les groupes français d'Amérique, qui ne savent pas se prêter mutuellement appui. Pourtant, il y a encore espoir de survivance. M. le curé Jodocy nous disait: Vous devriez venir nous voir plus souvent. Le maire Jacques nous disait de son côté qu'il a gardé sa langue maternelle. Enfin, l'on parle, là-bas, de la fondation d'une Caisse populaire, sur le modèle préconisé par feu le commandeur Desjardins. Tout ceci joint à la détermination de l'Union Canadienne-Française et Catholique de garder son autonomie, démontre une certaine volonté de survivre chez nos frères de la région des Grands Lacs. Il reste à nous de la Nouvelle-Angleterre et du Québec de leur prêter main-forte."

Au cours de l'année, l'Association avait été invitée à l'investiture de Mgr L. D. Grenier, curé de Notre-Dame des Canadiens, de Worcester, élevé à la prélature apostolique; à la célébration du premier anniversaire de la Cour St-Charles, de North Adams; au vingt-cinquième anniversaire de fondation de la Cour Benoit XV, de Montréal. Grâce aux démarches du vice-président Jean-Charles Boucher, alors représentant à la Législature du Maine, le Jour de l'An avait été déclaré fête légale dans cet Etat. Le docteur Gabriel Nadeau, de Rutland, avait commencé le travail de classification de la Collection Lambert. L'Association s'était fait représenter aux fêtes qui marquèrent l'élévation du juge Béliveau sur le banc de la Cour supérieure du Maine. La Cour Mgr Paul-Eugène Roy, de Hartford, s'était plainte que du haut de la chaire, un prêtre avait mentionné l'Association de façon préjudiciable à cette dernière. Un grand pique-nique des cours et villas de Manchester avait eu lieu à Litchfield, avec concours entre gardes d'honneur. Le docteur Damase Caron, médecin général, avait été l'hôte d'honneur à la célébration de la fête nationale

à St-Ours-sur-Richelieu, son village natal. Enfin, pour clore ce chapitre, retenons ces paroles de Son Excellence Mgr Peterson, évêque de Manchester, à la célébration de la fête nationale à Manchester.

Notre rencontre, dit-il, face à face et coeur à coeur, ce soir, est une joie réconfortante. C'est ma première occasion d'accueillir ainsi, comme groupe racial distinct, les héritiers du catholicisme du Canada qui ont été confiés à mes soins pastoraux. En vérité, nous nous sommes souvent rencontrés dans vos églises et dans vos diverses réunions paroissiales; nous nous sommes rencontrés avec d'autres dans des réunions sociales et civiques. Mais ce soir est votre soir; et moi, comme pasteur de vos âmes, je suis seul avec vous, une portion chérie de mon troupeau.

.....

C'était mon devoir, ajouta-t-il, non pas tant envers vous et les vôtres qu'envers Dieu et notre Mère l'Eglise, envers notre Etat, d'aider à préserver ces trésors ancestraux qui avaient rendu votre peuple toujours fidèle et fructueux, les dispensateurs aussi bien que les héritiers des meilleurs dons faits par Dieu à l'homme. Ces trésors ancestraux sont d'abord votre foi, votre esprit et votre pratique de la religion, vos vertus domestiques et sociales. L'écrin dans lequel vous avez préservé ces trésors est façonné des traditions, des coutumes et de la langue de vos pères. Joyaux et écrin ont de tout temps été la gloire et la force du Canada français. Ils peuvent aujourd'hui et à l'avenir contribuer puissamment à la force religieuse et civique des Etats-Unis et des provinces occidentales de l'Amérique britannique.

.....

Avec révérence, par conséquent, je vous demande ce soir de choyer vos riches trésors ancestraux. Honorez avec vénération chacun d'eux, et aussi l'écrin dans lequel chacun a survécu. Racontez avec vénération les souvenirs des années historiques auxquelles ces joyaux ont donné une gloire sans cesse croissante. Promettez avec vénération un souvenir durable, un souvenir reconnaissant et rempli d'amour de la part que chacun a jouée dans la formation de nos vies et de la vie de votre race. Chantez avec vénération, loyalement et résolument à chaque joyau, ce soir, le refrain d'une chanson favorite de vos pères: "Il y a longtemps que je t'aime, jamais je ne t'oublierai."

Developpements

1936

POUR S'ARRACHER DE L'ORNIERE . . .

En 1910, lors de la convention de Montréal, l'effectif de l'Association comprenait, en chiffres ronds, 16,000 membres.

Vingt-six ans après, l'Association n'avait pas augmenté d'un pouce sous ce rapport; l'effectif était toujours au même point.

Dans l'intervalle cependant, elle avait imposé à ses membres trois rajustements de taux, sans compter le rajustement initial de 1904; elle avait eu des démêlés avec l'autorité religieuse, au point que ses adversaires en profitaient pour mettre en doute son catholicisme et la ranger au niveau des sociétés neutres, — ce qui était de nature à causer un tort incalculable à sa réputation; — enfin, elle avait subi les effets de la crise économique dont les Etats-Unis n'étaient pas encore sortis.

Que l'Association ait piétiné sur place, il ne faut pas en être surpris. Ce qui est surprenant, c'est qu'elle ait vécu. La Providence sans doute y avait pourvu.

Fallait tout de même faire quelque chose, s'arracher de l'ornière. L'année 1936 vit donc l'élaboration d'un plan d'expansion comprenant l'élection d'un nouveau président; l'engagement, au fur et à mesure des moyens, de nouveaux organisateurs; la modernisation des méthodes d'assurances; le rétablissement de l'accord avec l'autorité religieuse et l'obtention de directeurs spirituels; la rémunération des secrétaires-trésoriers, s'il était possible.

C'est sur ce programme d'expansion que portèrent les délibérations de la seizième convention, tenue le 7 septembre, à l'hôtel Touraine, de Boston, sous la présidence de Me Elphège J. Daignault. Elle débuta par un banquet où les orateurs furent Mgr L. J. A. Doucet, Dewey Archambault, maire de Lowell, le R. P. Rodolphe Martel, supérieur du Collège de l'Assomption, J. E. Laforce, président de la Société Saint-Jean-

Baptiste de Montréal, et le docteur Damase Caron, maire de Manchester. Au programme musical figurèrent Maurice Therrien, Jeannette Robitaille, Bertrand Chandonnet et Germaine Pellerin. La messe d'ouverture de la convention fut célébrée par le P. Paul de Mangeleere, Jésuite, professeur à Boston College, en l'église Notre-Dame des Victoires, desservie par les PP. Maristes. La partie musicale fut remplie par Gérald Robert, organiste, Arthur J. Viviers, Emile St-Jacques, Georges Proulx. Après la cérémonie religieuse, eut lieu l'ouverture du congrès, avec remise de la décoration de la Légion d'Honneur pour les membres arrivés les premiers, en matière de recrutement, dans leurs districts respectifs. La délégation comprenait 68 membres. Au nombre des amendements adoptés il y avait l'abolition du poste de secrétaire général remplacé par un chef de secrétariat; l'élection d'un quatrième-vice-président général; le choix des officiers de la Haute-Cour limité aux membres de la Cour Suprême; enfin, l'adoption de nouvelles formes de certificats, etc. Il avait été décidé que le président élu consacrerait tout son temps à l'Association. Les salaires furent fixés comme suit: président général, \$4,800; trésorier général, \$1,800; médecin général, \$1,500. Les honoraires du chef de secrétariat devaient être déterminés par la Haute-Cour. Le rapport du Comité du bien suggérait en outre que les secrétaires-financiers soient récompensés pour le travail qu'ils accomplissent; l'engagement d'un directeur du Sou de l'Ecolier; l'engagement d'un organisateur pour chaque état ou province; la mise en vigueur du plan d'expansion voté par la Cour Suprême; enfin, que demande immédiate soit faite auprès de l'Ordinaire du diocèse de Manchester pour la réintégration des chapelains. L'élection des officiers donna les résultats suivants: président général Adolphe Robert; ex-président général, Théophile G. Biron; premier vice-président, J. Emile Lussier, Montréal; deuxième vice-président, P. E. Mayrand, Détroit; troisième vice-président, Jean-Charles Boucher, Lewiston; quatrième vice-président, Joseph E. Tremblay, Lowell; trésorier général, Charles H. Martel, Manchester; médecin général, docteur Damase Caron, Manchester; directeurs généraux, Georges W. Chartrain, Manchester; Antoine Babin, Berlin; L. S. Bergeron, Rochester; Willie Chrétien, La Baie Shawinigan; J. A. Bourke, Sherbrooke; docteur A. P. Lachance, Gardner; Romulus Blais, Winooski,

Paul-Emile Fréchette, Hartford; Georges Généreux, St-Romuald.

Un sentiment de tension et de malaise avait régné durant toutes les délibérations de la convention. L'un des délégués, Elisée Thériault, avait trouvé la définition de ce malaise en disant: "Ce qui constitue la tragédie, c'est qu'en étant pour Daignault, il faut être contre Robert". Le premier arguait qu'il ne devait pas être blâmé plus que ses collègues du retrait des chapelains, et que l'on se servait à tort du nom de Mgr Peterson comme argument contre lui. Il avait dit dans son rapport comme président:

"Si nous n'avons pas augmenté notre effectif de plus, ce n'est pas dû à mes actes de commission ou d'omission, comme j'espère l'avoir prouvé tout à l'heure. Et ce n'est pas, non plus, parce que nous n'avons pas de chapelains. D'ailleurs, si c'est à cause de cela, je puis facilement prouver que je ne suis pas le seul coupable. Au congrès de la Fédération des Sociétés franco-américaines tenu à Willimantic, Conn., en 1924, une résolution fut présentée, qui demandait au congrès de condamner un certain journal de Woonsocket, organe du groupe des Franco-Américains du Rhode Island qui s'étaient donné la mission de défendre la paroisse et l'école franco-américaines. La délégation de l'Association Canado-Américaine, composée de son chapelain général, de son président, de son secrétaire, du médecin général, du trésorier général et d'un médecin de Manchester, s'est opposée **unanimentement** à la dite résolution. Et elle ne fut pas adoptée. Au contraire, une proposition fut votée de dégager la responsabilité de la Fédération des Sociétés pour la résolution présentée. La chose ayant fortement déplu à l'Ordinaire du diocèse de Providence, R. I., l'Ordinaire d'alors du diocèse de Manchester en fut saisi, et la conséquence a été le retrait de nos chapelains généraux, et celui de nos chapelains locaux dans le New Hampshire. Mais je le répète: Ce n'est pas cette question qui a nui au recrutement. Cependant, à ceux qui le pensent, je dis: Pourquoi me blâmer plus que les autres pour cet état de chose? Car, les autres raisons alléguées contre moi ne tiennent pas debout. Et la correspondance suivante, échangée avec l'Ordinaire du diocèse de Manchester, en est une preuve convaincante. (Ici le président donna lecture d'un échange de correspondances, à caractère personnel, avec l'Evêque de Manchester. Puis il continua). Ceux qui veulent me décapiter de la présidence de l'Association se servent du nom de Mgr Peterson, comme argument contre moi. Sa réponse à ma lettre démolit leur assertion, que c'est à cause de moi que nous n'avons pas de chapelains. Après avoir

reçu cette réponse, j'ai compris tout de suite pourquoi nous n'en avons pas, après les avoir demandés à Monseigneur de Manchester. C'est qu'on a—pas moi—naïvement cru à Manchester, que l'élection de notre médecin général au poste de maire de cette ville nous les obtiendrait. On a pensé régler avec la politique une question canonique. Pas de danger qu'on m'ait demandé de m'en occuper, d'une façon spéciale, car c'eût été me donner trop de crédit, si j'avais réussi où d'autres avaient failli. Car vous savez, Messieurs, que des circonstances, que vous connaissez, m'ont donné des connaissances et une expérience particulières pour résoudre des difficultés de ce genre."

A ce raisonnement, le secrétaire général apporta comme réponse l'échange suivant de communications entre l'Evêque de Manchester et l'Association:

September 3, 1936

Excellency:

On the eve of the general convention of Association Canado-Américaine to be held September 6, 7 and 8, it came to our mind that the delegates may ask the Executive Board the specific reasons why the Chaplains of the Society who were revoked in 1925 for the entire Diocese of Manchester have not been reinstated as yet.

In order to give to the delegates such specific reasons and from authoritative source, may I ask Your Excellency to state why the Chaplains have not been reappointed and what should be done to clear up a situation which causes embarrassment between the clergy of the Manchester Diocese and the membership of our Society in general.

Trusting that this inquiry shall not be considered intrusive on our part, I beg to remain, of Your Excellency,

Adolphe ROBERT,
Secretary General.

REPONSE DE L'EVEQUE

Dear Mr. Robert:

Answering your enquiry as to the specific reasons why Chaplains are not appointed for your Courts, I would refer you to the letter of the Apostolic Delegation to your Society, dated January 7, 1929.

The election and retention in office of an excommunicated Catholic, which it condemns, has not been repudiated by either the person complained of or by your Society. He has retained his office uninterruptedly up to the present time.

His restoration to communion did not affect the situation which I believe has never been in any way set right. I should be happy to notify the Sacred Congregation of the Council that it has.

I was pleased to hear of your coming convention and trust that God's blessing may be upon your deliberations.

John B. PETERSON,
Bishop of Manchester.

September 5, 1936.

En substance, ces deux lettres se résumaient à ceci. L'Association demandait à Son Excellence de lui donner les raisons spécifiques pour lesquelles les chapelains n'avaient pas été réintégrés. L'évêque répondit en faisant allusion à la lettre de la Délégation apostolique datée du 7 janvier 1929, ajoutant que l'élection et le maintien en fonction d'un catholique excommunié, ce qui était condamné par la Délégation, n'avaient jamais été répudiés et que le fait de son retour à la communion ne changeait rien à cette situation. Ces communications eurent naturellement leur répercussion dans l'esprit des délégués, soucieux de garder à la société son caractère original de société catholique, et sur la décision de Me Daignault de retirer sa candidature à la présidence à la dernière minute, refusant même d'accepter le poste d'ex-président général en disant: "Il n'y a pas d'animosité en tout cela, je ne veux pas être un obstacle à l'obtention des chapelains". Quatre officiers de la Haute-Cour, pour des motifs d'ailleurs respectables d'amitié et de solidarité avec Me Daignault, suivirent ce dernier dans sa retraite. Ce furent: Me Elisée Thériault, de Québec, le docteur J. E. Mercier, de Fall River, le docteur J. A. Allard, de Bromptonville, et Joseph Z. Boucher, de New Bedford.

Après avoir été à l'emploi de l'Association de 1908 à 1936, moins un intervalle de trois ans, et après avoir été au secrétariat général de la société pendant seize ans, Adolphe Robert succéda à Elphège J. Daignault à la présidence. Dès le lendemain, lors de la première assemblée de la Haute-Cour, il déclara en substance:

"Être élu président général de l'Association Canado-Américaine, ce n'est pas une arrivée, mais un départ; ce n'est pas l'oeuvre accomplie, mais l'oeuvre à accomplir; ce n'est pas une fin, c'est un commencement. Une force supérieure a dirigé les délibérations de notre convention et

amené les résultats que vous connaissez. Nous devons nous considérer comme des instruments entre les mains d'une Providence à laquelle nous serons responsables en conscience de l'exécution du mandat qui nous a été confié. Je compte sur la coopération de tous pour la mise à exécution du programme d'expansion que la convention a ratifié. J'entends mener de front le développement économique et le développement social de notre Association."

A la même assemblée, la Commission Permanente fut ainsi constituée: Adolphe Robert, président; Joseph E. Tremblay, vice-président; Charles H. Martel, trésorier; le docteur Damase Caron, médecin; Georges W. Chartrain, directeur. En même temps, Charles H. Martel fut élu chef du secrétariat pro tempore, et Me Emile Lemelin avocat-conseil. Le procès-verbal de l'assemblée du 29 septembre porte ce qui suit:

En date du 28 septembre, le président général, le médecin général et le trésorier général ont été reçus en audience par Son Excellence Mgr Peterson, Evêque de Manchester. Au début de l'audience, le président général fit part à Son Excellence des changements survenus à la convention et expliqua que l'un des premiers actes du nouveau Bureau de direction avait été d'apporter à l'autorité religieuse les hommages de l'Association, l'assurance de sa loyauté et de sa soumission.

—I take that for granted, répartit Mgr Peterson, qui ajouta ensuite en substance ce qui suit: Sans doute vous venez également à propos de la question des chapelains. L'examen de cette affaire révèle que les chapelains ont été révoqués par Mgr Guertin au mois de janvier 1925 à la suite d'un incident survenu au congrès de Willimantic. L'on vous accusait alors de mépris de l'autorité. Il y a là divergence d'opinion et d'interprétation. Dans le cours des événements cependant et sans qu'il y ait eu de rapport fait à Rome, les autorités romaines ont été saisies de la question à la suite de votre congrès de Québec où vous avez réélu M. Daignault alors qu'il était excommunié. Ceci a été interprété comme un défi, une provocation à l'autorité religieuse et c'est la raison pour laquelle j'avais les mains attachées par Rome et étais empêché de vous donner des chapelains, avant que réparation suffisante ait été faite. Le fait de la soumission de M. Daignault ne constituait pas un règlement de l'acte de la société à Québec. Mais à la suite de votre convention de Boston, c'est-à-dire dès le 18 septembre, j'ai écrit au Délégué Apostolique à Washington pour demander la permission de donner des chapelains à l'Association Canado-Américaine. Le Délégué a câblé à la Congrégation du Concile et la réponse est venue par câble que si l'Ordinaire du

diocèse de Manchester jugeait que réparation suffisante avait été faite, il était laissé à sa discrétion de donner des chapelains à votre société. Cette dernière était en effet considérée jusqu'ici comme société neutre, à l'exemple des Elks, des Moose, etc., société où des catholiques peuvent être admis mais que l'Eglise ne reconnaît pas officiellement. La publicité faite dans les journaux à la suite de votre convention pour annoncer le changement de président est une réparation suffisante et j'ai décidé de vous donner vos chapelains. Je vais en avertir par lettre le clergé de ce diocèse, ainsi que tous les évêques des diocèses où votre société opère. Vous voudrez bien me fournir la liste de ces diocèses. En prenant congé de Son Excellence, celle-ci ajouta que cette affaire était maintenant "a closed page, although not too glorious. The less we talk about it the better. Let us open a new page and forget the past."

Par décision de Son Excellence, Mgr John Bertram Peterson, évêque de Manchester, communiquée le 19 octobre à l'Association, M. l'abbé Louis T. Laliberté, curé de la paroisse Sacré-Coeur de Manchester, était nommé chapelain général et M. l'abbé Albert Burque, vicaire, assistant chapelain général. En faisant cette nomination, Son Excellence se "réjouissait du fait que l'Association était entièrement soulagée du stigmate de douze ans de malheureuse mésentente". Voici en quels termes était conçue la lettre de l'évêque:

TRADUCTION

Cher M. Robert,

Tout ayant été arrangé avec satisfaction avec le Saint-Siège par l'intermédiaire de Son Excellence le Délégué Apostolique aux Etats-Unis, je suis heureux de vous aviser que l'Association qui vous a honoré en vous élevant à sa présidence peut de nouveau être considérée comme une société catholique et avoir droit de jouir de l'assistance et de la direction de chapelains.

Comme chapelain général, j'ai désigné M. l'abbé Louis T. Laliberté, curé de la paroisse Sacré-Coeur de Manchester, et comme assistant chapelain, M. l'abbé Burque, de la paroisse Ste-Marie, de Manchester, prêtres qui, j'en suis sûr, jouissent de votre confiance et de votre estime comme ils jouissent de la mienne.

Je me réjouis de ce que votre Association, entièrement soulagée du stigmate de douze années de malheureuse mésentente, puisse de nouveau prendre sa place parmi nos sociétés catholiques, soucieuse, pour me servir de l'expression du Délégué Apostolique "de manifester le respect dû

à l'autorité ecclésiastique à l'avenir et en général de se comporter comme il convient à une organisation catholique."

Puisse Dieu faire prospérer et bénir votre présidence et vous aider toujours à correspondre à la confiance renouvelée du Saint-Siège et la mienne.

John B. PETERSON,
Evêque de Manchester.

Ainsi prit fin une difficulté qui durait depuis 1925.

Au début de 1936, l'Association avait tenté d'intéresser la jeunesse franco-américaine à l'oeuvre de la mutualité en faisant appel à sa propension pour le sport. Dès 1934, elle avait fondé la Cour Lt Jean Grenier de Manchester. Le nom du lieutenant Jean Grenier avait été choisi parce que celui-ci était un enfant de Manchester et qu'il avait laissé une réputation d'athlète, soldat, aviateur. Il était mort en service commandé pour la patrie américaine. Celle-ci voulut plus tard honorer sa mémoire en décernant à l'aérobasse de Manchester, au commencement de la deuxième guerre mondiale, le nom de "Grenier Field". Des quartiers spacieux et bien aménagés furent mis à la disposition de la Cour Lt Jean Grenier. Ernest R. D'Amours en était le président. On y pratiquait les sports suivants: balle au panier, gymnastique sous la direction d'un instructeur du gouvernement fédéral, acrobatie, lutte, quilles, billards, ping pong, balle au champ, skis et raquettes, gouret, courses. Le gymnase était pourvu de barres parallèles, haltères, corde lisse, corde à noeuds, échelle de corde, escarpolette, anneaux, perche oscillante, trapèze, perche fixe et échelle horizontale. La cour organisa une troupe de scouts affiliée à l'organisation des **Boy Scouts of America**. Ce fut le point de départ de l'établissement d'autres troupes de scouts, sous les auspices des cours de l'Association. A ces troupes, la Haute-Cour présenta des drapeaux. Pendant que ces initiatives se développaient chez les jeunes, l'Association fondait, dans ses quartiers généraux, un club de damistes qui eut une certaine vogue et concourut dans des tournois avec d'autres clubs de la Nouvelle-Angleterre et même de la province de Québec.

Avant sa mise à la retraite comme président général, Me Daignault avait organisé une excursion franco-américaine à l'occasion de la célébration de la Saint-Jean-Baptiste à Québec. Le trajet s'était effectué en automobile. Les excursionnistes avaient été l'objet d'une réception à Ste-Marie de

Beauce. A Québec, ils avaient été reçus par les autorités municipales et par la Société Saint-Jean-Baptiste, dont J. Ernest Drolet était alors le président. Ils avaient pris part aux diverses manifestations de la fête nationale et ils avaient visité le jardin zoologique de Charlesbourg. Un banquet avait eu lieu au lac Beauport, au cours duquel les orateurs avaient été J. E. Grégoire, maire de Québec, l'abbé E. V. Lavergne, Elphège Daignault, Lauré Lussier, Alexandre Goulet, le docteur Jules Dorion et Cyrille F. Delâge.

Au printemps de 1936, la vallée de la Merrimack fut le théâtre d'une grave inondation. Des centaines de familles en furent affectées. L'Association souscrivit \$500 pour venir en aide aux sinistrés, particulièrement à Hooksett et dans la paroisse du Sacré-Coeur de Manchester. Le 6 mars, dans un hôpital de Manchester, était décédé, à l'âge de 76 ans, François-Henri Langelier, né le 24 septembre 1850 à St-Simon, comté de Bagot. Il avait été à l'emploi de l'Association de 1913 à 1933 et avait rempli les fonctions de secrétaire général pendant sept ans. C'était un mutualiste de carrière. Le gouvernement municipal de Manchester l'avait nommé membre de la Commission des parcs de cette ville. Le 6 mai, les comités exécutifs et législatifs du **New England Fraternal Congress** s'étaient réunis aux quartiers généraux de l'Association. La réunion avait été suivie d'un souper d'habitant offert par la société. Le menu, tout en français, représentait un dessin de Henri Julien, montrant deux types d'habitants en train de trinquer. Il se composait de soupe aux pois, ragoût de pattes de cochon aux boulettes, cretons, tourtières, salade aux légumes du jardin, tarte à la ferlouche, fromage d'Oka et café. Il est un proverbe qui veut que "the proof of the pudding is in the eating". Apparemment que le proverbe dit vrai, car de tous les mets ci-haut mentionnés, il ne resta que les os. Une dame du Texas n'ayant pu manger ses cretons les apporta avec elle pour les manger plus tard. L'Association cessa de faire affaire dans l'Etat de l'Illinois. Me Daignault publia son volume LE VRAI MOUVEMENT SENTINELLISTE. Les 30 et 31 mai, la Villa Maria, de Woonsocket, organisa une exposition-missionnaire, composée de travaux exécutés à la main pour le bénéfice des missions. Le chanoine Cyrille Gagnon fit une tournée préliminaire en Nouvelle-Angleterre pour intéresser les Franco-Américains et l'Association à l'oeuvre du Deuxième Congrès de la Langue française. L'Association

participa à la célébration du sixième anniversaire de la fondation du journal LE TRAVAILLEUR et au cinquantenaire de la mort de Ferdinand Gagnon sous les auspices de ce journal. La société retint les services de l'actuaire Paul Korfmann pour la préparation de cinq nouveaux certificats d'assurance. Gabriel Rémond, de Paris, représentant de l'Alliance Française, vint nouer des contacts avec l'Association. C'est au cours de 1936 que notre société atteignit son troisième million. Pour la première fois, la fête de Dollard fut célébrée dans les salles de la société, avec le concours des finissants des écoles paroissiales, à qui l'abbé Adrien Verrette raconta le dernier combat et la mort de Dollard et de ses compagnons. Philippe Biron avait été admis à la pratique du droit dans le New Hampshire. Il était le premier boursier de l'Association reçu avocat. En novembre, les cours et villas avaient offert un banquet au nouveau président général, où les orateurs avaient été l'abbé Louis T. Laliberté, le maire Caron, Jean-Etienne Maigret, consul de France, Arthur E. Moreau, l'abbé Joseph Geoffroy et J. Emile Lussier. En décembre, Son Excellence Styles H. Bridges, gouverneur du New Hampshire, avait nommé le président général membre du Bureau d'éducation de l'Etat. Il était le deuxième Franco-Américain à occuper ce poste. Enfin, soucieux de faire connaître à la France officielle l'oeuvre de l'Association, le président général avait été reçu à Washington par Son Excellence André Lefebvre de la Boulaye, ambassadeur de France, l'entrevue ayant été ménagée grâce aux bons offices du R. P. Crescent Armanet, ancien supérieur du Collège de l'Assomption. Les détails de cette entrevue furent consignés dans les termes suivants, au procès-verbal des délibérations de la Haute-Cour:

SUBSTANCE D'UNE ENTREVUE

avec Son Excellence André de Laboulaye,
Ambassadeur de France à Washington.

La convocation était pour onze heures trente a. m., le 2 décembre, à la chancellerie de l'ambassade française, 1601 V Street, Washington. Admis en présence de l'Ambassadeur, je lui présentai mes hommages et ceux des membres de l'Association Canado-Américaine. Il se déclara heureux de me recevoir et me remercia d'avoir fait le voyage de Manchester à Washington pour cette entrevue. Il ajouta qu'en ces derniers temps surtout, il avait appris quelque chose de notre société par la voix du journal LE TRAVAILLEUR.

— LE TRAVAILLEUR est votre organe, n'est-ce pas, demanda l'Ambassadeur?

— Non, répondis-je, LE TRAVAILLEUR et l'Association Canado-Américaine sont deux institutions indépendantes. LE TRAVAILLEUR est un journal qui a le mérite d'avoir été fondé en pleine crise, il y a six ans, d'avoir survécu et de nous apporter chaque semaine une vue d'ensemble des questions qui s'agitent dans notre vie franco-américaine. J'ajoutai que notre société avait son propre bulletin.

Une des premières questions que Son Excellence me posa ensuite fut pour demander quelle différence il y avait entre l'Association Canado-Américaine et l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique. Je répondis qu'il n'y en avait pas. Les deux sociétés ont le même but, les mêmes moyens d'action, les mêmes méthodes. Elles sont aussi riches l'une que l'autre, avec cette différence que l'effectif de l'une est plus élevé que celui de l'autre. J'expliquai alors à l'Ambassadeur comment les divers rajustements de taux avaient nui à notre développement.

— Mais d'où proviennent alors vos divisions, ajouta l'Ambassadeur?

Je rappelai qu'au congrès de Willimantic, nous nous étions divisés sur la proposition de M. Jalbert de condamner le journal LA SENTINELLE. "Notre société estimait que si une condamnation devait être portée contre l'esprit ou les tactiques de ce journal, ce devait être par d'autres que par les Franco-Américains eux-mêmes. Depuis cette date, nos deux sociétés ont été divisées. Mais lors d'un banquet qui m'a été offert à l'occasion de mon élévation à la présidence de l'Association Canado-Américaine, je déclarai que rien ne servait de prêcher l'union entre Franco-Américains, si les chefs de nos mutualités donnaient l'exemple de la division. J'ai émis l'idée d'un rapprochement.

— Et comment a-t-on accueilli votre proposition, dit l'Ambassadeur?

— On n'a pas encore eu le temps d'agir et d'y donner suite.

— Ce que vous me dites là m'intéresse vivement, et je vous approuve de travailler à un rapprochement. Les Franco-Américains ne doivent pas faire comme les Français qui, en politique, sont morcelés en une infinité de partis et de groupes. Les gauches socialistes savent cependant faire bloc, afin de garder le pouvoir et gouverner le pays.

Je fis remarquer à l'Ambassadeur que dans l'intimité, les dirigeants de nos deux sociétés se voyaient sans aigreur et même avec cordialité. Le nom de M. Vézina ayant été à ce moment apporté dans l'entretien, l'Ambassadeur déclara:

— J'ai fait connaissance avec M. Vézina alors qu'il est venu me rendre visite en passant par Washington, à son retour d'un voyage dans le sud. Je l'ai rencontré à une ou deux reprises depuis, soit à Woonsocket ou ailleurs. C'est une personne avec laquelle il n'est pas facile de traiter. On ne sait par quel côté l'aborder. Avec cela, il a beaucoup de volonté et d'énergie. C'est un bon orateur. Mais c'est un homme malade. M. Ledoux est beaucoup plus conciliant.

— Comment expliquer, demandai-je à l'Ambassadeur, que la France ait ignoré si longtemps les Franco-Américains?

— Voici l'explication que je puis vous en donner. La loi Combes sur les associations avait, il y a quelques années, créé une scission entre notre gouvernement et les Canadiens-Français. Nous avons été longtemps sans rapports, ni échanges d'amitiés. Le clergé, la presse canadienne-française condamnaient notre attitude et nous étions généralement mal vus à l'étranger, surtout dans les pays catholiques. A cause de cela, chacun restait chez soi et nous nous abstenions de toute relation avec les Canadiens-Français. Ceci englobait également les Franco-Américains, car nous étions en droit de supposer que vous partagiez à notre endroit les mêmes sentiments que vos frères de la province de Québec. La guerre a changé tout cela. La France et son gouvernement ont vu à l'oeuvre les soldats canadiens-français et franco-américains. De leur côté, ces derniers ont constaté que les catholiques étaient libres de professer leur religion en France. Ils ont vu les églises remplies, le Nonce Apostolique, celui du moins qui a précédé Mgr Maglione, son nom m'échappe, fraterniser avec le gouvernement et ses Ministres. Moi-même, bien que catholique pratiquant, et pratiquant ouvertement, n'ai jamais été inquiété d'aucune façon à cause de mes croyances. Ceci nous a donc rapprochés. Il y a aussi une autre raison. Les Franco-Américains montent dans l'échelle sociale, et la France ne peut faire autrement que de s'en rendre compte. Mon prédécesseur, M. Claudel, aura été le premier à renouer les relations entre vos groupes et nous. Il vous était très sympathique, tout comme je suis disposé moi-même à vous donner des preuves de bienveillance. En ces dernières années, nous avons accordé quelques faveurs et décorations à des Franco-Américains, pensant qu'en agissant ainsi nous les honorions tous. Le Père Armanet, que j'estime beaucoup, m'a fait comprendre que notre attitude n'était pas interprétée de cette façon dans tous les milieux. Il m'a révélé l'existence de votre groupe, et c'est alors qu'après m'avoir parlé de l'Association Canado-Américaine, je lui ai dit: Dites à son président de venir me voir et de me faire connaître plus en détails la société qu'il dirige.

Là-dessus, je remerciai Son Excellence pour sa bonté, pour son accueil sympathique, pour l'attention qu'il voulait

bien nous porter. J'ajoutai que le Père Armanet m'avait prévenu qu'il en serait ainsi, et que je trouverais dans Son Excellence un homme bon, accueillant, qui me mettrait à l'aise de suite. Ceci l'amena à parler du Collège de l'Assomption de Worcester, qu'il rend en grande partie responsable pour les progrès faits par les Franco-Américains. Mais, ajouta-t-il, ce collège devrait recevoir plus d'encouragement. Il compte à peine 200 à 250 élèves, quand il devrait en avoir beaucoup plus. L'Ambassadeur place beaucoup d'espoir dans cette institution pour aider les Franco-Américains à rester ce qu'ils sont. Nous voulons, dit-il, que vous soyez d'abord de bons citoyens américains. Mais ceci n'empêche en rien la conservation de votre personnalité ethnique. C'est votre contribution à la culture de ce pays.

Là-dessus, je rappelai à Son Excellence la parole de Mgr Peterson, évêque de Manchester, qui disait à des Franco-Américains: "Si vous n'apportez à la civilisation américaine votre foi catholique, votre parler, vos traditions, vos vertus familiales, quoi d'autre lui donnerez-vous?"

Son Excellence reprit pour me signaler que la Maison canadienne, à Paris, fondée par le Comte de Caix, à la suite d'une tournée qu'il fit en Amérique, était ouverte aux Franco-Américains comme aux Canadiens-Français. Incidemment, l'Ambassadeur me demanda si le Comte de Caix était passé par Manchester. Je lui répondis dans la négative. Les Franco-Américains qui vont en France soit pour étudier, soit pour visiter peuvent donc s'adresser en toute confiance à la Maison canadienne d'où on les dirigera vers les cours des diverses facultés et où on leur indiquera ce qu'il est utile de voir.

L'Ambassadeur me révéla aussi que l'agence Havas a inauguré un service de nouvelles de France, par l'intermédiaire de la **Canadian Press**, pour le bénéfice des journaux canadiens, anglais et français. L'Ambassadeur voudrait que les journaux franco-américains s'abonnent à ce service et il me demanda de lui fournir la liste des journaux franco-américains sérieux, ajoutant qu'il avait eu l'intention de s'adresser à M. Vézina pour obtenir cette liste, mais qu'il espérait que je la lui fournirais. La contribution pour l'obtention de ce service de nouvelles serait minime. D'après le directeur de l'agence, il s'agirait simplement du salaire d'une clavigraphiste. Je promis à l'Ambassadeur que je lui ferais parvenir cette liste dès mon retour. A ce point de l'entrevue, l'Ambassadeur eut à répondre au téléphone. Il s'agissait d'une invitation d'aller à Indianapolis. Après avoir racroché, l'Ambassadeur dit:

— Il y a des gens qui ne se doutent de rien. On vous invite à droite, à gauche, sans tenir compte des ennuis que cela peut vous causer. Ainsi, on m'invite à New York, à

propos de tout et à propos de rien, sous prétexte que je puis prendre l'avion de quatre heures, être à New York à six, assister au dîner, et m'en revenir à Washington par le train de nuit pour être à mon bureau le lendemain matin. On ne tient pas compte qu'il faut faire ses malles, se faire transporter à l'aéroport, en arrivant à New York s'enregistrer dans un hôtel, changer de tenue, assister au dîner, parler en public, après quoi, il faut revenir à l'hôtel, changer de tenue de nouveau, se rendre à la gare et dormir à bord du train, quand on le peut. C'est esquinçant ce régime. Heureusement que les auditoires américains ne sont pas exigeants. Pourvu qu'on les fasse rire, ça va. Il s'y raconte des histoires qui n'ont aucun rapport, aucune relation avec l'objet de la réunion, mais ça passe quand même.

Comme l'entrevue avait déjà duré plus d'une heure, je me levai pour y mettre fin, non sans avoir remercié de nouveau l'Ambassadeur pour sa bonté, pour l'amabilité de son accueil. J'ai fait cinq cents milles, lui dis-je, pour vous parler de notre société, de sa bibliothèque comprenant près de trois mille volumes, quelques-uns remontant au dix-septième siècle, son oeuvre d'éducation, laquelle pourvoit annuellement à l'instruction de 30 à 35 jeunes gens dont un est actuellement à Annecy, oeuvre alimentée par une contribution de 25¢ par membre, etc. J'ajoutai également que la population de Manchester était d'environ 78,000 âmes, que les Franco-Américains y comptaient pour 30,000 à 35,000, que le maire était franco-américain, etc.

Là-dessus Son Excellence manifesta le désir de recevoir le bulletin de notre société. Je rétorquai que nous aurions bien pu le lui envoyer avant, mais que nous présumions qu'il n'avait pas le temps de le voir.

— Evidemment, reprit-il, je n'ai pas le temps de lire tous les journaux, mais j'aime à y jeter un coup d'oeil, à feuilleter ce que l'on m'adresse. Il dit son admiration pour notre oeuvre du Sou de l'Ecolier, et il se déclare prêt à nous faire envoyer de Paris les ouvrages dont nous pourrions avoir besoin pour notre bibliothèque. Je lui exposai alors le caractère particulier de cette bibliothèque, laquelle vise à collectionner surtout les ouvrages se rapportant aux établissements français en Amérique. L'Ambassadeur ajouta que c'était le temps de demander, que le gouvernement était favorable en ce moment aux Franco-Américains, que lui-même était bien disposé pour nous, et accueillerait avec sympathie nos demandes. Mais hâtez-vous, ajouta-t-il, car je voudrais me rapprocher de Paris, à cause de l'éducation de mes enfants qui sont d'âge à fréquenter les grandes universités. Il est toujours pénible d'avoir à diviser la famille, les uns demeurant aux Etats-Unis, les autres vivant en Europe. Et ici Son Excellence entra dans quelques

détails intimes. Il manifesta aussi à ce moment le désir de visiter nos colonies du New Hampshire, après un voyage qu'il projette en France, dans le cours du mois de février. Un voyage à Manchester à cette époque-ci de l'année ne lui sourit pas, mais en avril ou mai prochain, il serait heureux de venir.

Sur quoi l'entrevue prit fin.

1937

**LE DEUXIEME CONGRES DE LA LANGUE FRANÇAISE,
MOTIF DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES SOCIETES
FRANCO-AMERICAINES**

L'accord une fois rétabli entre l'autorité religieuse et l'Association, il s'agissait d'effectuer un rapprochement entre les sociétés franco-américaines, divisées depuis le congrès de Wil-
limantic en 1924. Le deuxième Congrès de la Langue fran-
çaise servit de motif à ce rapprochement. Des délégués de la
Société du Parler Français, de Québec, parcouraient en ce mo-
ment la Nouvelle-Angleterre, dans le but d'organiser la partici-
pation franco-américaine au futur congrès. Des comités ré-
gionaux étaient en formation, mais l'unité de direction sem-
blait faire défaut. Le 12 janvier, l'Association annonça offi-
ciellement son adhésion. Puis elle conçut le projet d'un ma-
nifeste collectif d'adhésion, à être signé par les sociétés fran-
co-américaines et acadiennes à caractère fédératif. Le 16
février, le président général fit une visite à Henri T. Ledoux,
président général de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique,
Télesphore Leboeuf, président des Forestiers Franco-Améri-
cains, Arthur N. Aubin, président de la Société Jacques-Car-
tier, et Clarence Cormier, de la Société Acadienne d'Améri-
que. Il soumit à chacun le projet du manifeste collectif d'ad-
hésion, ainsi qu'un mémoire à l'adresse du gouvernement de
la province de Québec, à l'effet de solliciter une souscription
pour le bénéfice du Collège de l'Assomption, de Worcester,
ainsi que des livres de récompenses de fin d'année pour les
enfants des écoles paroissiales. L'envoyé de l'Association ne
rencontra dans sa tournée que des approbations et un vérita-
ble esprit de coopération. Le 20 février, une délégation de
l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique comprenant Henri T.
Ledoux, George Filteau et Eugène L. Jalbert fit une visite à
l'Association. L'on mit la dernière main à la rédaction du
mémoire. Le 6 avril, les présidents de l'Association et de
l'Union firent un voyage spécial à Québec pour transmettre
au gouvernement les demandes formulées par le mémoire. Ils

furent reçus par l'honorable docteur Paquette, secrétaire d'Etat, l'honorable Cyrille F. Delâge, surintendant de l'instruction publique, ainsi que par le premier ministre, l'honorable Maurice Duplessis. La subvention demandée fut accordée au mois de juin. Elle était de \$5,000. Quant aux livres de récompenses, le secrétariat de la province en envoya huit cents. Ils furent répartis entre les différentes sociétés et distribués, par les soins de ces dernières, comme récompenses de fin d'année aux enfants des écoles paroissiales. Les délégués profitèrent en même temps de leur séjour à Québec pour rencontrer les organisateurs du congrès. Pour ce qui est du manifeste, voici en quels termes il était conçu :

MANIFESTE D'ADHESION

Au Deuxième Congrès de la Langue Française par les Sociétés Franco-Américaines et Acadiennes à caractère fédératif.

Avec l'assentiment de leurs Conseils d'Administration respectifs, les soussignés,

PRESIDENTS de

l'UNION SAINT-JEAN-BAPTISTE D'AMERIQUE,
de Woonsocket, R. I.

l'ASSOCIATION CANADO-AMERICAINE,
de Manchester, N. H.

les FORESTIERS FRANCO-AMERICAINS,
de Woonsocket, R. I.

la SOCIETE JACQUES-CARTIER,
de Central Falls, R. I.

la SOCIETE ACADIENNE D'AMERIQUE,
de Lynn, Mass.

manifestent leur adhésion personnelle et l'adhésion collective des sociétés qu'ils représentent au deuxième Congrès de la Langue française devant être tenu à Québec, du 27 juin au 1er juillet 1937, sous les auspices de la Société du Parler français au Canada.

Ils déclarent en outre que :

ATTENDU que la langue française est comme la clef de voûte qui soutient l'édifice social élevé par les Franco-Américains et les Acadiens des Etats-Unis et que l'affaiblissement de cette clef de voûte entraînerait l'écroulement de toute la structure;

ATTENDU qu'une reviviscence de l'esprit français en Amérique ne peut laisser indifférents les Franco-Américains

et les Acadiens, parce qu'elle est de nature à fortifier leurs propres organismes: paroisses, écoles, sociétés, journaux, etc.;

ATTENDU que de l'Atlantique au Pacifique, du golfe du Mexique à la baie d'Hudson les dangers qui menacent la langue française sont les mêmes et qu'il existe un besoin pour tous les tenants de la culture française d'organiser un front commun de résistance à ces dangers;

ATTENDU que les Congrès sont, dans notre monde moderne, le moyen auquel on a recours dans un but de cohésion et d'union des forces, d'inventaire d'une situation, d'examen des dangers à circonvénir, d'entente sur les plans d'action;

Pour toutes les raisons principales énumérées ci-haut et pour nombre d'autres qu'il serait trop long d'indiquer,

LES SOUSSIGNES

EXPRIMENT par les présentes leur adhésion personnelle et l'adhésion collective des sociétés dont ils sont les chefs au deuxième Congrès de la Langue française devant être tenu à Québec du 27 juin au 1er juillet 1937, sous les auspices de la Société du Parler français au Canada;

ENGAGENT les différentes branches de leurs sociétés à adhérer à ce Congrès, à s'y inscrire au titre de MEMBRES BIENFAITEURS par le moyen de la contribution prévue, à s'y faire représenter par des délégués;

FORMULENT le voeu que la participation franco-américaine et acadienne des Etats-Unis à ce 2ème Congrès soit aussi générale et enthousiaste que possible.

En foi de quoi, ils ont apposé leurs signatures à ce présent Manifeste, ainsi que les sceaux de leurs sociétés respectives, ce seize février mil neuf cent trente-sept.

POUR:

l'UNION SAINT-JEAN-BAPTISTE D'AMERIQUE
HENRI-T. LEDOUX, Président

l'ASSOCIATION CANADO-AMERICAINE,
ADOLPHE ROBERT, Président

les FORESTIERS FRANCO-AMERICAINS
TELESPHORE LEBOEUF, Président

la SOCIETE JACQUES-CARTIER,
ARTHUR-N. AUBIN, Président

la SOCIETE ACADIENNE D'AMERIQUE
CYRILLE CHIASSON, Président

Un grand ralliement franco-américain fut tenu à Manchester le 16 avril, avec le concours de Mgr Peterson, Mgr Camille Roy, Mgr L. J. A. Doucet, Mgr T. J. E. Devoy, Jean-Etienne Maigret, consul de France, etc. Mais il n'entre pas dans le cadre de ce Mémorial de refaire l'historique de la participation franco-américaine au deuxième Congrès de la Langue française. D'ailleurs, cet historique existe déjà dans LA CROISADE FRANCO-AMERICAINE, un volume de 500 pages, publié après le congrès, sous les auspices de la Société Historique. Rappelons pour mémoire que la CROISADE FRANCO-AMERICAINE

"eut un Pierre l'Ermite passionné: l'abbé Adrien Verrette. Celui-ci enrôla par toute la Nouvelle-Angleterre une équipe de collaborateurs désintéressés, dévoués jusqu'au sacrifice. Il est bien dangereux de citer des noms. Mais comment résister à la tentation d'inscrire au tableau d'honneur les deux Lajoie, le Père Loranger, Rodolphe Pepin, Wilfrid Beaulieu, Mlle Thivierge, Mlle Rocheleau, Rodolphe Carrier, Jules Savarin, l'équipe du Rhode Island composée du Frère Wilfrid, Antonio Prince, l'abbé Giroux, l'abbé Grenier, Eugène Jalbert, Arthur Milot, Josaphat Benoit, le docteur Falcon, le docteur Picard, le docteur Fontaine, Lauré Lussier, George Filteau, feu Norbert Decelles, Wilfrid Mathieu, puis l'avocat Despins, l'avocat D'Amours, Ernest Bournival, Jean Piché, l'abbé Belec, Albert Trottier, Ernest Bérubé, feu le curé Jeannotte, l'abbé Boutin, le docteur Dumouchel, le docteur Paquin, Joseph Lussier, M. Beaudry, l'abbé Paul Desaulniers, Mme Guillemette, Antoine Clément, Valmore Gaucher, etc."

L'Association fut particulièrement honorée du fait que son président fut désigné pour présenter un travail, à la séance de clôture, sur "La survivance de l'esprit français aux Etats-Unis", qu'il reçut un doctorat ès lettres "honoris causa" de l'Université Laval et qu'il fut choisi comme l'un des membres du Comité Permanent de la Survivance française en Amérique, comité appelé à mettre à exécution les vœux du congrès.

Dans le même ordre d'idées, le gouvernement de la République française conféra au président de l'Association la Croix de la Légion d'Honneur au grade de chevalier et accorda à la société une subvention de 8,000 francs pour ses oeuvres culturelles. Le chapelain général fut aussi honoré par la France et reçut les palmes académiques. Mgr Doucet et l'abbé Adrien Verrette reçurent la même décoration.

Pendant que les représentants de l'Association assistaient au congrès de Québec, ils furent avisés que le département des assurances du Massachusetts avait suspendu le permis d'opérer que l'Association possédait dans cet Etat. L'une des raisons alléguées était l'omission d'élire un secrétaire général à la convention de 1936 et la décision de le remplacer par un chef de secrétariat. Le commissaire des assurances arguait que l'élection d'un secrétaire incombait aux membres réunis en convention et non pas à la Haute-Cour, ce qui ramenait les fonctions du secrétariat au niveau de celles d'un simple employé. Déjà des démarches avaient été faites auprès de l'Ordre des Forestiers Franco-Américains en vue d'une fusion avec l'Association. A l'assemblée de la Haute-Cour tenue le 18 octobre, un débat s'engagea donc sur la question de savoir si l'on continuerait les pourparlers de fusion, ayant en vue l'élection de Wilfrid J. Mathieu comme secrétaire général, ou si l'on élirait un secrétaire général en dehors de la société à affilier. La majorité se prononça pour le projet d'affiliation. L'on remit également à plus tard le choix d'un directeur pour la caisse du Sou de l'Ecolier. Sur entente que l'on obtempérerait à ses instructions, le département des assurances du Massachusetts renouvela à l'Association son permis d'opérer.

A l'assemblée de la Haute-Cour tenue le 26 avril, Son Excellence Mgr Peterson, évêque de Manchester, fit sa première visite officielle à l'Association. Le président lui souhaita la bienvenue et expliqua le triple caractère de la société, catholique, économique et social. L'évêque répondit par une allocution que le procès-verbal rapporte comme suit :

"You will pardon me if I speak my native tongue with which I can better set forth my sentiments. I am greatly pleased and favored with the work of the Association, because it is a catholic association and a catholic association is one composed of catholic members to promote the catholic faith. It is the only object of a catholic society which immediately interests a bishop. A bishop's chief concern is that they become a part of the Church itself and of the catholic action. You are doing something of that work. You are doing the Bishop's work because the bishop is charged to do the work the President general has just detailed. Unable to do these things himself he must depend upon his people to do them for himself and the Church. You become the coadjutors with the Bishop in his work and that means a tremendous responsibility. Yours is a responsibility as great as mine because in offering

yourselves as my coadjutors you accept my responsibilities as yours. To meet these responsibilities an open intimacy is necessary between the Bishop and yourselves. Your President general or your Chaplain or any officer who may have business with me may come at any time to see me. I have read a summary of other days. I believe that had those in charge consulted those responsible, had there been an understanding in the beginning, a false assumption could have been avoided. In the future I want to avoid any such thing. I invite your President general to come and see me at any time. We will forget the past. There is nothing to forgive as there is nothing that concerns me. You will recognize my responsibilities and I will recognize yours, and I hope with God's blessing we will live up to them."

Après l'assemblée, l'évêque procéda à la bénédiction des quartiers généraux de la société et chacun des directeurs, ainsi que les membres du personnel lui furent présentés. Au cours de cette assemblée, la Haute-Cour vota une subvention aux secrétaires-trésoriers dans la proportion de .03 par membre par mois, en règle avec la société, pourvu que le pourcentage de conservation de chaque cour et villa soit au moins de 90%. Ceci représentait un item d'environ \$7,000 de dépenses, item que le département des assurances du New Hampshire refusa d'approuver lorsque le budget annuel lui fut soumis.

Au cours de l'année 1937, l'Association reçut la visite du R. P. Henri Lalande, organisateur d'un mouvement de scoutisme en France. Elle lui fit visiter les centres franco-américains et elle le mit en contact avec les troupes scouts organisées par l'Association. Une cour d'honneur fut tenue par quatre de ces troupes, aux quartiers généraux de l'Association. Le président général assista les 16, 17 et 18 mai, au congrès de l'Union des Franco-Américains du Connecticut, à Putnam. La Haute-Cour s'employa aussi à faire adopter dans les Etats du Maine et du Connecticut des projets de loi concernant l'assurance infantile. Dans le Maine, le vice-président Jean-Charles Boucher se fit le parrain du projet. Le 16 juillet, elle reçut la visite des membres de la Cour Ste-Anne, de Fall River; en décembre, celle des membres de la Cour Napoléon, de Woonsocket. J. Emile Lussier fut le délégué de la société au dévoilement d'un monument aux Patriotes de 1837-1838, à St-Charles-sur-Richelieu. La Haute-Cour avait

souscrit à l'érection de ce monument. Le président général donna des conférences devant l'Alliance Française à Brunswick (Maine), devant les membres de la Cour Lambert Closse, de Montréal. Il prononça l'allocution de circonstance à la distribution des prix au Collège de l'Assomption. La Cour Mgr Paul-Eugène Roy, de Hartford, célébra le dixième anniversaire de sa fondation et la Villa Juliette, de Shawinigan, ses noces d'argent. L'abbé J. E. Vaccarest donna une causerie devant les membres de la Cour St-Georges, sur les origines du catholicisme dans le New Hampshire, et devant la Villa Marie-Antoinette, l'abbé Achille Lettre traita du droit de l'Eglise à s'occuper de l'action sociale. A Burlington, un banquet fut offert à Romulus Blais, à l'occasion de son élection comme directeur de l'Association, ce avec la participation de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. La fête de Dollard fut de nouveau célébrée le 24 mai sous les auspices de l'Association. Il y eut un concours d'épellation dans nos salles. L'Association se fit représenter à une assemblée tenue à l'hôtel Touraine, de Boston, à l'invitation de Gabriel Rémond, délégué de l'Alliance Française, de Paris. Mgr Maurault, recteur de l'Université de Montréal, fut l'hôte de l'Association à l'occasion d'une conférence qu'il donna à Manchester. Charles H. Martel fut élu président du New England Fraternal Congress. L'Association participa à un banquet offert à François Brière, consul de France à Boston, par un groupe de Franco-Américains de Nashua, sur l'initiative de Charles H. Brodeur. Des bons souhaits furent adressés aux sociétés-soeurs, l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique et les Forestiers Franco-Américains, réunies en congrès, la première à Salem, la seconde à Providence. A cette occasion, un banquet fut offert à Wilfrid J. Mathieu pour marquer le vingt-cinquième anniversaire de son entrée dans la mutualité, banquet auquel Charles H. Martel représenta l'Association.

Parmi les morts de l'année, mentionnons en premier lieu celle de Me Elphège J. Daignault, survenue le 25 mai. Le bulletin de l'Association, en annonçant ce décès, ajoutait :

M. Elphège J. Daignault est décédé dans la cinquante-huitième année de son âge. Il était né à Woonsocket et il y a toujours vécu. Il avait fait ses études aux écoles paroissiales de cette ville, au Séminaire St-Charles-Borromée, de Sherbrooke, au Collège Sainte-Marie, de Montréal, au Boston College, ainsi qu'à l'Université Columbia, de New

York, pour l'étude du Droit. Il fut représentant à la Législature du Rhode Island pendant un terme, procureur de la ville de Woonsocket durant deux termes, et juge de la Cour des Tutelles de Woonsocket, pendant deux termes également. Il avait été président général de l'Association Canado-Américaine de 1922 à 1936, ayant succédé au Dr Auguste A. E. Brien. Il fut le troisième président général de notre société, ayant été réélu à chacune des conventions générales de 1924, 1928, et 1932.

Il fut aussi le directeur du journal "La Sentinelle," et il laisse un volume intitulé "Le Vrai Mouvement Sentineliste" dans lequel il a relaté les différentes phases du conflit provoqué par l'emploi des deniers paroissiaux au bénéfice d'oeuvres jugées étrangères à la paroisse.

Avocat renseigné, polémiste ardent, catholique sans ostentation, Elphège Daignault est entré dans l'éternel repos, repos qui ne lui fut guère accordé durant les dernières années de sa carrière.

Et même à l'occasion de sa mort, la grande presse américaine, par ses services de nouvelles, a tenté d'éclabousser sa tombe de quelques vomissements, donnant l'impression que l'Eglise catholique est comme une marâtre au fouet toujours levé sur la tête de ses enfants. Mais cela n'effacera pas ceci: à une certaine période de l'histoire franco-américaine, Elphège Daignault a incarné les espoirs d'une multitude des siens, et il a fourni un effort dont les effets se feront sentir longtemps.

Son portrait, grandeur nature, peint par Lorenzo de Nevers, orne la salle des délibérations de la Haute-Cour.

Un autre décès fut celui de Me Aimé E. Boisvert, qui était membre de la société depuis le mois de novembre 1899, avait été conseiller juridique de l'Association pendant plusieurs termes et comme tel avait rendu d'incalculables services, surtout dans la période des tâtonnements du début. L'année 1937 vit aussi disparaître, à l'âge de 77 ans, Joseph Auguste Labrecque, qui avait été l'un des co-signataires de l'acte d'incorporation de l'Association. Enfin, au lendemain du décès de John Sullivan, commissaire des assurances, l'Association fit pression sur le gouverneur Francis P. Murphy pour que le poste de commissaire soit attribué à Arthur J. Rouillard, de Claremont. Celui-ci fut en effet nommé commissaire par le gouverneur du New Hampshire. Il fut le premier Franco-Américain élevé à cette distinction. Il faisait partie de l'Association depuis l'âge de 17 ans. Au commencement de 1937, il se fit un peu d'agitation dans les milieux de langue française, à la

suite de la publication d'un ouvrage de W. B. Pitkin, professeur à l'Université Columbia, dans lequel il qualifiait les Canadiens-Français de "bétail" (cattle) et "rats musqués" (muskrats). En guise de protestation, l'Association adressa à Nicholas Murray Butler, président de Columbia, le billet suivant:

"Nous prenons la liberté de vous adresser sous pli séparé un exemplaire de LES FRANCO-AMERICAINS PEINTS PAR EUX-MEMES, ouvrage dû à la collaboration de quelques-uns de ces "rats musqués", qui ont tenté de mettre en lumière l'oeuvre édiflée en Nouvelle-Angleterre par le "bétail" venu de Québec. Autant il est honorable pour Columbia d'avoir à sa tête un penseur et un érudit que tous admirent et respectent, autant il est regrettable que le nom de Columbia soit déprécié devant l'opinion publique par un ignorantin, genre Pitkin."

Le poste de rédacteur à L'AVENIR NATIONAL étant devenu vacant, Josaphat Benoit fut invité à prendre la direction du journal. A son arrivée à Manchester, l'Association organisa un banquet en son honneur, le 15 décembre. Six ans plus tard, il devenait maire de Manchester et était réélu en 1945 pour un deuxième terme.

1938

**L'ASSOCIATION ABSORBE L'ORDRE DES FORESTIERS
FRANCO-AMERICAINS. — ENTRETIENS AU SUJET D'UN
EPISCOPAT FRANCO-AMERICAIN. — CENTENAIRE
DE LA PRESSE FRANCO-AMERICAINE.**

Les tractations concernant la fusion, en une seule société, de l'Association Canado-Américaine et de l'Ordre des Forestiers Franco-Américains, la première absorbant la seconde, durèrent toute l'année 1938. Après les premières approches faites par le président général, une conférence eut lieu le 21 décembre 1937, entre les représentants autorisés des deux sociétés, soit MM. Robert, Caron, Martel et Lemelin d'une part, Leboeuf, Mathieu, Erard et Leclair d'autre part. Au cours de cette conférence, l'on discuta et arrêta les points préliminaires du projet, et les avocats respectifs des deux sociétés reçurent instruction de dresser un plan de contrat. Le 24 février, le département des assurances du New Hampshire fut mis au courant, et il fut arrêté que l'Association ne serait pas obligée de tenir une convention spéciale pour ratifier le contrat, l'assistant procureur général, Frank Kenison, ayant émis l'opinion que le dit contrat pouvait être approuvé par le commissaire d'assurance, si trouvé juste et équitable envers les deux parties intéressées, et à condition qu'il soit approuvé par la prochaine convention. A l'assemblée de la Haute-Cour, tenue le 25 avril, les directeurs, après avoir pris connaissance des négociations entre les deux sociétés, autorisèrent la Commission Permanente à effectuer la fusion, aux conditions qu'elle jugera convenables et raisonnables, avec plein pouvoir d'agir et de rédiger, signer et exécuter, au nom de l'Association, tout acte ou document nécessaire à la réalisation du projet. La décision du département des assurances du New Hampshire vint toutefois en conflit avec celle du département des assurances du Rhode Island. Ce dernier déclara que la fusion ne pouvait être effectuée, à moins que toutes les dispositions de la loi aient été observées, notamment la ratification par une convention. A son assemblée du 2 octobre, le Bureau

général des Forestiers Franco-Américains, dûment autorisé par le dernier congrès de cette société, décida définitivement de fusionner celle-ci avec l'Association Canado-Américaine. La Commission Permanente, sur l'avis de son avocat-conseil, décréta alors la procédure suivante: 1. signature du contrat entre les deux sociétés; 2. soumission du document aux départements des assurances du New Hampshire et du Rhode Island pour ratification; 3. convocation d'une convention spéciale. Le contrat fut donc passé le 13 novembre, à trois heures p. m. Apposèrent leur signature, pour les Forestiers Franco-Américains: Téléspore Leboeuf, Armand J. Dufour, Philip V. Erard, Wilfrid J. Mathieu, Joseph G. E. Pagé, Philippe Pilon, Charles Langlois, Berthelot A. Leclair, Hervé L. Thérout, Alphonse Côté, Alex Philippon et Edouard Lachance. Pour l'Association Canado-Américaine: Adolphe Robert, Charles H. Martel, Damase Caron, Emile Lemelin, J. E. Tremblay, Georges W. Chartrain. Les Forestiers Franco-Américains, au 1er janvier 1938, comptaient 3,034 membres, assurés pour \$1,050,375, et possédaient un actif de \$122,697. A la même date, l'effectif de l'Association comprenait 16,183 membres, assurés pour \$9,606,834, et son avoir s'élevait à \$3,242,849. La fusion des deux sociétés donnait par conséquent un effectif d'environ 19,000 membres, assurés pour \$10,657,209, et l'actif réuni formait un total de \$3,365,546. Les principales clauses du contrat étaient les suivantes. Les Forestiers étaient acceptés sans examen médical; les cours gardaient leur nom; les membres conservaient les mêmes certificats auxquels devait être attaché un avenant émis par l'Association; les Forestiers continuaient de payer les mêmes taux aux caisses mortuaire et d'administration; ils avaient droit aux mêmes dividendes que les Canados; enfin, le contrat ne devenait valide qu'après ratification par les départements des assurances du New Hampshire et du Rhode Island et une convention de l'Association Canado-Américaine. La Haute-Cour s'assembla le 30 décembre, dans la matinée; elle approuva le contrat à l'unanimité. Le même jour, à sept heures p. m., avait lieu la convention spéciale. Cinquante-neuf délégués étaient présents. C'étaient ceux qui avaient été élus par les cours et vilas pour la convention de Boston, en 1936, plus les officiers de la Haute-Cour. La convention ratifia définitivement tout ce qui avait été fait. Elle autorisa même la Haute-Cour à entrer en pourparlers avec deux autres sociétés, en vue de les absor-

ber; elle rétablit les fonctions et le poste de secrétaire général. Elle décida qu'au lieu de la pratique d'omettre une cotisation à la caisse mortuaire chaque année, et de prélever une cotisation pour un montant semblable en faveur de la caisse d'administration, la Haute-Cour voterait un dividende de la caisse mortuaire pour le montant de l'excédent de dépenses de la caisse d'administration sur les recettes, tel que démontré par un budget approuvé par le commissaire des assurances du New Hampshire, avec pouvoir de prélever une cotisation pour la caisse d'administration pour un montant semblable. Les honoraires du secrétaire général furent fixés à \$2,750 par année. Wilfrid J. Mathieu fut élu à ce poste.

Le 4 février, la Cour St-Georges patrona la représentation de l'opéra-comique, LES CLOCHES DE CORNEVILLE, par la Société d'Opérettes, avec Gérald Robert, directeur musical, et Ovide Duval, directeur dramatique. La représentation fut honorée de la présence de François Brière, consul de France; Adhémar Raynault, député de l'Assomption et maire de Montréal; J. E. Laforce, sous-ministre de la colonisation à Québec. En mars, l'Association se porta acquéreur de vingt-cinq pieds additionnels de terrain, entre son immeuble et celui de l'Armée du Salut. Le prix d'achat fut de \$4,000. L'addition de ces vingt-cinq pieds donnait à la société une façade de cent vingt-cinq pieds de front, sur la rue Concord, par cent de profondeur. Par son avocat-conseil, Me Emile Lemelin, l'Association favorisa l'adoption de divers projets de loi concernant les sociétés fraternelles, par les Législatures du Massachusetts et du Rhode Island. Elle appuya la réélection, auprès du gouverneur du Massachusetts, de F. X. Decelles, au poste de commissaire des assurances. Elle participa à la célébration de la Saint-Jean-Baptiste à Manchester, et, à cette occasion, reçut la visite d'une délégation de la Cour Lambert Closse, de Montréal. Cette délégation avait été reçue officiellement par les autorités municipales de Burlington, lors de son passage dans cette ville. Dans la procession du 24 juin, la Cour St-Georges était représentée par un char allégorique, rappelant la première épicerie canadienne à Manchester, avant la guerre civile. Cette épicerie était tenue par le capitaine Maurice Mathon. La Villa Ste-Cécile avait aussi un char allégorique, représentant nos mères. Le Père Aimé Lacasse, boursier de l'Association, avait été ordonné à la prêtrise à Carthage, le 11 juin, et il avait célébré sa première messe à Manchester, le 10 juillet, en l'église

St-Augustin. Un banquet familial, dans les salles de l'Association, avait suivi la cérémonie religieuse. Dans nos salles également, la Société des Conférences reçut le sénateur Gustave Lacasse, de Tecumseh; le R. P. Ducattillon, O.P.; le consul François Brière. L'Association noua des relations culturelles avec les groupes français de Haïti, en accueillant Me Antoine Bervin, de Port-au-Prince, qui donna des conférences en Nouvelle-Angleterre, sous la conduite du président général. Il participa aussi à la fête de Dollard le 24 mai. Un autre boursier de l'Association fut admis à la prêtrise, l'abbé Armand Provost, de Manchester. Le Club Marquette organisa un banquet sous les auspices des sociétés nationales. Me Emile Lemelin y adressa la parole. La Cour Garin, de Lowell, célébra, par un banquet également, les vingt-cinq années de participation de Henri Achin à la législation du Massachusetts, à titre de représentant à la Chambre basse. Le président général fut l'un des orateurs à ce banquet. Il avait aussi enregistré sur disque un travail sur "La philosophie dans la Constitution", à l'occasion du cent cinquantième anniversaire de l'élaboration de la Constitution des Etats-Unis. Ce disque fut reproduit par radio aux postes de Manchester, Laconia et Portsmouth. Jean-Charles Boucher fut élu sénateur du Maine, à Augusta. La Cour Lambert Closse, de Montréal, donna aussi une série de conférences par l'échevin Omer Côté, l'abbé Ernest Savignac, Paul Monarque. L'Association bénéficia d'une subvention du gouvernement français au montant de dix mille francs. Elle en fit profiter l'émission radiophonique de l'Heure Française à Manchester, le poste Jutras de la Légion américaine, les Soeurs de la Présentation, le Collège l'Assomption, l'école secondaire de St-Antoine, de Manchester, le Collège Rivier, LE MESSAGER, L'Alliance des Journaux, la Société des Concours de Français, de Fall River, la Société des Conférences, de Manchester, la Société Historique franco-américaine, l'Institut français de Washington, la Collection Lambert, etc. Des conventions régionales de secrétaires-trésoriers et agents-recruteurs furent tenues, le 3 juillet, à Sherbrooke, le 17 juillet, aux Trois-Rivières, le 24 juillet, à Manchester. Plusieurs sociétaires furent décorés de la Légion d'Honneur à cette occasion. On trouvera, en appendice, la liste de tous les membres de la société qui ont reçu cette décoration. A la fin de l'année 1938, l'Association se porta acquéreur d'un grand tableau de Lorenzo de Nevers, rappelant

la fondation de la première Société Saint-Jean-Baptiste, celle de Montréal. Le tableau évoque une scène de banquet, sur la fin de l'après-midi du 24 juin 1834. Ce banquet avait eu lieu dans les jardins de l'avocat McDonnell, dont la résidence était située aux environs de ce qu'est aujourd'hui la gare Windsor. Nous sommes à la fin du repas. Les couverts ont été enlevés. Il ne reste sur la nappe blanche que les tasses à café, un peu de vin dans les verres et les carafes. Au centre du tableau, sa fine silhouette de vingt ans tranchant sur le vermillon des drapeaux anglais, Georges-Etienne Cartier chante, soi-disant pour la première fois, les fameux couplets de sa composition: "O Canada, mon pays, mes amours!" A sa droite, écoutent pensivement, Louis-Hippolyte Lafontaine et le juge Sicotte. A sa gauche, Jacques Viger, premier maire de Montréal, décoré du collier insigne de sa fonction. Puis ce sont encore, de gauche à droite: John Turney, écr, vice-président du banquet, Ludger Duvernay, président et fondateur de la Société Saint-Jean-Baptiste, le docteur Gosselin, l'avocat McDonnell. Les autres personnages sont censés représenter T. S. Brown, C. O. Perrault, M. de Bleury, E. E. Rodier, le docteur Callaghan, le docteur Laberge, le docteur Vallée, M. Letourneau. Trois de ceux-ci se tiennent debout, sur le perron de la maison de M. McDonnell, derrière une touffe de lilas. La présence d'Irlandais, d'Américains et de Canadiens à ce banquet indique que les représentants des trois éléments recherchaient en ce moment un terrain d'entente contre l'Angleterre; car il ne faut pas oublier que l'on était à la veille des graves événements de 1837-1838.

L'année 1938 fut celle du centenaire de la presse franco-américaine, le premier journal canadien-français ayant été publié, en 1838, à Burlington. A cette occasion, l'Alliance des Journaux franco-américains lança un concours entre les élèves des écoles bilingues primaires, avec prix, comportant des bourses d'études offertes par l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique et l'Association Canado-Américaine, sans compter une médaille d'argent et une médaille de bronze, don du gouvernement français, par François Brière, consul de France à Boston. La première semaine de mai fut dédiée à la presse franco-américaine. Le centenaire de la presse fut rappelé à Manchester au cours d'une soirée organisée par l'Association, et où les deux principaux orateurs furent Omer Héroux, ré-

dacteur en chef du DEVOIR, de Montréal, et Philippe-Armand Lajoie, rédacteur en chef de L'INDEPENDANT, de Fall River.

* * *

Dans l'histoire générale des Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre, il y aura lieu de mentionner la visite que leur firent, en mai 1938, Son Eminence Rodrigue Villeneuve, cardinal-archevêque de Québec, et le comte René de Saint-Quentin, ambassadeur de France aux Etats-Unis. Le passage, bien que rapide, de ces deux éminentes personnalités, donna lieu à des échanges de vue touchant l'avenir des Franco-Américains, en particulier la création d'un épiscopat franco-américain. Le 4 mai, à Boston, devant la Société Historique franco-américaine, le cardinal Villeneuve avait commenté "le fait français" en Amérique. Il en avait délimité la géographie historique puis, passant au côté numérique, il avait dit:

"J'incline à croire que les trois millions tout près de Canadiens de langue française chez nous et les deux millions peut-être de citoyens d'origine française aux Etats-Unis peuvent tout de même avoir leur mission dans cet ancien empire français d'Amérique... Vous avez, nous dit-on, continuait le cardinal, avec les groupes de Louisiane, douze cents prêtres, quatre cents religieux et religieuses, près de cinq cents églises paroissiales, une quarantaine d'institutions secondaires, environ deux cent cinquante écoles paroissiales, cent mille enfants dans ces écoles bien à vous... Je veux bien, ajouta-t-il, encore une fois, que les autres autour de vous soient cent millions. Mais ceci empêche-t-il d'avoir une âme à vous, de la faire luire comme une flamme au regard des peuples, de la faire rayonner comme un diamant dont les feux rutileront au soleil d'Amérique? Le fait français sur ce continent, s'il n'a plus l'étendue géographique que les découvreurs avaient rêvé et commencé de réaliser, n'est tout de même, non plus, avec ses quelque cinq millions une illusion vaine..."

Et en terminant, l'archevêque de Québec concluait:

Votre langue française est un capital. Exploitez-le pour en enrichir la valeur américaine. Exploitez-le pour démontrer votre fidélité française. Exploitez-le pour le service de la civilisation humaine. Exploitez-le pour soutenir et protéger votre conservation religieuse. Exploitez-le parce que c'est pour vous un droit, et aussi un devoir."

L'on conçoit avec quelle avidité, ces conseils, tombant des lèvres d'un primat de l'Eglise, furent recueillis par les Franco-Américains.

— C'est pour vous **un droit** . . . et aussi un **devoir**.

On ne pouvait employer de termes plus directs, impératifs, solennels. **Ce droit**, qui découle du droit naturel, il a été affirmé par le pouvoir civil, en l'espèce, la Cour Suprême des Etats-Unis. **Ce devoir**, il nous a été rappelé à maintes et maintes reprises par le pouvoir religieux, c'est-à-dire nos évêques. Et ce n'est pas un acte de vantardise de dire que notre peuple a généralement trouvé au fond de sa conscience, la force nécessaire pour l'accomplir, en conservant ce capital culturel dont avait parlé le cardinal-archevêque de Québec.

Leur capital culturel, les Franco-Américains ne demandent pas mieux, certes, que de l'exploiter, pour retenir l'expression du cardinal. Mais encore faudrait-il que leur volonté soit soutenue, leur action fortifiée par des chefs spirituels ethniquement intéressés à la conservation de notre héritage français. Or, le corps social franco-américain est comme un corps sans tête. Il y a bien un clergé franco-américain, des paroisses franco-américaines, des écoles franco-américaines, mais dominant, dirigeant, inspirant tout cela, il y a un évêque de langue anglaise. Aussi, en dehors des questions doctrinales et disciplinaires relevant des affaires de l'Eglise, est-il assez difficile de maintenir, au sens culture, un synchronisme parfait entre la tête et les membres.

On objectera peut-être, — et non sans raison, — que si les Franco-Américains possèdent les organismes nécessaires à leur survie, ils le doivent à l'épiscopat qui a permis la fondation des paroisses et l'érection des écoles, etc. . . Mais en dépit des actes de bienveillance dont ils ont été l'objet par le passé et dont ils jouissent encore aujourd'hui de la part de leurs évêques, les Franco-Américains sont tenus de se rappeler que l'épiscopat américain n'a pas pour mission de sauver les langues nationales et, partant, n'offre pas de par lui-même les promesses et les garanties nécessaires à la survivance de l'esprit français.

Bref, pour en venir au point, constatant que les Allemands, les Irlandais, les Polonais ont des représentants dans le haut clergé, les Franco-Américains aspirent, eux aussi, à obtenir des évêques de leur nationalité.

'Il y a une trentaine d'années, écrit André Siegfried, (Les Etats-Unis d'aujourd'hui) l'action du grand politique

qu'était le cardinal Gibbons avait orienté l'Eglise catholique dans une voie bien différente. Il voulait qu'elle prît rang parmi les institutions nationales du pays, qu'elle ne fût ni irlandaise, ni allemande, mais simplement et essentiellement américaine: à l'intérieur de l'Eglise il s'attachait, en dépit de résistances passionnées, à briser les nationalismes. Mais, depuis sa mort, le catholicisme revient à son type initial, la religion des étrangers; il se compartimente en fiefs nationaux dans lesquels persistent des formes religieuses exotiques et parfois primitives. L'influence irlandaise et, à côté d'elle, l'influence allemande, y sont redevenues prédominantes: sur cinq prêtres il y a bien trois Irlandais et un Allemand! Par là, le catholicisme des Etats-Unis, champion par ailleurs d'un internationalisme libéral, se trouve lié à divers nationalismes, notamment, plus qu'à tout autre, au nationalisme irlandais."

Puisque, suivant l'expression de Siegfried, "le catholicisme revient à son type initial" et "se compartimente en fiefs nationaux", l'on trouvera naturel que les Franco-Américains, descendants d'une des quatre races doyennes qui peuplèrent ce continent, veuillent avoir leurs fiefs à eux. Pour cela, ils ont besoin d'être connus à Rome, épaulés par la France et par Québec, accotés par d'autres peuples avec lesquels ils ont des affinités culturelles et qui peuvent fortifier et soutenir leur action. Ces préoccupations firent l'objet d'entretiens avec le comte de Saint-Quentin, lors de sa visite à Boston et à Worcester, au lendemain de celle du cardinal Villeneuve. Il s'en trouvera peut-être qui jugeront chimériques ces projets d'un épiscopat franco-américain, comme couronnement de l'oeuvre sociale des Franco-Américains. Mais qui aurait pu prévoir ce qui s'est passé au sujet du peuple acadien, lequel possède aujourd'hui son propre épiscopat? Et rappelons enfin qu'il y a quelques années, un Américain de langue anglaise, lançait, au cours d'une conférence à Williamstown, ce cri d'alarme (!) que dans vingt-cinq ans, les Franco-Américains possèderaient la balance numérique du pouvoir dans la Nouvelle-Angleterre. Lorsque ces entretiens eurent lieu avec l'Ambassadeur de France, le siège de Burlington était vacant. Il avait été occupé primitivement par deux évêques d'origine française, Mgr de Goesbriand et Mgr Michaud.

1939

AUTOUR D'UN MEMOIRE

Au fur et à mesure que ce MEMORIAL s'achemine vers sa fin, l'annaliste a de plus en plus à traiter avec des personnages encore vivants, au sujet desquels il serait prématuré de provoquer des jugements. Il y a aussi des situations qui demandent d'être décrites sous le voile d'une certaine discrétion, et ce pour des raisons que le lecteur comprendra, sans qu'il soit nécessaire d'entrer dans de longues explications. Ainsi, tout en restant exact et objectif, faut-il apporter ici et là des nuances, ailleurs glisser sans appuyer. Tel est le cas pour un mémoire dont il sera question au début de ce chapitre. Le 7 décembre 1938, l'Association était avisée que, dans une certaine région, un programme scolaire avait été promulgué, limitant l'enseignement des langues française, polonaise, lithuanienne, au catéchisme, la musique, l'art et l'écriture. Tous les autres sujets devaient être enseignés en anglais, et aucune période de temps prise sur l'enseignement de cette dernière langue. Les Franco-Américains du district en question furent immédiatement alertés. Le 8 janvier 1939, ils tenaient une assemblée pour prendre connaissance de la situation et aviser aux moyens de parer au danger qui menaçait l'enseignement bilingue. Trente-trois localités étaient représentées à cette assemblée par trois délégués chacune. L'on décida en premier lieu de fonder une Association d'Education, composée de parents, puis de faire des représentations auprès des autorités. Ces représentations furent exprimées dans les termes les plus respectueux possible. Elle n'apportèrent aucun remède aux griefs dont on se plaignait. L'Association d'Education décida alors de préparer un Mémoire sur la question, avec l'assistance des sociétés nationales. Le Mémoire comprenait 88 pages, était divisé en 13 chapitres, suivis d'appendices. Après avoir exposé l'état de la question, le Mémoire ajoutait que le programme scolaire adopté était en violation du droit naturel, du droit constitutionnel américain et outrepassait les exigences des lois civiles.

On a vu qu'en 1937, le Congrès de la Langue française avait été un motif de rapprochement entre les sociétés franco-américaines. En 1939, ce furent les sociétés nationales, tant canadiennes que franco-américaines et acadiennes, qui se rapprochèrent cette fois du Comité Permanent, à l'instigation de l'Association Canado-Américaine. Le président général avait été nommé membre de la Commission des Ressources du Comité Permanent. Il adressa des lettres à toutes les sociétés franco-américaines, canadiennes-françaises et acadiennes les invitant à collaborer à l'action du Comité Permanent, en retour de quoi celui-ci s'engagerait à favoriser nos mutualités. Les réponses des sociétés ne furent pas toutes unanimes. Quoiqu'il en soit, une première réunion eut lieu à Montréal, sous les auspices de la Société Saint-Jean-Baptiste, à laquelle prirent part des représentants des sociétés suivantes: l'Alliance Nationale, l'Assomption, l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique, l'Association Canado-Américaine, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal et la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec. Aussi, à la session d'automne du Comité Permanent, le procès-verbal portait-il ce qui suit:

"La Commission des Ressources a fait rapport au Comité. Elle lui a soumis un premier projet de ressources en vertu duquel certaines de nos mutuelles canadiennes-françaises, franco-américaines et acadiennes s'engageraient à aider financièrement le Comité, à condition que ce dernier propage chez les nôtres l'idée de la mutualité nationale et française. Ce projet a été adopté."

Un peu plus tard, la Société des Artisans Canadiens-Français et l'Union Saint-Joseph du Canada donnèrent leur adhésion au Comité Permanent. Celui-ci inaugura chaque année, par la suite, une Semaine de la Mutualité, avec concours dans les écoles, publicité dans la presse et à la radio. Le groupement mutualiste organisé sous l'égide du Comité Permanent donna naissance, le 19 janvier 1945, à L'UNION DES MUTUELLES-VIE FRANÇAISES D'AMÉRIQUE, comprenant la Société des Artisans Canadiens-Français, l'Union Saint-Joseph du Canada, la Société l'Assomption, l'Association Canado-Américaine, l'Union Saint-Joseph de Drummondville et l'Union du Commerce. Aujourd'hui, l'Union Catholique des Cultivateurs, section mutuelle, fait aussi partie de l'Union des Mutuelles. Enfin, un autre rapprochement s'effectua, en

1944, entre l'Union des Mutuelles et le Conseil Supérieur de la Coopération, avec le résultat que la première est maintenant un secteur du Conseil Supérieur de la Coopération, tout en restant affiliée au Comité Permanent de la Survivance.

Le 11 janvier, les départements des assurances du New Hampshire et du Rhode Island ratifièrent le contrat de fusion entre l'Association et les Forestiers. Ce fut l'acte final de cette transaction. Mais, afin de familiariser les secrétaires des cours des Forestiers avec leurs nouvelles obligations, ils furent convoqués en congrès spécial, à Manchester, en fin de janvier. Les commentaires de la presse franco-américaine concernant la fusion furent généralement approuvateurs, exception faite pour un journal, qui formula certaines réserves. La Cour Lambert Closse continua la série de ses conférences, en invitant l'avocat St-Georges Morrisset, Amédée Monet, Me Guy Guibault, le maire Camillien Houde, le Lt-colonel Jean Tellier. Le 19 février, la cour déposa une couronne au pied du monument des Patriotes, à l'occasion d'un anniversaire des troubles de 1837-1838. La société eut à enregistrer le décès de Joseph E. Tremblay, vice-président, Lowell, et celui de Georges Chartrain, Manchester, tous deux membres de la Commission Permanente. Ce dernier avait été le premier sociétaire décoré de la Légion d'Honneur de notre société. Les palmes académiques de France furent accordées à M. P. E. Mayrand, vice-président général, éditeur du COURRIER du Michigan. Le 7 mai, la Société d'Opérettes, patronée par la Cour Saint-Georges No 1, donna en représentation de gala l'opéra MARTHA, sous la direction de Gérald Robert, directeur musical, et Ovide Duval, directeur dramatique. Au nombre des assistants, l'on remarquait l'honorable Henri L. Auger, ministre de la colonisation de la province de Québec, accompagné de son sous-ministre J. E. Laforce; le Bureau général de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique, etc. D'importants changements eurent lieu dans le personnel de la Commission Permanente, comme conséquence de la démission de Charles H. Martel au poste de trésorier général. Il fut remplacé par Me Emile Lemelin, et le poste d'avocat-conseil devenant vacant, Me Ernest R. D'Amours fut élu avocat-conseil. D'autre part, les décès de Joseph E. Tremblay et de Georges Chartrain ayant créé des vacances dans la Commission Permanente, le docteur A. P. Lachance, de Gardner, déjà directeur général, permuta à la vice-présidence, tandis que Anto-

nio Prince, maître des postes de Woonsocket, devenait directeur à la place du docteur Lachance. Enfin, pour combler le vide créé par la disparition de Georges W. Chartrain, la Haute-Cour élit Arthur E. Moreau. Charles H. Martel avait rempli les fonctions de trésorier de 1928 à 1939. Il fut ainsi mêlé à l'achat des terrains, construction de l'immeuble, sans compter les transactions financières relevant de sa juridiction. Il avait fait preuve en tout de beaucoup de bonne volonté, de prudence, de jugement. Me Emile Lemelin avait été élu avocat-conseil, la même année que Charles H. Martel avait été élu trésorier. Il était non seulement bien préparé à assumer les fonctions de la trésorerie, mais il avait acquis en plus une précieuse expérience, en qualité d'avocat-conseil d'une institution bancaire. Au début de l'année, Edward B. Ham, professeur à l'université de Ann Arbor, Michigan, avait prononcé une conférence dans les salles de l'Association et, plus tard, il avait publié, dans une revue américaine, un article sur les sociétés nationales de langue française en Nouvelle-Angleterre, article dans lequel il était longuement question de l'Association. Les célébrations ne manquèrent pas en 1939. A Manchester, fête de Dollard pour les enfants des écoles, avec le concours du Père Fortunat Laurendeau, Jésuite; à Manchester et Somersworth, célébration de la Saint-Jean-Baptiste avec participation de Félix Desrochers, bibliothécaire du Parlement canadien à Ottawa; à Woonsocket, célébration de la Saint-Jean-Baptiste où le char allégorique de la Cour Napoléon, Villa Maria et Cour Lafontaine fut cité à l'honneur; au Cap de la Madeleine, cérémonie religieuse, sous les auspices des cours et villas de la région, avec présence des maires Atchez Pitt, des Trois-Rivières, Isidore Hallé, du Cap de la Madeleine, Arthur Martin, de Nicolet, et du député de Bellechasse, M. Boiteau; à Manchester, déjeuner-communion avec conférence par le R. P. Deneault, M. S. L'Association avait reçu le R. P. Victor Dillard, Jésuite, ancien aumônier de la J. O. C. à Paris. Il avait fait des conférences à travers la Nouvelle-Angleterre, ce qui lui permit de publier un article sur les Franco-Américains dans une revue, CITE NOUVELLE, imprimée à Issoudun, France, (10 juin 1941). Le président général, accompagné de P. E. Mayrand, s'était rendu à Marquette pour assister à un congrès de l'Union des Canadiens-Français et Catholiques. Les plans d'une mission franco-américaine en Louisiane avaient été formulés par l'Association, en

collaboration avec l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique. Un des boursiers de l'Association, le Père Jean-Joseph Vallières, de Manchester, avait été admis à la prêtrise dans l'ordre des Oblats. L'Association participa d'une façon très étroite à la célébration du cinquantenaire de L'AVENIR NATIONAL et, à cette occasion, reçut Victor Barrette, rédacteur au DROIT, d'Ottawa, qui profita de son court séjour à Manchester pour accompagner le président à une installation d'officiers à Franklin. L'un des plus anciens membres de la société, Antoine Letendre, mourut au cours de l'année 1938. Il avait été, pendant plusieurs années, apurateur des comptes. Le président général représenta l'Association à la convention de l'Union des Franco-Américains du Connecticut, tenue à Bridgeport, les 14, 15 et 16 mai. Une foire du livre ayant été organisée à Manchester, l'Association y exhiba quelques-uns des plus vieux ouvrages de la Collection Lambert, ainsi que des manuscrits richement reliés de Henri d'Arles. C'est en 1939 que furent dévoilés les portraits des maires franco-américains, dont il a déjà été question dans un chapitre précédent. C'est l'abbé Verrette qui procéda au dévoilement, vu qu'il était le fils du premier maire franco-américain de Manchester. L'Association se fit représenter aux fêtes d'inauguration du nouvel immeuble de l'Institut Jacques-Cartier, de Lewiston. Le 3 décembre, la Société d'Opérettes avait donné un concert avec le concours du violoniste acadien, Arthur Leblanc. Au lendemain de ce concert, le bulletin avait tracé ce portrait du grand artiste :

En écoutant Arthur Leblanc

En écoutant Arthur Leblanc, la pensée se reporte instinctivement à 1755, alors que le petit peuple acadien était dispersé à travers le monde, après avoir vu brûler ses églises et ses fermes, annihiler ses troupeaux, saccager ses blés. Oui, c'en était bien fini du peuple acadien. Sur la grève de Grand-Pré, le flot effaçait les dernières traces des pas d'Évangéline. Mais voici qu'au cours des ans, par la seule force de cette mystique qui s'appelle la foi et la langue, malgré la séparation, le dénuement, les distances, les Acadiens reprirent un à un le chemin de leur pays, reconquirent leurs terres, rebâtirent leurs fermes et leurs églises et reconstituèrent cette élite de laquelle est sorti celui que l'on appelle à juste titre "le poète acadien du violon." Quelle revanche de l'Histoire!

En écoutant Arthur Leblanc, l'on fait ce rapprochement que si la Pologne persécutée, écartelée, a pu donner naissance à des Chopin et à des Paderewski, pourquoi l'Acadie martyre n'aurait-elle pas aussi un de ses fils promenant à travers le monde le flambeau de son génie musical et proclamant au moyen d'une petite caisse sonore que fait vibrer un simple archet, le triomphe de la spiritualité sur la matière, le droit du faible devant les armées et les engins meurtriers des forts. Et de même que Chopin fit danser l'univers au son de ses "Polonaises", de même le poète acadien du violon, à l'instar du Chanteclerc de Rostand, puise dans le terroir de son pays, dans sa tragique histoire, les accents qui émeuvent jusqu'aux larmes les auditoires les plus blasés.

* * *

En écoutant Arthur Leblanc, l'on sent que dès son entrée en scène il ne reste plus que lui et son violon. La salle, l'auditoire, les décors, les lumières, tout cela semble s'évanouir. Taillé en force, solidement planté, yeux mi-clos, tête penchée avec amour sur le divin instrument, il joue... Et l'auditoire pantelant, retenant son souffle, dans un silence de tombeau, l'écoute. Tantôt, c'est la joie qu'il chante en cadences, trilles, modulations, mélodies. Et alors sa figure s'éclaire, s'illumine. Puis voici que des sentiments de douleur font place à la joie. Sur un mode mineur, les cordes graves clament le désespoir. Après quoi, le calme et la sérénité renaissent et le tout se termine dans la douceur d'un Ave Maria que, le front spiritualisé, l'artiste exhale comme une prière. L'on comprend alors la portée de cette parole qui résume toute sa vie: "Ma religion et mon violon".

* * *

En écoutant Arthur Leblanc, l'on ne peut s'empêcher de fonder sur lui un immense espoir. Nous avons nos ambassadeurs de la pensée française et du fait français en Amérique. Mais depuis la grande Albani, nous n'avons eu aucun ambassadeur de l'art français d'Amérique. Ce rôle ne semble-t-il pas dévolu au génial artiste que nous venons d'acclamer? Oui, ambassadeur du peuple acadien et du peuple canadien, ambassadeur du peuple franco-américain auprès de tous les peuples de la terre, ambassadeur d'art et de beauté, ambassadeur de spiritualité, ambassadeur de paix, en un mot, voilà le sentiment qui nous envahit en écoutant Arthur Leblanc.

1940

**MISSION FRANCO-AMERICAINE EN LOUISIANE. —
17^e CONVENTION. — VISITE DE L'AMBASSADEUR
DE FRANCE**

Comme en 1928, deux événements principaux se détachent en relief dans l'histoire de l'Association, pour l'année 1940: une Mission franco-américaine en Louisiane et les assises d'une convention.

LE GUIDE FRANCO-AMERICAIN accorde à la Louisiane une population d'origine française de 719,000 âmes, avec 9,060 enfants aux écoles paroissiales, 110 prêtres, 75 religieux et religieuses, 75 églises, 10 écoles, 2 couvents et 3 collèges. Entre ce groupe et celui de la Nouvelle-Angleterre, aucune relation n'avait jamais existé. Les deux étaient inconnus l'un à l'autre. L'Association conçut l'idée de l'organisation d'une Mission en Louisiane, afin de nouer des contacts. Consultée à ce sujet, l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique fut d'accord de suite, et avec enthousiasme. Le président, Henri T. Ledoux, fit même un voyage préliminaire dans la région du sud-ouest du Mississippi, ainsi qu'à la Nouvelle-Orléans, afin de préparer un itinéraire, prévenir les populations, en un mot disposer les esprits en prévision de la visite de la Mission. Dans l'intention de l'Association et de l'Union, l'on voulait en même temps profiter de ce voyage pour jeter, si possible, les bases d'une société louisianaise, devant être rattachée à la société acadienne de l'Assomption, la majeure partie du groupe louisianais se composant en effet de descendants d'Acadiens. Le départ de la Mission s'effectua le 4 février. Le 6 février, elle arrivait à la Nouvelle-Orléans et assistait à la célébration traditionnelle du Mardi Gras. Le 7 février, elle visita Lafayette, où elle fut reçue par Mgr Jeanmard, Pont-Breaux, St-Martinville, et la Nouvelle-Ibérie. Le 8 février, réception au Southwestern Institute, de Lafayette, avec participation des élèves étudiant le français. Le 9 février, la Mission se rendait à Bâton-Rouge, Léonville, Les Ope-

lousas. Le 10 février, son itinéraire la conduisit à Grand Côté, Caplan, Abbeville. Enfin, les 12 et 13 février, retour à la Nouvelle-Orléans, messe à la cathédrale, réception par Mgr Rummel et visite aux universités Tulane et Loyola. Le 15 février, la Mission revenait en Nouvelle-Angleterre. Le compte-rendu de cette Mission fut publié dans le bulletin de la société dans les termes suivants :

Ce que j'ai vu en Louisiane . . .

Nous sommes trente-deux qui composons la Mission: prêtres, professionnels, commerçants, hommes d'affaires, industriels, journalistes et les dames.

Quatre Etats sont représentés: le Maine, le New-Hampshire, le Massachusetts et le Rhode-Island.

Le voyage s'effectue en deux wagons pullman.

Le départ a lieu de Boston, le 4 février, à une heure p. m.; retour, le 15 février.

L'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique et l'Association Canado-Américaine ont pris l'initiative de ce voyage. Mais, par la suite, la Société Jacques-Cartier du Rhode-Island et quelques succursales de la Société l'Assomption se joignent aux deux premières.

Par ce bel après-midi d'hiver, nous filons à travers plaines. En montagnes, nous suivons le cours des rivières, dans le fond des gorges aux flancs tourmentés. La neige scintille au soleil. Les sapins sont tout blancs.

L'après-midi est vite passé. Worcester, Springfield, Pittsfield sont déjà loin derrière nous. Nous nous dirigeons vers l'ouest. Nous abordons l'Etat de New York avec ses villes importantes de Utica, Syracuse, Rochester, Buffalo. Nous entrons dans l'Ohio à Cleveland. Lundi matin, nous sommes à Cincinnati après avoir dépassé Columbus durant la nuit. Depuis Cleveland, nous sommes nettement en direction sud. La neige continue de nous accompagner. Nos deux wagons ont été attelés à un convoi rapide du chemin de fer Louisville et Nashville. Nous voici dans le Kentucky. De belles fermes s'échelonnent le long de la route, avec des troupeaux autour des granges. Nous sommes dans la région des Blue Grass, si réputée pour l'élevage des chevaux de course. Nous avons dépassé Louisville. Toujours de la neige. Nous voici dans le Tennessee. Les étangs sont gelés, mais la neige n'apparaît plus que par plaques. A Nashville, un arrêt d'une vingtaine de minutes nous permet de constater un changement de température. Il pleut. L'air est chaud. C'est le sud.

Toujours en direction sud, nous entrons dans l'Alabama et passons par Birmingham, Mobile. Enfin, de bonne heure, mardi matin, par les fenêtres embuées de nos chambrettes, nous voyons à notre gauche les eaux du golfe du Mexique. A notre droite, des bayous vont se perdre au loin dans les terres. Partout des chênes squelettiques dressent sur le ciel gris et bas leurs branches difformes, d'où pend la mousse espagnole. On dirait que ces forêts, ces bois ont un jour été inondés et que des herbes marines sont restées accrochées pendantes aux branches des arbres.

LA NOUVELLE-ORLEANS

A Cincinnati, nous avons reculé nos montres d'une heure pour les mettre d'accord avec l'heure centrale. C'est vers huit heures du matin que nous entrons en gare de la Nouvelle-Orléans. M. André Lafargue, avocat, président de l'Athénée louisianais, et M. l'abbé J.-B. Lachapelle, curé de Léonville, sont là qui nous attendent. Incomparables amis qui ne nous quitteront plus jusqu'à l'ultime moment du retour. Présentations, échanges de compliments, politesses. Nous allons prendre le petit déjeuner chez Arnaud. Des touristes de Lewiston, Lowell, Woonsocket, de passage à la Nouvelle-Orléans, prennent le repas avec nous. Après le déjeuner, on nous accompagne à l'hôtel Roosevelt. Tous nos bagages sont restés à bord des wagons. Nous y remonterons ce soir pour nous rendre à Lafayette.

LE MARDI GRAS

Nous voici donc à la Nouvelle-Orléans. Le thermomètre marque 70. Le ciel est menaçant. Vers onze heures, le soleil perce les nuages. Une exclamation de satisfaction monte de la foule accourue pour la traditionnelle procession. La joie est courte toutefois. C'est entre deux ondées, et le soir, sous un véritable déluge, que se déroulent les scènes pittoresques. Si l'on veut se faire une vague idée du Mardi Gras à la Nouvelle-Orléans, que l'on imagine une très longue artère, très large aussi, la rue Canal, débarrassée de toute circulation, animale ou mécanique, et envahie par un véritable fleuve humain qui coule en remous, faisant passer sous les yeux du spectateur tous les types de la terre, du ciel, des enfers, de la mythologie, de l'histoire. C'est la fête du peuple. Il se maquille. Il rit. Il chante. Il danse. Il mange. Il boit. Il est truculent, épanoui, étourdi. Tout souci est aboli. Le dieu du plaisir agite et fait tourner cette foule où le sublime voisine avec le grotesque, où le sauvage le plus sauvage donne la main à Pierrot et à Colombine.

A LAFAYETTE

A onze heures du soir, sous la pluie, nous quittons le Roosevelt où, soit dit entre parenthèses, nous avons coudoyé l'acteur de cinéma Wallace Beery. Nous regagnons nos chambrettes de pullman à la gare. Il faudra bien du temps et bien des détours pour les atteindre dans cette cohue. Aussi, nous semblent-elles avoir le calme et le confort du home, après les tiraillements de la journée, dans cette foule ivre de plaisir et de bruit. En pleine nuit, nous traversons le Mississippi, nous dirigeant vers l'ouest, vers Lafayette, chef-lieu de l'Acadie louisianaise.

Lafayette, siège d'un évêché ayant sous sa juridiction 185,000 catholiques, dont environ 100,000 de descendance française; ville d'environ 20,000 âmes; centre de chemin de fer; marché pour la concentration et la distribution des produits ruraux de la région.

Nous logeons à l'hôtel Evangéline. Le service y est fait en grande partie par des noirs, qui rient de toutes leurs dents blanches d'avoir à nous parler français. Nos voyageurs ont respecté la consigne de M. Héroux: parler français partout, parler français toujours. Nous sommes des Américains du nord, d'origine française. Nous sommes venus en Louisiane pour le démontrer. Nous n'y avons pas manqué. C'est de Lafayette que, du mercredi matin au dimanche midi, nous visiterons Abbéville, 8,000 âmes; Léonville, 3,400; les Opelousas, 12,000; Pont Breaux, 4,000; la Nouvelle-Ibérie, 8,500; St-Martinville, 3,000; Caplan, Grand Coteau, etc.

ASPECT DU PAYS

Pays plat. Pas un coteau. Pas un vallon. Pas une côte. Seul l'éternel chêne, solitaire sur l'horizon, avec ses grands bras d'où pendent des guenilles. Par endroits, des charpentes de puits d'huile, récemment forés, avec leur tuyau d'échappement des gaz qui brûlent jour et nuit. Le long des routes, cultures de maïs, canne à sucre, riz, pommes de terre, légumes. L'eau suinte partout à fleur de sol. Pas de cave sous les maisons. Celles-ci sont bâties sans solage, sur des espèces de pilotis. Toute cette partie du pays vient d'être ravagée par la gelée. Le vert est tourné au gris; les fleurs sont flétries. Cela donne un peu l'impression de terres mortes aux bords desquelles s'élèvent dans la boue, sous la pluie, de pauvres habitations qu'entourent des clôtures délabrées, sur lesquelles on a mis du linge à sécher, et de maigres troupeaux de bestiaux, mulets, chevaux, cochons et poules. Nos chers amis acadiens se sont-ils assez lamentés et nous ont-ils assez plaints de ce que nous avons choisi une aussi mauvaise saison pour leur rendre visite. Car il ne faut pas juger de la Louisiane et du pays

acadien comme d'un pays pauvre, dans la boue éternelle. Quelques heures de beau temps et le soleil pompe toute cette eau, sèche la boue, fait fleurir les magnolias, les camélias, les azalées, reverdit les palmiers, couvre les levées d'un vert gazon. Le pays est sillonné de bayous, petites rivières ou canaux aux eaux vaseuses par où s'écoulent vers le grand Mississippi le surplein des marécages, des savanes, des marais. Les bayous ont leur charme et leur poésie. Mais devant leurs eaux fangeuses, on ne peut s'empêcher de regretter les eaux de cristal des ruisseaux et des lacs du New Hampshire et du Maine. Il en est ainsi du Mississippi, cet immense fleuve de boue, contre lequel il faut se protéger à la saison des crues par les levées, qui le maintiennent dans son lit. Suivant le mot d'un de nos voyageurs: **c'est un salaud toujours prêt à découcher.**

LES RECEPTIONS

Le séjour à Lafayette comporte une messe célébrée par Mgr Jeanmard avec réceptions, à l'évêché, au palais de justice, au Southwestern Louisiana Institute, banquet par les notables en la Salle du Chêne de l'hôtel Evangéline. Chacune de ces réceptions fut empreinte de charme, de courtoisie, de cordialité. Pour ne pas nous répéter, disons qu'il en a été de même partout. Nous avons été reçus le coeur sur la main, avec une affection spontanée, naturelle, empressée. Partout les autorités civiles donnèrent la main aux autorités religieuses dans l'organisation des réceptions.

En l'auditorium de Martin Hall, à l'Institut, devant les étudiants en français, en présence du président de la maison, des titulaires des chaires d'enseignement, la Mission fut régâlée de délicieuses chansons créoles, dont voici un échantillon chanté par Mlle Marie Thériot:

Pauv' piti Momzelle Zizi
 Li gain bobo, bobo
 Dans so' piti tchoeur.
 Pauv' piti Momzelle Zizi
 Li gain bobo, bobo
 Li gain ain maladie
 Dans so' piti tchoeur à li.

Calalou porté madras
 Li porté jipon garni
 Calalou porté la soie
 Li porté belles-belles.

Pauv' piti Momzelle Zizi
 Li gain ain maladie
 Li gain bobo, bobo
 Dans so' piti tchoeur!

Si l'on faisait la genèse des événements qui ont amené la formation de la Mission franco-américaine, l'on trouverait que Mlle Thériot n'a pas été la moindre instigatrice de cette Mission. C'est elle qui a préparé la réception à l'Institut et lui a donné un caractère couleur locale.

A Pont-Breaux, réception au Community Center par le maire, visite à l'église magnifiquement restaurée par Mgr Borel, au cimetière où les corps au lieu d'être enfouis sont logés dans des caveaux. C'est d'ailleurs une des particularités de la région, à cause de la nature spongieuse du sol.

A Saint-Martinville, visite à la vieille église de 1765, à la tombe d'Evangéline, au chêne d'Evangéline sur les bords du bayou Tèche, à côté d'un couvent logé dans une maison bâtie au temps de l'occupation espagnole; visite aussi au musée de Gabriel, avec les autographes de l'immortel amant d'Evangéline, aux établissements Bulliard, etc. Dîner au poisson, arrosé des meilleurs vins.

A la Nouvelle-Ibérie, la Mission prit le souper et les chefs rendirent visite à Mgr Langlois.

A Grand Coteau, visite au Collège St-Charles dirigé par les Pères Jésuites et au Collège des Dames du Sacré-Coeur. Une surprise nous y attendait. Celle de la rencontre de Mgr Armand Clabaut, O.M.I., missionnaire de l'extrême-nord canadien. Dans ses pérégrinations, la Mission est venue en contact avec trois princes de l'Eglise: Mgr Rummel, archevêque de la Nouvelle-Orléans; Mgr Jeanmard, évêque de Lafayette; Mgr Clabaut, évêque de la Baie d'Hudson. En partant de Grand Coteau, chaque membre de la Mission reçoit un souvenir, délicatement enveloppée dans du papier blanc et attachée de ruban violet, une délicieuse igname, patate sucrée. Tard, le soir, on rencontrait des membres de la Mission qui portaient encore amoureusement leur précieuse patate.

A Caplan, à Abbeville, nouvelles réceptions par les autorités municipales, clubs sociaux, curés. A Caplan, la Mission visita un moulin à riz.

LA CUISINE

La cuisine créole, en honneur dans la région, est à base de poulet, de poisson, de riz. Le tout assaisonné de piment. Le dîner à Caplan avait été préparé par la classe d'art ménager de la High School de l'endroit. J'en cite le menu, non seulement parce que excellent, mais typique. Ce fut d'abord un gumbo aux huîtres et au poulet; du pain de maïs, un riz jambalaya et un gâteau au riz et aux raisins, servi avec une sauce délicieuse. Au chapitre de la cuisine, comment passer sous silence un repas chez Antoine, à la Nouvelle-Orléans. Lorsque vous entrez chez Antoine, rue St-Louis, au coeur du Vieux Carré, vous vous trouvez dans

des pièces de modestes dimensions et meublées sans aucun luxe. Pas d'orchestre. Pas de bruit. C'est le temple des gourmets. Tous ceux de l'univers semblent s'y être donné rendez-vous, si l'on en juge par le livret imprimé que l'on vous remet avec le menu. Et quel menu! Des huîtres en coquilles à la Rockefeller, c'est-à-dire des huîtres qui vous sont apportées bouillantes, sur écailles, sur un lit de sel et avec un assaisonnement unique; une bisque d'écrevisse à la cardinal, c'est-à-dire une soupe d'écrevisses bouillies dans un vin blanc et auxquelles on a ajouté des légumes et des herbes aromatisées; un pompano en papillottes, délicieux poisson dont la chair n'a pas de pareil à ma connaissance dans les eaux du nord; des pommes soufflées; et enfin, le café. On l'appelle le café brûlot diabolique. Dans un vase de cuivre, on verse du café, du cognac; on y ajoute du clou, de la canelle, du citron, et que sais-je. Les lumières s'éteignent. On allume le feu dans cette décoction. Elle brûle pendant quelques secondes, illuminant toute la pièce de ses reflets bleuâtres. On vous la verse ensuite dans d'oblongues tasses à café décorées de Méphistos. Le brûlot diabolique ne brûle pas; mais il vous met le diable au corps. Les pralines, vendues à tous les coins de rue par de plantureuses mammies, sont aussi une des particularités de la cuisine sudiste. C'est un peu comme notre sucre à la crème, dans lequel on a ajouté des amandes. Tous les membres de la Mission s'en sont procurés et les ont trouvées délicieuses.

A BATON-ROUGE

De Lafayette à Bâton-Rouge, il y a à peu près une centaine de milles. Nous fîmes le trajet en autobus, arrêtant en chemin à l'église St-Landry des Opelousas que son curé Mgr Colliard nous fit visiter avec d'intéressantes explications sur cette région primitivement habitée par une tribu de sauvages. L'arrivée au Capitole de Bâton-Rouge eut lieu vers onze heures de la matinée. La Mission fut reçue dans la chambre du Sénat par le lieutenant-gouverneur Coleman Lindsay. Les marbres les plus rares, les bois les plus précieux ont été mis à contribution pour la construction de cette chambre sénatoriale. Nous y avons cherché en vain le granit du New Hampshire. On n'a fait de concession que pour le marbre du Vermont. La Mission visita les bureaux particuliers de l'ancien gouverneur Huey Long, et plus d'un membre s'arrêta à l'endroit exact où le gouverneur de la Louisiane tomba sous les balles d'un assassin. Il repose dans un endroit charmant, près du Capitole, et les fleurs sur sa tombe sont renouvelées chaque matin. Du haut de la tour du Capitole, la vue est de toute beauté, avec les parterres, les lacs artificiels, les bosquets et pardessus tout, le "Old man river" qui coule à ses pieds. Le musée

du Capitole mérite aussi une mention spéciale. Toutes les productions végétales, minérales et animales de la Louisiane y sont représentées par des échantillons choisis avec un soin que l'on comprendra.

A LA MAISON FRANÇAISE

L'Université d'Etat de la Louisiane est une ville par elle-même. Environ 8,000 étudiants y sont enregistrés. Son colisée, son théâtre en plein air, sa bibliothèque n'ont guère de rivaux au monde. Mais c'est à la Maison française, véritable château des bords de la Loire, que nous fûmes reçus par M. Paul Hébert, président de l'Université, et M. James F. Broussard, doyen de la faculté des langues romanes. M. Paul Hébert n'est âgé que de 32 ans. Il doit être le plus jeune président de toutes les universités d'Amérique. Quant à M. James F. Broussard, fine figure d'intellectuel, il nous accueillit avec un charme parfait et nous révéla qu'il se préparait à soutenir une thèse de doctorat à l'Université de Montréal. Dans le grand salon de la Maison française, tout le mobilier est un don du Gouvernement français. Au déjeuner qui suivit, le ton des allocutions se ressentit de l'atmosphère de la Maison.

Le soir, retour à Lafayette avec arrêt à Léonville, chez M. le curé J. B. Lachapelle et au Cedar Lane Country Club des Opelousas où un banquet attendait la Mission.

RETOUR A LA NOUVELLE-ORLEANS

Dimanche midi nous faisons nos adieux par radio et de vive voix à la population du pays d'Évangéline. Nous revenons à la Nouvelle-Orléans après avoir traversé de jour le fameux pont de Huey Long, sur le Mississippi. Lundi matin, ce fut la réception à l'hôtel de ville avec ses magnifiques tableaux de Washington, Napoléon, Lafayette, Andrew Jackson, ses bronzes du Premier Empire, un champagne d'honneur offert par les autorités municipales. Puis, la visite du Vieux Carré sous la direction de l'unique André Lafargue, promenade sur le fleuve à bord d'un bateau de l'Etat. Le lendemain, messe à la cathédrale Saint-Louis, allocution par Mgr Rummel, réception à l'évêché, vieux cantiques français pendant la messe, visite du Cabildo. Enfin, dans l'après-midi, visites aux universités Tulane et Loyola. Le tout entremêlé de dîners chez Arnaud, Alciatore, le Patio Royal, le café La Louisiane. A neuf heures, nous avons réintégré nos pullman. La Mission se mettait en route pour le retour, après d'émouvants adieux à M. et Mme André Lafargue qui ne nous quittèrent jamais d'une semelle. L'abbé Lachapelle nous avait dit au revoir le midi, après le déjeuner au café La Louisiane.

TROIS TYPES

Le Canadien-Français du Québec, le Franco-Américain de la Nouvelle-Angleterre, l'Acadien de la Louisiane sont trois types différents, mais qui se ressemblent comme des frères. Les groupes dont ils sont issus sont tous trois partis à zéro, c'est-à-dire de rien. Mais par la seule force de cette mystique qui s'appelle la langue, la foi, les traditions, ils ont réussi à édifier une oeuvre religieuse, culturelle, économique que l'on ne peut ignorer. Tous les trois ont conservé les mêmes pratiques religieuses; tous les trois parlent la même langue, avec quelques variantes. Entre le parler canadien-français et le parler acadien, il y a une foule de mots qui sont identiques et sont employés pour désigner les mêmes choses. Ainsi, prenons au hasard, dans un glossaire publié par M. Jay K. Ditchy, professeur à l'Université Tulane, le mot: **caboché, pour tête. Exemple: Tu n'as que faire de mettre cela dans ta caboché; bourgeon: Les arbres commencent à avoir des caboches.** Par contre, il y a certaines expressions acadiennes qui déconcertent le Canadien ou le Franco-Américain. Ainsi, la description suivante: **quatre tirants, quatre marchants, vire-à-mouche, vire-à-chien.** En l'espèce il s'agit d'une vache. Les quatre tirants sont les trayons; les quatre marchants, les pattes; vire-à-mouche, la queue; vire-à-chien, les cornes. Non seulement les trois types français d'Amérique ont sensiblement gardé les mêmes qualités, mais aussi les mêmes défauts. Tous les trois sont terriblement individualistes, épris de politique, un peu chicaniers, un tantinet jaloux. Comme quoi, tous trois sont restés bien Français.

SURVIVANCE LINGUISTIQUE

Depuis notre retour, on nous pose la question: Le français va-t-il survivre en Louisiane? Je réponds: Oui. Voici mes raisons.

D'abord, la Louisiane se distingue des autres Etats de l'Union américaine par ses origines canadiennes-françaises, son Code Napoléon, son Vieux Carré, son carnaval, etc. Tout cela constitue au point de vue touristique une poule aux oeufs d'or que l'Etat ne voudra jamais tuer. On va en Louisiane pour voir quelque chose de différent. Le Gouvernement n'est pas sans se rendre compte de cet attrait, et l'on peut être assuré qu'il mettra tout en oeuvre pour conserver au pays ce caractère particulier.

Le français survivra aussi par le haut enseignement. Nous l'avons constaté à Tulane, à l'Université d'Etat, à Southwestern, à Loyola. Il devient de plus en plus chic de parler français. On se rend compte que c'est la langue des intellectuels, de la classe riche. L'Etat, de son côté, favorise cette propension en permettant l'enseignement du français

dans les écoles publiques. Il est même question de subventionner, à même les fonds publics, les écoles privées. La jeunesse prend de plus en plus conscience, avec l'instruction, que le français n'est pas seulement la langue des noirs et de la classe rurale, mais celle de la diplomatie, des traités, des accords internationaux. Bien des jeunes gens hésitent à s'exprimer en français lorsque vous vous adressez à eux, parce qu'ils sont sous l'impression qu'ils parlent encore le français du temps de la Dispersion. Ce qui est vrai en somme. Mais ce n'en est pas moins du français et de la plus savoureuse qualité. Un chauffeur d'auto à qui je demande s'il parle le français répond: Non, je parle le cadien. Et comme la conversation se continue, il se rend compte tout à coup qu'après tout il n'y a qu'une grammaire française et un dictionnaire français. Les variantes sont surtout dans la prononciation et l'intonation. Bref, il y a moins de différence entre le parler acadien et le parler canadien qu'il en existe entre les deux premiers et le parler franco-américain.

Pour ce qui est de la classe rurale, le français survivra dans la mesure où le curé de la paroisse le voudra. Un curé nous faisait l'aveu que dans l'espace de vingt ans, il n'avait jamais prononcé un sermon en anglais. Tant vaut le curé; tant vaut la paroisse. C'est la même règle en Acadie louisianaise qu'en Nouvelle-Angleterre.

L'épiscopat de la Louisiane a pour but la conservation de la foi. C'est son objectif principal. La chose est naturelle. Les membres de la Mission reviennent toutefois avec l'impression que si les Acadiens veulent du français dans leurs églises, c'est à eux d'en mettre. Les évêques n'y soulèveront pas d'obstacles. Mgr Rummel va plus loin. Il exige de tous les séminaristes qu'ils sachent le français.

UNE SOCIETE

Il n'y a pas de sociétés de langue française en Louisiane comme celles que nous possédons dans Québec et dans la Nouvelle-Angleterre. La Mission garde l'espoir qu'une société mutuelle ira dès cet automne s'établir en pays louisianais. Et ainsi, dans tous les centres, se créeront des cellules de vie française dont les façons de penser et d'agir rayonneront sur le pays tout entier. Par les efforts d'une Société, un jour viendra peut-être où la fête nationale du pays acadien sera l'Assomption. A l'heure actuelle, on saute pardessus le 24 juin et même le 4 juillet, et l'on célèbre comme fête nationale le 14 juillet, prise de la Bastille. C'est le cas de Caplan.

LE TYPE ACADIEN

L'Acadien de la Louisiane est réservé, peu communicatif, distant, j'ajouterais même méfiant. C'est qu'il a tant souffert jadis. Mais dès que vous avez gagné sa confiance, il devient votre ami au sens le plus élevé du mot. Son hospitalité ne sait quoi inventer pour vous être agréable. Les membres de la Mission en savent quelque chose, eux qui pendant une semaine ont été l'objet de si fraternelles attentions qu'ils en restent confondus. Puisse l'avenir permettre à nos sociétés de la Nouvelle-Angleterre de recevoir à leur tour nos amis de là-bas et leur rendre leurs politesses.

RESULTATS DU VOYAGE

Il est assez difficile de les calculer de façon mathématique.

Pour les membres de la Mission, ils ont trouvé en Louisiane ce qu'ils s'attendaient d'y trouver, et mieux encore. Ils n'en reviennent pas désillusionnés.

Pour les Louisianais, ce doit être un réconfort de se sentir épaulés, soutenus, encouragés par leurs frères du nord.

Voilà pourquoi nordistes et sudistes peuvent unir leurs voix dans le refrain chanté par les élèves de Southwestern Institute:

Ecoutez, ce n'est plus un rêve
 Ecoutez ces puissantes voix.
 Un immense hosanna s'élève,
 Du sud et du nord à la fois.
 Louisiane, fière reine,
 Redresse ton front indompté;
 C'est ta fête, O ma souveraine,
 La fête de ta liberté.

MEMBRES DE LA MISSION

Me Henri T. Ledoux, Nashua, N. H.; M. et Mme Adolphe Robert, Manchester, N. H.; Me Emile Lemelin, Manchester, N. H.; M. l'abbé Albert Burque, Woodsville, N. H.; M. l'abbé P. C. Gamache, Nashua, N. H.; M. l'abbé Ernest Olivier, West Warwick, R. I.; M. l'abbé Charles A. Cordier, Brockton, Mass.; M. le docteur J. E. Laroche, Manchester, N. H.; M. le docteur Jules O. Gagnon et Mme Gagnon, Manchester, N. H.; Mlle Lucille Mailhiot, Manchester, N. H.; Mlle Elvina Légère, Fitchburg, Mass.; M. Arthur Daviau et Mlle Violette Daviau, Waterville, Maine; M. le docteur J. C. Zéphir Potvin et Mme Potvin, Springfield, Mass.; Me et Mme Eugène Jalbert, Woonsocket, R. I.; M. Julien J. Guérin, Woonsocket,

R. I.; M. Alphonse Parmentier, Woonsocket, R. I.; M. Wilfrid Rivet, Woonsocket, R. I.; M. Charles M. Brodeur, Nashua, N. H.; M. Albert Béliveau, Fitchburg, Mass.; M. Alphée J. Babineau, Fitchburg, Mass.; M. John M. Leblanc, Fitchburg, Mass.; M. Alfred Leblanc, Fitchburg, Mass.; Mme Arthur Lagassé, Fall River, Mass.; Mme Rose Anna Perreault, Nashua, N. H.; Mme Napoléon Caron, Nashua, N. H.; Mme Georgianna Cormier, Nashua, N. H.; M. Antoine Clément, Lowell, Mass.

Le compte rendu qui précède possède un caractère plus ou moins officiel. Mais, il y eut de divertissants à-côtés que rapportèrent sur un ton plaisant, un trio de "missionnaires" qui signa "Jarole", soit Ja pour Jalbert, Ro pour Robert et Le pour Lemelin. Cédons-lui la plume:

Les wagons 340 et 342

Il paraît qu'ils étaient en acier. Or, vous connaissez le dicton: Froid comme l'acier. En fait, on y gelait à certaines heures. Heureusement, nous allions vers le sud, vers les pays chauds, où (ô l'ironie des choses) nous devions trouver toute la végétation passée au gel. Il paraît aussi qu'ils avaient des ressorts. De cela, nous ne sommes pas certains. S'ils en avaient, nous n'en avons pas constaté le moëlleux, ni l'élasticité. En avons-nous enduré des chocs, coups, à-coups, contre-coups, en avant, en arrière, à droite, à gauche. Après un arrêt, la locomotive reculait de quelques pieds, comme un athlète qui prend du champ pour mieux sauter. Puis, vlan! une secousse en avant nous lançait les uns sur les autres. Se rendre au wagon-buffet constituait un voyage périlleux. On partait en flèche, les bras en avant comme un aveugle qui tâte son chemin. Mais un choc de côté nous précipitait dans les bras d'un passager, au risque de lui planter les doigts dans les yeux ou de lui enfoncer sa pipe jusqu'au fond du gosier. J'ai vu, de mes yeux vu, un verre d'eau bondir de table dans la direction verticale et, par une tangente aller s'écraser en miettes au milieu de l'allée.

Objets perdus

A différents intervalles les compagnies de chemin de fer procèdent à un encaissement des objets laissés à bord des wagons par les passagers. C'est incroyable ce que l'on peut perdre en chemin de fer, à commencer par les parapluies, les gants, les claques, les sacoches, les lunettes, les biberons, les articles de toilette, etc. La Mission n'a pas échappé à cette règle. Albert Béliveau avait écarté son foulard. Un beau foulard de \$25.00! Et George Filteau qui nous accompagnait de Boston à Worcester, avait perdu

un bouton de son paletot. De sorte que, presque tous les membres de la Mission furent ainsi interrogés: —**Vous n'auriez pas trouvé un foulard? Vous n'auriez pas trouvé un bouton de paletot? Malheureux foulard? Infortuné bouton!** Personne ne les avait vus. Si bien que Charlie Brodeur télégraphia aux quartiers généraux de la compagnie que si un foulard (de \$25.00) et un bouton de paletot (valeur inconnue) étaient trouvés à bord des wagons 340 et 342, prière de les expédier avec toutes les précautions nécessaires à l'ami Béliveau et à l'ami Filteau.

En sueurs

Était-ce le changement de climat ou l'humidité qui régnait en Louisiane au moment de notre visite? Était-ce la fatigue, l'épuisement ou simplement l'émotion? Toujours est-il que les membres de la Mission furent unanimes à se plaindre d'une abondante transpiration. Le premier à la subir fut l'abbé Olivier. Dès le dimanche soir, jour du départ, il prit le lit. Il le garda jusqu'au mercredi matin, dans une température de bain turc. Le docteur Laroche consulta prononça laconiquement un diagnostic de "**mal de train**"; comme il y en a qui ont le mal de mer. Arrivés à Lafayette, l'abbé Olivier était sur pied. Il n'y paraissait plus du mal de train.

Le ronfleur de l'hôtel

La journée du Mardi Gras. On a mis à la disposition de la Mission les chambres 526 et 528 de l'hôtel Roosevelt. Après la procession, j'entre au numéro 526. Les dames Perreault, Caron, Cormier, Lagassé et Légère causent tranquillement. Un des Leblanc est affalé sur un des lits. L'abbé Olivier occupe l'autre et . . . respire. Tous les deux ont les yeux grands ouverts. Cependant, les quatre murs vibrent du ronflement sonore d'un dormeur invisible. Je regarde les dames, l'une après l'autre. J'examine la figure de l'abbé Olivier, celle de Leblanc. Ni les uns ni les autres ne dorment. Et pourtant, quelqu'un ronfle! J'approche de la fenêtre. Et voici qu'entre le mur et le lit, étendu de tout son long par terre, j'aperçois Albert Béliveau qui rêve aux anges en ronflant comme une contrebasse. Conscience en paix, évidemment.

A l'hôpital

L'arrivée à Lafayette, le Mercredi des Cendres au matin. L'autobus attend pour transporter la Mission à l'hôtel Evangéline. Un des derniers à y prendre place est Adolphe Robert. Il débarque du wagon, l'air souffrant, visage défait, une manche vide. La main droite supporte le bras gauche. Aux regards interrogateurs de la Mission, il jette les mots: **Je me suis démis une épaule.** A l'hôtel,

le blessé s'étend sur un lit, s'agrippe de la main droite à la tête du lit. Les docteurs Gagnon et Larochelle, celui-ci le pied arc-bouté sous l'aisselle du patient, s'attellent au bras gauche et tirent dessus de toutes leurs forces et de tout leur poids. Vains efforts. D'où, course vers l'hôpital, rayons X, éther, opération, etc. Le président de l'A. C.-A., passe le reste de la journée dans une anonyme chambre d'hôpital, l'épaule douloureuse, la tête dans le vague, les paupières lourdes. Heureusement, les petites gardes-malades sont acadiennes et ô douceur, elles parlent français.

Retraites fermées . . . à ciel ouvert

Il existe à Grand Coteau une maison de retraites fermées qui a pris l'oeil de plusieurs des voyageurs, entre autres, de l'avocat Jalbert. Cette maison forme un carré dont les cellules ou chambres des retraitants donnent sur l'intérieur, lequel est aménagé en patio frais et charmant. La chapelle est au centre, à l'arrière du carré, et ouvre par conséquent sur le patio même. Les chambres des Pères et les divers services administratifs sont à l'avant de la maison, qui n'a du reste qu'un étage. Inutile d'ajouter qu'elle est sous la direction des Pères Jésuites. La maison du Grand Coteau peut recevoir une trentaine de retraitants et la chapelle peut contenir, si nous avons bonne mémoire, plus de soixante-quinze personnes. Avis aux amis du Rhode Island qui cherchent un abri pour tenir leurs retraites fermées l'été prochain.

Quatorze enfants

A Grand Coteau, dans le patio de la Maison des Retraites fermées, en présence des gens de la localité, les membres de la Mission se présentent eux-mêmes, déclinant leur nom, titres, qualités, occupation, etc. Modeste, réservé, Julien Guérin, l'industriel belge de Woonsocket, se tient à l'écart. Mais quelqu'un le pousse en avant et l'oblige à faire comme les autres. Eugène Jalbert, dit-il, est fier de ses six enfants. Eh bien! moi, j'en ai quatorze . . ." La plus grande ovation ce jour-là, c'est Julien Guérin qui l'a eue.

Mgr Clabaut

La salle académique du Collège des Dames du Sacré-Coeur, à Grand Coteau. Les jeunes filles, élèves de l'institution, encadrées de religieuses, se rangent le long des murs. Les membres de la Mission, les Acadiens de Grand Coteau occupent le centre de la salle. La séance va commencer. Tout à coup, apparaît un jeune homme de très haute stature, soutane noire, paletot noir hermétiquement boutonné, barbe noire, yeux noirs, cheveux noirs. Seule la barrette violette met de la couleur au sommet de cette apparition. Il s'avance à pas comptés. Toute l'assistance

est saisie, muette, pétrifiée. L'abbé Cordier présente à Son Excellence les hommages de la Mission. Puis, l'évêque des glaces polaires monte en scène. Il paraît étonnamment grand. Il parle de la France qu'il vient de visiter, de la guerre, du courage, et du calme avec lesquels les populations acceptent l'épreuve, leur détermination de vaincre. Il nous dit que la France prie. Il demande de prier pour elle. Sa voix sonne martiale et mâle. En sa personne, les membres de la Mission saluent la France apostolique qui du pays des Esquimaux aux sables de l'Afrique propage l'Évangile du Christ.

"Béni soit ma Mère..." (Dr Potvin)

Tous connaissent le Dr Potvin — J. C. Z. de ses initiales — que l'on appelle plus intimement: l'ami Zéphir! Or, il appert que la publicité qui avait précédé notre arrivée en Louisiane avait tout particulièrement frappé l'oeil d'une jolie dame ou demoiselle de Caplan ayant reçu au baptême le doux nom de Zéphyr ou peut-être Zéphire. Aussi, lorsque le groupe des voyageurs, arrivé à Caplan, descendit de l'autobus pour pénétrer dans le gymnase communal, une voix se fit soudainement entendre: **"And where is Dr. Zephyr Potvin?"** C'était, imaginez-vous, la jolie dame qui réclamait de la voix l'ami Zéphir. Or, le docteur Potvin, que rien n'a l'heur de surprendre, aussitôt de s'avancer, de se présenter et de s'exclamer, à la vue d'une femme aux yeux noirs et ardents (la description est du docteur Potvin): — **"Béni soit ma mère de m'avoir donné au baptême le doux nom de Zéphir!"**

Un Mexicain

A Caplan, pendant le dîner. Les dames de la Mission ont pour escorte un monsieur de Caplan; les messieurs, une dame de Caplan. A la table d'honneur, avec le curé et les notables de l'endroit se trouvent Henri-T. Ledoux, Adolphe Robert, Eugène Jalbert, l'abbé Lachapelle, etc. Les deux présidents sont côte à côte. Mme Robert, un peu plus loin, répond aux questions de son compagnon de table. Celui-ci demande: — **Qui est le monsieur assis au centre?** — **C'est M. Ledoux, le président de l'Union,** répond Mme Robert. — **Et son voisin, le gros brun, avec un bras en écharpe, est-ce un Mexicain?** — **Non, c'est mon mari...**

Lafargue et "Son" Vieux Carré

Le jour où André Lafargue ne sera plus, la visite du Vieux Carré en Nouvelle-Orléans aura perdu beaucoup de son intérêt et de sa saveur. C'est que l'ami Lafargue, en outre d'être un cicerone parfait, est probablement le Louisianais le plus au fait de l'histoire française de la Louisiane. Avec lui et sous les évocations magiques de son verbe, le

Vieux Carré perd vite sa mine de vieille relique ou de vieux musée. A sa voix, le passé revit soudain sous les yeux des auditeurs et l'on se surprend, par le jeu de l'imagination, à voir passer devant soi les preux, les chevaliers et les héros d'autrefois et circuler les habitants, maîtres et esclaves, de ces maisons, très vieilles si l'on veut, mais si pleines de charme même encore aujourd'hui. Oui, vraiment, il faut voir le Vieux Carré, mais il faut surtout le voir avec les yeux et la mémoire d'André Lafargue. Heureux mortels que nous fûmes!

Négrillons

Ils sont quatre néggrillons. Huit à dix ans environ. Pour plateau de scène, ils ont le trottoir. Le décor est fourni par la façade de la cathédrale Saint-Louis, celle du Cabildo, les arbres du Carré Jackson. A l'arrivée de notre groupe, ils dansent, mais sans enthousiasme. Comme ils ne comprennent pas le français, je commande: **Put some pep into those jigs.** Et voici que les huit petites jambes se mettent à gigoter avec frénésie. Ils balancent leur torse à droite, à gauche. Ils le projettent violemment en arrière d'un tour de rein. Dans leur face noire, tournée vers le ciel, les yeux roulent tout blancs. Puis, l'un d'eux se penche vers le sol, appuyé sur une main et, sans s'en douter, danseur né, imite les gestes et les poses aphrodisiaques de Léonide Massine, des Ballets Russes, dans l'"Après-midi d'un Faune", de Debussy. Sous bien gagnés.

Terre de nos aïeux

Lorsque de Bienville fonda Nouvelle-Orléans en 1718, il fixa, à l'endroit même où se trouve aujourd'hui la Cathédrale Saint-Louis, le lieu où devait s'élever l'édifice consacré au service Divin. Il y eut donc une église à cet endroit dès les premiers jours de la nouvelle fondation. Mais ce n'est qu'en 1794 que s'élevèrent les murs actuels de la Cathédrale. Celle-ci a donc un siècle et demi d'existence. Pendant un siècle ou plus le français fut seul parlé et chanté dans son enceinte. L'on comprend sans peine qu'un Franco-Américain qui a un tant soit peu la nostalgie du passé se sente, en pénétrant dans cette majestueuse église, aussitôt envahi par une vague d'émotion qu'il a peine à maîtriser. Dès ses premiers pas dans l'église, sa vue est arrêtée par un superbe tableau placé au haut du maître-autel, rappelant le souvenir de la 7ème croisade. Au bas on peut y lire en français: "**Saint Louis, roi de France, annonce la 7ème croisade.**" Quelle sainte et glorieuse évocation du passé! Rien d'étonnant alors, mis ainsi brusquement en face de l'histoire, que nous nous soyons tous sentis pris d'une douce et mélancolique rêverie, rêverie qui ne dura que quelques instants, car nous en fûmes bientôt arrachés par l'entrée

Nouvelle-Orléans, mais qu'il avait antérieurement jeté les fondations des villes que nous connaissons aujourd'hui sous le nom de Mobile, Alabama, et Biloxi, Mississippi. A cette époque, ces trois villes se trouvaient dans le vaste territoire que la France possédait sous le nom de Louisiane et il faut présumer qu'en 1699 de Bienville avait cru sage et prudent, pour l'histoire, de laisser en terre une preuve écrite et même burinée dans le granit des titres historiques de la vieille France à cette vaste région du continent nord-américain.

Nos voix pour la postérité . . . ou la police

Les quelque dix ou douze voyageurs qui eurent l'endurance nécessaire de visiter le musée du Cabildo de fond en comble furent l'objet d'une surprise peu ordinaire en entrant dans les bureaux de M. James Forcier, le curateur du musée. Monsieur Forcier avait fait installer un appareil pour l'enregistrement de la voix et lorsque les visiteurs pénétrèrent dans son cabinet particulier, il leur proposa non seulement de s'inscrire sur le livre des visiteurs du musée, mais aussi, d'enregistrer leur voix sur un disque, ce disque devant servir plus tard, dans les siècles à venir, à rappeler notre visite au musée et surtout à faire constater l'état de conservation du parler français aux Etats-Unis au début du XXe siècle. L'invitation fut vite acceptée et tous les voyageurs alors de se placer, l'un après l'autre, au micro pour décliner son nom, son adresse et la nature de son métier, de ses affaires ou de sa profession. Ceci fait, M. Forcier fit alors poser le disque sur l'appareil reproducteur et nous eûmes aussitôt cette heureuse expérience de nous entendre répéter les déclarations que nous venions de faire. Ce nous fut en même temps une occasion de vérifier sur place la qualité, bonne ou mauvaise, de l'échantillon de notre parler que nous venions naïvement de confier aux archives parlantes du musée. Espérons que ce sera pour l'édification et non pour la consternation des générations futures. Ce n'est pas tout. Les douze voyageurs destinés ainsi à passer à l'histoire se préparaient, tout fiers d'eux-mêmes, à dire bonjour à M. Forcier et à le remercier de son amabilité, lorsque soudain voilà que Lafargue s'écrie: "Hé! les amis, il faut pas vous en faire avec tout ça. Ce n'est pas pour le bénéfice de l'histoire que M. Forcier vous a tout pris, si ce n'est vos impressions digitales . . . C'est tout simplement pour savoir où vous trouver s'il s'aperçoit plus tard que certains objets sont disparus du musée au cours de votre visite." Tout de même, si c'était vrai que nous devions passer à la postérité . . .

Marie-Antoinette — Mme Jalbert

L'on prête assez généralement à Madame Jalbert, l'épouse du Conseiller Juridique de l'Union Saint-Jean-Baptiste

d'Amérique, de posséder la dignité, le port et les charmes des nobles dames du Grand Siècle. Et souvent pour cette raison elle dut subir, de la part de ses compagnons et compagnes de voyage, l'assaut de force compliments que du reste elle sut toujours encaisser avec la modestie que tous lui connaissent. Or, pendant que nous traversions les salles du Cabildo, admirant ici une belle peinture, là un précieux objet d'art, voilà que tout à coup l'on entend quelqu'un s'écrier: "Ah! le buste de madame Jalbert!" En réalité, il s'agissait du buste en porcelaine ou en ivoire de Marie-Antoinette que l'on venait d'apercevoir sur une table. Madame Jalbert n'était pas avec le groupe des visiteurs à ce moment étant alors à faire quelques emplettes dont, en particulier, l'achat de cadeaux pour M. et Mme Lafargue. Après l'exclamation que nous venons de citer, quelqu'un s'empressa aussitôt d'ajouter: "Eh bien! Jalbert, à toi, mon vieux!" L'avocat se contenta de répondre dans l'esprit du 18e siècle: "Et que ferais-je de ce buste? C'est du marbre et du marbre froid encore. J'ai mieux que ça; j'ai l'original, bien plus vivant et plus palpitant!" L'on ne sait si madame Jalbert a rougi plus tard lorsque les échos du compliment parvinrent à ses oreilles.

Antoine

La Nouvelle-Orléans possède son Antoine. La Mission avait aussi le sien. Yvonne Le Maître, — la Yvonne Sarcey des lettres franco-américaines, — l'appelle: **Notre Antoine national**. Or, Antoine était le délégué de l'Alliance des Journaux et le chroniqueur officiel de la Mission. Pour bien remplir sa tâche, il s'était muni d'un parapluie, d'un kodak, d'une machine à écrire portative et d'un grand cahier à feuillets mobiles. Il portait cet attirail en bandoulière, au moyen de lanières de cuir qui se croisaient sur sa poitrine, les hanches, le dos. Mais quand venait le moment d'inscrire une note dans son cahier, il n'avait pas sa plume. Ou bien sa plume n'avait pas d'encre. Il avait alors recours au stylo d'André Lafargue. Aussi, chaque fois qu'André avait besoin de son stylo, il se mettait à la recherche d'Antoine. Et l'on entendait, dominant les bruits de l'hôtel ou de la rue, la voix de Lafargue criant: **Antoine! où donc es-tu? Antoine! passe-moi ma plume. Antoine! Prête-moi mon stylo!** Le volage stylo ne réintégra la poche de son propriétaire que deux minutes avant l'heure du retour.

Violette et ses amoureux

Deux de nos voyageurs avaient, au départ de Nouvelle-Orléans, le coeur bien gros. Ce sont les amis Antoine et Charles, tous deux vieux garçons, nous dit-on. C'est que Violette, l'objet de leurs tendres affections et de leurs plus vives attentions, avait décidé de se détacher de la Mission

pour aller, avec son père, faire une randonnée au Texas. Ce que cette gentille Violette a fait sauter et danser le coeur de nos amoureux au cours du voyage, personne plus qu'eux-mêmes ne le sait. C'était pitié, vraiment, que de la voir, sans égard pour l'un et l'autre, éteindre et raviver tour à tour les espérances de nos pauvres tourtereaux. Et pourtant Violette n'est pas coquette. C'est une bonne enfant, qui ne sait vouloir ni faire du mal à personne. Mais elle aime à rire, à badiner et même peut-être à butiner . . . oh! bien innocemment et sans malice. Mais, voilà! nos vieux garçons, plus habitués apparemment à vivre au froid, ne purent résister à la chaleur de son sourire et prirent vite feu à son contact. Fort heureusement, tout feu qui s'allume finit toujours par s'éteindre. Aussi, nos amoureux sentirent, au retour, surtout aux prises avec la grande tempête, leurs coeurs s'apaiser tout doucement et leurs amours se refroidir tranquillement.

Anges gardiens

Le docteur Larochelle est un chirurgien de réputation. Il est "Fellow du American College of Surgeons." Il est même un des rares médecins franco-américains ainsi titrés. Il a du pain sur la planche. Il a bonne mine. Enfin, il est veuf . . . Quand on possède autant d'atouts, il est naturel de susciter dans plus d'un coeur féminin de légitimes ambitions. Mais il est un qualificatif que le docteur se décerne dans l'intimité, celui de: **vieux renard**. Pour décourager toute velléité matrimoniale au cours des rencontres survenues en voyage, il inventa un procédé aussi agréable pour lui que décourageant pour d'autres. Procédé de vieux renard, quoi. Il ne sortait jamais sans être accompagné de celles qu'il appelait **ses anges gardiens**: Violette Daviau et Lucille Mailhiot.

Le savant confrère

Il y avait trois avocats dans la Mission. C'étaient Maîtres Ledoux, Jalbert et Lemelin. Au premier, on donnait l'appellation de Monsieur le Président. Au second, on ajoutait le qualificatif de futur juge. Mais le Savant Confrère, c'était toujours Emile Lemelin. Du moins, pour André Lafargue. Dans les corridors des hôtels, dans les autobus, dans les visites à pied on entendait à tout moment retentir la voix de Lafargue appelant son Savant Confrère, s'adressant à son Savant Confrère, donnant des explications à son Savant Confrère. C'était à propos de tout, et à propos de rien: Mon Savant Confrère par-ci, mon Savant Confrère par-là. Quand Lemelin disparaissait du groupe, on sentait Lafargue perdu, désorienté, désenchanté. Le Savant Confrère réapparaissait-il, Lafargue retrouvait aussitôt sa verve, sa faconde, un vrai bagout d'habitué de la Cannebière.

Camaraderie

Jamais groupe ne fut plus fraternel, plus homogène que celui de la Mission franco-américaine en Louisiane. Chacun avait un mot aimable pour tous; tous étaient prêts à rendre service à chacun. L'on se séparait le soir avec regret. L'on se retrouvait le matin avec plaisir, en se saluant avec autant d'exubérance que si on s'était quitté depuis six mois. Dans les foyers d'hôtels, à bord des convois, en autobus, les groupes se formaient au hasard des rencontres, sans préférence, et l'on échangeait des impressions où la gaieté était la note dominante. Bien des membres de la Mission garderont longtemps dans l'oreille le rire contagieux du Père Gamache. Une belle discipline régnait aussi. Chacun était prêt pour l'heure d'un départ. Dans les cérémonies où il était nécessaire d'adresser la parole, personne ne refusait son concours.

Dudley Leblanc

Dudley Leblanc est un homme d'affaires très important dans le pays des bayous. Il consacre des milliers d'arpents à la culture des fleurs. Il possède et dirige une imprimerie. Il est même président et propriétaire, je crois, de la Happy Days Powder, Inc. Mais au moment où nous le rencontrons, il était surtout homme d'état, ne détenant aucun poste public: car, comme il nous le disait: "Si je suis élu, je deviendrai politicien; en attendant, je me contente d'être homme d'état." En effet, c'est un ancien candidat au poste de gouverneur de la Louisiane. A la première rencontre, il vous donne une poignée de main si vigoureuse que les os vous en craquent, vous appliquant de l'autre une tape dans le dos au risque de vous couper le souffle. Mais vous sentez déjà que vous ajoutez un autre nom à la liste de vos amis: son affabilité, yeux vifs, sourire franc et ouvert et son langage si pittoresque en font de suite un ami. Ceux qui, comme nous, ont eu le plaisir de jouir de sa compagnie pendant quelques heures, se souviendront longtemps de cet homme d'état devenu politicien. Certes, c'est un vrai type acadien que ce cher Leblanc!

Les joueurs de cartes à bord

La Mission comptait de bons joueurs de cartes, notamment les abbés Gamache et Burque, le docteur Gagnon et l'avocat Lemelin. Et, en étirant la vérité, on pourrait même inclure l'avocat Jalbert. En ce qui concerne ce dernier, il serait peut-être plus exact de dire que, comme tout novice, il était très chanceux, ayant une fois sorti le clergé du pèlerin dans des circonstances assez difficiles. Ordinairement, le Père Olivier était un spectateur intéressé. Chaque après-midi et chaque soir à bord, l'abbé Burque et l'abbé Gamache lançaient un défi à leurs adversaires. Ils se

rencontraient dans la chambrette du docteur Gagnon et il n'était pas nécessaire d'être présent pour connaître le résultat. Quand les professionnels gagnaient, le docteur Gagnon rigolait. Si le clergé réussissait à décrocher une partie, les éclats de rire du Père Gamache annonçaient le résultat à tous les membres de la Mission. Résultat final: clergé 107; professionnels 113. Certains observateurs prétendent que le clergé s'est laissé vaincre, afin d'épargner une trop grande humiliation aux fiers professionnels.

La naissance d'un orateur

C'était à peu près une heure avant le départ de la Nouvelle-Orléans pour Boston. Une dizaine de membres de la Mission étaient à déguster un excellent repas chez Antoine. Le docteur Gagnon et l'avocat Lemelin y mangeaient une bouillabaisse; le docteur Larochelle et Lucille Mailhiot vantaient la saveur de leurs Coquilles Saint-Jacques. Chacun anticipait déjà la consommation d'un Café Brûlot, lorsque tout à coup le docteur Larochelle se lève. Silence complet parmi les convives, si peu habitués à voir un maître de la chirurgie dans un rôle d'orateur. Mais le maître était lancé et c'est avec brio, faconde et des mots à l'emporte-pièce qu'il vanta les qualités d'organisateur de Charlie Brodeur et porta un toast à sa santé. Les applaudissements frénétiques de l'assistance prouvèrent au savant praticien qu'il était destiné à une nouvelle vocation. *Fiunt oratores!*

Annabelle

Annabelle nous a dit qu'elle était de descendance acadienne et espagnole. C'est facile à croire: beaux grands yeux, teint brun, chevelure noire, dents blanches, corps élancé, toujours souriante et gaie, amusante et charmante à la fois. Dès notre arrivée à Pont-Breaux, elle ne tarda pas à devenir très populaire. Aussi ce fut avec un grand plaisir que certains membres de la Mission la rencontrèrent quelques jours plus tard au cours d'une réunion intime dans une famille acadienne. C'est pendant cette soirée qu'elle eut un mot qui restera fameux parmi les membres de la Mission, parce que original et très couleur locale. Comme elle voulait prendre place sur un sofa, à côté d'un visiteur et que celui-ci occupait le centre du siège, elle lui commanda: "Eparpillez-vous docteur." Comme quoi il faut s'éparpiller en Louisiane pour faire place à quelqu'un. En Nouvelle-Angleterre et dans Québec, on dirait: "Pousse-toé donc!" J'aime mieux: "Eparpillez-vous docteur."

La Mission à sec

Pour les autorités de la compagnie de chemin de fer qui nous transportait, la Mission franco-américaine avait le sens que la langue anglaise donne au mot mission, c'est-à-

dire suivant la définition du dictionnaire: "A sending forth with authority to preach." Ce quiproquo eut pour résultat qu'une très petite quantité de liqueurs était à bord du wagon-buffet. A peine s'il s'y trouvait une misérable petite demi-bouteille de champagne, et à tout seigneur tout honneur, c'est Henri-T. Ledoux qui l'eut.

JAROLE

* * *

C'est les 1, 2 et 3 septembre que furent tenues, à Manchester, les assises de la XVIIe convention de l'Association. La lettre suivante, publiée dans LE TRAVAILLEUR du 12 septembre, comporte un substantiel résumé de ces assises. Nous la reproduisons ici:

Vous m'avez demandé mes impressions du congrès de l'Association Canado-Américaine tenu à Manchester les 1, 2 et 3 septembre et auquel j'eus le privilège d'assister.

A mon arrivée à Manchester, je logeai à l'hôtel Carpenter, hôtel très convenable et même digne d'une grande métropole. J'y fis tout de suite connaissance avec la plupart des délégués venus des différents Etats de la Nouvelle-Angleterre, un ou deux du Michigan et un bon tiers de la province de Québec. Personne ne semblait énormément préoccupé des problèmes d'une convention. Les esprits étaient plutôt à la joie et à la détente.

Dès le premier soir, c'est-à-dire dimanche, 1er septembre, on nous reçut dans un banquet. Nous étions environ 250 en tout. Atmosphère de cordialité, de bonne humeur, belle musique d'orchestre, belles toilettes de dames, excellent menu. Les discours étaient limités à quatre, et d'environ dix minutes chacun, de sorte que nous n'avons pas été assommés de parlottes à n'en plus finir.

Le lendemain, 2 septembre, à neuf heures et trente, messe d'ouverture du congrès en l'église Saint-Jean-Baptiste. Mgr l'Evêque de Manchester assistait au trône. L'on remarquait également Mgr L.-J.-A. Doucet, P.D., curé de la paroisse Saint-Louis-de-Gonzague de Nashua, et ancien chapelain général de la société. Avant la fin de la messe, Son Excellence adressa la parole aux congressistes. Il leur recommanda de ne jamais rougir ni de leur titre de catholique ni de leur qualité de Franco-Américain. Après la messe, ouverture officielle du congrès dans l'auditorium de l'Association Canado-Américaine, situé au numéro 52, rue Concord. J'ai noté en entrant que la bâtisse était décorée avec goût. Le soir, des projecteurs électriques en faisaient une masse lumineuse du plus joli effet, surtout en ce qui concerne la façade, avec ses imposantes colonnes à la

grecque. J'ai noté également le souci que l'on avait eu pour le confort des délégués au cours des séances de délibérations. Chacun avait sa place marquée d'avance, derrière de longues tables recouvertes d'un tapis vert, et tous avaient de bons fauteuils. On se serait cru à une séance de la Ligue des Nations, à Genève ou à La Haye. Généralement, dans les conventions, on nous plante à tout hasard sur une étroite et dure chaise d'hôtel, avec nos genoux pour table à écrire. Rien de tel au dernier congrès de l'A. C.-A., où nous avons joui du maximum de commodité.

Une petite cérémonie, très simple en soi, mais éminemment symbolique, eut lieu, dès la séance d'ouverture, par la présentation de l'insigne "Semper Fidelis" aux délégués comptant 25 années et plus de sociétariat. On a voulu par là reconnaître la loyauté de ceux qui entrent dans nos sociétés pour y rester. Les décorés étaient au nombre d'une trentaine.

Vous parlerais-je des rapports présentés par les membres de l'Exécutif, des amendements apportés aux statuts de la société, des résolutions offertes par les commissions . . . ce serait bien long et peut-être fastidieux pour la majorité de vos lecteurs.

De ces rapports, etc., je garde l'impression que l'Association Canado-Américaine est solide, quant aux finances, et fidèle à sa devise et son programme social.

J'ai noté également que la société est bien vue des autorités religieuses, des autorités civiles et qu'elle est en bons termes avec les sociétés-soeurs. A preuve, une bénédiction papale reçue du Vatican, les témoignages de confiance envers la société exprimés par l'Evêque du diocèse, le commissaire des assurances Rouillard, le maire Caron, les messages de bons souhaits venant de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique, la Société Jacques-Cartier, le Comité permanent de la Survivance française de Québec, etc.

Il ressort encore des rapports que l'A. C.-A. est une société en progrès, car l'effectif, qui était de 16,000 membres en 1936, a atteint le chiffre de 21,000 membres en 1940. Elle ambitionne d'atteindre 50,000 membres pour ses noces d'or, en 1946.

Un mot des résolutions adoptées par le congrès.

Ces résolutions font foire des clichés ordinaires, où l'on s'évertue à renouveler sa fidélité à ceci et à cela. Il m'a paru, au contraire, que les délégués ont voulu prendre nettement position dans les divers problèmes de haute actualité. Ainsi, par exemple, en matière de défense nationale, ils ont insisté "pour que des mesures de défense soient prises contre tout envahisseur étranger, ayant en vue, en dehors des considérations de partis, le bien commun et

l'intérêt général du pays. Toute assistance compatible avec les ressources de la nation américaine et n'entravant pas la sécurité de cette dernière devrait être accordée aux nations européennes menacées de famine comme conséquence de la guerre."

Une résolution exprime les sympathies de la société pour la France et lui souhaite de redevenir "plus semblable à la vieille France catholique." J'aurais aimé qu'une reconnaissance officielle du gouvernement du maréchal Pétain soit proclamée, surtout si l'on tient compte qu'en notre pays et ailleurs, l'on cherche à faire passer le vieux maréchal pour un instrument des Nazis, alors que Pierre Laval, lui, est présenté comme un partisan du fascisme. On me dit qu'il y a eu un débat à ce sujet devant la commission des Résolutions, mais des délégués canadiens, à cause probablement de leur allégeance britannique, favorisaient plutôt le mouvement du général Charles de Gaulle.

Sur les relations avec le Canada, les délégués ont vu d'un oeil favorable "les mesures de défense collective sur lesquelles semblent vouloir se mettre d'accord les gouvernements de Washington et d'Ottawa." Les délégués ont remercié le gouvernement de Québec pour sa contribution aux oeuvres franco-américaines et le Comité permanent de la Survivance française pour avoir institué la "Semaine de la Mutualité catholique et française."

La résolution relative aux problèmes franco-américains est à lire avec attention. Elle dénote que les délégués se sont rendus compte du danger qui menace notre enseignement et ils attirent l'attention des parents sur la nécessité d'une "éternelle vigilance, prix de notre survivance." Les délégués ont encore souligné l'importance de la presse franco-américaine et ils engagent les membres de la société à recevoir un journal de langue française.

En fait de communisme, nazisme, fascisme, cinquième colonne, témoins de Jéhovah, etc., les délégués ont voulu mettre les membres de la société en garde contre ces mouvements subversifs "qui sapent l'idée de Dieu, patrie, démocratie. Il n'y a rien de bon à attendre pour l'Eglise, la société civile et la société domestique de ces mouvements à base de destruction et de négation."

Les élections n'ont guère donné lieu à des contestations. En réalité, la plupart des directeurs, moins deux, ont été réélus par acclamation, à commencer par M. Adolphe Robert, de Manchester, président général; J.-Emile Lussier, Montréal, 1er vice-président; P.-Eudore Mayrand, Détroit, 2ème vice-président; Jean-Charles Boucher, Lewiston, 3ème vice-président; le docteur Alfred-P. Lachance, Gardner, 4ème vice-président; Wilfrid-J. Mathieu, secrétaire; Me Emile Lemelin, Manchester, trésorier; le docteur Damase Caron,

Manchester, médecin reviseur; les directeurs généraux sont: MM. Arthur-E. Moreau, Manchester; Antoine Babin, Berlin; Louis-S. Bergeron, Rochester; Willie Chrétien, La Baie Shawinigan; J.-A. Bourke, Sherbrooke; Antonio Prince, Woonsocket; Arsène Croteau, Storrs; le docteur J.-E. Mercier, Fall River; Georges Généreux, St-Romuald. Par décision de S. E. Monseigneur l'Evêque de Manchester, MM. les curés Louis-T. Laliberté, de Manchester, et Hector-A. Benoit, D.D., de Pittsfield, continueront à remplir les fonctions de chapelains généraux. Le vénérable M.-T.-G. Biron, malgré ses 88 ans, reste toujours à son poste d'ex-président. Me Ernest-R. D'Amours, de Manchester, a été retenu comme conseiller juridique. Les deux nouveaux directeurs sont le professeur Arsène Croteau, titulaire de la chaire d'enseignement des langues modernes, à l'Université d'Etat du Connecticut, et un véritable apôtre, par la parole, la plume, la radio, de la culture française. Quant au docteur J.-E. Mercier, de Fall River, il est depuis toujours le trésorier de la Société des Concours de français et c'est un ancien directeur de l'A. C.-A.

Les journées du samedi, dimanche et lundi furent extrêmement oppressantes, à cause de la chaleur et de l'humidité. Aussi, mardi, quel soulagement pour les délégués de pouvoir jouir d'une promenade en bateau sur le lac Winnépesaukee, par un bel après-midi d'automne.

La Commission des Finances avait fixé les salaires comme suit: président, \$5,000; secrétaire, \$3,500; trésorier, \$3,000; médecin, \$2,000.

* * *

Le 7 décembre, Son Excellence Gaston Henry-Haye, ambassadeur de France aux Etats-Unis, était reçu officiellement par le président général et les officiers généraux de l'Association. Un vin d'honneur fut servi aux quartiers généraux de la société, suivi d'un déjeuner à l'hôtel Carpenter, auquel assistaient des représentants du clergé, de l'Etat, la magistrature, la politique, les professions, le journalisme, le commerce, l'industrie, l'enseignement, les métiers, les associations. Présenté aux convives par le président général, l'ambassadeur parla de la France et du maréchal Pétain. Dans son allocution de présentation, le président général avait dit:

"Dans un endroit de France qui s'appelle Bonsecours, aux environs de Rouen, sur une hauteur dominant toute la vallée de la Seine, se dresse d'un seul jet, comme une colonne de lumière, une statue de Jeanne d'Arc enchaînée, par le sculpteur Barrias. Sur le socle, l'artiste a gravé

cette réponse de Jeanne à ses juges infâmes: "Oui, vous avez pu m'enchaîner, mais vous n'enchaînez pas la fortune de la France." Paroles prophétiques auxquelles les événements donnent une haute et poignante actualité. Avec Jeanne d'Arc, saint Louis et Blanche de Castille, avec Vincent de Paul et Thérèse de Lisieux, avec sainte Geneviève de Paris et sainte Odile d'Alsace, avec sainte Anne d'Auray et la Vierge de Lourdes, nous savons que la fortune de la France ne peut rester enchaînée et nos prières montent ardentes vers ces saints et saintes de la patrie pour qu'ils la délivrent bientôt de ses chaînes.

L'ambassadeur avait répondu en exaltant le rôle du maréchal Pétain, qui n'est ni une marionnette, ni le chevalier serviteur d'une puissance étrangère. Souhaitons, dit-il, que le maréchal Pétain reste longtemps à la tête de la France pour y accomplir son travail de reconstruction sur une base de PATRIE, FAMILLE, TRAVAIL.

Au cours de l'année, des conférences avaient été données, aux salles de l'Association, par Etienne Gilson, le R. P. Ducattillon, O. P., André Lafargue, Arsène Croteau. Ce dernier avait prononcé sa conférence au cours de la Semaine de la Presse franco-américaine, sous les auspices de L'AVENIR NATIONAL, L'IMPARTIAL et LE CANADO-AMERICAIN. La Cour Martel, de Lewiston, et la Villa Ste-Thérèse, de Putnam, célébrèrent le vingt-cinquième anniversaire de leur fondation, et la Villa Royale, de Dover, le trente-cinquième. L'abbé Gérard Boisvert fut ordonné prêtre à Fall River, tandis que Jean-Maurice Maynard, de West Warwick, et Jean-Napoléon Leclerc, de Manchester, étaient admis à la pratique de la médecine. Tous trois étaient boursiers de l'Association. Dans le domaine de la conférence, la Cour Lambert Closse reçut Ubalde Fortin et l'historien Camille Bertrand. L'Association participa à la célébration de la Saint-Jean-Baptiste à Suncook et à l'anniversaire de la fête de Washington le 22 février. Le 7 juillet, les cours et villas de la région des Trois-Rivières prirent part à un pèlerinage à Notre-Dame du Cap. Au nombre des assistants se trouvaient Me Louis D. Durand et l'abbé Ernest Savignac, P.S.S., le premier des Trois-Rivières, le second de Montréal. Au cours de l'année prit corps le projet de l'érection d'un monument franco-américain à Manchester, et un comité fut formé à cet effet sous la présidence de Me Emile Lemelin. A un déjeuner-communion des cours et villas de Manchester, le sermon de circonstance fut prononcé par le R. P. Rodolphe Martel, supérieur du Collège de l'As-

somption. Par décision de l'évêque de Manchester, l'abbé Hector A. Benoit fut nommé assistant chapelain général. Le gouverneur Murphy désigna Me Ernest R. D'Amours assistant procureur général de l'état du New Hampshire. Mgr Alexandre Vachon ayant été sacré archevêque d'Ottawa, l'Association lui présenta un cadeau, en même temps qu'elle décidait de remettre à Mgr Melanson, archevêque de Moncton, pour son musée acadien, le manuscrit de Edouard Richard sur l'Acadie. L'Association reçut, au cours de l'année, la visite de délégations de la Cour Lambert Closse, de Montréal, et de la Cour Charles Garnier, de Barre. Le gouvernement de la province de Québec envoya des livres à l'Association, pour fins de récompense aux enfants des écoles paroissiales. L'Association bénéficia aussi d'une subvention de 5,000 francs de la part du gouvernement français. L'insigne "semper fidelis" fut distribué à nombre de sociétaires ayant à leur crédit vingt-cinq années de participation. La Cour Napoléon et la Villa Maria, de Woonsocket, organisèrent une réunion spéciale pour la remise de cet insigne. Parmi les morts de l'année, il y eut celles de Joseph-Onésime Gélinas, ancien directeur général, et de Lucien Gosselin, le sculpteur. Le premier avait rendu nombre de services à l'Association, à l'époque du rajustement des taux. Il était un folkloriste et avait le don de calmer les assemblées tumultueuses avec ses vieilles chansons. Quant au second, l'Association possède quelques-unes de ses oeuvres de sculpture. C'était un artiste de talent, dont la mort prématurée a été vivement regrettée. L'Association souscrivit au don d'un archet pour le violoniste acadien, Arthur Leblanc. Le docteur Damase Caron ayant été gravement malade, le docteur J. E. Larochelle le remplaça temporairement comme médecin général. Le président général fut élu membre de la corporation de la banque d'épargnes Amoskeag, par les directeurs de cette institution. Il fut l'orateur principal à un banquet d'anniversaire donné par le Conseil No 2, de Woonsocket, de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique. Il y fit cette déclaration:

"Le temps des divisions est fini. Je n'ai pas besoin d'élaborer sur ce point. Je ne suis pas de ceux qui calomnient le passé. Je juge l'oeuvre des morts avec impartialité et respect. Ils ont fait pour le mieux et leurs efforts ne sont pas perdus. Mais c'est dans la paix et non dans la guerre que les oeuvres progressent, et nos deux sociétés ne progresseront qu'en vivant en paix, côte à côte."

1941

NOCES DE SAPHIR

1896-1941.

L'Association atteignait par conséquent sa quarante-cinquième année, et il fut décidé de célébrer ses Noces de Saphir. Le secrétaire général, Wilfrid J. Mathieu, fut l'organisateur de ces fêtes, dont une lettre au TRAVAILLEUR, sous le pseudonyme de Claire Fontaine, donne le compte rendu suivant :

A une heure et trente, nous faisons notre entrée dans la salle du Manège militaire de la Garde Nationale du New Hampshire. L'accès est imposant. En face, dans un lit tourmenté de rochers informes, coulent les historiques chutes au nom indien d'Amoskeag. Du parvis du Manège, l'oeil plonge jusqu'aux montagnes Uncanoonuc, bouchant l'horizon vers l'ouest. Deux choses frappaient l'attention en entrant dans le manège : l'estrade et la vaste dimension du vaisseau. On y avait disposé 4,300 sièges. Cependant, il restait un grand rectangle vide, au centre, pour les évolutions des équipes. L'estrade était dominée par un majestueux chiffre : 45, indiquant le quarante-cinquième anniversaire. Une inscription disait ensuite : En route pour le 50ème, en 1946. Un drapeau américain flottant au vent, d'autres drapeaux, des fleurs, des palmes, des écussons composaient le reste du décor de l'estrade. Quant à la foule, vous concevez que je n'ai pas compté les têtes. Les journaux ont mentionné quatre mille personnes. J'accepte ce chiffre sans inventaire, avec l'impression très nette qu'il n'est pas exagéré. C'était une foule des jours de fête, où tout le monde semblait se connaître. La cérémonie devait commencer à une heure et trente précises, mais il y eut un retard. On l'attribue au fait qu'une ou deux équipes avaient été retenues par une panne d'autobus. Finalement, une curiosité spontanée fit se lever un chacun. C'était le cortège officiel qui faisait son entrée. En tête, venaient les drapeaux ; puis des militaires en uniforme ; puis les équipes féminines aux costumes multicolores, blanc, rouge, brun, bleu, lie de vin, soutaches dorées, shakos, bérêts, bonnets à poil ; puis les chanteurs de la Société d'Opérettes, en longues toges noires, et, enfin, fermant la marche, la Haute-Cour. Pendant ce défilé, l'orchestre jouait la Marche

Lorraine. Après que chacun fut en place, les choses marchèrent rondement. Il y eut d'abord une allocution du président général. Il s'appliqua à démontrer qu'au triple point de vue religieux, social, économique, la société avait répondu à l'attente de ses fondateurs. Voici la conclusion de ce discours.

"L'oeuvre des 45 ans de l'Association Canado-Américaine n'a été rendue possible que par la force de cette mystique qui s'appelle la religion, le patriotisme, la fraternité, devise de notre société.

"Ces trois mots-là ont été la clef de voûte de notre oeuvre. Supprimez la religion, supprimez le patriotisme, supprimez la fraternité. Tout s'écroule. Nous n'avons plus de raison d'être. La croix, les drapeaux, la poignée de mains de nos armes peuvent tout aussi bien être remplacés par l'image d'un coffre-fort, avec un signe de piastre au centre. Or, de même que cette mystique a été notre force et la condition de notre succès dans le passé, il faut qu'elle continue de l'être à l'avenir. Nous ne sommes ni des inventeurs de formules commerciales, ni des novateurs en matière de doctrine sociale. Nous sommes les continuateurs d'une oeuvre établie par nos devanciers, dans un sens voulu par eux, sur des bases posées par eux. Notre mission est donc de poursuivre cette oeuvre, dans l'esprit qu'ils l'avaient fondée, mais en l'élargissant, l'amplifiant, la modernisant. Oui, nous sommes et resterons des continuateurs, mais des continuateurs qui continuent et non qui détèlent pour la moindre fatigue, se couchent devant le moindre obstacle, abdiquent devant la moindre épreuve. **Nous continuerons.** C'est le mot d'ordre que je vous donne comme président."

Les applaudissements qui suivirent démontrèrent que cet appel avait trouvé un écho dans les coeurs. Il y eut une deuxième allocution par le premier vice-président général, au nom des frères absents du Québec. Il est bien regrettable que nos compatriotes canadiens n'aient pu être présents, à cause des chinoiseries de frontières. Sans doute ont-ils pensé à nous. Qu'ils soient assurés que nous n'en avons pas moins pensé à eux et regretté leur absence.

Pour l'installation des dignitaires, on procéda symboliquement. Faut vous dire que tous les présidents et présidentes occupaient une section, les vice-présidents et vice-présidentes une autre section, et ainsi de suite, jusqu'aux sentinelles. Alors, quand vint l'intronisation des présidents et présidentes, il n'y avait, pour répondre aux questions du cérémonial et prendre l'engagement, qu'un homme et une femme. Et c'est au nom des 93 présidents et présidentes que cet homme et cette femme prêtèrent le serment, pendant que tous tenaient la main levée. De cette façon, la cérémonie complète était expédiée dans à

peine 45 minutes. Il y eut un moment assez émouvant. Ce fut celui de la récitation de l'Ode au Drapeau. Tout l'auditoire se tint debout, la main tendue vers l'étendard. Quand le récitant eut terminé en baisant la frange du drapeau, quatre mille voix, avec l'accompagnement de l'orchestre, entonnèrent le "Star Spangled Banner." L'effet fut formidable. On avait procédé, de la même façon, sans le geste du serment, pour le chant de "O Canada, terre de nos aïeux."

Enfin, ce furent les évolutions par les équipes. Elles étaient au nombre de huit ou neuf, mais il y en eut seulement que six qui y prirent part. Pour une profane comme moi, j'aurais été bien en peine à qui décerner la palme. Mais il y avaient là trois militaires, graves comme Salomon, et qui tournaient en rond autour de chaque équipe, surveillant l'alignement, comptant les pas, s'assurant que chaque bouton était bien dans sa boutonnière. Bref, comme ce n'était pas mon affaire de juger, je me contentai d'admirer le spectacle cadencé, haut en couleur, précis comme une horloge. Je suis bien d'accord avec les juges, quant à l'ordre dans lequel les prix ont été décernés. Mais, étant femme, la plus grosse part de mon admiration va aux petits garçons, tout de blanc vêtus, aux coquets bérets bleus, qui ont évolué à la fin. J'aurais pu les croquer, tant ils avaient l'air fin, quand, au commandement, fixes, ils ramenaient, en le faisant sonner comme s'ils avaient eu des éperons, leur talon droit contre leur gauche. Petits gars du nord, vous avez été gentils comme tout.

H. M. A. Morin, dans LE TRAVAILLEUR, Josaphat Benoit dans L'AVENIR NATIONAL, Omer Héroux dans LE DEVOIR, Arthur Milot dans L'INDEPENDANT, de Woonsocket, J. A. Desaulniers dans LE MESSAGER, de New Bedford, Joseph Lussier, dans LA JUSTICE, de Holyoke, Yvonne Le Maître dans L'ETOILE, de Lowell, le MANCHESTER LEADER et Philippe-Armand Lajoie dans L'INDEPENDANT, de Fall River, eurent à l'occasion de cet anniversaire des paroles d'éloge et d'encouragement à l'endroit de l'Association. Ce dernier fit cette déclaration :

"Il fallait un organisme puissant, actif et éclairé pour empêcher la cessation de relations intimes et suivies avec l'autre moitié de notre élément, au-delà de la ligne quarante-cinquième. L'Association Canado-Américaine fut créée primordialement pour cette fin et c'est à son impérissable honneur de pouvoir dire qu'elle s'est noblement acquittée de cette délicate mission. Sous sa direction actuelle, qui compte plusieurs de nos mutualistes les plus éminents, elle

a connu ces dernières années un essor merveilleux. Nous nous plaignons à voir en cette floraison la récompense de ses courageuses luttés dans le passé.”

Les fêtes que nous venons de décrire eurent lieu le 9 novembre. Mais le début de l'année avait été attristé par la mort de l'abbé Louis T. Laliberté, chapelain général, T. G. Biron, ex-président général, et Arthur Ballard, l'un des plus fidèles employés de l'Association. Aussi, le 5 mai, lors de son assemblée semi-annuelle, la Haute-Cour adoptait-elle, pour être inscrites aux archives, les citations suivantes:

LOUIS-T. LALIBERTE

“Feu M. l'abbé Louis-Théophile Laliberté a été chapelain de l'Association à partir de 1936 à 1941. Il fut pour cette dernière plus qu'un conseiller désintéressé, un loyal ami. Il était toujours prêt à répondre au moindre appel. Il avait une prédilection pour les enfants, et bien que malade, avait tenu à leur apporter sa bénédiction à l'occasion de la fête de Noël de la classe infantile. La mort l'a empêché de fonder, en marge du Sou de l'Ecolier, une caisse destinée à pourvoir aux frais d'éducation d'enfants appartenant à des familles dénuées de fortune. Sa caractéristique principale était la bonté.”

THEOPHILE-G. BIRON

“Feu Théophile-G. Biron a été membre de la Haute-Cour pendant 45 ans, détenant ainsi le record du plus grand nombre d'années dans un poste officiel. A été appelé avec raison un précurseur de la mutualité franco-américaine, ayant été le premier à grouper sous le système fédératif les sociétés éparses et indépendantes. A prêché toute sa vie l'occupation du sol, la pratique de l'agriculture chez les Franco-Américains. A été un sociologue d'instinct à défaut de formation livresque, et par la mutualité a travaillé à la solution de la question sociale par le rapprochement des classes et l'indépendance économique des siens. A été durant toute sa vie un modèle de sobriété, de modération et de travail.”

ARTHUR BALLARD

“Bien que ne faisant pas partie de notre corps exécutif, Arthur Ballard a été au service de l'Association à partir de 1917 à 1941, soit une période de 24 ans. Antérieurement à cela, il avait été secrétaire-archiviste de la Cour Saint-Georges No 1 pendant plus de vingt ans. Comme conservateur et gardien des propriétés de l'Association Canado-Américaine, il s'est toujours montré d'une irréprochable honnêteté, ayant le souci de protéger les intérêts de la

société, visant toujours à l'économie, loyal envers ses supérieurs, poli pour le public, d'humeur égale avec tous, discret et rempli de tact. A bien mérité de la société."

Le 15 janvier, l'Association fut honorée de la visite de Son Excellence Mgr Joseph Bonhomme, vicaire apostolique du Basutoland. Il donna une conférence sous les auspices de l'Association et demanda son admission comme sociétaire. Il était le deuxième évêque à faire partie de l'Association. Dans le cours du même mois, un autre prélat visita l'Association. Ce fut S. E. Mgr Joseph Le Gouaze, archevêque de Haïti. Il donna sa bénédiction au personnel de la Haute-Cour, dont tous les membres lui furent présentés à tour de rôle. Par les soins de Son Excellence Gaston Henry-Haye, ambassadeur de France aux Etats-Unis, le gouvernement français fit don, à l'Association Canado-Américaine, d'une peinture de 14 x 40 pds, représentant un panorama de la côte d'azur. En même temps que cette toile, le gouvernement français fit remise à l'Association d'une centaine de volumes richement reliés. Peinture et volumes provenaient du pavillon de la France à l'exposition mondiale de New York. La Haute-Cour adopta une législation nouvelle concernant les risques de guerre. Aux termes de cette législation, si un membre devenait soldat, marin ou aviateur en service actif ou en service auxiliaire actif dans une zone de guerre, le bénéficiaire, advenant le décès de ce membre, résultant directement ou indirectement des hostilités, avait droit seulement au remboursement des contributions versées. Comme on verra plus loin, ce règlement resta lettre morte et l'Association solda pour le plein montant des certificats, les réclamations occasionnées par le décès des membres morts au service. A un déjeuner-communion des cours et villas de Manchester, l'orateur principal fut Josaphat Benoit. Le 4 mai, les officiers de la Haute-Cour assistèrent à la représentation de l'Opéra "Mignon", sous la direction de Gérald Robert et Ovide Duval, le premier, directeur musical, le second, directeur dramatique. Au congrès de l'Union des Franco-Américains du Connecticut, tenu en mai, l'Association fut représentée par Me Ernest R. D'Amours et le professeur Arsène Croteau. Trois boursiers de l'Association terminèrent leurs études. L'un, l'abbé Gérard Lévesque, de la Rivière du Loup, fut admis à la prêtrise; Paul Fortier, de Lewiston, et Eugène Vachon, de Manchester, passèrent avec succès les examens universitaires pour la pratique de la médecine. A

la célébration de la fête de Dollard, l'orateur de circonstance fut Wilfrid Beaulieu. Me Emile Lemelin prononça le discours de la Saint-Jean-Baptiste à Fall River. Il représenta aussi l'Association au banquet offert au juge Burque, à l'occasion de son élévation sur le banc de la Cour suprême du New Hampshire. Mgr L. J. A. Doucet, ancien chapelain général, célébra ses Noces d'Or sacerdotales auxquelles la Haute-Cour fut invitée. Les cours de la région des Trois-Rivières firent leur pèlerinage annuel au Cap de la Madeleine, avec la participation de Wilfrid J. Mathieu, secrétaire général. Des délégations des cours de Biddeford, Lewiston, Waterville, Brunswick, visitèrent les quartiers généraux de la société. Le président général fut honoré par le gouvernement haïtien de la décoration de l'Ordre national "Honneur et Mérite", au grade d'officier. Il fit une conférence à Montréal sous les auspices de la Cour Jeanne Lajoie, de Rosemont. Présenté par Me Châteauguay Perreault, il fut remercié par Omer Héroux, du DEVOIR. Il représenta aussi l'Association au congrès de l'Union Saint-Jean-Baptiste à Boston, ainsi qu'au banquet offert à Me Henri T. Ledoux à l'occasion de sa réélection à la présidence de cette société. A la fin de décembre, le président assista au congrès de la **Modern Language Association**, à Indianapolis. L'Association se trouva ainsi à participer à la fondation, au sein de ce groupement linguistique, d'une section consacrée à l'étude du français nord-américain. C'est grâce à l'initiative d'un professeur de français de Smith College, Marine Leland, assistée d'un autre professeur de français à l'Université du Michigan, Edward B. Ham, que la littérature canadienne-française trouva place dans les travaux et les préoccupations de la **Modern Language Association**. Le gouvernement de la province de Québec avait délégué à ce congrès le sous-secrétaire de la province, Jean Bruchési. Le représentant de l'Association lut un travail sur l'écrivain franco-américain Henri d'Arles. En mai, était décédé Jules Larivée, ancien directeur de la Haute-Cour de 1908 à 1910. Le **Dunne's International Insurance Reports** donna, pour la première fois, une appréciation de la situation financière de l'Association en lui attribuant la marque A, c'est-à-dire excellent. Le rapport ajoutait:

"Il est significatif de noter que l'Association Canado-Américaine possède, en argent comptant et autre disponibilités, \$116.64 pour chaque \$100 d'obligation. Ceci est

une très forte proportion et elle indique la capacité de l'Association de payer sur demande toutes ses obligations, tout en ayant d'amples réserves avec lesquelles elle peut continuer ses opérations."

A la demande de l'évêque de Manchester, l'Association accorda son adhésion au "**National Catholic Community Service**". A la fin de l'année, la Haute-Cour retint les services d'un expert en matière de recrutement, et décida de remodeler, sur une base nouvelle, ses services de production, après consultation avec Arthur J. Rouillard, commissaire des assurances du New Hampshire.

1942

PUIS, CE FUT PEARL HARBOR . . .

Dû à l'état de guerre, depuis 1939, entre la Grande-Bretagne, ses Dominions et l'Allemagne, l'Association, à cause de ses opérations au Canada, avait adopté une législation spéciale concernant les risques de guerre.

Puis, ce fut Pearl Harbor . . .

Le 7 décembre 1941, les avions japonais avaient attaqué la flotte américaine, à Pearl Harbor. Aussi, à son assemblée du 16 décembre 1941, la Commission Permanente adopta-t-elle la résolution suivante:

ATTENDU que le Congrès, à la suite d'une demande du Président des Etats-Unis, a statué qu'un état de guerre existe entre les Etats-Unis d'une part, et les puissances de l'Axe d'autre part;

ATTENDU que cet état de guerre n'a pas été provoqué par le Gouvernement américain ou le peuple américain, mais qu'il a été imposé à tous;

ATTENDU que le moment est plus que jamais opportun et qu'il est même impératif pour le salut de la nation de mettre en application la devise: "E Pluribus Unum";

Pour ces divers motifs, le Bureau Exécutif décrète comme suit:

—L'Association Canado-Américaine met toute sa confiance dans la direction du président Franklin D. Roosevelt, son Cabinet et le Congrès des Etats-Unis pour conduire jusqu'à la victoire finale le combat dans lequel la nation entière est engagée;

—L'Association demande formellement aux sénateurs et aux congressmen des Etats où elle opère de donner leur appui au Président, car il n'y a pas de place en ce moment pour les pacifistes, quand les bandits menacent nos foyers et nos libertés;

—L'Association s'engage, pour toute la durée de la guerre, à placer une proportion adéquate du surplus de ses caisses dans des bons et timbres de la défense nationale, tant aux Etats-Unis qu'au Canada;

—L'Association exhorte les membres de son personnel à continuer la pratique d'acheter et tirer au sort un bon par semaine, à même leurs économies mises en commun dans ce but;

—L'Association recommande que les cadeaux de Noël soient faits sous forme de bons ou de timbres de la défense nationale;

—L'Association s'engage à coopérer avec les Comités d'Etat et les Comités locaux dans les préparatifs se rapportant à la défense nationale;

—L'Association note avec plaisir que les membres de son Exécutif donnent gratuitement leurs services comme suit: Son Honneur le maire Damase Caron, médecin général, comme Membre du Comité Général de la Défense nationale dirigé par le Maire La Guardia de New York; le docteur A. P. Lachance, vice-président général, comme Président du Service de Santé et de Bien-Etre de la ville de Gardner; Wilfrid J. Mathieu, secrétaire général, comme Conseiller du Service de réemploi pour le district No 15; Me Emile Lemelin, trésorier général, comme Membre du Bureau de Conscription No 14; Me Ernest R. D'Amours, avocat-conseil, comme Membre du Bureau de Conscription No 15 et Conseiller juridique du Conseil d'Etat pour la Défense. Elle engage les autres membres de la Haute-Cour et les membres des cours et villas à coopérer de même avec les autorités locales;

—L'Association engage également chaque cour et villa à nommer un membre par cour et villa qui sera chargé de suivre les classes de sécurité en cas d'attaque par avion, afin de transmettre aux autres membres les renseignements obtenus à ces cours;

—L'Association aura un Comité central, formé par le Président général, qui servira d'intermédiaire entre elle et les différentes agences gouvernementales de sécurité;

—L'Association décrète que pour toute la durée de la guerre, le drapeau américain flottera sur son immeuble, à moins d'avis contraire par les autorités;

—L'Association décrète finalement que pour toute la durée de la guerre, son auditorium, situé au numéro 52 rue Concord, sera à la disposition des agences de guerre ou de défense nationale et de la Croix Rouge, à toutes fins utiles.

Les résolutions ci-dessus furent transmises au président Roosevelt, aux secrétaires du Trésor et de la Marine, aux sénateurs Bridges et Tobey, aux congressmen Jenks et Stearns. De la Maison Blanche, l'Association reçut un accusé de réception signé par Wayne Coyne, assistant spécial du président. Les départements du Trésor et de la Marine répondirent par

l'intermédiaire de John Sullivan, William C. FitzGibbons, William C. McD. Stucky. Les congressmen et les sénateurs susmentionnés répondirent personnellement.

Au début de l'année, le R. P. Aimé Lacasse, de l'Ordre des PP. Blancs, s'adressa à l'Association pour la reconstruction de sa mission de Lukula, Afrique, qu'un incendie avait réduite en cendres. Une souscription fut ouverte par l'Association, avec le résultat que dans l'espace de quelques semaines, la somme de \$1518.15 fut câblée au Père Lacasse. A un déjeuner-communion organisé par les cours et villas de Manchester, l'orateur principal fut Me Eugène L. Jalbert, de Woonsocket. A cette occasion, les cours et villas firent don à la Haute-Cour d'un drapeau de service, symbolisant la participation des membres de l'Association à l'immense conflit. En acceptant ce drapeau des mains de Joseph Savoie, président du comité général des cours et villas, le président général déclara: "Ce drapeau, je le reçois pieusement, parce qu'il a été béni par la main du prêtre. Je le reçois avec émotion, parce que chacune des étoiles bleues posées dans la blancheur de ses plis, représente une vie humaine. La vie, pour les membres de notre société appelés au service dans les armées de terre, de mer, de l'air, c'étaient la maison, le village, le travail quotidien, l'église, les parents, les amis, la fiancée. Tout cela, nos chers jeunes gens l'ont échangé pour une autre vie: celle des camps, l'entraînement militaire au soleil et à la pluie, le port du sac et du fusil, le maniement des obus, le tonnerre des canons, les ruines, le carnage, le sang, et qui sait, peut-être en définitive la mort. Je ne connais pas de sacrifice plus grand ni plus méritoire que celui d'offrir sa vie pour celle des autres . . ." Au cours de l'année, l'abbé Raymond Desjardins, de Somersworth, fut ordonné prêtre. C'était un boursier de la société. Le COURRIER DU MICHIGAN, publié à Détroit, par P. E. Mayrand, vice-président général, célébra le trentième anniversaire de sa fondation. Le président général donna des conférences à Boston, devant la Société Historique Franco-Américaine; aux Trois-Rivières, devant le personnel du Séminaire; à l'Oratoire St-Joseph du Mont-Royal, à l'occasion d'une Semaine Missionnaire; au Collège Mount Holyoke, sur l'invitation de Gustave Cohen, pour les Entretiens Pontigny-Mount Holyoke. Le juge Emile Lemelin fut l'orateur principal de la Saint-Jean-Baptiste, à Manchester, Par décision de Son Excellence Mgr Peterson, l'abbé Hector A. Be-

noit, D. D., curé à Newmarket, devint chapelain général, avec l'abbé Doria Desruisseaux, curé de la paroisse Ste-Thérèse, de Manchester, assistant chapelain général. Le terme de Arthur J. Rouillard au poste de commissaire des assurances du New Hampshire étant expiré, une pression fut exercée auprès du gouverneur Blood, en vue de la réélection du même fonctionnaire, au même poste. Emile Lemelin et le président général de l'Association eurent une entrevue à ce sujet avec le gouverneur Blood. A l'occasion du Troisième Centenaire de la fondation de Montréal, la garde féminine de la Cour Lambert Closse déposa une couronne de fleurs, devant la statue de Lambert Closse, au monument Maisonneuve, sur la Place d'Armes. Wilfrid J. Mathieu représenta l'Association, en qualité de Chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire le Grand, au sacre de Mgr Collignon, O.M.I., nommé évêque des Cayes, en Haïti. D'importants changements eurent lieu dans l'aménagement intérieur des quartiers généraux de l'Association. Les salles du club furent fermées aux membres, et converties en magasin pour la papeterie et en dépôt pour la conservation des archives. Le personnel de la Haute-Cour fut installé dans l'auditorium. Ce n'est pas sans regret que la Haute-Cour procéda à ces changements. L'auditorium était bien commode pour les manifestations publiques de toute nature: conférences, concerts, congrès, distributions de prix, réceptions, etc. Mais le secrétariat et la comptabilité étaient trop à l'étroit, par suite de l'augmentation des affaires. Quant aux salles du club, leur entretien était devenu de plus en plus dispendieux, sans compter qu'elles n'étaient plus fréquentées par les jeunes, ceux-ci étant appelés sous les drapeaux. Le 6 avril, Albert J. Beaudry entra à l'emploi de l'Association en qualité de directeur des agents. A cause d'une baisse générale dans le rendement des valeurs du marché, de nouvelles tables de taux, **Fraternal American**, censées rapporter un intérêt de 3%, furent mises en vigueur pour les sociétaires futurs. Le 23 novembre, le trésorier général, Emile Lemelin et le vice-président J. Emile Lussier eurent une importante conférence, à Ottawa, avec G. D. Finlayson, surintendant des assurances du Dominion. L'Association fut invitée à la célébration du cinquantième de l'Hospice St-Vincent de Paul, de Manchester. Le 25 novembre, mourut J. A. Bourke, directeur de la Haute-Cour. C'était un des plus anciens membres de l'Association, ayant été affilié à cette dernière depuis

1897. Il fut remplacé au directorat par un de ses concitoyens de Sherbrooke, Joseph Labrecque, qui avait été maire de cette dernière ville. Le 26 novembre, l'Association enregistrait aussi le décès de Joseph M. Goddu, qui, vers 1930, avait dirigé des campagnes de recrutement au bénéfice de l'Association.

**LA CAMPAGNE DE VENTE D'OBLIGATIONS DE GUERRE,
POUR L'ACHAT DE FRETEURS "LIBERTY", SOUS LES
AUSPICES DES ASSOCIATIONS FRATERNELLES ET SO-
CIALES FRANCO-AMERICAINES DE LA NOUVELLE-
ANGLETERRE**

Le gouvernement des Etats-Unis venait de compléter un deuxième emprunt national pour fortifier le nerf de la guerre. Le Ministère du Trésor, à Washington, avait, dès le début, établi dans le Bureau des Epargnes de guerre, une section spéciale destinée à promouvoir la vente des obligations, parmi les groupes de citoyens d'origine étrangère. Edward B. Hitchcock avait été nommé à la direction de cette section. Déjà, certains groupes, comme les Polonais, les Grecs, etc., avaient souscrit collectivement et s'étaient ainsi fait reconnaître comme entités distinctes. A Manchester, l'abbé Aimé P. Boire, curé de la paroisse Saint-Augustin, présidait un comité local affecté à la vente des obligations. Il conçut l'idée de l'organisation d'une campagne de vente par les Franco-Américains de Manchester, à l'occasion de la fête de la Saint-Jean-Baptiste. Il s'en ouvrit, le 30 mars, au président général de l'Association, qui l'assura de la coopération de cette dernière. Mais au lieu d'une campagne limitée à Manchester, pourquoi ne pas s'adresser aux Franco-Américains de toute la Nouvelle-Angleterre, par l'intermédiaire des associations fraternelles et autres organisations sociales. Loin d'être effrayé par l'ampleur du projet, l'abbé Boire le fit partager par Edward B. Hitchcock. Tous deux assistèrent à l'assemblée de la Commission Permanente, le 6 avril. La Commission donna son adhésion au plan. Restaient les approches auprès des autres sociétés. Le 27 avril, les directeurs de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique étaient convoqués au presbytère de l'abbé Boire. Le 4 mai, une assemblée préliminaire d'organisation fut tenue dans les bureaux de l'Association, à laquelle participèrent les représentants de l'Union Saint-Jean-Baptiste

d'Amérique, de la Société Jacques-Cartier du Rhode Island et de notre société. A cette assemblée, il fut arrêté de lancer une campagne pour la vente chez les Franco-Américains, de \$6,000,000 d'obligations, ce qui permettrait la construction de trois frêteurs "Liberty". Un comité provisoire fut constitué avec l'abbé Boire président, Lauré B. Lussier vice-président, Adolphe Robert, secrétaire, et Henri T. Ledoux, trésorier. La campagne devait être lancée le 24 juin et se terminer le 6 septembre. Par l'intermédiaire de Wm H. Partlan, représentant de la Trésorerie dans le New Hampshire, les grandes lignes du projet furent transmises au département du Trésor, à Washington. Une approbation enthousiaste, émanant du Secrétaire du Trésor, de la Commission maritime et de la Section des épargnes de guerre ne se fit pas attendre. Aussi, le 28 mai, l'abbé Boire convoquait-il, à Boston, pour le 6 juin, une réunion générale des représentants des sociétés. Une soixantaine assistèrent. L'Association Canado-Américaine, pour sa part, y était représentée par Adolphe Robert, Jean-Charles Boucher, Albert Fortin, Arthur E. Moreau, T. P. Bérard, John Morgan, Aldéa Côté, Aldéa Béchet, Maria Dubois, Annette Deshaies, Ernest Dubois, Raphaël Côté, Léo Deshaies, Arthur Béchet, Agnès Champagne. Le comité exécutif déjà nommé fut maintenu dans ses fonctions à titre permanent, en y adjoignant trois représentants par chaque société, dont Emile Lemelin et Wilfrid Mathieu pour l'Association Canado-Américaine, et George Filteau, secrétaire général de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique, au titre de publiciste. Un groupe de coordonnateurs fut nommé, un par diocèse, avec Henri Goguen coordonnateur en chef. Ses assistants étaient: Dewey Archambault, pour l'archidiocèse de Boston; Omer Boivin, diocèse de Fall River; Philip Erard, diocèse de Springfield; Armand Côté, diocèse de Providence; Adhémar Brodeur, diocèse de Hartford; Jean-Charles Boucher, diocèse de Portland; Arthur Moreau, diocèse de Manchester, et Jean Piché diocèse de Burlington. La Commission maritime des Etats-Unis ayant promis que les frêteurs, construits grâce aux souscriptions franco-américaines, seraient baptisés de noms franco-américains, une commission fut nommée pour préparer et soumettre une liste de noms. Cette commission se composait de six membres, un pour chaque Etat de la Nouvelle-Angleterre, soit Ubalde Paquin, Massachusetts, l'abbé Arthur Bienvenue, Rhode Island, l'abbé Adrien Verrette, New Hampshire, Fer-

nand Despins, Maine, Moïse Desautels, Vermont, et Albert Trottier, Connecticut. Les évêques de la Nouvelle-Angleterre donnèrent non seulement leur assentiment au projet, mais par leurs organes diocésains, ils lui firent une large publicité. La presse franco-américaine fut aussi unanime. La presse canadienne-française suivit la campagne avec intérêt et en informa ses lecteurs. De juin à septembre, ce fut, par conséquent, une poussée intense par toute la Nouvelle-Angleterre. Dès l'ouverture de la campagne, le 24 juin, le coordonnateur pour le New Hampshire, Arthur E. Moreau, organisa une grande réunion en plein air, avec participation du congressman Forand, de l'actrice de cinéma Zazu Pitts, etc., participation au cours de laquelle l'Association remit à M. Moreau un chèque de \$100,000 pour l'achat de bons. L'Association assumait aussi pour sa part un tiers des dépenses occasionnées par la campagne, et elle pourvut aux frais de déplacement de trois coordonnateurs, dont l'un ne voulut rien accepter pour ses services. A la fin de la campagne, l'objectif de \$6,000,000 avait non seulement été dépassé, mais plus que doublé, le chiffre des souscriptions s'élevant à \$12,736,258.75. Au lieu de trois frégates, la Commission maritime des Etats-Unis aurait pu en faire construire six, dont cinq reçurent des noms franco-américains, les constructions ayant cessé peu après. Ce furent: SS "Charles Dauray" lancé le 1er avril 1944; SS "Augustin Chevalier" le 3 juin; SS "Aram Pothier" le 17 juin; SS "Ferdinand Gagnon" le 8 septembre; SS "Major Mallet" le 15 novembre. Le lancement de ces bateaux, à noms franco-américains et payés par l'argent des Franco-Américains, fut effectué à South Portland, Maine, dans des conditions qui déplurent à ceux-ci, par suite du mauvais vouloir de la **New England Shipbuilding Corporation** de South Portland, laquelle refusa aux patrons de la campagne la liberté de désigner des parrains et marraines au baptême des vaisseaux. Au cours de la campagne, les membres de l'Association en général répondirent avec empressement à l'appel de la Haute-Cour, et parmi ceux des officiers généraux qui se dépensèrent le plus pour en assurer le succès, il convient de citer J. C. Boucher, Arthur E. Moreau, Emile Lemelin, le docteur A. P. Lachance, Antonio Prince, Ernest R. D'Amours, Albert Beaudry et Wilfrid J. Mathieu, qui, à la fin de la poussée, occupa le poste de secrétaire du Comité général. L'Association fut aussi mêlée à une autre campagne pour la vente de

timbres de guerre, dans un concours entre les garçons de l'école St-Gabriel et les filles du Mont St-Joseph, de St. Johnsbury, Vermont. Dans le cours du mois de décembre, un élève du huitième grade de l'école St-Gabriel, Paul-Eugène Choinière, écrivit, au président général, une lettre sollicitant, de la part de la société, une souscription pour l'achat de timbres, ceci devant aider les garçons de l'école St-Gabriel à vaincre en concours les filles du Mont St-Joseph. Le président soumit la demande à la Commission Permanente, laquelle autorisa le placement de \$3,000 du Fonds Labrecque, en obligations du gouvernement américain de la série G et le chèque fut fait payable à l'école St-Gabriel. L'affaire suivit ensuite son cours, avec le résultat qu'à la fin du concours, les garçons de l'école St-Gabriel l'emportèrent sur les filles du Mont St-Joseph par \$3,103. Dans le domaine de la guerre toujours, l'Association organisa, à Manchester, une souscription en faveur des prisonniers de guerre français en Allemagne. Cette souscription rapporta un peu plus de \$1,000. D'après les statistiques recueillies par l'Association, statistiques malheureusement incomplètes, 458 membres étaient en service actif de guerre, à la fin de novembre 1943.

Au début de l'année, Me Ernest R. D'Amours, avocat-conseil, fit présenter à la Législature du New Hampshire, par les bons offices de l'avocat Fortunat Normandin, de Laconia, un projet de loi concernant les sociétés fraternelles. Débarassé de sa phraséologie légale, le nouveau projet ajoutait, à la liste des personnes pouvant être bénéficiaires d'un certificat d'assurance, "les personnes sur qui le membre dépend ou un fonds d'éducation ou de charité maintenu par une société". Aux termes du projet, il était pourvu en outre que lorsqu'une société possède un degré de solvabilité de 105%, elle pouvait se servir d'un montant n'excédant pas cinq pour-cent des accroissements au fonds mortuaire pour le paiement des dépenses nécessairement encourues dans le maintien, la préservation et le soin de ce fonds. Le projet permettait enfin à une société de payer, au décès d'un enfant âgé de moins de un an, un montant de \$100; deux ans \$200; trois ans \$300, et ainsi de suite jusqu'au maximum de \$1,000 à dix ans. Le commissaire des assurances, Arthur J. Rouillard, Me Emile Lemelin, Albert J. Beaudry comparurent devant le comité des assurances du Sénat pour appuyer le projet, lequel fut ratifié par le gouverneur, dans le cours du mois de mars. Me D'Amours

comparut aussi devant le comité des assurances de la Législature de Boston, le 15 février, pendant que de son côté Jean-Charles Boucher, sénateur à Augusta, s'employait à faire amender la loi du Maine, de façon à ce qu'un candidat âgé de moins de 45 ans, put être admis dans une société sans examen médical, pour un montant n'excédant pas \$3,000. L'avocat-conseil réussit également à obtenir une diminution de \$33,000 dans l'évaluation municipale de la propriété détenue par l'Association, à Manchester. A son assemblée du 3 mai, la Haute-Cour adopta une résolution d'appréciation à l'endroit de Arthur J. Rouillard, pour la façon juste, impartiale, progressive avec laquelle il avait administré le département des assurances du New Hampshire durant son terme d'office. La Société des Chevaliers de Lafayette, de Leominster, fondée en 1893, fut absorbée, le 4 novembre, par l'Association. Cette société avait été fondée d'abord sous le vocable de Saint-Jean-Baptiste. En 1898, elle avait changé son nom en celui de Chevaliers de Lafayette. Lors de l'établissement de la paroisse Ste-Cécile, de Leominster, la société fut la première à présenter au curé fondateur, l'abbé Balthazar, un chèque pour la construction de l'église. Au cours de l'année, le vice-président Jean-Charles Boucher fut élu maire de Lewiston. Il fut aussi l'hôte d'honneur de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, à l'occasion de la célébration du 24 juin, et, à la même époque, reçut la décoration de Chevalier du Bon Parler Français, des mains du président de cette société, Jules Massé. Le 9 juin, Me Emile Lemelin fut nommé juge de la cour des tutelles du comté de Hillsborough par le gouverneur Blood. Aussi, le 14 juillet, le nouveau juge était-il l'objet d'un banquet offert par les Cours St-Georges et Ste-Marie, banquet où il vit à ses côtés Albert Martineau, conseiller du gouverneur, Wilfrid Laflamme, maire de Manchester, Alfred Lemelin, son père, l'abbé Adrien Verrette, représentant du Comité Permanent de la Survivance française, Ovila Mondou, président de la Cour Ste-Marie, John Perkins, conseiller du gouverneur, Mgr Elias Roy, P. D., vice-supérieur du Collège de Lévis, l'abbé Paul Desaulniers, curé de la paroisse St-Antoine, de Manchester, les abbés Hector A. Benoit, D. D., et Doria Desruisseaux, chapelains généraux de l'Association, Wilfrid J. Boisclair, greffier de la cour des tutelles, Henri T. Ledoux, président de l'Union Saint-Jean-Baptiste, Lauré Lussier, secrétaire de la Société Jacques-Cartier, Arthur Dupuis, directeur de la Société

des Artisans, Charles Marier, président de la Cour St-Georges, Arthur L. Prince, président de la Caisse Populaire Ste-Marie, Ernest Bournival, éditeur de L'AVENIR NATIONAL, Albert Genest, président du Club Jolliet, l'abbé Albert Délisle, secrétaire de l'Association des Anciens de Lévis. Au cours de son allocution, le nouveau juge fit cette déclaration: "Si jamais un homme doit quelque chose aux sociétés fraternelles et à nos institutions, c'est bien moi." Au cours de l'année, le président général donna deux conférences, l'une devant l'École Libre des Hautes Etudes, de New York, à l'invitation de l'écrivain médiéviste Gustave Cohen, et l'autre, à Montréal, sur les ECRIVAINS JOLIETTAIS, devant le groupe des anciens du Séminaire de Joliette résidant à Montréal. Il adressa aussi la parole, le 10 octobre, au banquet commémoratif du vingt-cinquième anniversaire de la fondation de Villa Augustina, dirigée par les religieuses Jésus-Marie. Il publia dans le bulletin un article sur LA GRANDE PITIE DE NOS JOURNAUX, lequel article fut amplement reproduit, mais diversement apprécié. L'ancien président de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique, Félix Gatineau, ayant laissé deux gros albums de notes, coupures de journaux, programmes de fêtes, etc., sa fille, Mme Laura Gatineau Choquette, de Adams, fit don de ces albums à la Collection Lambert. De leur côté, les Frères Maristes, de Tyngsboro, léguèrent à la collection une partie de la bibliothèque laissée par l'abbé Alfred Déjordy. Le secrétaire général, Wilfrid J. Mathieu, fut élu président du **New England Fraternal Congress**, et par ses soins, un nouveau cérémonial entra en vigueur pour la gouverne des assemblées des cours et villas. A Sherbrooke, à l'instigation de sa présidente Mme Eva Bélisle, la Villa Notre-Dame de la Victoire s'affilia à la Fédération Catholique des Oeuvres féminines de ce diocèse. Dans le cours de l'été, l'Association reçut la visite de l'écrivain belge, Robert Goffin. Au lendemain de cette visite, il publia, dans un journal de Montréal, un article dont nous détachons ce passage:

Revenu à l'Association Canado-Américaine qui occupe le bâtiment le plus somptueux que j'aie vu aux Etats-Unis, il m'a été donné de visiter la bibliothèque française et je suis tombé en arrêt devant une édition princeps plus que rare. C'était l'admirable livre que le Père Hennepin consacra à ses aventures, publié à Amsterdam en 1698. On y trouve le premier dessin des chutes du Niagara qui furent décou-

vertes par le Père, un rôle défricheur duquel on n'a pas accordé assez d'importance, jusqu'ici.

A cette époque, les chutes s'appelaient les "Saut" du Niagara et furent considérées comme la septième merveille du monde. Je les ai admirées moi-même il y a quelques mois et, à côté des souvenirs du Père Hennepin, une plaque de bronze rappelle qu'en octobre 1919 notre grand roi Albert s'y arrêta une journée et qu'il rêva avec émotion en face de ce spectacle grandiose qu'un Wallon avait livré à la curiosité des humains.

Chose étrange: à la première page de ce livre précieux, il y avait une signature. Devinez laquelle? Celle du fameux tragédien Talma dont les interprétations de la scène ne furent jamais égalées. Par quel hasard extraordinaire, cette édition princeps qui se trouvait dans la collection du célèbre acteur, en 1917 est-elle venue échouer à l'Association Canado-Américaine?

L'Association accueillit officiellement Me René Paré, qui venait d'être élu président général de la Société des Artisans. Le 24 septembre, eurent lieu, à Woonsocket, les funérailles du docteur Gaspard Boucher, qui avait été membre de la Commission médicale et directeur de la Haute-Cour de l'Association de 1916 à 1920. Cette dernière se fit représenter aux obsèques par une délégation.

1944

ASSISES DE LA XVIII^e CONVENTION — ETUDE D'UN CODE UNIFORME POUR LES SOCIÉTÉS

Les assises de la XVIII^e convention de la Cour Suprême furent tenues à Manchester les 3, 4 et 5 septembre 1944. Elles furent favorisées d'une bénédiction papale transmise par Son Excellence A. G. Cicognani, archevêque de Laodicée, délégué apostolique aux Etats-Unis, et honorées de la présence de Mgr Jeremiah S. Buckley, vicaire général du diocèse de Manchester et administrateur du diocèse "*sede vacante*", l'abbé Hector A. Benoit, chapelain général, qui prononça le sermon, en l'église Ste-Marie, à la messe d'ouverture, Son Honneur Josaphat Benoit, maire de Manchester, René de Messières, président du chapitre France Libre, de Boston, l'abbé Adrien Verrette, membre du Comité Permanent de la Survivance française, Henri T. Ledoux, président général de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique, l'abbé Doria Desruisseaux, assistant chapelain général, etc. Nous reproduisons ci-après, quelques points saillants des déclarations faites devant les délégués par les invités d'honneur, les officiers exécutifs de l'Association, ainsi que quelques-uns des amendements apportés aux statuts:

Bénédiction Papale

Je suis en vérité très heureux de vous aviser qu'à l'occasion de la convention de l'Association Canado-Américaine à Manchester, notre Très-Saint Père le Pape Pie XII a très gracieusement daigné accorder à tous les officiers et membres de l'Association une bénédiction apostolique spéciale. En transmettant à la convention cet auguste message du Souverain Pontife, je désire offrir mes propres bons souhaits pour le succès de la convention et mes prières pour que ses délibérations soient guidées par Dieu vers l'accomplissement d'actes encore plus grands pour Sa gloire et le bien des âmes. Puisse la bénédiction du Vicaire du Christ être comme le gage des grâces riches et durables que Dieu répandra sur les membres de l'Association dans

leurs efforts pour promouvoir une vie catholique intense et un haut idéal catholique.

A. G. CICOGNANI,
Archevêque de Laodicée,
Délégué Apostolique
aux Etats-Unis

Conviés à la défense

Aujourd'hui, mes Frères, nous envisageons avec tristesse, mais aussi avec résolution les périls dont la Sainte Eglise est menacée. Nous venons vous convier à la défense par la pratique des oeuvres de religion et de charité. Vous tous, catholiques, vous avez une dette de dévouement à payer à l'Eglise, vous aussi vous êtes tenus de la servir et de la défendre. Comprenez bien cette grave obligation et apprenez à manier les armes de ce glorieux combat. Priez pour l'Eglise avant de prier pour vous-mêmes. Inquiétez-vous de la vie de l'Eglise, réjouissez-vous de ses succès, affligez-vous de ses revers, protégez-la de votre parole, soutenez-la de votre fortune, et, au besoin, défendez-la de votre bras et vengez-la de votre sang.

Abbé Hector A. BENOIT, D.D.
Chapelain général.

Une âme qui vibre

"Votre Association a une âme qui vibre à travers les chiffres de la comptabilité."

Abbé Adrien VERRETTE,
Membre du Comité Permanent
de la survivance française.

Travail de conservation

"Nos mutualités canadiennes-françaises ou franco-américaines, tout en étant des institutions de secours mutuels, sont aussi créées afin d'aider à la conservation du dépôt sacré de la foi et des vertus héroïques léguées par les ancêtres... Dans ce travail immense de conservation, dont l'avenir parfois fait craindre les plus optimistes, il faut que nos sociétés s'entendent, s'entraident lorsque l'occasion se présente et le besoin se fait sentir. Il est nécessaire qu'elles travaillent ensemble..."

Henri T. LEDOUX,
Président général,
Union St-Jean-Baptiste d'Amérique.

Problèmes de Survivance

"Notre société est particulièrement intéressée à la cause de l'éducation et elle travaille dans ce but par deux moyens: des bourses d'écoliers et une bibliothèque."

Adolphe ROBERT,
Rapport présidentiel.

La France et nous

"Ce qui me paraît le plus important, c'est que le gouvernement français donne à votre jeunesse les moyens de connaître la France. On est en train d'élaborer tout un programme d'échanges scolaires entre nos deux pays. Je voudrais qu'une part importante de ces bourses soit réservée à des étudiants franco-américains. Ils pourraient compléter leur culture française; vos étudiants en théologie notamment pourraient achever leurs études dans nos grands séminaires ou à l'Institut Catholique de Paris . . . et il n'est pas interdit d'imaginer qu'un jour c'est parmi eux que vos futurs évêques seront recrutés."

René de MESSIERES,
Président, France Libre,
Chapitre de Boston.

"The Outstanding Society"

"En réponse à quelqu'un qui désirait se renseigner sur l'état financier de l'Association, Arthur J. Rouillard, commissaire d'assurance, écrivait l'an dernier: 'So far as their financial standing is concerned, I want to assure you that you need have no cause for worry on that account. In my opinion this is the outstanding fraternal society in the country'."

Juge Emile LEMELIN,
Trésorier général.

Législation

"Si la législation proposée (Code uniforme) vient à être adoptée, les sociétés fraternelles le devront en grande partie à l'initiative persévérante des représentants de l'Association Canado-Américaine."

Wilfrid J. MATHIEU,
Secrétaire général.

Amendements aux Statuts

La convention vote: Que la publication mensuelle du bulletin soit continuée . . . Qu'une Commission des Archives soit créée . . .

. . . Que le montant maximum d'assurance sur la vie soit porté à \$10,000 . . . Que les bénéfices payables au décès d'un enfant soient de \$50.00 en bas de six mois, \$100.00 à un an, \$200 à 2 ans et ainsi de suite, jusqu'à \$1,000 à 10 ans, alors que ce dernier montant reste le même jusqu'à 16 ans. Etc., etc.

La convention reçut aussi des messages de bons souhaits de Foster F. Farrell, secrétaire du **National Fraternal Congress**, Charles C. Fearing, secrétaire du **New England Fraternal Con-**

gress, et Adhémar Raynault, maire de Montréal. Les salaires furent votés comme suit: président général, \$5,000; secrétaire général, \$4,000; trésorier général, \$3,000; médecin général, \$2,000. L'élection des officiers donna les résultats suivants: président général, Adolphe Robert; 1er vice-président général, J. Emile Lussier, Montréal; 2e vice-président général, P. Eudore Mayrand, Détroit; 3e vice-président général, Jean-Charles Boucher, Lewiston; 4e vice-président général, le docteur Alfred P. Lachance, Gardner; secrétaire général, Wilfrid J. Mathieu, qui défait Paul Gingras; trésorier général, le juge Emile Lemelin; médecin général, le docteur Damase Caron; directeurs généraux, Arthur E. Moreau, Manchester, Antoine Babin, Berlin, L. S. Bergeron, Rochester, Willie Chrétien, La Baie Shawinigan, Joseph Labrecque, Sherbrooke, Antonio Prince, Woonsocket, le docteur J. E. Mercier, Fall River, Arsène Croteau, Storrs, Eusèbe Larose, Thetford Mines, qui l'emporta sur Georges Généreux. La convention comprenait cent délégués, incluant les officiers de la Haute-Cour.

La législation régissant les sociétés de secours mutuels varie d'un Etat à l'autre. Tel Etat exige une chose, tel autre en exige une autre, et il arrive que ces exigences viennent parfois en conflit. Pour remédier à cette situation, le **National Fraternal Congress of America** élaborait un Code Uniforme de loi à soumettre pour adoption à toutes les législatures de l'union américaine. Ce code fut examiné, à plusieurs reprises, par les conventions des commissaires des assurances des Etats-Unis. Au moment où nous écrivons ces lignes, les commissaires des assurances ne sont pas encore d'accord sur certains points formulés par ce code. Quoi qu'il en soit, les sociétés, du moins les sociétés franco-américaines et canadiennes-françaises, semblent unanimes à reconnaître que le Code Uniforme est un grand pas en avant sur la législation déjà existante. Le département des assurances du Massachusetts ayant proposé à la Législature de cet Etat certains amendements à la loi, les représentants des sociétés canadiennes et franco-américaines voulurent profiter de l'occasion pour prendre position en faveur de l'adoption du Code Uniforme, après certaines modifications, de préférence à toute autre législation. A l'invitation de Me René Paré, président de la Société des Artisans, de Montréal, une première assemblée fut tenue le 14 janvier, aux quartiers généraux de l'Union Saint-Jean-

Baptiste d'Amérique. Aussi, lisons-nous, au procès-verbal de l'assemblée du 18 janvier, ce qui suit :

“Le président fait rapport qu'il a assisté, avec Wilfrid J. Mathieu et Ernest R. D'Amours, à l'assemblée des sociétés convoquée par Me René Paré, président de la Société des Artisans, et tenue à Woonsocket aux bureaux de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique. En plus des deux sociétés déjà mentionnées, l'Assomption et l'Alliance Nationale étaient aussi représentées. Il fut convenu, en substance, que le Code Uniforme préparé par le **National Fraternal Congress** servirait de base pour les modifications à apporter aux lois gouvernant les sociétés fraternelles dans l'Etat du Massachusetts. Dans l'intervalle, le **New England Fraternal Congress** doit demander aux sociétés affiliées si, en marge du Code Uniforme, elles ont des suggestions ou articles à y faire incorporer. Un comité composé de quatre des avocats-conseils des sociétés ci-haut mentionnées, plus Jean M. Legris, actuaire, a été nommé pour recevoir les suggestions et les incorporer dans le Code Uniforme, ce qui devra être fait pour le 28 janvier. Une nouvelle réunion des cinq sociétés sera tenue pour mettre la dernière main au projet et le présenter, par l'intermédiaire du **New England Fraternal Congress**, au **Recess Committee** nommé par le gouverneur du Massachusetts.”

Au procès-verbal de l'assemblée du 1er février, nous lisons encore :

“L'avocat-conseil fait rapport qu'il a assisté à deux assemblées concernant la refonte des lois du Massachusetts. A l'assemblée du comité des lois du **New England Fraternal Congress**, à laquelle M. Mathieu était aussi présent, ils ont pris des notes de toutes les suggestions envoyées par les sociétés, suggestions qui portent sur douze points. Aucune décision définitive n'a été prise, mais la question principale étudiée fut : est-ce que le comité du **New England Fraternal Congress** va comparaître devant le **Recess Committee** avec des amendements en détail, ou va-t-il soumettre le code proposé par le **National Fraternal Congress**, en y apportant les changements suggérés par les sociétés et acceptables par le commissaire des assurances du Massachusetts? A l'assemblée du sous-comité des sociétés franco-américaines et canadiennes-françaises opérant dans le Massachusetts, il fut décidé d'utiliser le code comme base de discussion. Celui-ci fut étudié article par article. Me D'Amours fut nommé secrétaire de ce sous-comité et il devra faire rapport le 1er mars.”

Enfin, le procès-verbal du 7 mars indique ce qui suit :

“Le président fait rapport que l'assemblée pour l'étude des réformes à apporter aux lois du Massachusetts eut lieu

le 1er mars, aux bureaux de l'Association. Les modifications suggérées par les cinq sociétés ont été intercalées dans le Code Uniforme du **National Fraternal Congress**, et Me D'Amours doit préparer un nouveau code comportant ces modifications.

Grâce à ces travaux préliminaires, le comité des lois du **New England Fraternal Congress**, appuyé par les cinq sociétés de langue française, ainsi que d'autres, était prêt à comparaître aux audiences publiques convoquées par la commission spéciale nommée par le gouverneur du Massachusetts pour la refonte des lois des sociétés fraternelles. Ces audiences eurent lieu à Boston, le 18 avril, les 22 et 24 mai et le 17 juillet. Me D'Amours, Me Eugène L. Jalbert, le juge Emile Lemelin comparurent à tour de rôle devant la commission spéciale, dont faisait partie Henri Goguen, directeur de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique. Il y eut d'assez vives passes d'armes entre les porte-parole des sociétés et quelques-uns des membres de la commission spéciale. Finalement, Me D'Amours prépara un *factum* sur toute la question, faisant ressortir en particulier que la législation actuelle était désuète et que le Code Uniforme était la mesure à adopter, non seulement dans l'intérêt des sociétés, mais aussi dans l'intérêt du public. Ce mémorandum fut adressé, par les soins du **New England Fraternal Congress**, dont Wilfrid J. Mathieu était encore le président, à tous les commissaires des assurances des Etats-Unis, aux avocats-conseil des sociétés, aux sénateurs et aux membres de la Législature du Massachusetts. Quand vint, pour la commission spéciale, le moment de présenter le rapport de ses travaux au comité des assurances de la Chambre, il fut constaté que ce rapport était complètement à l'encontre des vues des sociétés. Aussi, malgré l'opposition des représentants de ces dernières, et celle de Foster Farrell, secrétaire du **National Fraternal Congress**, qui avait fait le trajet de Chicago à Boston spécialement pour combattre le rapport de la commission spéciale, celle-ci le fit accepter par le comité des assurances. Mais Henri Goguen refusa courageusement de suivre ses collègues, et il déposa devant le comité des assurances un rapport de minorité, arguant que la Législature ne devait rien décider, ni dans un sens, ni dans l'autre, avant que les commissaires des assurances eux-mêmes se soient mis d'accord quant au Code Uniforme. C'était jeter le "**monkey wrench**" traditionnel dans l'engrenage agen-

cé par la commission spéciale. Aussi, les mesures proposées par la commission spéciale et adoptées par les Chambres, malgré l'opposition de M. Goguen et des sociétés, durent-elles en définitive prendre le chemin du panier, à la suite d'un veto que leur apposa le gouverneur Tobin. Durant toutes ces tractations, les officiers de l'Association durent faire la navette entre Manchester et Boston, sans compter que l'avocat-conseil assista à la convention du **National Fraternal Congress**, à Chicago, et à la convention des commissaires des assurances, à New York. Il eut aussi à négocier à plusieurs reprises dans le cours de l'année avec le département des assurances du Massachusetts, notamment avec le procureur général, M. Barnes.

A la suggestion de l'abbé Adrien Verrette, le président général avait nommé, le 4 janvier, une commission des archives composée du juge Emile Lemelin, l'abbé Adrien Verrette, Ernest R. D'Amours, J. Ernest Laforce et le docteur Gabriel Nadeau. Cette commission s'assembla pour la première fois le 17 avril. Le juge Lemelin en fut nommé le président, et l'abbé Verrette secrétaire. A la convention du mois de septembre, un article nouveau fut en conséquence ajouté aux statuts, se lisant comme suit:

La commission des archives se compose de cinq membres nommés par le président général à la clôture de chaque session régulière de la Cour suprême. Leur terme est de quatre ans. La commission a pour but la garde, la conservation, l'augmentation et le développement de la Bibliothèque Canado-Américaine et de tous les imprimés, manuscrits ou pièces historiques qui lui sont confiés. La commission s'emploie, d'après les ressources qui lui sont fournies, à enrichir et maintenir comme centre d'information, les diverses salles qui composent la bibliothèque. La commission pourvoit à l'élection de ses propres officiers et adopte les règlements qu'elle juge nécessaire à son fonctionnement. Tous les argents reçus par la commission sont remis au trésorier général de l'Association pour être versés dans le fonds de la Bibliothèque Canado-Américaine. Les déboursés de la commission sont soumis à la commission permanente et suivent le cours de la comptabilité régulière. Toutes les décisions et les règlements de la commission des archives sont sujets à ratification par la commission permanente.

Dès le lendemain de la convention, la même commission fut maintenue dans ses fonctions. Elle s'assembla le 23 septembre et décida de s'affilier à la **Foreign Language Associa-**

tion et la American Library Association. A l'ensemble des livres, peintures, bronzes en possession de l'Association, elle donna le nom de l'Institut Canado-Américain. Elle reçut un don de \$1,000 de la part d'un de ses membres, pour l'aménagement de l'Institut. A ce don, Antonio Prince, directeur général, ajouta \$50.00. Enfin, l'Institut s'enrichit également d'envois de livres par Ernest R. D'Amours, J. A. Plamondon, Adélarde Lambert, Darie Lemieux, le R. P. Engelbert, Edward B. Ham, Hélène Beauséjour, le R. F. Antoine Bernard, C.S.V., Ernest A. Bournival, Gérard Malchelosse, Roger Duhamel, l'abbé F. X. Larivière, le docteur Gabriel Nadeau, J. Ernest Laforce, Me Bourgault, Ovila Mondou au nom de la Cour Ste-Marie, l'abbé Adrien Verrette, Héloïse Brien, Malvina Martineau, Antoinette Robert, l'abbé Pierre C. Gamache, etc. . . A la première assemblée qui suivit la convention, la commission désigna l'abbé Adrien Verrette pour son président.

Le 2 juillet, un ancien boursier de l'Association, Gérard Vachon, célébra sa première messe à Somersworth. L'Association était représentée par le juge Lemelin. Le Père Vachon appartient à l'Ordre des Pères Blancs. Le 9 août, la Cour St-Georges No 1 fonda une bourse de \$100, pour l'éducation d'un enfant d'un de ses membres, cette bourse devant être attribuée par la Haute-Cour, suivant les règlements qui régissent l'octroi des bourses. Au procès-verbal de l'assemblée du 7 novembre, nous lisons ce qui suit:

"Le secrétaire donne lecture d'une lettre de l'abbé Paul-Emile Gosselin, secrétaire, incluant copie de la résolution adoptée par le Comité Permanent de la Survivance française en Amérique à son assemblée d'octobre, laquelle résolution se lit comme suit:

"Le Comité Permanent de la Survivance française en Amérique désire exprimer un hommage de vive admiration à l'endroit des sociétés Union St-Jean-Baptiste d'Amérique, Association Canado-Américaine et Assomption pour le travail admirable que font leurs caisses respectives des écoliers, lesquelles favorisent déjà depuis plusieurs années des centaines de boursiers franco-américains et acadiens dans la poursuite de leurs études supérieures."

Le 14 avril, l'honorable Adélarde Godbout, alors premier ministre de la province de Québec, joignit les rangs de l'Association. Il en fut de même, un peu plus tard, pour l'honorable Omer Côté, aujourd'hui secrétaire d'état, et pour Roger

Duhamel, à ce moment-là président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. Aux exercices de fin d'année scolaire, les officiers de l'Association participèrent comme suit: Adolphe Robert, au Collège Saint-François, de Biddeford; Ernest R. D'Amours, au Collège de l'Assomption, de Worcester; Arsène Croteau, au Pensionnat de la Présentation de Marie, de Hudson; ils y prononcèrent le discours principal. De son côté, le juge Lemelin fut l'invité des Franco-Américains de Worcester, à l'occasion de la célébration de la Saint-Jean-Baptiste, et au banquet donné en l'honneur de Lauré Lussier. Wilfrid Mathieu fut élu secrétaire de l'Alliance des Journaux. Les abbés Hector A. Benoit et Doria Desruisseaux célébrèrent, dans le cadre paroissial, le vingt-cinquième anniversaire de leur ordination à la prêtrise et l'Association fit don à chacun d'eux d'un écusson en bronze, rappelant cet événement. Pour la première fois, l'Association participa, au sein du secteur des mutuelles, à un congrès du Conseil supérieur de la Coopération de la province de Québec. Les mutuelles d'assurance-vie furent classées au rang des coopératives. Le président général remplit l'office de rapporteur. En même temps, le juge Lemelin fut élu membre du comité exécutif de France Forever. Au mois de juin, le nombre des membres de la société au service militaire s'élevait à 511. Les médecins-examineurs des sociétés et compagnies d'assurance de langue française au Canada se formèrent en association, et notre société fut invitée à collaborer, ce qu'elle fit par l'intermédiaire du docteur Damase Caron. Son Excellence Mgr Peterson étant mort le 15 mars, l'Association salua comme il convenait l'arrivée de Son Excellence Mgr Matthew F. Brady, comme cinquième évêque de Manchester. L'Association fut aussi honorée, au cours de l'année, de la visite de Mgr Leblanc, évêque de Bathurst, et de Dantès Bellegarde, de Port-au-Prince, Haïti. L'abbé Jules-Bernard Gingras fut nommé chapelain diocésain pour Montréal. Enfin, la fin de l'année 1944 vit l'ouverture de la grande campagne de souscription pour le Collège de l'Assomption, de Worcester.

1945

L'ASSOCIATION FAIT ADOPTER LE CODE UNIFORME PAR LA LEGISLATURE DU NEW HAMPSHIRE

Dans son rapport à la convention du mois de septembre 1944, le président général avait dit:

Chacun sait que la principale source de revenu de la caisse d'administration repose sur une contribution de .25¢ par mois, payable par les membres bénéficiaires et sociaux adultes jusqu'à l'âge de 70 ans. Il fut un temps où .25¢ par mois était suffisant pour subvenir aux dépenses de l'administration. Mais avec la progression de la société en effectif et en actif, le temps est venu où le petit trente sous de jadis est insuffisant pour gérer des millions. Aussi ce qui devait arriver arriva: la caisse d'administration tomba en déficit, pendant que la caisse mortuaire enregistrait un surplus, lequel surplus se chiffre présentement à près d'un demi million, demi million gelé par surcroît. Ne vous paraît-il pas un principe d'affaires que chaque caisse doit pourvoir à ses propres dépenses, et que ce ne soit pas toujours la maigre petite caisse des trente sous qui paie pour l'administration de la grasse et grosse caisse des millions? Un comité conjoint des commissaires d'assurance des Etats-Unis, d'accord avec le **National Fraternal Congress of America** et sur l'avis d'actuaire, ont proposé une solution à ce problème et un remède à cette situation par le procédé de l'amalgamation des fonds. Certains Etats comme l'Illinois et la Georgie reconnaissent le principe de l'amalgamation. Les compagnies d'assurance le mettent déjà en pratique. Certaines grandes sociétés en font autant. Pourquoi pas nous? Nous soumettons donc à cette convention, pour approbation, l'amendement suivant:

L'Association maintient une caisse générale laquelle est formée de l'excédent de la réserve légale de tous les fonds combinés sujets à évaluation, plus cinq pour cent, et dans laquelle est versé tout revenu non affecté à d'autres fonds. Lorsqu'il est démontré par une évaluation certifiée par un actuaire compétent que l'Association maintient la réserve indiquée à l'article précédent, plus cinq pour cent sur les certificats en vigueur, comptée sur la base mentionnée dans les présentes, plus une

somme égale aux autres obligations de ces certificats, l'Association peut, sur le vote de la Haute-Cour, payer des dividendes aux membres d'après la base et la méthode établies par elle, pourvoir aux frais de placements et d'expansion de la société, souscrire à des oeuvres de charité et d'éducation, pourvu que tel usage du surplus ne diminue pas l'actif de l'Association plus bas que le montant exigé ci-dessus.

L'on va sans doute rétorquer que cet amendement vient en conflit avec la loi présentement en vigueur dans l'Etat du New Hampshire. Nous avons prévu cet obstacle et prendrons les dispositions nécessaires pour qu'à la prochaine session de la Législature, un projet de loi soit présenté, substituant à la législation actuelle, le Code uniforme proposé par la convention des commissaires d'assurance et le **National Fraternal Congress**, lequel Code uniforme autorise l'amalgamation des fonds.

Vous avez là dans ses grandes lignes le problème qui nous fait face. Pas d'argent, pas de Suisse, dit le proverbe. Appliqué à notre situation, ceci revient à dire pas d'argent, pas d'expansion. Heureusement, il y a de l'argent. Le problème est de trouver un procédé nous permettant de l'utiliser légalement pour l'expansion de la société. Ce procédé, nous vous le soumettons. Commençons d'abord par décider que nous voulons nous en servir, et nous verrons ensuite à mettre notre décision en accord avec la loi.

La Cour Suprême approuva à l'unanimité l'amendement cité ci-haut. Il restait ensuite à le faire légaliser par la Législature du New Hampshire. Cette tâche fut assignée à l'avocat-conseil de l'Association, Ernest R. D'Amours, qui, dès l'ouverture des chambres, saisit le sénat du projet de loi dit Code Uniforme. Pour les fins parlementaires, le projet fut désigné sous le nom de "**Senate Bill No 3**". Le sénateur Stewart Nelson consentit à s'en faire le parrain. Le commissaire des assurances, Donald Knowlton, donna son approbation. Les deux principales objections formulées contre son adoption visaient à limiter le montant d'assurance pouvant être émis par une société, aussi imposer l'obligation de payer la taxe de deux pour-cent sur les primes, comme la chose existe pour les compagnies d'assurance. Me D'Amours combattit ces deux objections. En ce qui concerne la taxe, il alléguait que le gouvernement fédéral et les gouvernements d'Etat exemptent d'impôts les organisations religieuses, éducatives et de bienfaisance. Or, comme les sociétés fraternelles sont des organisations qui ne rapportent pas profit à des particuliers, elles

entrent dans la catégorie des associations de bienfaisance, et par conséquent doivent être exemptes de tout impôt. A la proposition de mettre une limite, quant au montant des certificats d'assurance, Me D'Amours rétorqua que dans le cas de l'Association Canado-Américaine, cette limite était fixée à \$10,000. Les sociétés fraternelles, ajouta-t-il, ne peuvent faire concurrence aux compagnies d'assurances, parce que la plupart de ces sociétés sont établies pour des fins spéciales. L'item assurance-vie n'est qu'un complément de leur programme, lequel en comprend plusieurs autres. Après les procédures ordinaires, le projet fut adopté par les chambres et signé, le 9 mai, par le gouverneur du New Hampshire, Charles M. Dale. Les adversaires réussirent toutefois à obtenir une modification du plan initial, en limitant à \$5,000 le montant d'assurance qu'une société pouvait émettre sur la vie d'une personne. En vertu de la nouvelle loi, une société n'est pas tenue de séparer ses fonds; elle peut les amalgamer en un seul, à condition que son pourcentage de solvabilité soit de cent pour-cent. Le Code Uniforme est, en somme, le résultat des études concertées de l'Association des Commissaires des assurances des Etats-Unis et du **National Fraternal Congress** et par conséquent le dernier mot du progrès en matière de législation. Deux Etats lui ont donné jusqu'ici force de loi: ce sont la Georgie et l'Illinois. Le New Hampshire serait alors le troisième Etat à incorporer cette législation dans ses statuts. Et ainsi fut tenu l'engagement pris par la Haute-Cour, lors de la convention de 1944, de mettre les statuts de la société en accord avec la loi.

Les premiers mois de l'année 1945 furent employés à l'organisation de la campagne de souscriptions au bénéfice du Collège de l'Assomption de Worcester. L'avocat-conseil, Ernest R. D'Amours, visita, en compagnie du président général, les principaux centres de l'Etat. La contribution des cours et villas, (canadiennes et américaines,) à cette campagne fut de \$1135. L'Association organisa aussi une autre souscription pour Radio-Ouest-Française. Une somme d'environ \$500 fut ainsi recueillie et transmise au Comité Permanent de la Survivance française à Québec. Dans la revue L'ACTION NATIONALE, de Montréal, le président général publia un article sur l'oeuvre accomplie par le Collège de l'Assomption. Il fit aussi signer, par les chefs de la campagne, une requête auprès du gouvernement de la province de Qué-

bec, dans le but d'obtenir une subvention au bénéfice de l'Assomption. Cette requête fut présentée au premier ministre, Maurice Duplessis, par Me René Paré, président de la Société des Artisans. La subvention demandée ne fut pas accordée cette fois.

Pour la deuxième fois dans son histoire, la société fut honorée, le 10 octobre, de la visite d'un ambassadeur de France aux Etats-Unis, en la personne de Son Excellence Henri Bonnet, accompagné de madame Bonnet. Le programme comprenait une réception intime dans les bureaux de l'Association, un déjeuner offert à Son Excellence, sous les auspices de l'Association et du chapitre local de **France Forever**, une visite au Collège Rivier, sous la conduite des officiers généraux de l'Association. De son côté, madame Bonnet fut accueillie à un déjeuner intime par un groupe de dames de Manchester. Le déjeuner fut tenu sous la présidence du président général, et c'est le juge Emile Lemelin qui présenta à l'auditoire le distingué visiteur. Au chapitre des réceptions, il importe de mentionner aussi la visite de Son Excellence Mgr Matthew F. Brady, à l'occasion de la réunion semi-annuelle de la Haute-Cour, le 23 avril. En le présentant, le président général fit observer: "Les catholiques de langue française dans le diocèse de Manchester forment la majeure partie du troupeau confié à vos soins. Ils se font gloire de songer que la première messe célébrée sur notre sol de granit remonte à 1694, par le R. P. Bigot, Jésuite. La première religieuse du New Hampshire reçut son éducation aux mains des Ursulines de Québec. Ce fut un évêque français, Mgr de Cheverus, qui, dès 1810, visita le premier les catholiques du New Hampshire. La petite église de Claremont, berceau du catholicisme dans ce diocèse, fut bâtie en partie grâce à des souscriptions obtenues des Ursulines de Québec et de Mgr Cook, des Trois-Rivières, par le Rév. Virgil Barber. Avant même la fondation du diocèse de Manchester, la paroisse Saint-Augustin était érigée, avec l'abbé Joseph-Augustin Chevalier comme curé. Il est donc juste de dire que les catholiques de langue française ont vécu toute l'histoire du mouvement catholique et de son développement prodigieux dans le New Hampshire." L'évêque répondit: "Vous faites bien de vous unir dans votre association, unis par la foi, par la langue, par le patriotisme commun" Après avoir été honorée de la visite d'un ambassadeur et d'un évêque, l'Association accueillit un des héros de

Iwo Jima, dans la personne du caporal René Gagnon, qui planta, avec ses compagnons, le drapeau étoilé au sommet du mont Suribachi. Un certificat de membre social à vie lui fut décerné, avec le privilège de l'octroi d'une bourse pour la poursuite de ses études. Le nom de René Gagnon rappelle aussi l'incident suivant, relaté par le bulletin:

Jeudi, 12 avril.

6 heures du soir.

Une automobile stationne avec plusieurs autres, sur l'une des rues principales de Manchester.

Dans l'automobile se trouvent M. l'abbé Desruisseaux, assistant chapelain général; Adolphe Robert, président général; Wilfrid J. Mathieu, secrétaire général; le juge Emile Lemelin, trésorier général; ainsi que le chauffeur Georges Houle.

Cette délégation de l'Association Canado-Américaine va participer dans un instant à une parade organisée en l'honneur de René Gagnon, de Manchester, fusilier-marin de l'armée américaine, l'un des trois survivants valides de l'équipe de soldats qui plantèrent le drapeau américain sur le mont Suribachi, à Iwo Jima.

La parade est lente à partir. Des corps de tambours et de trompettes attendent. Des compagnies de soldats font le pied de grue, des scouts ont envahi les trottoirs, la foule est partout. Un individu s'approche d'une des fenêtres de l'auto de l'A. C.-A. et demande: —Avez-vous un radio dans votre auto? Nous répondons dans la négative. L'individu ajoute: —La nouvelle est venue que le président Roosevelt est mort!

Nous n'en croyons rien et nous nous demandons ce qui a bien pu provoquer cette rumeur.

6h.5; 6h.10; 6h.15.

La parade ne se met tout de même pas en branle.

Qu'est-ce qu'il y a donc?

Tout à coup, arrive une voiture de la police munie d'un haut parleur, d'où s'échappent ces paroles tragiques:

LE PRESIDENT ROOSEVELT EST MORT, la parade n'aura pas lieu.

Les soldats, à un commandement bref, mettent le fusil à l'épaule, font demi-tour et s'en vont; un tambour bat sourdement la marche, la foule se disperse en silence, la tête basse.

C'était bien vrai; le plus grand homme d'Etat que notre siècle ait connu avait cessé de vivre.

Et c'est ainsi qu'à l'A. C.-A., nous avons appris la mort de Franklin Delano Roosevelt.

L'année 1945 vit la fin de la guerre. On se rappelle qu'une législation spéciale avait été adoptée par la société, limitant, dans certains cas, le paiement de l'assurance au décès de membres enrôlés. Vu l'immensité du conflit et la multiplicité ainsi que le raffinement des agents modernes de destruction, il y avait eu raison d'appréhender, au début, des millions de pertes de vie. En réalité, les pertes de vie furent moins nombreuses qu'on l'avait craint. Tel fut le cas du moins pour notre société. C'est pourquoi la Haute-Cour décida de payer, dans chaque cas, un montant égal à celui du certificat d'assurance, sans égard au nombre d'années de sociétariat des décédés ou portés disparus. Mais la fin de la guerre, le rôle glorieux que le Canada français et les Franco-Américains y avaient joué n'empêchèrent pas le journal THE HERALD, de Boston, de commettre une saloperie à l'endroit du gouvernement de la province de Québec. Il écrivit, en date du 25 février:

"The party now in control of the provincial government of Quebec seems to desire virtual secession. It has been using every appeal it can devise to increase discontent, including a tax on English capitalists, among other senseless methods. French Canada is aggravating Canadian troubles."

Ce à quoi l'Association rétorqua par une lettre du président général, et que le HERALD eut l'honnêteté de publier.

"Le Canada français, y lisons-nous, lutte pour l'indépendance du Canada tout entier, et nous, Américains, avons intérêt à voir notre voisin du nord jouir de sa liberté comme nation. Sa place est aux côtés des républiques américaines, dans l'union pan-américaine où il appartient, plutôt que d'être un Dominion britannique, sur un continent américain."

Au cours de l'année, l'abbé Réal Martin, boursier de l'Association, chanta sa première grand'messe, à Shawinigan, et le docteur François Méthot, un autre boursier, ouvrit un bureau à Lewiston. La Cour Martel, de cette ville célébra le trentième anniversaire de sa fondation; la Cour St-Rosaire, de New Bedford, le vingtième, et la Cour Joseph-Edmond Perreault, de Worcester, son premier. La Cour Georges-Etienne Cartier, de Montréal, reconnut les services de J. Albert Harnois, qui avait dépensé vingt-cinq années de sa vie au secrétariat d'une cour de l'Association. Le premier directeur, Arthur E. Moreau, ayant donné sa démission, il fut remplacé par

Arthur J. Rouillard, de Claremont, ancien commissaire des assurances de l'Etat du New Hampshire. M. Moreau avait ainsi collaboré pendant six ans à l'administration de la société, y apportant sa vaste expérience d'homme d'affaires. Au début de l'année, de substantielles contributions furent versées à la caisse du Sou de l'Ecolier par l'abbé Adrien Verrette, le juge Emile Lemelin, le docteur A. P. Lachance. Un bureau fut ouvert à Montréal, pour le bénéfice des membres de cette ville. L'Association eut à enregistrer le décès de son ancien chapelain général, Mgr L. J. A. Doucet. Des conventions d'agents-recruteurs furent tenues, au cours desquelles un hommage spécial fut accordé à Mme Azilda Morin, de Thetford Mines. L'actuaire, Sidney H. Pipe, à la demande de l'Association, fit une étude élaborée de la situation de cette dernière et suggéra certaines réformes. Le trésorier général consulta le **Babson Institute**, comme il l'avait fait durant les deux ou trois années précédentes, dans le but d'obtenir un jugement désintéressé touchant les valeurs détenues par l'Association. Les employés du bureau furent affiliés aux services d'hospitalisation et de soins médicaux de la **Blue Cross** et du **Blue Shield**.

1946

NOCES D'OR

Le 28 novembre 1946 ramène le cinquantenaire de fondation de l'Association Canado-Américaine.

Pour des raisons de commodité, la célébration des Noces d'Or fut fixée aux 12, 13, 14, 15 et 16 octobre.

Voici les grandes lignes du programme:

Publication d'un album du cinquantenaire;

Publication du présent **Mémorial**;

Le samedi, 12 octobre, messe de requiem pour les défunts de la société.

Après la messe, congrès spécial auquel participeront les délégués élus à la convention de 1944;

Le soir du même jour, banquet des Noces d'Or;

Le dimanche, 13 octobre, messe solennelle des Noces d'Or;

Dimanche midi, dîner des agents-recruteurs et organisateurs;

Dimanche soir, Festival de la Bonne Chanson, avec participation par les élèves des écoles primaires franco-américaines de Manchester, et les élèves des pensionnats de Jésus-Marie, de Goffstown, et de la Présentation de Marie, de Hudson;

Lundi, 14 octobre, session annuelle du Comité Permanent de la Survivance française en Amérique, et Journée d'Études consacrée aux questions franco-américaines;

Mardi et mercredi, 15 et 16 octobre, continuation des séances du Comité Permanent, avec visites d'institutions franco-américaines.

C'est en l'église-mère des Franco-Américains du New Hampshire, Saint-Augustin, qu'auront lieu les cérémonies re-

ligieuses des Noces d'Or. Lors de la célébration des Noces d'Argent, ces cérémonies avaient eu lieu en l'église Saint-Georges, parce que l'Union Saint-Georges avait été la première société à joindre notre mouvement fédératif. La Société Saint-Augustin fut la deuxième à s'affilier. Voilà pourquoi l'église Saint-Augustin a été choisie pour siège des manifestations religieuses des Noces d'Or.

L'album-souvenir du cinquantenaire fut publié dès le mois de janvier. Le secrétaire général, Wilfrid J. Mathieu, en fut le compilateur. L'album fut imprimé sur papier de luxe, avec couverture bleue, imitation de cuir, portant en lettres d'or au frontispice: JUBILE D'OR 1896-1946, avec le sceau de l'Association, également sur or. La première page représente un dessin au crayon de l'immeuble de l'Association, dessin fait par une religieuse de la communauté des Soeurs de Ste-Croix. Il est suivi de lettres, autographes, portraits de Son Excellence Mgr Brady, évêque de Manchester; Son Excellence Mgr Courchesne, archevêque de Rimouski; Donald Knowlton, commissaire des assurances de l'Etat du New Hampshire; l'abbé Hector A. Benoit, D.D., chapelain général; Josaphat Benoit, maire de Manchester. Le tout est suivi de portraits des officiers et directeurs de la Haute-Cour, assistant chapelain général, président de la Commission des Archives, service de production, familles nombreuses affiliées à l'Association, la Collection Lambert, les bureaux, etc. Des statistiques sur la condition financière de l'Association complètent le tout.

Au sujet de la session annuelle du Comité Permanent de la Survivance française, laquelle coïncidera avec la célébration des Noces d'Or, LE DEVOIR, de Montréal, fit les observations suivantes, sous la signature de Omer Héroux:

La tenue, au coeur de la Nouvelle-Angleterre, de la session générale du Comité permanent est un geste symbolique. On ne pouvait ni plus hautement ni plus clairement affirmer que le Comité n'est pas une chose québécoise, ni même simplement canadienne. En passant la frontière politique, on met en pleine lumière, en plein relief, le caractère vrai du Comité: instrument au service des intérêts d'un peuple entier, dispersé par les événements, mais qui, dans la fidélité aux diverses institutions politiques dont il relève, veut rester un par sa fidélité à ses croyances et aux traditions ancestrales.

Si le geste ainsi décidé a une haute valeur symbolique, il ne saurait manquer d'avoir des conséquences immédiatement pratiques considérables.

Ce ne saurait être inutilement que des hommes de tous les autres groupes prendront ce contact avec les éléments français de la Nouvelle-Angleterre, ni que ceux-ci verront chez eux des frères de partout.

D'autant que la réunion générale du Comité permanent sera suivie d'un congrès où l'on étudiera spécialement, entre intéressés, les questions spéciales à la Nouvelle-Angleterre.

Pour la publication du MEMORIAL, un comité de censure fut nommé, composé de l'abbé Hector A. Benoit, l'abbé Adrien Verrette, le juge Emile Lemelin. En prévision des fêtes, tout l'immeuble de l'Association fut rafraîchi à la peinture, et la salle des délibérations de la Haute-Cour, qui est aussi celle de l'Institut canado-américain, fut complètement meublée à neuf. Le Comité exécutif des Noces d'Or se compose du président, secrétaire et trésorier général. Un crucifix sculpté sur bois par les frères Bourgault, de St-Jean Port Joli, fut donné à la Haute-Cour par le directeur général, Joseph Labrecque, de Sherbrooke, afin d'orner la salle des délibérations. L'abbé Desaulniers, curé de la paroisse St-Louis de Gonzague, de Nashua, fit aussi don à l'Association d'un tableau à la peinture de Mgr L. J. A. Doucet, ancien chapelain général. Enfin, madame Malvina Martineau, de Los Angeles, Californie, fit peindre, par Lorenzo de Nevers, le portrait de son illustre oncle, Ferdinand Gagnon, et en fit cadeau à l'Association.

Le 29 avril, à l'assemblée semi-annuelle de la Haute-Cour, l'Association reçut officiellement le nouveau Consul de France à Boston, Albert Chambon. Il fut présenté par le juge Lemelin. A la même assemblée, le colonel Charles-Georges-Yves Normand fut décoré de la croix de la Légion d'Honneur de l'Association, cette dernière voulant en sa personne honorer la jeunesse canadienne-française et franco-américaine qui s'était distinguée au cours de la dernière guerre. En même temps, le secrétaire général fit l'éloge des membres de la société morts sous les drapeaux, et il procéda à leur appel nominal comme suit:

MEMBRES DECEDES SOUS LES DRAPEAUX OU PORTES DISPARUS

DEMERS, Joseph-Honoré-Edouard, 39 ans. Soldat—772 Tech. School Squadron Army Air Forces. Décédé le 6 août 1942 à Denver, Colorado, frappé par un autobus durant un congé. Membre de la Cour Ste-Marie No 3 de Manchester, N. H. depuis le 27 février 1932.

METIVIER, Roland-Armanzor, 24 ans. Sergent d'état-major—Army Air Corps. Disparu le 20 juin 1943 entre Terre-neuve et Prestwick, Ecosse, à bord d'un avion B-17F qui ne s'est pas rendu à destination. Membre de la Cour St-Georges No 1 de Manchester, N. H. depuis le 7 novembre 1941.

FERLAND, Joseph-Louis, 23 ans. Soldat—Artillerie de Campagne. Tué en action le 5 février 1944 en Italie. Membre de la Cour Laurier No F-54 de Southbridge, Mass. depuis le 1er août 1940.

PAINCHAUD, Joseph-Louis-Bernard, 23 ans. Soldat—Tué accidentellement le 7 février 1944. Mort à l'hôpital du Camp Rucker, Alabama. Reçut la charge d'une carabine ML30 dans la poitrine durant des manoeuvres. Membre de la Cour Saint-Jean-Baptiste No 334 de Lowell, Mass. depuis le 30 mars 1939.

LAMBERT, J.-Robert-Walter, 22 ans. Sergent, Compagnie 1, 390ème Infanterie—Noyé accidentellement le 14 février 1944 durant des manoeuvres. Membre de la Cour Ste-Victoire No 34 de Rochester, N. H. depuis le 26 juin 1939.

BAILLARGEON, J.-Arthur-Roland, 27 ans. Soldat—Infanterie. Tué en action le 19 février 1944 en Italie. Membre de la Cour Lafontaine No F-1 de Woonsocket, R. I. depuis le 1er février 1936.

DOYON, Joseph-Omer-Roland, 23 ans. Soldat. Décédé aux Isles Treasury le 19 mai 1944. Membre de la Villa Marguerite No 4 de Laconia, N. H. depuis le 23 juin 1941.

TANGUAY, J.-Wilfred-Emile, 25 ans. Sergent d'état-major. Tué en action le 7 juin 1944 en France. Membre de la Cour Montcalm No F-30 de Fitchburg, Mass. depuis le 1er avril 1935.

VALLIERES, J.-Irenée-Adrien, 30 ans. Soldat—Chemical Warfare Service. Tué en action le 3 juillet 1944 en Angleterre. Membre de la Cour No 3 depuis le 25 avril 1942.

- DUFOUR, J.-T.-Gaston-Girard, 23 ans. Sergent pilote—Royal Canadian Air Force. Disparu le 19 juillet 1944 en activité de service, outre-mer. Membre de la Villa Etoile de la Mer No 58 de Thetford Mines, Qué. depuis le 14 décembre 1940.
- CADORETTE, J.-Raymond-L., 22 ans. Caporal. Tué au combat le 14 août 1944 en France. Membre de la Cour Laurier No 288 de Shawinigan Falls, Qué. depuis le 16 août 1943.
- GAUDETTE, Paul-H., 27 ans. Soldat. Tué au combat le 23 août 1944 en France. Membre de la Cour St-Mathieu No 66 de Central Falls, R. I. depuis le 17 octobre 1940.
- VINCENT, Albert-A.-A., 30 ans. Soldat. Tué au combat le 16 septembre 1944 en France. Membre de la Cour Martel No 301 de Lewiston, Maine depuis le 7 décembre 1940.
- BERGERON, Arthur-A., 26 ans. 2ième Lieutenant. Tué au combat le 16 octobre 1944 au-dessus de l'Allemagne. Membre de la Cour St-Mathieu No 66 de Central Falls, R. I. depuis le 1er septembre 1937.
- DECOSTE, J.-H.-Gérard, 20 ans. Fusilier. Tué au combat le 28 octobre 1944 en Hollande. Membre de la Cour Georges-Etienne Cartier No 469 de Montréal, Qué. depuis le 30 septembre 1940.
- EMOND, J.-Ludger-R., 33 ans. Soldat. Tué au combat le 18 novembre 1944 en Allemagne. Membre de la Villa Sainte-Thérèse No 302 de Putnam, Conn. depuis le 10 avril 1931.
- LALIBERTE, J.-Hector-A., 20 ans. Soldat. Tué en Allemagne au combat le 9 décembre 1944. Membre de la Cour Decary No 307 de Biddeford, Maine depuis le 27 septembre 1941.
- MEUNIER, J.-Ernest-Vincent, 22 ans. Soldat. Mort le 3 décembre 1944 à la suite de blessures accidentelles. Membre de la Cour Saint-François Xavier No 311 de Magog Est, Qué. depuis le 23 avril 1940.
- BIRON, J.-Léo-Paul, 25 ans. Sergent d'état-major. Tué au combat le 6 janvier 1945 en France. Membre de la Cour Bayard No F-139 de Waltham, Mass. depuis le 1er mars 1935.
- OUELLETTE, J.-H.-Albert, 34 ans. Sergent. Mort de dysenterie le 12 janvier 1945 à l'île Leyte. Membre de la Cour Mercier No 11 de Nashua, N. H. depuis le 1er décembre 1926.

GERMAIN, Walden-J., 31 ans. Sergent. Tué au combat le 27 février 1945 en Allemagne. Membre de la Cour Laurier No F-54 de Southbridge, Mass. depuis le 1er octobre 1935.

CLAING, J.-Léo-Paul-G., 19 ans. Caporal. U. S. Marine Corps. Tué au combat le 28 mai 1945 à l'île Okinawa. Membre de la Cour Mgr P.-E. Roy No 354 de Hartford, Conn. depuis le 10 août 1941.

TANGUAY, Robert-J., 19 ans. Matelot 1ère classe. U. S. Naval Reserve. Décédé le 16 juin 1945 à l'île Okinawa. Membre de la Cour Montcalm No F-30 de Fitchburg, Mass. depuis le 10 décembre 1935.

BOUTET, F.-Georges-A., 23 ans. Soldat. Décédé le 31 juillet 1945 en Iran. Membre de la Cour Mgr P.-E. Roy No 354 de Hartford, Conn. depuis le 11 juin 1942.

La Haute-Cour décida, séance tenante, de faire couler dans le bronze les noms de ces disparus, comme elle l'avait fait pour ceux de la première guerre mondiale. Au cours de la même séance, l'Association présenta au président de la Commission des Archives, l'abbé Adrien Verrette, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de son ordination sacerdotale, un écusson en bronze, portant l'inscription suivante:

Hommage de
L'ASSOCIATION CANADO-AMERICAINE
au Président et Bienfaiteur de sa
Commission des Archives
M. l'abbé Adrien Verrette, curé
Officier d'Académie
Docteur ès lettres
à l'occasion du 25ème anniversaire
de son ordination
Sacerdos in Aeternum

* * *

Dans le cours du mois de février, le gouverneur Charles M. Dale nomma Me Ernest R. D'Amours au poste de procureur général de l'Etat du New Hampshire. Il fut le premier Franco-Américain élevé à cette distinction. Il importe ici de noter que deux autres membres du Bureau de direction furent les premiers Franco-Américains à occuper les postes suivants: Me Emile Lemelin, juge de la Cour des tutelles du comté de

Hillsborough; Arthur J. Rouillard, commissaire des assurances de l'Etat du New Hampshire. Un banquet fut offert par l'Association et les clubs de Manchester au nouveau procureur général. Quatre boursiers de l'Association furent admis à la prêtrise: ce furent les abbés Gaston Vennes, de Grand'Mère, Lionel Melançon, du Cap de la Madeleine, Adrien Ménard, de Woonsocket, et Richard Perron, de Salem. Quelques mois auparavant, Armand Gélinas, de Fitchburg, un autre boursier, avait été reçu médecin. L'évêque de Manchester ayant fondé une corporation des oeuvres de charité catholiques du diocèse, le président général et le secrétaire général furent invités d'en faire partie. L'Association souscrivit un montant initial de \$1,000 à cette première campagne de charité. Au début de l'année, l'Association décida de procéder à l'amalgamation de ses différentes caisses, et à l'admission de membres, sans examen médical, jusqu'à concurrence de \$1,000, en bas de 45 ans. Le bureau de Montréal fut fermé. Arsène Croteau représenta l'Association, ainsi que madame Aurore Dorval, au congrès de l'Union des Franco-Américains du Connecticut, tenu à Waterbury, les 4 et 5 mars. Au nombre des morts, nous relevons les noms de Adélard Lambert, compilateur de la Collection qui porte son nom, et Benjamin C. Lambert, qui avait été directeur général de 1920 à 1932, pendant une des périodes les plus difficiles de l'histoire de l'Association. Léo Bessette fut élu au poste d'assistant trésorier général et chef de bureau; Gaudias Hébert, à celui d'assistant secrétaire général. Ces postes ne comportent pas le droit de vote et de délibération. Au Canada, Maurice Bellemare fut élu député du comté de Champlain aux Communes d'Ottawa. Wilfrid J. Mathieu représenta l'Association à la célébration du cinquantenaire de LA JUSTICE, de Biddeford. Le juge Emile Lemelin fut l'orateur principal aux banquets de la Saint-Jean-Baptiste à Woonsocket et à Biddeford, de même qu'à la distribution des prix au pensionnat des Soeurs de la Présentation de Marie, à Hudson. Lors de la célébration de la Saint-Jean-Baptiste à Manchester, Wilfrid J. Mathieu fut le président du comité d'organisation, aidé par l'abbé Doria Desruisseaux.

Avec la date du 30 juin 1946, ce MEMORIAL prend fin.

* * *

Il prend fin parce que l'annaliste tient compte de l'aver-tissement de Boileau:

Qui ne sut se borner ne sut jamais écrire.

Il prend fin sans avoir dit cependant tout ce qu'il y avait à dire. Nous aurions aimé parler plus longuement de la vie de nos cours et villas; dire quelque chose de ces belles soirées d'initiations, intronisations, où l'on mettait tant de soin et de travail dans l'élaboration des programmes; de ces fêtes de Noël, où les membres de la classe infantile recevaient des mains du Père Noël, les cadeaux si impatiemment attendus; de ces concours entre équipes féminines, gardes semi-militaires, où la richesse et l'éclat des costumes offraient un spectacle haut en couleurs; de ces déjeuners-communions et de ces pèlerinages où nos membres vivaient extérieurement leur catholicisme; de ces conventions d'agents-recruteurs, organisateurs, secrétaires-trésoriers où se fortifiait la vie de la société; de ces réunions sociales, parties de cartes, pique-niques où l'on s'amusaient dans un esprit de fraternité.

Le MEMORIAL prend fin. . . .

Nous avons dit au commencement de ce volume que l'analyste se contentait de narrer, sans juger, laissant au lecteur de tirer ses propres conclusions.

Quelles seront ces conclusions?

Les uns diront peut-être, suivant le mot de Shakespeare: **Much Ado About Nothing.**

D'autres fermeront le livre sans rien dire, dans un geste d'indifférence et de détachement.

Enfin, il en est peut-être qui jugeront que l'Association s'est efforcée de vivre sa devise, RELIGION, par l'observance des commandements de Dieu et de l'Eglise; PATRIOTISME, par la loyauté aux institutions sous l'égide desquelles elle exerce son action; par une constante mise en garde des esprits à l'endroit des théories subversives qui sapent à leurs bases les fondements des sociétés chrétiennes et démocratiques; par la conservation et l'agrandissement de l'héritage français dont nous sommes les légataires; par l'effort accompli pour situer cet héritage dans le plan de la civilisation américaine, afin d'augmenter la valeur de cette dernière; FRATERNITE, par le souci de donner à l'Association une forte et saine armature économique, afin que les familles qui comptent sur elle ne soient pas déçues au moment où la mort et la maladie les frappent, pour qu'elles y trouvent assistance pour l'instruction

de leurs enfants, un centre de ralliement aux heures où il y a péril en la demeure ou quand il s'agit de grouper les énergies pour un effort collectif.

A ceux donc qui jugeront que notre société a répondu à l'attente de ses fondateurs et qu'elle est un instrument de conservation religieuse, sociale, culturelle, économique, est-ce trop demander que de lui accorder plus qu'une platonique sympathie, mais une aide pratique et efficace en vue d'atteindre l'objectif qu'elle se fixe au moment de ses NOCES D'OR, soit

75,000 MEMBRES
pour l'année de ses
NOCES DE DIAMANT
en 1971, dans vingt-cinq ans d'ici.

Appendices

PERSONNEL ACTUEL

COMMISSION PERMANENTE

La Commission Permanente ou Bureau Exécutif se compose de: Adolphe Robert, le docteur A. P. Lachance, le docteur Damase Caron, le juge Emile Lemelin, Wilfrid J. Mathieu, Arthur J. Rouillard, Me Ernest R. D'Amours, ce dernier avec voix consultative seulement.

HAUTE-COUR

Nom	Poste	Au service depuis
Abbé Hector A. Benoit	Chapelain général	1940
Abbé Doria Desruisseaux	Assistant chapelain général	1942
Adolphe Robert	Président général	1908 à 1913—1916
Emile Lussier	Vice-président	1913 à 1920—1936
P. Eudore Mayrand	Vice-président	1910
Jean-Charles Boucher	Vice-président	1924
Dr A. P. Lachance	Vice-président	1932
Wilfrid J. Mathieu	Secrétaire général	1939
Juge Emile Lemelin	Trésorier général	1928
Dr Damase Caron	Médecin général	1906
Arthur J. Rouillard	Directeur général	1945
Antoine Babin	Directeur général	1923
L. S. Bergeron	Directeur général	1936
Willie Chrétien	Directeur général	1920
Joseph Labrecque	Directeur général	1942
Antonio Prince	Directeur général	1939
Dr J. E. Mercier	Directeur général	1932 à 1936—1940
Arsène Croteau	Directeur général	1940
Eusèbe Larose	Directeur général	1944
Ernest R. D'Amours	Avocat-conseil	1939

EMPLOYES

Graziella Allard	Comptabilité	1938
Fernande M. Aubin	Secrétariat	1942
Cécile Auger	Comptabilité	1942
Léo Bessette	Assistant trésorier	1946
Constance Biron	Comptabilité	1944
Roland Bossé	Comptabilité	1946
Maria Bournival	Soin des bureaux	1943
Lillian Bousquet	Comptabilité	1927
Rolande Bussièrre	Secrétariat	1942
Doris Chauvette	Comptabilité	1945
Georges Côté	Comptabilité mécanique	1941
Claire Doucette	Comptabilité	1943

Norma Dupont	Comptabilité	1942
Adéline Gagnon	Classification	1946
Jeanne Gagnon	Expédition	1945
Mariette Garceau	Expédition	1945
Bernice Gauvin	Comptabilité	1943
Waldon Gélinas	Comptabilité	1931
Lorraine Gosselin	Perception	1943
Gaudias J. Hébert	Assistant secrétaire	1917
Georges Houle	Entretien de l'immeuble	1938
Claire Laferté	Comptabilité	1944
Marguerite Lagueux	Secrétariat	1945
Claire Larochelle	Service médical	1943
Lionel Larochelle	Comptabilité mécanique	1939
Roger C. Ledoux	Expédition	1946
Rachel Longval	Production	1942
Lucille Mailhiot	Présidence	1922
Lorraine Miville	Comptabilité	1944
Ernest Morin	Comptabilité	1918
Muriel Morin	Secrétariat	1944
Henri Pilote	Secrétariat	1944
Françoise Provencher	Comptabilité	1942
Paul F. Remillard	Comptabilité mécanique	1946
Gérald Robert	Comptabilité	1943
Cécile Roy	Secrétariat	1941
Gertrude Roy	Comptabilité	1943

SERVICE DE PRODUCTION

Albert J. Beaudry	Directeur des agents	1942
Ovila Mondou	Organisateur pour le New Hampshire	1946
Joseph J. Dubois	Organisateur pour le Rhode Island	1939
Marcel Cadrin	Organisateur pour Montréal	1946
Désiré Bergeron	Organisateur pour le Maine	1942
Joseph Harrison	Organisateur pour les Cantons de l'est	1937
Victorin Loranger	Organisateur pour le district des Trois-Rivières	1942
Armand C. Jetté	Organisateur pour le Massachusetts-centre	1946

**EFFECTIFS AU 30 JUIN 1946
LISTE DES COURS ET VILLAS**

NEW HAMPSHIRE

Noms — No	Localité	Année de fondation	Mem- bres
St-Georges, C1	Manchester	1896	729
St-Augustin, C2	Manchester	1897	82
Ste-Marie, C3	Manchester	1897	548
St-Joseph, C4	Epping	1899	82
St-Antoine, C5	Manchester	1899	154
St-Rosaire, C8	Hooksett	1899	19
St-Jean-Baptiste, C9	Franklin	1899	96
Mercier, C11	Nashua	1900	240
St-Jean-Baptiste, C14	Berlin	1900	316
Montcalm, C15	Derry	1900	38
St-Bernard, C16	Keene	1900	171
Chenier, C17	Suncook	1900	60
Lafayette, C19	Penacook	1901	44
Marcia, C21	Claremont	1901	360
St-Jacques, C25	Ashland	1901	25
St-Louis, C26	Pittsfield	1901	18
St-Martin, C29	Somersworth	1901	203
Sacré-Coeur, C32	Marlboro	1901	36
Napoléon, C33	Dover	1901	86
Ste-Victoire, C34	Rochester	1901	175
Rochambeau, C39	Gonic	1902	108
St-Armand, C41	Troy	1902	7
Les Montagnes Blanches, C50	Gorham	1905	20
Ass. Canadienne Française, C52	Concord	1906	34
Les Saints Anges, C57	Westville	1907	23
St-Joseph, C64	Greenville	1908	31
Marie-Antoinette, V1	Manchester	1900	483
Maria, V2	Manchester	1900	238
Marie-Anne, V3	Franklin	1900	149
Marguerite, V4	Laconia	1900	189
Ste-Cécile, V7	Manchester	1900	157
Bonheur, V10	Nashua	1900	175
Jeanne d'Arc, V11	Concord	1900	46
Epiphanie, V14	Berlin	1901	211
Des Anges, V17	Lebanon	1901	83
Marguerite, V18	Wilton	1901	4
Fleur des Neiges, V19	Tilton	1901	80
Evangeline, V22	Nashua	1901	242
Ste-Léonie, V24	Salmon Falls	1901	77
Jeanne d'Arc, V26	Somersworth	1901	273
Isabella, V32	Rochester	1902	385
Albani, V33	Manchester	1902	126

Noms — No	Localité	Année de fondation	Mem- bres
Ste-Cécile, V38	Exeter	1901	15
Royale, V50	Dover	1905	220
St-Joseph, F40	Nashua	1939	23
Pothier, C212	Peterborough	1909	19
Jeanne d'Arc, V291	Manchester	1912	82
Des Alliées, V300	Manchester	1915	144
Central, C303	Manchester	1915	213
L'Ange Gardien, V318	Berlin	1920	181
Biron, C326	Manchester	1923	97
St-Christophe, C374	Manchester	1929	94
C382	East Jaffrey	1930	8
Chevalier, C428	Manchester	1935	145
Mgr Millette, C431	Nashua	1935	361
Fillon, C447	Newmarket	1938	35
Laliberté, C453	Manchester	1939	203
C458	Manchester	1939	39
St-Antoine, C460	Littleton	1939	102
	Total		8,604

MAINE

Bogy, F74	Brunswick	1939	88
Pie X, F82	Chisholm	1939	30
Martel, C301	Lewiston	1915	936
Décary, C307	Biddeford	1917	1,686
St-Etienne, C309	Springvale	1918	79
María, V325	Biddeford	1922	94
Ste-Jeanne d'Arc, C472	Waterville	1941	243
Champlain, C488	Augusta	1942	29
	Total		3,185

CONNECTICUT

Jacques-Cartier, C53	Moosup	1906	29
Champlain, C70	Wallingford	1906	10
Fleur de Lys, S29	Waterbury	1906	241
Ste-Marie, V54	Willimantic	1906	19
Roy, C285	New Britain	1912	30
St-Jean, C299	Plainfield	1914	12
Ste-Thérèse, V302	Putnam	1915	119
Mgr P.-E. Roy, C354	Hartford	1927	219
Mgr Courchesne, C375	Danielson	1929	33
C376	Glenbrook	1930	8
Tellier, C379	Taftville	1930	120
Bureau de Perception, C388	Meriden	1931	7
Feuille d'Erable, C408	South Norwalk	1933	137
Bureau de Perception, C423	Watertown	1934	50

Noms — No	Localité	Année de fondation	Mem- bres
Père Marquette, C451	Middletown	1939	38
Notre-Dame-de-la-Salette, C483	Hartford	1941	113
	Total		1,185

MASSACHUSETTS

St-Sacrement, C42	Fall River	1903	211
Ferdinand Gagnon, F5	Gardner	1939	205
Union Samuel de Champlain F7	Lowell	1939	11
Chapleau, F10	Leominster	1939	149
Laval, F14	Whitinsville	1939	46
Bonneville, F15	Chicopee	1939	159
Guertin, F16	Three Rivers	1939	13
Admiral, F26	Easthampton	1939	38
Charlemagne, F28	Manchaug	1939	3
Marquette, F29	Webster	1939	107
Montcalm, F30	Fitchburg	1939	506
Nationale, F34	Lynn	1939	77
Duvernay, F38	Northampton	1939	19
Pothier, F44	Millbury	1939	40
La Canadienne, F50	Farnumsville	1939	36
Victoria, F52	Holyoke	1939	56
Laurier, F54	Southbridge	1939	170
Union St-Joseph, F81	Lawrence	1939	109
Jeanne d'Arc, F84	Webster	1939	63
Union Marquette, F.88	North Adams	1939	15
Ste-Thérèse, F96	Southbridge	1939	40
St-Jean-Baptiste, F100	Webster	1939	114
Lady Laurier, F104	Worcester	1939	35
Françoise, F110	Northampton	1939	42
Immaculée Conception, F111	Millbury	1939	12
Mgr Langevin, F126	Aldenville	1939	45
Guertin, C162	Lowell	1909	25
St-Joseph, V322	Haverhill	1921	19
St-Jean-Baptiste, C334	Lowell	1925	63
Ste-Anne, C335	Fall River	1925	486
St-Rosaire, C337	New Bedford	1925	329
St-Jacques, C340	Taunton	1925	19
Mollard, C342	Fitchburg	1925	97
St-Joseph, C344	Salem	1925	73
Mgr Prévost, C348	Fall River	1926	120
Dollard des Ormeaux, C349	Marlboro	1926	18
Savignac, C350	Amesbury	1926	44
Ste-Jeanne d'Arc, V360	Southbridge	1927	74
Laurier, C362	Springfield	1928	44
Ste-Cécile, C368	Northbridge	1929	6
Ferdinand Gagnon, C371	Worcester	1929	108
Charles Lemoyne, C372	Ludlow	1929	36

Noms — No	Localité	Année de fondation	Mem- bres
Legris, C373	Webster	1929	81
St-Roch, C378	Fall River	1930	41
Ste-Anne, C387	New Bedford	1931	24
St-Jean-Baptiste, C399	Springfield	1932	62
Charles Jeannotte, C404	North Adams	1932	58
Garin, C412	Lowell	1933	74
Rainville, C417	Brockton	1934	13
Domrémy, C436	Lowell	1937	89
C441	Attleboro	1937	25
Bureau de Perception, C490	Lowell	1943	31
Joseph-Edmond Perreault, C491	Worcester	1943	183
La Victoire, C499	Acushnet	1944	88
Bureau de Perception, C518	Spencer	1946	1
Total			4,652

MICHIGAN

Léon XIII, C45	Escanaba	1903	24
St-Jacques, C47	Marquette	1903	79
Raymond, C51	Lake Linden	1903	61
Stella, V46	Essexville	1904	19
Mayrand, C365	Détroit	1928	54
Total			237

RHODE ISLAND

St-Eugène, C36	Manville	1902	95
Napoléon, C37	Woonsocket	1902	320
Lafayette, C38	Central Falls	1902	39
Mercier, C49	Providence	1905	317
St-Mathieu, C66	Central Falls	1908	270
Gabrielle, V28	Manville	1902	136
Maria, V29	Woonsocket	1902	297
Des Rameaux, V34	Harrisville	1902	40
Victoria, V35	Central Falls	1902	142
Ste-Hélène, V36	Natick	1902	20
Fleur de Mai, V37	Providence	1902	95
Notre-Dame-des-Neiges, V51	Arctic	1903	237
Lafontaine, F1	Woonsocket	1939	245
Josephine, F8	Woonsocket	1939	21
St-Joseph, C165	Natick	1909	15
Ste-Anne, V221	Pawtucket	1910	249
Reine des Fleurs, V329	Warren	1924	91
Legris, V456	West Warwick	1939	126
St-Vincent-de-Paul, C470	Anthony	1940	133
Bureau de Perception, C473	Pawtucket	1941	50
Total			2,938

VERMONT

Noms — No	Localité	Année de fondation	Mem- bres
Duvernay, C410	Winooski	1933	24
Charles Garnier, C434	Barre	1935	56
Jean de Lalando, C435	Enosburg Falls	1935	4
	Total		84

PROVINCE DE QUEBEC

Racine, C55	Sherbrooke	1907	414
St-Désiré, C59	Black Lake	1907	27
St-Médard, C60	Warwick	1907	18
Léon XIII, C61	St-Adolphe	1908	15
Frontenac, C67	Coaticook	1908	256
St-Aimé, C68	Asbestos	1908	524
Sacré-Coeur, C69	East Broughton	1908	9
Chenier, C71	Bromptonville	1908	205
St-Jean-de-Dieu, C73	Lac Mégantic	1907	132
Laval, C78	Plessisville	1908	19
St-Joseph, S32	D'Israëli	1907	10
Notre-Dame-de-la-Victoire, V57	Sherbrooke	1907	254
Etoile de la Mer, V58	Thetford Mines	1907	1,125
Ste-Victoire, V61	Victoriaville	1908	46
Ste-Agnès, V64	Lac Mégantic	1907	108
Notre-Dame-de-Lourdes, V66	Montréal	1908	71
Victoria, C147	Lévis	1907	35
Etoile, C148	St-Romuald	1907	26
Québec, C153	Québec	1908	59
St-Gérard, C156	St-Gérard	1908	7
St-Basile, C160	St-Léonard	1908	26
St-Albert, C163	Ste-Marie, Beauce	1909	18
St-Sauveur, C167	Québec	1909	161
Pie X, C170	Tring Jonction	1909	8
St-Jean-Baptiste, C173	Nicolet	1909	180
St-Antoine, C184	Trois-Rivières	1909	178
St-Louis, C185	Grand'Mère	1909	77
St-Georges, C187	St-Georges Est	1909	81
St-Jean-Baptiste, C191	Les Ecureulls	1909	9
Ste-Hélène, C193	Breakeyville	1909	13
St-Romain, C194	St-Romain	1909	17
Ste-Marie, V205	St-Ephrem	1909	3
St-Augustin, C208	St-Augustin	1909	8
Lafèche, C209	Baie Shawinigan	1909	101
St-Samuel, C215	St-Samuel	1909	4
St-Grégoire, C226	Montmorency Village	1910	47
St-Philémon, C230	St-Philémon	1910	3
St-Antoine, C233	Louiseville	1910	147
St-Agnès, V236	Grand'Mère	1910	135

Noms — No	Localité	Année de fondation	Mem- bres
St-Magloire, C246	St-Magloire	1910	4
St-Victor, C247	St-Victor	1910	6
St-François, C270	Frampton Ouest	1910	13
St-Charles, C271	Ste-Sophie	1910	10
St-Casimir, C272	St-Casimir	1910	9
St-Hyacinthe, C275	St-Hyacinthe	1911	140
Angus, C277	East Angus	1911	97
Langevin, C279	Montréal	1911	185
St-Augustin, C281	Woburn	1911	10
St-Ludger, C287	Rivière-du-Loup	1912	135
Laurier, C288	St-Marc de Shawinigan	1912	562
Juliette, V289	Shawinigan Falls	1912	105
St-Jacques, C297	Montréal	1914	94
St-Eugène, C306	La Tuque	1917	238
St-François-Xavier, C311	Magog	1919	453
Brien, C315	Almaville	1920	104
St-Georges, C319	St-Georges de Champlain	1920	14
St-André, C321	Windsor Mills	1921	202
Ste-Cécile, V327	Trois Rivières	1926	58
St-Edouard, C336	Montréal	1925	75
Paquet, C359	Deschaillons	1927	35
St-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus, V370	Cap de la Madeleine,	1929	190
C380	Kingsey Falls	1930	27
St-Romuald, C384	Farnham	1930	443
C403	Ste-Thècle	1932	76
Davignon, C416	Cowansville	1934	326
Bureau de Perception, C418	St-Jean	1934	45
St-Damien, C429	Bedford	1935	151
Gravel, C432	Drummondville	1935	704
St-Tite, C437	St-Tite, Champlain	1936	60
Joliette, C438	Joliette	1936	223
Lambert Closse, C439	Montréal	1936	489
C444	St-François du Lac	1937	97
Moreau, C445	Granby	1937	571
Iberville, C449	Iberville	1938	67
Ste-Cécile, C450	Shawinigan Falls	1938	69
Roc Amadour, C452	Québec	1939	33
Richmond, C457	Richmond	1939	250
Bureau de Perception, C461	Acton Vale	1940	33
St-Pierre, C465	Sorel	1940	37
St-Maurice, C467	Thetford Mines	1940	117
St-Pierre, C468	Valleyfield	1940	55
Georges-Etienne Cartier, C469	Montréal	1940	402
C471	Rimouski	1941	408
Jeanne Lajoie, C481	Montréal	1941	23
Jacques Brassier, C482	Montréal	1941	166
Villeray, C484	Montréal	1942	42
C486	Waterloo	1942	38

Noms — No	Localité	Année de fondation	Mem-bres
Masson, C487	Danville	1942	334
C492	St-Damase	1943	50
Laprairie, C493	Laprairie	1944	11
Ste-Cécile, C494	Ste-Anne des Plaines	1944	39
Bureau de Perception, C495	Trois-Rivières	1944	528
Bureau de Perception, C497	Beebee Junction	1944	14
Bureau de Perception, C498	Rock Island	1944	83
Bureau de Perception, C500	Waterville	1944	12
Bureau de Perception, C501	Sutton	1945	57
Marieville, C502	Marieville	1944	22
Bureau Central, C503	Manchester	1944	65
Sault-au-Recollet, C504	Montréal	1945	84
Bureau de Perception, C505	Pierreville	1945	41
Bureau de Perception, C506	Stanstead	1945	46
St-Marc de Rosemont, C507	Montréal	1945	38
Notre-Dame, C508	Montréal	1945	492
Bureau de Perception, C509	St-Guillaume	1945	3
St-Jean-de-la-Croix, C510	Montréal	1945	123
Ste-Elizabeth, C511	Montréal	1945	77
St-Arsène, C512	Montréal	1945	54
St-Hyacinthe, C513	St-Hyacinthe	1945	13
Bureau de Perception, C514	St-Pie de Bagot	1945	20
Laporte, C515	Sherbrooke	1945	201
Bureau de Perception, C519	Drummondville	1946	1
	Total		14,675

SOMMAIRE

EFFECTIF PAR ETATS ET PROVINCE

	N. H.	Maine	Conn.	Mass.	Mich.	R. I.	Vt.	Qué.
Adultes	7,109	1,648	860	3,543	231	2,232	73	8,696
Infantiles	1,495	1,537	325	1,109	6	706	11	5,979
Totaux	8,604	3,185	1,185	4,652	237	2,938	84	14,675
Etats-Unis							20,885	
Canada							14,675	
Grand total de l'effectif							35,560	membres

ETAT FINANCIER**31 décembre 1945****ACTIF**

Immeuble, valeur comptable	\$ 109,791.84
Prêt hypothécaire	486,008.28
Liens sur certificats et prêt de contributions	231,344.06
Obligations, débetures et actions	3,222,851.28
(Évaluées suivant la base établie par la Convention Nationale des Commissaires d'Assurance).	
Argent en banque et en caisse	208,729.65
Intérêts et loyers dûs et courus	21,236.22
Cotisations rapportées perçues, mais non reçues au bureau-chef	45,309.29
TOTAL DE L'ACTIF	\$4,325,270.62
Actif non admis — Ajustement estimé sur échange de fonds canadiens	47,172.72
TOTAL DE L'ACTIF NET	\$4,278,097.90

PASSIF

Réclamations en cours de règlement	\$ 41,803.54
Salaires, dépenses, commissions, taxes, etc., dûs ou courus	91,637.62
TOTAL DU PASSIF	\$ 133,441.16
Réserves sur certificats d'assurance	3,662,041.00
*Surplus	482,615.74
TOTAL	\$4,278,097.90

* NOTE. Après déduction faite de la somme de \$456,040.00 ajoutée aux réserves en vue d'une évaluation des certificats sur une base de 3% au lieu de 4%; autrement, le surplus de tous les fonds s'élèverait à \$938,655.74, soit un pourcentage de 128.16% au lieu de 112.60%.

EMILE LEMELIN
Trésorier général

BENEFICES PAYES DEPUIS LA FONDATION

Depuis sa fondation jusqu'au 31 décembre 1945, l'ASSOCIATION CANADO-AMERICAINE a payé à ses assurés un total de \$7,516,495.08 réparti comme suit:

Assurance adulte	\$5,979,352.88
Assurance infantile	12,439.00
Bénéfices en maladie et accident	1,105,356.59
Vieillards	5,294.82
Bourses pour les écoliers	73,583.98
Dividendes	340,467.81
	<hr/>
Total	\$7,516,495.08

AU TABLEAU D'HONNEUR DU RECRUTEMENT

Il y aurait bien des noms à citer dans ce Tableau d'Honneur. Si l'Association est ce qu'elle est aujourd'hui, elle le doit à l'inlassable dévouement d'organiseurs, agents-recruteurs, secrétaires-trésoriers, officiers et membres des cours et villas qui n'ont jamais perdu une occasion de recruter un nouveau membre et d'en conserver un ancien. En tête de ce Tableau d'Honneur, il convient de citer Joseph Francoeur. C'est lui qui a tracé les premiers sillons, dans un temps où l'Association n'avait pas encore gagné la confiance du public. Il fut assisté par la suite d'organiseurs dont les procès-verbaux ont conservé quelques noms: A. G. Routhier, J. H. Berthelet, J. Perreault, E. Decelles, Joseph Gosselin, J. N. Laforce, J. L. D. Métivier, J. E. Thibault, Mme Anna Panneton, J. E. Gagnon, J. A. Lachance, Albert Lafrance, J. A. Vaillancourt. Ce furent ceux de la première équipe. Par la suite vinrent Arthur J. Viviers, O. Touchette, Sylvio Gagnon, John Duquette, Wilfrid Beaulieu, Henri Bourgeois, Darie Labrie, Raoul Mercier, Edouard Lemarier, avec Joseph M. Goddu comme chef. Une troisième équipe dirigée par Paul Gingras comprenait l'abbé J. Albert Forcier, Paul-Emile Fréchette, Hector Courchesne, Roland Belleau, René Dallaire, Lionel Blanchet. Enfin, l'équipe actuelle, ayant à sa tête Albert J. Beaudry, se compose de: Ovila Mondou, Armand C. Jetté, Joseph Dubois, Marcel Cadrin, Désiré Bergeron, Joseph Harrison, Victorin Loranger. Chez les agents-recruteurs, les chefs de file pour l'année 1945 furent:

CANADA

Rosaire Lemay, Trois-Rivières \$235,800 d'assurance

ETATS-UNIS

Homer Chapdelaine, Fall River \$181,500 d'assurance

Ces deux Chefs de file sont suivis des autres agents-recruteurs, dans l'ordre suivant:

Azilda Morin, Thetford Mines	\$154,050 d'assurance
Willie Laroche, Montréal	148,800
Gérard Dumais, Drummondville	143,300
Rachel Longval, Manchester	97,000
V. Nadeau, Biddeford	94,500
Georges Proulx, Montréal	88,300
Charles-Edouard Heppell, Rimouski	87,800
Napoléon Sylvestre, Biddeford	85,800
W. E. Doyon, Lewiston	82,300
Georges Carbonneau, Montréal	80,850
Emery Bergeron, Biddeford	78,800
Aurore Mailloux, New Bedford	77,500
Jules Lelaidier, New Bedford	65,000
Arthur Germain, Granby	58,100
Darie Lemieux, Biddeford	58,000
Rose-Anna Gauvin, Fall River	57,000
Oscar Boucher, Shawinigan	53,400
William Hudson, Danville	52,000
Georges Neveu, Joliette	51,300
Henri Toutant, Danville	50,500

**ONT ETE DECORES DE LA LEGION D'HONNEUR
POUR SERVICES RENDUS**

Nom	Localité - Etat
ALBERT, Joséphine	Waterbury, Conn.
ALIX, Ludger	Webster, Mass.
AREL, Régina	Hooksett, N. H.
AREL, Willie	Hooksett, N. H.
AUBERTIN, Eustache	St-Hyacinthe, Qué.
AUDET, Sinaï	La Tuque, Qué.
BEAULIEU, Armande	Manchester, N. H.
BEAUSOLEIL, Amanda	Putnam, Conn.
BEAUSOLEIL, David	Putnam, Conn.
BEDARD, Edouard	Asbestos, Qué.
BENARD, Adolphe J.	Manchester, N. H.
BENOIT, Blanche	St-Hyacinthe, Qué.
BERGERON, Désiré	Biddeford, Me
BERUBE, Ernest P.	Hartford, Conn.
BERUBE, Pantaléon	Montmorency Village, Qué.
BIBEAU, Hélène	Taftville, Conn.
BLAIN, Victorien	Southbridge, Mass.
BLAIS, Antonia	Dover, N. H.
BLAIS, Thérèse	Manchester, N. H.
BLANCHARD, Alexandrine	Harrisville, R. I.
BLANCHARD, Joseph H.	Natick, R. I.
BLANCHET, Alda	Somersworth, N. H.
BOLDUC, Alphonse	Sherbrooke, Qué.
BONIN, Maria	Lac Mégantic, Qué.
BOUCHER, Amanda	New Bedford, Mass.
BOUCHER, Carmel	Lewiston, Me
BOUCHER, Jean Charles	Lewiston, Me
BOUCHER, Joseph Z.	New Bedford, Mass.
BOURGET, J. H.	Manchester, N. H.
BOUCHER, Louis	Manchester, N. H.
BOUCHER, Oscar	Shawinigan Falls, Qué.
BOUSQUET, Lillian	Manchester, N. H.
BOUTIN, Alice	St-Samuel de Gayhurst, Qué.
BREAULT, Adolphe W.	Berlin, N. H.
BRETON, Célanire	Concord, N. H.
BRODEUR, Majella	Worcester, Mass.
BROUSSEAU, Joseph	St-Casimir, Qué.
BROUSSEAU, Valentine	Sherbrooke, Qué.
BROWN, Théophyta	Manchester, N. H.
CAOUETTE, Anna	Newmarket, N. H.
CARON, Albina	Providence, R. I.
CARON, Dr Damase	Manchester, N. H.

CARON, Jeanne	Manchester, N. H.
CARRIERE, Rodolphe J.	New Bedford, Mass.
CASSIDY, Julienne	Manchester, N. H.
CASSISTA, Georges	Nashua, N. H.
CAYA, Rose Anna	Northbridge, Mass.
CAYOUCETTE, Marie Louise	Berlin, N. H.
CHAMPAGNE, Eudore	Moosup, Conn.
CHAPDELAINE, Homer	Fall River, Mass.
CHAPDELAINE, Lucien	Trois-Rivières, Qué.
CHAPUT, Wilfrid	Manchester, N. H.
CHARETTE, Alphonsine	Somersworth, N. H.
CHARETTE, William	Somersworth, N. H.
CHICOINE, Emile	Montréal, Qué.
CHICOINE, Fortunate	Montréal, Qué.
CHICOINE, Simonne	Montréal, Qué.
CHRETIEN, Marie	La Baie Shawinigan, Qué.
CHRETIEN, Dr Maurice	La Baie Shawinigan, Qué.
CHRETIEN, Willie	La Baie Shawinigan, Qué.
CLEMENT, Germain A.	Fall River, Mass.
CLOUTIER, Rose Alba	Biddeford, Me
COMTOIS, Euphrosine	Lac Mégantic, Qué.
CORMIER, Exéline	New Bedford, Mass.
COTE, Evangeline	Manchester, N. H.
D'AMOUR, Donat	Lowell, Mass.
D'AOUST, Vilbina	Central Falls, R. I.
D'AOUST, Napoléon	Central Falls, R. I.
DERY, Eva	Derry, N. H.
DESILETS, Georgianna	Manchester, N. H.
DESJARDINS, Alfred H.	Somersworth, N. H.
DESJARDINS, Ernest J.	Lewiston, Me
DESJARDINS, Yvonne	Lewiston, Me
DESMARAIS, Arthur	Suncook, N. H.
DESROSIERS, Henry	Chicopee, Mass.
DION, Normand V.	New Bedford, Mass.
DIONNE, Joseph	Bromptonville, Qué.
DOYON, J. Édouard	St-Victor, Qué.
DRAPEAU, Maria	Littleton, N. H.
DUBE, Anna	Salmon Falls, N. H.
DUPERRE, Emile	Plainfield, Conn.
DURAND, Dolores	Central Falls, R. I.
DUREAU, Marie	Dover, N. H.
DUSSEAU, Lilly	Manchester, N. H.
DVORAK, Cécile Z.	New Bedford, Mass.
ERARD, Philippe	Springfield, Mass.
FALCON, Dr A. J. B.	Pawtucket, R. I.
FALCON, Cécile M.	Pawtucket, R. I.
FILION, Alexina B.	La Baie Shawinigan, Qué.
FONTAINE, Adéland	Woonsocket, R. I.
FORCIER, Georges E.	West Warwick, R. I.
FORTIER, Joseph A.	Manchester, N. H.

FORTIN, Joseph G.	Manchester, N. H.
FOURNIER, A. L.	Magog, Qué.
GAGNE, Arthur	Manchester, N. H.
GAGNON, Cléophas	Manchester, N. H.
GAGNON, Georges	Manchester, N. H.
GAGNON, Elizabeth	Fall River, Mass.
GAGNON, Joseph E.	Fall River, Mass.
GAILLARDETZ, Edmond	Keene, N. H.
GAILLARDETZ, Jean B.	Keene, N. H.
GALIPEAU, Nectaire H.	Central Falls, R. I.
GAUDREAU, Edouard	Montréal, Qué.
GAUDREAU, Mtre Oscar	Springfield, Mass.
GAUTHIER, Armand	Montréal, Qué.
GAUTHIER, Georgianna	Manchester, N. H.
GAUTHIER, Téléphore	Montréal, Qué.
GAUVIN, Théophile	Berlin, N. H.
GELINAS, Albert	Fitchburg, Mass.
GELINAS, Caroline	Manchester, N. H.
GENEREUX, Georges	St-Romuald, Qué.
GERVAIS, Alice	St-Georges de Champlain, Qué.
GIGUERE, Marie	Biddeford, Me
GINGRAS, Elise	Rochester, N. H.
GOSSELIN, Joseph	Manchester, N. H.
GOULET, Antoinette	Thetford Mines, Qué.
GOULET, Léda	Manchester, N. H.
GRAVEL, Marie Rose	Cap de la Madeleine, Qué.
GREBIN, Armand	Biddeford, Me
GRENIER, Ursule	Manchester, N. H.
HABEL, Joseph	Québec, Qué.
HALDE, Rhéa	Manchester, N. H.
HALLE, Charles B.	St-Romain de Winslow, Qué.
HARNOIS, Albert J.	Montréal, Qué.
HARRISON, Albina	Farnham, Qué.
HARRISON, Joseph	Farnham, Qué.
HARRISON, Roland	Farnham, Qué.
HEBERT, Gaudias J.	Manchester, N. H.
HEMOND, Albert J.	Woonsocket, R. I.
HEMOND, Gilberte	Woonsocket, R. I.
HEMOND, Louise Anna	Woonsocket, R. I.
HEMOND, Selfride	Woonsocket, R. I.
HOGUE, Mélina	Montréal, Qué.
HOULE, Joséphine	Somersworth, N. H.
HOULNE, Albertine	Manchester, N. H.
HURTEAU, Joseph	Woonsocket, R. I.
HURTEAU, Rose Anna	Woonsocket, R. I.
JACQUES, Alphonse	East Broughton, Qué.
JACQUES, Eugénie	Thetford Mines, Qué.
JAMBARD, Délima	Nashua, N. H.
JEAN, Antoine	Lewiston, Me
JEAN, Odélie	Thetford Mines, Qué.

JONCAS, Rosanne	Sherbrooke, Qué.
JOYAL, Joseph	Lowell, Mass.
LABRANCHE, Minnie	Laconia, N. H.
LABRECQUE, Félix	Coaticook, Qué.
LABRIE, Lucien	Lewiston, Me.
LACHANCE, Dr Alfred P.	Gardner, Mass.
LACOMBE, Emma	Baie Shawinigan, Qué.
LACOMBE, Rachel	Baie Shawinigan, Qué.
LACOURSE, Ludmile	Biddeford, Me
LACOURSIERE, Georgianna	Wallingford, Conn.
LADRIERE, Bernadette	Almaville, Qué.
LAMB, Mathilda	Somersworth, N. H.
LAMBERT, Parmélie	Chicopee, Mass.
LAMBERT, Sophie	Manchester, N. H.
LAMBERT, Téléspore	Chicopee, Mass.
LAMIRANDE, Georges A.	Louiseville, Qué.
LAMOUREUX, Augustin	Coaticook, Qué.
LAMOUREUX, Léo P.	Manville, R. I.
LANDRY, Alfred	Rochester, N. H.
LAPIERRE, Henriette	Southbridge, Mass.
LAPIERRE, Imelda	Woonsocket, R. I.
LAPIERRE, Jeanne	Southbridge, Mass.
LAPIERRE, Philomène	Woonsocket, R. I.
LAPLANTE, Joseph P.	Webster, Mass.
LAPOINTE, Claire J.	Shawinigan Falls, Qué.
LAROCHE, Willie	Montréal, Qué.
LATAILLE, Albina	Harrisville, R. I.
LAVALLEE, Marie Anne	West Warwick, R. I.
LAVALLEE, Raoul	Lac Mégantic, Qué.
LAVERDIERE, Edmond	St-Magloire, Qué.
LAVERTUE, Maxima	New Bedford, Mass.
LAVOIE, François	Nashua, N. H.
LEBEL, Ernest	Somersworth, N. H.
LECOMPTE, Amédée	Lewiston, Me
LEFEBVRE, Alice	Grand'Mère, Qué.
LEFEBVRE, Amédée	Webster, Mass.
LEGER, Elvina	Leominster, Mass.
LEMELIN, Juge Emile	Manchester, N. H.
LEMELIN, Phydime	Québec, Qué.
LEMIEUX, Antonio	New Bedford, Mass.
LESSARD, Philibert J.	Derry, N. H.
LEVASSEUR, Maria	Laconia, N. H.
LONGCHAMPS, Mélanie	St-Ephrem de Tring, Qué.
LUSSIER, Clara	Worcester, Mass.
LUSSIER, Emile J.	Montréal, Qué.
MAILHIOT, Lucille	Manchester, N. H.
MAILLOUX, Aurore	New Bedford, Mass.
MARCHAND, Joseph	Shawinigan Falls, Qué.
MARCOTTE, Johnny	Central Falls, R. I.
MARCOULLIER, William	Baie Shawinigan, Qué.

MARTEL, Carmen	Montréal, Qué.
MATHIEU, Marie Anne	Taftville, Qué.
METILLY, Rose A.	Manchester, N. H.
METIVIER, Ovila	St-Léonard, Qué.
MICHAUD, Antoinette	Manchester, N. H.
MONROE, Bernadette	New Bedford, Mass.
MONTMINY, Herman	Berlin, N. H.
MOREAU, Amanda	Manchester, N. H.
MORENCY, Elzéar	Montréal, Qué.
MORGAN, Clara	Webster, Mass.
MORGAN, John	Webster, Mass.
MORIN, Alice	Manchester, N. H.
MORIN, Arthur	Cap de la Madeleine Ouest, Qué.
MORIN, Azilda	Thetford Mines, Qué.
MORIN, Ernest	Manchester, N. H.
MORIN, Rose Anna	Nashua, N. H.
NADEAU, Delma Aurore	Berlin, N. H.
NAPERT, Aurèle	Berlin, N. H.
NORMAND, Colonel Chs. Geo. Y.	Manchester, N. H.
OUELLET, Pierre	Rivière du Loup en Bas, Qué.
OUELLETTE, Céline	Nashua, N. H.
PAQUIN, Dr Fortunat	Trois-Rivières, Qué.
PELCHAT, Joseph	Québec, Qué.
PELLETIER, Alma	Springfield, Mass.
PERREAULT, Lillian	Putnam, Conn.
PERRON, Alice	Woonsocket, R. I.
PERRON, Willie	Somersworth, N. H.
PETIT, Ludovic	Waterbury, Conn.
PICARD, Maria	Natick, R. I.
PIED, Napoléon	Salem, Mass.
PINARD, Emma	Manchester, N. H.
POIRIER, Arthur	Keene, N. H.
POIRIER, Charles D.	Fall River, Mass.
POIRIER, Marcel	Berlin, N. H.
POIRIER, Roméo J.	Fall River, Mass.
POISSON, Joseph W.	Berlin, N. H.
PROULX, Georges	Montréal Nord, Qué.
PROULX, Rose Anna	Springvale, Me
RACICOT, Henri	Farnham, Qué.
RHEAUME, Olivine	Penacook, N. H.
RICHARD, Cyrille M.	Franklin, N. H.
RIEL, William V.	Pittsfield, N. H.
RIOPELLE, Bertha	Springfield, Mass.
RIOUX, Lumina	Amesbury, Mass.
ROBENHYMER, Lucien	Littleton, N. H.
ROBERGE, Arthur	Somersworth, N. H.
ROBERGE, Marie	Somersworth, N. H.
ROBERT, Adolphe	Manchester, N. H.
ROBERT, Azélie	Manchester, N. H.
ROBERT, Cordélia	Tilton, N. H.

ROBERT, Gérald	Manchester, N. H.
ROBIN, Louis	Breakeyville, Qué.
ROBIN, Odélide	Lewiston, Me
ROBITAILLE, Adolphe	Québec, Qué.
ROCHELEAU, Julie	West Warwick, R. I.
ROUSSEAU, Mathilda	Glenbrook, Conn.
ROUTHIER, Gédéon	New Britain, Conn.
ROY, Marie Anne	New Bedford, Mass.
ROY, Méralda	Cap de la Madeleine, Qué.
ROY, Timothée E.	Lowell, Mass.
ST-LAURENT, Carmélia	Nashua, N. H.
ST-LAURENT, Charles A.	Nashua, N. H.
ST-OURS, Louis	Trois-Rivières, Qué.
ST-PIERRE, Hervé	Fall River, Mass.
SANSSOUCI, Azarias	Montréal, Qué.
SAUVE, Angeline	Worcester, Mass.
SAVOIE, Joseph	Manchester, N. H.
SHEA, Alida	Nashua, N. H.
SOUTHIERE, Rose de Lima	Woonsocket, R. I.
SYLVESTRE, Malvina	Biddeford, Me
SYLVESTRE, Napoléon	Biddeford, Me
TANGUAY, William	Lowell, Mass.
TELLIER, Joseph	Taftville, Conn.
TESSIER, Joseph Emile	Warwick, Qué.
THIBAUT, Mathias	Woonsocket, R. I.
TREMBLAY, Hermine	Westville, N. H.
VERENEAU, Josaphat	Biddeford, Me
VIVIERS, Alice C.	Manchester, N. H.
VIVIERS, Arthur J.	Manchester, N. H.
VIVIERS, Paul Arthur	Manchester, N. H.

BOURSIERS DE L'ASSOCIATION DEPUIS 1924

NOM et PRENOM	LOCALITE	ETAT de VIE
Allard, Clarence P.	Worcester, Mass.
Angers, Gilles	Montréal, Qué.
Archambault, Gérard	Montréal, Qué.	Comptable
Archambault, Léo	Montréal, Qué.	Ingénieur Minier
Arguin, Bernard	Berlin, N. H.	Aux études
Ballard, Robert	Manchester, N. H.	Imprimeur
Barrette, Donat	West Warwick, R. I.	Aux études
Beaudet, Irénée	Drummondville, Qué.
Beaulieu, Jérôme	Gonic, N. H.
Beauséjour, André	Grand'Mère, Qué.	Aux études
Béchet, Arthur	Woonsocket, R. I.	Employé fédéral
Bégin, Bertrand	Magog, Qué.	Aux études
Bégin, Raymond	Auburn, Me	Aux études
Bélanger, Louis D.	Lewiston, Me
Bélisle, Germain	St-Frs du Lac, Qué.	Aux études
Bélisle, Omer	Trois-Rivières, Qué.	Ingénieur d'aqueduc
Benoit, Gérard	New Bedford, Mass.
Bergeron, Gérard	St-Victor, Beauce, Qué.
Bérubé, René	Lawrence, Mass.	Aux études
Bessette, Geo. Arthur	St-Léonard d'Aston, Qué.
Bibeau, Hector	St-Frs du Lac, Qué.	Aux études
Biron, Philippe	Manchester, N. H.	Avocat
Bisaillon, Jean-Marie	Verdun, Qué.	Instituteur
Bisson, Roger	Somersworth, N. H.	Aux études
Boissonneault, Gilbert	Windsor Mills, Qué.	Aux études
Boisvert, Gérard	Fall River, Mass.	Prêtre
Boisvert, Jean-Jacques	Shawinigan, Qué.	Aux études
Bouchard, Germain J.	Manchester, N. H.	Médecin
Bouchard, Marcel	Shawinigan Falls, Qué.
Bouchard, Raymond	Haverhill, Mass.
Bouchard, Rodolphe	Nashua, N. H.
Boucher, Gérard	Durham, N. H.	Aux études
Boucher, Robert	Shawinigan, Qué.	Aux études
Boudreau, François	Woonsocket R. I.	Prêtre
Bourque, Charles V.	Grasmere, N. H.	Dentiste
Bouvier, Edmond	Lowell, Mass.	En religion
Bouvier, Maurice	Lowell, Mass.
Brault, Antoine	Valleyfield, Qué.	Employé de bureau
Brissette, Frédéric	Woonsocket R. I.
Brochu, Omer	Iles de la Madeleine, Qué.	Médecin
Brousseau, Jacques	Montréal, Qué.	Aux études
Bujold, Réal	Carleton, Qué.
Cardinal, Maurice	Laconia, N. H.	En religion

Carpentier, Paul André	Woonsocket, R. I.	Aux études
Carrière, Paul J.	Marquette, Mich.	Aux études
Cayouette, Roch	Berlin, N. H.
Chainé, Jean	Worcester, Mass.	Vendeur
Chapdelaine, Hector	Providence, R. I.
Chartrand, Nazaire	St-Henri, Mont., Qué.
Chassé, Albani	Somersworth, N. H.	Barbier
Choquette, Guy	Sherbrooke, Qué.	Aux études
Chrétien, Maurice	La Baie Shawinigan, Qué.	Médecin
Cliche, Roland	Somersworth, N. H.
Cloutier, Léopold	Biddeford, Me
Cloutier, Maurice	Worcester, Mass.	Aux études
Collard, André	Melbourne, Qué.	Aux études
Comeau, Georges	St-Léonard d'Aston, Qué.
Connor, Roger	Suncook, N. H.
Cormier, Ronald	Gardner, Mass.	Aux études
Côté, Albert	Sherbrooke, Qué.	Aux études
Côté, Alphonse	Asbestos, Qué.
Côté, Gérald	Trois-Rivières, Qué.	En religion
Côtes, Marcel	La Tuque, Qué.	Aux études
Croteau, Albert J.	Fitchburg, Mass.
Dagneau, Clovis J.	Sherbrooke, Qué.	Médecin
Daigle, Valmore	Somersworth, N. H.	Aux études
Daigneault, Paul	Tilton, N. H.
D'Auteuil, Armand	Dover, N. H.
Desjardins, Raymond	Somersworth, N. H.	Prêtre
Deslauriers, Paul-Emile	Enfield, N. H.	Aux études
Demers, Henry	Manchester, N. H.
Denis, Paul	Claremont, N. H.
Desautels, Yvon	Iberville, Qué.	Employé de banque
Després, Ulric	Thetford Mines, Qué.
Desrosiers, Pierre	Manville, R. I.
Domingue, Marcel	Lewiston, Me	Aux études
Dostie, Ronaldo	Lac Mégantic, Qué.	Instituteur
Doyon, Paul-Emile	Trois-Rivières, Qué.	Prêtre
Drapeau, Robert	Rochester, N. H.
Drouin, Roland	Thetford Mines, Qué.
Dubé, Raynald	Biddeford, Me
Dubrûle, Victor	Woburn, Qué.	Dessinateur
Dubuc, Joseph Ernest	Shawinigan Falls, Qué.	Aux études
Dugré, Maurice	Manchester, N. H.	En religion (PP. Blancs)
Dupont, Marcel	Shawinigan Falls, Qué.	En religion (PP. Blancs)
Durette, Jean-Charles	Manchester, N. H.	Employé municipal
Durand, Edgar	Putnam, Conn.
Duval, François Henri	Manchester, N. H.	Aux études
Emond, Norman R.	Putnam, Conn.	Aux études
Ferland, Louis	Ste-Marie de Beauce, Qué.	Aux études
Flibotte, Lucien	Keene, N. H.
Fortier, Paul	Lewiston, Me	Médecin

Fortin, Marcel	Magog Est, Qué.	Aux études
Gagnon, Robert L.	Manchester, N. H.
Gaudette, Paul-Emile	Manchester, N. H.
Gauthier, Aimé	Boston, Mass.	"General Electric"
Gauthier, Joseph A.	Worcester, Mass.
Gagné, Jean-Guy	Thetford Mines, Qué.	Aux études
Gagné, Jean-Marie	Fall River, Mass.
Gagné, Ovila	Manchester, N. H.	Comptable
Gagné, Roland	Manchester, N. H.
Gélinas, Armand	Fitchburg, Mass.	Médecin
Gélinas, Edouard	Trois-Rivières, Qué.
Généreux, Jean-Louis	St-Romuald, Qué.	Aux études
Gervais, Joseph Laurent	Woonsocket, R. I.	Service militaire
Gignac, Rosaire	La Tuque, Qué.
Gignac, Yvon	Ste-Thècle, Qué.	Employé de banque
Giguère, Arthur	Gonic, N. H.
Goulet, Georges G.	Nashua, N. H.
Grenier, Jean T.	Garthby Station, Qué.
Grenier, Médéric	St-Joseph, Cté Drummond, Qué.	Aux études
Grenier, Olivier A.	Manchester, N. H.	Dentiste
Hamel, André	Shawinigan Falls, Qué.	Aux études
Hamel, André G.	Waterbury, Conn.	Marine des E-U.
Hallé, Armand	Manchester, N. H.	Aux études
Hallé, Robert	Thetford Mines, Qué.	Aux études
Harpin, Lucien Henri	Granby, Qué.	Aux études
Harrison, Robert	Farnham, Qué.	Aux études
Hébert, Louis-Philippe	Cap de la Madeleine, Qué.
Hébert, Jean-Louis	Franklin, N. H.
Hébert, Roland G.	Springfield, Mass.	Aux études
Hémond, Jos. Albert	Woonsocket, R. I.
Héon, Paul	Nashua, N. H.	En religion (PP. Blancs)
Héroux, Ovide	Shawinigan Falls, Qué.
Huard, Alfred	Manchester, N. H.
Huard, Conrad	Waterville, Me	Aux études
Jacques, Philippe	Worcester, Mass.	Journaliste
Jasmin, Georges	Woonsocket, R. I.
Jean, Georges	Shawinigan Falls, Qué.	Aux études
Jobin, Robert	Limoilou, Qué.	Aux études
Joly, Eugène	Woonsocket, R. I.	Marine des E-U.
Jutras, Philippe	Amesbury, Mass.
Jutras, Roland	St-Jos. de Drummondville, Qué.	Aux études
Labonville, Gérard	Nashua, N. H.	Aux études
Labrecque, Lucien	Coaticook, Qué.
Labrie, Laval	St-Charles de Bellechasse, Qué.	Aux études
Labrie, Marcel	Manchester, N. H.
Lacaille, Yves	Magog Est, Qué.	Aux études
Lacasse, Aimé	Manchester, N. H.	En religion (PP. Blancs)
Lacasse, Lorenzo	Manchester, N. H.	Prêtre
Lacasse, Lionel	Manchester, N. H.	En religion (La Salette)

Lacasse, Henri	Laconia, N. H.
Lachance, Paul	Lac Mégantic, Qué.	En religion (Jésuite)
Lacoursière, Jean-Marc	Shawinigan, Qué.	En religion (O. M. I.)
Lafleur, Gratien	Fall River, Mass.
Lafontaine, Lucien	Arthabaska, Qué.	En religion (O. M. I.)
Lafrance, Léo	Berlin, N. H.	Aux études
Lafrenière, Alcide	Louisville, Qué.	Aux études
Lafrenière, Bertrand	Waterbury, Conn.
Lafrenière, Paul A.	Waterbury, Conn.	Aux études
Lambert, Marcel	Asbestos, Qué.	Aux études
Lamothe, Daniel E.	Manchester, N. H.	Dentiste
Landry, Raymond	Québec, Qué.	Aux études
Langelier, Gabriel	St-Hyacinthe, Qué.	Aux études
Langelier, Roland	Manchester, N. H.	Employé fédéral
Lapierre, Raymond	Chicopee, Mass.
Lapointe, Marc André	Worcester, Mass.
Larivière, Paul-Emile	Farnham, Qué.	Employé de manufacture
Laroche, Maurice	Montréal, Qué.
Lauzière, Gratien	St-Léonard, Nicolet, Qué.
Lauzière, Normand	St-Jos. de Drummondville, Qué.	Aux études
Lavoie, Jean-Yves	St-Anaclet, Qué.	Aux études
Leblanc, Roland	East-Angus, Qué.	Aux études
Lebouthillier, Raymond	Durham, N. H.	Service militaire
Leclair, Léonard	Lewiston, Me
Leclerc, Gilles	St-Jos. de Grantham, Qué.	Aux études
Leclerc, Napoléon-Jean	Manchester, N. H.	Médecin
Lefebvre, André	Montréal, Qué.	Marine du Canada
Lefebvre, Léo	Manchester, N. H.	Aux études
Lemay, Julien	Fall River, Mass.
Lemieux, Elzéar	Indian Orchard, Mass.	Service militaire
Lemire, Joseph E.	Worcester, Mass.
Lepage, Jacques	Montréal, Qué.
Leroux, Roger	Belmont, N. H.	Aux études
Leroux, Roméo	Barton, Vt
Létourneau, Gérard	St-Pierre de Broughton, Qué.	Aux études
Létourneau, Marcel	Rochester, N. H.
Létourneau, René	Linwood, Mass.
Létourneau, Roland	Québec, Qué.	En religion
Levasseur, Roland	Laconia, N. H.
Lévesque, Gérard	Nashua, N. H.
Lévesque, Gérard	St-Ludger, Riv. du Loup, Qué.	Prêtre
Lévesque, Raoul	Milford, N. H.
Loignon, Jean-Denis	Thetford Mines, Qué.
Loiselle, Georges N.	Manchester, N. H.	Menuisier
Lord, Jean-Baptiste	Trois-Rivières, Qué.	Aux études
Lord, Jean-Paul	Shawinigan Falls, Qué.
Lussier, Camille	Manville, R. I.	Journaliste
Maillé, Gérard	Dracut, Mass.
Marceau, Valmore	Somersworth, N. H.	Prêtre

Marchand, Gérard	Woonsocket, R. I.	Service militaire
Marcotte, Bertrand	Québec, Qué.	Avocat
Martel, Horace	Nicolet, Qué.
Martel, Robert T.	Lewiston, Me	Aux études
Martin, Réal	Shawinigan Falls, Qué.	Prêtre
Maynard, Jean-Maurice	West Warwick, R. I.	Médecin
Melançon, Lionel	Cap Madeleine, Qué.	Prêtre
Ménard, Adrien	Woonsocket, R. I.	Prêtre
Méthot, François X.	Lewiston, Me	Médecin
Métivier, Aimé	St-Léonard d'Aston, Qué.	En religion
Millette, Roland	Farnham, Qué.
Mondoux, Alpha	Waterloo, Qué.	Ingénieur agronome
Morin, Léo Georges	Granby, Qué.	Optométriste
Mulaire, Archille	Hooksett, N. H.	Médecin
Nadeau, Gérard	Bromptonville, Qué.
Nolet, Gaston	Thetford Mines, Qué.	Décédé
Noury, Roméo	Claremont, N. H.	Optométriste
Paquet, Romuald	St-Georges, Beauce, Qué.	Aux études
Paquette, Hubert	Biddeford, Me	Aux études
Paradis, Albert	St-Bruno, Kamouraska, Qué.	Instituteur
Parent, Alcide	Berlin, N. H.
Pauze, Joseph Albert	Lebanon, N. H.
Pellerin, Alcide	New Bedford, Mass.
Pellerin, René	Asbestos, Qué.
Pelletier, Adrien	Manchester, N. H.	Employé fédéral
Pelletier, Fernand	Waterbury, Conn.	Aux études
Pépin, Nelson A.	Lowell, Mass.
Perdriau, Gilles	Woonsocket, R. I.
Perron, Richard	Brighton, Mass.	Prêtre
Pied, Emile	Salem, Mass.
Pied, Wilfrid Louis	Salem, Mass.	Aux études
Plourde, Paul E.	Marlboro, Mass.	Service militaire
Poirier, Robert	Salmon Falls, N. H.
Poulin, Jean Marc	Montréal, Qué.
Proulx, Harvey	Sanford, Me	Aux études
Provost, Armand	Manchester, N. H.	Prêtre
Rheault, Donald	Manchester, N. H.
Ricard, Normand	Worcester, Mass.	Aux études
Rivière, Maurice	Nashua, N. H.
Roberge, Jean-Marie	Sherbrooke, Qué.	Aux études
Robert, Armand J.	Manchester, N. H.
Robin, Conrad	Ste-Hélène, Breakeyville, Qué.
Robitaille, Claude	Manchester, N. H.
Robitaille, Paul Henri	Québec, Qué.
Rodrigue, Raphaël	Granby, Qué.	Aux études
Roussin, Arthur	Fall River, Mass.
Routhier, Roland	Manchester, N. H.
Sansouci, Bruno	Montréal, Qué.
Savignac, Raymond	Worcester, Mass.	Médecin

Shea, Léo A.	Nashua, N. H.
Shields, Edgar	Québec, Qué.
Simard, Stanley Burton	Manchester, N. H.	Artiste peintre
Stebbins, Ernest	Tilton, N. H.
Tanguay, Elzéar	Somersworth, N. H.	Aux études
Tanguay, Léopold	Somersworth, N. H.	En religion (Franciscain)
Tellier, Donald	Manchester, N. H.
Tellier, Raymond	Manchester, N. H.
Therrien, Bernard	North Adams, Mass.
Thibodeau, Rosario	Lebanon, N. H.	Dentiste
Tougas, Eugène	Manchester, N. H.	Comptable
Tremblay, Raymond	Lowell, Mass.
Tremblay, Rosario	Sanford, Me
Vachon, Gérard	Somersworth, N. H.	En religion (PP. Blancs)
Vachon, Eugène	Manchester, N. H.	Médecin (décédé)
Vallières, Jean	Manchester, N. H.	En religion (O. M. I.)
Vandal, Roland	Southbridge, Mass.	En religion (La Salette)
Vennes, Gaston D.	Grand'Mère, Qué.	Prêtre
Vincent, Laurier	Manchester, N. H.
Warner, Joseph Frédéric	Manchester, N. H.	Service militaire

SOMMAIRE

30 juin 1946

Nombre de bourses accordées 259

CLASSIFICATION

Aux études	70
En religion, (prêtres et religieux)	17
Prêtres séculiers	14
Médecins	12
Au service militaire	9
Dentistes	4
Ingénieurs	3
Comptables	3
Instituteurs	3
Employés fédéraux	3
Journalisme	2
Optométristes	2
Avocats	2
Employés de banque	2
Divers (employés de bureau, etc.)	11
Professions inconnues	102

INDEX ALPHABETIQUE

des personnes mentionnées dans cet ouvrage,
suivant l'ordre chronologique.

- ACHIN Henri, 1919-1938
 ADAM Ignace, 1909-1910
 ADAMS George H., 1911
 ALLARD J. A., 1920-1924-1927-1928-
 1929-1932-1936
 ALLARD Moïse, 1902
 ALLARD Omer 1899-1902
 ALLYSON Robert, 1929
 AMYOT Charles, 1908-1910
 ANCTIL Adolphe J., 1923
 ANTAYA L., 1929
 ANTOMMARCHI François, 1940
 ARCANÉ Philippe, 1929
 ARCHAMBAULT Adélarde, 1920
 ARCHAMBAULT Dewey, 1936-1943
 ARCHAMBAULT Joseph P., 1934
 ARCHAMBEAULT Albéric, 1911
 ARMANET Crescent, 1936
 ASSELIN Olivar, 1903-1911
 ASSELIN Paul, 1930
 AUBERTIN Eustache, 1926
 AUBIN Arthur N., 1937
 AUCLAIR Elie, 1912
 AUDET Frédéric, 1918
 AUDET J. T., 1905
 AUGER, 1928
 AUGER F. H., 1896-1897-1898-1899-
 1901
 AUGER Henri L., 1939
 AUSTIN, 1935
 AYOTTE Blanche, 1911
- BABIN Antoine, 1909-1911-1923-1924-
 1928-1929-1932-1936-1940-1944
 BABINEAU Alphée J., 1940
 BACHAND, 1913-1919
 BACHAND J. D., 1932
 BAILLARGEON J. Arthur R., 1946
 BALLARD Arthur, 1916-1941
 BALTHAZAR, 1943
 BALTHAZAR N. F., 1905
 BARBEDIENNE F., 1932
 BARBER Virgil, 1945
 BARIBAULT A. O., 1905
 BARNES N., 1944
 BARRETTE Victor, 1939
 BEAUCHAMP A. L., 1906
 BEAUCHAMP J. O., 1926
 BEAUCHEMIN Hubert, 1903
 BEAUCHEMIN Joseph, 1899
 BEAUDE Henri d'Arles, 1912-1913-
 1914-1915-1916-1918-1919-1920-
 1922-1923-1924-1925-1926-1931
 BEAUDET Albert, 1909-1932
- BEAUDET, 1928
 BEAUDET H., 1898
 BEAUDREAU R. H., 1926
 BEAUDRY Albert J., 1937-1942-1943
 BEAULIEU Germain, 1902
 BEAULIEU Wilfrid, 1930-1932-1937-
 1941
 BEAUPRE V. E., 1908
 BEAUREGARD, 1926
 BEAUSEJOUR Hélène, 1944
 BEAVEN Thomas, 1903-1905
 BECHARD Rémy, 1898
 BECHET Aldéa, 1943
 BECHET Arthur, 1943
 BEDARD Georges, 1920-1921
 BEDARD J. Armand, 1912
 BEDARD P. H., 1928
 BEDARD Rodolphe, 1921-1923
 BEGIN Louis-Nazaire, 1924
 BELAND Henri S., 1918-1921-1922
 BELANGER Cyprien J., 1921
 BELAND, 1926
 BELANGER Frères, 1929
 BELEC, 1937
 BELHUMEUR, 1923
 BELISLE, 1922
 BELISLE Alexandre, 1905
 BELISLE C. Edmond, 1906
 BELISLE Eva, 1943
 BELISLE Hector L., 1917
 BELIVEAU Albert, 1940
 BELLEAU Fortunat, 1911
 BELLEGARDE Dantès, 1944
 BELLEMARE, 1911
 BELLEMARE Maurice, 1946
 BELLEROSE A. H., 1905
 BENARD Georges F., 1930
 BENOIT Hector A., 1940-1942-1943-
 1944-1946
 BENOIT Josaphat, 1917-1937-1941-
 1944-1946
 BENOIT Jovite, 1899
 BENOIT XV, 1916
 BERARD T. P., 1943
 BERGERON Arthur A., 1946
 BERGERON Ida, 1901
 BERGERON L. S., 1936-1940-1944
 BERGERON Luc, 1920
 BERGERON Pierre, 1922
 BERGERON Wilfrid, 1897-1898
 BERNARD Antoine, 1944
 BERNIER J. E., 1900-1901-1902-1904-
 1906-1908-1910-1913-1916-1918-
 1919-1920-1921-1923-1925
 BERNIER Joseph H., 1929

- BERTHELET J. H., 1914
 BERTHIAUME Philius H., 1910
 BERTRAND Camille, 1940
 BERUBE Ernest, 1926-1937
 BERVIN Antoine, 1938
 BESSETTE Léo, 1946
 BIENVENUE Arthur, 1943
 BIGOT, 1945
 BILODEAU Adélar, 1909
 BIONDI Pietro Fumasoni, 1925-1929
 BIRON Donat, 1897
 BIRON J. Léo Paul, 1946
 BIRON J. T., 1896
 BIRON N. E., 1902-1903-1904
 BIRON Philippe, 1936
 BIRON T. G., 1896-1897-1898-1899-
 1900-1901-1902-1904-1906-1907-
 1908-1910-1914-1921-1924-1925,
 1926-1927-1928-1929-1934-1936-
 1940-1941
 BIRON Wilfrid, 1922
 BISSON Alexis F., 1902
 BISSONNETTE L. P., 1910
 BLAIS Romulus, 1936-1937
 BLANCHET E., 1908
 BLANCHET George, 1902
 BLEURY de, 1938
 BLONDIN A., 1910
 BLONDIN Blanche, 1924
 BLOOD Robert P., 1942-1943
 BOIRE Aimé P., 1943
 BOISCLAIR Charles, 1897
 BOISCLAIR Wilfrid J., 1943
 BOISSY Aurilda, 1908
 BOISVERT Aimé E., 1896-1900-1901-
 1902-1906-1908-1910-1912-1937
 BOISVERT Edmond, 1917
 BOISVERT Gérard, 1940
 BOISVERT Roland, 1920
 BOITEAU, 1939
 BOIVIN Charles, 1899
 BOIVIN J. A., 1901-1902-1904-1905-
 1906-1907-1908-1910-1913-1916-
 1918-1919-1920-1921-1922-1923-
 1924-1927-1928-1930
 BOIVIN L. S., 1898-1899
 BOIVIN Omer, 1943
 BONHOMME Joseph, 1941
 BONNEAU Alfred, 1905-1906
 BONNET Henri, 1945
 BONNET Mme Henri, 1945
 BONVOULOIR Pierre, 1899-1920
 BONZANO, 1926
 BOREL, 1940
 BOUCHARD Corinna, 1908
 BOUCHARD Eugénie, 1908
 BOUCHARD Evéline, 1908
 BOUCHER C. Henri, 1902-1905-1918-
 1919-1928
 BOUCHER Gaspard, 1906-1908-1910-
 1913-1916-1943
 BOUCHER Jean-Charles, 1924-1927-
 1928-1929-1932-1935-1936-1937-
 1938-1940-1943-1944
 BOUCHER J. H., 1905
 BOUCHER Joseph Z., 1928-1929-
 1932-1935-1936
 BOUCHER Osias, 1908
 BOUCHER Philippe, 1899-1905-1910
 BOUCHER Rodolphe, 1913-1918-
 1921-1923-1924
 BOURASSA Henri, 1904-1914-1919-
 1926
 BOURGAULT Dollard, 1929-1944
 BOURGET Jean, 1909
 BOURKE J. A., 1916-1936-1940-1942
 BOURNIVAL Ernest, 1937-1943-1944
 BOURNIVAL Napoléon, 1906
 BOURQUE J., 1898-1908
 BOUSQUET Alfred H., 1917
 BOUSQUET Angéline, 1921
 BOUSQUET Omer, 1908
 BOUTET F. Georges A., 1946
 BOUTIN Joseph, 1937
 BRACQ Jean-Charlemagne, 1934
 BRADY Matthew F., 1944-1945-1946
 BRADLEY Denis M., 1900-1901-
 1903-1904
 BRAIS Albert, 1908
 BRASSARD Arcadéus, 1909
 BRAZEAU J. B. S., 1906
 BREWSTER, 1935
 BRIDGES Styles H., 1936-1942
 BRIEN Alfred P., 1902-1903
 BRIEN Armand A., 1917
 BRIEN Auguste A. E., 1900-1901-
 1902-1904-1905-1906-1908-1909-
 1910-1911-1912-1913-1914-1915-
 1916-1917-1918-1919-1920-1921-
 1922-1929
 BRIEN Héloïse, 1944
 BRIERE François, 1937-1938
 BROCHU Joseph E., 1906
 BROCHU Octave, 1906
 BRODEUR, 1923
 BRODEUR Adhémar, 1943
 BRODEUR Charles H., 1937
 BRODEUR Charles M., 1940
 BRODEUR Louis J., 1906-1908-1910-
 1912-1913
 BROUILLETTE, 1903
 BROUSSARD James F., 1940
 BROWN, 1935
 BROWN Albert O., 1921-1923-1925
 BROWN Fred H., 1921-1924
 BROWN T. S., 1938
 BROWN Wenceslas, 1929-1932
 BRUCHESI Jean, 1941
 BRUCHESI Paul, 1910-1932
 BRULE Wilfrid G., 1916
 BRUNELLE Emile, 1924-1926
 BRUNET G. R., 1932
 BUCKLEY Jeremiah S., 1944

- BURQUE Albert, 1936-1940
 BUREAU Jacques, 1922
 BURQUE Henri A., 1917-1924-1941
 BUTLER Nicholas Murray, 1937
- CADIEUX Edouard, 1899-1905
 CADORETTE J. Raymond L., 1946
 CAHENSLEY, 1901
 CALLAGHAN, 1938
 CAMBON Jules, 1919
 CANUEL Alfred, 1918
 CARIGNAN Valmore M., 1923-1924
 CARON Anatole, 1929
 CARON Arthur, 1910-1913-1931
 CARON Charles, 1901
 CARON J. Adélar, 1901-1902-1905-1908-1909-1910-1911
 CARON Damase, 1902-1904-1905-1906-1907-1908-1909-1910-1911-1912-1913-1916-1917-1919-1920-1921-1922-1923-1924-1925-1927-1928-1929-1932-1935-1936-1938-1940-1942-1944
 CARON Mme Napoléon, 1940
 CARON Robert, 1938
 CARRIER Rodolphe, 1937
 CARRIERE J. N., 1922-1923-1930-1932
 CARTIER Georges-Etienne, 1938
 CASEY, 1935
 CASTONGUAY Napoléon, 1917
 CATY Paul, 1908
 CATY Raoul, 1908
 CAYA Christiana, 1920
 CHAGNON Alphonse, 1920-1921
 CHAGNON F. X., 1905-1910-1911
 CHAMBON Albert, 1946
 CHAMPAGNE Agnès, 1943
 CHAMPOUX François, 1916
 CHANDONNET Bertrand, 1936
 CHAREST Charles, 1908-1909-1910-1917-1929
 CHAREST Yvette, 1928
 CHAREST Ida, 1921
 CHARLAND, 1912
 CHARLEBOIS Charles, 1934
 CHAROST, 1926
 CHARPENTIER Eugène, 1897
 CHARTIER Emile, 1908
 CHARETTE de, 1911
 CHARTRAIN Georges W., 1916-1918-1924-1927-1928-1929-1932-1935-1936-1938-1939
 CHATAGNON Jean, 1908
 CHATAIGNON M., 1908
 CHATEL F. X., 1921
 CHATEL M. H., 1910
 CHAUSSE, 1934
 CHEVALIER J. A., 1900-1907-1908-1909-1921-1927-1943-1945
 CHEVERUS de, 1945
- CHIASSON C. L., 1929-1937
 CHICOINE Emile, 1934
 CHICOINE Osias, 1914-1924-1927-1928-1929-1930
 CHOINIÈRE Paul Eugène, 1943
 CHOQUETTE Elzéar H., 1905
 CHOQUETTE Laura Gatineau, 1943
 CHRETIEN Willie, 1920-1922-1924-1928-1929-1932-1936-1940-1944
 CICOGNANI A. G., 1944
 CLABAULT Armand, 1940
 CLAING J. Léo Paul G., 1946
 CLAUDEL Paul, 1929
 CLEMENT Antoine, 1937-1940
 CLEMENT Germain A., 1928-1930
 CLEMENT Marguerite, 1919
 COHEN Gustave, 1943
 COLLETTE A. B., 1916
 COLLIARD, 1940
 COLLIGNON, 1942
 COLLIN C. F., 1902
 COOK, 1945
 COOLIDGE, 1935
 CORDIER Charles A., 1940
 CORMIER Clarence F., 1910-1937
 CORMIER Féodora, 1926
 COTE Alphonse, 1938
 CORMIER Georgianna, 1940
 COTE Aldéa, 1943
 COTE André A., 1916-1919-1920
 COTE Armand, 1943
 COTE Joseph, 1898-1902-1910
 COTE L. P., 1904-1906-1908-1910-1913-1924-1927-1931
 COTE Omer, 1932-1938-1944
 COTE Raphaël, 1943
 COTE Samuel, 1908
 COULOMBE Ovide J., 1932
 COURCHESNE Georges, 1918-1919-1920-1923-1928-1932-1946
 COURNOYER Aurore, 1908
 COURTEMANCHE, Joseph, 1904-1905-1906
 COURTOIS Eugène, 1910-1911
 COUTU Calixte, 1916
 COUTURE Armand, 1914
 COUTURE J. B., 1906
 COYNE Wayne, 1942
 CREVIER, 1903
 CROTEAU Arsène, 1913-1932-1940-1941-1944-1946
 CROWLEY J. B., 1916
 CYR William, 1917
- DAGNEAU J. M., 1913-1916
 DAIGNAULT Elphège J., 1914-1921-1922-1923-1924-1925-1926-1927-1928-1929-1930-1932-1934-1936-1937
 DALE Charles M., 1945-1946
 DAME Albert, 1908

- D'AMOURS, Ernest R., 1918-1932-1936-1937-1939-1940-1941-1942-1943-1944-1945-1946
 D'AMOURS J. A., 1917
 DAMPHOUSSE J., 1910
 DANDURAND, U. H., 1910
 DARBOIS Thomas, 1903
 DAULL E., 1908
 DAURAY Charles, 1905-1916-1920-1943
 DAVIAU Arthur, 1940
 DAVIAU Violette, 1940
 DAVID Athanase, 1923
 DAVIGNON I. H. C., 1899-1900-1901-1902-1904-1906-1907-1909-1911-1913-1914-1925
 DAVIGNON Georges, 1921
 BONDY J. O. De, 1899
 DECELLES Arthur, 1902
 DECELLES Elphège, 1914
 DECELLES F. X., 1938
 DECELLES J. G. Albert, 1910
 DECELLES J. O., 1902-1904
 DECELLES Norbert, 1921-1937
 CHAMPLAIN Joseph de, 1908
 DECOSTE J. H. Gérard, 1946
 DEJORDY Alfred, 1943
 DELAGE Cyrille F., 1911-1936-1937
 DELANY John B., 1904-1905-1907
 DELISLE Albert, 1943
 DELISLE Antonio D., 1923
 DELISLE F. X., 1910
 DELLEMARE D. V., 1903-1906-1910-1926
 DEMERS Joseph Honoré Edouard, 1946
 DEMERS Adonat J., 1922
 DEMERS Charles, 1929
 DEMERS Georges A., 1918
 DEMONTIGNY Arthur, 1904-1906
 DEMOULPIED W., 1929
 DENEAULT, 1939
 NEVERS Lorenzo de, 1917-1937-1946
 DENIS Paul, 1905-1906-1907-1908-1910
 DENOMMEE Ruth O., 1908
 DEROULEDE Paul, 1916
 DESAULNIERS J. A., 1941
 DESAULNIERS J. V., 1910
 DESAULNIERS Paul, 1914-1926-1932-1937-1943-1946
 DESAUTELS Moïse, 1943
 DESCHANEL Paul, 1902
 DESCOTEAUX Norbert, 1898-1901
 DESHAIES Annette, 1943
 DESHAIES Léo, 1943
 DESJARDINS Alfred, 1907-1911-1926-1928
 DESJARDINS Arthur, 1908
 DESJARDINS Raymond, 1942
 DESMARAIS Arthur, 1908-1916-1925
 DESMARAIS Charles, 1916
 DESPINS Fernand, 1937-1943
 DESPRES Jean, 1903
 DESROCHERS Félix, 1909-1911-1939
 DESROSIERS Georges 1917
 DESROSIERS H., 1897-1898-1899-1902
 DESROCHERS J. H., 1899
 DESROSIERS, Onésime J., 1914-1927
 DESRUISSEAUX Doria, 1932-1942-1943-1944-1945-1946
 DESRUISSEAUX Louis, 1932
 TONNANCOURT G. de, 1906
 DEVOY T. J. E., 1921-1937
 DEXTRAZE Ulric, 1908
 DEYDIER, 1920-1921-1922
 DEVINCQ Engelbert, 1944
 DILLARD Victor, 1939
 DIONNE Georges, 1916
 DIONNE Joseph, 1921
 DITCHY Jay K., 1940
 DONAHUE John J., 1920-1921
 DORAN George, 1901
 DORE Victor, 1921-1934
 DORION Jules, 1928-1936
 DORVAL Aurore, 1946
 DOUCET Corinne Vadnais, 1929
 DOUCET L. J. A., 1907-1913-1914-1916-1918-1919-1920-1921-1923-1924-1925-1926-1932-1934-1936-1937-1940-1941-1945-1946
 DOYON Joseph Omer Roland, 1946
 DOYON Paul Emile, 1932
 DROLET J. Ernest, 1936
 DROUIN L., 1908
 DUBEAU J. D. N., 1908-1909
 DUBOIS, 1926
 DUBOIS Ernest, 1943
 DUBOIS Joseph, 1906
 DUBOIS Maria, 1943
 DUBOIS Paul, 1932
 DUBORD Harold F., 1932
 DUCATILLON, Vincent, 1938-1940
 DUCHESNEAU T. 1902
 DUFAULT Paul, 1932
 DUFAULT Vertume, 1906-1908-1910
 DUFORT Gérald E., 1930
 DUFOUR Armand J., 1938
 DUFOUR J. T. Gaston Girard, 1946
 DUGAS, 1903
 DUGRE Adélar, 1932
 DUHAIME Rodolphe L., 1929
 DUHAMEL Roger, 1944
 DUMAIS Joseph, 1908
 DUMOUCHEL Antoine, 1932-1937
 DUPLESSIS George, 1926-1930-1932-1934
 DUPLESSIS Maurice, 1937-1945
 DUPONT Ernest, 1917
 DUPONT J. M., 1910

- DUPONT W. G., 1902-1904-1905-1906-1907-1908-1910-1913-1916-1917-1919-1920-1921
 DUPRE Godfroi S., 1911
 DUPRE Hector, 1924
 DUPUIS Arthur, 1943
 DUPUIS Siméon, 1897
 DURAND Louis D., 1940
 DURANLEAU Alfred, 1930
 DURELL Richard H., 1928
 DURHAM, 1934
 DUSSAULT Joseph, 1897
 DUVAL Adrien A., 1929
 DUVAL Médora, 1921
 DUVAL Ovide, 1938-1939-1941
 DUVERNAY, Ludger, 1938
- EIS, 1900
 ELDRIDGE George Dyre, 1912-1913-1914-1915-1916-1917-1918-1921-1922
 ELDRIDGE William T., 1923
 EMOND J. Ludger R., 1946
 ERARD Philippe V., 1920-1921-1924-1938-1943
 ERNEST-CHARLES J., 1918
 ERNY, 1926
- FALCON Arthur J. R., 1928-1937
 FALCONIO Diomède, 1905-1907-1908
 FARRELL Foster F., 1944
 FAUCHER Henri Joseph, 1908
 FAUCHER Marie Bonchard, 1908
 FAUCHER Falida, 1921-1922
 FAVARD Benoit, 1908
 FAVREAU J. Arthur, 1912-1915-1917-1918-1919-1921-1922-1924
 FEARING Charles C., 1944
 FELKER, 1913
 FERLAND Alfred, 1908-1910
 FERLAND Joseph Louis, 1946
 FERRON J. V., 1900-1901
 FILION Alexina, 1924
 FILTEAU George, 1929-1937-1940-1943
 FINLAYSON G. D., 1942
 FITZGIBBONS William C., 1942
 FLAGET Benoit J., 1907
 FONTAINE Auray, 1937
 FORAND, 1943
 FORBES, 1934
 FORCIER, 1923
 FORCIER Alma, 1924
 FORCIER J. A., 1923
 FORCIER, James, 1940
 FORTIER Adelphis, 1913
 FORTIER Jean Louis, 1905-1911
 FORTIER Paul, 1941
 FORTIER, Séraphin, 1904-1905-1906-1911
 FORTIER Vital, 1897-1898
- FORTIN Albert, 1943
 FORTIN Charles, 1919-1924
 FORTIN J. S., 1919
 FORTIN Ubalde, 1940
 FRANCOEUR Joseph, 1899-1900-1901-1902-1903-1904-1905-1906-1907-1908-1909-1910-1911-1913-1914-1916-1920-1921-1934
 FRASER Léopold H., 1923
 FRECHETTE, 1910
 FRECHETTE Clément, 1926-1930-1932
 FRECHETTE Euchariste, 1908
 FRECHETTE Paul-Emile, 1936
 FRECHETTE Thérèse, 1908
 FROGGART & Co., Inc., Joseph, 1927
- GABRIELS H., 1905
 GADBOIS Alfred, 1896-1897-1935
 GADBOIS Edgar L., 1935
 GAGNE J. H., 1913
 GAGNE Louis-Philippe, 1930-1932
 GAGNE Odilon, 1917
 GAGNE Pierre M., 1932
 GAGNE Wilfrid, 1929
 GAGNON Alfred, 1909
 GAGNON Cyrille, 1936
 GAGNON Délia, 1918
 GAGNON Ferdinand, 1906-1918-1936-1943-1946
 GAGNON J., 1899
 GAGNON Jules O., 1940
 GAGNON Mme Jules O., 1940
 GAGNON Philias, 1900-1901-1902-1929
 GAGNON René, 1945
 GALARNEAU L. G., 1910
 GALIPEAU J. B. N. R., 1910-1913-1916-1920
 GAMACHE Elizabeth, 1921
 GAMACHE P. C., 1940-1944
 GASPARRI, 1916-1926
 GAULLE Charles de, 1940
 GATINEAU Félix, 1899-1905-1908-1909-1910-1922-1923-1943
 GAUCHER Valmore, 1937
 GAUDETTE Paul H., 1946
 GAULIN Alphonse, 1902-1904
 GAUTHEROT Gustave, 1911
 GAUTHIER Aimé, 1906
 GAUTHIER Albert, 1917
 GAUTHIER Armand, 1927
 GAUTHIER Georges, 1920-1926
 GAUTHIER Joseph A., 1926
 GAUTHIER L. J., 1910
 GAUVIN Henri, 1910
 GAYRAUD Isidore, 1903
 GELINAS Armand, 1946
 GELINAS Hector, 1898
 GELINAS J. O., 1924-1940
 GELINAS L. A., 1901-1902

- GENARD Dolor, 1913
 GENEREUX Georges, 1936-1940-1944
 GENEST Albert, 1943
 GEOFFRION Euclide F., 1909-1916
 GEOFFROY Joseph, 1936
 GERLIER Pierre, 1908
 GERMAIN Walden J., 1946
 GIGUERE E. N., 1929
 GILBERT J. B., 1904-1905-1906
 GILBERT Napoléon J., 1913-1920-1921
 GILLET, 1926
 GILSON Etienne, 1940
 GINGRAS Jules Bernard, 1944
 GINGRAS Paul, 1944
 GIRARD, 1911
 GIRARDIN, 1900
 GIROUARD Camille, 1923
 GIROUARD Hilaire, 1916-1918-1920-1921
 GIROUARD J. A., 1907-1924-1932
 GIROUX, 1937
 GODBOUT Adélarde, 1944
 GODDU Joseph, 1930-1942
 GOESBRIAND, 1938
 GOFFIN Robert, 1943
 GOGUEN Henri, 1943-1944
 GOSSELIN, 1938
 GOSSELIN Georges, 1908
 GOSSELIN Joseph, 1898-1899-1900-1902-1916-1921-1925
 GOSSELIN Lucien, 1917-1918-1940
 GOSSELIN Paul-Emile, 1944
 GOUDREAU Eugène, 1917
 GOUDREAU Hector, 1910
 GOULET Alexandre, 1932-1936
 GOULET Léon H., 1929
 GOURAUD, 1933
 GOYETTE R., 1929
 GRADY P. W., 1921
 GRATTON Alphonse, 1905-1908
 GRAVEL Ludger, 1910
 GRENIER Alphonse, 1913
 GRENIER L. D., 1935
 GREGOIRE J. E., 1936
 GRENIER Jean, 1936
 GRENIER Stephen, 1937
 GRONDIN Honoré L., 1926
 GROULX Lionel, 1922-1924-1925-1934
 GUERIN Moïse, 1900-1901-1902-1903-1916
 GUERETTE Joseph, 1901
 GUERIN Césarine, 1906
 GUERIN James, 1910
 GUERIN Julien J., 1940
 GUERTIN Gabriel, 1917
 GUERTIN Georges Albert, 1907-1908-1911-1912-1913-1914-1915-1916-1917-1918-1919-1920-1921-1922-1924-1925-1927-1932
 GUERTIN J. B. A., 1908
 GUERTIN J. N., 1930
 GUIBAULT Guy, 1939
 GUILBERT Louis, 1899
 GUILLEMAIN, H., 1908
 GUILLEMETTE Mme, 1937
 GUILLET J. H., 1910-1912-1920-1921-1924-1932
 GOUIN Lomer, 1922
 GRENIER Ursule, 1925
 HALDE Joseph, 1897
 HALLE Isidore, 1939
 HALLE Elodie, 1926-1930
 HAM Edward B., 1918-1939-1941-1944
 HAMANN Philippe, 1929
 HAMEL Albert, 1913
 HAMEL J., 1910
 HAMON, 1918
 HANON, 1904
 HARKINS Matthew, 1905-1908-1914
 HARNOIS J. Albert, 1934-1945
 HARPIN A. J., 1919
 HARRIS Scott, 1927
 HENRY-HAYE Gaston, 1940
 HAYES Charles C., 1913
 HAYES, 1919
 HEALY, 1935
 HEARD A. M., 1923
 HEBERT Albani, 1921
 HEBERT Casimir, 1932
 HEBERT Edmour, 1921-1925
 HEBERT Emile, 1908
 HEBERT Gaudias, 1946
 HEBERT Joseph, 1903-1917
 HEBERT Léon, 1903
 HEBERT Louis Philippe, 1934
 HEBERT Marie, 1921
 HEBERT Paul, 1940
 HEBERT Ubalde, 1913-1921
 HEMOND Phydime J., 1908
 HENNEPIN, 1943
 HERMIAS, 1917
 HEROUX J., 1910
 HEROUX Joseph, 1922
 HEROUX Omer, 1908-1911-1934-1938-1940-1941-1946
 HICKEY, 1919
 HICKEY William A., 1924
 HITCHCOCK Edward B., 1943
 HOUDE Camillien, 1933-1934-1939
 HOUDE Théodore P., 1917
 HOULE A., 1910
 HOULE Georges, 1945
 HOULNE F. J., 1920-1929
 HUCKER Charles, 1903
 HURTEAU Eva, 1908
 HUSBAND W. W., 1930
 ISABELLE Nazaire, 1918

- JACQUES, 1935
 JALBERT Mme Eugène, 1940
 JALBERT Eugène J., 1910
 JALBERT Eugène L., 1906-1921-
 1922-1923-1924-1934-1936-1937-
 1940-1942-1944
 JALBERT Philiias, 1923-1924-1932
 JANELLE René, 1920-1921
 JEANMARD, 1940
 JEANNOTTE Charles, 1937
 JENKS, 1942
 JETTE L. A., 1906
 JOBIN Louis J., 1926
 JODOCY, 1935
 JODOIN, 1910
 JONES Edwin F., 1911-1912
 JOYAL Arthur, 1928
 JULIEN Henri, 1936
 JUSSERAND Jules, 1916
- KENISON Frank, 1938
 KEROUAC Ludger, 1924-1925-1928-
 1929
 KEYES, 1935
 KNOWLTON Donald, 1945-1946
 KORFMANN Paul, 1927-1936
- LABELLE, 1928
 LABERGE Arthur, 1906
 LABERGE P. G., 1896-1897-1898-
 1900-1902-1938
 LABERGE Mme P. G., 1902
 LABINE Alfred, 1910
 LABONTE Frank, 1918
 LABONTE Narcisse, 1917
 LABOSSIÈRE J. B., 1924-1932
 LABOULAYE André de, 1936
 LABRECQUE Alfred, 1931
 LABRECQUE E. J., 1916
 LABRECQUE Joseph, 1942-1944-
 1946
 LABRECQUE Philiias, 1931
 LABRECQUE Théophile Joseph,
 1931-1932
 LABRECQUE J. A., 1896-1897-1898-
 1931-1937
 LACASSE Aimé, 1938-1942
 LACASSE Gustave, 1938
 LACHANCE A. P., 1932-1936-1939-
 1940-1942-1943-1944-1945
 LACHANCE Edouard, 1938
 LACHANCE J. E., 1910-1911-1912-
 1913-1916-1918-1919-1920
 LACHAPPELLE J. B., 1940
 LACROIX C. S., 1920-1921-1925
 LADOUCEUR E. A. B., 1910
 LAFARGUE André, 1940
 LAFLAMME J. L. K., 1905-1906-
 1909-1911
 LAFLAMME Wilfrid, 1917-1943
 LAFLEUR Philippe, 1908
 LAFONTAINE Gustave, 1919-1922
- LAFONTAINE Louis-Hippolyte,
 1938
 LAFORCE J. E., 1918-1919-1920-
 1927-1936-1938-1939-1944
 LAFORCE J. M., 1916
 LAGASSE J. A., 1901-1902-1906-
 1908-1910-1913
 LAGASSE Mme Arthur, 1940
 LA GUARDIA F., 1942
 LAITY M. J., 1903
 LAJOIE Philippe-Armand, 1930,
 1932-1935-1937-1938-1941
 LAJOIE Edouard, 1937
 LALANDE Henri, 1937
 LALANDE Louis, 1905-1911-1918-
 1925
 LALIBERTE J. Hector A., 1946
 LALIBERTE Louis T., 1936-1940-
 1941
 LAMARCHE Bertrand, 1929
 LAMARCHE, 1916
 LAMARRE, 1923
 LAMBERT Adélar, 1918-1944-1946
 LAMBERT B. C., 1920-1921-1922-
 1923-1924-1925-1927-1928-1929-
 1932-1946
 LAMBERT J. Robert Walter, 1946
 LAMONTAGNE Oscar, 1920
 LAMOUREUX Cyrille, 1900-1902-
 1904-1905
 LAMOUREUX Louis P., 1899
 LAMPRON Edouard, 1904
 LAMY Denys, 1908
 LANDIS, 1913
 LANDRY Bertrand, 1923
 LANDRY L., 1921
 LANE Franklin., 1918
 LANG Walter M., 1929
 LANGELEIR Henri, 1913-1915-1916-
 1917-1918-1919-1920-1921-1936
 LANGLOIS, 1940
 LANGLOIS Arthur, 1908
 LANGLOIS Charles, 1938
 LANGLOIS Joseph A. G., 1908
 LANOIE Georges, 1904
 LONGTIN, 1927
 LAPALME R. Janson, 1906-1923
 LAPIERRE Emery, 1906-1907-1918
 LAPOINTE W., 1908
 LAPOINTE Amédée, 1909-1911
 LAPORTE, 1934
 LAQUERRE Albert, 1902
 LARAMEE, M., 1923
 LARIVÉE Jules, 1904-1905-1906-
 1907-1908-1916-1941
 LARIVIERE F. X., 1944
 LARIVIERE Joseph, 1910
 LARIVIERE H. H., 1902
 LAROCHELLE J. E., 1897-1922-
 1924-1928-1940
 LAROQUE, 1914
 LAROSE Eusèbe, 1944

- LARUE Omer, 1901-1904-1918
 LAURENDEAU Fortunat, 1939
 LAURIER Wilfrid, 1911-1919
 LAUZIÈRE E., 1929
 LAVAL de, 1907
 LAVALLEE J. Arsène, 1900-1901-1906-1908-1910-1913-1921-1923
 LAVERGNE E. V., 1926-1928-1932
 LAVIGNE David E., 1908
 LAVOIE François, 1896-1897-1898-1900-1910
 LAVOIE Z. A., 1904-1910-1913-1922-1925
 LEBEL Ernest, 1916-1920
 LEBEL Ignace Alfred, 1896-1897-1899-1910-1913
 LEBLANC A., 1910
 LEBLANC Alfred, 1940
 LEBLANC Arthur, 1939-1940
 LEBLANC Constance, 1926
 LEBLANC Dudley, 1940
 LEBLANC, 1944
 LEBOEUF Téléphore, 1937-1938
 LEBOUTHILLIER J. E., 1906
 LECLAIRE Berthelot A., 1938
 LECLERC Alexis, 1897
 LECLERC Alphée J., 1920-1921-1925
 LECLERC Aurèle, 1926
 LECLERC J. B., 1910
 LECLERC Jean Napoléon, 1940
 LECLERC Sylvio, 1921
 LEDOUX Henri T., 1910-1911-1912-1913-1916-1918-1919-1920-1921-1923-1937-1940-1941-1942-1943-1944
 LEDOUX Urbain, 1902
 LEDUC Napoléon, 1908-1910-1928
 LEFEBVRE A. A., 1934
 LEFEBVRE Célestin, 1896-1900-1902-1904-1909
 LEFEBVRE Henri, 1933
 LEFEBVRE Jean-Baptiste, 1898-1899
 LEFORT Rod, 1909
 LEGARE Joseph A., 1926
 LEGERE Elvina, 1940
 LE GOUAZE, Joseph, 1940
 LEGRIS J. E., 1905-1923-1935
 LELAND Marine, 1941
 LEMAIRE Charles, 1917
 LEMAITRE J. E., 1898-1904
 LEMAITRE Yvonne, 1940-1941
 LEMARIER Édouard, 1921
 LEMAY Henri I., 1900-1901-1902-1903-1904
 LEMAY J., 1898-1901
 LEMAY Pamphile, 1918
 LEMELIN Alfred, 1943
 LEMELIN Emile, 1918-1922-1923-1924-1928-1929-1938-1939-1940-1941-1942-1943-1944-1945-1946
 LEMIEUX, 1914
 LEMIEUX Darie, 1944
 LEMIEUX Rodolphe, 1921
 LEMIRE W. A., 1912
 LEMOINE Pierre, 1940
 LEON XIII, 1910-1924
 LEONARD, 1928
 LEPAILLEUR, 1909-1910-1924
 LEPINE Maxime, 1906
 LEROUX Achille, 1914-1932
 LEROUX Hugues, 1902
 LESMERISES Ernest, 1913-1921-1922-1929
 LESSARD Eugène, 1904-1905-1906-1907-1908-1909-1910-1929
 LESSARD Wilfrid, 1918-1919
 LETENDRE Antoine, 1904-1906-1908-1910-1913
 LETOURNEAU J. N., 1902-1904-1905-1906-1908-1910
 LETOURNEUX, 1938
 LETTRE Achille, 1937
 LEVASSEUR David, 1916-1921
 LEVASSEUR Maria, 1925
 LEVESQUE Albert, 1932
 LEVESQUE Gérard, 1941
 LEVESQUE J. M., 1912-1913-1916
 L'HEUREUX Amable, 1899
 LINDSAY Coleman, 1940
 LINEHAN John C., 1897-1898-1901
 LONERGAN, 1935
 LONG Huey, 1940
 LONG Yvonne, 1921
 LORANGER, 1937
 LUSSIER Joseph, 1918-1937
 LUSSIER J. Emile, 1913-1914-1916-1918-1920-1921-1922-1926-1932-1934-1936-1937-1940-1941-1942-1944
 LUSSIER Mme J. E., 1921
 LUSSIER Lauré, 1924-1927-1932-1934-1936-1937-1943-1944
 LUSSIER L. O., 1911
 LUSSIER Michel, 1899-1900-1901-1902-1903
 MACDONALD Alexander D., 1929
 MACDONALD John, 1934
 MACDONALD J. W., 1898-1899-1900-1906-1908-1910-1913
 MAGNAN D. M. A., 1919
 MAGNAN P. I., 1910
 MAIGRET Jean-Etienne, 1936-1937
 MAILHIOT Lucille, 1940
 MALCHELOSSE Gérard, 1944
 MALLET, 1943
 MALO Téléphore, 1923
 MALONEY, 1935
 MALYE Jean, 1920
 MANDEVILLE E., 1908
 MANGELEERE Paul de, 1936
 MARCEAU Valmore C., 1934

- MARCHAND Charles, 1921
 MARCHESSAULT J., 1910
 MARCOTTE John, 1909-1916
 MARCOTTE William, 1902
 MARCOUX M. J. E., 1905
 MARELLA Paul, 1925
 MARIER Charles, 1943
 MARIER Georges, 1903-1904
 MARINEAU P. H., 1916
 MARTEL Charles H., 1910-1912-
 1913-1916-1920-1921-1924-1925-
 1927-1928-1929-1930-1932-1935-
 1936-1937-1938-1939
 MARTEL Mme Charles H., 1930
 MARTEL Louis E., 1929
 MARTEL Norbert, 1911-1916-1920-
 1921-1923
 MARTEL Paul, 1926
 MARTEL Rodolphe, 1936-1940
 MARTEL T., 1898
 MARTIN, 1935
 MARTIN Arthur, 1939
 MARTIN J. J. G., 1917
 MARTIN Réal, 1945
 MARTINEAU Albert, 1943
 MARTINEAU Malvina, 1918-1944-
 1946
 MASSE Jules, 1943
 MASSICOTTE L. O., 1906
 MATHIEU, J. C., 1908-1910-1912-
 1922
 MATHIEU Wilfrid J., 1916-1918-
 1919-1924-1937-1938-1940-1941-
 1942-1943-1944-1945-1946
 MATHON Maurice, 1938
 MATTE Napoléon, 1902-1904
 MAURAUULT Olivier, 1937
 MAYNARD Jean Maurice, 1940
 MAYRAND P. Eudore, 1910-1912-
 1913-1916-1920-1921-1924-1926-
 1927-1929-1932-1935-1936-1939-
 1940-1942-1944
 McCARTHY James, 1908
 McCAULEY James, 1918
 McDEVITT Philip R., 1919
 McDONNELL, 1938
 McFAUL, 1906
 McIntosh J. F., 1905
 MELANÇON Lionel, 1946
 MELANÇON Thomas, 1903
 MELANSON, 1940
 MENARD Adrien, 1946
 MENARD Médéric, 1913
 MERRY DEL VAL, 1907
 MERCIER Honoré, 1934
 MERCIER J. E., 1904-1928-1932-
 1935-1936-1940-1944
 MERCIER Paul, 1932
 MESSIER E. C., 1904-1906
 MESSIERES René de, 1944
 MESSIER Elphège, 1900-1908
 METHOT François, 1945
 METIVIER Roland Armanzor, 1946
 MEUNIER J. Ernest Vincent, 1946
 MICHAUD Jean Etienne, 1905-1909-
 1938
 MIGNEAULT, 1917
 MILOT Arthur, 1937-1941
 MINEAU Paul, 1901
 MITCHELL, 1920
 MOLL, 1908
 MOLLEUR Israël, 1899
 MONAHAN A. C., 1921
 MONARQUE Paul, 1938
 MONDOR Emma, 1921
 MONDOU Ovilla, 1943-1944
 MONET Amédée, 1939
 MONETTE Gustave, 1913
 MONNIER N. J., 1904-1906
 MONTPETIT Édouard, 1921
 MONTAILLARD Joseph, 1908
 MONTMIGNY A., 1904
 MOONEY Joseph, 1921
 MOREAU Arthur E., 1917-1926-
 1930-1932-1936-1939-1940-1943-
 1944-1945
 MOREAU Odilon, 1899
 MOREAU Oscar F., 1923-1924-1932
 MORENCY Elzéar, 1932
 MORGAN John, 1943
 MORIN Almina, 1921
 MORIN Azilda, 1945
 MORIN Calixte, 1900-1901-1902-
 1903-1904-1906-1907-1908-1909-
 1910-1911-1927-1928-1929-1934
 MORIN Hector, 1902-1903-1908
 MORIN H. M. A., 1941
 MORIN J. C., 1916
 MORIN Jérôme A., 1932
 MORIN Paul, 1912
 MORIN Paul Emile, 1926
 MORRISSET St-Georges, 1939
 MORRISSETTE J. E., 1899
 MORRISSETTE Léger, 1923
 MOSES George H., 1926-1930
 MULDOON, 1919
 MUN Albert de, 1918
 MUNDELEIN, 1926
 MURPHY Francis P., 1937-1940
 NADEAU Gabriel, 1918-1935-1944
 NERBONNE Alfred, 1896-1897-
 1898-1899-1900-1901-1916
 NEVEU J. A., 1897
 NORMAND, 1923
 NORMAND Charles Georges Yves,
 1946
 NORMAND Fabiola, 1929
 NORMANDIN Fortunat, 1920-1943
 NOURIE Camille, 1902
 NOURY Frank, 1897
 NOURY Sabin, 1904

- O'CONNELL, 1919-1925
 OLIVIER, 1923
 OLIVIER Ernest, 1940
 OUELLETTE J. H. Albert, 1946
- PAGE Joseph G. E., 1938
 PAINCHAUD Joseph Louis B., 1946
 PALLANCHE F., 1908
 PANNETON Anna, 1929
 PAQUET Louis Adolphe, 1933
 PAQUETTE Albani, 1937
 PAQUIN Ubalde J., 1910-1923-1937-1943
 PARADIS Henry N., 1932
 PARADIS J. A., 1928
 PARADIS, 1912-1913
 PARE Louis H., 1916
 PARE René, 1943-1944-1945
 PARENT Albert, 1913
 PARENT J. B., 1905
 PARIZEAULT F. X., 1914-1916-1920
 PARMENTIER Alphonse, 1940
 PARTLAN Wm H., 1943
 PELISSIER Charles, 1918
 PELLAND Léo, 1934
 PELLERIN Germaine, 1936
 PELLETIER P. J., 1910
 PELOQUIN Pierre F., 1899-1905-1926
 PEPIN J. R., 1903
 PEPIN Rodolphe, 1937
 PERKINS John, 1943
 PERRAS Louis, 1908-1910
 PERRAULT C. O., 1938
 PERREAULT Châteauguay, 1941
 PERREAULT Joseph Edmond, 1910
 PERREAULT Joseph Edouard, 1923
 PERREAULT Rose Anna, 1940
 PERREAULT & LABONTE, 1929
 PERRIN L., 1917
 PERRON Richard, 1946
 PESSE Tranquille, 1908
 PETERSON John Bertram, 1930-1932-1933-1935-1936-1937-1942-1944
 PFISSTER Raphaël, 1917
 PHANEUF Noé F., 1918
 PHILIPPON Alex, 1938
 PICARD Armand, 1934-1937
 PICARD Firmin, 1909-1932
 PICARD François, 1903
 PICHE Jean, 1937-1943
 PIKE, 1901
 PILLSBURY Hobart, 1921
 PILON, 1920
 PILON Philippe, 1938
 PINARD Napoléon, 1921
 PIPE Sidney H., 1921-1922-1945
 PITKIN W. B., 1937
- PITT Atchez, 1939
 PITTS Zazu, 1943
 PLAMONDON A. J., 1901-1902-1944
 PLANTE Léo, 1917
 PLASSE A., 1908
 PLOUFFE Paul, 1902
 POIRIER, 1904
 POIRIER A. O., 1910-1913-1919
 POMERLEAU Joseph, 1929
 PIE X, 1907
 PONCHEVILLE Thellier de, 1917-1921
 POTHIER Aram J., 1908-1909-1910-1914-1943
 POTVIN Adélaré M., 1899
 POTVIN J. C. Zéphir, 1940
 POTVIN Mme J. C. Zéphir, 1940
 POULIOT Léonidas, 1919-1920
 PREUSS Arthur, 1922
 PREVOST J. A., 1903
 PREVOST Marcel, 1920
 PRINCE Antonio, 1937-1939-1940-1943-1944
 PRINCE Arthur L., 1943
 PRINCE Hilaire, 1898-1921
 PRINCE W. A., 1924-1926
 PROULX Daniel, 1899
 PROULX Georges, 1936
 PROVOST Armand, 1938
 PROVOST Wilfrid, 1913
 PRUD'HOMME, 1924
- QUESSY A. H., 1918-1919-1926
- RACINE Arthur, 1900-1901-1902
 RAICHE Nestor, 1897
 RAICHE Trefflé, 1921
 RAINVILLE Arthur, 1901
 RAINVILLE Henri E., 1902-1904
 RAINVILLE G. A., 1909-1919
 RAMPOLLA, 1901
 RAMSAY L. A., 1917
 RAYMOND Joseph, 1910-1911
 RAYNAULT Adhémar, 1938-1944
 REMOND Gabriel, 1936-1937
 RENNIE Carroll E., 1929
 RHEAULT M. L. J., 1935
 RICE George, 1923
 RICE, 1909-1919
 RICHARD Doria L., 1903-1906
 RICHARD Edouard, 1931-1940
 RICHARD Julien, 1907-1919
 RICHARD Louis Arthur, 1919
 RICHARD P., 1910
 RICHARD Rosario, 1908
 RICHER J. L., 1902-1903
 RINFRET Ludger, 1901-1902-1904-1905-1906
 RITCHIE Albert C., 1924
 RIVARD Adjutor, 1910-1911-1912-1913

- RIVARD Florence, 1908
 RIVARD John E., 1900-1902
 RIVET Wilfrid, 1940
 ROBERGE A. E., 1906
 ROBERGE Arthur, 1932
 ROBERGE Elzéar, 1909-1921
 ROBERT Adolphe, 1905-1908-1909-1910-1911-1912-1913-1915-1916-1917-1918-1919-1920-1921-1923-1924-1925-1926-1927-1928-1929-1930-1932-1934-1935-1936-1937-1938-1940-1943-1944-1945
 ROBERT Mme Adolphe, 1940
 ROBERT Antoinette, 1944
 ROBERT Gérald, 1928-1936-1938-1939-1941
 ROBERT Madeleine, 1926
 ROBERT J. B., 1902
 ROBITAILLE Charles Emile, 1926
 ROBITAILLE Edouard J., 1922
 ROBITAILLE Jeannette, 1936
 ROCHELEAU, 1937
 ROCHETTE Roméo, 1922
 RODIER C. S., 1900
 RODIER E. E., 1938
 RODIER Rosalie, 1921
 ROGERS, 1935
 ROGERS Edith Nourse, 1935
 ROOSEVELT Franklin D., 1933-1935-1942-1945
 ROOSEVELT Theodore, 1918
 ROSS, 1923-1930
 ROTHIER Léon, 1920
 ROUILLARD Arthur J., 1937-1941-1942-1943-1945-1946
 ROUTHIER Cyrille, 1913
 ROUTHIER Gédéon, 1910
 ROY Albert F., 1922-1924
 ROY Alexandre, 1912
 ROY Alphonse, 1897
 ROY Camille, 1920-1937
 ROY Denis, 1929
 ROY Elias, 1943
 ROY Ephrem N., 1902-1908
 ROY Henri, 1921-1924
 ROY Joseph, 1916
 ROY Louis F., 1900
 ROY Louis L., 1900
 ROY L. Rodolphe, 1906
 ROY P., 1908
 ROY Paul Eugène, 1908-1912-1926-1935
 ROY Wm F., 1907-1913
 RUEST Florian, 1923
 RUMMEL, 1940
 RUSSELL, 1919
 RUSSELL James, 1906-1910

 SABATE John B., 1910
 SAINT-PIERRE Francis, 1920-1922
 SAUVE J. E., 1914

 SAVARD François, 1928
 SAVARIN Jules, 1937
 SAVIGNAC Ernest, 1938-1940
 SAVOIE Joseph, 1942
 SCHMIDT W. B., 1940
 SCHREMBS, 1919-1926
 SHEEHAN James J., 1923
 SHANLEY, 1935
 SICOTTE, 1938
 SIEGFRIED André, 1938
 SIMARD A. R., 1910-1911
 SIMARD Paul, 1934
 SLAYTON E. M., 1902
 SMITH, 1935
 SOUCY Adélar, 1913-1914-1921
 SOUCY Jeanne, 1928
 STANG Wm, 1905
 STEARNS, 1942
 STEARNS Ezra I., 1897
 ST-HILAIRE Emile, 1901-1908-1912-1913-1916
 ST-JACQUES Emile, 1936
 ST-PIERRE Mme J. B., 1929
 ST-PIERRE Servule, 1899-1900-1901
 STREETER Frank S., 1918
 STUCKY Wm C. McD., 1942
 SULLIVAN John E., 1925-1927-1929-1937-1942
 SYLVESTRE F. A., 1899
 SIMAYS Adrien, 1932

 TALBOT Edmond P., 1922-1930
 TANGUAY J. A., 1910-1913
 TANGUAY Napoléon, 1928
 TANGUAY Robert J., 1946
 TANGUAY Roméo, 1933-1934
 TANGUAY J. Wilfred E., 1946
 TARDIF Aline, 1926
 TARDIVEL Emile H., 1900-1901-1902
 TASCHEREAU Alexandre, 1928
 TELLIER Jean, 1939
 TESSIER Ovide Ricard, 1908
 TESSIER, 1905
 TETREAULT Hormidas, 1919
 THERIAULT Blanche, 1935
 THERIAULT Elisée, 1924-1926-1928-1929-1932-1936
 THERIAULT Joseph, 1913
 THERIOT Marie, 1940
 THEROUX Hervé L., 1938
 THEROUX Rose, 1908
 THERRIEN Maurice, 1936
 THIBAUT Ovide, 1924-1926
 THIBEAU Stephen, 1921
 THIBEAULT Albert, 1917
 THIBODEAU Thaddée, 1924-1925-1927
 THIVIERGE Hélène, 1937
 THUOT J. V., 1910
 TIERNEY N., 1905

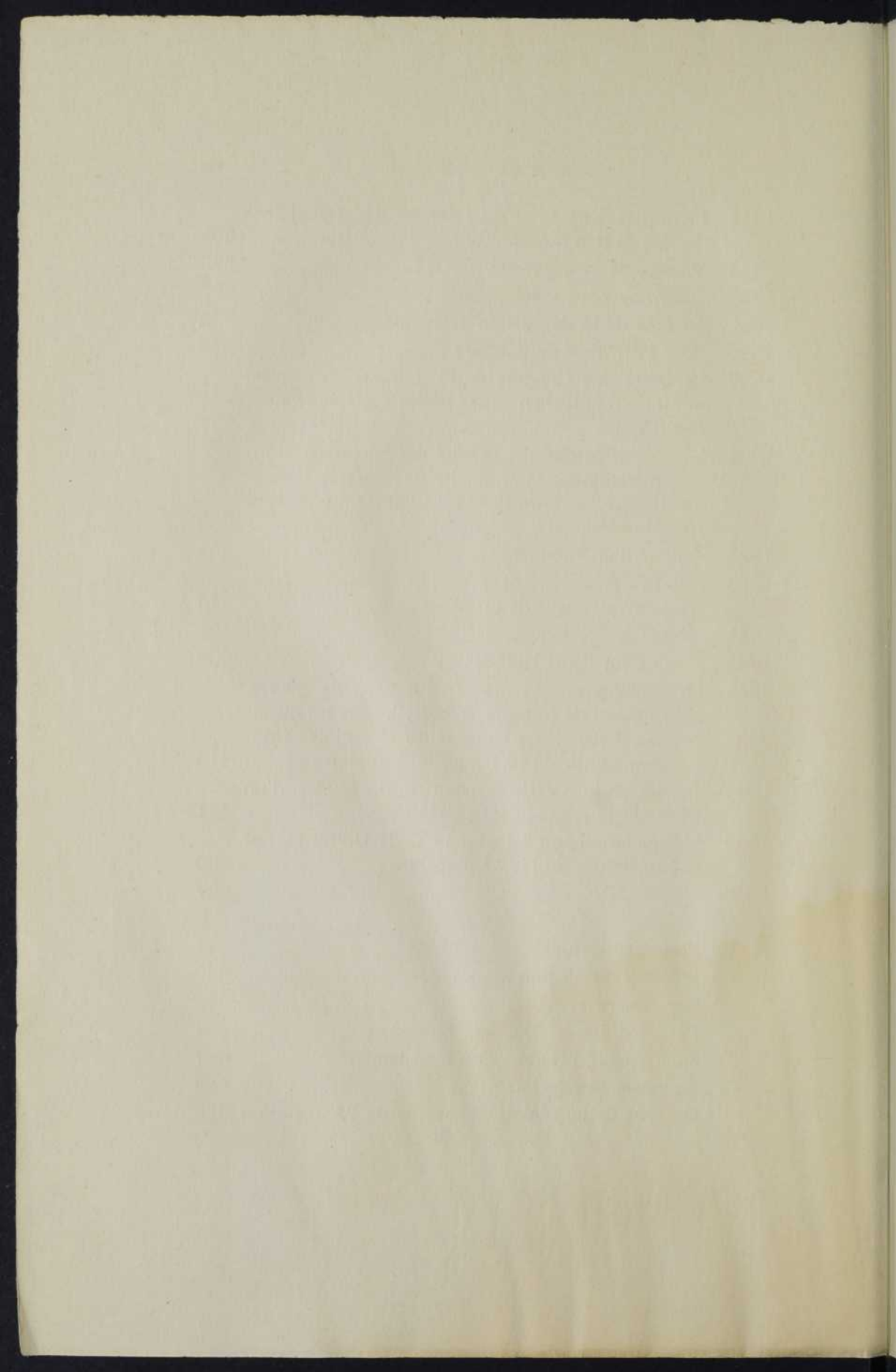
- TIMON, 1904
 TINKHAM, 1935
 TOBEY Charles W., 1929-1930-1935-1942
 TOBIN, 1944
 TOUCHETTE Origène, 1928
 TOUPIN Félix, 1932
 TOUSIGNANT Emma, 1907
 TREMBLAY Arthur, 1916
 TREMBLAY E. C., 1905-1922
 TREMBLAY Joseph E., 1936-1938-1939
 TROTTIER Albert, 1937-1943
 TRUDEL George E., 1917-1923-1930-1931-1932
 TURCOTTE Amédée, 1908
 TURCOTTE Edmond, 1930
 TURNEY John, 1938
- UCEDA Philippe, 1903
- VACCAREST J. E., 1937
 VACHON Alexandre, 1940
 VACHON Eugène, 1941
 VACHON Gérard, 1944
 VADNAIS Z., 1904-1906-1908-1916
 VALCOURT Edmond, 1908
 VALLEE, 1938
 VALLIERES Jean Joseph, 1939
 VALLIERES Irenée Adrien, 1946
 VANDAL Albert, 1910
 VANIER Guy, 1932-1933-1934
 VENNE Alphonse, 1918
 VENNES Gaston, 1946
- VERMETTE J. S., 1932
 VERNIER E. B., 1914-1915
 VERREAU E., 1899
 VERRETTE Adrien, 1918-1936-1937-1939-1943-1944-1945-1946
 VERRETTE Moïse, 1917
 VERTEFEUILLE M., 1919
 VEZINA Elie, 1910-1916-1918-1919-1921-1923-1924-1935-1936
 VIGER Jacques, 1938
 VIGER Siméon, 1921
 VIGNEAULT Frank, 1901
 VIGNEAULT Jean J., 1920-1930
 VILLENEUVE Rodrigue, 1933-1938
 VILLIARD Camille, 1906-1908-1910-1914-1919
 VINCENT Albert A. A., 1946
 VINCENT Henri, 1916
 VIVIERS Arthur J., 1936
 VOYER Joseph, 1899
 VUILLERMOZ E., 1908
- WAITZ Sigismond, 1926
 WATSON, 1922
 WEED Joseph C., 1929
 WHALEN Céline, 1908
 WHITESIDE Alexandre, 1918
 WHITTAKER Daniel M., 1904
 WIGGLESFORTH, 1935
 WILBOUR Philip H., 1923
 WILFRID, 1937
 WILLIAMS, 1905
 WILLITS A. S., 1927
 WINANT John G., 1926

TABLE DES MATIERES

		Pages
	Dédicace	5
	Pour s'orienter	7
	Aux origines de la fondation	11
1896	La cellule-mère	14
1897	Les débuts	17
1898	Première convention	19
1899	Préliminaires à la fondation de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique	22
1900	Fondation d'un journal hebdomadaire	27
1901	Le congrès de Springfield—Premières difficultés	32
1902	Lutte autour d'une échelle de taux	44
1903	Fondation d'un collège classique. — Une colonie franco-américaine en Caroline du sud. — Une ode	54
1904	La question des taux réglée . . . par une demi-mesure	60
1905	La Société Franco-Américaine du Denier de Saint Pierre. — Fondation de l'Ordre des Forestiers Franco-Américains	65
1906	Fondation d'une association et congrès de journalistes franco-américains	72
1907	Mgr Georges-Albert Guertin élu évêque de Manchester	77
1908	Fin de la présidence de T. G. Biron	83
1909	Le docteur Auguste Brien au gouvernail. — L'incident Le Pailleur	94
1910	Arc de triomphe des Franco-Américains au congrès eucharistique de Montréal. — Démission de Calixte Morin comme secrétaire général. — Convention de Montréal	103
1911	Changement dans le mode de représentation aux conventions. — Crise dans le Maine	117
1912	Le congrès du Parler français à Québec	126
1913	L'Association commence à accumuler une réserve de fonds, deuxième pas dans la bonne direction	132

1914	L'abbé Davignon cesse d'être chapelain	140
1915	Année creuse	146
1916	La convention de Nashua. — Encore une fédération	148
1917	C'est la guerre	155
1918	Une rafale d'américanisation. — Création d'une bibliothèque. — Première souscription pour le Collège de l'Assomption	163
1919	Les effets de la rafale d'américanisation et comment on y a paré	173
1920	La société décrète un rajustement de taux radical	182
1921	Noces d'Argent de l'Association. — Le Mont Saint-Charles. — Polémique de presse au sujet de l'affiliation de la Fédération Catholique Franco-Américaine au "National Catholic Welfare Council". — L'incident au sujet des "Knights Templar"	192
1922	Mort du docteur Brien et élection de Elphège J. Daignault à la présidence. — Tractations au sujet de la caisse des malades	203
1923	Jugement de la Cour Suprême des Etats-Unis touchant la question de l'enseignement des langues. — L'Association devient millionnaire	213
1924	L'Association prend position dans la campagne menée par le journal "La Sentinelle" touchant le prélèvement d'impôts sur les paroisses	222
1925	Révocation des chapelains généraux de l'Association	238
1926	Au congrès eucharistique de Chicago. — Fêtes du trentième anniversaire	255
1927	Le premier voyage organisé par l'Association. — Départ du président général pour Rome	264
1928	Réélection de Elphège J. Daignault à la présidence de l'Association, bien que sous le coup d'une excommunication	272
1929	Un avertissement de la Sacrée Congrégation du Concile. — Achat d'un immeuble	282
1930	Croisière en Gaspésie. — Dédicace de l'immeuble	291
1931	Création du Fonds T. J. Labrecque	305

1932	Nouvelles démarches pour obtenir des chapelains. — Convention à Montréal	308
1933	Voyage de la fraternité	320
1934	Duvernay nous voici	325
1935	En face de la dépression économique	330
1936	Pour s'arracher de l'ornière	336
1937	Le Deuxième Congrès de la Langue française, motif de rapprochement entre les sociétés franco- américaines	351
1938	L'Association absorbe l'Ordre des Forestiers Fran- co-Américains. — Centenaire de la presse franco- américaine. — Entretiens au sujet d'un épiscopat franco-américain	360
1939	Autour d'un Mémoire	368
1940	Mission franco-américaine en Louisiane. — Visite d'un ambassadeur de France	374
1941	Noces de Saphir	402
1942	Puis ce fut Pearl Harbor	409
1943	La campagne de vente d'obligations de guerre, pour l'achat de frêteurs "Liberty", sous les auspi- ces des associations fraternelles et sociales fran- co-américaines de la Nouvelle-Angleterre	414
1944	Assises de la XVIIIe convention. — Etudes d'un Code Uniforme pour les sociétés	421
1945	L'Association fait adopter le Code Uniforme par la Législature du New Hampshire	430
1946	Noces d'Or	437
	* * *	
	Personnel actuel	447
	Effectifs au 30 juin	449
	Etat financier	456
	Bénéfices payés depuis la fondation	457
	Au Tableau d'Honneur du recrutement	457
	Boursiers depuis 1924	465
	Décorés de la Légion d'Honneur de l'Association	459





BNQ



000 541 230